135
I
22

VALENTINE DE MILAN

DUCHESSE D'ORLÉANS

HONORÉ BONNET, PRIEUR DE SALON,

PRÉSENTE UN DE SES OUVRAGES A LA DUCHESSE D'ORLÉANS

(Dessin de la fin du XIVe siècle.)

ÉMILE COLLAS

VALENTINE DE MILAN

DUCHESSE D'ORLÉANS

Avec un portrait

Deuxième édition

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1911
Tous droits réservés

LIBRARY
SEP 3 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
101
.7
O72C6
1911

Droits de reproduction et de traduction réservés
pour tous pays.

PRÉFACE

Tout le monde connaît le nom de Valentine de Milan. Personne ou à peu près ne connaît son histoire.

On sait l'énergie indomptable avec laquelle la duchesse d'Orléans réclama le châtiment de l'assassin de son mari. On ne sait en général guère autre chose de sa vie, si ce n'est la mélancolique devise de sa dernière année : « Rien ne m'est plus ! Plus ne m'est rien ! »

Sa beauté, ses malheurs, son courage ont ému les historiens. Tous ceux qui ont raconté les temps où elle vécut lui ont consacré quelques phrases d'admiration. Mais ils s'en sont tenus là : son histoire n'a pas été écrite.

Cette histoire que l'on n'avait pas faite, j'ai essayé de la donner en ce volume. J'ai utilisé les travaux publiés et les manuscrits conservés dans nos archives et dans nos bibliothèques, les œuvres imprimées et les documents inédits.

Je crois avoir écrit ce livre avec la conscience et l'impartialité qu'exige l'histoire et sans lesquelles elle ne serait plus l'histoire, mais la légende ou le roman.

Tout n'est pas également établi dans ce que les chroniqueurs nous ont dit de la duchesse d'Orléans ou dans ce qu'il nous est possible de conclure des documents de son époque.

J'ai indiqué, je le pense, le caractère de certitude ou de simple probabilité de chacun des faits dont j'ai eu à m'occuper.

Le temps où vécut Valentine de Milan présente un singulier intérêt. Les lamentables catastrophes de la fin du règne de Charles VI se préparent sans doute. Mais, d'un autre côté, ce temps est comme la préface de l'histoire moderne. La fin du quatorzième siècle est aussi la fin du moyen âge. Je dirais que ce fut « une période de transition », si ce mot ne pouvait en réalité caractériser tous les instants de la vie d'un peuple. Seulement ici, le changement est plus marqué qu'à d'autres époques. Les grands féodaux, qui avaient usurpé ou soumis par la force les provinces où s'étendit leur puissance, ont disparu. Ils ont été remplacés par les fils, les frères ou les cousins du roi auxquels ces provinces ont été concédées au simple titre d'apanages. Ces « royaux de France » essaieront vainement de reconstituer la féodalité d'autrefois. Ils échoueront dans leur tentative devant les forces nouvelles qui ont germé sur notre sol : la royauté, la bourgeoisie, le Parlement, le Châtelet, la justice régulière, bientôt l'armée permanente... On va entrer, après l'époque confuse et agitée du moyen âge, dans les temps plus ordonnés qui précédèrent et préparèrent ceux où nous vivons.

Et par combien de caractères cependant les temps dont il s'agit en ce volume tiennent encore à ceux du moyen âge! Nous en trouverons bien des preuves au cours de ce récit. Aucune n'est plus frappante que cette croyance aux sorciers et à leurs maléfices que les ennemis de Valentine exploitèrent si étrangement contre elle.

Je n'ai pas eu, dans le cadre restreint où devait se renfermer mon travail, à étudier la transformation politique et sociale qui s'accomplit à l'époque où vécurent le duc et la

duchesse d'Orléans. J'ai voulu seulement la signaler ici. Mais on trouvera, au cours de la vie de Valentine, plus d'un fait qui en sera la conséquence et comme une révélation.

Valentine participa d'ailleurs, presque inconsciemment sans doute, comme il arrive d'ordinaire, à cette transformation. Louis d'Orléans et elle, par la douceur de leurs mœurs, par la justice de leur autorité, par le raffinement de leurs goûts, par la culture de leur esprit, furent des temps qui venaient bien plus que de ceux qui les avaient précédés. Ils ne sont assurément pas les seuls parmi les princes du commencement du quinzième siècle, mêlés à l'évolution qui s'accomplissait dans les esprits et dans les faits; mais ils furent de ceux-là et ils aidèrent à cette évolution. Je me suis efforcé d'y reconnaître et d'y marquer leur rôle.

A étudier la vie de Valentine de Milan, la pensée s'attache, ce me semble, avec un intérêt passionné à cette jeune fille, venue en France pour y prendre place dans la famille royale, pour y accomplir une destinée que tout annonce si enviable et si brillante et qui doit être en réalité si triste et si sombre, — à cette jeune femme qui reste pure, digne et fière au milieu des corruptions d'alentour, et à laquelle cependant la calomnie s'attaquera, que l'envie et la haine persécuteront, que le malheur poursuivra, mais dont rien, jusqu'au dernier jour, ne pourra intimider la volonté résolue, ni abattre le vaillant cœur.

Sa figure est l'une des plus séduisantes de notre histoire. J'ai simplement essayé de la faire mieux connaître.

VALENTINE DE MILAN

CHAPITRE PREMIER

L'ARRIVÉE A PARIS

Les fêtes des 22, 23 et 24 août 1389; l'entrée à Paris de la reine Isabeau et de Valentine Visconti; la marche du cortège de Saint-Denis à Notre-Dame, nobles spectacles et réjouissances populaires; Charles VI battu par les sergents; du haut d'une tour de Notre-Dame au pont Saint-Michel. — Le couronnement de la reine. — Le sacre. — Banquet royal; l'assaut d'Ilion; le festin interrompu. — Les présents de la ville de Paris à Valentine. — Bals et joutes.

Le 22 août 1389, un dimanche, la population de Paris était en fête. Les rues de la ville étaient magnifiquement décorées, tapissées, et parfois même couvertes de tentures élégantes ou somptueuses. Seigneurs et nobles dames, magistrats, bourgeois de tout rang et de toute fortune, pauvres gens, pour un jour oublieux de leur misère, Français de Paris ou des provinces, étrangers venus de contrées lointaines, hommes en riches costumes, femmes en brillants atours, pauvres couverts de l'unique vêtement qu'ils possédaient, tout ce monde disparate, animé, bruyant, se querellant parfois, s'étendait et se pressait le long des rues qui, de la porte Saint-Denis conduisent à Notre-Dame et, en dehors des murs, sur le chemin de l'abbaye de Saint-Denis.

C'était le jour où la reine de France, Isabeau de Bavière et sa belle-sœur, Valentine Visconti, duchesse de Touraine, la jeune épouse du frère du roi, faisaient leur entrée solennelle dans la bonne ville de Paris. Ensuite devaient avoir lieu le couronnement et le sacre d'Isabeau.

La cérémonie de l'entrée avait été résolue et organisée en l'honneur de toutes deux, la reine et la princesse (1).

Isabeau était mariée depuis quatre ans déjà. Si elle n'avait point été encore reçue solennellement à Paris, elle y était cependant venue et y avait séjourné à plusieurs reprises. Beaucoup de Parisiens l'avaient vue, soit dans leur ville, soit dans les environs, où elle résidait d'ordinaire, à Vincennes, à Mantes ou à Creil.

Il en était tout autrement de Valentine. Celle-ci, arrivant d'Italie, venait, cinq jours auparavant, d'épouser, à Melun, en présence de Charles VI et d'Isabeau, le duc Louis de Touraine. Valentine était belle et gracieuse, elle avait dix-huit ans, elle était inconnue de tous... La curiosité de la foule amassée le long du parcours du cortège devait se diriger vers elle, pour le moins autant que vers sa royale belle-sœur.

Le roi avait voulu que la fête fût magnifique. Il avait fait inviter les Parisiens à décorer leurs rues d'une manière digne de la grandeur des personnages qui devaient les parcourir. Il avait envoyé par tout le royaume, et aussi en Angleterre et en Allemagne, des messagers et des hérauts annoncer les grandes journées qui se préparaient. Les bannis, les gens qui avaient fui par crainte de la justice devaient être amnistiés. On juge s'il fut répondu à ces divers appels. De France et de l'étranger vinrent des seigneurs et des dames de haut parage. Il arriva aussi une foule de malandrins, voleurs et assassins, bandits de toute espèce, enchantés de l'impunité accordée à leurs méfaits de jadis, et prêts à en accomplir de nouveaux. Jamais on ne coupa plus de bourses à Paris qu'en ces circonstances solennelles.

(1) Les comptes d'Arnoul Boucher, argentier du roi, portent que Charles VI a ordonné que l'or de certains bijoux fût fondu, les pierres devant en être employées à créer d'autres bijoux et à orner des « habis que le roy, mon dit seigneur, a ordonnez à luy estre faiz pour la feste de la venue de la Royne et de Madame de Thouraine. » Archives nationales, KK. 20 : 14. — V. aussi Bibl. nat. Mss. lat. 14669 : 101 verso et Mss. fr. *Collection de Bourgogne*, t. XXI : 21 (plusieurs passages des comptes des ducs de Bourgogne). — V. encore la *Chronographia regum francorum*, t. III, p. 96.

Saint-Denis était le lieu choisi pour la réunion de la Cour. La reine s'y était installée le 20 août. Le lendemain et dans la matinée du dimanche, 22, les princes, les princesses, les seigneurs et les dames qui devaient l'accompagner, la rejoignirent. Tout ce monde était vêtu d'étoffes splendides, paré de joyaux du plus grand prix. Il avait été fait à cette occasion des dépenses inouïes. On était alors, du reste, au moment le plus prospère du règne de Charles VI. La France et l'Angleterre avaient conclu une trêve : la guerre de Cent ans se trouvait interrompue. Un certain ordre politique et financier régnait dans le pays. Les anciens conseillers de Charles V, rappelés au pouvoir, s'efforçaient, sans y parvenir toujours, de faire revivre dans quelque mesure la politique de ce prince.

Le cortège ne fut point formé de bonne heure. Il était midi lorsque la reine quitta l'abbaye de Saint-Denis (1). Isabeau portait un manteau de velours azur, semé de fleurs de lis d'or. Ce manteau avait été acheté par elle à la duchesse Blanche d'Orléans, veuve d'un frère du roi Jean le Bon et sans doute était d'un merveilleux travail, car la reine le paya quatre cent quatre-vingt-cinq livres parisis (2). Se trouvant enceinte, — cela lui arriva souvent : elle donna douze enfants à son époux, —

(1) Sur ces fêtes, voir : Archives nationales, KK. 20 : 6-76 et 99-111; registres du Parlement, X^1a 1474 : 326; Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. 1er; *Chronique* du religieux de Saint-Denis, liv. X, chap. VII; Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1389; Guillaume Cousinot, *Geste des nobles*, chap. XLVI; E. Petit, *Itinéraire des ducs de Bourgogne*, p. 213 et 529-530; H. Legrand, *Paris en 1380* avec plan. — L'entrée d'Isabeau et de Valentine a été plusieurs fois racontée d'après tout ou partie de ces documents, notamment par M. Marcel Thibault, dans son remarquable ouvrage *Isabeau de Bavière, reine de France*, œuvre à la fois érudite et littéraire, qui fit connaître, il y a quelques années, le nom de ce jeune savant enlevé par une mort prématurée à la science historique, en 1908.

(2) Extrait du compte des dépenses relatives aux fêtes de l'entrée (Archives nationales, KK. 20 : 10 v°) : « Pour paier à Mme la duchesse d'Orléans, pour une chappe de veloux azur alexandrin, brodée à fleurs de lis... achetée d'elle pour vestir la roine à la dicte feste de sa venue à Paris... » Il s'agit évidemment de la duchesse Blanche, car Valentine ne fut duchesse d'Orléans qu'à partir de 1392.

Isabeau était dans une litière richement ornée. Autour de cette litière et de celles qui suivaient, s'avançaient à cheval les princes du sang de France, le duc de Touraine, frère du roi, ses oncles, les ducs de Bourbon, de Berry, et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de la Marche, messire Pierre de Navarre. Derrière la reine, les duchesses de Touraine, de Berry, de Bourgogne, la comtesse de Nevers, belle-fille de celle-ci, la duchesse de Bar (1), Mme de Coucy (2), Mlle d'Harcourt, puis une foule de dames et de damoiselles venaient suivant leur rang et leur situation, la plupart dans des litières ou des chars élégamment peints et décorés. La duchesse de Touraine n'était ni en litière ni dans un char : elle montait un palefroi richement harnaché. « C'était, a écrit Froissart, pour lui différer des autres (3). » Dans ce simple mot du chroniqueur, qui avoue un peu plus loin que d'autres dames montaient également des palefrois, on trouve déjà un indice de la façon haineuse dont il parlera toujours de Valentine.

On prend le chemin de Paris. Mais il faudra souvent s'arrêter. A peine a-t-on quitté l'abbaye que retentit l'acclamation de joie des foules de ce temps : Noël! Noël! et ce cri ne cessera désormais de saluer le passage du cortège jusqu'aux derniers moments de la journée.

A la sortie de Saint-Denis, s'élève sur la gauche la chapelle de Saint-Quentin. Un groupe considérable de seigneurs étrangers, à la tête desquels on voit le duc de Lorraine et le comte d'Ostrevan (4), présente ses hommages et se joint au cortège. Plus loin, douze cents riches bourgeois parisiens viennent offrir leurs souhaits de bienvenue. Ils sont à cheval, « parés et vêtus tous

(1) Marie, fille du roi Jean.

(2) Isabelle de Lorraine, femme d'Enguerrand VII, le dernier des sires de Coucy.

(3) *Chroniques*, liv. IV, chap. 1er.

(4) Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevan, plus tard comte de Hainaut et de Hollande, avait épousé en 1385 Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi. Le même jour, Jean de Nevers, fils de Philippe le Hardi, avait épousé Marguerite de Hainaut, sœur de Guillaume.

d'un parement de gonnes de baudequin vert et vermeil (1) ». Le baudequin était une étoffe tissée de fils d'or et de soie. Jean Jouvenel, garde de la prévôté des marchands, parle en leur nom. Puis voici les officiers et les serviteurs de la maison du roi : ils sont vêtus de rose; des musiciens les accompagnent et font entendre un harmonieux concert.

A mesure que l'on avance, le cortège grossit. Tous ceux qui sont venus rendre hommage à Isabeau et à Valentine les suivent et vont pénétrer après elles dans Paris. Et ce n'est pas seulement derrière le cortège royal que la foule s'entasse et se presse. Il en est de même en avant : les sergents d'armes, les officiers du roi ont une peine extrême à refouler le peuple des deux côtés du chemin, à maintenir une voie ouverte devant la litière de la reine, à empêcher les bousculades et les batailles.

On entre dans Paris, après avoir découvert les chars, par la porte Saint-Denis qui fait partie de l'enceinte bâtie naguère par le roi Charles V, porte fortifiée de tourelles et gardée par un double pont-levis (2). Là, un curieux spectacle attend la reine. Au-dessus d'elle sont figurés le ciel et les étoiles et, dans le ciel, une foule de jeunes enfants, représentant des anges, chantent de leurs douces voix. Puis, à côté de cet idéal, presque du réalisme : la Vierge tient l'Enfant Jésus dans ses bras, mais un Enfant Jésus qui s'épanouit fort en jouant d'un moulinet fait d'une très grosse noix.

La porte passée, c'est la grande rue Saint-Denis qui va jusqu'au Châtelet, l'une des plus anciennes rues de Paris, une des plus populeuses et des plus vivantes, alors comme aujourd'hui. Une miniature qui orne un des manuscrits de Froissart nous a conservé, à côté des descriptions écrites, le souvenir de cette journée. La peinture, qui date d'ailleurs du quinzième siècle, n'est pas tout à fait conforme aux récits. On y voit, représentées avec toute la maladresse artistique de l'époque, la reine et les

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. 1er.

(2) Cette porte Saint-Denis était située vers l'extrémité de notre rue actuelle d'Aboukir. (Legrand, *Paris en 1380*, p. 64.)

princesses, non pas en litière, mais à cheval. Isabeau calvalcade sous un dais que soutiennent des pages. Des cavaliers, les princes du sang royal, la précèdent. Derrière la reine, un groupe de princesses à cheval, dont l'une, celle qui marche en avant, a sans doute la prétention de représenter Valentine. La foule regarde avec avidité ce spectacle, mais elle le contemple des maisons, non pas de la rue. Celle qui encombrait toutes les voies suivies par le cortège eût sans doute gêné l'artiste et l'eût empêché de donner aux princes et aux princesses, aux cavaliers et aux pages, la place en vue qu'il leur destinait. Aussi l'a-t-il purement et simplement supprimée. Dans les maisons, en revanche, les spectateurs sont nombreux. Il y en a partout. Il y a des gens aux fenêtres et des gens sur les toits. Dans toutes les petites ouvertures des logis, on voit s'encadrer des figures de femmes; un vieil homme aussi curieux qu'une jeune femme apparaît à une lucarne...

Guillebert de Metz, qui nous a laissé une description du Paris de Charles VI, prétend que cent vingt mille personnes à cheval reçurent et accompagnèrent la reine. Il y a là une des exagérations habituelles aux écrivains de ce temps quand ils veulent faire de la statistique. Mais de son dire, si invraisemblable qu'il soit, résulte bien l'indication d'une foule énorme assistant à l'entrée d'Isabeau. Des rues étroites et innombrables que renfermait Paris, de leurs maisons serrées e pressées les unes contre les autres, est descendue vers le centre une masse de gens dont le nombre a frappé l'imagination des contemporains. Il y avait assurément plus de cent vingt mille personnes, mais la plupart à pied, ne faisant point partie du cortège, l'attendant le long des rues, puis s'engouffrant à sa suite dans celles qui lui restaient à parcourir.

Dans la rue Saint-Denis, les arrêts se succèdent.

On rencontre d'abord une fontaine, couverte d'un drap d'azur, semé de fleurs de lis d'or : l'eau s'y trouve remplacée par d'excellents vins. Autour de la fontaine, des jeunes filles merveilleusement parées, leurs beaux cheveux couverts de cha-

peaux dorés, chantent et dans des hanaps d'or — ou dorés — donnent à boire à tous ceux qui le leur demandent. Plus loin devant l'hôpital de la Trinité, en face de la rue Saint-Sauveur, c'est un spectacle bien différent. Sur un échafaud s'élève un castel au bas duquel des chevaliers croisés combattent les Infidèles. Au-dessus, le roi de France siège au milieu des douze pairs. Et voici que, au moment où la reine se trouve devant l'échafaud, un personnage qui représente le roi Richard Cœur de Lion s'approche du roi de France et lui demande la permission de pourfendre les Infidèles : le roi n'a garde de refuser; Richard et ses compagnons s'élancent, les Sarrazins se défendent de leur mieux. C'est une vraie bataille qui suscite, de la part du cortège royal comme du peuple, une joie enthousiaste et bruyante.

On se remet en marche. A la seconde porte Saint-Denis, celle de l'enceinte bâtie jadis par Philippe-Auguste (1), comme à la première, c'est un ciel étoilé avec des anges qui chantent. Mais de plus on y voit Dieu lui-même, Père, Fils et Saint-Esprit. Et lorsque la reine passe sous ce ciel, la porte du Paradis s'ouvre au-dessus de sa tête, deux anges en sortent et en descendent. Ils tiennent en leurs mains une couronne d'or et de pierres précieuses : ils la posent avec précaution sur la tête d'Isabeau et ils chantent :

« Dame enclose entre fleur de lys,
« Roine estes vous de Paris,
« De France et de tous pays...
« Nous en rallons en Paradis ! »

Et il s'en vont en effet, ils remontent au ciel, — grâce à un ingénieux appareil.

Voici que l'on est maintenant à la dernière partie de la rue Saint-Denis, celle qui approche du Châtelet. On jette encore un coup d'œil sur cette grande voie, couverte de riches étoffes et

(1) Cette seconde porte Saint-Denis se trouvait près de l'impasse des Peintres, au point où se rencontrent aujourd'hui les rues aux Ours et Turbigo. (Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 228.)

dont les façades des maisons disparaissent sous de somptueuses tapisseries. Le Châtelet s'élève devant le cortège (1). Mais la vieille forteresse, le sombre tribunal où se rendent tant de rigoureux arrêts, la prison si redoutée du populaire et parfois des gentilshommes, le Châtelet s'est pour un jour adouci et déguisé. On va y donner une représentation théâtrale, quelque chose comme des tableaux vivants. A la porte, s'élève un lit « paré et ordonné et encourtiné aussi richement de toutes choses comme pour la chambre du roi (2) ». C'est un « lit de justice » et, dans ce lit est couchée « Madame Sainte-Anne ». La chose paraît peut-être aujourd'hui un peu bizarre : elle ravit nos bons ancêtres de 1389. D'ailleurs, ce n'est pas tout. Autour du lit, il y a un bois, — une forêt, — où courent des lièvres et des lapins, et au-dessus duquel volettent des oisillons. Tout à coup un grand cerf blanc sort du bois. Il est poursuivi par un aigle et un lion, « faits très proprement », assure Froissart. Ils l'approchent, ils vont le déchirer. Mais le cerf se précipite auprès du lit de justice... Et pour justifier cette heureuse inspiration, on voit sortir du bois douze jeunes « pucelles » tenant en leurs mains des épées nues : elles se jettent devant l'aigle et le lion, les menacent, défendent le cerf et le sauvent... Ainsi la justice dompte le fort et protège le faible, — ainsi du moins en doit-il être.

Vers ce moment, il advint un incident que le noble cortège ne remarqua pas, mais que l'on connut le soir. Le roi avait résolu d'aller voir passer la reine. Le moment venu, la marche commencée, il dit au sire de Savoisy, grand maître de l'hôtel de la reine : « Savoisy, il faut que tu montes sur mon bon cheval. Je monterai derrière toi. Nous nous vêtirons de telle sorte que personne ne nous reconnaîtra et nous irons voir l'entrée de la reine ma femme! » Savoisy, pensant qu'il pourrait bien dans cette aventure survenir quelque chose de fâcheux, fit ce qu'il put pour détourner le roi de son dessein. Mais il n'y parvint pas et il

(1) Aujourd'hui, place du Châtelet et environs. On peut voir un plan du Châtelet sur la façade du bâtiment où est installée la chambre des notaires.

(2) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. 1er.

lui fallut en passer par la fantaisie de son maître. Tous deux se déguisèrent donc du mieux qu'ils purent et ils enfourchèrent le bon cheval du roi, Savoisy devant et Charles derrière lui. Il était assez de mode en ce temps de monter ainsi à deux. Ils allèrent voir le cortège en divers endroits et enfin au Châtelet où la foule était plus compacte que nulle part ailleurs pour contempler sainte Anne dans son lit, le cerf, le lion et les pucelles. Naturellement Savoisy essaya de fendre cette foule et de s'avancer le plus possible vers le cortège. Mais il y avait tout juste à cet endroit d'innombrables sergents armés de petits bâtons dont ils frappaient de côté et d'autre, quelquefois très fort, pour défendre le chemin du cortège. Et Savoisy et le roi s'avancèrent tant et si près que les sergents, ne les connaissant pas, les frappèrent à leur tour. Charles reçut des coups sur les épaules et supporta force horions. Il ne s'en fâcha point, étant venu les chercher. Le soir, la chose était connue, contée par le roi lui-même et, devant les dames et les demoiselles de la Cour, il en fit le sujet de mille plaisanteries (1).

Cependant on allait arriver au but de cette marche à travers la ville, à Notre-Dame où devait avoir lieu le couronnement. On est au Grand-Pont — notre Pont-au-Change — si vivant, si populaire dans le Paris d'autrefois. On disait vers 1400 qu'il était si fréquenté qu'à aucun moment de la journée, on ne manquait d'y trouver à la fois un moine, une fille et un cheval. Là, un troisième ciel orné d'étoiles... C'est décidément la mode et le goût du temps. Ces ciels figurés purent rappeler à Valentine un souvenir de Pavie où elle avait vécu ses premières années : les historiens d'Italie rapportent qu'au fameux château de cette ville, habité par elle jusqu'à son mariage, « la voûte de la chapelle, peinte de bleu d'outremer, figurait le firmament tout parsemé d'étoiles d'or (2) ».

Enfin, avant d'entrer à l'église, le cortège a encore la vue d'un

(1) Jouvenel des Ursins, *ouvr. cit.*
(2) C. Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia,* liv. II, cap. 7.

spectacle qui n'est pas banal. Un Genevois, d'une extraordinaire audace, a imaginé de faire partir du sommet de la haute tour de Notre-Dame, une corde qui, passant bien au-dessus des maisons voisines, vient s'attacher à la plus haute maison du pont Saint-Michel. Lorsque la reine fut dans la grande rue Notre-Dame, on vit ce personnage sortir d'un échafaud qu'il avait fait dresser sur la tour. Il portait deux cierges allumés. Il s'avança sur la corde tout en chantant, le long et au-dessus des rues, et tenant toujours les deux cierges et toujours sur sa corde, il se livra à toute sorte d'exercices extraordinaires. Depuis un mois, on travaillait à construire l'échafaud, à tendre la corde et à établir toute la machinerie nécessaire à une opération de cette espèce. On pense si le peuple parisien, toujours friand d'émotions, applaudit le Genevois qui réussit à mener à bien sa périlleuse entreprise (1).

Ce fut la dernière attraction avant l'arrivée à Notre-Dame. Sur la place du Parvis, Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, et son clergé attendaient la reine. Elle descendit de sa litière avec l'aide des quatre ducs; les princesses et les autres dames descendirent aussi et le cortège entra dans l'église. Isabeau offrit au trésor de Notre-Dame, avec d'autres présents, la couronne qu'à la seconde porte Saint-Denis, les anges avaient déposée sur sa tête. On en avait préparé pour la cérémonie une autre, plus brillante encore et plus riche. Deux des personnages importants du royaume, Jean Le Mercier et Bureau de la Rivière vinrent la lui présenter solennellement. L'évêque, aidé des quatre ducs, la lui plaça sur la tête.

Et le cortège se reforma. On avait marché si lentement, on s'était arrêté si souvent qu'il était nuit. A la lumière des torches, on vint au Palais du roi. — le Palais de Justice d'aujourd'hui

(1) Jouvenel des Ursins donne de ce fait un récit un peu différent de celui de Froissart. Le Genevois serait arrivé de la tour de Notre-Dame au grand pont « par engins bien faits ». Il aurait passé par une ouverture pratiquée dans les draperies qui couvraient le pont et aurait mis une couronne sur la tête d'Isabeau. Puis il serait reparti à l'aide des mêmes engins « comme s'il s'en fut retourné de soi-même au Ciel ».

— où l'on soupa. Un bal termina cette journée de plaisirs ou de fatigue, suivant le goût de chacun.

*
* *

Le lendemain Isabeau fut sacrée dans la chapelle du Palais, — la Sainte Chapelle. Puis eut lieu dans la grande salle un banquet solennel, troublé cependant par un fâcheux incident. Cinq cents dames et damoiselles y assistaient. La reine était assise entre son époux et le roi d'Arménie, un souverain détrôné — il y en avait déjà — qui avait su se faire bienvenir et pensionner de Charles VI. Valentine figurait naturellement à la table royale. Autour des convives, circulaient une foule de gens de toute condition, admis à voir manger ces grands personnages. Ce fut la cause d'un terrible désordre. Il y avait tant de monde dans la salle du festin qu'aucun service ne fut bientôt possible. Les curieux n'étaient pas seuls à s'y presser. On y voyait des musiciens, des ménestrels, des jongleurs, chacun montrant du mieux qu'il pouvait ses talents particuliers. Puis, on avait préparé la représentation d'un combat de la guerre de Troie, avec le palais d'Ilion, une tente simulant le camp des Grecs, et un vaisseau, leur flotte. Tout cela se mouvait à l'aide d'ingénieux mécanismes. Par malheur, au moment où les Grecs donnèrent l'assaut à Ilion, tout le monde voulut voir de plus près. On se précipita, on s'écrasa. La chaleur était épouvantable. Une table, autour de laquelle beaucoup de dames étaient assises, fut jetée à terre. Tout le monde se leva. Des cris se firent entendre. Un effroyable tumulte emplit la salle. Des femmes se trouvaient mal. La reine faillit avoir ce désagrément et il fallut briser une verrière derrière elle pour lui donner de l'air. Enfin, on abattit les tables, ce qui fit un peu de place, et l'on parvint à sortir de la salle. Mais les dames, fussent-elles princesses, avaient eu de très mauvais moments à passer.

Vers le soir, le roi et la reine s'en allèrent à l'hôtel Saint-Pol où Charles VI habitait quand il était à Paris. La reine y alla par

un long trajet à travers les rues, escortée de plus de mille cavaliers; le roi y vint modestement par la Seine. On soupa, puis on dansa, et l'on « s'esbattit » jusqu'au point du jour.

Le mardi, la troisième journée des fêtes, la ville de Paris offrit des présents de bienvenue au roi, à la reine et à Valentine. Des bourgeois escortaient les présents qui étaient installés dans trois élégantes litières. Celle du roi était portée par deux hommes sauvages, celle de la reine par un ours et une licorne, celle de Valentine par deux Maures, le visage noirci comme il convenait, richement vêtus à la mode orientale et la tête enveloppée de linges blancs « comme si ce fussent Sarrazins ou Tartares ». Les cadeaux que renfermait cette litière n'étaient point de minime valeur. En voici l'énumération : un hanap et une aiguière d'or; une grande nef en argent doré (1); un drageoir, douze plats, deux douzaines d'écuelles, six pots, six aiguières, douze hanaps, une salière, le tout en argent doré; de plus, en quantité de la vaiselle « vérée » et de la vaisselle blanche (2). « Le présent, dit Froissart, réjouit grandement la duchesse de Touraine et ce fut raison, car il était beau et riche. » Aux bourgeois qui lui offraient les présents, le roi avait répondu : « Grand merci, bonnes gens, ils sont beaux et riches. » La reine paraît n'avoir rien dit, ce qui n'est pas étonnant, parce qu'à cette époque il semble qu'elle parlât encore difficilement le français. Quant à Valentine, le chroniqueur mentionne qu'elle « remercia grandement, et sagement ceux qui présenté l'avaient et la bonne ville de Paris de qui le profit venait ».

Ce même mardi, commencèrent les joûtes qui se prolongèrent jusqu'au vendredi. Le roi y prit part. Un écuyer du duc de Bourgogne, Pierre de la Haye, y fut blessé. Le dernier jour, il y eut même, à la fin d'un grand dîner que Charles offrit aux

(1) La nef était une pièce importante de la vaisselle princière, au quatorzième siècle. C'était un vase allongé en forme de vaisseau qui renfermait le vin et les épices, les gobelets, cuillers, etc., à l'usage personnel d'un prince ou d'une princesse. On plaçait la nef sur la table devant la personne à qui elle devait servir.

(2) Archives nationales, KK. 264 : 7.

dames et damoiselles, des joûtes dans la salle du festin. Puis le roi et la reine remercièrent leurs invités et leur donnèrent congé.

Tel fut le début de Valentine Visconti à la Cour de France. En quelques jours, elle en avait vu les côtés séduisants : la grandeur, la richesse, les fêtes, l'enthousiasme populaire, les élégances chevaleresques. Ces jours passés, elle n'avait plus rien à apprendre des honneurs et des satisfactions que pouvait lui procurer sa situation de belle-sœur du roi de France. Mais elle avait à connaître les tristesses qui, plus que l'éclat de ses temps heureux, nous ont gardé son souvenir, les amères douleurs dont une illustre situation ne préserve point les cœurs aimants et les âmes généreuses.

CHAPITRE II

LOUIS ET VALENTINE

Louis de Tourraine; sa naissance, son éducation; la campagne de Gueldre. — Un prince charmant : les lettres, le cheval et la danse. — Bienveillance de Louis. — Sa « belle parleure ». — Un protecteur des « Marmousets ». — Jugements d'autrefois et d'aujourd'hui.

Valentine Visconti. — Son charme et sa beauté célébrés par la poésie. — « L'Apparicion de maistre Jehan de Meun ». — Miniatures représentant Valentine. — Sa grâce, son intelligence, son esprit cultivé. — Douceur et passion. — Valentine jugée par les historiens.

Louis, duc de Touraine, qui venait d'épouser Valentine, était né le 13 mars de l'année 1372, du sage roi Charles V et de Jeanne de Bourbon, cette aimable reine dont son époux disait : « C'est le soleil du royaume. » Au contraire de ce qui nous arrive pour beaucoup d'hommes connus du moyen âge, même de princes et de rois, nous savons donc la date exacte de sa naissance. Nous avons à cet égard une indication très précise dans un registre des « Conseils et plaidoiries » du Parlement de Paris. On sait que les greffiers inséraient volontiers dans leurs registres, en marge ou à la suite des notes d'audience, la mention d'événements qui avaient frappé l'attention publique ou simplement attiré la leur. A la date du 12 mars 1372, ce registre porte la mention que voici : « La nuit ensuivant, deux heures après minuit, fut nez Monseigneur Loïs de France, fils du roi Charles, notre sire (1). » Un passage des « Mémoriaux » de la Chambre des comptes de Paris ajoute qu'il naquit à l'hôtel

(1) Archives nationales X1A 1469 : 505 v°.

Saint-Pol (1). Au baptême du petit prince qui eut lieu en l'église Saint-Pol, Bertrand Duguesclin le toucha d'une épée nue en lui souhaitant d'être aussi preux et aussi bon chevalier que les meilleurs parmi les rois de France. Louis devait assurément se bien montrer chaque fois que l'occasion lui en serait donnée. Tout jeune, il aurait voulu prendre part aux diverses expéditions qui marquèrent les premières années du règne de son frère. Il ne lui fut permis de faire que le « Voyage d'Allemaigne », comme l'on disait, c'est-à-dire la campagne contre le duc de Gueldre, en 1388 ; alors il commanda trois cents lances (2). Plus tard, il voulut aller faire la guerre en Afrique. Plus tard encore, l'empereur de Constantinople ayant demandé du secours au roi contre les Turcs, on verra le duc s'agenouiller au Conseil devant le roi et le supplier de lui permettre d'aller combattre les Infidèles (3). Malgré tout cela, il faut le reconnaître, c'est plutôt sous des aspects différents de celui d'un redoutable guerrier que nous est resté le souvenir du frère de Charles VI.

Il fut élevé — portant alors le titre de comte de Valois — avec ce malheureux prince. Tous deux avaient l'un pour l'autre une vive et profonde affection. Ils furent instruits de ce qui composait la science de cette époque. Louis profita merveilleusement des leçons qui lui furent données. Il devint un des princes les plus lettrés de l'Europe et nous rencontrerons, au cours des pages qui vont suivre, plus d'une preuve de l'étendue de ses connaissances. D'après Buonacorso Pitti, c'était le seul des princes de la famille royale qui sût le latin. Après son mariage, il devait continuer de s'instruire. Passionné de savoir, il lut et même il étudia toute sa vie.

Les contemporains nous ont laissé de lui, au point de vue physique, les portraits les plus séduisants. Au dire du religieux de Saint-Denis, il était « d'un extérieur vraiment accompli ». « Il

(1) Denys Godefroy, *Histoire de Charles VI*, d'après Jouvenel des Ursins, p. 531.

(2) Bibl. nat. f. fr. 20683 : 44.

(3) Jouvenel des Ursins, *Hist. de Charles VI*, année 1397.

est beau de corps... gracieux en ses ébats », s'écrie, plus enthousiaste, Christine de Pisan. Quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale le représentent recevant des mains de cette célèbre et abondante femme de lettres, certains de ses ouvrages. Sa taille était moyenne, assez élevée, élancée, très élégante. Il avait « très douce et bonne physionomie ». Le visage était plein, le front grand, le nez assez long, l'ensemble des traits régulier. L'éclat de costumes somptueux rehaussait habituellement ses avantages extérieurs.

Louis de Touraine a de l'entrain, de l'ardeur pour toutes choses, surtout pour le plaisir. Comme à tous les princes et jeunes seigneurs du temps, les exercices du corps lui sont familiers. Dès avant son mariage, on joûte en l'hôtel de Béhaigne que le roi vient de lui donner (1). Il monte bien à cheval et danse non moins bien, deux talents qui le font estimer des dames. Il est pour elles infiniment aimable, adore leur compagnie, rit et plaisante agréablement avec elles. Peut-être déjà, au moment où il épouse Valentine, plus d'une s'est-elle laissé toucher le cœur par un jeune homme doué de tant de charmes et de séductions... Christine de Pisan nous assure qu'il n'aimait pas entendre mal parler des femmes. C'est sans doute vrai : seulement, il fut cause que, plus d'une fois, l'on en parla fort mal. Il les aima trop et elles ne l'aimèrent pas moins.

Ses qualités de cœur et d'esprit répondent à ses qualités physiques. Il est bienveillant, toujours prêt à recevoir aimablement qui s'adresse à lui pour obtenir quelque grâce et toujours disposé à promptement accorder cette grâce. Et ce n'est pas seulement aux seigneurs et gentilshommes que va sa protection. Il accueille et il aide les gens de tout état, des écrivains, des étudiants, ses plus humbles serviteurs. Il donne aux pauvres chaque jour, largement et de sa propre main. Il visite à l'Hôtel-Dieu les malades et il les secourt (2). Son caractère est

(1) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne, Preuves*, t. III : 5419.

(2) Christine de Pisan, *le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, chap. xv ou xvi, suivant les éditions.

loyal et chevaleresque. Il aime et il aide de son argent les hommes hardis qui voyagent au loin et qui accroissent à travers le monde le renom de la France.

Plus tard, il sera célèbre par son éloquence. On appréciera sa « belle parleure tout naturellement ornée de rhétorique ». On remarquera que, lorsqu'il est harangué par de doctes personnages, habitués à manier la parole, il lui arrive d'ordinaire d'être, en leur répondant, plus éloquent qu'ils ne le furent eux-mêmes. Au moment où nous sommes, la « belle parleure » de l'adolescent ne s'adressait sans doute guère qu'à Valentine et les fleurs de sa rhétorique n'étaient employées, s'il en était besoin, qu'à conquérir le cœur de la jeune femme.

Notons cependant que Louis de Touraine était déjà mêlé dans une certaine mesure aux affaires du gouvernement. Une guerre sourde existait entre les oncles du roi et ses ministres — les anciens conseillers de Charles V, les « Marmousets » repris par Charles VI en 1388. Le jeune duc de Touraine était auprès de son frère un des défenseurs de ceux-ci. Peut-être cette lutte contre les ducs de Bourgogue et de Berry, peu accusée encore assurément, mais réelle, était-elle surtout engagée dans l'intérêt personnel du prince; mais elle se trouvait être aussi, à coup sûr, dans l'intérêt du pays qui n'avait rien à attendre de bon des frères de Charles V.

Le brillant et aussi le sérieux de l'esprit du duc de Touraine frappèrent les hommes de son temps. Dans le « Livre du Chevalier errant » où l'on trouve le portrait des souverains et des princes de cette époque, le marquis de Saluces qui parcourut les Cours européennes a écrit plus tard : « Après, voy je Louis, frère de Charles, roi de France, lequel est duc d'Orléans. Cil estoit jeune chevalier et beaulz, d'aage de XXXIIII ans, et moult sage et entreprenant estoit et bien taillez à soy faire un hault prince. C'est cil qui a la fille au seigneur de Milan à femme. » En tête de son « Apparicion de Maistre Jehan de Meun », Honoré Bonnet loue le prince de son goût pour les livres et lui rappelle que le roi Charles V, son père, aimait aussi la science.

Cousinot appelle Louis un prince « de hault entendement tenu plus que nul autre en son vivant ». Jouvenel des Ursins dit de lui : « Combien qu'il fut jeune d'âge, toutefois il était sage et de bon entendement. » Nicolas de Baye parle de sa grande intelligence.

Au siècle dernier, Michelet l'a qualifié de « prince charmant », d' « enfant gâté de la nature et de la grâce ». Un autre écrivain de la même époque, Champollion-Figeac, l'appelle « un homme de génie venu à propos pour l'avancement des lettres et des arts ». C'est assurément exagéré. Mais il faut reconnaître, et il n'y a guère aujourd'hui de doute sur ce point, que Louis et Valentine, par leurs encouragements de toute sorte, aidèrent beaucoup au mouvement littéraire et artistique de la fin du quatorzième siècle et du commencement du quinzième.

Et d'autre part, en contradiction avec ceux des chroniqueurs d'alors que soldait le parti bourguignon, en dépit des faiblesses et des fautes du duc de Touraine, l'histoire, en étudiant sa vie, a reconnu en lui un homme de valeur et un bon Français. Sur la plupart des questions qui se posèrent au cours du règne de Charles VI, il soutint dans le Conseil du roi la solution la plus utile au pays, celle que l'historien comprend et admet aujourd'hui avoir été la plus conforme aux intérêts de la France. Il eut les défauts et les vices de la plupart des hommes de son temps et de sa situation, mais il eut des connaissances plus étendues, des vues plus justes et plus élevées que le plus grand nombre d'entre eux.

*
* *

Tel était le jeune duc de Touraine. A ce prince intelligent et beau les circonstances donnaient une compagne qui réunissait, elle aussi, les charmes du corps et les dons de l'esprit.

Le souvenir de la gracieuse beauté de Valentine est venu jusqu'à nous, sans aucune contradiction, à travers cinq siècles écoulés. Celle qui « gent corps a », celle qui est « juene, fresche,

joly, de hault atour (1) », au dire du poète Eustache Deschamps, apparut aux temps qui suivirent et nous apparaît encore telle que la représenta cet aimable portrait. Avait-elle cette beauté qui vient de l'extrême régularité des traits du visage? Il est difficile de l'affirmer. Au quatorzième siècle, on le sait, les écrivains étaient infiniment moins prodigues qu'aujourd'hui de descriptions physiques. Où ceux de notre temps, même les historiens, nous donneraient l'infini détail des traits et de ce que ces traits peuvent révéler des pensées et des sentiments d'une personne, les écrivains d'autrefois se contentaient le plus souvent d'une impression d'ensemble. Il faut naturellement nous résigner à ce genre incomplet de renseignements. Ce qui semble certain, c'est que Valentine était charmante. C'est l'impression que les contemporains nous ont transmise et que la postérité a conservée.

Dans un précieux manuscrit de la Bibliothèque nationale, « l'Apparicion de maistre Jehan de Meun », on trouve deux miniatures, en façon de camaïeu, dessinées, semble-t-il, d'abord à la plume, puis lavées d'une sorte d'encre de Chine, dont l'une nous montre l'auteur, Honoré Bonnet, prieur de Salon, offrant son ouvrage à Valentine; l'autre représente la jeune duchesse en conférence avec son physicien, autrement dit son médecin. Ce manuscrit fut spécialement écrit pour la duchesse : il fut possédé par elle, puis par son fils, Charles d'Orléans (2).

L'œuvre du prieur de Salon fut composée bien après le mariage de Louis et de Valentine, entre 1396 et 1403, à une époque très voisine probablement de la première de ces dates. Nous donne-t-elle, dans les deux miniatures en question, le portrait véritable, l'image ressemblante de la duchesse? C'est chose certaine, — autant que des miniatures imparfaites de cette sorte peuvent nous donner le détail des traits d'une personne.

(1) Eustache Deschamps, *Œuvres*, éditées par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et M. G. Raynaud.

(2) Un autre exemplaire du même ouvrage, copié pour Jean de Montagu, existe également à la Bibliothèque nationale. Il en avait aussi été fait un pour le duc d'Orléans, mais il est perdu.

Ce n'est pas la représentation d'une princesse idéale, d'une princesse de fantaisie, d'une sorte de princesse-type. Non, les traits, dans les deux miniatures, ont leur caractère spécial, bien personnel, qui concorde absolument d'ailleurs avec ce que nous savons du charme, de la bonté, de la nature tout entière de Valentine.

Dans le premier dessin, la duchesse est représentée assise sur un siège, garni d'un coussin et recouvert de draperies. Elle est vêtue d'une longue robe décolletée, avec des manches étroites d'où la main sort à peine. Sur cette robe, elle a un riche manteau. La tête porte une couronne d'or, rehaussée de pierres précieuses. Le front est grand, une partie des cheveux étant sans doute relevée sous la couronne : les autres tombent en tresses de chaque côté de la figure. Derrière elle, deux suivantes se tiennent debout. Par devant, à genoux, l'auteur, Honoré Bonnet lui présente son manuscrit. Elle le regarde de ses yeux demi-clos, noirs, très doux et, pour recevoir l'ouvrage, fait un geste gracieux et accueillant.

Dans le second dessin, la duchesse est debout, vêtue de la même robe et du même manteau. De la main droite, elle réunit les plis de ce manteau, dont une suivante, très petite, presque une enfant, porte la traîne; de la main gauche, comme tout à l'heure au prieur de Salon, elle adresse un geste aimable à son physicien qui, debout, de l'autre côté du texte, lui parle, incliné vers elle et semble lui présenter quelque élixir contenu dans un récipient. Comme dans le premier dessin, la taille est fine, élancée. La coiffure est la même, mais l'effet en est ici plus agréable. On ne pouvait, dans la première miniature, fixer la couleur des cheveux; ici, un coloris très visible la précise : ils sont blonds ou châtains.

Dans l'un et l'autre dessin, Valentine nous apparaît grande, mince, peut-être un peu maigre, le cou long, les attaches fines, la taille élégante, avec infiniment de grâce et de distinction. Le nez est droit, relevé vers son extrémité, la bouche petite, le visage animé de légères couleurs. La duchesse semble très

jeune : du reste, en 1396, elle n'avait que vingt-cinq ou vingt-six ans (1).

En définitive, Valentine a plus d'aimable délicatesse dans le visage, plus d'agrément dans la physionomie, plus de charme dans le port et dans l'attitude que d'absolue régularité dans les traits et de beauté classique. Sa figure intelligente est empreinte d'une souriante bienveillance. Elle paraît intéressée par le langage des deux personnages qui s'adressent à elle et semble leur faire un encourageant accueil. Une extrême distinction, une gracieuse bonté, voilà ce que surtout nous disent de Valentine les deux miniatures de « l'Apparicion ». Leur langage, pour imparfait qu'il soit, comme elles le sont elles-mêmes, est en parfait accord avec celui de l'histoire et avec la tradition venue des contemporains jusqu'à nous, à travers des époques si lointaines et si diverses.

A cette attrayante figure, joignez l'esprit cultivé, le goût des choses de l'art et celui des belles-lettres que son éducation à la cour raffinée de son père avait donnés à Valentine, une propension sans doute à la fois naturelle et développée par les circonstances, pour toutes les élégances qui, déjà familières à l'Italie, commençaient à se répandre en France, séduisant tout d'abord la Cour, les princes et, plus que d'autres, le jeune et brillant duc de Touraine. Aux charmes de la figure et de la pensée de Valentine, ajoutez encore ces qualités du cœur que lui reconnaissent les contemporains. « Elle est de tous aimée, car elle fait plaisir à toute créature... Pitié l'accompagne, elle hait toute injustice, elle a le cœur tendre pour les pauvres gens et fait venir à merci les orgueilleux », dira encore Eustache Deschamps.

Telle était bien en effet la nature de Valentine. On l'a parfois représentée comme d'une inaltérable douceur... Douce, elle l'était assurément aux faibles et aux misérables. Mais elle ne

(1) Au-dessus du premier portrait, sont les armes de Louis et de Valentine, au-dessus du second, ces mots : « Madame Dorliens ».

l'était pas, ni incertaine, ni timide en face des ennemis de ceux qui lui étaient chers, des ennemis de son père, des ennemis de son époux et de ses enfants. Il y a bien des énigmes, des choses qui ne seront jamais sans doute précisées, ni connues dans la vie de Valentine. Mais personne ne saurait contester l'énergie passionnée qui, dans les grandes circonstances de sa vie, anima son cœur. Comme l'a écrit le poète, elle hait toute injustice. Mais elle n'en supportera pas plus à son égard qu'elle n'en voudrait infliger à d'autres. Elle n'usurpera pas sur le droit d'autrui, mais elle saura défendre le sien. La devise qu'elle a le plus souvent portée, qui fut inscrite sur des objets fabriqués pour elle, sur des bijoux travaillés pour elle aux jours de sa puissance et de son bonheur, nous la montre sous cet aspect : « A bon droit! » porte cette devise. Elle en eut d'autres encore : « Loyauté passe tout! » et c'est la même pensée, droite et fière. Enfin une autre : « Plus hault! » que l'on peut considérer soit comme un signe de l'ambition que certains historiens lui ont reprochée, soit plutôt comme une élévation au-dessus des choses de la terre, de la piété vive et profonde qui fut la sienne, une aspiration de son âme vers les biens éternels.

De notre temps même, rebelle à beaucoup de jugements et d'enthousiasmes d'autrefois, Valentine a conservé autant d'admirateurs, — je dirais presque d'adorateurs, — que dans les siècles qui nous séparent de celui où elle vécut. Champollion-Figeac célèbre « l'élévation de ses sentiments, la grâce de sa personne, l'aménité de son caractère, le charme de sa conversation (1) ». « La fille du duc Galéas Visconti, écrit M. de Laborde, avait à la fois la grâce qui séduit, la beauté qui impose, le rang élevé qui domine (2). » M. J. Camus l'appelle « la plus attrayante, la plus sympathique des femmes célèbres qui apparaissent dans l'histoire, à l'aurore de la Renaissance (3) ». « Valentine, dit M. G. Romano, est une des figures les plus sym-

(1) Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 101.
(2) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, t. III, *Introduction*.
(3) *Miscellanea di storia italiana*, 3e série, t. 5.

pathiques et les plus géniales du quatorzième siècle : par son esprit, son caractère, son goût pour les arts et la poésie, ce fut une vraie fille de la Renaissance italienne (1). » M. Petitot, qui l'accuse d'une ambition excessive, vante « la décence de ses mœurs au milieu d'une cour corrompue » et « son grand caractère (2). » M. de la Saussaye la nomme « la femme la plus accomplie de l'époque (3). »

Comment le duc de Touraine n'aurait-il pas été séduit par cette jeune femme intelligente et belle? Louis fut, aussitôt qu'il la vit, passionnément amoureux de sa femme. Et Valentine, elle aussi, aima d'un cœur ardent le prince auquel les circonstances l'avaient unie. La politique avait fait leur mariage : l'amour le consacra. Seulement, du côté de Valentine, cet amour ne se lassa pas et ne défaillit jamais. Son cœur était trop haut pour se donner deux fois, même pour se détacher. A travers les désillusions et les douleurs, et par delà la mort, elle demeura généreusement, vaillamment fidèle. Ce fut sa gloire dès le temps où elle vécut. Cette fidélité passionnée est restée le caractère à la fois admirable et touchant que son souvenir éveille d'abord en nos pensées.

(1) *Archivio storico lombardo*, 3e série, t. 10.
(2) *Mémoires relatifs à l'histoire de France, tableau du règne de Charles VI.*
(3) M. de la Saussaye, *le Château de Blois.*

CHAPITRE III

VALENTINE EN ITALIE, SON MARIAGE SA VENUE EN FRANCE

Les Visconti, seigneurs de Milan; le serpent qui dévore un enfant; Galéas II et Bernabo. — Un mariage d'argent : Isabelle de France et Jean Galéas, deux époux enfants. — La naissance de Valentine : difficulté d'en fixer la date précise. — L'éducation des filles en Italie au quatorzième siècle. — Une Cour italienne : le château de Pavie, fêtes, festins, chasses et tournois. — La bibliothèque et l'université. — Valentine élevée par Blanche de Savoie.

Jean-Galéas songe à marier sa fille; premiers projets : Carlo Visconti, Jean de Gœrlitz et Louis d'Anjou, roi de Sicile. — Pourquoi Jean-Galéas préféra Louis de Valois. — Un voyage en Hongrie qui s'arrête en Champagne; une fiancée enlevée par une armée. — Négociations matrimoniales entre Jean-Galéas et la Cour de France; le mariage par procuration. — La dot de Valentine. — L'origine des guerres d'Italie.

Pourquoi Valentine ne vint en France que deux années après le mariage par procuration; les actes de Maubuisson. — La duchesse de Touraine quitte Pavie; l'émotion de l'Italie du Nord; Venise manque d'enthousiasme; Jean-Galéas évite de revoir Valentine. — Amédée d'Achaïe est chargé de conduire la duchesse en France et de sauvegarder sa dot; le « Corredo » ; la réception d'Alexandrie; la duchesse à Turin; la traversée du mont Cenis; les fêtes de Chambéry. — Valentine, au pont de Mâcon, est remise aux envoyés du roi et de son frère; le duc de Bourbon ; le maire et les échevins dijonnais donnent leur vin et leurs épices, mais réservent leur argenterie. — Le mariage est célébré à Melun. — Isabeau et Valentine.

Valentine était fille de Jean-Galéas Visconti, seigneur, puis duc de Milan.

Les Visconti étaient l'une de ces familles qui, au moyen âge, s'emparèrent du pouvoir dans beaucoup de villes italiennes.

Ces seigneurs dont l'autorité fut parfois légitimée par les empereurs et quelquefois aussi par sa seule durée, par une sorte

de prescription, tyrannisèrent souvent les régions sur lesquelles leur main s'était abattue, c'est-à-dire qu'ils furent peu scrupuleux sur les moyens, même violents et cruels, de défendre la situation qu'ils avaient conquise. Mais, dans ces cités, ils firent aussi régner l'ordre, ils les policèrent, les enrichirent — tout en s'enrichissant eux-mêmes, — ils favorisèrent les lettres, les arts et furent les créateurs d'un grand nombre des monuments que nous admirons aujourd'hui sur le sol de l'Italie.

Parmi ces familles princières, les unes issues des races féodales du pays, d'autres de la bourgeoisie, quelques-unes même du peuple, celle des Visconti apparaît au premier rang.

Le plus lointain ancêtre connu des Visconti, au dire des historiens de la Péninsule, est Eriprand qui prit part en 1037 à la défense de Milan contre l'empereur Conrad. Dans une sortie, il tua en combat singulier un seigneur bavarois, parent de l'empereur, qui s'était vanté de venir frapper de sa lance la porte de la ville assiégée (1). Un autre Visconti fut de la première croisade. C'est lui, dit-on, qui adopta les armes assez étranges que porta dès lors sa famille : un serpent qui engloutit dans sa gueule et dévore un enfant. Un des chefs sarrazins avait défié les chevaliers chrétiens. Visconti releva le défi, fut victorieux et conserva, comme souvenir de sa victoire, les armes qu'il avait trouvées sur le bouclier de son adversaire (2). Peut-être est-ce là une légende. Il y en a plus d'une sur les premiers temps de cette famille, comme de bien d'autres.

Depuis le treizième siècle, les Visconti gouvernèrent Milan

(1) Litta, *Famiglie celebri italiane*, art. *Visconti*.

(2) « Que tout cela soit vrai, je ne le soutiendrais pas. Mais le Tasse, en parlant dans son premier chant, stance 55 et Dante, dans le huitième chant du *Purgatoire*, nous prouvent, tout du moins, que telle était la croyance de leurs deux époques. » (Litta, *ouv. cit.*)

D'autres écrivains racontent qu'un Uberto Visconti tua, dans les environs de Milan, un serpent ou dragon qui terrorisait et décimait la population de la ville : de là, les armes des Visconti.

avec des fortunes diverses. A certains moments, ils en furent les souverains absolus. En d'autres temps, ils étaient en exil. Ils représentaient en Lombardie le parti gibelin, le parti des empereurs, — ce qui ne les empêchait pas de batailler parfois contre ceux-ci.

Vers 1276, Othon Visconti, archevêque de Milan, s'en fit reconnaître aussi seigneur temporel. Son neveu, Mathieu le Grand, vicaire de l'Empire en Lombardie, étendit son pouvoir, en outre de Milan, sur Pavie, Plaisance, Novare, Côme, Tortone, Alexandrie, Bergame et les territoires de ces villes. Son fils, Galéas Ier, eut une fortune moins brillante. En 1327, l'empereur Louis de Bavière, venu en Italie, se brouille avec lui, le fait arrêter et enfermer dans les tours de Monza. Mis en liberté, il meurt en 1328. Azzon succède à son père : nouveau changement de destinée pour les Visconti. Pavie, Verceil, Novare, Parme, Reggio, d'autres cités encore, se donnent à lui, sans lutte, avec enthousiasme. Lassées de leurs discordes intérieures et de leurs luttes extérieures, les villes du nord de l'Italie aspiraient à trouver un maître qui les fît vivre en paix. Azzon recueillit les fruits de ces heureuses dispositions. Il paraît d'ailleurs qu'il était doué de toutes les vertus. La « Chronique » de Pierre Azare les énumère : valeur, prudence, générosité, douceur, affabilité, rien ne lui manquait (1). Lucchino succéda en 1339 à son neveu Azzon qui mourut jeune. Lucchino augmenta encore les territoires et la puissance de sa maison et publia des lois empreintes de sagesse. Il n'en eut pas moins bon nombre d'ennemis : pour s'en défendre, il ne sortait qu'accompagné d'un cortège de chiens énormes et sauvages, qui, si quelqu'un se laissait aller à l'endroit de leur maître, à quelque geste menaçant, s'élançaient sur l'imprudent et le mettaient hors d'état de nuire à qui que ce fût. Son frère Jean lui succéda. Comme jadis Othon Visconti, il était archevêque de Milan et s'en fit le seigneur temporel. Il usait avec énergie de son double pouvoir. Le pape,

(1) Petri Azarii, *Chronicon Rerum italicarum scriptores*, t. XVI, de Muratori).

l'ayant sommé de se démettre ou de l'archevêché ou de son autorité temporelle, il fit venir à la cathédrale, le dimanche suivant, le légat qui lui avait été envoyé. Après la messe qu'il avait célébrée, on prétend qu'il s'avança, tenant d'une main la croix et, de l'autre, une épée, vers le légat et qu'il lui dit : « Voici la croix, marque de mon pouvoir spirituel... Et voici l'épée, avec laquelle je défendrai mes états! » Plus tard cependant, il fit sa paix avec le pontife. Il avait acheté Bologne et donna un gouverneur à Gênes.

Nous arrivons de la sorte à la seconde moitié du quatorzième siècle, où Galéas II et son fils Jean-Galéas portent au plus haut degré la puissance et l'éclat des Visconti. Galéas II et son frère Bernabo s'emparèrent de Pavie qui demeura au premier et devint la capitale de son état, tandis que Milan était celle de Bernabo. Jean-Galéas qui succéda à son père en 1378, attira son oncle Bernabo dans un guet-apens. Bernabo conspirait, paraît-il, contre Jean-Galéas et voulait s'emparer de Pavie. Ce fut Jean-Galéas qui s'empara de Milan. Il donna rendez-vous auprès de cette ville à son oncle et à deux des fils de celui-ci. Il vint au rendez-vous bien escorté et quand il vit Bernabo et ses fils au milieu de son escorte, il les fit prisonniers. Bernabo mourut au château de Trezzo où il était enfermé. Quelques historiens ont accusé Jean-Galéas de l'avoir fait empoisonner, accusation que rien ne justifie, il faut le dire. Mais les États de Bernabo furent confisqués. Quelques années plus tard, Vérone et Padoue tombaient au pouvoir de Jean-Galéas, il achetait Pise, s'emparait de Sienne, de Pérouse, et Bologne le reconnaissait pour son « protecteur ». En 1395, il obtint de Venceslas le titre de duc de Milan. Bien d'autres projets agitaient son esprit, il rêvait de dompter et de conquérir Florence, sa vieille ennemie, et de se faire proclamer roi; il semble même qu'il ait songé à réaliser l'unité de l'Italie, quand la mort l'enleva en 1402 (1). Il avait

(1) Dès 1390, Jean-Galéas rêvait, on peut le penser, de la couronne d'Italie — au moins de l'Italie du Nord : « Il dit à un ambassadeur florentin qu'il vou-

fait commencer la fameuse cathédrale de Milan et la chartreuse de Pavie. Il réalisa aussi de vastes travaux d'irrigation.

Il se rencontre, on le voit, de saisissants contrastes dans l'histoire de ces Visconti, — comme dans celle de nombre de familles illustres de leur époque. Un trait leur est cependant commun à presque tous : ils furent de fins politiques. Un historien d'au delà des Alpes a porté sur eux un jugement qui semble équitable : « Leur histoire, dit-il, si elle est illuminée de lueurs sanglantes, est aussi remplie de hautes et fortes pensées et ils surent traduire ces pensées en des œuvres qui leur ont survécu. »

Peut-être serait-on disposé à croire que Louis de Touraine, frère du roi de France, consentait, en s'unissant à la fille de Jean-Galéas, une alliance un peu disproportionnée. On se tromperait, car Valentine était elle-même, par sa mère, de la lignée des Valois, de la famille royale de France. Jean-Galéas avait épousé une fille de notre roi Jean le Bon, une sœur du sage Charles V. Valentine était, par conséquent, la cousine germaine de Charles VI et de son frère Louis. Dès avant son mariage, elle était à demi Française, aimait notre pays et en savait la langue.

Le mariage de sa mère, Isabelle de France, est une assez singulière histoire. C'est en 1360 que le roi Jean donna Isabelle au fils de Galéas II. Jean, vaincu à Poitiers, prisonnier en Angleterre, s'était engagé, pour reconquérir sa liberté, en outre des cessions territoriales que consacra le traité de Brétigny, à payer trois millions d'écus d'or. Le sixième de cette somme devait être versé presque immédiatement. Comment pourvoir à ce paiement

lait changer de titre et celui-ci comprit qu'il espérait se faire roi. » (Capponi, *Storia della republica di Firenze*, t. I, p. 383.)

Parlant de Jean-Galéas, Christine de Pisan écrit dans le *Livre de Mutacion de fortune* :

« Un noble duc de grant poissance,
« De Galeache sy nasqui,
« Qui puis mainte terre vainqui
« Par son grand sens plus que par armes...
« Et se longuement eust vescu
« Grant part d'Italie eust vaincu... »

énorme? Les provinces ravagées, ruinées par la guerre, les seigneurs, appauvris ou prisonniers, n'y pouvaient assurément suffire. C'est alors que se présenta Galéas de Milan ou qu'il fut présenté par le comte de Savoie dont il avait épousé la sœur. Il demandait pour son fils Jean-Galéas la main de la princesse Isabelle. Celle-ci avait onze ans et son futur époux n'en avait que neuf ou dix. Mais les Visconti étaient très riches et n'avaient guère de scrupule à mettre sur leurs sujets de fortes contributions. Galéas offrit de fournir l'argent que l'on désespérait de trouver. Son offre fut acceptée. Il envoya en France six cent mille florins (1). Le roi donna en dot à sa fille le fief de Sommières, en Languedoc. L'année suivante, peut-être pour que son gendre eût un titre plus brillant et semblât moins inférieur aux princes de la Maison de France, il substitua le comté de Vertus, en Champagne (2), à la simple seigneurie de Sommières (3). Le nouveau comte devait, comme on le pense bien, pour son fief l'hommage au roi de France. Jean-Galéas fut désigné sous le titre de comte de Vertus (4) jusqu'au moment où Venceslas le fit duc de Milan.

Ce mariage de la fille du roi de France a été diversement apprécié par les historiens. Villani est sévère : il reproche au roi Jean d'avoir, pour reconquérir sa liberté, « vendu » sa fille à Galéas. Sismondi, au contraire, trouve légitime et de bon exemple que la maison royale se soit associée, par un sacrifice personnel, aux souffrances du pays. De fait, il ne semble pas que le mariage d'Isabelle ait été plus malheureux pour elle que

(1) Le comte Cibrario, ancien ministre italien, attribue aux divers florins qui, vers ce temps, étaient frappés en Italie une valeur intrinsèque de 10 fr. 93 à 12 fr. 58. Il semble que l'on doive multiplier par quatre au moins, pour avoir la valeur d'échange.

(2) G. Romano, *Intorno all'origine della contea di Vertus* (*Rendiconti del reale Istituto lombardo*, t. XXX).

(3) Sommières, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement de Nîmes.

(4) Vertus, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Marne, arrondissement de Châlons.

les mariages d'autres princesses de son temps et de sa famille envoyées en Espagne, en Angleterre ou en Allemagne.

Sa venue en Italie n'alla point sans quelques difficultés. La petite princesse, attendue à Milan le 30 août, n'y arriva que le 8 octobre. Elle avait été retardée d'abord par une fièvre tierce. Puis, arrivée en Bourgogne, ce fut autre chose. Les routes étaient alors loin d'être sûres, même en temps de paix; elles l'étaient moins encore à la suite d'une guerre comme celle que terminait ou qu'interrompait le traité de Brétigny. On ne put prendre le chemin de Mâcon par suite de la présence de bandes d'aventuriers qui infestaient la contrée. On arriva cependant à Milan où la fille du roi fut reçue au milieu de fêtes si splendides que l'on n'en avait, paraît-il, jamais vu de pareilles en Lombardie. Jean-Galéas ne rendit pas sa femme malheureuse. Mais elle ne vécut pas longtemps : le 3 septembre 1372, elle succomba en donnant le jour à un fils. Quatre enfants lui étaient nés, dont une seule fille, Valentine.

Il semble impossible de fixer d'une manière absolument précise la date de la naissance de Valentine. On croyait jusqu'à ces derniers temps pouvoir indiquer l'année 1371. Voici comment l'on établissait l'exactitude de cette date. Lorsque la jeune femme de Jean-Galéas accoucha de son premier enfant, elle écrivit — ou plutôt fit écrire — aux princes de la maison de Gonzague, des lettres qui ont subsisté et qui sont conservées aux Archives de Mantoue : « Aujourd'hui, leur annonçait-elle en latin, j'ai enfanté mon fils premier-né, qui se porte bien. » Datées de Pavie, 4 mars, ces lettres ne donnent pas l'indication de l'année où elles furent écrites. Mais par suite de divers rapprochements, on croyait pouvoir en fixer l'envoi au mois de mars 1369. Or, Isabelle de Valois a eu quatre enfants qu'un passage du « Chronicon placentinum » énumère en ces termes, — certainement dans l'ordre de leur naissance : « De cette princesse Isabelle, le seigneur Galéas eut trois fils et une fille, à savoir, le seigneur Jean-Galéas, le seigneur Azzon, Mme Valentine et le dernier, le seigneur Charles, dont j'ai

parlé (1). » Évidemment Valentine n'est placée entre Azzon et Charles que parce qu'elle est née après l'un et avant l'autre. Et l'on concluait : si le premier-né d'Isabelle est de 1369 et le dernier de 1372, il est bien certain que la troisième, Valentine, est de 1371.

Ce raisonnement est irréfutable — à condition que le premier fils d'Isabelle et de Jean-Galéas soit de 1369, que les lettres d'Isabelle aux princes de Gonzague datent bien de cette année, comme on le pensait. Mais d'assez récentes découvertes obligent aujourd'hui à reporter naissance et lettres à l'année 1366. Un historien, M. Dino Muratore, a trouvé en effet dans le journal des dépenses de l'hôtel de la comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon, la mention qu'à la date du 23 mars 1366, la comtesse a reçu la nouvelle de la naissance du premier fils de Jean-Galéas et d'Isabelle et qu'elle a fait au porteur de cette nouvelle les présents d'usage. Une mention analogue nous apprend que leur second fils, Azzon, naquit à la fin de l'année 1368. Le dernier enfant, celui dont la naissance coûta la vie à sa mère, étant de septembre 1372, il s'ensuit que Valentine est née en 1370 ou en 1371, sans que l'on puisse jusqu'à présent se décider en faveur de l'une de ces deux dates (2).

Veuf d'Isabelle de France, Jean-Galéas se remaria. Il avait perdu ses enfants, sauf Valentine. En 1380, il épousa sa cousine, une des filles de son oncle Bernabo, Catherine Visconti.

*
* *

Valentine était née au château de Pavie. C'est là qu'elle fut élevée, qu'elle passa en grande partie les années qui précédèrent son mariage.

(1) Giovanni de Mussis, *Chronicon placentinum* (*Rerum italicarum scriptores*, de Muratori).

(2) V. sur cette question : G. Romano (*Archivio storico lombardo* : t. XVI (1889), t. XXV (1898), t. XXIX (1902); J. Camus, *Miscellanea di storia italiana*, série III, t. V (1898) et *Bolletino storico bibliografico subalpino*, t. IV (1899); Comani, *Archivio storico lombardo*, t. XXVIII (1901); Seregni, *Rivista di scienze*

Lorsqu'elle naquit, trois femmes d'intelligence cultivée, d'une haute vertu et d'un cœur généreux habitaient ce château : sa mère, son aïeule, Blanche de Savoie, épouse de Galéas II et leur fille, Violante Visconti. La prompte disparition d'Isabelle de France fut un deuil public pour les sujets de Galéas (1). Violante put prendre soin des premières années de sa nièce; mais son mariage en 1377 avec Secondotto, marquis de Montferrat, l'éloigna de Pavie. Ce fut donc Blanche de Savoie qui dut s'occuper surtout de l'éducation de sa petite-fille. D'une extrême bonté, d'une grande douceur, accessible aux petits et aux faibles autant qu'aux forts et aux puissants, médiatrice habituelle des malheureux auprès de son redoutable époux (2), Blanche était merveilleusement disposée à la tâche qui lui incombait. Et ce n'était pas seulement une princesse pieuse et charitable, elle était aussi lettrée : si on voulait lui faire plaisir, on lui offrait un manuscrit. Notre Bibliothèque nationale possède deux manuscrits français qui portent une inscription avertissant qu'ils lui appartenaient et qu'ils lui furent donnés par son fils, Jean-Galéas; un manuscrit latin, de la même bibliothèque, vient également de Blanche de Savoie (3).

Les leçons et les exemples que Valentine reçut de son aïeule contribuèrent assurément à faire d'elle la femme irréprochable qu'elle fut dans une cour où la vertu était assez rare. De plus, Blanche tint sans doute à ce que l'instruction de Valentine fût aussi complète que possible. Grâce aux heureuses dispositions de la jeune fille, les soins qui lui furent donnés réussirent au delà même des espérances qu'il était permis d'en concevoir. Il semble d'ailleurs qu'en Italie et en France, les éducations princières aient été, en ce temps, fort supérieures à ce qu'elles furent plus tard,

storiche, t. Ier (1904); Riboldi et Seregni, *Archivio storico lombardo*, t. XXXI, (1904); Dino Muratore, *Archivio storico lombardo*, t. XXXII, 1905.

(1) Carlo Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel Castello di Pavia*, liv. II, chap. xvi.

(2) Même ouvrage.

(3) Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 130.

— si l'on tient compte, bien entendu, de la somme des connaissances de chaque époque. En Italie, l'éducation des jeunes filles, même des classes moyennes, était alors souvent poussée au delà de ce que l'on se figure volontiers. Un écrivain de la première partie du quatorzième siècle, Barberino, avait bien dit : « Le meilleur parti... est, selon moi, d'apprendre aux filles tout autre chose qu'à lire et à écrire (1). » Mais l'esprit public n'était pas avec lui. Le commerce, si florissant dans la Péninsule, même au milieu des guerres civiles, obligeait les femmes à une certainei nstruction — celle que proscrivait Barberino — : il leur fallait savoir lire, écrire et compter, pour tenir les livres de la maison, pendant que le mari voyageait, achetant ou vendant ses marchandises. Puis, d'autres femmes, sans y être contraintes par des motifs de ce genre, cédant à leur goût pour les choses de l'intelligence et à la curiosité naturelle de leur esprit, poussaient infiniment plus loin leur instruction (2). Dès l'époque de Dante et de Pétrarque, il y avait des femmes poètes, dont les œuvres sont perdues, mais que l'on pense avoir eu beaucoup de talent. D'autres femmes se donnaient à de plus sévères travaux. Christine de Pisan, elle aussi, d'origine italienne, cite au commencement du quinzième siècle la fille du juriconsulte Jean d'Andréa, professeur à l'Université de Bologne, qui, au besoin, remplaçait son père ; seulement, comme elle était d'une grande beauté, elle mettait, en chaire, « une petite courtine devant son visage, afin de ne point distraire les escoutans (3) ». L'histoire me semble un peu renouvelée des Grecs. Mais ce qui est certain, c'est que l'on comptait vers ce temps, dans la Péninsule, plusieurs femmes adonnées à l'étude du droit, d'autres à celles des sciences, de la philosophie, et un grand nombre passionnées pour les belles-lettres.

L'Italie était, du reste, au point de vue du développement

(1) Barberino, *Del reggimento e dei costumi delle donne*.

(2) V. *La femme italienne à l'époque de la Renaissance*, l'intéressant ouvrage de M. E. Rodocanachi, si renseigné sur tout ce qui touche à l'Italie du moyen âge.

(3) Christine de Pisan, *La Cité des dames*.

intellectuel, en avance sur les autres contrées de l'Europe et la Lombardie brillait, au milieu des États italiens, d'un éclat tout particulier.

Tandis que la plus grande partie de l'Europe était encore couverte de forteresses féodales et que la jeunesse de ses princesses elles-mêmes s'écoulait et s'attristait entre leurs sombres murailles, c'est dans un palais vraiment moderne que vécut jusqu'à son mariage Valentine Visconti. Galéas II avait entrepris, en 1360, et Jean-Galéas acheva la construction du célèbre château de Pavie qui avait bien pour la défense de ses habitants, de fortes murailles, des fossés et des ponts-levis, — c'était une nécessité du temps, — mais avec de l'air et de la lumière, de vastes salles, de grandes et nombreuses fenêtres, des peintures — scènes champêtres et scènes historiques — exécutées par les meilleurs artistes de l'Italie, d'innombrables objets d'art, des mosaïques, de superbes tentures, un parc immense, tout ce qui fait, en un mot, une demeure saine et confortable. « C'est un palais comme il n'en existe pas un seul autre en Italie », a écrit un historien (1).

Dans ce château, la vie n'était point triste. Ce n'était pas l'existence isolée des châtelaines du moyen âge, attendant, souvent sans le voir venir, le trouvère qui devait un instant les récréer par ses poésies, ou même le simple jongleur dont les exercices divertissaient la monotonie de leurs journées. Il en était très différemment à la Cour des Visconti et l'on y vivait de façon plus agréable. Les fêtes étaient, au château de Pavie, nombreuses et brillantes. Les festins y étaient magnifiques et raffinés; en été, on plaçait les tables sur un vaste balcon et les convives « mangeaient tout joyeux au son des trompettes, des cornets, des flûtes et d'autres instruments (2) ».

Autour du château, s'étendait le parc, renfermant dans un espace considérable, des prairies, des terres cultivées, des bois,

(1) Pier Candido Decembria, *Histoire de Philippe-Marie Visconti.*
(2) Breventano, *Istoria dell'antichità ecc. di Pavia.*

des villages entiers. « On s'y adonna durant deux siècles, a dit C. Magenta, à la chasse, à la pêche, aux courses à cheval, à l'amour, aux arts de la politique et de la guerre (1). » Les animaux les plus variés s'y trouvaient réunis : cygnes, faucons, lièvres, daims, cerfs et chevreuils, faisans, perdrix et cailles y foisonnaient. Il y avait des autruches, il y avait des loups et des sangliers, il y avait des ours, — les animaux dangereux derrière de solides barrières, comme bien on peut penser. Les chasses y étaient fréquentes et superbes. On y pêchait aussi dans un vaste étang. On s'y baignait dans un bassin de marbre blanc, abrité d'un élégant pavillon. A la chasse parfois, suivant une mode venue d'Orient, des léopards dressés remplaçaient les chiens.

Des fêtes se donnaient souvent dans l'immense cour du château, qui pouvait contenir la population presque entière de Pavie. Des joûtes et des tournois attiraient des concurrents de toute l'Italie et de bien au delà de ses frontières. C'était alors un magnifique spectacle. « Par le nombre et la qualité des personnes qui y participaient, par la splendeur des armes et des vêtements, par la beauté suprême de l'édifice, ces fêtes présentaient un air inouï de grandeur et de majesté (2). »

Pétrarque, familier et souvent conseiller de Galéas II, et beaucoup d'hommes éminents du quatorzième siècle furent en ce palais les hôtes des Visconti. C'est que les charmes de la vie matérielle étaient loin d'être les seuls dont on s'y préoccupât. Les travaux intellectuels y étaient en honneur. La bibliothèque en était célèbre. Dans presque toutes les Cours d'Italie, les familles princières s'efforçaient à cette époque de se constituer de riches bibliothèques. « Une des plus célèbres qui fussent alors en Europe, a écrit Sabba de Castiglione, fut celle qu'avec de grandes difficultés, beaucoup de soins et d'énormes dépenses réunirent les très illustres seigneurs Visconti (3). » Dans un catalogue de cette bibliothèque dressé un peu après l'époque dont nous

(1) C. Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia*, liv. II, chap. xiii.
(2) *Idem, ouvr. cit.*, liv. III, chap. xxii.
(3) Sabba, *Ricordi*.

nous occupons, en 1426 ou 1427, on trouve à côté des œuvres de Dante, de Pétrarque et de Boccace, celles de Platon, de Cicéron, Salluste, Virgile, Horace, Tite-Live, Suétone, Térence, Lucain, Pline, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Anselme, saint Bernard, des ouvrages sur la médecine, la botanique, la minéralogie, la zoologie, l'astrologie, la morale, la musique, le droit.

L'Université de Pavie créée, comme la bibliothèque, par Galéas II, agrandie et développée également par Jean-Galéas, a joui d'un grand renom au moyen âge. Les étudiants n'y venaient pas seulement de l'Italie, mais des points les plus éloignés de l'Europe. Ils y furent tellement nombreux qu'il fallut enseigner, non plus seulement au siège de l'Université, mais encore à la cathédrale, dans des églises, des couvents, des maisons particulières. Elle comptait cent quarante professeurs qui enseignaient le droit, la médecine, la philosophie et la théologie, les lettres, les mathématiques, les sciences naturelles. Beaucoup étaient des hommes remarquables dont le souvenir est resté dans l'histoire de la science. Des liens étroits existaient entre le palais des Visconti et l'Université. Jean-Galéas invitait les professeurs à sa table; il les excitait à la traduction des grandes œuvres de l'antiquité. Plusieurs de ces doctes personnages furent de ses conseillers habituels.

*
* *

De tout ce que l'on sait de Valentine, il résulte qu'elle profita singulièrement des facilités qui, à la Cour de Pavie, étaient ainsi offertes au développement de ses aptitudes naturelles. Sans qu'il soit possible de déterminer jusqu'où s'étendaient ses connaissances, il est bien certain qu'elle a laissé le souvenir d'une femme instruite, amie des livres, protectrice des lettrés. Elle savait le français aussi bien que l'italien, la langue des Valois comme celle des Visconti : nous l'avons vue, dès son arrivée à Paris, remercier sans embarras les bourgeois de la capitale des

présents qu'ils venaient lui offrir. Sans doute, elle savait aussi l'allemand : car dans l'inventaire des objets qu'elle emporta en France (1) on trouve un « Office » en langue allemande, couvert de velours, un livre en vers, également en langue allemande et un troisième volume allemand. Les relations étaient fréquentes d'ailleurs entre le Milanais et l'Allemagne, et non pas seulement les relations politiques. « Milan était déjà un grand centre commercial et industriel, renfermant une nombreuse colonie étrangère, en rapports étroits et continuels avec les pays transalpins. Beaucoup d'Allemands, officiers ou soldats, étaient au service des Visconti et répandaient dans le peuple la connaissance de leur idiome national. Enfin, l'usage de l'allemand devait être particulièrement familier aux Visconti, par suite des multiples alliances contractées depuis un certain temps entre leur maison et les Cours de la Germanie méridionale (2). »

Dans aucune de ces trois langues, nous ne pouvons malheureusement apprécier le style de Valentine. « Nous ne pouvons juger de la manière dont elle avait appris à exprimer ses pensées par écrit, car il ne nous est rien resté d'elle, pas la moindre lettre que je sache. L'on voit seulement par sa signature à la fin de certains actes qu'elle avait une calligraphie fine et élégante (3). »

Était-elle musicienne? On peut le croire : les deux pièces suivantes, extraites des archives de la Chambre des comptes de Blois, prouvent qu'elle possédait des harpes :

« Lorens du Hest, faiseur de harpes, demourant à Paris, confesse avoir eu la somme de trente-six sols parisis, qui deubz lui estoient, pour avoir rappareillé et refaicte et mis à point la belle harpe de madame la duchesse d'Orléans. — Le 24 mars 1399. »

« A Laurens du Hest, faiseur de harpes, demourant à Paris, pour sa paine et salaire d'avoir rappareillé et mis à point la

(1) Archives nationales, KK. 264.

(2) G. Romano, *Valentina Visconti e il suo matrimonio con Luigi di Turaine* (*Archivio storico lombardo*, année 1898).

(3) J. Camus, *la Venue en France de Valentine Visconti*.

harpe de Madame la duchesse, c'est assavoir ycelle en cordes toute de neuf et fait plusieurs brochettes qui y faloient, pour ce... VIII s. p. (sous parisis) ». Le mandement de paiement est du 21 juin 1402 (1).

On voit dans quel milieu et de quelle manière Valentine fut élevée, — dans une Cour brillante et lettrée, où elle prit part aux fêtes mondaines, s'intéressa aux choses de l'esprit et fut sensible aux émotions artistiques. Les séduisantes qualités qu'elle tenait assurément de la nature, mais que développa cette éducation, elle les porta à la Cour de France. Nous l'y verrons protéger les gens de lettres et les artistes, les accueillir aimablement, les pensionner. La Renaissance fut plus prompte en Italie que partout ailleurs : elle s'y manifestait déjà à la fin du quatorzième siècle. Ce fut vraiment une princesse de la Renaissance que l'Italie envoya à notre pays au milieu de l'année 1389.

*
* *

De bonne heure, on se préoccupa de marier Valentine. Dès l'année 1380, elle était solennellement promise à Carlo Visconti, fils de son grand-oncle Bernabo (2) ; l'année suivante, on obtenait du pape Urbain des dispenses pour cette union entre parents (3). Comme tant d'autres mariages préparés alors dans un dessein politique, celui-ci ne se fit pas (4).

Jean-Galéas, cette alliance de famille abandonnée, résolut de se procurer, par le mariage de sa fille, des alliés et des protectecteurs puissants, capables de l'aider à consolider sa situation et à étendre ses frontières. Telle était, lorsqu'ils songeaient au mariage de leurs enfants, la pensée habituelle des princes de

(1) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne, Preuves,* t. III, n° 5813 et 5917.
(2) Bibl. Sainte-Geneviève, Mss. 2068 : 46.
(3) *Ibid.*, Mss. 2068 : 48.
(4) Carlo Visconti épousa en 1382, Béatrice fille de Jean, comte d'Armagnac. Lorsqu'il apprit la détention de son père, il s'enfuit en Bavière. Il mourut en 1404.

cette époque. Il n'est pas bien démontré d'ailleurs que ces préoccupations ne soient pas encore, en de semblables circonstances, celles des princes de notre temps. Il faut dire que Jean-Galéas eut, depuis l'année 1385, des motifs tout particuliers pour rechercher des alliances de cette sorte. L'emprisonnement de son oncle Bernabo, qui possédait Milan alors que lui-même n'était encore que seigneur de Pavie et comte de Vertus, avait fait grand bruit en Italie et au delà des monts. Cet acte, assurément irrégulier, avait cependant délivré le nord de la péninsule d'un déplorable tyran et, à ce point de vue, personne n'en aurait guère pu vouloir à Jean-Galéas. Mais ce même acte lui avait permis de réunir sous son autorité Milan à Pavie et, pour cette cause, avait excité à son encontre de terribles jalousies et de redoutables haines. Tous les petits potentats d'alentour s'étaient sentis menacés. Il lui fallait se préserver des colères qu'il sentait gronder autour de lui. Son gendre devait donc lui apporter une alliance utile et lui faciliter l'accès des grandeurs qu'il rêvait.

Ce fut à un prince allemand que Jean-Galéas songea d'abord. Le roi des Romains, Venceslas, fils de l'empereur Charles IV, avait un frère, Jean, auquel avait été donné le duché de Gœrlitz. Le père de Valentine entama des négociations avec Venceslas pour marier Jean à sa fille. Mais ces propositions, bien accueillies cependant, n'ayant pas eu immédiatement le résultat définitif qu'il en espérait, il en entama d'autres avec la Cour de France. Le frère du roi, le duc de Touraine, lui semblait pouvoir remplacer avantageusement Jean de Gœrlitz. Il s'attira d'ailleurs, par suite de sa versatilité, une lettre irritée de Venceslas. Le roi des Romains lui disait, entre autres choses : « On t'appelle d'ordinaire comte de Vertus : il aurait donc convenu que tu pratiquasses les vertus, celle surtout qui donne une constance assurée aux desseins de l'homme. » Venceslas, comme l'on voit, ne dédaignait pas la plaisanterie.

On avait pensé encore à une autre alliance pour Valentine. Il s'agissait toujours de la maison de France. Un cousin de Charles VI, Louis d'Anjou, encore enfant, avait comme on le

sait, des prétentions au trône de Naples. Le duc de Berry, oncle de ce jeune prince, voulut le marier à la fille du seigneur de Milan. Il s'en ouvrit à la mère de Louis d'Anjou. On lit en effet dans le « journal » de Jean Le Fèvre à la date du 14 juillet 1385 : « Ce jour, monseigneur de Berri visita Madame et li parla de marier le Roy à la fille du conte de Vertus (1). » Le roi, c'était le petit prince Louis II d'Anjou, que l'on qualifia toute sa vie du titre de roi de Sicile, bien qu'il n'ait guère occupé le trône de ce pays. Le projet de Jean de Berry n'aboutit pas. Le père de Valentine avait-il chargé le duc de s'occuper de cette union, de pressentir la reine de Sicile? On ne le sait. Mais ce fut Galéas, tout semble l'indiquer, qui eut la pensée de marier sa fille au frère même de Charles VI. Celui-ci venait d'épouser Isabeau de Bavière, le 17 juillet 1385, à la cathédrale d'Amiens. Or, Isabeau était, par sa mère, la petite-fille de Bernabo Visconti que Jean-Galéas avait emprisonné et dépouillé : Thadée Visconti, fille de Bernabo, femme d'Étienne le jeune de Bavière, était la mère d'Isabeau. N'était-il pas à craindre dès lors que, par son mariage, le roi de France fût amené à devenir l'ennemi du seigneur de Milan? Et celui-ci, en lutte avec tous ses voisins d'Italie, ne verrait-il pas ses espérances d'avenir et de grandeur ruinées, si un jour ou l'autre, Charles VI, désireux de plaire à sa jeune femme, avait la pensée de se faire le vengeur de Bernabo? Le péril était certain, peut-être pressant. Jean-Galéas trouva, pour le conjurer, un moyen dont la valeur était incontestable. Le roi avait épousé la petite-fille de Bernabo. Eh bien, il marierait sa fille, à lui, au frère du roi, au duc de Touraine. Celui-ci acquerrait naturellement une sérieuse autorité dans les conseils de Charles VI. Il y défendrait la cause de son beau-père. Valentine, belle et intelligente, l'en presserait au besoin. Et de la sorte, l'influence d'Isabeau serait contre-balancée, annihilée en ce qui touchait la politique française à l'égard des Visconti, par celle de Valentine.

(1) *Journal* de Jean Le Fèvre, édité par H. Moranvillé, p. 142.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, oncle de Charles VI, passe pour avoir favorisé le dessein de Jean-Galéas et aidé à son succès. Il avait pour cela de bonnes raisons. C'était un prince magnifique, comme l'on disait, c'est-à-dire très dépensier. Il était souvent à court d'argent et le seigneur de Milan lui en prêtait. C'était chose assez naturelle que, pour s'acquitter ou pour se ménager un accueil favorable quand le besoin d'un nouvel emprunt se ferait sentir, il aidât à l'établissement de la fille de Visconti.

Rien n'indique, dans les documents que nous possédons sur cette affaire, que Valentine ait été consultée au sujet des mariages auxquels il fut pensé pour elle. Sans doute elle ne s'attendait pas à l'être et ne fut pas surprise que l'on eût disposé d'elle sans son aveu. C'était, on ne l'ignore pas, l'habitude de l'époque.

En cette année 1385, le comte de Valois — j'ai dit que le frère de Charles VI portait alors ce titre — n'avait que treize ans et Valentine, d'une année ou de deux ans plus âgée, en avait quatorze ou quinze seulement. Mais cela ne pouvait empêcher le mariage, d'autant plus qu'il n'était pas nécessaire de réunir immédiatement les époux.

Du reste, on s'était déjà occupé de marier Louis d'un autre côté, tout comme Valentine. On s'en était même occupé depuis longtemps, — à partir de 1374, alors qu'il n'avait pas encore trois ans. Charles V voulait lui faire épouser la fille aînée du roi de Hongrie (1), afin de lui assurer soit le royaume de Naples sur lequel le roi de Hongrie avait des prétentions, soit au moins les comtés de Provence, de Forcalquier et le Piémont. La fiancée de Louis étant morte, on avait alors pensé la remplacer par sa sœur Marie. Un ambassadeur fut envoyé à Bude pour épouser Marie au nom du jeune prince qui, pendant quelque temps, prit, au dire de Froissart, le titre de roi de Hongrie (2).

(1) V. Noël Valois, *le Projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie.*

(2) *Journal de Jean Le Fèvre,* édité par H. Moranvillé, p. 139. — Froissart, liv. II, chap. 229.

C'était un peu se presser. Au mois de septembre 1385, Louis quittait Paris pour aller en personne épouser Marie. Il n'alla pas jusqu'aux bords du Danube : il n'alla que jusqu'à Troyes en Champagne. Là, il apprit que le second fils de l'empereur Charles IV, Sigismond, venait d'enlever sa fiancée. Il avait, à la tête d'une armée, surpris Marie, à la main de laquelle il prétendait depuis longtemps et celle-ci lui avait promis de s'unir à lui. Le jeune Louis revint à Paris. Il ne paraît pas avoir été douloureusement affecté de cette mésaventure. Plus d'un seigneur de son entourage ne se gênait même pas pour dire que la Hongrie était un pays bien lointain, que les Français n'avaient rien à y faire et que c'était pour le comte de Valois une véritable bonne fortune que d'avoir appris l'enlèvement de sa femme.

Il fut encore question d'une alliance entre le prince et la fille du duc de Lancastre. L'affaire ne paraît pas avoir été sérieusement engagée. Le champ était libre aux projets de Jean-Galéas Visconti.

*
* *

C'est aux derniers mois de l'année 1385 ou aux premiers de 1386 que s'engagèrent les négociations.

Le 18 mai 1386, une ambassade française passait à Lyon, en route pour la Lombardie. Ce passage nous est signalé par une note naïve du « journal » de Jean Le Fèvre : « Vendredy 18e jour, je arrivé à Lyon et comme George, mon queux (cuisinier) eut prins hostel au Chapel rouge pour moy, vindrent les genz de mess. Enguerran d'Eudin et me deslogèrent ; et je fus à la Pomme au devant. Avec ledit messire Enguerran estoient le viscomte d'Acy, maistre Robert Cordelier et maistre J. de Montagu et aloient à Milan au comte de Vertus, pour le mariage de Mons. de Valois avec la fille dudit conte (1). »

Cette ambassade qui comptait, on le voit, parmi ses membres

(1) *Journal de Jean Le Fèvre*, édité par H. Moranvillé, p. 275-6.

Jean La Personne, vicomte d'Acy, un des personnages les plus importants de l'époque et le célèbre Jean de Montaigu, allait, non pas demander la main de Valentine pour Louis de France, — le mariage étant décidé de part et d'autre, — mais discuter les conditions du contrat. Le 26 du mois d'août, on était d'accord à cet égard et on le constatait par écrit (1).

Les dispenses nécessaires — Louis et Valentine étant cousins germains, — sont accordées (2) par Clément VII, le pape d'Avignon, celui que la France reconnaît. Le 27 janvier 1387 (3), Louis, qui est devenu, par concession royale, duc de Touraine, échange à Paris les promesses définitives avec le procureur de Valentine, Bertrand Guasco, gouverneur du comté de Vertus et le contrat de mariage est signé en présence du roi et de ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry. Enfin le contrat est ratifié par Jean-Galéas et, le 8 avril, il est procédé à Pavie, dans le palais de Blanche de Savoie, au mariage par procuration. Valentine s'engagea elle-même et Louis, par ses représentants, Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, Arnaud de Corbie, premier président du Parlement et Jean des Bordes, secrétaire du roi (4). A partir de ce moment, Valentine est considérée comme duchesse de Touraine et c'est sous ce titre que les actes officiels la désignent (5).

Les conditions de ce contrat très étudié avaient, aux yeux des négociateurs qui le discutèrent et de leurs contemporains une

(1) Archives nationales, K. 532 : 6.
(2) *Id.*, K. 532 : 10 et 11.
(3) *Id.*, K. 532 : 9.
(4) *Id.*, K. 532 : 7.
(5) Sur les négociations qui précédèrent le mariage, on peut consulter : Jarry, *Vie politique de Louis de France* et *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1901; A. de Circourt, *le Duc Louis d'Orléans* (*Revue des Questions historiques*, t. XLII); J. Camus, *la Venue en France de Valentine Visconti* (*Miscellanea di storia italiana*, 1898); G. Romano (*Archivio storico lombardo*, 1898 et 1902); *Intorno all'origine della contea di Vertus* (*Rendiconti del reale Istituto lombardo* XXX); Maurice Faucon, *le Mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*; Gabotto, *Gli ultimi principi d'Acaia*; Fr. Comani, *I denari per la dote di Valentina Visconti* (*Archivio storico lombardo*, 1901).

importance considérable. Cette importance fut plus grande et plus réelle encore qu'ils ne le pensaient assurément, puisqu'elles devinrent l'origine des guerres qui, plus d'un siècle après, sous Louis XII et François Ier mirent si longtemps aux prises, sur le sol de la Péninsule, les Français, les Italiens et les Allemands.

Valentine recevait en dot, le comté de Vertus qui avait été, vingt-sept années auparavant, la dot de sa mère, Isabelle de France. Elle recevait aussi une dot territoriale en Italie : la ville et le comté d'Asti. Louis de Valois ne devenait point pour ce territoire le vassal de son beau-père; mais si Valentine mourait sans héritiers, le comté d'Asti devait revenir aux héritiers de Jean-Galéas. Puis une énorme dot mobilière était stipulée : quatre cent cinquante mille florins, dont les deux tiers devaient être payés par Jean-Galéas dès le lendemain de la réalisation du mariage. N'omettons pas de signaler une clause qui aujourd'hui paraît assez étrange, mais qui est bien dans les mœurs du temps : une partie de cette dot devait être placée dans un coffre-fort, sous quatre serrures, et quatre personnages d'une prudence reconnue, choisis par moitié par l'une et l'autre partie, décideraient de l'emploi de ces sommes en achat de domaines. Il ne semble pas d'ailleurs que cette clause ait été scrupuleusement respectée. Enfin si Jean-Galéas venait à mourir en ne laissant d'autre enfant que Valentine, ses possessions territoriales appartiendraient à sa fille, sans qu'il en puisse par testament disposer d'autre sorte. Cet article du contrat, quelque peu modifié, comme on le verra, l'année suivante, devint sous Louis XII et François Ier, avec un testament postérieur de Jean-Galéas, le prétexte des guerres d'Italie.

Les représentants de Louis prirent aussitôt possession du comté d'Asti au nom des deux époux. Ils procédèrent à l'organisation du nouveau régime. Jean-Galéas avait un peu exagéré la valeur du revenu que l'on pouvait tirer d'Asti et reconnut qu'à cet égard, il devait à son gendre une compensation.

Asti était désormais pour plus d'un demi-siècle sous la domination française. M. Jarry, dans sa remarquable *Vie politique*

de Louis de France, écrit à ce sujet : « Une sage administration s'exerça sur ce pays. Elle fut profitable aux Astésans qui s'attachèrent à la maison d'Orléans dont leurs descendants conservent par tradition d'excellents souvenirs. Sous la domination française, fut terminée la cathédrale d'Asti et son portail, d'une architecture charmante, se dresse comme un durable témoignage de la conquête pacifique dont Valentine Visconti fut l'âme (1). »

*
* *

Tout était donc accompli, sauf la réunion des époux, dès l'année 1387 et cette réunion paraissait devoir s'effectuer presque aussitôt. Valentine devait venir en France rejoindre Louis de Touraine. Celui-ci devait l'attendre à quelque distance de Paris. C'est ainsi qu'à moins de circonstances spéciales, les choses se passaient... Cependant, nous l'avons vu, c'est seulement en 1389 que les époux furent mis en présence, que le mariage fut solennellement célébré et que Valentine fit son entrée à Paris.

Pourquoi ce retard? En connaît-on les causes?

On les a discutées abondamment, en France et en Italie, et peut-être n'est-on pas arrivé à préciser d'une façon absolue celle de ces causes qui fut décisive, — s'il y en eut une.

On a parlé des conditions politiques du Nord-Ouest de l'Italie à ce moment, des guerres qui y avaient lieu, du soulèvement des Tuchins, bandes de soldats déserteurs ou licenciés et de paysans vagabonds, unis pour se livrer aux pires excès, en un mot du manque de sécurité des régions à parcourir par Valentine. La fille du seigneur de Milan devait voyager avec la portion de sa dot qui se trouvait payable le lendemain du mariage. C'était assez pour tenter beaucoup de gens. L'aventure d'Isabelle de

(1) Jarry, *ouvr. cit.*, p. 38, Gorrini, *Il commune astigiano;* Vassallo, *Gli Astigiani sotto la dominazione straniera.*

France, n'osant passer près de Mâcon, nous révèle l'audace des bandits du temps; elle n'avait rien à apprendre aux contemporains, qui savaient à quoi s'en tenir. C'était en 1360 qu'Isabelle était venue de France en Italie; mais les routes n'étaient guère plus sûres en 1387 que vingt-sept années auparavant.

On a mentionné encore une grossesse inattendue de la comtesse de Vertus, la seconde femme de Jean-Galéas, belle-mère par conséquent de Valentine, grossesse qui modifiait ou pouvait modifier l'état antérieur des choses.

Il faut bien reconnaître aussi qu'un certain temps était nécessaire à Jean-Galéas pour réunir les sommes considérables qui devaient accompagner sa fille en France. Un retard dans le paiement des contributions demandées par lui à ses sujets devait forcément se traduire par un retard dans le voyage de Valentine.

Enfin, le seigneur de Milan parvint à faire modifier certaines clauses du contrat de mariage qui lui semblaient trop difficiles à exécuter. Deux actes royaux, donnés à Maubuisson, et datés du 2 décembre 1388, y pourvurent (1). Ainsi, les officiers de Jean Galéas ne durent plus jurer, comme il avait été résolu, qu'après sa mort, ils reconnaîtraient Valentine et ses enfants comme leurs souverains. Puis le revenu du comté d'Asti se trouvant inférieur, comme je l'ai dit, à ce qu'avait annoncé le sire de Milan, celui-ci devait une compensation payable en une seule fois : on lui accorda des termes. Valentine devait, d'autre part, apporter avec elle trois cent mille florins : elle ne dut plus en apporter que deux cent mille, des termes étant également accordés pour le paiement du reste (2).

La plupart de ces raisons influèrent probablement sur la

(1) Bibl. nat., Mss. fr. 3863 : 148.

(2) Le lendemain du mariage, célébré, comme nous le verrons, à Melun, les procureurs de Jean-Galéas remirent en effet au duc de Touraine 200 000 florins. Le reste devait être payé : 100 000 florins avant le 1er septembre 1390 et ensuite chaque année 50 000 florins jusqu'au 1er septembre 1393. Nous verrons que le duc éprouva de grandes difficultés à être mis en possession de ces sommes.

date de la venue de Valentine et de son mariage solennel. Celles qui n'étaient point suffisamment sérieuses purent au moins être invoquées par l'ingénieux Jean-Galéas pour reculer la date du voyage, négocier pendant ce temps et obtenir en fin de compte les adoucissements qu'il désirait au contrat primitif.

*
* *

Ces modifications obtenues, rien ne s'opposa plus au départ de la jeune duchesse. Son père en hâta les préparatifs. Tout le nord de l'Italie s'en occupa, les petites Cours s'inquiétant des mesures à prendre pour le passage de Valentine, des ambassadeurs qui devaient aller lui présenter les hommages de leurs souverains, des fêtes à organiser, des étoffes à acheter pour les costumes de cérémonie, des vêtements à préparer pour les seigneurs, des robes à tailler pour les dames, plus prosaïquement des vivres à réunir pour la princesse et sa suite, des chemins défoncés à remettre en état, enfin, et surtout, de se procurer les fonds qui leur étaient nécessaires afin de subvenir à ces dépenses. Quand on n'avait pas d'argent, on s'adressait aux Juifs. Parfois des résistances, tout au moins des hésitations, se produisaient. A Venise, il y eut une forte opposition. Le Sénat était saisi de la proposition d'envoyer des ambassadeurs à Milan pour assister aux fêtes qui devaient y être données à la duchesse : il fallait naturellement les pourvoir de l'argent nécessaire à l'accomplissement honorable de leur mission. Les sénateurs ne votèrent point tout cela d'acclamation, loin de là... « Le 7 juin 1389, après la délibération qui envoyait des ambassadeurs auprès de Jean-Galéas, Louis Mauroceno et deux sages du Conseil, ayant proposé de donner aux ambassadeurs cinquante ducats pour se faire confectionner une robe de soie, *unam socham veluti de grana,* et cinq cents ducats à dépenser en cadeaux et en largesses pendant les jours de la fête, il ne fallut pas moins de quatre tours de scrutin pour arriver à un résultat qui fut de

vingt-huit voix pour, vingt-six contre et huit *non sinceri* (1). »

Ces fêtes de Milan furent les premières du voyage. Valentine arriva le 12 juin et ne quitta la ville que le 22, retournant à cheval à Pavie. Le 24, elle quitta Pavie. Son père s'était déjà éloigné de cette ville, sa résidence habituelle. « Monseigneur de Milan, dit Monstrelet, estoit issu de Pavie sans parler à sadicte fille, et ce fist il pour ce qu'il n'eust peu prendre congié à elle sans pleurer (2). » C'est là un des rares renseignements que nous fournissent les écrivains du temps sur les relations de Valentine avec sa famille.

Sur le voyage même de la jeune duchesse, nous sommes mieux renseignés, grâce à l'érudit M. Jules Camus, dont j'ai plusieurs fois déjà cité les travaux. Suivant Valentine pas à pas, cet historien a retrouvé et dépouillé les comptes des dépenses de son voyage et il est arrivé à connaître par ces documents, tirés de la poussière des archives, la durée du séjour qu'elle fit dans les différentes cités qu'elle eut à traverser, les fêtes qui lui furent données, même les repas qui lui furent offerts et parfois les plats qui furent apportés sur sa table. Nous ne saurions mieux faire, pour accompagner la duchesse jusqu'au moment où elle rencontra le duc de Touraine, que de nous attacher à un guide aussi familier avec elle, avec son escorte et avec les princes par qui elle fut reçue au cours de sa longue route (3).

Jean-Galéas avait demandé au prince Amédée d'Achaïe, de la maison de Savoie, d'accompagner sa fille pendant le voyage et de la protéger au besoin. Cet Amédée d'Achaïe était naguère occupé aux préparatifs d'une lutte armée contre le même Jean-Galéas. La paix s'était faite et il avait été convenu qu'il serait investi de la mission de confiance dont il semble s'être acquitté avec une courtoisie chevaleresque. Ayant été trouver la duchesse à Milan, pendant les fêtes, il la reconduisit à Pavie et ne la quitta

(1) Maurice Faucon, *le Mariage de Louis d'Orléans*, p. 13.

(2) Monstrelet, *Chronique*, liv. I, chap. xliv.

(3) *Miscellanea di storia italiana*, série III, t. 5 : *La Venue en France de Valentine Visconti*.

plus qu'à Mâcon, après l'avoir remise aux envoyés du roi et de son frère (1). Il semble du reste que le duc de Touraine avait envoyé au-devant d'elle, jusqu'en Lombardie, un de ses chambellans, Philippe de Florigny.

Amédée avait avec lui un grand nombre de seigneurs, écuyers, soldats et valets. Valentine en avait un plus grand nombre encore, de telle sorte qu'à un certain moment, elle était accompagnée, s'il faut en croire l'auteur de la « Chronica parva Ripaltæ (2) », de près de treize cents cavaliers. Peut-être faut-il en rabattre et l'imagination méridionale a-t-elle quelque peu augmenté l'effectif de ce brillant cortège. Mais il est évident que l'escorte était considérable. Cela résulte mieux encore des dépenses que ces cavaliers firent et occasionnèrent sur leur passage. Cependant, cette petite armée dut diminer à mesure que la duchesse s'éloigna des États paternels. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas seulement de la protection de la jeune duchesse. Comme il avait été convenu, elle voyageait avec une partie de sa dot — deux cent mille florins; de plus, elle emportait des joyaux et objets précieux évalués à la somme de soixante-dix mille florins. Dot et joyaux pouvaient courir encore plus de dangers que Valentine, quels que fussent les charmes incontestables de sa personne. Bertrand Guasco, gouverneur du comté de Vertus, était, avec d'autres gentilshommes, spécialement chargé de la surveillance de la dot qu'il devait remettre à Louis de Touraine, et divers seigneurs, de nobles dames, des valets et des chambrières avaient la charge de veiller sur les bijoux.

*
* *

C'est peut-être ici le lieu de jeter un coup d'œil sur les choses précieuses que Valentine apportait en France. Le détail en fut

(1) Un des plus anciens documents où il soit parlé de Valentine est un compte de dépenses d'Amédée VI de Savoie qui, en 1382, passait près de Pavie. Il fut donné vingt-deux florins aux ménestrels et trompettes du comte de Vertus « qui venerant cum domina Valentina, ejus nata ».

(2) Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XVII, col. 1322.

consigné en deux inventaires, à peu près semblables, dont l'un se trouve à nos Archives nationales et dont l'autre, en latin, était joint à une lettre que le duc de Touraine écrivit à son beau-père.

On est émerveillé, à cette lecture, d'une telle liste d'objets de haute valeur, à la fois par la matière qui les forme et par le travail de leur composition. « Outre les étoffes de luxe, les tapisseries et la vaisselle, dit M. J. Camus, on y trouve une foule de pièces artistiques d'or, d'argent, d'ivoire, de jaspe, de nacre, d'ambre, de corail, de cristal, ornées de pierres précieuses, d'émaux et de camées. Nous n'y comptons pas moins de cent cinquante diamants, vingt-huit émeraudes, trois cent dix saphirs, quatre cent vingt-cinq rubis et plus de sept mille perles. »

Mais parcourons nous-mêmes l'inventaire conservé à nos Archives nationales (1).

En tête figurent des couronnes, dont « une grande couronne d'or à six grands fleurons et six petits, garnie de trente balays (2) et trente saphirs, douze émeraudes et deux cent quarante perles, » puis des colliers et des ceintures d'or, des anneaux, le tout orné de pierres précieuses et de perles. On y voit « un fermail d'or (agrafe) à un daim émaillé de blanc, où il y a une inscription avec lettres écrites, disant : « Plus hault » ; un autre fermail en or « à une dame émaillée » — je cite toujours l'inventaire — « qui tient une harpe, et un petit chien blanc auprès d'elle » ; des objets utiles, parfois assez bizarrement ornés : « un miroir d'or à un émail de sainte Catherine et une image de Nostre-Dame, d'enleveure au-dessus, garni de quinze rubis tant gros que petits, de treize saphirs et de soixante et onze perles » ; une « noix de Ynde qui fait un gobelet, à un pié de griffon d'argent doré, » deux grands « quoquemarz dorez, hachez, garnis d'esmaulx par le milieu ; à chascun huit lyons en la pate, et ont les tuyaulx des testes de serpents qui ont en gueule enfans » — ce sont là, je l'ai dit, les armes

(1) Archives nationales, KK. 264.
(2) Rubis roses.

des Visconti; « une chauffète d'argent doré; une salière d'argent goderonnée, dorée, à un arbre de corail où il y a vingt neuf langues de serpent; » un « engin à mettre et asseoir œufz; » deux « cuillerz et deux fourchètes d'argent dorez », — celles-ci constituant alors une nouveauté; enfin, d'innombrables hanaps et gobelets.

Est-il besoin de mentionner des robes, couvertes d'or et de perles? On se doute bien qu'elles n'avaient pas été oubliées. La jeune princesse apportait aussi de splendides garnitures de lit.

N'omettons pas de nombreuses « chapelles » et de riches ornements d'église qu'il n'est guère de mode aujourd'hui de placer dans la corbeille des fiancées, mais dont la présence était toute naturelle dans le mobilier d'une pieuse princesse du quatorzième siècle; des livres dont trois, comme je l'ai dit, en allemand; de « petites heures, dont les aiz sont d'or, esmaillées d'une annunciacion et de la gésine de Nostre-Dame, bordées de douze petits rubis, dix saphirs et quarante perles ».

Rien n'est oublié : la duchesse apporte même « un bacin à barbier d'argent blanc » et « un grant bacin à barbier, viez (vieux), doré sur le bort ».

Je me suis attaché surtout à signaler, dans les objets venus à la suite de Valentine, ce qu'il s'y rencontrait d'original, ce qui portait l'empreinte du temps et du pays de la duchesse. Mais on entrevoit, par certains de ces objets, la richesse et la beauté de l'ensemble.

*
* *

Alexandrie reçut magnifiquement la duchesse de Touraine. Bertrand Guasco, qui l'accompagnait, possédait un palais dans cette ville. Il y offrit à Valentine une merveilleuse hospitalité. Au commencement du dix-septième siècle, les bustes de Louis de Touraine et de Valentine Visconti se voyaient encore au-dessus de la porte de marbre de ce palais. C'était un reste des décorations et des embellissements auxquels Guasco, désireux

d'honorer la fille de son maître, avait fait procéder à l'occasion de son passage. Puis la duchesse s'arrêta, du 25 au 30 juin, dans Asti, la ville qui lui avait été donnée en dot. Le 1er juillet, elle est à Chieri, en Piémont : c'est là qu'elle était, dit-on, escortée par treize cents cavaliers. On se trouve dans les domaines d'Amédée d'Achaïe qui l'accompagne. A Chieri, comme ensuite à Moncalieri et à Turin, la réception est splendide. « Le prince (Amédée d'Achaïe) se montrait d'une largesse extraordinaire. Il donna vingt florins aux ménestrels de Valentine, vingt à ceux du marquis de Montferrat et la même somme à ceux du sire de Mantoue. Un ménestrel du marquis de Ferrare fit un saut périlleux qui lui valut quatre florins. La musique était moins appréciée : six trompettes de l'escorte de la duchesse ne reçurent qu'un florin chacun. Il en fut de même d'un individu qui avait joué du « trep » en présence du comte de Savoie (1). » A Turin, il avait fallu fabriquer des tables pour que tout le cortège pût manger commodément : les comptes nous disent que l'on avait confectionné une quantité énorme de pains et commandé des ravioles, des tourtes, des beignets, des pâtés, etc... On avait acheté une foule de bêtes bovines, de poulets, de poules et d'oies. On passe à Suze, on arrive à Lans-le-Bourg. La traversée du mont Cenis s'opère par la grande chaleur. Aussi à Suze, boit-on beaucoup pour se désaltérer : les frais seuls de la bouteillerie montèrent à deux cent soixante-deux florins. On traverse la Savoie, Saint-Jean de Maurienne, Aiguebelle, Montmélian, Chambéry où la duchesse passe les 11, 12 et 13 juillet pour y assister à des fêtes magnifiques auxquelles avaient été conviées toutes les dames et damoiselles de la Savoie et du Dauphiné : la comtesse de Savoie leur avait offert les riches costumes dont elles avaient besoin pour une occasion de cette sorte (2).

Du 17 au 24, Valentine s'arrête à Bourg. Le 25, elle est à Pont-de-Veyle et le 26 elle arrive au pont de Mâcon. Là elle est

(1) J. Camus, *art. cit.*, p. 26.
(2) Luigi Vaccarone, *I principi di Savoia attraverso le Alpi nel Medioevo.*

reçue par Bureau de la Rivière, que le roi a chargé d'aller au-devant d'elle, et par les envoyés du duc de Touraine, Amaury d'Orgemont, son chancelier, Pierre de Craon alors très en faveur auprès de lui et, que, plus tard, nous verrons jouer un rôle dans la vie de Valentine, Thierry de Neuville, son secrétaire. La mission d'Amédée d'Achaïe est maintenant arrivée à son terme : le 27, il prend congé de la duchesse et se dirige vers Ripaille, le célèbre château des comtes de Savoie, près de Thonon.

Escortée des envoyés de Charles VI et de son frère, Valentine continue son voyage dans la direction de Paris. Elle s'arrête à Chalon-sur-Saône et gagne Dijon. Mais avant d'arriver dans la capitale de la Bourgogne, elle avait été rejointe par un grand personnage de la Cour où elle était appelée à vivre désormais, par un prince de la famille royale, le duc de Bourbon, un des oncles du roi. De ceux-ci, c'est assurément celui qui, devant l'histoire, a gardé le meilleur renom. Il guerroya avec vaillance, ce qui n'est point extraordinaire pour un seigneur de si haute lignée, mais il ne pressura point ses vassaux, ce qui l'était beaucoup plus. Il fonda de nombreux monastères et s'efforça de donner à ses possessions de l'ordre et de la sécurité. Parmi les couvents qui lui doivent leur existence, on peut mentionner celui des Célestins de Vichy, dont les derniers vestiges sont surtout connus aujourd'hui par les vertus médicales de la source qu'ils abritent. On le surnomma le « bon duc » et, au contraire de quelques-uns des princes du moyen âge au nom desquels cette épithète est demeurée accolée, il la mérita. Valentine ne pouvait faire son entrée dans la famille royale sous de meilleurs auspices.

A Dijon, la princesse trouve un messager du roi qui lui apporte une lettre de bienvenue (1). Les archives de la ville ont conservé deux délibérations relatives à son passage : « Le mercredi quatorzième jour de juillet, aux Jacobins où estoient le

(1) Archives nationales, KK. 30 : 66 v° : « Hincelin de Bergues envoye porter lettres de Milly à Mons. de Bourbon et à Madame de Touraine, à Digon, pour ce et son retour à court (à la cour) lundy, 2e jour d'aoust, le roy à Milly... XLVIII s. p. (sous parisis). »

maire, les eschevins... Délibéré est que par les eschevins ci-dessus nommés et du consentement des autres, que l'on donnera à la femme de M^r. de Thoraine, à sa nouvelle venue à Dijon, où elle doit venir si comme on le dit, VI queues (1) de vin, du meilleur que l'on pourra treuver à Dijon, et une XIIe de livres d'espices. » La capitale de la Bourgogne ne manque point de générosité, on le voit. Même à ce vin « le meilleur que l'on pourra treuver », elle en ajoute encore deux queues pour le duc de Bourbon dont l'arrivée vient d'être aussi annoncée. Mais sa générosité ne l'entraîne point jusqu'à exposer à de fâcheuses aventures l'argenterie de la cité. C'est ce qu'indique cette seconde délibération, prise le 30 juillet : « Le vendredi après la Saint-Jacque et Saint-Philippe, aux Jacobins, où estoient le maire et les eschevins, délibéré est que l'on donnera à M. de Bourbon qui vient à Dijon avec Madame de Thoraine, deux queues de vin en outre VI queues que l'on donnera à mad^e Dame à sa nouvelle venue à Dijon. Item que Monsr le Maire excusera la ville au mieux qu'il pourra, afin que l'on ne preste la vaissele de lad^e ville. Et ou cas qui la fauldra baillier, mons^r le maire demandera personne soufisant à qui l'on la baillera, lequel la promettra rendre. Item, que pour faire le service de mad^e Dame de Thoraine qui doit estre demain à Dijon, Damoingeot le Gelinier yra sur plusieurs personnes de lad^e ville, qui li sont, ou feroit baillier par escript et leur requerra que ilz veuillent prester des napes. Item que l'on requerra à Monsr l'abbé de Saint-Bénigue que y veuille faire la recommandation de la ville à mad^e Dame. » Il faut croire que, lors d'un précédent voyage à Dijon d'un prince ou d'une princesse, il était advenu quelque malheur à l'argenterie de la ville, comme de ne point rentrer, tout entière au moins, en la possession de sa propriétaire légitime. L'honnêteté de la suite de Valentine et peut-être aussi les précautions prises durent sans doute cette fois préserver la ville d'une semblable catastrophe.

(1) Mesure qui variait dans des limites assez larges, suivant les régions. Aujourd'hui, en Bourgogne, la queue est de 456 litres. Il semble qu'elle avait, au moyen âge, dans le duché, une contenance égale à celle d'aujourd'hui.

La cour ducale de Bourgogne séjournait en ce moment à Villaines-en-Duesmois (1) où s'élevait un château dont les ruines subsistent aujourd'hui. Valentine y fut brillamment reçue par la duchesse, le duc étant alors avec le roi. Pour rendre cette réception plus brillante et plus confortable, on avait, dès le 2 août, transporté de Dijon à Villaines, en quatre chars à six chevaux chacun « la tapisserie, chambres (meubles) et vaisselle » de madame de Bourgogne (2).

C'est à Melun que devait se célébrer le mariage. Ce fut sans doute aux environs de cette ville que Louis de Touraine rencontra pour la première fois Valentine Visconti. Le 17 août, eut lieu la cérémonie solennelle du mariage. La « Chronique » du religieux de Saint-Denis en a mentionné avec précision le lieu et la date. « Le roi, se rendant à Melun le 17 août reçut avec de grands honneurs Madame Valentine, sa cousine germaine, fille d'une sœur de son père. Le duc Louis de Touraine, comte de Valois, l'épousa, ayant obtenu auparavant une dispense du pape. Les noces furent solennellement célébrées dans cette ville aux frais et dépens du roi (3). » Ce texte est bien formel. On a cependant prétendu qu'il devait rester quelque doute sur la ville où eut lieu le mariage. « Charles VI, dit M. Camus, était à Paris le 17 août et il y était encore le 20. » Cela est très vrai; mais le 17, il s'est trouvé, non pas seulement à Paris, mais aussi à Melun. Les comptes royaux, d'où est tiré l'argument de M. Camus, confirment, d'une façon indirecte, mais très frappante, le dire du religieux de Saint-Denis. D'après les mentions portées à ces comptes, le roi, venant de Paris, est passé à Corbeil le 16 août (4); le 17, il a écrit de Corbeil à Jean Le Mercier (5); le 18, il est à Saint-Ouen. Que s'est-il passé? Se déplaçant avec

(1) Aujourd'hui, commune de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or.

(2) Archives départementales de la Côte-d'Or, B. 1479 : 86.

(3) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. X, chap. VII.

(4) Archives nationales, KK. 30 : 73 v°.

(5) *Id.*, KK. 30 : 66 v°.

sa rapidité ordinaire, Charles VI a traversé Corbeil le 16, allant à Melun; le 17, il a assisté au mariage de son frère et de Valentine; le même jour, il a quitté Melun, revenant à Paris pour gagner Saint-Ouen et de Corbeil, il a écrit la lettre adressée à Jean Le Mercier (1). Ajoutons enfin qu'un autre document confirme encore l'assertion du religieux de Saint-Denis et le fait de la célébration du mariage à Melun. C'est dans un des volumes manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque nationale que l'on rencontre cette pièce. Ce volume renferme en une courte note, rédigée en français, le résumé, ou plutôt la mention d'un certain nombre de faits du règne de Charles VI (2). Cette note a été écrite vers la fin du quatorzième siècle : elle s'arrête à 1393, à l'assassinat tenté par Pierre de Craon sur le connétable de Clisson. Or, nous lisons dans ce document, contemporain de Louis et de Valentine : « L'an 1389, le mardi dix-septième jour d'aoust, le roi à Meleun et là fut espousé Mgr de Thouraine, depuis duc d'Orliens. »

Valentine faisait désormais partie de la famille royale, de la maison de France. Le dimanche 22 août, comme nous l'avons vu, elle faisait, avec la reine Isabeau, son entrée dans Paris. Ensemble, se montraient aux Parisiens ces deux jeunes femmes, dont l'une, Valentine, à laissé dans notre histoire le plus pur et le plus délicat des souvenirs, celui de son amour conjugal, de la séduction de son intelligence, de son courage dans l'adversité, tandis que l'autre, Isabeau, oubliant ou méprisant ses devoirs de reine, de femme et de mère, tout entière à l'emportement de ses basses passions, trahit et livra à l'ennemi son mari, son fils et son peuple. Celle-ci, la Bavaroise, est la honte du règne de Charles VI. Celle-là, Italienne et Française, en est le charme, la grâce et l'honneur.

(1) Jarry, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1901, p. 25, note.
(2) Bibl. nat., Mss. fonds latin 14669 : 101 v°.

CHAPITRE IV

LA COUR DE CHARLES VI

Une cour brillante et voluptueuse. — Le roi aimable, dépensier, débauché, agité. — La reine Isabeau : son portrait; elle aime son mari et ne s'occupe pas encore des affaires. — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Jean, duc de Berry. — La petite duchesse de Berry : histoire de son mariage; une princesse reconnaissante et courageuse. — Deux respectables dames : la reine Blanche, fiancée du fils, femme du père; la duchesse Blanche d'Orléans. — La reine de Sicile et son trésor. — Seigneurs et dames de la Cour.

Plaisirs légitimes et autres. — Le luxe des vêtements; les coiffures bizarres et les poètes satiriques; robes et manteaux, parures et bijoux.

Mœurs relâchées. — Les fêtes de Saint-Denis : chevalerie et débauche. — Superstition : des présages terrifiants. — Le roi et la cour mystifiés par un faux patriarche.

La Cour du roi Charles VI où arrivait Valentine dans tout le charme de ses dix-huit ans, de sa grâce et de sa beauté, était alors brillante, agitée, dépensière et voluptueuse. Combien elle était différente de cette Cour du sage, paisible et réfléchi Charles V, dont Christine de Pisan nous a tracé le tableau, — un peu embelli, comme le portrait même du roi, son héros, — mais où l'esprit ordonné du maître maintenait assurément la règle et la discipline parmi les serviteurs ! Charles VI, lui, est en proie, dès sa première jeunesse, à une agitation en quelque sorte maladive. Il lui faut un mouvement sans trêve ni relâche, des distractions de toute sorte, des émotions de toute espèce. Il les cherche parfois dans des entreprises hasardeuses, d'autres fois dans de périlleuses débauches... C'est une assez pauvre éducation, semble-t-il, qui lui a été donnée, ou qu'il a consenti à recevoir. Il est difficile de ne pas remarquer quelle dissemblance

de culture intellectuelle existe entre lui et son frère, combien il paraît avoir été inférieur au duc de Touraine. Il n'est guère passionné, en fait d'instruction, que pour les exercices du corps. Comment occupera-t-il donc sa jeunesse? A jouter, à danser, à faire la guerre quand les circonstances le lui permettront et l'amour en tout temps. Les seigneurs de son âge qui vivent autour de lui l'imitent naturellement du mieux qu'il leur est possible et sa Cour est l'une des plus débauchées de l'époque.

Mais avant de donner quelques traits du tableau que présente cette Cour, il faut rappeler d'abord quels en étaient les principaux personnages.

J'ai parlé du roi, au point de vue intellectuel. Au physique, Charles VI, alors âgé de vingt et un ans, était bien fait, grand, très fort, beau cavalier. Sa poitrine était large, son apparence robuste. Il avait les yeux vifs, le nez régulier, le teint clair. Sa barbe naissante était blonde et sa chevelure l'était aussi. Plus tard, il verra tomber ses cheveux blonds, il deviendra chauve et cet accident lui sera fort désagréable : pour le dissimuler, il « ramènera » les cheveux qui lui restent, du sommet de la tête sur le front. Mais pour le moment, il n'a pas à se préoccuper de soins de cette espèce. Il est jeune, il est beau : il aime les femmes avec passion et, comme on peut le croire, elles répondent sans se faire prier aux sentiments qu'il éprouve à leur égard. Il les trouve à son goût dans toutes les classes de la société. Dans le voyage qu'il va faire cette année même en Languedoc, il montrera beaucoup de sympathie pour ces personnes dont la profession consiste à manifester aux hommes une inépuisable complaisance. La preuve de ses bons sentiments à leur égard nous a même été conservée par un document officiel, une ordonnance royale. A Toulouse, ces dames étaient soumises, par ordre des capitouls, à l'obligation de porter un costume spécial. Cette obligation leur était désagréable. Charles les dispensa aimablement de revêtir désormais l'uniforme qui leur déplaisait (1).

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 327.

Il est bien probable d'ailleurs que cette passion, portée au delà de toutes les limites, du roi pour les femmes fut une des causes qui le conduisirent à la folie. Tout jeune, il avait cependant déjà des idées qui, aux survivants sévères de la Cour de Charles V, paraissaient bizarres. Il n'aimait pas se couvrir des ornements royaux, de la robe traînante et du manteau royal. Il préférait s'habiller d'étoffes de soie qui ne le distinguaient pas des seigneurs de son entourage. Même il prenait un plaisir extrême à se déguiser, à porter des costumes étrangers, tantôt celui des Allemands, tantôt celui des habitants de la Bohême.

Il était naturellement doux et bon. Il ne porte la responsabilité, en l'époque tourmentée, de mœurs souvent violentes, où il vécut, d'aucun acte de cruauté ou de tyrannie. Il était affable et accueillant pour tous — qu'ils fussent de haut parage ou de modeste condition. Il saluait aimablement toutes les personnes qui désiraient l'entretenir et les appelait par leur nom, — ce qui, on ne l'ignore pas, est pour les souverains un moyen très sûr de se rendre populaires. Il abordait volontiers les gens qu'il rencontrait et engageait conversation avec eux. Enfin, il fut toujours très libéral, disposé à donner tout ce qu'il avait. Il fut même beaucoup trop libéral, les cadeaux et les dons qu'il prodiguait étant la cause d'énormes dépenses. C'était ce que l'on appelait et ce que l'on appela longtemps encore être « magnifique ». « Là où son feu père donnait cent écus, dit Jouvenel des Ursins, il en donnait mille : dont étaient ceux de la Chambre des Comptes très mal contents. » Pour arrêter dans la mesure du possible ces prodigalités, Jean Le Mercier, spécialement chargé des finances, eut même une idée originale. Il s'agissait d'enlever au roi la tentation, presque la possibilité de dépenser les fonds du Trésor. Le Mercier résolut de ne point conserver de monnaie d'or. Tout ce qui lui en arrivait dut servir à fabriquer un grand cerf. S'il survenait des besoins pressants, on devait faire de la monnaie avec quelqu'une des parties de l'animal. On commença donc la confection de ce cerf d'or, mais on ne le finit

jamais : la tête et le cou furent fabriqués, et rien de plus (1).

Aux cotés du roi, voici la reine, Isabeau de Bavière. On l'a vue entrer solennellement à Paris. Cette curieuse et magnifique cérémonie prouve que le roi était toujours fort épris de sa femme, — sans oublier sa passion pour les fêtes, cortèges, cavalcades et représentations. Il aimait beaucoup Isabeau, — à condition de lui faire de nombreuses infidélités. La reine était alors une jeune femme assez insignifiante. Plus tard, mieux instruite des choses du royaume, tenue au courant de celles de l'étranger, elle montrera parfois une certaine habileté politique, généralement employée à mal faire. En ce moment, elle était très attachée à son époux et commençait à lui donner des enfants nombreux, mais malingres.

Reproduisons le portrait que trace de la reine, son historien, M. Marcel Thibault : « Une petite taille, un front élevé, de grands yeux dans un visage large, aux traits accentués; le nez fort, aux narines très ouvertes; la bouche grande, aux lèvres sinueuses et expressives; le menton rond et potelé, la chevelure très brune, tel est alors le physique de la reine, d'après les textes les plus véridiques et les quelques portraits ou miniatures de l'époque qui sont parvenus jusqu'à nous (2). »

L'auteur du *Pastoralet,* le pamphlet bourguignon bien connu, dans lequel les conflits d'ambition qui ensanglantèrent le règne de Charles VI sont contés sous forme d'aventures advenues à des bergers, après avoir tracé un séduisant portrait du roi, sous le nom de Florentin, fait celui d'Isabeau. Il la dépeint en ces termes où l'éloge de ce qu'elle avait d'agréable dans le visage, se mêle à l'indication assez nette de ce qui lui manquait du côté de la vraie beauté :

« ..... Ne dut mie
Tels pastours (3) estre sans amie ;

(1) Christine de Pisan, *le Livre des faits du sage roi Charles,* 2e partie, chap. xv; *Chronique du religieux de Saint-Denis,* t. Ier; *Chronique du bon duc Loys de Bourbon;* Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI,* année 1389.

(2) Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière,* p. 104.

(3) Florentin (Charles VI).

Sy ne fut-il : car Belligère (1)
La très amoureuse bergière,
Qui là dansoit sur l'herbe drue
Estoit par convenant sa drue (2),
Laquelle, j'en sui souvenans,
Estoit jolie et avenans,
Mais n'avoit à quart, n'à demi,
Sy grant beaulté que son ami,
Car elle estoit basse et brunette ;
Mais touse (3) n'y ot tant jouette,
Plaine de sy grant gaieté,
Ne de sy grant joliveté,
Sy amoureuse, ne sy lie (4)
Que cette bergère jolie.
Tant en fist et tant y pensoit
Que plaisamment recompensoit
La deffaulte de sa beaulté...
Car elle estoit gente et plaisans (5). »

L'auteur inconnu d'un autre pamphlet du commencement du quinzième siècle, le *Songe véritable,* est plus sévère que celui du *Pastoralet* pour le physique de la reine :

« Toy, royne, dame Ysabeau,
Enveloppée en laide peau... »

lui dit-il sans la moindre courtoisie (6).

« Il y a loin de cette jeune femme à la fois étrange et attrayante, fait remarquer M. Marcel Thibault, à la reine, perfection de beauté, que décrivent certains historiens d'après la tradition, disent-ils. Mais, en vérité, celle-ci ne pourrait s'appuyer que sur les éloges non moins partiaux qu'emphatiques

(1) Isabeau de Bavière.
(2) Son amie.
(3) Femme.
(4) Joyeuse.
(5) *Le Pastoralet,* vers 141 et suiv.
(6) *Le Songe véritable,* édition H. Moranvillé, vers 2836-7.

prodigués par les chroniqueurs bavarois à leur jeune princesse. Froissart qui si volontiers trace le portrait des belles dames et qui avait assisté aux fêtes d'Amiens (1), est muet sur les charmes d'Isabeau (2). »

Quand au moral, en dehors de son amour pour le roi, son époux, on ne peut guère, semble-t-il, indiquer que ces deux traits : elle était très pieuse et très Allemande. D'ailleurs à l'un et l'autre égard elle ne changea pas. Ses instincts de dévotion ne paraissent pas avoir diminué, lorsqu'elle se laissa glisser à quelques amours irrégulières et toujours, aux intérêts de la France, elle préféra ceux de sa famille allemande : avant ceux-ci elle ne plaça jamais que les siens.

*
* *

Deux frères de Charles V vivaient encore. Ces deux oncles du roi étaient Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Jean, duc de Berry. Le premier avait été le favori de son père, Jean le Bon, — faveur légitimement gagnée sur le champ de bataille de Poitiers. Tout le monde sait que Philippe avait jusqu'à la fin combattu à côté du roi : « Père, gardez-vous à droite! Père, gardez-vous à gauche! » lui criait-il tout en combattant pour son compte. Il n'avait alors que quatorze ans. La suite de sa vie ne démentit point ce commencement et il ne cessa pas, à l'occasion, de montrer son courage. Cependant, ce ne fut point à sa valeur, si l'on en croit Jouvenel des Ursins, qu'il dut le surnom de Hardi. Il le devrait à une action qui n'a rien de particulièrement héroïque. Au sacre de Charles VI, il voulait, paraît-il, comme doyen des Pairs, être placé avant son frère aîné le duc d'Anjou. Celui-ci s'installa cependant le plus près du roi qu'il lui fut possible: mais Philippe, passant par-dessus son frère, parvint à s'établir entre lui et le roi et à s'y maintenir. La chose parut tel-

(1) Les fêtes du mariage de Charles VI et d'Isabeau.
(2) M. Thibault, *ouvr. cit.*, p. 106.

lement remarquable aux seigneurs de l'entourage royal qu'on appela Philippe « le Hardi ». Telle est du moins l'anecdote racontée par Jouvenel : je n'en garantis pas la vérité.

Philippe fut surtout un politique habile, le plus remarquable à cet égard des frères de Charles V. Il est vrai que son habileté eut principalement pour but le soin de ses intérêts personnels et l'avenir de la maison de Bourgogne. C'est à cela que le gouvernement de la France où il se trouva occuper à diverses reprises une place prépondérante, lui parut surtout destiné. A côté de ses qualités politiques, il eut aussi des qualités privées. Comme son frère le duc de Berry, il aimait les livres et les arts. Il aurait eu, s'il fallait en croire le religieux de Saint-Denis, une vertu assez rare parmi les princes de son temps, — et d'autres temps aussi : il aurait gardé à sa femme une inviolable fidélité... Où le bon religieux a-t-il pris un renseignement d'un ordre si intime? En réalité, Philippe procréa quelques bâtards. A un autre point de vue que celui de la chasteté qu'il lui suppose, le duc de Bourgogne plaît moins au religieux chroniqueur. Il lui reproche de n'avoir pas été fort généreux à l'endroit des églises et de n'avoir point aimé payer ses dettes : « Chaque fois que ses créanciers venaient demander de l'argent, les intendants de sa maison considéraient leur demande comme un crime digne de châtiment (1). »

L'autre frère de Charles V, le duc de Berry, portait un surnom moins fier que Philippe le Hardi. On l'appelait le « Camus ». C'était un prince lettré, ami des arts et qui pressura horriblement les provinces qu'il eut à gouverner. Mêlé à tous les événements de son époque, à la politique intérieure, aux négociations extérieures, aux expéditions guerrières, il n'eut de talents ni administratifs, ni diplomatiques, ni militaires. Il était jaloux de son autorité et, quand il le pouvait sans danger, violent pour la maintenir. Il aimait le luxe, le fâste, les constructions magnifiques. Plusieurs édifices qu'il fit bâtir subsistent encore.

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. XXV, chap. IV.

D'autres, qui ont disparu, ont laissé le souvenir d'œuvres aussi imposantes que ruineuses. Dans le vaste château de Bourges, il dépensa des monceaux d'or. Il fit édifier la Sainte-Chapelle de la même ville sur le modèle de celle de Paris et les Berrichons se plaisaient à croire que la copie surpassait l'original. Ses manuscrits, son psautier aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, son livre d'heures merveilleusement enluminé et bien d'autres volumes exécutés pour lui ou acquis par lui font la joie des artistes et des amateurs.

Il était fort pieux. Une de ses grandes préoccupations était d'avoir des reliques. Il en achetait, il en échangeait, il en donnait, il en exigeait. Il avait obtenu des religieux de Saint-Denis, qui possédaient le corps de saint Hilaire, le menton de ce saint. Cette concession ne le satisfit point. Il voulait un morceau plus noble du même corps. Les religieux résistèrent longtemps. Enfin le duc l'emporta et il lui fut accordé un morceau d'os de la longueur de trois doigts, que l'on détacha de l'occiput, vers l'oreille droite. Il le fit enfermer en une tête d'or, enrichie de pierreries et donna le tout à l'église Saint-Hilaire de Poitiers (1). Aux religieux de Saint-Denis, il fit présent, pour les remercier, d'une partie du chef et d'un bras « de Monseigneur sainct Benoist (2) ». Plus tard, il leur donna encore la main de l'apôtre saint Thomas. Le pape Clément avait apporté cette relique de Rome à Avignon et le duc était parvenu à se la faire céder (3).

Une autre passion le possédait, en laquelle s'unissaient à la fois sa dévotion et ses goûts artistiques. Il faisait fabriquer des chappes, des chasubles et autres ornements d'église par de véritables artistes qui les ornaient de perles et de pierres précieuses. « Il en fit faire une telle quantité, dit la *Chronique de Saint-Denis,* qu'il aurait pu certainement habiller les chanoines de trois cathédrales, dans une seule et même solennité (4). »

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. XIV, chap. XVI.
(2) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI,* année 1393.
(3) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. XVI, chap. XXI.
(4) *Id.,* liv. XXXVII, chap. VI.

Le résultat de ses goûts artistiques et religieux, sans en compter peut-être quelques autres, fut qu'à sa mort, il devait à ses fournisseurs deux cent mille écus d'or (1).

*
* *

Au moment où Valentine arriva à la Cour, le duc de Berry venait, en se mariant, de lui donner une très jeune tante. Agé de près de cinquante ans, il venait d'épouser une petite personne de douze ans et demi.

C'était, comme bien on pense, un second mariage. Dès qu'il avait été veuf de Jeanne d'Armagnac, le duc avait cherché à convoler en secondes noces. Après une tentative du côté d'une Anglaise, la fille du duc de Lancastre, il avait songé à une fille du comte de Boulogne. Uu peu auparavant, il l'avait demandée pour son fils : le comte de Foix, un parent qui l'élevait, la lui avait refusée. Le duc y avait alors pensé pour lui-même. Après s'être fait prier, le comte la lui avait accordée. On pourrait dire qu'il la lui avait vendue : car, sous prétexte de rentrer dans les dépenses qu'il avait faites pour la garde, l'entretien et la nourriture de la petite Jeanne, il avait exigé, avant de donner son consentement, le paiement d'une forte somme. Très défiant — peut-être avec raison — il avait exigé, non pas que la somme fût promise, mais qu'elle fût payée. Alors, nanti de l'argent, il avait livré la future duchesse. Le duc y tenait beaucoup, paraît-il, car pour l'avoir, il avait fait intervenir le pape et le roi. Le pape qui était l'oncle de Jeanne de Boulogne, avait écrit au comte de Foix pour le décider. Le roi, sollicité par le duc de Berry, s'était d'abord un peu moqué de lui : « Bel oncle, avait-il dit, que ferez-vous d'une telle fillette? Elle n'a que douze ans et vous en avez soixante! » Charles était généreux en donnant cet âge à son oncle. En réalité, le duc avait une dizaine d'années de moins, étant né en 1340. Mais le roi continuait impi-

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis.*

toyablement : « Par ma foi, c'est grant folie pour vous de songer de cette chose! Faites-en parler pour Jean, beau cousin, votre fils, qui est jeune et à venir. Cela lui conviendra mieux qu'à vous. » Mais c'était bien pour lui que le duc voulait la petite Jeanne. « Monseigneur, répondit-il, si la fille de Boulogne est jeune, je l'épargnerai trois ou quatre ans, jusqu'à ce qu'elle soit femme et suffisamment grande. » — « Bon, dit le roi, mais alors elle ne vous épargnera pas, elle! » Puis, il ajouta : « Mais puisque vous avez tant de désir de ce mariage, nous y consentons volontiers (1). »

L'intervention du roi et celle du pape n'auraient peut-être pas suffi à décider le comte de Foix. Comme on l'a vu, le duc de Berry recourut à un moyen plus décisif. Il ne lésina pas sur l'argent et, quand il eut payé, le mariage se fit.

Quelques années plus tard, en 1392, la duchesse de Berry devait jouer un rôle des plus courageux et des plus honorables. L'un des conseillers de Charles VI, de ceux que l'on appelait les « Marmousets », avait aidé à son mariage. C'était Bureau de la Rivière. Lorsque le roi fut frappé de folie, ses oncles, comme on le sait, reprirent le gouvernement et les ministres furent emprisonnés ou s'enfuirent. Les princes, longtemps privés par eux de l'autorité dont ils se pensaient les naturels dépositaires, allaient enfin prendre leur revanche. Leur colère, leur désir de vengeance n'avaient pas de bornes. On ne doutait guère que ceux des Marmousets sur lesquels ils avaient pu mettre la main ne fussent condamnés à mort ou exécutés sans condamnation. Beaucoup les plaignaient, désiraient leur salut, celui de Bureau surtout, qui avait été au pouvoir doux et humain. Contre la passion des oncles du roi, personne n'osait s'élever, personne n'osait parler. La duchesse de Berry seule eut cette audace. Il lui fut difficile de réussir, car si le duc de Berry semblait parfois touché par les prières de sa jeune femme, le duc de Bourgogne qui n'avait pas les mêmes raisons de se laisser attendrir, résis-

(1) Froissart, liv. III, chap. cxxxvii.

tait et se montrait implacable. On faisait courir le bruit absurde que si le roi était fou, c'est que ses ministres l'avaient empoisonné (1). Enfin, les efforts de la jeune duchesse l'emportèrent et les conseillers du roi furent sauvés.

Nous retrouverons en une autre occasion encore la duchesse de Berry, et nous la verrons, en des circonstances fort différentes, ne montrer ni moins de résolution, ni moins de courage que lorsqu'elle défendit et sauva le sire de la Rivière.

*
* *

Deux respectables dames avaient encore, sinon un grand rôle. du moins une place importante à la Cour. Je veux parler de la reine Blanche et de la duchesse d'Orléans, qui s'appelait aussi Blanche et que les chroniqueurs appellent souvent Blanche l'ancienne.

L'histoire de la reine est assez singulière. Cette princesse était veuve depuis près de quarante ans, depuis 1350, de Philippe VI, le chef de la branche des Valois, le bisaïeul de Charles VI. Il l'avait épousée en cette même année 1350. Fille de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, elle avait été, paraît-il, dans sa jeunesse, d'une merveilleuse beauté. « On contait, dit Choisy, l'historien de Philippe VI, des traits admirables de son esprit et de son humeur. Les Navarrais l'appelaient « la Belle Sagesse ». Douée de tant de qualités physiques, morales et intellectuelles, cette princesse ne pouvait pas manquer de prétendants. Elle en eut de bonne heure et fut accordée au fils du roi de Castille. Mais le roi de France, Philippe VI, la demanda pour son fils, celui qui devait être Jean le Bon et, dit l'auteur que je citais plus haut, « on rompit les articles avec le Castillan ». On envoya donc la princesse en France. Mais voici que, pendant qu'elle était en chemin, attendue impatiemment par son fiancé, — le second, — la reine de France, femme de Philippe VI, vint

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxx.

à mourir. La princesse arriva dans une Cour en deuil. Ce ne fut pas pour longtemps. Car, dès qu'il la vit, le roi la trouva tellement à son goût qu'il en oublia et les regrets que devait lui causer la mort de sa femme et le mariage annoncé de son fils. Il aima mieux avoir la princesse pour sa femme que pour sa bru et, en dépit de la différence d'âge, l'épousa le 29 janvier 1350. Il avait cinquante-sept ans et elle en avait dix-huit. L'histoire ne dit pas ce que, de cette aventure, pensa le futur roi Jean le Bon. Pour le consoler, on lui fit épouser une veuve.

Les mariages tardifs ne sont pas avantageux aux rois, — ni aux autres hommes. Philippe VI mourut sept mois après qu'il eut épousé Blanche. On n'avait pas même eu le temps de couronner la reine. Un peu après, elle accoucha d'une fille qui mourut fort jeune, alors qu'on la conduisait en Espagne pour l'y marier. Blanche devait survivre à son époux à peu près un demi-siècle. Sous le roi Jean, son ancien fiancé, son existence fut assez mouvementée. Sœur de Charles le Mauvais, le fameux roi de Navarre, elle le soutint dans ses entreprises contre le régent, qui allait être Charles V; à d'autres moments, elle s'occupa d'établir la paix entre eux et elle y réussit. Puis elle demeura éloignée des agitations du temps, à son château de Neauphle. Parfois cependant on la revoyait à la Cour : elle logeait alors à l'hôtel de Navarre (1).

Le religieux de Saint-Denis fait un grand éloge de cette princesse (2). Il assure qu'elle vécut dans une extrême chasteté et qu'elle mérite d'être éternellement citée à toutes les femmes comme un exemple de vertu et de sainteté. Ses aumônes et ses œuvres pieuses ne se comptaient pas, déclare-t-il. Elle était la protectrice des orphelins, des veuves, des pauvres. Chaque semaine, elle assemblait un certain nombre de misérables qu'elle servait humblement, leur distribuant du pain, du vin et de la

(1) L'hôtel de Navarre était « la grande maison qui régnait le long de la rue du Cocq et de celle des Deux-Portes. » (V. Sauval, *les Antiquités de Paris* et la *Description de Paris sous Charles VI*, de Guillebert de Metz.)

(2) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. XIX, chap. IX.

viande. Blanche gouvernait sa maison avec tant de sagesse et de régularité que l'on eût pris cette maison plutôt pour un cloître de religieuses que pour le palais d'une reine. Elle était d'ailleurs fort riche. Mais, nous avertit le religieux, elle avait amassé les trésors qu'elle possédait sans opprimer aucunement ses vassaux. Dans son enthousiasme, le chroniqueur lui sacrifie même un peu les autres membres de la famille royale, en ajoutant qu'elle seule s'est conduite d'une aussi louable façon. Sur un point cependant, il lui cherche querelle. Blanche avait offert à l'ordre des Carmélites pour lesquelles son affection était toute particulière « un joyau très précieux dans lequel avait été, par son ordre, introduit un certain clou en fer, qu'elle osait affirmer être un des clous de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et qu'elle avait acheté, disait-elle, à des marchands Vénitiens qui prétendaient eux-mêmes l'avoir apporté de Constantinople. » Et le religieux déclare que ces marchands ont menti, qu'ils ont trompé la reine par leurs fausses allégations et qu'involontairement sans doute, mais en réalité, elle a contribué « à répandre l'erreur et le scandale dans le royaume ». Le motif de cette émotion, c'est que « c'est l'église de Saint-Denis qui possède ce joyau sacré et que nulle part dans le royaume il n'en existe de semblable ».

Valentine dut voir assez souvent la reine Blanche et fut très affectionnée d'elle. Le testament de la reine en est une preuve sur laquelle je reviendrai plus loin. Certains goûts devaient rapprocher d'ailleurs les deux princesses. La veuve de Philippe VI, on peut en juger par les livres qu'elle possédait et dont elle disposa par ce testament, était, comme Valentine, une princesse intelligente et lettrée. « La reine, a écrit M. Léopold Delisle en publiant son testament (1), possédait en effet une remarquable bibliothèque dont elle partagea les volumes entre ses parents, ses amis et ses serviteurs. Elle a le droit d'occuper une des premières places parmi les princesses du moyen âge

(1) Léopold Delisle, *le Testament de Blanche de Navarre, reine de France.*

qui ont aimé les livres... Nous savons qu'elle avait commencé à faire traduire le Missel. On peut encore rappeler ici une charte de cette princesse qui est assurément un des chefs-d'œuvre calligraphiques du quatorzième siècle. C'est l'acte d'une fondation faite à l'abbaye de Saint-Denis en 1372. Les deux exemplaires qui en sont exposés au Musée des Archives nationales sont ornés chacun d'une miniature exquise. »

La reine Blanche passait, grâce à son âge, et à l'époque lointaine où son époux avait régné, pour avoir en quelque sorte le dépôt des traditions d'autrefois. Quand Charles VI eut décidé que la reine Isabeau ferait à Paris une entrée solennelle, il pria Blanche de régler l'ordre et le détail des cérémonies qu'il convenait d'accomplir. La reine, semble-t-il, ne trouva pas grand'chose dans ses souvenirs : d'ailleurs, comme je l'ai dit, elle-même n'avait pas été couronnée. Elle fit donc consulter les annales de l'église de Saint-Denis, qui, chargée de conserver la mémoire des actes de nos rois, devait, pensait-elle, avoir gardé quelques relations écrites de solennités analogues. Mais les comptes rendus que l'on en trouva étaient d'une déplorable sécheresse, n'indiquant ni la composition des cortèges, ni le costume des reines couronnées. Il fallut donc combler dans ces relations beaucoup de lacunes et innover en bien des points, pour remplacer une tradition qui s'était perdue.

Blanche, duchesse d'Orléans, avait lors de la venue de Valentine à la Cour, plus de soixante ans. C'était la fille du roi Charles le Bel, le dernier Capétien de la branche aînée. Sa mère, Jeanne d'Évreux, était enceinte quand Charles mourut. Blanche naquit deux mois après, au château de Vincennes, alors la résidence favorite des rois de France. Si elle eût été un fils, ce fils aurait succédé à son père et les Valois eussent été écartés du trône. Elle était fille et leur céda la place. Est-ce pour la consoler qu'à seize ans et demi, on lui fit épouser l'un d'eux, un fils de Philippe VI, un frère du roi Jean, Philippe, comte de Valois et duc d'Orléans. Pauvre consolation! Lorsqu'il mourut en 1375, ce ne fut point une grande perte pour sa

femme : il ne s'était guère signalé dans le cours de sa vie que par les infidélités dont il se rendit coupable envers elle...

De la duchesse, on peut garder un meilleur souvenir. En 1383, après la victoire de Roosebecque, comme Charles VI, encore presque enfant, s'apprêtait, excité par ses oncles, à punir, bien qu'elle l'eût été déjà, l'insurrection des Maillotins, Blanche vint intercéder pour les Parisiens. Elle eut peu de succès d'ailleurs et l'on tira des anciens révoltés une cruelle vengeance.

La duchesse menait une sainte vie. Comme la reine Blanche, elle était très charitable, « grande aumônière », comme l'on disait. Ses biens s'en allaient aux pauvres, de telle sorte que, lorsqu'elle mourut, quelques années après la venue de Valentine en France, on ne trouva en son hôtel, pour ainsi dire, ni argent, ni mobilier : elle avait tout donné.

Mais sa bonté n'empêchait point l'orgueil du sang royal de subsister en elle. Un jour, le roi Jean lui parla d'une façon qu'elle jugea inconvenante. « Si j'étais un homme, lui répondit-elle vivement, vous n'eussiez pas osé me dire de semblables paroles (1) ! »

En somme, la duchesse Blanche d'Orléans nous apparaît avec une physionomie intéressante et sympathique.

Souvent encore, on voyait à la Cour la reine de Sicile. C'était la veuve de l'aîné des oncles du roi, le duc d'Anjou, mort, comme l'on sait, en essayant de conquérir le royaume de Naples. La reine était une sage et prudente personne, mais qui porta dans la gestion des biens de ce monde les qualités que la veuve de Philippe VI et la duchesse Blanche mettaient au service des pauvres. Elle administra avec un si grand ordre les revenus de la Provence, du Maine et de l'Anjou, qu'elle put soutenir, pour son fils, la guerre que son mari avait entreprise. Néanmoins, elle amassa un trésor particulier de deux cent mille écus d'or. Lorsqu'elle se vit sur le point de mourir, elle confia ce secret à

(1) Jouvenel des Ursins, *ouvr. cit.*, année 1392; *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. XIII, chap. xv.

son fils. Celui-ci qui avait été souvent fort gêné, presque dans la détresse, s'étonna et lui demanda pourquoi, aux heures difficiles, elle ne l'avait pas plus généreusement aidé. La reine lui répondit qu'elle avait toujours craint de le voir prisonnier de guerre et qu'elle avait tenu cet argent en réserve pour payer sa rançon. Le fils sembla trouver que sa mère était douée d'une prévoyance un peu exagérée et pensa sans doute que lui-même n'aurait point été embarrassé pour faire de cet argent un usage plus utile ou plus agréable.

Parmi les femmes de race royale que l'on voyait à la Cour, il faut citer encore la duchesse de Bar, fille du roi Jean, que j'ai signalée dans le cortège qui accompagnait la reine à son entrée dans Paris, et sa fille, Bonne de Bar.

*
* *

Autour de ces grands personnages, figuraient à la Cour, en des emplois divers et innombrables, une foule de seigneurs et de dames, appartenant aux grandes familles du royaume ou parfois à des familles de récente origine que le mérite de leur chef avait fait sortir tout à coup d'une condition relativement inférieure. Puis, au dessous, s'agitait un monde d'écuyers, de chevaucheurs, de varlets, jusqu'aux plus modestes emplois de la domesticité.

Parmi les seigneurs, il faut nommer Clisson, le connétable, successeur de Bertrand Duguesclin dans cette grande charge, après avoir été son compagnon d'armes ; les anciens conseillers de Charles V, devenus depuis 1388 ceux de son successeur, comme Bureau de la Rivière et Jean Le Mercier, de petites gens autrefois, arrivés par leurs services à être d'importants personnages ; le sire de Coucy, qui devait être le dernier de cette illustre maison ; le célèbre Jean de Montagu, qui, s'éleva si haut avant de périr d'une façon si tragique ; l'amiral Jean de Vienne ; le maréchal Louis de Sancerre ; Pierre de Craon, que nous verrons plus tard jouer un triste rôle dans notre histoire ; enfin la foule des compagnons de plaisir du roi.

Parmi les femmes de la Cour, on remarquait au premier rang la comtesse d'Eu, veuve de Jean d'Artois, comte d'Eu; sa fille Jeanne, mariée en 1367 au comte de Dreux, auquel il arriva cette étrange mésaventure, d'être tué dans un tournoi le jour même de son mariage, — ce qui fit que l'on appela Jeanne d'Artois, Mlle de Dreux; Mme de Coucy, fille de Jean, duc de Lorraine; Mme de Sully; Mlle Marie d'Harcourt; Mme de Préaulx, cousine du roi; Mme de Savoisy; une grande amie d'Isabeau, l'Allemande Catherine de Fastavarin, alors mariée au sire de Hainceville; la comtesse de Saint-Pol; Mmes de la Rivière, de Breteuil, de Garencières, de Saint-Simon, la vicomtesse de Meaux; puis, tout un essaim de jeunes femmes attachées à la reine, aux princesses, ou dont les maris avaient quelque office à remplir auprès du roi et des princes.

*
* *

Cette Cour aimait passionnément le plaisir : elle se le procurait sous toutes les formes possibles et, quel qu'il fût, sans le moindre scrupule. Bals, déguisements, mascarades, danses bizarres, fussent-elles condamnées par l'Eglise, joutes et tournois s'y succédaient sans interruption. Les compagnons du roi et le roi lui-même n'avaient guère d'autre préoccupation que la préparation de continuels amusements. Au désœuvrement de Charles VI, à son imagination ardente et enfantine, sans cesse en mouvement, il fallait du plaisir et, comme il s'en était donné à satiété, quelque chose de nouveau. Ses oncles lui offrirent quelques expéditions militaires; c'était une distraction coûteuse et qui ne finissait pas toujours bien. Il était plus simple et plus sûr de danser et l'on ne s'en privait pas. Mais alors, les vieilles et pieuses princesses, les dames sévères des temps passés s'en allaient, disparaissaient, quand, avec la nuit, allaient commencer les danses folles, les sauteries endiablées, les rendez-vous amoureux, les manquements à toutes les règles de la chasteté chrétienne et de la fidélité conjugale.

Le luxe des vêtements et des parures était porté à un excès qui souvent jetait dans de grands embarras les représentants des plus nobles familles, — et leurs créanciers peut-être plus encore. Il arrivait aux princes, nous l'avons vu, de mourir chargés de dettes et insolvables. Sous Charles V, la reine Jeanne de Bourbon avait imposé aux femmes de la Cour, dans la mesure du possible, de la modestie dans leurs toilettes, et, par conséquent, de l'ordre dans leurs finances. Sous Charles VI, Isabeau excite au contraire, par son exemple au moins, au luxe et à la dépense.

Les inventions du temps n'étaient d'ailleurs pas toujours heureuses au point de vue de la beauté féminine. Les chroniqueurs et les miniaturistes nous ont conservé le souvenir de coiffures étranges. Une femme en toilette devait avoir sur la tête des atours de la forme d'auvents, de cœurs, de trèfles, d'une paire de cornes, ou de quelque autre apparence aussi inattendue. On disposait de gros sachets qui servaient de supports à l'édifice. Les cheveux les recouvraient, quand on en avait. Si l'on n'en avait pas, on les remplaçait, tout comme aujourd'hui, par de faux cheveux. C'est à cette mode que se rapportent les vers d'Eustache Deschamps :

Atournez-vous, Mesdames, aultrement
Sans emprunter tant de haribouras
Et sans querir cheveulx estrangement,
Que maintes fois rongent souris et rats.
Vostre affubler est comme un grand cabas;
Bourriaux y a de coton et de laine,
Autres choses plus d'une quarantaine,
Frontiaux, filets, soye, espingles et neuds.
De les trousser est à vous trop grant peine.
Rendez l'emprunt des estranges cheveulx (1).

Et, dans la même ballade :

Cornes portez comme font les limas.

(1) Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, édition de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, t. VI, ballade 1209.

C'est à cette mode encore, un peu plus tard, que se réfère ce passage de Jouvenel des Ursins : « Les dames et damoiselles menaient grands et excessifs estats, et cornes merveilleusement hautes et larges. Et avaient de chacun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles, si larges que, quand elles voulaient passer l'huis d'une chambre, il fallait qu'elles se tournassent de costé et baissassent (1). » Isabeau fut obligée de faire agrandir les portes des appartements au château de Vincennes.

Ces coiffures étaient surtout bizarres. Mais les vêtements étaient somptueux et d'un grand prix. La mode s'était établie des robes à queue, des manteaux à queue, portés par des pages ou par des suivantes. Dans le cortège de mariage de Jean, comte de Nevers, et de Marguerite de Bavière, à Cambrai, en 1385, on voit figurer cinquante chevaliers habillés de velours vert et deux cent quarante officiers en habit de satin de la même couleur; les dames portaient des robes d'étoffes d'or et d'argent que l'on avait fait venir de Lombardie et jusque de Chypre (2). Les ceintures, dont il est souvent parlé dans les documents de l'époque, étaient une partie importante de la toilette féminine — et coûtaient fort cher. On les faisait, suivant la situation et la richesse, tantôt en étoffe brodée, tantôt en métal, en cuivre avec des clous d'argent, en argent avec ornements d'or ou émaux précieux. On y suspendait, par une chaîne d'or, des objets de toute espèce, d'élégantes aumônières, de précieux chapelets, des clefs, des cachets. Les agrafes, les boutons, les bracelets, les bagues étaient aussi des objets de grand luxe. On les ciselait, on les émaillait, on les ornait de pierres et de perles.

Dans les inventaires de la maison royale ou des grandes familles du royaume, on voit figurer des draps de soie, des draps d'or.

Les diamants et les pierreries de toute sorte sont l'objet de folles dépenses. Sur la coiffe seule qui soutenait la couronne

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1417.
(2) Maugé et Louandre, *les Arts somptuaires*, t. II, p. 167 et suiv.

d'Isabeau, le jour de son sacre, on comptait quatre-vingt-treize diamants, mêlés d'une foule de saphirs, rubis et perles. La reine éprouvait pour les pierres précieuses une véritable passion. Pour faire valoir celles qu'elle possédait, elle s'occupait à inventer des combinaisons nouvelles que l'on réalisait, les comptes de son hôtel en font foi, sur ses bijoux et ses vêtements (1).

Ce luxe se manifestait parfois d'une façon un peu bizarre. Ainsi, lors du sacre de Charles VI, au banquet royal de Reims, où figuraient naturellement les princesses et les plus grandes dames du royaume, les officiers chargés du service de la table avaient apporté les plats d'honneur, montés sur des chevaux richement caparaçonnés. Dans le comté de Foix, lorsque Charles visita ce pays en 1389, on trouva quelque chose de plus ingénieux. Comme il approchait de la ville de Mazères, des paysans, pâtres et bouviers, couverts des vêtements de leur profession, amenèrent au roi et lui offrirent des moutons, des bœufs de belle apparence et des chevaux du pays qui portaient au cou des sonnettes d'argent. Un peu après, au festin offert par le comte, Charles vit apparaître les mêmes personnages, mais richement vêtus, couverts de manteaux semés de fleurs de lis d'or et porteurs d'instruments de musique dont ils jouaient avec agrément. Bouviers et musiciens n'étaient autres que cent chevaliers appartenant aux familles les plus considérables du pays. « Ce sont, dit le comte de Foix, vos très humbles serviteurs, prêts à exécuter vos ordres et à vous obéir en toutes choses, comme des pâtres et des bouviers à leur maître (2). » On se divertit beaucoup du déguisement et de la surprise, tout à fait d'ailleurs dans les goûts de Charles VI.

On le voit, ce n'était pas seulement chez le roi que les habitudes de luxe s'étaient répandues. On peut citer comme l'une des Cours les plus fastueuses, celle de Bourgogne. Dans les

(1) Quicherat, *Histoire du Costume.*
(2) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. X, chap. xi.

grandes villes du royaume, à Paris surtout, la bourgeoisie rivalisait d'ailleurs de dépenses avec le monde de la Cour. La guerre civile et la guerre contre les Anglais diminuèrent le nombre des fêtes et restreignirent les prodigalités. Il vint alors de sombres années. Mais pendant une partie du règne de Charles VI, il semble bien que, malgré de lourds impôts, l'aisance générale ait été plus grande qu'on ne se le figure d'ordinaire.

*
* *

Ces brillantes toilettes, les dames du quatorzième siècle finissant les portaient, paraît-il, en négligeant quelque peu les lois de la décence. Volontiers, elles montraient leur gorge et leurs épaules. Ce n'était, du reste, pas chose nouvelle. Un siècle auparavant, le poète Robert de Blois reprochait aux femmes de son temps de laisser apparaître leurs seins, leurs jambes et leurs flancs :

De ce, se fet dame blasmer
Qui seut (1) sa blanche char monstrer
A ceux de qui n'est pas privée.
Aucune (2) lesse deffrénée
Sa poitrine, pour ce c'on voie
Comme fêtement sa char blanchoie.
Une autre lesse tout de gré
Sa char apparoir au costé ·
Une de ses jambes trop descuevre :
Prud'hom ne loe pas ceste œvre (3).

Eustache Deschamps, à son tour, prend à partie ses contemporaines dans son « Miroir de Mariage. » Il dit ironiquement :

Or, convient un large colet
Es robes de nouvelle forge,
Par quoy les tettins et la gorge

(1) *Seut* (de *Solet*) : a coutume de...
(2) L'une.
(3) Robert de Blois, *le Chastiement des dames* (*Fabliaux*, édition de Méon, t. II, p. 184.

Par la façon des entrepans (1)
Puissent être plus apparans
Et donner plaisance et désir
De vouloir avec eux gésir (2).

Il est probable que, parmi les seigneurs de la Cour, on s'indignait beaucoup moins que les poètes — encore ceux-ci s'indignaient-ils vraiment? — contre de pareilles habitudes, car il était fréquent que l'on demandât aux dames bien autre chose que de couvrir insuffisamment leur gorge et leurs jambes.

Ainsi, en 1389, un peu avant l'arrivée de Valentine, il avait été donné de grandes fêtes à Saint-Denis et ces fêtes avaient été fort loin de rester irréprochables. Le roi, toujours affamé de plaisirs, avait imaginé d'armer chevaliers ses cousins, les fils du duc d'Anjou, mort quelques années auparavant en Italie. L'aîné de ces futurs chevaliers avait douze ans. Toutes les cérémonies pratiquées jadis en cette occasion, un peu abandonnées depuis quelque temps, furent ressuscitées en leur honneur et pour le plaisir du roi. On déploya surtout un merveilleux éclat de pompes religieuses. Puis, pendant trois jours, eurent lieu des joutes splendides. Les dames conduisaient les chevaliers dans la lice, avant le tournoi; ensuite, elles couronnaient les vainqueurs. On se serait cru, dit le religieux de Saint-Denis, au milieu de l'une de ces assemblées de déesses dont nous parle l'antiquité. Mais ensuite, la satisfaction du bon moine diminua singulièrement. C'est que chaque soir, même le jour des grandes cérémonies religieuses, on se livra à des danses, divertissements, mascarades et réjouissances de toute sorte. On alla très loin. Laissons-le parler : « La quatrième nuit mit fin aux danses et aux actes de débauche... Il faut le dire, les seigneurs, faisant de la nuit le jour, mangeant et buvant sans mesure, furent poussés par l'ivresse à d'affreux dérèglements. Beaucoup d'entre eux, souillant, sans la moindre pudeur, la maison à la fois royale et

(1) Échancrures des robes.
(2) Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, t. IX, p. 49.

religieuse qui leur donnait l'hospitalité, s'abandonnèrent de tous côtés aux entraînements du libertinage et aux abominations de l'adultère (1). »

Cependant, ces plaisirs peu licites n'absorbaient pas toutes les pensées du roi et de la Cour. Aux danses et mascarades, on s'apprêtait à faire succéder une cérémonie funèbre. Non pas que personne fût mort dans la famille ou dans l'entourage du prince. Il s'agissait de rendre des honneurs à Duguesclin et de prier pour son âme. Il était mort, à vrai dire, depuis neuf ans. Mais le roi s'était avisé qu'on ne lui avait pas rendu un solennel hommage et il avait décidé qu'après les joyeuses occupations auxquelles on venait de se livrer, on en aurait de sombres et de tristes. Tout se passa comme il l'avait voulu.

J'ai dit que la reine était à cette époque fort amoureuse de son époux. Elle le demeura assez longtemps encore. Mais il n'en fut pas toujours ainsi et il vint une époque où ses passions allèrent à d'autres et où elle ne se gêna point pour les satisfaire.

M'en sui au joli bois venus
Où l'en célébroit à Vénus... (2)

dira l'auteur du *Pastoralet*. Et le moine Jacques Legrand, s'adressant à Isabeau elle-même, s'écriera : « La déesse Vénus règne seule à votre Cour. L'ivresse et la débauche lui servent de cortège. »

*
* *

Fort licencieuse, la Cour était aussi infiniment croyante, comme tout le monde, ou à peu près, l'était au quatorzième siècle.

On péchait — la nature humaine n'étant pas différente de ce qu'elle fut en tous les temps et de ce qu'elle est aujourd'hui, —

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. X, chap. II.
(2) Le *Pastoralet*, vers 87-8.

mais avec le désir et l'espérance de pouvoir quelque jour s'en repentir.

Ce n'est pas dire assez d'ailleurs que de mentionner la foi de la famille royale et de son entourage. On était, de plus, infiniment superstitieux.

Tout ce qui se passait dans la région des nuages était destiné, dans la pensée de nos aïeux du quatorzième siècle à donner des avertissements et à révéler l'avenir aux habitants de la terre : et Dieu sait les choses étranges que les imaginations surexcitées apercevaient alors dans l'atmosphère!

Naturellement, les orages étaient un grand sujet d'effroi, et non pas seulement pour les pertes matérielles qu'ils occasionnaient. En 1390, comme la Cour était au château de Saint-Germain-en-Laye, éclate un épouvantable orage, avec ténèbres, éclairs et tonnerre. Quatre hommes sont foudroyés entre Poissy et Saint-Germain. Le château est frappé par le tonnerre, les fenêtres sont arrachées de leurs gonds; les vitres de la chapelle, où la reine assistait à la messe, sont brisées; l'hostie sainte est presque enlevée des mains du prêtre. A ce moment même, le Conseil délibérait sur une augmentation d'impôts. La reine pensa que le ciel intervenait en faveur du peuple pressuré et les projets fiscaux, à demi adoptés, furent, sur son instante prière, abandonnés (1). Plus tard, un autre orage devait exciter encore dans l'âme d'Isabeau une terrible épouvante. La foudre tomba sur l'hôtel Saint-Pol, entra dans la chambre de la reine qui était en ce moment à un autre étage, consuma les rideaux du lit et disparut par la cheminée. Émue jusqu'au fond de l'âme, se demandant comme à Saint-Germain le sens de ce bouleversement de la nature, Isabeau crut devoir envoyer de riches offrandes à plusieurs églises, notamment à l'abbaye de Saint-Denis.

Mais ceci n'est rien encore.

(1) Jouvenel des Ursins, année 1390; *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. XI, chap. vi.

Un jour, le roi reçut une députation de gens de guerre qui arrivaient du midi de la France. Venaient-ils annoncer quelque soulèvement populaire, quelque rébellion féodale ou quelque attaque des Anglais? Ce n'était pas de cela qu'il s'agissait. Mais les soldats qui gardaient certaines places de Gascogne avaient été, pendant la nuit, à plusieurs reprises, réveillés en sursaut par un terrible bruit d'armes entre-choquées. « Des fantômes, sous la forme de cavaliers armés, se livraient bataille dans le ciel (1). » Redoutant une surprise de quelque ennemi, les gens de guerre avaient chaque fois couru à leurs armes. Ils avaient ensuite reconnu que ce qui causait leur effroi ne se passait point sur la terre. Mais cette remarque n'était pas de nature à diminuer leur émotion. Aussi, craignant quelque grande catastrophe, désireux de couvrir leur responsabilité, leurs chefs envoyèrent-ils le fils du grand maître des arbalétriers de France pour faire connaître au roi ces choses étranges. Dans le même temps, on apprenait également à la Cour que dans l'évêché de Maguelonne, sur les bords de la Méditerranée (2), il se passait d'autres prodiges « jusqu'alors inouïs ». On avait vu, pendant la nuit, briller dans les airs une comète d'un volume considérable, jetant un éclat extraordinaire. Puis tout à coup, cinq autres petits astres qui s'agitaient autour d'elle d'un mouvement rapide et continu, étaient venus la heurter, comme se précipitant sur elle, à plusieurs reprises. Enfin, après cette sorte de combat, au cours duquel ces météores s'étaient tour à tour entre-choqués et séparés, combat qui s'était prolongé plus d'une demi-heure, on avait aperçu un homme de feu qui, monté sur un cheval de bronze et armé d'une lance d'où jaillissaient des flammes, vint frapper la comète, puis disparut aussitôt (3).

Avertis de tous ces faits, le roi et la Cour ne manquèrent pas

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. XVII, chap. XXII.

(2) Maguelonne, ville aujourd'hui détruite, était située dans une île qui fait maintenant partie de la commune de Villeneuve-lez-Maguelonne, département de l'Hérault. Il n'en reste que la cathédrale.

(3) *Chronique du religieux de Saint-Denis,* liv. XVII, chap. XXII.

de s'en préoccuper. Que pouvait bien signifier tout cela? Chacun se le demandait. D'ailleurs, l'entourage royal n'était pas seul à s'émouvoir. L'Université de Paris, le grand corps scientifique du temps, s'en inquiétait aussi. Le religieux de Saint-Denis nous rapporte à cet égard l'opinion de « quelques personnages d'un mérite reconnu et d'un savoir éminent ». Les prodiges signalés par les gens d'armes de Gascogne leur parurent annoncer des guerres et des massacres. Quant à ceux de l'évêché de Maguelonne, ils signifiaient, paraît-il, que le pape serait bientôt déposé par le roi et par le clergé. Si la Cour était superstitieuse, on voit qu'elle ne l'était pas seule.

De plus modestes prodiges prenaient même des significations effrayantes. Il arriva qu'un jour, dans le Hainaut, des oiseaux se livrèrent un combat sanglant. Les cigognes, les hérons et les pies attaquèrent avec fureur les corneilles, les corbeaux et les geais. Après une terrible bataille, la première armée fut vaincue par la seconde. Il y eut un grand nombre de morts. « Les personnes de savoir et d'expérience » tirèrent de ce spectacle le pronostic de luttes et de batailles prochaines parmi les hommes. La chose ne manqua pas de se réaliser : il n'était, à cette époque, guère besoin d'un prodige pour la faire prévoir. La femme d'un villageois du diocèse du Mans accoucha d'une fille qui n'avait que le tronc et la tête, sans bras, ni jambes. On regarda ce fait comme le présage de grands malheurs (1). En 1382, naît un veau qui possède « deux visages », trois yeux et, dans sa bouche fourchée, deux langues. Les personnes sages et prudentes déclarèrent en hochant la tête que de telles choses ne se voyaient jamais « que ce ne fussent mauvais signes et apparences de grands maux (2) ».

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. XXIX, chap. Ier; liv. XXXI, chap. x.

(2) Jouvenel des Ursins, année 1382.

*
* *

Un peuple et une Cour aussi superstitieux étaient parfois victimes, on le conçoit, de leur crédulité. Ce fut ce qui advint, en particulier, lors de l'audacieuse aventure du faux patriarche de Constantinople, en 1389, l'année de la venue de Valentine en France.

Ce personnage était un Grec de basse origine, nommé Tagari. Il imagina, pour faire fortune, de se faire passer en Occident pour le patriarche de Constantinople. Les communications n'étaient pas très fréquentes entre les deux extrémités de l'Europe. Il réussit même, tout d'abord, sans quitter l'Orient. Avec quelques comparses, il vint à Chypre, où le roi s'empressa de profiter de l'heureux hasard qui lui amenait un si grand personnage et se fit couronner par lui : en revanche, il lui donna, dit-on, trente mille écus d'or. Le prétendu patriarche répondit à cette générosité en créant dans l'île plusieurs évêchés (1).

Il eut alors l'audace d'aller à Rome. Là, il fut moins heureux. Des gens avaient vu récemment le vrai patriarche à Constantinople : naturellement, ils ne le reconnurent pas. On mit Tagari en prison. Boniface IX ayant succédé au pape Urbain VI, il en sortit. Il avait promis de renoncer à son imposture, mais se garda bien de tenir parole. Au comte de Savoie, peu méfiant, il soutira une grosse somme d'argent. Pour qu'il pût se présenter honorablement au pape d'Avignon, le comte lui donna de plus douze chevaux et douze valets. Clément VII l'accueillit à merveille : il expliquait maintenant que sa prison de Rome avait eu pour causes sa fidélité à Clément et son hostilité contre Urbain. On lui fit de riches cadeaux. La chance lui était revenue et sa fortune s'accroissait de jour en jour.

C'est alors qu'il prit le chemin de Paris (2). « Son arrivée,

(1) Il s'agit sans doute de Jacques Ier, qui fut couronné roi de Chypre en 1383, et quatre ans plus tard, à Nicosie, roi de Jérusalem.

(2) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. X, chap. XIII ; JOUVENEL DES URSINS, année 1389.

dit la « Chronique de Saint-Denis », causa un juste étonnement aux habitants du royaume, qui n'avaient jamais vu, ni espéré voir un patriarche de Constantinople. » Mais leur étonnement n'alla pas jusqu'à la méfiance. Loin de là. Nulle part, le faux patriarche n'avait été mieux reçu qu'il ne le fut dans la capitale. Le roi décida qu'il lui serait fait une réception magnifique. Il envoya au-devant de lui des évêques chargés de le conduire à la demeure qui lui avait été préparée. Le patriarche s'installa à Paris. Il alla cependant en Bourgogne, où le duc lui donna un superbe anneau d'or (1). Il visitait les églises, les monastères, qui le recevaient avec de grands honneurs. C'était un homme de petite taille, muni d'une grande barbe. Son teint était olivâtre. Il avait le maintien grave et l'apparence dévote. Il ne parlait qu'avec l'aide d'un interprète, — ce qui lui donnait le temps de méditer ses réponses et la facilité de ne pas se compromettre. Il portait une chape épiscopale, de riches vêtements et des sandales dorées. A Saint-Denis, il adora pieusement les reliques et fit le panégyrique du saint. « Nous possédons en Grèce, dit-il, sa ceinture, ses sandales et des livres écrits de sa main. » Et il promit que, de retour dans son pays, il ferait envoyer ces objets et ces livres à l'abbaye. Les moines s'en réjouirent fort. Sur sa demande, deux des religieux consentirent à le suivre en Orient : il déclara que l'un d'eux serait promptement fait archevêque.

Enfin, il se décida à partir. De tous côtés, du roi en particulier, il avait reçu des présents considérables. Arrivé au port où il devait s'embarquer, il disparut par une nuit sombre, avec les présents qui lui avaient été donnés et l'argent qu'il avait recueilli. Les deux moines ne pouvaient croire qu'on ne le reverrait pas. Ils allèrent s'informer de lui jusqu'à Rome. Comme on peut bien le penser, ils ne l'y trouvèrent pas. Ils y perdirent leurs dernières illusions. En revanche, on leur raconta le commencement de son histoire que l'on connaissait maintenant : ils purent en fournir l'épilogue.

(1) Bibl. nat., Mss. fr. *Collection de Bourgogne*.

CHAPITRE V

LES PREMIÈRES ANNÉES DE MARIAGE. — LES ENFANTS L'ERMITE EMPOISONNEUR

Le duc de Touraine accompagne le roi dans le Midi ; Valentine et Isabeau à Vincennes, puis à l'hôtel Saint-Pol ; le retour du roi et de son frère : que faut-il penser du pari raconté par Froissart ? Valentine alla-t-elle attendre son mari à Dijon ?

Les résidences de la duchesse de Touraine : l'hôtel Saint-Pol, l'hôtel de Behaigne, la maison du bourg Saint-Marcel.

Le premier enfant de Louis et de Valentine ; les conseils d'un poète ; mort de l'enfant. — Valentine à Saint-Germain.

Jean le Porchier et les écoliers ; un ermite sous une futaille ; l'herbe aux poux ; les courses d'un vagabond à travers le monde : Rome-la-Grant et le Mont Sina ; la confession d'un bandit : chevaliers et marchands assassinés ; Jean le Porchier voulait-il empoisonner le roi et son frère ?

Naissance de Louis et de Jean, second et troisième enfant de Valentine ; Jean ne vit que quelques semaines : douleur de Valentine.

Voyage du duc de Touraine en Lombardie ; la duchesse s'efforce de maintenir les bonnes relations de son père avec la cour de France ; elle avertit Jean-Galéas de l'expédition du comte d'Armagnac et contribue à la défaite de celui-ci. — Les projets de Louis en Italie : le royaume d'Adria ; les affaires de Savone et de Gênes.

Valentine à Rouen ; les vols de Jehannin et de Perrinet.

Le duc de Touraine achète le comté de Blois : pourquoi le comte le vendit. — Louis échange le duché de Touraine contre celui d'Orléans. — Fêtes chez le roi, le duc et les princes : on y pénètre aisément et l'on y vole. — La naissance d'un dauphin : Valentine assiste aux relevailles de la reine ; l'aventure de Mlle d'Harcourt et de Girart de Sanceurre. — Joutes à l'Enclos-Saint-Pol . la reine et Valentine décernent le prix au vainqueur. — Pierre de Craon tente d'assassiner le connétable Clisson.

La maison de la duchesse : officiers et serviteurs. — Les tapisseries ; vaisselle d'or et d'argent : épreuves et fourchettes ; litière et char de Valentine. — Finances embarrassées de Louis. — Libéralités pieuses des deux époux.

Les effusions d'amour de Louis de Touraine et de Valentine Visconti furent promptement troublées, ou, comme l'on dirait

plus prosaïquement aujourd'hui, leur « lune de miel » fut bientôt interrompue.

Le roi allait entreprendre un grand voyage dans le midi de la France. Le Pape l'appelait à sa résidence d'Avignon pour y conférer avec lui des choses religieuses. Les habitants du Languedoc le suppliaient de les débarrasser de leur gouverneur, le duc de Berry, qui se livrait à d'intolérables exactions; le comte de Foix hésitait entre les Français et les Anglais : il fallait le décider. On partit en septembre. Le duc de Touraine accompagna son frère. Ils ne furent de retour à Paris que le 23 février 1390 (1). En passant à Corbeil, le duc avait constitué à Valentine, pour le temps de son absence, une pension mensuelle qui lui fut continuée ensuite, de deux cents francs d'or, somme qui représente environ huit mille francs d'aujourd'hui. « Il nous plaît et voulons, manda-t-il à Jean Poulain, le garde de ses finances, que, des deniers par vous reçus et à recevoir de nos dites finances, notre très chère et très amée compagne la duchesse ait et prenne pour chacun mois la somme de deux cents francs d'or jusqu'à notre retour (2). »

De Toulouse, le duc envoya en décembre des bijoux à sa femme, pour ses étrennes. Il en envoya aussi à la reine, aux comtesses d'Eu et de Dreux et à quelques dames de la Cour.

Pendant ce long voyage, Valentine demeura auprès de la reine, au château de Vincennes d'abord, puis à l'hôtel Saint-Pol lorsque Isabeau fut rappelée à Paris par l'approche d'un accouchement.

Quelles furent alors les relations de ces deux jeunes femmes? On sait qu'elles étaient parentes, cousines issues de germains. Mais ce qui, dans les conditions ordinaires de la vie eût été un lien et une cause d'affection mutuelle, se trouvait, par suite de circonstances spéciales, constituer pour elles un motif d'antipathie et d'éloignement. J'ai indiqué déjà cette situation. Toutes

(1) Bibl. nat., Mss. fr. 20586 : 44.
(2) *Ibid.*, Mss. fr. Pièces originales, 2152 : 79.

deux descendaient des Visconti : elles étaient petites-filles des deux frères, Bernabo et Galéas II. Isabeau était fille d'Étienne III, duc de Bavière et de Thadée Visconti, fille de Bernabo ; Valentine était, il n'est pas besoin de le rappeler, fille de Jean-Galéas et petite-fille de Galéas II. J'ai raconté l'acte de violence, bien conforme du reste aux mœurs de l'époque et de l'Italie, qui s'était, en 1385, accompli auprès de Milan : Jean-Galéas avait surpris et emprisonné son oncle Bernabo, puis s'était emparé de ses possessions. De cet événement, Étienne de Bavière avait naturellement conçu une vive irritation. Il avait résolu de venger son beau-père et de détruire la puissance de Jean-Galéas, ce qui d'ailleurs ne lui était pas très facile. Mais il conservait l'espoir d'y réussir quelque jour. Isabeau, dévouée à sa famille, en partageant toutes les pensées et les aspirations, restée Allemande sous la couronne de France, fut plus tard l'ennemie acharnée de Jean-Galéas. L'était-elle déjà en ce temps? Avait-elle déjà contre Valentine la passion qui l'inspira plus tard? Il ne semble s'être élevé entre elles, à ce moment, aucun dissentiment sérieux. Toutes deux avaient au cœur le chagrin d'avoir vu s'éloigner leurs jeunes maris et cette tristesse commune put les rapprocher. Si la reine était déjà hostile à Valentine, elle sut dissimuler son animadversion. D'ailleurs à cette époque, Isabeau, très jeune encore, âgée de dix-neuf ans environ, n'avait, en face du roi, de ses oncles et des anciens conseillers de Charles V, aucune influence politique. Mais, ce qu'il est permis de croire, c'est qu'il ne naquit entre les deux belles-sœurs, aucune sympathie particulière. Nous connaissons la nature douce, aimante, pleine de charme, de Valentine. Il est difficile de croire qu'Isabeau n'ait pas été déjà souvent conduite par ces instincts égoïstes et cupides qui devaient être plus tard la règle unique de ses actes et de sa vie. Des rapports fréquents, des séjours prolongés aux mêmes lieux ne pouvaient que mettre en relief les divergences des deux caractères et séparer plutôt qu'unir ces jeunes femmes.

Le retour du roi fut marqué, au dire de Froissart, par un fait

assez singulier. Le chroniqueur raconte qu'à Montpellier, Charles dit au duc de Touraine : « Beau frère, je voudrais que nous fussions déjà à Paris, car j'ai grand désir de voir la reine, et vous, belle sœur de Touraine. » Le duc avoua qu'il avait ce désir, mais fit raisonnablement observer qu'il n'y avait point possibilité d'y satisfaire avant un assez long temps. « Eh bien, dit le roi, lequel y sera le plus tôt, de vous ou de moi? Faisons une gageure. » Le duc y consentit et l'on paria cinq mille francs. On devait partir le lendemain, chacun ne pouvant être escorté que d'un seul compagnon. Ainsi fut fait, — toujours au dire de Froissart. Les deux princes et les deux chevaliers qui les accompagnaient coururent nuit et jour, se faisant charier quand ils étaient trop fatigués, crevant leurs chevaux sans la moindre hésitation. Le duc de Touraine aurait été le vainqueur, ne mettant à faire la route que « quatre jours et un tiers », tandis que le roi aurait mis quatre jours et demi. Le prince alla trouver sa femme et la reine à l'hôtel Saint-Pol, leur présenta ses hommages et apprit d'elles qu'il arrivait le premier. Le roi rentré à son tour à Paris, le duc réclama le prix de sa victoire. « Et bien sachez, conclut Froissart, que le duc de Touraine se fit payer en deniers comptans (1). »

L'histoire est assez jolie. Ces deux princes, courant à bride abattue à travers la France, pour revoir au plus tôt leurs jeunes femmes — et pour gagner leur pari — ne manquent de pittoresque. Mais la chose n'a pu se passer tout à fait dans les conditions indiquées par Froissart. Montpellier est à une distance de Paris qui ne se franchit pas en quatre jours et un tiers, ni en quatre jours et demi, fût-ce par des cavaliers disposés à sacrifier leurs montures. Puis, une lettre de Charles VI prévint la reine de son prochain retour : or cette lettre fut écrite à Lyon, le 8 février (2). L'itinéraire des ducs de Bourgogne (3) nous

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. ix.

(2) Archives nationales, KK. 30 : 81.

(3) Ernest Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne.*

apprend, d'autre part, que, le 11, le roi était à Tournus, avec Philippe le Hardi; le 12, le roi et le duc de Touraine dînent à Chalon, banquettent à Germoles (1), soupent et couchent à Beaune, avec le duc de Bourgogne et à ses frais; le 13, les princes sont à Dijon : ils s'y attardent, ils y passent plusieurs jours, puis se dirigent, encore accompagnés de Philippe le Hardi vers Châtillon-sur-Seine. On y est le 19 au soir et le duc de Bourgogne accompagne le roi le dimanche 20, jusqu'à Mussy-sur-Seine, à la limite de son duché. C'est donc seulement à partir de Mussy ou de Bar-sur-Seine que le prix de la course put se disputer entre les deux frères. Mussy n'est d'ailleurs qu'à cinquante lieues environ de Paris.

Notons deux faits dont l'un pourrait s'interpréter contre la réalité de la course des princes et dont l'autre semble, au contraire, la confirmer. L' « Itinéraire », à partir du 17, jour où l'on soupe au village de Chanceaux (2) ne nomme plus le duc de Touraine : est-ce un simple hasard? Mais par contre, voici un ordre de paiement de Charles VI qui semble confirmer l'histoire racontée par Froissart, réduite, bien entendu, aux proportions que j'ai indiquées. « A plusieurs personnes, porte ce mandement, en recompensacion de ce que nous et aucuns de noz gens avions prins de leurs chevaulz en venant *hastivement* de Bar-sur-Seine à Paris, au retour du voiage que naguères avons fait en nostre pays de Languedoc, — 300 francs (3). » Cette pièce est datée du 26 mars 1390, un mois après le retour.

La malveillance de Froissart pour le frère du roi a trouvé moyen de se manifester dans le court récit de cette équipée princière. Sans avoir l'air d'y penser, il saisit l'occasion de représenter Louis comme un homme avide d'argent. « Le duc, dit-il,

(1) Aujourd'hui, hameau de la commune de Mellecey, arrondissement de Châlon-sur-Saône. Il se faisait en ce moment des travaux considérables au château de Germolles. La duchesse Marguerite y avait dépensé, pour en faire une résidence magnifique, des sommes importantes.

(2) Aujourd'hui, commune de la Côte-d'Or, arrondissement de Semur, près de la source de la Seine.

(3) H. Moranvillé, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV.

qui volontiers se mettait en peine pour gagner l'argent du roi... » Et quand le roi arrive à Paris, le duc s'empresse de lui réclamer la somme qui lui est due. Tout ce que l'on sait du caractère et des habitudes du prince est absolument opposé à ces mesquines préoccupations. Mais il y a bien d'autres inexactitudes dans Froissart.

Valentine serait allée, selon divers historiens, jusqu'à Dijon, au-devant de Louis. « La duchesse de Touraine était venue au-devant de son époux, », dit M. Jarry. Je ne saurais, pour cette fois, être de l'avis du savant auteur de la « Vie politique de Louis de France ». Les comptes des dépenses de l'hôtel de Philippe le Hardi n'auraient pas manqué de signaler la présence de la duchesse de Touraine, comme ils le font pour bien d'autres personnages de moindre importance. Il y aurait eu certainement des dépenses faites pour elle par le duc de Bourgogne, qui l'aurait hébergée, comme il hébergea le roi, son frère et les seigneurs de leur suite. Or, dans ces comptes, à l'aide desquels a été dressé l' « Itinéraire » des ducs, pas un mot ne fait allusion à la venue ou à la présence de la duchesse; pas une dépense n'est faite pour elle; nulle part, elle n'est indiquée comme ayant été la cause d'un achat spécial de Philippe le Hardi, ni d'une part de la dépense générale faite par le duc à l'occasion du passage des princes (1). Pour établir qu'elle vint en Bourgogne, on ne peut invoquer qu'un mandement royal du 15 février, ordonnant de payer à un orfèvre parisien 2 570 francs, prix de bijoux « tout donné à Dygon à Madame la duchesse de Touraine (2) ». Ne s'agirait-il pas de bijoux achetés par le roi, désireux de les offrir à sa belle-sœur, lors de son retour à Paris? Ou bien ne s'agirait-il pas plutôt de bijoux offerts à la duchesse de Bourgogne dont le nom aurait été, par une faute de copiste, remplacé par celui de la duchesse de Touraine? On peut d'autant plus le penser que d'autres bijoux sont en même temps donnés par

(1) Ernest Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi*, etc. — Bibl. nat. Mss : *Collection de Bourgogne*, t. XXI.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales, *Le Charpentier* : 5.

le roi au comte Jean de Nevers et à sa sœur, enfants du duc de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, l'absence dans les comptes de Philippe le Hardi, de toute mention relative à la présence de Valentine à Dijon, en février 1390, ne permet pas d'admettre la réalité de son voyage (1).

*
* *

Il faut donc croire que ce fut à l'hôtel Saint-Pol que la reine et Valentine attendirent leurs époux. Cet hôtel était la résidence de Louis et de Valentine aussi bien que de Charles VI et d'Isabeau. Il s'étendait, comme l'on sait, de la rue Saint-Antoine aux Célestins. Ce n'était pas un palais, mais une réunion d'hôtels achetés, embellis ou construits successivement, ce qui y rendait facile l'installation de plusieurs maisons princières et de celles de seigneurs de moindre envergure. Charles V en avait commencé la création, alors qu'il était encore dauphin, en acquérant l'hôtel d'Estampes placé contre l'église Saint-Paul (2). Devenu roi, il compléta cette première acquisition par celle de terrains et d'hôtels voisins, l'hôtel des abbés de Saint-Maur, l'hôtel de Sens, d'autres encore. Il y établit sa résidence : ce fut là que naquirent ses fils et que mourut sa femme bien-aimée, Jeanne de Bourbon. Après lui, d'autres acquisitions étendirent encore le domaine royal (3), qui dut, par certains côtés, rappeler à Valentine le parc de ce château de Pavie où elle avait passé son enfance et les premières années de sa jeunesse. De vastes terrains,

(1) Le *Mémoire sur l'histoire de Bourgogne* de Prosper Bavyn, maître à la Chambre des Comptes de Dijon, rédigé à l'aide des pièces et documents de cette Chambre, qui énumère les cadeaux faits par le duc et la duchesse de Bourgogne au roi, au duc de Touraine et aux personnes de leur suite, lors du passage de Charles VI et de son frère, n'indique non plus aucun présent fait à la duchesse de Touraine. Ce *Mémoire* est conservé manuscrit à la Bibliothèque de l'Institut.

(2) L'église Saint-Paul fut détruite un peu avant la Révolution. Il en subsiste quelques vestiges dans le passage Saint-Pierre, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Paul.

(3) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II. — Bournon, *l'Hôtel royal de Saint-Pol*, (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VI).

des jardins, un jeu de paume faisaient partie de l'hôtel Saint-Pol. Les rues Beautreillis et de la Cerisaie rappellent aujourd'hui encore les plantations célèbres qui y avaient été faites. Des volières y enfermaient des oiseaux rares. La ménagerie de Charles V et de Charles VI a donné son nom à la rue des Lions. Le temps de ces deux princes fut celui de la splendeur de l'hôtel Saint-Pol.

Ensuite, vinrent l'oubli et la décadence, puis, au seizième siècle, la destruction. Charles V avait défendu que son cher hôtel fût jamais aliéné. Hélas, les rois sont singulièrement impuissants quand ils s'avisent de légiférer pour le temps où ils ne seront plus : leur volonté est souvent moins respectée alors que celle du plus humble de leurs sujets. On vendit hôtels et terrains. En ces lieux s'est écoulée la première partie, agitée, brillante, mêlée de joies et de douleurs, de la vie française de Valentine.

Le duc de Touraine possédait, à cette époque déjà, d'autres hôtels. En 1388, le roi lui avait donné l'hôtel de Bohême ou de Béhaigne (1), afin que lorsqu'il était lui-même au Louvre, son frère pût s'établir en un logis voisin. L'hôtel était vaste et pourvu de toutes les élégances et commodités de l'époque. Un beau jardin y était joint. Entre plusieurs appartements que contenait cette demeure, « deux entre autres, dit Sauval, pouvaient entrer en comparaison avec ceux du Louvre, du Palais et de l'hôtel royal de Saint-Pol. Tous deux occupaient les deux premiers étages du principal corps de logis; le premier était relevé de quelques marches de plus que le rez-de-chaussée de la cour; Valentine de Milan y demeurait. Louis... occupait ordinairement le second qui régnait au-dessus. L'un et l'autre regardaient sur le jardin et la cour. Chacun consistait en une grande salle, une chambre de parade, une grande chambre, une garde-robe, des cabinets et une chapelle (2) ». En 1392, lors des noces magni-

(1) Cet hôtel, ainsi nommé parce qu'il avait appartenu aux rois de Bohême, de la maison de Luxembourg, était situé sur l'emplacement actuel de la Bourse du Commerce.

(2) Sauval, *ouvr. cité.*, t. II, p. 282. Cet historien a consulté les « registres

fiques d'un seigneur, ami du roi, le sire de Béthencourt, les fêtes eurent lieu dans cet hôtel. Plusieurs journées se passèrent en festins, danses et joutes. Pour ne rien perdre de tous ces plaisirs, le roi, la reine, les princes et princesses délaissèrent, dit-on, leurs logis et vinrent s'installer à l'hôtel de Bohême. Le roi payait et dut payer très cher. Il n'en conserva pas moins, de ces jours et de ces nuits, un excellent souvenir et revint souvent se récréer — s'esbattre comme l'on disait — dans les jardins de cette belle demeure, où une place était disposée pour que l'on y put jouter à l'aise.

Mais, comme je l'ai indiqué, l'hôtel de Béhaigne ne fut pas, malgré les agréments qu'il présentait, la demeure habituelle de Louis et de Valentine. Bien des preuves en pourraient être données. Chaque fois que les chroniqueurs parlent de la duchesse, c'est à l'hôtel Saint-Pol qu'ils signalent sa présence (1). Mais cette preuve-ci suffirait à elle seule : ceux de ses enfants nés pendant son séjour à Paris et dont on connaît d'une manière précise le lieu de naissance, sont venus au monde à l'hôtel Saint-Pol (2).

Au bourg Saint-Marcel — alors complètement séparé de Paris, — Louis avait une maison de campagne. Il l'acquit en 1390 par un échange fait avec la reine. Cette maison était, nous dit Sauval, accompagnée « d'un jardin rempli de fraisiers, de lavande, romarin, fèves, pois, cerisiers, treilles, haies, choux et porées pour les lapins, de chénevis pour les oiseaux (3) ». Le même auteur pense que cette propriété s'étendait sur les terrains que couvrait au dix-septième siècle l'hôpital de la Miséricorde et qu'elle allait jusqu'au voisinage de l'église Saint-Médard.

Enfin, à Chaillot, le duc de Touraine fit construire une mai-

des œuvres royaux » et d'autres documents, détruits depuis, lors de l'incendie de la Chambre des Comptes, en 1737.

(1) V. par exemple Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxvii.

(2) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. XII, chap. Ier; liv. XV, chap. xiii.

(3) Sauval, *ouvr. cit.*, t. II, p. 73.

son. Plus tard, il eut d'autres hôtels, comme j'aurai l'occasion de le signaler.

*
* *

Le roi et le duc de Touraine célébrèrent par des joutes leur retour du Languedoc.

La fête qu'offrirent le duc et Valentine eut lieu le 6 mars. « Dimanche, sixième jour de mars, le roy, la royne, nos seigneurs, dames et damoiselles en l'ostel Mgr de Thouraine », dit une note du temps qui ajoute qu'il y eut de grandes joutes de chevaliers (1).

Au commencement de mai, ce fut la fête donnée par le roi. Le duc de Bourgogne et son fils, Jean, comte de Nevers, y parurent, revêtus de magnifiques habits, — à ce qu'assurent les comptes de la maison ducale. Ils prirent part aux joutes. La duchesse Marguerite et sa belle-fille, la comtesse de Nevers, assistaient à la fête, habillées toutes deux de cottes aux couleurs du roi (2).

Au temps même de ces réjouissances, Valentine avait à se préoccuper d'un grand événement de sa vie domestique. Neuf mois étaient près de s'être écoulés depuis son mariage : elle était enceinte et approchait du terme de sa grossesse. Le roi devait être le parrain de l'enfant.

A cette occasion, le poète Eustache Deschamps, que nous rencontrerons plus d'une fois au cours de ce récit, adressa des vers à la duchesse : « Le roi se réjouit de votre fruit à venir », lui disait-il; puis, avec quelque familiarité, il lui donnait des conseils pour le choix d'une nourrice :

Et pour vostre enffant nourrir,
Faictes nourrice querir

(1) Bibl. nat. Fonds latin, 14669 : 101 verso.

(2) *Ibid.* Mss. fr. *Collection de Bourgogne*, t. XXI : 22 (Mandement de Philippe le Hardi, du 5 août 1390).

Qui soit nette, simple et coye (1).
Dont tresbon lait puist yssir,
Et en biaux linges tenir
Le faictes ; ainsi feroye (2).

Vers la fin de mai, l'enfant naquit : c'était un fils (3). Le bonheur de la jeune mère fut grand, sans doute, mais se changea bien vite en une amère douleur. Quelques semaines après sa naissance, le petit prince mourut. Très pieuse, Valentine, pour apporter quelque soulagement à son chagrin, fit un pèlerinage à Saint-Sanctin de Chuisnes, près de Chartres.

Le roi avait donné huit mille francs d'or à son frère pour les dépenses auxquelles l'obligea « la gésine » de la duchesse (4). Du reste, son affection pour Louis était demeurée très grande ; celle qu'il portait à Valentine ne l'était pas moins. Il leur en donnait des preuves fréquentes : vingt mille francs d'or à Louis avant son mariage, pour la réception de Valentine (5) ; dix mille francs pour les dépenses de Louis pendant le voyage de Languedoc (6). Nous verrons le duc aller en Lombardie : le roi le munit d'argent et de présents divers. Le jeune prince dépensait d'ailleurs tout cela avec une prodigalité qui le laissait chaque fois un peu plus gêné dans ses affaires après qu'auparavant.

Vers la fin de juin 1390, Valentine, toujours avec la reine Isabeau, arriva au château de Saint-Germain : elles y résidèrent plusieurs mois. Brûlé en 1346 par les Anglais, le château avait été reconstruit et augmenté par Charles V. « Moult fit réédifier notablement le chastel Saint-Germain-en-Laye », dit Christine de Pisan. C'était l'un des séjours favoris de nos rois en villégiature. Ces résidences royales ne nous paraîtraient pas bien gaies

(1) Tranquille.

(2) *Œuvres complètes* d'Eustache Deschamps, édition de Queux de Saint Hilaire et Raynaud.

(3) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales, 2152 : 97 et *Langres* : 2, 3.

(4) *Ibid.* Mss. fr. 20586 : 47.

(5) *Ibid.* Mss. fr. Pièces originales. 2151 : 72.

(6) *Ibid.* Mss. fr. 20 586 : 44.

aujourd'hui. « Murailles épaisses et larges fossés où clapotait l'eau protectrice des abords, tourelles pointues et ponts-levis discrets, fenêtres étroites et vitraux plombés, portes ogivales, pignons ardoisés, remparts crénelés au sommet desquels apparaissent le cimier d'un casque et la pointe d'une pertuisane, aspect sombre et plein de défiance, tout ce qui constitue le château moyen âge... peut offrir une idée assez exacte du séjour de plaisance de nos rois (1). » Mais l'aspect de ces lieux austères change singulièrement quand le roi, les princes, les princesses, la Cour, viennent les animer. « L'habitation féodale prend alors une âme. Les ponts-levis s'abaissent au passage des pourpoints dorés, des destriers, et des palefrois. Les gentils pages, les écuyers à la livrée du roi, sillonnent la cour d'honneur.... Au dehors, le sol de la forêt retentit sous les joyeuses chevauchées. C'est l'heure des jeux et des ris, des chants de guerre et des passes d'armes galantes sur la pelouse où flotte l'écharpe brodée par les jouvencelles. C'est l'heure du vol du faucon, des aboiements de la meute; c'est celle où le cor du châtelain annonce aux riverains de la Seine les ébats de la chasse royale (2). »

Pendant son séjour à Saint-Germain, Valentine dut voir la Cour se livrer à ces plaisirs. Mais elle ne songeait assurément pas à en prendre sa part, attristée de la mort de son enfant. Cette perte de son premier-né dut faire pour la jeune duchesse, que tout ce que nous savons d'elle nous montre si passionnée dans ses affections, de ce lieu de fêtes, un lieu de douleur et de larmes.

Isabeau et Valentine furent rejointes à Saint-Germain, vers la fin de juillet, par le roi et le duc de Touraine. Charles et son frère y restèrent jusqu'au 23 août. C'est durant ce séjour qu'éclata sur Saint-Germain et les environs l'effrayant orage dont j'ai parlé plus haut, et qui, pour une fois, suggéra à Isabeau des pensées miséricordieuses à l'égard de son peuple.

(1-2) F. de Lacombe, *le Château de Saint-Germain-en-Laye.*

*
* *

Il se produisit au cours de cette année 1390 un fait mystérieux qui assurément émut et inquiéta cruellement Valentine : elle put croire menacée la vie de celui à qui elle avait donné toutes ses affections.

Le 22 juillet, un maître ès arts se présentait au prévôt de Paris, en ce moment à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et lui racontait une histoire assez étrange.

Pierre du Moulin — tel était le nom du maître ès arts — demeurait au mont Saint-Hilaire, dans le quartier des Écoles. Il y vivait dans l'une de ces maisons où s'abritaient, pressés les uns contre les autres, ces innombrables jeunes gens, et ces hommes faits aussi, qui venaient de toute l'Europe approfondir à Paris les secrets de la science de l'époque. Or, le maître ès arts avait, ce jour même, dans la matinée, rencontré devant son logis un homme vêtu d'une robe d'ermite, qui mendiait en criant : « Au povre Crist hermite, pour Dieu ! (1) » Pierre du Moulin lui fit observer avec compassion que l'allée de la maison était fort longue et que, s'il restait à la porte au lieu de pénétrer dans cette allée, le valet ne l'entendrait pas. Mis sans doute en confiance par ces paroles bienveillantes, l'ermite, voyant qu'il se trouvait en présence d'un clerc, lui demanda s'il était prêtre. Le maître ès arts répondit qu'il était diacre seulement. Et alors, de plus en plus confiant — peut-être avait-il bu un peu plus qu'il n'eût été prudent de le faire — l'ermite fit un aveu qui le compromettait singulièrement et qui pouvait compromettre son interlocuteur presque autant que lui-même. Il raconta qu'il était naguère arrivé à Paris en compagnie de deux autres ermites, pour empoisonner le roi et son frère, le duc de Touraine. Un chevalier, ajoutait-il, maintenant emprisonné au Louvre, poursuivait avec eux le même dessein. Fort étonné, fort alarmé de

(1) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, t. Ier, p. 310.

cette confidence, maître Pierre appela ses compagnons, des écoliers — des étudiants — qui étaient restés devant la porte et leur fit part de ce qu'il venait d'entendre.

Voyant ceux-ci, l'ermite prit peur, ressaisit jusqu'à un certain point son bon sens et essaya d'expliquer ses paroles de tout à l'heure : il avait seulement dit, affirmait-il, qu'il avait entendu parler d'un chevalier, enfermé au Louvre parce qu'il avait voulu empoisonner le roi et son frère. Mais ses interlocuteurs ne furent pas convaincus par cette explication tardive et, avisant sa tasse — sa bourse — pendue, suivant l'usage, à la ceinture, et qui était fort gonflée, ils lui demandèrent ce qu'il y avait enfermé. Il protesta que c'était tout simplement du fil. Cependant on trouva dans la bourse une petite boîte. De plus en plus défiants, le maître ès arts et les écoliers l'interrogèrent sur ce que contenait la boîte. L'ermite protesta qu'elle était vide. On l'ouvrit : on y trouva des feuilles et des herbes. Maître Pierre et ses compagnons demandèrent quel en était l'usage, quelle en était la vertu... « Ce sont des herbes qui n'ont pas leurs pareilles pour guérir le flux de ventre », répondit l'ermite. On l'arrêta, on le poussa dans le cellier du logis et, pour être bien assuré qu'il ne s'évaderait pas, on l'enferma sous une « queue » vide, — une futaille — probablement après l'avoir quelque peu ligotté.

Tel fut le récit de maître Pierre du Moulin, après lequel le prévôt s'empressa d'envoyer chercher l'ermite. Un sergent fut dépêché au logis des étudiants, tira leur prisonnier de sa futaille et l'amena à Saint-Germain-des-Prés où il subit incontinent un interrogatoire. Il se nommait, déclara-t-il, Jean le Porchier : originaire d'Étrépagny en Normandie, il était charretier de profession. Comment et pourquoi avait-il revêtu la robe d'ermite? Par dévotion, assurait-il. En réalité, il n'appartenait par aucun lien à l'Église et il avait pris la robe pour les facilités qu'elle lui assurait dans les pérégrinations qu'il aimait à mener à travers le monde. Il y avait alors une foule de gens qui revêtaient un costume de cette sorte pour voyager en mendiant, ainsi garantis jusqu'à un certain point des soupçons et des sévérités de la

justice. Pour lui, il déclarait avoir fait nombre de pèlerinages, être à Paris depuis quelques jours, y avoir dépensé son argent, avoir mendié depuis, mais ne s'être rendu coupable d'aucun méfait. Quant à ce qu'il avait pu dire de l'empoisonnement du roi et de son frère, on l'avait mal compris : il n'avait fait que répéter, au sujet du chevalier détenu au Louvre, ce que lui avait raconté un sergent à verge du Châtelet avec lequel il avait bu. Enfin, des herbes trouvées dans sa boîte, l'une avait la vertu de guérir la folie et l'autre le privilège de chasser les poux. Il fut procédé à une expertise sur ces herbes. Un herboriste, Richard de Bules, fut mandé pour les examiner en hâte. Il déclara solennellement avoir trouvé dans la boîte « six feuilles d'herbe, à savoir : une feuille de *jacia nigra* et une de plantain rond, appelé en latin *plantago minor;* les quatre autres de lasseron, appelé en latin *rosti poterugni.* » La feuille de *jacia nigra* était selon lui, « venimeuse » ; pour les autres, il ne leur connaissait pas de propriétés malfaisantes.

Ce n'était pas bien démonstratif de la culpabilité de l'ermite. On le conduisit donc aux prisons du Châtelet, en attendant d'être mieux renseigné. On l'en ramena devant le prévôt le 26 juillet.

Dans l'intervalle, on avait découvert un épicier de la rue Saint-Denis, appelé Robert de Canteleu, qui était originaire d'Étrépagny : il avait donné sur Jean le Porchier les plus fâcheux renseignements. L'ermite était, au dire de ce compatriote, « un homme de mauvaise vie et renommée, soupçonné d'être larron, qui avait mené longtemps avec lui une fille de péché par le pays », qui avait été un jour arrêté et avait jugé prudent de rompre les portes de sa prison et de s'enfuir. Jean le Porchier fut forcé de reconnaître qu'une partie de ces faits n'était que trop réelle. Il en avoua même beaucoup plus. Il était marié et, abandonnant sa femme, s'était bien « accointé » d'une « fille de péché » dont il avait eu plusieurs enfants. D'ailleurs, sa femme légitime courait de son côté le pays, « cherchant aumônes pour Dieu », et cela depuis quatorze ans. Lui, sous sa robe d'emprunt et grâce à elle, avait vagabondé à travers le

monde. Il avait fait de nombreux pèlerinages : notamment, il était allé à « Rome la grant » et, bien plus loin encore, au mont Sina. Il était loin, du reste, d'être le seul qui, en ce temps, eût fait des voyages de cette sorte. Au retour, il avait bien été arrêté à Longchamp, sous une accusation de vol, — accusation mensongère, il l'assurait; craignant néanmoins de ne pouvoir démontrer son innocence, il avait été réduit à rompre la porte de sa prison et à se sauver. Puis il avait accompli un nouveau pèlerinage, celui de Notre-Dame de Boulogne. Mais ce petit voyage lui avait été plus fatal que sa grande expédition au mont Sina. Il avait en effet rencontré à Boulogne un autre ermite qui disait habiter près d'Avignon. Ce second ermite, qui connaissait les herbes « venimeuses », lui fit part de sa science et le mit en relations avec un troisième ermite. Ils devaient tous venir à Paris, s'y retrouver, fabriquer ensemble des poudres malfaisantes et s'en servir pour empoisonner le roi et le duc de Touraine.

On pense si ces aveux intéressèrent les juges du Châtelet. Ils se trouvaient en présence d'un homme qui avait préparé un grand crime et qui avait des complices. Il fallait savoir la vérité entière sur cette ténébreuse affaire. Il ne s'agissait plus maintenant de recourir à des expertises pharmaceutiques, de rechercher les propriétés de la *jacia nigra* ou les vertus de l'herbe aux poux. La justice disposait d'un moyen d'investigation qui n'était peut-être pas toujours beaucoup plus sûr que les recherches des apothicaires, mais qui était certainement plus expéditif. Il fut décidé que Jean le Porchier serait mis à la question. Aussitôt, il se reconnut coupable de nombreux crimes, vols et assassinats.

De sa confession, j'extrais le récit de deux de ses aventures qui donnent une idée des périls auxquels étaient parfois exposés les gens du quatorzième siècle pour un simple voyage aux environs de Paris.

Un soir qu'il soupait avec une bande de compagnons, à l'enseigne de l'Épée, à Villeblevin (1), un habitant de ce bourg vint

(1) Aujourd'hui département de l'Yonne, sur les limites de Seine-et-Marne.

les trouver. Il leur raconta que le prévôt de Villeblevin l'avait fait appeler pour lui donner une mission de confiance. Il s'agissait d'accompagner le lendemain un chevalier qui était logé chez ce personnage et de le conduire avant le jour, avec son fils et son domestique, jusqu'au delà d'un bois, sur la route de Moret. Le prévôt et le chevalier avaient été très aimables pour lui : ils l'avaient fait souper avec eux et lui avaient demandé fort poliment de se lever de bon matin, car le voyageur voulait être à Moret au point du jour et coucher à Paris : il était pressé, ayant affaire au Parlement dès le lendemain. L'homme avait vu là l'occasion de faire un mauvais coup et venait s'en ouvrir à des gens dont il connaissait la bourse vide et le manque de scrupules. Ceux-ci l'assurent aussitôt qu'ils sont tout disposés à l'aider et qu'avant lui, de très bonne heure, ils seront à un endroit dont ils conviennent. Le souper finit joyeusement et ils partent au nombre de douze, dont est Jean le Porchier. La plupart sont des bûcherons du pays. On s'embusque dans le bois, au lieu fixé. Bientôt le chevalier, son fils et son domestique, sous la conduite du traître, arrivent à cheval par une obscurité encore épaisse. Les bandits se jettent sur eux et, à grands coups de bâton, les renversent à terre. Réduit à l'impuissance de se défendre, le chevalier criait : « Pour Dieu, beaux seigneurs, que me demandez-vous? Prenez ce que j'ai d'argent et me laissez la vie, ou, au moins, ne tuez pas mon fils qui est avec moi, ni le valet non plus : il n'est pas à moi et m'a été prêté par le bailli de Sens pour venir avec moi jusqu'en la ville de Paris... » Ces supplications n'émurent pas les misérables. Ils assassinèrent les trois hommes, prirent leur argent et emmenèrent leurs chevaux.

Jean le Porchier avoua un autre crime assez analogue, commis, celui-ci sur des marchands. C'était au retour de la foire de Morigny-l'Abbaye, près d'Étampes. Il buvait avec cinq compagnons dans une auberge d'Etrechy, lorsque deux marchands vinrent s'asseoir à une table voisine et se mirent à parler de leurs affaires. Ils se plaignaient d'avoir gagné trop peu d'argent à la

foire. Hélas! ils en avaient gagné assez pour tenter la cupidité des bandits qui les écoutaient. Les marchands devaient traverser un bois, celui de Tarso. Le Porchier et ses compagnons s'entendent aussitôt. Trois d'entre eux iront en avant, les trois autres viendront par derrière. On devait attaquer au moment où l'on se rejoindrait. Les trois premiers suffirent à la besogne : ils tuèrent les marchands dans le bois et l'on se partagea leurs dépouilles.

On voit quel homme était notre ermite. Assurément il était bien capable de tenter l'empoisonnement du roi et de son frère, le duc de Touraine, s'il y trouvait quelque avantage. Mais quel intérêt aurait-il eu à perpétrer ce double crime? Il aurait fallu qu'il y fût incité par quelque personnage puissant, qui lui aurait promis une forte récompense. Or, dans aucun de ses interrogatoires, il n'allégua rien de semblable. On peut donc avoir des doutes sur la réalité de ses projets d'empoisonnement. Les ayant reconnus d'abord, comme nous l'avons vu, il les dénia ensuite. Il déclara que ce qu'il avait dit des vols et assassinats par lui accomplis était réel et véritable, mais non pas ce qu'il avait avoué « desdites poisons et herbes sur lui prinses et trouvées ». Il s'était accusé, dit-il, de desseins criminels contre le roi et son frère afin de n'être pas pendu, mais décapité; ensuite, il aurait persévéré afin d'allonger l'instruction de son affaire et, par conséquent, sa vie.

Le prévôt et ses conseillers semblent avoir admis la vérité de ces déclarations dernières de Jean le Porchier. Le jugement qui décidait qu'il serait traîné et pendu ne mentionna pas dans ses motifs le dessein du condamné d'attenter à la vie du roi et de son frère. Il y est seulement qualifié de « larron et murdrier ». Quatre examinateurs, au Châtelet, plus scrupuleux que les autres, auraient voulu que l'on sursît à l'exécution jusqu'au lendemain pour savoir s'il persévérerait en ses aveux. Mais le prévôt passa outre et l'exécution eut lieu le jour même, 26 juillet 1390.

Certes, l'ermite avait mérité la mort. Mais la réalité de son

dessein d'attenter à la vie du roi et de Louis de Touraine demeure une de ces nombreuses énigmes historiques dont rien ne pourra jamais sans doute nous donner la solution.

*
* *

Nous avons suivi Valentine durant la première année de son mariage en ses villégiatures autour de Paris. Avant la naissance de son enfant, on la voit prenant part à ces fêtes, sans cesse renouvelées, bals et joutes, où se plaisaient tant et la pensée inquiète de Charles VI et l'esprit un peu futile d'Isabeau. Ces plaisirs continuèrent au cours des années qui vinrent ensuite. Deux grossesses écartèrent cependant parfois la jeune duchesse des divertissements mondains et fatigants, mais pour peu de temps, semble-t-il, chaque fois.

Il lui naquit un second fils le 26 mai 1391, puis un autre en 1393. Comme le premier, tous deux étaient destinés à disparaître promptement.

L'aîné de ces deux enfants eut pour parrain le duc de Bourbon et porta le nom de Louis. Nous verrons plus loin qu'il a été à tort confondu avec un de ses frères, né en 1394, et qui fut le duc Charles d'Orléans, le célèbre poète du quinzième siècle. Valentine confia Louis aux soins d'une respectable personne, Jeanne d'Yerville, dame de Maucouvent, fort attachée à la famille ducale et qui, après lui, devait élever celui de ses frères dont je viens de parler (1).

Le troisième enfant de la duchesse reçut le nom de Jean. Il ne vécut que quelques semaines ; en octobre 1393, il n'existait plus (2). Cette fois encore, la douleur de Valentine fut

(1) Bibl. nat. Mss. Pièces originales 2152 : 134; Fr. 10431 : 265, 740, 1287; Fr. 20586 : 49.

(2) Bibl. nat. Mss. Pièces originales 2152 : 161. Cette pièce est un compte de dépenses de Louis d'Orléans pendant les mois de mai 1393 à octobre de la même année, compte où est mentionné un don de cinquante francs, fait par le duc au pannetier de la duchesse, Primeu de Bezons, qui lui a porté la première nouvelle « de la nativité de *feu* Jehan Monsieur, son fils ».

grande. Elle ne pouvait voir la nourrice dont les soins n'avaient pas su préserver son fils de la mort : elle lui fit donner une indemnité et l'écarta de sa maison. C'est ce que nous apprend un ordre de Louis à son trésorier, où nous lisons : « Savoir vous faisons que nous, considérant les bons services que damoiselle Jehanne de Cherances, naguère nourrice de feu Jehan, notre très cher enfant, dont Dieu ait l'âme, a faits à notre dit fils depuis sa naissance jusques à son trépas, nous lui avons donné et donnons, de grâce spéciale, par ces présentes la somme de cinquante francs d'or (1) à prendre et avoir des deniers de nos finances et nous mandons que icelle somme vous lui bailliez et délivriez incontinent, ces lettres vues, *afin que icelle n'ait cause de plus arrester ne demourer par devers nostre très chère et très amée compagne la duchesse* (2). » Ce mandement est daté de Paris, le 19 octobre 1393. L'enfant avait été solennellement inhumé à la chapelle des Célestins de Paris pour lesquels Louis professait une affection particulière (3).

*
* *

Devoirs de la maternité, plaisirs ou obligations de la vie princière, mêlés à l'accomplissement du nombrenses pratiques religieuses, cela pouvait suffire et suffisait en réalité à remplir l'existence de beaucoup de femmes d'une situation à peu près analogue à celle de Valentine. Ce n'était point assez pour elle. Entre temps, le duc et la duchesse donnaient une libre carrière à leurs goûts artistiques et littéraires. Enfin, bien que l'action personnelle de Valentine soit souvent ici difficile à connaître et à préciser, il n'est guère possible, lorsque l'on voit Louis se don-

(1) Représentant environ une valeur de deux mille francs d'aujourd'hui.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 26026 : 1912.

(3) *Catalogue des archives de Joursanvault* : 531 : « Le duc d'Orléans ordonne à son trésorier Jean Poulain de payer 58 livres 13 sous à certaines personnes auxquelles il doit cette somme pour l'obit de feu Jehan, son très cher fils, qui naguères a esté fait en l'église des Célestins de Paris où le corps de son dit fils est en terre. » Le mandement est du 19 octobre 1393.

ner avec ardeur à la politique et aux rêves ambitieux, de croire que Valentine demeura étrangère à ces rêves et à ces préoccupations. Comment, si étroitement unie à son mari, n'aurait-elle pas partagé les espérances qui dominaient alors la pensée de celui-ci? D'autant plus que les projets de Louis se liaient aux entreprises que tentait en Italie le père de Valentine. Celle-ci, d'un naturel passionné, pleine encore des souvenirs de son pays d'origine et de sa famille, aurait-elle pu ne pas s'émouvoir des trames ourdies à cette époque pour rompre l'alliance que le mariage de sa mère avait créée, que son propre mariage avait consolidée entre la France et les Visconti? On ne le comprendrait pas.

Et en effet, il n'en fut pas ainsi. Nous allons saisir une preuve incontestable de l'immixtion de la jeune duchesse dans les choses de la politique.

En 1391, Valentine demeura pendant quelques mois séparée de son mari, comme il lui était arrivé déjà et comme, par la suite, au milieu des agitations de leur vie à tous deux, il lui arriva si souvent. Louis fit un voyage en Lombardie, voyage qui avait des raisons de deux sortes. On était alors en plein dans le grand schisme d'Occident. L'Église avait deux papes, Boniface IX à Rome et Clément VII à Avignon. Charles VI avait la pensée d'une expédition guerrière qui rétablirait l'unité de l'Église en installant à Rome le pape d'Avignon et qui, en même temps, assurerait la possession du royaume de Sicile à son cousin Louis d'Anjou. Pour cela, il lui fallait des alliés sur le chemin de Rome. Celui qui semblait devoir le plus naturellement seconder cette grande entreprise, c'était Jean-Galéas Visconti, le beau-père de Louis de Touraine. Louis, de son côté, pressé de besoins d'argent, avait à décider Jean-Galéas à lui verser la portion qu'il n'avait pas encore payée de la dot de Valentine. Poussé par ces deux motifs, l'un de haute politique et l'autre très personnel, le duc de Touraine franchit les Alpes en février 1391. Philippe de Bourgogne se rendit aussi en Italie. Ce fut la seule fois que Louis vit son beau-père et la seule fois qu'il visita le comté d'Asti que

Valentine, on s'en souvient, lui avait apporté en dot. Galéas, menacé d'une expédition que préparait le comte d'Armagnac, sachant d'autre part ses sujets dévoués au pape de Rome, ne put s'engager à rien envers le roi. Il paya seulement à son gendre quelque chose, seize mille florins de ce qu'il lui devait. Le duc de Touraine était de retour à Paris en avril (1).

L'expédition d'Armagnac se fit deux mois plus tard. C'est ici que nous constatons d'une manière précise l'action de Valentine. « La grâce exquise de la jeune duchesse, dit l'historien de cette aventure, l'ascendant qu'elle prit rapidement sur son mari et sur le roi, son beau-frère, firent de Valentine le plus précieux agent de la politique milanaise à la Cour de France (2). » Ardente à la défense de son père, dévouée en même temps aux intérêts du roi, elle s'efforça de faire échouer l'entreprise du comte d'Armagnac. Ce jeune homme, un des plus puissants seigneurs de la France méridionale, était le frère de l'une des belles-filles de Bernabo Visconti : de là, chez lui, une haine violente contre Jean-Galéas. Doué de courage, mais de peu de tête, il avait résolu de s'illustrer par la ruine du seigneur de Milan et, en même temps, de rapporter un riche butin des fertiles régions de la Lombardie. Il s'était, pour réaliser ce double dessein, allié à la république de Florence, l'ennemie passionnée de Jean-Galéas et il avait pris à sa solde des compagnies de routiers, désœuvrés par la suspension de la lutte anglo-française et prêts à chercher n'importe où et au service de n'importe qui, des aventures, des combats et de l'argent. Le duc de Touraine, le roi, le pape Clément VII s'efforcèrent d'empêcher l'expédition. Jean-Galéas était l'allié, quelquefois irrésolu ou inconstant, mais en définitive, nécessaire de la France, si Charles VI voulait, soit en ce moment, soit plus tard, tenter quelque chose en Italie. Les ducs de Berry et de Bourgogne essayèrent sur l'ordre du roi de faire comprendre au comte d'Armagnac qu'il se lançait dans une

(1) Bibl. nat. Pièces originales. *Mauvoisin* : 21. *Orgemont* : 35.
(2) P. Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 48.

entreprise nuisible aux intérêts français. Charles lui écrivit dans le même sens. Rien n'y put faire et, en juin 1391, à la tête de ses bandes, il pénétra en Italie. Sa tentative se termina par un désastre : il assiégea vainement Alexandrie, fut battu et mourut en quelques heures d'une congestion pulmonaire.

Le duc de Touraine, lorsqu'il avait vu que ses efforts pour maintenir la paix étaient inutiles, avait envoyé des chevaliers de son entourage pour aider son beau-père (1). Valentine, de son côté, avait activement travaillé à la défense de Jean-Galéas. « Le comte de Vertus, dit l'historien que j'ai déjà cité, soigneusement renseigné par sa fille, Valentine de Milan, était fort au courant de ce qui se passait à la Cour de France (2). » Froissart avait déjà signalé les efforts de Valentine : « Quand la duchesse de Touraine, dit-il, fut informée que le comte d'Armignac s'ordonnait pour passer les monts et entrer en Lombardie à puissance de gens d'armes, pour faire guerre au duc de Milan, son père... si ne voult pas mettre ces nouvelles en nonchaloir et oubli, mais escripsi devers son père, le duc de Milan afin qu'il se tint sur sa garde (3). »

D'autres affaires italiennes, on le sait, occupèrent plus tard le frère de Charles VI. En 1392, un projet fut repris, d'accord avec Jean-Galéas, projet dont il avait été question déjà, cinq années auparavant. De territoires situés dans les États de l'Église, sur la côte de l'Adriatique, aurait été constituée pour Louis une principauté, — que l'on connaît, bien qu'en réalité elle n'ait jamais existé, sous le nom de « royaume d'Adria ». Mais le pape Clément VII, favorable jadis à cette combinaison qui lui eut procuré pour rentrer à Rome l'appui de la France, se montra fort tiède lorsque plus tard la chose fut reprise. Puis il mourut et la fondation du royaume d'Adria fut abandonnée.

Enfin, d'un autre côté de l'Italie, des négociations et une

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. XII, chap. III. — Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1391.

(2) P. Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 100.

(3) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. XX.

expédition armée que conduisit Enguerrand de Coucy, un des guerriers les plus célèbres de l'époque, donnèrent à Louis en 1394 la possession de la ville de Savone et faillirent lui assurer celle de Gênes. La versatilité des Génois ne permit d'arriver à aucun résultat utile et durable. Le duc céda Savone au roi qui, pendant quelques années, fut reconnu comme suzerain de Gênes. La réunion définitive de l'État génois à la France eût été certainement un fait politique des plus avantageux au royaume. Mais, en 1409, une émeute chassa les Français.

Il est bien certain que Valentine partagea, à l'endroit de ces divers projets, les désirs et les espérances de son mari. Mais tandis que d'indiscutables preuves nous la montrent agissant avec intelligence et résolution contre la déplorable expédition du comte d'Armagnac, aucun document ne nous a conservé la preuve qu'elle soit activement intervenue dans les affaires du royaume d'Adria et de la république de Gênes.

*
* *

Un voyage de la duchesse de Touraine, dont on ne connaît pas exactement la date, nous est signalé par un document où l'on n'aurait pas pensé en trouver l'indication, par une procédure criminelle.

C'est un voyage à Rouen. Le lundi, 3 juillet 1391, était amené au Châtelet de Paris, par devant le lieutenant du prévôt, un ouvrier boulanger, du nom de Jehannin de Poiz, accusé de vol. Il avait « emblé », c'est-à-dire volé, une pièce de drap et avait voulu la vendre à des brocanteurs juifs. Ceux-ci s'occupaient déjà, à Paris, de ce genre de commerce et les marchandises dont l'origine n'était pas très facile à justifier leur étaient assez souvent proposées. Parfois, ils n'hésitaient pas à les acheter. Cette fois, pris de scrupules — ou de peur, — ils firent arrêter Jehannin... Celui-ci raconta devant ses juges qu'originaire de Rouen, il avait eu la fâcheuse inspiration de venir à Paris, quinze jours auparavant, parce qu'il avait fait la

connaissance d'un nommé Perrinet, dont le père était attaché à la maison de Madame de Touraine et demeurait en son hôtel. Où avait-il fait connaissance de Perrinet? « Au temps que ladite madame de Touraine fut derrenièrement à Rouen. » Le père de Perrinet était logé dans le voisinage de l'endroit où demeurait Jehannin. La duchesse revenue à Paris, le boulanger s'était empressé d'y venir rejoindre Perrinet pour mener avec lui une vie aussi joyeuse qu'irrégulière. Finalement, ils avaient volé ensemble quinze aunes de drap.

Valentine, en 1391, fit donc un voyage à Rouen. Mais qu'y alla-t-elle faire? On l'ignore complètement.

L'aventure de Jehannin de Poix — puisque nous l'avons rencontré, il faut l'accompagner jusqu'à la fin — se termina, comme on peut le penser, assez mal. Mis à la question, il finit par avouer qu'il avait commis une foule de méfaits. Il avait volé, un peu de tous côtés, des vêtements de toute espèce : une chemise et une « braye », une houppelande et un chaperon, des chausses vermeilles, enfin de quoi se former un costume complet. Il fut condamné à être pendu. Quant à Perrinet, fils du serviteur de la duchesse, en se voyant dénoncé par les Juifs, il s'était promptement esquivé (1).

*
* *

La situation territoriale du frère du roi prit, durant cette période, un accroissement considérable.

Au mois d'octobre 1391, il acheta le comté de Blois, de son possesseur, Guy de Châtillon. Froissart, protégé de celui-ci, a prétendu qu'il aurait été exercé sur le comte, pour le décider à cette vente, une injuste pression. Il n'en est rien. Il est démontré que Guy de Châtillon n'a cédé à aucune manœuvre, de quelque sorte que ce fût, et que, n'ayant pas d'enfants, il vendit très librement son comté pour payer ses dettes et vivre conformément

(1) *Registre criminel du Châtelet de Paris de* 1389 *à* 1392, t. II, p. 172.

à ses habitudes. Froissart lui-même indique la cause principale de l'assentiment du comte aux propositions du duc de Touraine. Le comte de Blois et Marie de Namur, sa femme, dit le chroniqueur, « n'étaient pas taillés, ni proportionnés à engendrer jamais enfants (1), car, par bien boire et fort manger douces et délectables viandes, ils étoient malement fort engraissés. Le comte ne pouvoit mais chevaucher, mais charier se faisoit, quand il vouloit aller d'un lieu en un autre, au déduit des chiens ou des oiseaux (2) ».

La vente fut faite au prix de deux cent mille francs (3), plus le rachat du douaire de la fille du duc de Berry, veuve du fils du comte de Blois. Le comte gardait, sa vie durant, son titre et l'usufruit de ses possessions. La plus grande partie des sommes que dut débourser le duc de Touraine fut prise sur la dot de Valentine. Ce ne fut pas sans difficultés du reste que Louis obtint de son beau-père le versement d'une nouvelle portion de cette dot. Il fit partir pour Pavie trois délégués qui revinrent sans avoir rien obtenu. Cependant l'année suivante, Louis reçut quatre-vingt quatre mille florins (4).

Une autre acquisition, celle-ci due à la bienveillance du roi, eut sur la fortune et l'importance politique du mari de Valentine une influence encore plus grande. En 1392, il échangea son duché de Touraine contre le duché d'Orléans (5), bien plus avantageux que le premier. C'était du reste un acte de justice de la part du roi. L'apanage de Louis était beaucoup moins important que ceux des autres princes du sang. En dehors de la Touraine, il avait la nue propriété des comtés de Valois et de Beaumont (6) dont il ne touchait rien, les revenus allant à la duchesse

(1) Le comte avait cependant des enfants, mais non pas de sa femme légitime. Le 2 novembre 1396, Louis payait à Jean de Chimay, maître ès arts, trente livres tournois « pour les dépenses de Jean et Guy bâtards du comte de Blois. » (Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1839.)

(2) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxv.

(3) Représentant environ huit millions d'aujourd'hui.

(4) Bibl. nat. Pièces originales, *Garencières*, 93, 96, 98, 100; *Blondel*, 4.

(5) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 467.

(6) *Ibid.*, en note.

Blanche. Le comté d'Asti lui rapportait beaucoup moins qu'il ne l'avait espéré. On a vu quelles difficultés il éprouvait à se faire payer par Galéas, obéré à la suite de guerres et de dépenses de toute sorte, la dot de Valentine (1). Ce ne fut pas sans quelques difficultés que s'opéra l'échange des deux duchés. Les bourgeois d'Orléans aimaient mieux relever directement de la couroune que d'un grand seigneur, fût-il le frère du roi. Ils se plaignirent, ils protestèrent. Après la mort du dernier duc d'Orléans, Philippe, frère de Jean le Bon, Charles V leur avait promis que leur pays ne serait plus donné en apanage. La promesse avait été oubliée. Après avoir réclamé, les Orléanais se soumirent et, au mois de septembre, comme Valentine résidait à Senlis, une députation d'entre eux y vint saluer leur nouvelle duchesse.

*
* *

Cependant les fêtes se succédaient à la Cour, chez le roi, chez les princes, chez les grands seigneurs. Louis et Valentine ne manquaient point d'y assister et en offraient eux-mêmes. Tout y servait de prétexte, retour de voyage, naissance d'enfants, visite de nobles étrangers. Il n'y avait même pas besoin de prétexte...

Dans ces fêtes, les princes n'étaient pas sévèrement isolés du commun des mortels. Ainsi, un nommé Jehannin le Voirrier, arrêté pour vol, comparaissant au Châtelet devant le prévôt, raconta que quelques jours avant qu'il ne fût pris il était allé regarder les danses, « en l'ostel de Monseigneur de Touraine » ; il y resta longtemps et personne n'y trouva rien à redire. Seulement, il ne se contenta pas de regarder les danses. Un homme, auprès de lui, avait, pendue à la ceinture, une petite dague. Le Voirrier admira l'élégance de cette arme, la dégagea de la ceinture de son possesseur et se l'appropria : il la vendit onze sous parisis à un mercier du Palais. Le même personnage, non con-

(1) Jarry, *ouvr. cit.*, p. 89.

tent de pénétrer chez le duc de Touraine, était allé aussi à « l'ostel Saint-Pol, où le roi faisait sa feste ». Il y avait commis un vol de cinq écus d'or, au préjudice d'un valet « qui tendait dans une salle un tapis du roi (1) ». On entrait assez facilement, comme l'on voit, fût-on de condition modeste, à l'intérieur des palais et l'on pouvait jouir des plaisirs de la Cour, ou du moins de la vue de ces plaisirs.

Après la naissance du second fils de Valentine, le duc de Touraine organisa des joutes pour célébrer les relevailles de la duchesse (2). Celle-ci sans doute y assista. Le petit Louis ne devait pas, je l'ai dit, avoir une longue existence. Nous le verrons mourir en 1395, comme il venait d'accomplir sa quatrième année. Mais l'avenir est heureusement inconnu aux mères qui doivent perdre leurs enfants. La joie fut grande à l'hôtel Saint-Pol lorsque le petit prince vint au monde et la duchesse put voir sans tristesse, ni inquiétude, se dérouler devant elle le brillant spectacle par lequel était saluée la naissance de son fils.

Quelques mois plus tard, à la fin de février 1392, c'est une autre fête, une fête somptueuse que le duc et la duchesse offrent au roi, à la reine et à la Cour, en leur hôtel (3). On jouta dans les dépendances de l'hôtel et au dehors. Toute la foule de ceux qu'attiraient ces fêtes chevaleresques, pour lesquelles se passionnait la population entière, ne pouvait en effet trouver place dans les cours, si vastes qu'elles fussent, des demeures princières. Il y avait donc deux fêtes : celle du dedans réservée à la Cour, à la noblesse, à la haute bourgeoisie parisienne et celle

(1) *Registre criminel du Châtelet de* 1389 *à* 1392, t. Ier, p. 184.

(2) Bibl. nat. Pièces originales 1843 : 11. (Mandement de Louis de Touraine à Jean Poulain pour faire payer soixante-huit francs neuf sols à un écuyer du duc, Enguerrand de Marconnay ou Marcoignet, qui avait été chargé d'acheter des armes et autres choses nécessaires, dit Louis « aux joustes qui ont été faictes aux relevailles de nostre très chère et très amée compagnie la duchesse ». Le mandement est daté de Paris, le 8 juillet 1391 et Marconnay fut payé le même jour.)

(3) Bibl. nat. Mss. Pièces originales 2152 : 156 (*Comptes de février et de mars* 1392); pièces originales *Dampmartin* : 27.

du dehors à laquelle tout le monde pouvait assister. Boucicaut le jeune (1) « forjousta la feste de ceux du dehors » et le roi lui-même « la feste de ceux du dedans ». Le roi reçut de Louis et de Valentine un fermeillet d'or, magnifiquement orné et Boucicaut un gobelet également en or (2).

Au mois de mars de cette même année, on est encore en liesse dans l'entourage royal et le peuple parisien s'associe avec son enthousiasme ordinaire pour les joies de la Cour et pour les réjouissances publiques, à la cérémonie des relevailles de la reine. Celle-ci vient, le 6 février, d'accoucher d'un fils, — d'un dauphin. Dès le jour de la naissance et les jours suivants, il y a eu des feux de joie dans les rues; on y a bu, on y a mangé, chanté et dansé. Maintenant, le dimanche, 24 mars, Isabeau se rend, et Valentine l'accompagne, pour remercier Dieu, à l'église Notre-Dame. Un beau cortège les entoure, les princesses et les dames dans des litières et des chars, une foule de seigneurs les escortant à cheval et de valets suivant à pied.

Pendant que ce cortège se déroulait à travers les rues de Paris, il se produisit quelque chose d'assez singulier, qui ne fut assurément pas remarqué de tout le monde, mais que la justice ne laissa point d'apercevoir. Un homme mal vêtu, l'air un peu égaré, se mit à suivre les litières et chariots de la reine, de la duchesse de Touraine et bientôt, d'une façon spéciale, celui de Mlle d'Harcourt. Cette personne, de la grande famille de ce nom, attachée à la maison de la reine, était déjà mariée pour la seconde fois, ce qui n'empêchait pas qu'on l'appelât toujours Mlle d'Harcourt. On s'aperçut promptement de l'obstination que mettait cette sorte de vagabond à s'attacher à elle et l'on s'en inquiéta. Ne méditait-il pas quelque mauvais coup? En tout cas, déguenillé, miséreux, il déshonorait le bel ordre et l'apparence majestueuse de la suite royale. On lui ordonna de s'éloigner. Lui, ne s'efforça que plus de se confondre avec les serviteurs qui

(1) Frère du célèbre Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France.
(2) Bibl. nat. Mss. Pièces originales 2152 : 157.

suivaient le char de Mlle d'Harcourt. Il fallut l'arracher de force de la place qu'il usurpait. Probablement, on se serait contenté de le chasser loin du cortège. Mais il eut la malheureuse idée de crier à très haute voix « que, pour Dieu! il ne fût pas mené prisonnier au Châtelet et que, s'il y était conduit, il serait mort (1) » ! Du coup, la justice prêta l'oreille à ses réclamations, — pour se demander si cette terreur du Châtelet ne révélait pas quelque redoutable bandit. Ce n'était pas tout à fait cela. Mais Girart de Sanseurre — c'est le nom sous lequel il était connu — n'était pas sans péché. Il avait naguère suivi, comme valet, des seigneurs dans diverses expéditions, en Flandre, en Languedoc, « et ailleurs là où l'on a esté ès guerres ». Maintenant, il n'était plus au service de personne : il était « homme oyzeux, vacabond, sans estat ». Naturellement, cette triste situation l'avait entraîné à commettre des vols. Il en avoua une longue série, une confession générale, puisqu'il y figura un vol qu'il avait commis à l'âge de dix ans : « il mal prit et embla en la bourse d'une nommée Jehannette, qui se baignait avec une sienne parente, douze vielz gros ». Il fut pendu. On était à un mauvais moment pour les vagabonds et voleurs. « Aujourd'hui, et puis naguère, écrit le greffier criminel du Châtelet, plusieurs meurtres et larcins ont été faits de nuit à Paris, par gens inconnus et hommes vagabonds et que d'iceux l'on ne sait qui soupçonner (2). »

Le 14 juin 1392, Valentine prit part à une fête qui devait avoir une suite dramatique. Il y avait des joutes dans l'enclos de Saint-Pol. Le roi, la reine, les princes, les seigneurs, les dames et damoiselles étaient ce jour-là tout au plaisir et à la joie. De superbes passes d'armes eurent lieu et ne cessèrent que lorsque arriva le soir. Alors, on décerna le prix « au mieux joutant ». Les dames indiquèrent le vainqueur de la journée. La reine et Valentine opinèrent naturellement les premières. Le prix fut

(1) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 457.
(2) *Ibid.*, p. 459.

accordé à messire Guillaume de Flandre, comte de Namur. Puis le roi retint en son hôtel tous les chevaliers qui désiraient être du souper. On dansa, en particulier ces danses en rond que l'on appelait des « caroles » et cela jusqu'à une heure après minuit. On se sépara gaiement... Et quelques minutes après, l'un des convives du roi, demeuré l'un des derniers auprès de lui, le connétable de Clisson, retournant à son hôtel, était assailli par Pierre de Craon, suivi d'une quarantaine d'assassins, frappé, blessé, jeté à bas de son cheval. On sait comment, dans sa chute, ayant heurté de la tête la porte d'un boulanger, cette porte s'ouvrit, l'abrita à demi et comment les assassins, le croyant mort, s'enfuirent sans l'avoir achevé. Le duc de Bretagne reçut et cacha Pierre de Craon. Ce fut là, on le sait, l'origine de cette expédition de Bretagne, où se déclara la folie de Charles VI (1).

*
* *

Les pièces de la Chambre des Comptes de Blois et d'autres documents nous donnent encore certaines indications sur la vie de Valentine pendant les premières années qui suivirent son mariage.

La maison de la duchesse fut bientôt complètement organisée. Louis avait fixé le nombre des officiers et serviteurs qu'elle comprendrait, avant son voyage de 1391 en Lombardie. Laissant de côté pour le moment les dames et damoiselles, le chevalier d'honneur, les écuyers, le secrétaire, les médecins et chirurgiens, le confesseur et « le compagnon du confesseur » que nous aurons l'occasion de rencontrer plus tard, nous y trouvons un chevaucheur, un clerc de chapelle, deux sommeliers, un huissier de salle, un huissier de chambre, un « varlet » de pied, un porteur, un varlet d'aumône, un sommelier des nappes,

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxviii. — *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. XIII, chap. ier.

un aide de panneterie, un oubloier, un sommelier d'échansonnerie, un aide d'échansonnerie, un queux, un saussier, un aide de sausserie, un fruitier, un aide de fruiterie, un varlet de garde-robe, un aide de garde-robe, un fourrier, un aide de fourrerie, un tailleur, un maréchal, un palefrenier, un garde-harnois, un porteur d'eau, un « sert de l'eau », un varlet des chiens, une lavandière, une fruitière.

A-t-on remarqué que ne figure pas dans cette liste une fonction dont les titulaires tenaient cependant une très grande place dans les maisons princières de l'époque? Valentine n'avait pas de « folle » à son service. Louis, comme tout grand seigneur, avait au contraire des fous qu'il payait très cher; il payait aussi les valets qui les servaient (1). Il avait cinq fous. Diverses pièces nous apprennent même leurs noms, en particulier un ordre de paiement qu'il signa pour sept houppelandes fourrées de penne noire, données par lui « à Blondel, Giliot, Guillaume, Hanotin, Coquinet, nos fols, et à deux autres fols (2) ». Parfois il les habillait de façon plus fantaisiste : une quittance nous signale l'achat pour eux de quatre houppelandes de drap vert, doublé de drap noir et « en chacune un quartier jaune par manière d'écharpe (3) ». Les plaisirs du temps n'étaient pas toujours d'un ordre très relevé : un jour, la Chambre des Comptes de Blois enregistra gravement un don attribué à « maistre Pierre, du pays d'Arragon, faiseur de grimaces (4) », un métier qui manque assurément de noblesse, — mais dont, après tout, on retrouve bien l'analogue en notre temps.

Le mobilier des hôtels de Louis et de Valentine répondait à l'importance de leur service. Ils avaient en particulier de superbes tapisseries. A la veille de son mariage on voit Louis acheter et payer huit cents francs d'or à un marchand « sarrazinois » établi en France, un tapis que les comptes qualifient éga-

(1) L. de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. III (*Preuves*), n° 6250.
(2) *Ibid.*, *ouvr. cit.*, n° 6033.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 762.
(4) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5663.

lement de « sarrazinois » et qui représente l'histoire de Charlemagne (1). Un peu plus tard, le duc et la duchesse font l'acquisition de trois tapis de haute lice, payés dix-sept cents francs d'or et dont la description suivante nous a été conservée : « L'un de l'histoire de Pentasilée, tenant quinze aulnes de long et quatre aulnes et un quartier de hault, et un autre tapis de Renne de Hautonne, tenant vingt aulnes de long et trois aulnes et demie de hault, et le tiers (le troisième) de l'histoire des enfans Regnault de Montauban et des enfans de Riseus de Ripemont, contenant vingt aulnes de long et trois aulnes et demie et demi quartier de hault (2). » Mythologie, légendes, histoire, tout cela plaisait également à nos ancêtres du quatorzième siècle. Du reste, la différence n'était pas grande, les conteurs et les artistes d'alors ayant l'habitude d'accommoder les légendes et l'histoire de tous les temps et de tous les peuples à la mode de leur pays et de leur temps.

N'omettons pas, parmi les objets de luxe que possédait Valentine, de signaler le magnifique « chapel » d'or (3) garni de perles et de pierreries qu'en 1390, Louis acheta d'un marchand de Gênes, au prix de trois mille francs d'or, « lequel chapel, dit-il, nous avons donné à notre très chère et très aimée compagne la duchesse (4) ».

On trouve dans les comptes de Blois la mention de bien d'autres objets luxueux, achetés pour Valentine ou par elle. Il semble cependant qu'alors qu'elle n'était point en représentation, dans sa vie intime, la jeune duchesse était assez simple dans son habillement. On peut en rencontrer plus d'une preuve dans les mêmes documents.

Pour traiter dignement les hôtes qu'ils recevaient, le duc et la duchesse avaient une vaisselle d'or et d'argent d'une valeur

(1) L. de Laborde, 5450.
(2) *Idem, ouvr. cit.* : 5705
(3) Couronne d'or.
(4) Mandement du 17 avril 1390. — Trois mille francs d'or représentent environ une valeur de cent vingt mille francs d'aujourd'hui.

considérable. On a lu l'énumération de celle que Valentine avait apportée d'Italie. Elle la complète par des achats chez les orfèvres les plus réputés de Paris. Dès 1390, l'un d'eux, Perrin Bonhomme, lui vend « une cuillière, une espreuve (1), une fourchette d'or, une salière et une navette d'argent doréez, lesquelles parties ont été baillées et livrées à Madame la duchesse pour plus honorablement être servie (2) ». Bientôt Valentine possède, en assez grand nombre, des fourchettes, cet ustensile dont l'introduction était récente dans la vie de nos ancêtres et dont beaucoup se passaient encore. Il n'en est guère fait mention avant le commencement du quatorzième siècle et elles ne servaient d'abord qu'à manger des fruits et à quelques usages exceptionnels. D'ailleurs il ne faudrait pas conclure de cette absence de fourchettes avant le quatorzième siècle que les gens des époques antérieures mangeaient avec les doigts : ce pouvait être l'habitude dans les classes populaires, mais il semble que les gens délicats se servaient du couteau pour porter à la bouche les morceaux qu'ils venaient de découper.

Valentine avait un char, un carrosse, un « queurre », comme l'on disait en un français voisin de ses origines latines (3). Pour peindre et « cuirer » ce véhicule, Jean Biterne, peintre, demeurant à Paris, demanda cinquante-six francs d'or, — sur lesquels, le 20 juillet 1391, il toucha un acompte de vingt-six francs (4).

Un peu plus tard, la duchesse eut un char et une litière plus magnifiquement ornés et, par conséquent, d'un prix plus élevé. Ce fut le peintre renommé Colart de Laon qui fut chargé d'en effectuer la décoration. Il nous a laissé la description de son œuvre, en une quittance un peu embrouillée dans les détails où

(1) Pièce d'orfèvrerie, portant des « langues de serpent », pierres que l'on croyait avoir la propriété de révéler, en changeant de couleur, la présence du poison dans les aliments.

(2) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5485.

(3) « Currus », char.

(4) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5516.

elle se complaît et qui est datée du 17 novembre 1394 (1). Litière et char — ou « carre », comme dit la quittance — étaient peints et dorés d'or fin. On y voyait, plusieurs fois répétées, les armes de France et celles des Visconti, la guivre ou serpent et les fleurs de lis (2). On y voyait aussi une tourterelle « séant sur un rainceau (3) d'une ronce », au milieu d'un soleil rayonnant « et autour dudit rainceau, un rolet (4) auquel est écrit le dict de Madame ». Ce « dict » ou devise était : « A bon droit! » Le soleil, le rameau, la tourterelle, formant une sorte d'emblême adopté par les Visconti, étaient avec la devise, plusieurs fois reproduits. Des compas, encore un emblème des sires de Milan, étaient mêlés à tout cela et, pour plaire à Valentine, on les avait formés de l'initiale du nom de son époux, de lettres L couronnées. Enfin se détachaient, en deux losanges, les initiales du duc et de la duchesse, L et V. L'intérieur de ce véhicule devait être, il est permis de le croire, aussi confortable que l'extérieur en était somptueux. Le prix de la décoration payé à Colart de Laon fut de deux cent quarante francs d'or. Mais l'artiste, comme Jean Biterne trois années auparavant, ne reçut pas à la fois tout ce qui lui était dû. Il lui fut payé cent francs d'or, puis, le 17 novembre 1394, cent quarante francs.

L'habitude des paiements en retard et des acomptes versés en attendant un règlement définitif était fort en honneur chez le duc de Touraine. Ainsi, en 1389, il avait acheté « un drap de haute lice, de l'histoire de Theseus et de l'aigle d'or » : il avait pris des termes pour payer, s'engageant à donner chaque mois un acompte. Longtemps on voit revenir cette affaire dans les comptes de la maison ducale : en 1393, elle n'était point encore réglée. Il était même arrivé un malheur au marchand, Nicolas Bataille : il avait perdu les lettres par lesquelles le duc

(1) Léopold Delisle, *Les Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. Ier, p. 131.

(2) Charles VI avait autorisé Jean-Galéas à charger l'écusson des Visconti d'un quartier aux armes de France.

(3) Rameau.

(4) Banderole.

s'était engagé vis-à-vis de lui. Il en reçut d'autres et Louis finit par se libérer (1). Mais on le voit, malgré ses revenus personnels et ce qu'il touchait de la dot de Valentine, gêné dès ces premières années qui suivent son mariage. Souvent il manque « d'argent de poche » et il en emprunte à ses familiers. Le roi, du reste, ne faisait pas autrement et l'on voit un seigneur, Jean de Roussay, prêter au duc cent vingt livres tournois, que celui-ci prête lui-même au roi qui les donne « le jour du grand vendredi » aux pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Les libéralités pieuses tiennent d'ailleurs une grande place dans les dépenses de Louis et de Valentine. Dame de Brie-Comte-Robert, Valentine y établit une chapelle (2). En 1392, le jour de la fête de Saint-Denis, Louis donnait un fermail d'or « à la châsse de Monseigneur saint Louis ». Un peu après il faisait mettre des verrières à l'église Saint-Eustache où il fonda aussi une chapelle (3).

(1) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5523 et 5540.
(2) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. V, p. 263.
(3) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5535, 5568, 5597.

CHAPITRE VI

LOUIS ET VALENTINE PRÉCURSEURS DE LA RENAISSANCE

Valentine et son mari protègent les écrivains. — Christine de Pisan reçue par Louis de Touraine; Eustache Deschamps, poète favori de Louis et de Valentine : il obtient la permission de rester l'hiver « chaperon en teste ». — Les bibliothèques du duc et de la duchesse; Louis fait copier des manuscrits, il en achète, il en fait traduire; le « Mandeville » de Valentine; Honoré Bonnet offre à la duchesse son « Apparicion de maistre Jehan de Meun ». — Libéralités aux ménestrels et aux « Joueux de personnages ». — Valentine a-t-elle présidé une cour d'amour?

Influence du mariage de Valentine sur le développement littéraire, artistique, économique de la France. — Valentine jugée par Ernest Renan. — Les Italiens en France aux quatorzième et quinzième siècles.

Les écrivains, aimés et protégés par Valentine, n'ont pas été ingrats à son égard. La poésie nous a conservé d'elle une image pure, sympathique, délicieusement attrayante. Et l'histoire, malgré les rancunes de Froissart, n'a pas contredit la poésie.

Valentine ne fut pas éloignée par son mariage des goûts et des préférences de sa jeunesse. A la Cour de France, et, plus tard, lorsque les événements l'en écartèrent, elle suivit avec intérêt le mouvement intellectuel de son époque, elle en lisait les écrivains de toute sorte, les poètes, les chroniqueurs, les voyageurs. Nous avons des preuves de cette curiosité de sa pensée. Louis avait aussi, je l'ai indiqué, le goût très vif des choses de l'esprit. Comme elle, il lisait. Comme elle, il était bienveillant et généreux pour les écrivains.

Christine de Pisan nous raconte qu'elle eut un jour besoin de recourir à lui. « Je restai plus d'une heure en sa présence, dit-

elle, et je prenais grand plaisir à voir sa contenance, à le voir expédier toutes les affaires, chacune à son tour. Moi-même, quand mon tour vint, je fus appelée par lui et il fit ce que je demandais (1). » Était-ce un service d'argent que la docte personne demandait au frère du roi? Elle ne nous l'a pas dit, mais ce serait chose fort possible, le duc et la duchesse en ayant rendu de cette sorte à bien d'autres, parmi les lettrés de l'époque. Ainsi, Gilles Malet, bibliothécaire de Charles VI, recevait de Louis une pension pour les soins qu'il donnait à ses livres. Maître Mahieu Regnault, son physicien, autrement dit son médecin et en même temps son aumônier, en touchait une autre; en 1395, on voit le duc l'augmenter : de trois cents livres tournois, maître Mahieu passe à cinq cents livres (2). Il reçoit aussi des présents, par exemple un don de cent livres pour l'aider à entretenir les treilles et plantes médicinales qu'il cultive dans les jardins de l'hôtel de Saint-Marcel (3).

Valentine est naturellement d'accord avec son mari à l'occasion de ces libéralités. Elle l'est aussi assurément au sujet de celles qui sont faites au poète Eustache Deschamps, qui nous a laissé plus d'un témoignage de sa reconnaissance pour la duchesse. Écuyer de Valentine, bailli de Senlis, puis maître d'hôtel de Louis, il était admis aux parties de plaisir et aussi aux parties de débauche du prince et de ses amis. Il fut même employé par lui à des missions diplomatiques (4). En 1393, le duc lui donna 500 francs d'or, pour faciliter le mariage de sa fille avec Renaud de Pacy, seigneur du Plessis-Pomponne (5). Ce fut le poète favori de Louis et de Valentine. Ses rapports avec eux étaient empreints d'une respectueuse familiarité. J'ai cité les conseils

(1) Christine de Pisan, *le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, seconde partie, chap. xv on xvi suivant les éditions.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 466 et 484.

(3) *Ibid.*, Mss. fr. 10431 : 1076. — Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 124.

(4) *Ibid.*, Mss. fr. 10431 : 1440. — Jarry, *ouvr. cit.*, p. 196, 214, 233.

(5) L. de Laborde, *ouvr. cit. :* 5598.

qu'il donnait à l'occasion à Valentine sur le choix d'une nourrice. Plus tard, invoquant sa calvitie, on le voit demander au duc de pouvoir sans façon garder en sa présence son chaperon sur la tête :

A vous, monseigneur d'Orliens
Très humblement supplie Eustace
Que comme il soit des anciens
Voz serviteurs par longue espace
De temps, que de vostre humble grâce,
Attendu la débilité
De son chief et fragilité,
Son estat, sa povre nature,
Qu'il ait par vostre autorité
Chaperon tant comme yver dure

Saus deffubler (1), car il n'est riens
Qui tant de mal en corps li face,
Ce dient les phisiciens (2)
Que le froit, qui par son chief glace (3)
En son estomac froid com glace,
Et lors a en duplicité
Toux et reume (4) en tel quantité
Que c'est du raconter laidure (5).
Or ait donc par vostre pité
Chaperon tant comme yver dure,

Ou venir n'osera ciens (6)
Jusqu'à ce que l'yver se passe,
Car du chief est si paciens (7)
A présent qu'à peine en respasse (8) ;
Et cilz (9) est trop foulz qui trespasse

(1) Se décoiffer.
(2) Les médecins.
(3) Glisse.
(4) Rhume.
(5) Chose laide.
(6) Céans.
(7) Souffrant.
(8) Guérit.
(9) Celui-là.

Et muert de froit par voulenté,
Et qui ne garde sa santé,
Car mort craint toute créature.
Ait Eustace par vo bonté
Chaperon tant comme yver dure.

La permission sollicitée par Eustache lui fut aussitôt accordée. Il eut alors l'idée de mettre en vers l'autorisation du prince et rédigea en forme de ballade des lettres fantaisistes qu'il était censé en avoir reçu :

Nous, Loys, filz de roy de France,
Duc d'Orliens, de Valois conte,
De Bloys, de Beaumont, congnoissance
Soit à ceuls que pité surmonte
Et que tous frans cuers (1) vaint et dompte,
Qu'attendu la fragilité
D'Eustace et l'ancienneté,
Avec sa piteuse requeste,
Nous plaist qu'en yver et esté
Nous serve chaperon en teste.

Car trop li fait le froit grevance,
Quant sur la cervelle li monte
Qui en son estomac s'avance,
Et avoit de raconter honte
Comment toux et reume sans compte
Le tiennent en adversité ;
De son toussir est grant pité,
Et par quoy sa fin ne soit preste,
Nous plaist qu'en yver et esté
Nous serve chaperon en teste.

Pour pité et pour remembrance (2)
Des services que droit raconte
Que fait nous a en nostre enfance,
Dont nostre grâce lui est prompte,
Sanz ce que nulz pour ce l'ahonte (3)

(1) Cœur.
(2) Souvenir.
(3) Lui fasse honte.

Voulons pour garder sa santé
Qu'il n'ait jà chaperon osté,
Mais en jours communs et en feste
Nous plaist qu'en yver et esté
Nous serve chaperon en teste (1).

Il arriva au sujet de cette seconde ballade quelque chose d'assez bizarre. C'est que l'on crut plus tard qu'elle était véritament de Louis. La plaisanterie d'Eustache Deschamps avait eu plus de succès qu'il ne l'avait espéré, plus peut-être qu'il ne l'eût désiré. Le prince, qui avait à bien des reprises subventionné le poète, se trouvait le dépouiller, après leur mort à tous deux. Il y a peu de temps que la paternité de cette petite pièce a été rendue à son véritable auteur. Il aurait pu s'en passer, du reste, car elle n'a rien de remarquable. Mais elle nous montre la simplicité et la cordialité des relations qui existaient entre le duc et la duchesse, d'une part, et de l'autre, le modeste écrivain, l'homme de lettres du quatorzième siècle.

*
* *

La réunion de manuscrits précieux, les uns venus de l'antiquité, les autres de conteurs ou de poètes plus récents, en un mot la création de bibliothèques est l'un des signes caractéristiques du temps que nous étudions. C'est la marque des princes lettrés, de ceux au moins qui s'intéressent aux choses de l'intelligence. La bibliothèque créée au Louvre par Charles V est célèbre et a été célébrée par tous les historiens. Le duc de Touraine, suivant l'exemple de son père, réunit une bibliothèque fort belle pour l'époque. Valentine s'y intéressait et s'occupait comme lui de l'accroître et de la compléter.

On copiait constamment des manuscrits pour cette bibliothèque : il n'est pas besoin de rappeler qu'alors tous les livres

(1) *Œuvres complètes* d'Eustache Deschamps, édition de Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, t. VII, ballades 1378 et 1379.

étaient forcément manuscrits. Dans les archives de la Chambre des Comptes de Blois, on trouve de nombreuses pièces comme celle-ci : « Je, Thevenin Angevin, confesse avoir receu à plusieurs fois de Monseigneur le duc d'Orléans, par les mains de Godefroy Le Fèvre, la somme de trois cens frans... pour acheter parchemin à escrire le livre nommé le « Mirouer hystorial », contenant quatre volumes, et autres livres (1) et pour païer les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent les diz livres pour ledit Seigneur. » A un autre moment, on copie la « Cité de Dieu » de saint Augustin, les « Ethiques » et la « Politique » d'Aristote, le « le Livre du Ciel et du Monde » et la « Grant Bible (2) ».

Les auteurs, sachant les goûts littéraires du prince et de sa femme, leur faisaient proposer les œuvres qu'ils venaient de composer ou les leur offraient, assurés d'en être bien récompensés. Les comptes que j'ai cités sont remplis de quittances données par des libraires ou d'autres personnes auxquels le duc paie des ouvrages dont il a fait l'acquisition. C'est Olivier de l'Empire, libraire à Paris, qui reçoit deux cent quarante écus d'or pour une Bible en latin, couverte de cuir rouge, un livre contenant la « Consolation » de Boèce (3), le « Jeu des Echecs » et « autres romans », enfin un bréviaire (4). C'est un autre libraire qui reçoit deux cent trente-cinq francs d'or pour « unes croniques de France ystoriées (5) ». Robert Lescuier touche cent soixante écus d'or « pour la vendicion d'un livre où est le fait des Roumains, escript en françois, compilé par Ysidoire, Suétoine et Lucan (6). C'est maître Pierre de Vérone, étudiant, « demou-

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1759.

(2) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5703.

(3) Boèce (480-525), célèbre par son érudition universelle et par ses malheurs, auteur de l'ouvrage *de Consolatione philosophiæ* eut une grande influence sur le développement intellectuel du moyen âge.

(4) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5626.

(5) *Ibid.* : 5672. — « Ystorié » orné de miniatures.

(6) Bibl. nat. Mss. fr, 10431 : 2292. — Les trois noms traduits à la façon du moyen âge sont évidemment Isidore de Séville, Suétone et Lucain.

rant à Paris », qui reçoit trois cents écus d'or pour cause d'un Tite-Live et d'un Boèce « de Consolation », « translatés et écrits en françois, achetés de lui ladite somme (1) ». C'est encore, comme fait écrire le duc « son bien-amé Jacques Jolyau, épicier et bourgeois de Paris » qui touche soixante écus pour deux manuscrits dont l'un réunit « le livre du Trésor », le livre de Julius César, le livre des Rois, « le tout en un volume enluminé d'or, armoyé des armes du vieux duc de Lancastre », et dont l'autre contient le « Roman de la Rose », le « testament » de maître Jehan de Meun et « le livre des Eschez moralisé », « le tout en un volume enluminé d'or et d'azur et à images ». Froissart — sire Jehan Froissart, prêtre et chanoine de Chimay, ainsi que le désigne la quittance que donne le célèbre chroniqueur, — vend au duc, pour vingt francs d'or, un des livres qu'il a composés, le « Dict royal (2) », qui ne nous est point parvenu.

Ces volumes, une fois acquis, étaient bientôt somptueusement vêtus et toujours soigneusement traités. En 1393, une « broderesse », Florence la Boutonne, est chargée de faire des chemises et des couvertures à sept volumes du duc et de la duchesse, un missel, deux bréviaires, deux livres d'heures, le « Livre du gouvernement des princes » et « un petit livre appellé le Livre du Jardin d'Amours (3) ». Le « Livre de Boèce » est, en 1394, orné et préservé par deux fermoirs d'argent émaillé (4). En une fois, Josset d'Esture, orfèvre à Paris, reçoit quatre-vingt-trois francs d'or — correspondant à une valeur d'environ trois mille trois cents francs d'aujourd'hui — pour vingt paires de fermoirs d'argent doré et émaillé, aux armes du prince, mis à vingt des volumes de sa librairie (5). Guillaume de Villiers, relieur, couvre et garnit de fermoirs plus modestes, soixante-deux volumes (6).

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2364.
(2) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5557.
(3) Archives nationales, KK 21 : 160 v°.
(4) L. de Laborde, *ouvr. cit.* : 5628.
(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2733.
(6) *Ibid.*, 2383.

On traduisait certains ouvrages pour le duc, la Bible notamment. Jadis, le roi Jean avait fait commencer une traduction du livre saint, mais les événements avaient interrompu ce travail. Louis le fit reprendre. De nombreux et doctes ecclésiastiques, dont plusieurs de l'ordre des Frères Prêcheurs, reçoivent régulièrement vingt écus d'or, pour « labourer sur la translacion de la Bible en françois, laquelle fist commencer le roi Jehan, que Dieu absoille (1). »

Des livres de toute sorte et de toute espèce emplissaient donc la bibliothèque ducale. La religion, la philosophie, l'histoire, la poésie, le roman, les sciences du temps y étaient représentés, un peu pêle-mêle. On y voyait les « Histoires scolastiques », histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; les « Problèmes » d'Aristote, récemment traduits par le médecin de Charles V; ses « Ethiques » et sa « Politique »; le « Pélerinage de la Vie humaine », le « Pélerinage de l'âme » et le « Pélerinage de Jésus-Christ », trois ouvrages en vers, alors fort renommés; le « Racionel des divins offices »; les « Postilles » de Nicolas de Lyre, commentaire de l'Écriture sainte; la « Somme le roi », encore un ouvrage célèbre en ce temps, « historiée, au commencement, des Vices »; les œuvres de Tite-Live, de Valère Maxime, de Josèphe; une histoire romaine; une chronique de France; les fables d'Ysopet, ainsi que l'on nommait Esope; le recueil des ballades de Raoul le Gay; les Épîtres de saint Paul; les Homélies de saint Grégoire; la « Cité de Dieu »; les « Lamentations » de saint Bernard; le « Livre des remèdes de chascune fortune » que Louis donna, en 1398, avec le « Livre de l'Empereur célestial » au duc de Berry, après avoir fait recouvrir les deux volumes « de fin veluau de grainne (2) »; le « Roman de la rose »; le fameux « Lancelot »; un Coutumier de Normandie; les encyclopédies de l'époque : le « Trésor de sapience » de Brunetto Latini, le maître de Dante, écrit en fran-

(1) Quittances diverses.
(2) Velours écarlate.

çais, parce que notre langue lui semblait « la parleure la plus délitable et la plus commune à toutes gens » ; une autre encyclopédie fort ancienne et très curieuse, le « Miroir historial » dont la Bibliothèque nationale possède aujourd'hui trois volumes seulement sur quatre, celui qui manque ayant été perdu par le brave Dunois à qui il avait été prêté; le « Livre des Propriétés de toute chose », recueil de notions, dit M. Le Roux de Lincy (1), sur l'histoire naturelle, la médecine et l'art culinaire qui a joui jusqu'au seizième siècle d'une grande célébrité. Rien, comme on le voit, n'était oublié ni dédaigné par le prince, — sans compter que bien d'autres volumes de sa bibliothèque nous demeurent assurément inconnus, aucun catalogue, fait de son son vivant, ne nous en étant parvenu.

*
* *

L'esprit ouvert et curieux de Valentine se donnait aux lectures les plus diverses. Nous l'avons vue apporter des livres en France, même des livres allemands. Sa bibliothèque du château de Blois en conserva deux, des Heures et un roman dont nous n'avons pas le titre (2). Dans cette même bibliothèque, elle avait la « Composition de la Sainte-Écriture », le « Livre des Trois Maries », le « Mirouer des Dames », le roman de « Parceval le Galois », les « Chroniques des rois de France », l' « Istoire de Troie », les Ballades d'Eustache Deschamps, le roman de « Guiron le Courtois », la « Preudhomie de l'homme » de Christine de Pisan, ouvrage qui lui était dédié, les œuvres de Lucain, une « Apocalypse » avec figures, un rouleau sur lequel étaient représentées « par images » la vie de la Vierge et l'histoire du

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. V.

(2) Archives nationales KK : 268. — Ces deux volumes subsistaient en 1427 dans la bibliothèque de Charles d'Orléans, au château de Blois. Le catalogue établi à cette date les mentionne sous cette indication : « Ung livre couvert de veloux vermeil et unes heures escript en thiois; à chascun deux petits fermoers samblans d'argent dorés. » Le thiois était l'allemand.

Nouveau Testament (1)... N'oublions pas le « Livre de Vénerie » du comte de Foix. A son arrivée en France, la jeune duchesse apportait avec elle un « Mandeville (2) ». Ce livre était fameux alors. Jehan de Mandeville avait parcouru le midi de l'Europe et l'Égypte; s'étant retiré à Liège, il avait écrit la relation des voyages qu'il avait faits, — et aussi d'autres voyages qu'il prétendait avoir faits au milieu d'aventures et de dangers extraordinaires. Valentine a possédé encore un volume que le catalogue de la bibliothèque du château de Blois mentionne ainsi en 1427 : « Les Histoires du roi Artus, du Saint-Graal, moult vieil, escript en françois, et n'a pas le commencement; couvert de cuir rouge marqueté. » Enfin, parmi ses livres figurait l'exemplaire de « l'Apparicion de maistre Jehan de Meun », œuvre d'Honoré Bonnet, dont l'auteur lui avait fait hommage et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. J'ai eu dans un précédent chapitre l'occasion de parler de ce précieux manuscrit (3).

Tels furent, remarque M. Léopold Delisle, les modestes commencements de la bibliothèque de Blois, qui devint si célèbre à la fin du quinzième siècle et au début du seizième.

On a dit que Valentine avait offert personnellement plusieurs ouvrages à Charles VI. La chose ne me paraît pas très certaine. Celui de ces manuscrits que l'on cite : « De la perfection de saint Jean l'évangéliste » ne fut certainement pas donné par elle, mais par l'ancienne duchesse d'Orléans, car il est inscrit dans le catalogue de la bibliothèque de Charles V, dressé en 1373 par Gilles Malet, revu en 1380 par Jean Blanchet. Si Valentine en donna quelque autre, elle enrichit ainsi cette bibliothèque du Louvre, origine de notre grande bibliothèque nationale, au contraire de beaucoup de princes et de princesses, la reine en tête qui lui empruntaient des livres et ne les rendaient pas (4). Ce

(1) L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 105.

(2) Arch. nat. KK 264 : 4.

(3) Chap. II (*Louis et Valentine*).

(4) L. Delisle, *ouvr. cit.*, t. Ier, p. 49 et suiv.

n'était même pas toujours à titre d'emprunt que les manuscrits sortaient de la bibliothèque du roi. Celui-ci, à qui d'ailleurs ils appartenaient, en disposait sans scrupule lorsqu'il avait à faire des cadeaux, soit à des princes étrangers, soit à ceux de sa famille, soit à quelque personnage important du royaume.

*
* *

Les lettres n'étaient point seules en faveur auprès de Louis et de Valentine. Les musiciens, les chanteurs ressentaient aussi les effets de leur bienveillance. Dès avant son mariage, le duc de Touraine avait des ménestrels, sans doute à la fois poètes, chanteurs et musiciens et, pour le moins, une « chanteresse » : elle s'appelait Jehannette Lapaige ; en 1389, le duc lui faisait pour ses étrennes un don d'argent (1). Quant aux ménestrels, nombreuses sont les pièces de la Chambre des Comptes de Blois qui les concernent. Il leur est fait des présents pour les raisons les plus diverses. Trois menestrels de Louis et son trompette reçoivent quatre-vingt francs « pour plus honestement estre avec ledit seigneur ». Un autre jour c'est cent vingt francs que le duc donne à ses ménétriers « pour avoir chascun un cheval (2) ». Henry Planzouf, ménestrel, reçoit enfin une pension de trois cents francs d'or par an (3). Les autres ménestrels ordinaires du prince, Colinet le Bourgeois, Albelin et George sont traités de la même façon. Ses libéralités ne vont pas seulement à ceux qui sont attachés à son service. Louis a reçu son frère Charles VI en son hôtel, avec les ducs de Berry et de Bourgogne ; Jean Poitevin, « roi des ménestrels du Royaume de France » et quelques-uns de ses compagnons sont venus égayer la fête : il leur fait donner cinquante écus d'or (4). Une autre fois, le roi est encore venu chez Louis, en son château d'Asnières : Gubozo, bombarde, et

(1) L. de Laborde, *ouvr. cit. :* 5417.
(2) *Ibid. :* 5496.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 839.
(4) *Catal. des archives de Joursanvault :* 818.

Triboux, cornemuse, qui ont joué de leurs instruments, sont largement récompensés (1), comme le confirme la quittance suivante : « Gubozo, bombarde, et Triboux, cornemuse, menestrels du roy, nostre sire, confessons avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de M. S. le duc d'Orléans, la somme de quarante escus d'or, pour une fois, pour les services et plaisir qu'ils lui ont faiz de leur mestier, tant en son hostel, à Asnières, où il a jestié (2) le Roy N. S., M. S. de Berry et M. S. de Bourbon, et en autres lieux. » Des ménestrels étrangers, ceux des ducs d'York, de Glocester, de Bavière, de l'évêque de Wurtzbourg, reçoivent eux aussi des encouragements pécuniaires.

Mentionnons enfin les « Joueux de personnages » — les acteurs de l'époque. Quatre d'entre eux, Jehannin Esturion, les frères Lefèvre et Gilet Vilain sont inscrits comme ayant reçu vingt florins d'or « pour aucun esbattement de jeux de personnages (3) ». Le 3 octobre 1394, les mêmes sont gratifiés par Louis de vingt livres tournois « pour les bons et agréables services et plaisirs que ils lui ont faits (4) ». Un peu plus tard, ceux-là ou d'autres reçoivent encore la même somme pour la même cause (5). Quelles pièces jouaient-ils devant le duc et Valentine? Nous ne le savons pas : les archives de la Chambre des Comptes ne les signalent naturellement qu'au point de vue des sommes qui leur sont allouées. On représentait alors des mystères, des moralités, des soties, des farces, même des ballades à deux personnages. Il ne s'agissait évidemment chez Louis et Valentine que de pièces courtes et ne nécessitant la présence que d'un petit nombre d'acteurs (6).

(1) *Catal. des archives de Joursauvault :* 819. — Bombarde, instrument de musique. En Bretagne, on appelait bombarde ce qu'ailleurs on nomme le hautbois.

(2) Gîté, logé.

(3) L. de Laborde, *ouvr. cit. :* 5546.

(4) *Ibid :* 5634.

(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1053.

(6) Voir l'intéressant ouvrage de M. Marius Sepet : *les Origines du théâtre moderne.*

*
* *

Valentine présida-t-elle aux délibérations délicates et subtiles d'une Cour d'amour? On l'a prétendu (1). Comme on le sait, une Cour d'amour était une réunion de gentilshommes et de dames où se discutaient des questions de l'ordre sentimental. Assurément, la jeune duchesse avait la parole assez habituée à la langue française, l'esprit assez fin et le cœur assez passionné pour qu'il lui fût facile de prendre part aux séances et aux débats d'une assemblée de cette sorte. Mais, elle n'eut jamais l'occasion d'en faire partie, ni d'en présider aucune.

Il y eut bien, sous Charles VI, une association de ce genre qui, de Paris, rayonna sur les provinces, en particulier sur celles du Nord. Par certains côtés, elle rappelait les Cours d'amour des temps de la Chevalerie. Ce n'en était cependant qu'une assez lointaine imitation. Ses organisateurs l'avaient bien plutôt calquée sur la Cour même du roi. On l'avait créée pour un motif assez étrange. Paris et une partie de la France étant la proie d'une épidémie, une sorte de peste, on voulut, dit-on, remonter un peu le courage des habitants du royaume, faire diversion à leurs terreurs. Les ducs de Bourgogne et de Bourbon demandèrent au roi « pour passer partie du temps plus gracieusement et affin de trouver esveil de nouvelle joye » qu'il voulût bien permettre la nomination d'un « prince d'amour ». Le roi acquiesça et, autour de ce nouveau et singulier prince, fut naturellement créée la « Cour d'amour (2) » ou plutôt la « Cour amoureuse ». Il y eut des dignitaires aux noms et aux fonctions bizarres, des conservateurs, des ministres et des auditeurs de la Cour amoureuse, des « Ecuyers d'amour » des « trésoriers des chartes et registres amoureux », des « concierges des jardins et vergers amoureux ».

(1) *Revue des sociétés savantes*, 1868, p. 196.

(2) V. A. Piaget, Romania, t. XX (1891) et XXXI (1902); *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII, p. 287.

Le but de l'association était d'honorer les dames et de cultiver la poésie : par là, elle se rapprochait des anciennes cours d'amour. Chaque année, le 14 février, jour de la Saint-Valentin, après une messe et un repas, il y avait « joyeuse récréation et amoureuse conversation ». Ce sont les termes de la Charte constitutive de la société. On lisait aux dames des ballades, des chansons, des poésies de toute sorte : elles étaient juges du mérite des poètes et décernaient des prix.

Le roi était à la tête de la Cour amoureuse et le duc d'Orléans y tenait une place honorable. Eustache Deschamps en était membre.

Mais Valentine ne présida jamais cette Cour et y demeura sans doute tout à fait étrangère. Car elle ne fut créée qu'en 1401. Or, à cette époque, la duchesse, par suite d'événements que nous verrons bientôt se dérouler, ne résidait plus à Paris. Aucun document, rien absolument ne peut faire penser qu'elle ait rempli un rôle quelconque à la Cour amoureuse.

*
* *

Le mariage de Valentine eut sur les mœurs et les habitudes françaises une influence à laquelle on ne saurait assimiler celle de la venue en France d'aucune princesse de cette époque.

La France se dégageait du moyen âge : l'Italie en était sortie déjà. La liberté communale s'était depuis longtemps développée dans la Péninsule et subsistait dans beaucoup de ses villes. La féodalité n'y avait jamais eu la même puissance que dans le reste de l'Europe. La séparation des classes y était moins marquée. La richesse, souvent acquise dans le commerce, déterminait, plutôt que l'ancienneté de la race, le rang des familles dans la cité et leur influence sur la marche des affaires publiques.

Dans le domaine des lettres et des arts, l'Italie n'était pas moins en avance sur les autres contrées européennes. Dante avait écrit sa *Divine Comédie;* Pétrarque et Boccace avaient, l'un

en poésie, l'autre en prose, fixé la langue italienne. Les arts avaient déjà créé des chefs-d'œuvre de toute sorte. De superbes monuments s'élevaient sur le sol de la Péninsule. Nicolas et Jean de Pise avaient, dès le treizième siècle, renové la sculpture. Le Dôme, le Campanile, le Baptistère de Pise avec son admirable chaire étaient édifiés. La cathédrale de Florence était construite, encore inachevée, il est vrai. A Bologne, on voyait le tombeau de saint Dominique. A Venise, c'était l'église bysantine de Saint-Marc, avec ses portes de bronze et, à l'église du Sauveur, le retable d'argent. A Milan, Jean-Galéas faisait construire le célèbre Dôme. Cimabué et Giotto avaient ressuscité l'art de la peinture. Les beaux-arts, a remarqué un historien (1), avaient commencé à se développer en Italie un siècle et demi avant l'époque où l'on place leur origine.

Le peuple italien, dans les classes élevées, même dans les classes moyennes, avait le goût et le culte de toutes les élégances. L'Italie était le pays le plus riche de l'Europe. L'industrie italienne produisait des lainages, des étoffes de soie, de la bijouterie, de la verrerie, des glaces, des armes, bien d'autres marchandises, et souvent avec une éclatante supériorité. La péninsule commerçait avec le littoral africain, l'Égypte, les pays grecs, l'Asie Mineure, même avec l'Inde. C'était par son intermédiaire que les produits de l'Orient, notamment les épices, arrivaient à l'Europe.

Valentine apporta à la Cour de France ce que l'Italie avait de meilleur. Placée sur les marches du trône, elle ne pouvait manquer d'être imitée en beaucoup de points par ceux qui l'approchaient. Lettrée, elle répandit autour d'elle le goût des lettres. Assurément, elle n'était pas seule à les aimer : Charles V avait eu des goûts analogues et ses frères continuaient à protéger les écrivains et les artistes. Valentine le fit avec autant d'ardeur peut-être et avec plus de grâce certainement. Ce que sa protection avait de sympathique pour ceux auxquels elle s'étendait nous est

(1) Cesare Balbo, *Histoire d'Italie.*

indiqué par celles des poésies d'Eustache Deschamps qui s'adressent à elle. J'en ai cité une. On en trouvera quelques autres plus loin. Elles sont à la fois respectueuses et familières. On y rencontre sans doute le langage un peu convenu du littérateur qui célèbre une princesse, mais aussi l'émotion d'un cœur vraiment touché du charme et de la bonté de la princesse dont il parle ou à laquelle il s'adresse. Cette émotion, elle se manifestera aussi, nous le verrons plus tard, dans l'œuvre d'Honoré Bonnet, le prieur de Salon. Comment ce charme et cette bonté d'une femme intelligente, si haut placée, n'auraient-ils pas influé sur les goûts et sur les tendances de la Cour, des classes élevées et, par elles, sur le peuple tout entier?

Valentine était artiste aussi : elle aimait les arts, comme les lettres. « Il serait injuste, a fait remarquer Renan, de séparer de Louis d'Orléans, la femme qui contribua peut-être à le rendre supérieur à ses contemporains. Valentine avait apporté d'Italie un sentiment du beau très délicat en comparaison de celui qui régnait alors en France. La peinture et l'enluminure reçurent d'elle des encouragements particuliers; elle montra dans la décoration de son hôtel de Bohême (1) un goût rare à cette époque. Seule peut-être, elle sut se préserver de cette recherche du grotesque et du bizarre qui fut le mal de ce siècle et nuisit si fort au progrès des arts (2). »

Aux grâces de son esprit, Valentine joignait celles de sa personne : les modes, les toilettes, les bijoux italiens pénétrèrent en France avec elle. Initié par elle à toutes les élégances de l'Italie, Louis se passionna pour ces raffinements de la civilisation. Lorsqu'il passa les monts, en 1391, il connut par lui-même le luxe des cours italiennes. Au retour, il introduisit dans la sienne ce qui pouvait encore lui manquer à cet égard. Il apprécia même trop ces élégances, car ce fut une des causes du désordre financier où il vécut. Mais il est indiscutable que son

(1) L'hôtel de Béhaigne.

(2) E. Renan, *Discours sur l'état des beaux-arts en France au quatorzième siècle (France littéraire,* t. XXIV).

influence fit passer et adopter en France quelque chose des habitudes, des goûts et des coutumes de l'Italie, de son développement intellectuel, comme d'autre part des produits de son travail et de son industrie. Pendant toute sa vie à partir de son mariage, c'est-à-dire de l'époque où il eut dix-sept ans, il fut en relations constantes avec la péninsule.

Par le mariage de Valentine, on connut en France, on apprécia mieux qu'auparavant le développement intellectuel, artistique, économique aussi, de l'Italie. Le splendide trousseau qui la suivit de notre côté des Alpes, dépassait en valeur et en élégante richesse ce que possédaient les femmes françaises de la plus haute naissance, les princesses de la famille royale et la reine elle-même. Les vêtements, les joyaux de la duchesse durent exciter bien des jalousies. Les artistes français s'efforcèrent d'imiter la beauté, l'élégance de ses bijoux. La reine Isabeau, durant tout son règne, incita les orfèvres qui travaillaient pour elle à des combinaisons nouvelles, à des arrangements inédits de pierreries et de métaux précieux (1). Valentine, elle aussi, fait modifier les bijoux qu'elle a apportés, lorsque cependant les nécessités de la politique ou les difficultés d'une existence princière n'obligent pas à les engager, à les vendre et même à les fondre. Le sens artistique se développe, ou tout au moins se modifie chez l'ouvrier français. Il se réalisait déjà en France des œuvres d'une haute conception et d'une très remarquable exécution. L'école flamande et l'école italienne perfectionnèrent encore par leur contact l'école française. Jusqu'au quatorzième siècle, a fait observer M. de Lasteyrie (2), on peut noter une sorte de parallélisme dans les progrès de l'orfèvrerie des différents pays de l'Europe. A partir du quatorzième siècle et même du treizième, ce parallélisme disparaît au profit de l'Italie : « Au delà des Alpes, la marche de l'art, dans toutes ses branches, est désormais absolument différente de ce que nous la

(1) Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière, passim.*
(2) *Histoire de l'Orfèvrerie,* p. 193.

voyons ailleurs. L'Italie est constamment en avance sur tous les autres pays et, chez elle, le grand mouvement de la renaissance s'annonce, se manifeste déjà à une époque où, partout ailleurs, l'art du moyen âge règne encore exclusivement. » Au treizième et au quatorzième siècle, Sienne, Pise, Florence, d'autres villes italiennes encore, ont des orfèvres d'un grand talent. Imprégné des souvenirs antiques, les revivifiant par l'observation de la nature, l'art italien en communiqua progressivement l'élégance, la délicatesse, la pureté à l'art des joailliers français. De ce mélange de tendances et de pratiques artistiques diverses, vint sans doute plus d'un des chefs-d'œuvre de nos ciseleurs, au temps de la Renaissance. L'influence de Valentine, grâce à ses goûts et aux belles choses qu'elle avait apportées, aida certainement beaucoup à cette alliance féconde des arts français et italien. Elle et son mari furent en rapports continuels avec des marchands italiens, les uns établis en France, les autres résidant en Italie. J'ai mentionné le fameux chapel d'or — la splendide couronne garnie de perles et de pierreries — qu'en 1390, le duc de Touraine acquérait d'un marchand de Gênes, pour en faire présent à Valentine. Lorsque la duchesse achète quelque parure à des marchands français, quand elle fait travailler des artistes parisiens, il est bien certain que quelque chose des préférences de la jeune femme venues de son éducation à la Cour de Pavie, passe dans ces objets que l'on a créés ou modifiés pour elle. Or ces achats, ces modifications, ces travaux de toute sorte, commandés par elle ou par son mari, sont fréquents : les comptes de Blois l'établiraient, s'il en était besoin.

Vers la fin du quatorzième siècle, le nombre des Italiens, en France et surtout à Paris, était déjà considérable. Le mariage de Valentine, par les relations plus fréquentes qu'il créa entre la France et l'Italie, l'augmenta encore. On trouve des Italiens en France, vers ce temps, dans toutes les situations et mêlés à toutes choses. Ils viennent très nombreux, avec leurs idées, leurs connaissances en matière de banque et de commerce et naturel-

lement les marchandises que fabriquait ou échangeait l'Italie. De ce contact incessant avec un pays qui, à certains points de vue, lui était alors supérieur, la France retira de sérieux avantages intellectuels et matériels. A beaucoup d'égards, nous n'avions rien à apprendre des Italiens. La France, malgré les malheurs qui allaient pour un temps arrêter ses progrès, marchait à l'unité, à l'établissement d'une autorité centrale, ferme et indiscutée, faisant sentir son action jusqu'aux extrémités du pays, gage de paix intérieure et de force extérieure, tandis que les États italiens se déchiraient entre eux. Mais l'Italie avait une connaissance des lettres anciennes et une passion pour les écrivains de la Grèce et de Rome, que ne partageaient, de notre côté des Alpes, qu'un petit nombre d'érudits, et qui allait l'amener avant la France aux beaux jours de la Renaissance. Valentine, amoureuse des choses de l'esprit, pénétrée de ce que la civilisation italienne avait de plus brillant, entourée en France des écrivains, des poètes, des savants les plus renommés de son époque, devait par la force des choses, établir entre les deux pays, celui de sa naissance et celui de son mariage, des relations, un échange de pensées, favorables à la culture des esprits dans notre pays en même temps que, résidant au centre du luxe et de la vie la plus mondaine, elle se trouva avoir facilité et multiplié par sa venue en France, un échange de produits et d'argent utile au développement économique et à la prospérité matérielle du royaume.

CHAPITRE VII

UNE AVENTURE DE LOUIS DE TOURAINE

Les infidélités du duc de Touraine. — Encore le voyage de Languedoc : les dames d'Avignon, de Montpellier et de Toulouse. — Le voyage d'Italie et les dames de Pavie : une ballade d'Eustache Deschamps. — Les représentations de Jean Jouvenel. — Louis s'éprend d'une jolie Parisienne; la révélation de Pierre de Craon; douleur et colère de Valentine; la duchesse fait comparaître sa rivale devant elle; Louis parvient à savoir qui l'a trahi; il se venge; les suites de sa vengeance.

L'affection de Valentine pour le jeune époux qui lui avait été donné, ne fut point pour elle — bien loin de là — une source de joies sans mélange. Elle y trouva parfois des causes de bonheur intime, mais parfois aussi des motifs d'amère tristesse. C'est à la première révélation qui lui fut faite des amours coupables de Louis que nous arrivons maintenant.

Peut-être la duchesse crut-elle d'ailleurs à la fidélité de son époux alors que celui-ci avait depuis longtemps méconnu les obligations qu'il avait contractées envers elle.

Le voyage en Languedoc, qui commença quelques semaines après leur mariage, semble avoir été l'occasion pour tous ceux qui y prirent part, de plaisirs nombreux, très vifs et quelque peu suspects. La politique n'y fut point oubliée assurément, mais la galanterie y tint une place pour le moins égale.

« En Avignon » même, chez le Pape, les princes et leur suite ne s'imposèrent aucune gêne. Le roi, son frère, le comte de Savoie qui les avait rejoints, ne purent s'empêcher, malgré le voisinage de Clément VII et des cardinaux, de passer les nuits

en danses, en « caroles » et plaisirs divers, avec les dames et les demoiselles du pays. A Montpellier, à Toulouse, les fêtes continuèrent, animées de tout l'entrain méridional. Comme les dames d'Avignon, celles de Toulouse et de Montpellier eurent infiniment de satisfaction de la venue du roi et de son frère, puis infiniment de tristesse de leur départ. Le roi, quand il n'était pas occupé à danser avec elles, leur offrait « des banquets et soupers grands et beaux et bien estoffés (1) » ou leur distribuait des bijoux de toute sorte, anneaux, verges d'or, « fermaillets » et autres. On peut assez facilement pressentir les conséquences de ces agréables relations. Il est probable que, si Valentine avait connu tous les détails de cette pérégrination, son cœur en eût saigné.

Au retour, à Dijon, où le roi et son frère furent reçus par Philippe le Hardi, les fêtes recommencèrent. De tout le duché, il était arrivé « grand foison de jeunes dames et damoiselles (2) ». Les plaisirs, danses et « esbattements » de toute sorte se succédèrent sans trêve, ni repos. « Et s'efforçoient ces dames et damoiselles de danser, chanter et elles réjouir pour l'amour du roi, du duc de Touraine, du duc de Bourbon, du sire de Coucy et autres (3). »

Pendant le voyage de Lombardie, en 1391, le duc de Touraine ne manqua pas non plus de divertissements. Les dames italiennes étaient aussi séduisantes que celles du Languedoc et n'étaient pas de mœurs plus austères. Eustache Deschamps, qui accompagna le frère du roi dans ce voyage, nous a conservé le souvenir de ces aimables personnes :

Il fait tresbeau demourer
En doulz chastel de Pavie,
Où l'en seult (4) dames trouver
Qui mainent joieuse vie.
Car c'est noble compaignie
Et qui dance volontiers.

(1-2-3) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. vi.
(4) A coutume.

Là festoient estrangiers
Les dames et damoiselles;
Noble lieu, plaisans vergiers
Ont pour déduire (1) les belles.

Bien se scevent ordonner (2),
Chascune est gaie et jolie.
Dancer scevent et chanter
Doucement; n'y faillent mie;
Moult ont de bien faire envie.
Chevaliers et escuiers,
Véans leur douçour premiers,
Leurs biens, le grant honeur d'elles,
Robes, joyaulx et deniers
Ont pour déduire les belles.

. . . . . .

Pavie me fait penser
A l'aise, et au bon vin cler
Qu'ont pour deduire les belles (3).

A Paris, le duc était entouré d'une bande de jeunes seigneurs qui l'entraînaient à jouir de tous les plaisirs, désireux eux-mêmes d'en prendre leur part avec lui et, le plus souvent, à ses frais. « Il estoit assez caut (4), dit Jouvenel des Ursins, et sage de son aage. Mais il avoit jeunes gens près de luy, et aussi les vouloit-il avoir, qui l'induisoient à faire plusieurs choses, que bien adverty, il n'eust pas fait. » Le prévôt Jouvenel, le père de l'historien, fut un jour chargé par les oncles de Louis, de lui faire des observations sur la légèreté de sa conduite. Il accueillit bien ces remontrances auxquelles le prévôt avait su, paraît-il, donner une tournure joyeuse; il les accueillit mieux, tout au moins, que si elles lui étaient venues directement des ducs de Bourgogne et de Berry (5).

(1) Divertir.
(2) Parer.
(3) Eustache Deschamps, *Œuvres complètes,* édition de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud, t. V, ballade 1037.
(4) Prudent.
(5) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI,* année 1392.

Seulement, il ne semble pas qu'elles aient produit le moindre effet.

Dans ces plaisirs auxquels se livrait le jeune duc, on peut croire que ceux de l'amour tenaient une place considérable, probablement la première. Les comptes mêmes de ses dépenses en portent la trace : l'honnête Jean Poulain, son valet de chambre et trésorier, constate à plusieurs reprises dans sa comptabilité qu'il est obligé de donner de l'argent à son maître « pour faire sa voulenté » et sans que celui-ci ait consenti à indiquer quel sera l'emploi de cet argent (1). D'ailleurs, le jeune prince donne beaucoup aux uns et aux autres, pour des choses utiles et pour d'autres qui le sont moins. On peut se reporter encore aux mêmes comptes pour en trouver la preuve. Il a un fâcheux défaut, l'amour du jeu, qui ne lui est pas particulier, du reste : toute la Cour joue autour de lui et la passion du jeu durera, dans l'entourage de nos rois, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Un jour, au jeu de paume, Louis perd contre Boucicaut une somme considérable, deux mille francs d'or (2) — soit environ vingt mille francs en valeur intrinsèque et quatre fois plus si l'on tient compte de la différence des prix. Nous le verrons plus tard se livrer à d'autres prodigalités de la même sorte. J'ai cité la ballade qu'Eustache Deschamps écrivit sur les agréments de Pavie. Il en a écrit une aussi sur les plaisirs peu délicats que le duc et les jeunes fous qui l'entouraient allaient chercher au château de Boissy (3). Il aurait pu en écrire plusieurs autres sur des sujets analogues.

*
* *

Ce fut un homme destiné à jouer un rôle misérable dans notre histoire, Pierre de Craon, qui fit savoir à Valentine qu'elle avait

(1) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2152 : 156; pièces originales *Le Mercier*, 25 août 1391.

(2) L. de Laborde, *ouvr. cit.*, t. III : 5547ª.

(3) Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, édition de Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, t. VII, ballade 1343.

une rivale — pour le moins — dans l'affection de son mari. On a vu plus haut qu'en 1392, ce Pierre de Craon tenta d'assassiner le connétable de Clisson. La révélation dont il s'agit ici remonte à l'année précédente — 1391.

Pierre était d'une fort noble famille, bretonne et angevine, fils d'une mère qui appartenait à la maison de Flandre. Mais son passé était des plus fâcheux. En 1380, il avait fallu que le comte de Flandre lui obtînt des lettres de rémission pour un meurtre qu'il avait commis : il avait assassiné un seigneur du Laonnais, nommé Baudouin le Velu. Puis, il avait été accusé de faits dont la réalité n'a peut-être pas été absolument démontrée, mais auxquels crurent beaucoup de ses contemporains. Attaché au duc d'Anjou, oncle de Charles VI, il l'avait suivi dans son expédition d'Italie. On sait quelle en fut la fin lamentable. Réduit aux dernières extrémités, le duc avait envoyé Craon chercher de l'argent auprès de Bernabo qui lui aurait remis une somme très importante (1). Alors, dit-on, il serait allé à Venise et, dans les plaisirs déjà célèbres de cette ville, il aurait dépensé l'argent qui lui avait été confié. Le duc mourut à Bari, au fond de l'Italie, vaincu et désespéré. Pierre de Craon revint en France et, sans doute pensant que l'on ignorait ses méfaits ou payant d'audace, il se montra à la Cour. Ce ne fut pas pour lui tout à fait sans péril. Si l'on n'avait pas de preuves irrécusables de sa trahison, le bruit s'en était cependant répandu en France. Beaucoup, parmi les princes et les seigneurs, s'indignaient de sa présence chez le roi. Un jour, le duc de Berry l'apercevant, lui reprocha violemment sa conduite perfide et s'écria : « Méchant traître, tu mérites la mort, car c'est toi qui as fait mourir mon frère! » Et, dans sa colère, il donna l'ordre de l'arrêter; mais on ne lui obéit pas et nul n'osa porter la main sur l'audacieux personnage. C'est qu'il avait la protection de la duchesse de Bourgogne, sa parente, et, grâce à elle, la protection de Philippe le Hardi : ainsi, en 1389, on le voit assister à des fêtes données

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 18294 : 23.

par le duc et la duchesse et recevoir en présent deux hanaps dorés. La même année, il faisait partie de la députation envoyée par le duc de Touraine pour recevoir Valentine à Mâcon. Il accompagne ensuite le roi et le duc en Languedoc. La veuve de Louis d'Anjou et son fils, que l'on appelait le roi de Sicile, lui tenaient seuls rigueur : ils l'avaient écarté de leur hôtel et lui-même, dit-on, n'aimait pas beaucoup les rencontrer. Mais, intelligent et intrigant, il avait conquis chez le roi et chez son frère une situation plus brillante que jamais. Il fut en 1390 envoyé par eux, avec Pierre Fresnel, pour remplir auprès de Jean Galéas une mission politique (1).

Chez le duc de Touraine surtout, Pierre de Craon était en faveur. C'était l'un des plus chers compagnons du prince, si bien que celui-ci le faisait habiller — marque suprême de faveur — de vêtements pareils aux siens. Le duc n'avait point de secrets pour lui. Il est à croire que Pierre de Craon ne lui prêchait point une morale austère : car le mari de Valentine lui contait ses bonnes fortunes, les amourettes auxquelles il volait de côté et d'autre, les infidélités qu'il faisait à sa femme. Mieux encore, s'il allait à quelque rendez-vous, il l'emmenait volontiers avec lui et le faisait assister à l'entrevue, — ou tout au moins à une partie de l'entrevue. Cette connaissance de la vie intime de Louis de Touraine fut fatale à Pierre de Craon.

En ce temps-là, le duc était fort épris d'une jeune et très jolie Parisienne. Celle-ci se sentait aussi fort attirée vers le frère du roi : elle se laissait dire qu'il l'aimait, elle lui répondait volontiers qu'elle l'aimait aussi, elle lui donnait des rendez-vous, mais n'en était point arrivée encore aux dernières concessions. Elle avait de l'orgueil et de la générosité. Pour venir à bout de ses résistances, le duc eut l'idée de lui offrir mille couronnes d'or. Des promesses de cette sorte n'étaient point en dehors des usages du temps, — ni peut-être d'ailleurs d'aucun temps. La belle dame s'en offensa cependant. Elle se rebella, refusa la

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 20590 : 11-12 et Pièces originales *Fresnel :* 9 à 12.

somme offerte et s'écria qu'elle n'aimait pas le duc pour son or, ni pour son argent, que son propre cœur seul l'avait inclinée vers lui et que, Dieu merci, elle ne vendrait son honneur pour aucune somme, si forte fût-elle... C'était assurément une belle et fière réponse. Mais le duc de Touraine, puisqu'il était aimé, aurait probablement obtenu néanmoins ce qu'il ambitionnait, — sans avoir à payer les mille couronnes, ce qui était pour lui tout bénéfice. Malheureusement, Valentine apprit l'histoire entière, le fond, les détails, les paroles, tout ce qui s'était dit et passé.

La pauvre jeune femme fut atterrée de cette révélation. Quoi! Si près encore du jour de leur mariage, si près de leurs chers serments d'amour, son époux la trahissait déjà! Il la trahissait, elle qui se savait aussi séduisante que les plus séduisantes des femmes de France, qui les valait toutes, qui les surpassait presque toutes par l'esprit et par l'intelligence, elle enfin qui se sentait au cœur, pour celui à qui elle avait donné sa foi, des trésors d'affection, d'une affection passionnée qui ne devait s'éteindre qu'avec sa propre vie.

Il est permis de croire que dans sa douleur, elle eut, contre celui qui l'abandonnait ainsi, un instant de colère. Et puis, bientôt sans doute, les circonstances atténuantes de la faute se présentèrent à son esprit, — je veux dire à son cœur. Louis était si jeune, il n'avait que dix-neuf ans! Il était si beau, entouré de tant de séductions, disputé par les femmes de la Cour et par celles de la ville auxquelles leur situation permettait de l'approcher. Le résultat de ces pensées fut qu'elle conçut une grande irritation contre la jeune personne que le duc honorait de ses soins et de sa recherche.

La duchesse la fit venir chez elle, dans sa chambre. Elle l'interpella par son nom, et d'une voix et d'un ton qui révélaient sa colère : « Comment, lui dit-elle, vous voulez me prendre Monseigneur? » La jeune femme fut stupéfaite de trouver la duchesse si bien instruite, et elle fut en même temps épouvantée de ses paroles. Elle fondit en larmes : « Nenni, Madame, répondit-elle,

s'il plaît à Dieu! Je ne le veux et n'y oserais penser! » — « Je suis informée de tout, reprit la duchesse. Je sais que Monseigneur vous aime et que vous l'aimez aussi... Je sais que les choses ont été si avant que, en tel lieu, il vous a offert mille couronnes d'or, si vous vouliez vous donner à lui. Vous avez refusé. En cela, vous avez été bien inspirée. Aussi, pour cette fois, je vous pardonne. Mais je vous défends, si vous tenez à votre vie, d'avoir désormais aucun entretien avec Monseigneur, si ce n'est pour lui donner congé. » Se voyant accusée de faits dont elle connaissait toute la vérité, se sentant en danger, l'amoureuse du duc de Touraine s'empressa de promettre tout ce qui lui était demandé : « Certes, Madame, s'écria-t-elle, je m'en délivrerai le plus tôt que je pourrai et je ferai en sorte que plus jamais vous n'entendiez parler de cela de façon qui vous déplaise! »

Valentine la congédia. Elle était prête, on le voit, à se défendre énergiquement contre qui lui voulait ravir le cœur de l'époux aimé. C'est ici l'une des circonstances où apparaît sa nature ardente et passionnée, — douce et tendre au cours ordinaire de la vie, mais où, aux heures émouvantes et douloureuses, on sent se réveiller et bouillonner le sang tragique des Visconti. Hélas, combien d'autres que cette jeune femme désintéressée, dont le nom ne nous a pas été conservé, la pauvre duchesse devait plus tard rencontrer sur sa route, entre elle et son époux, et celles-là hors de ses atteintes!

Le duc ne savait rien absolument de ce qui s'était passé. Tout à son amour, il ne songeait qu'à en rejoindre l'objet : il ne tarda point à y réussir. Mais quel changement en celle qui lui laissait naguère entrevoir de si riantes perspectives! Elle s'éloigne, elle le fuit. Il l'aborde cependant, mais sa contenance est gênée, triste, sévère, elle lui répond à peine. Désespéré, il veut connaître les causes de cette attitude inattendue, il veut savoir ce qui est advenu à celle qu'il aime. Elle lui répond en pleurant : « Ah! Monseigneur, ou vous avez révélé à Madame de Touraine cette promesse secrète que vous me fîtes un jour, ou bien

d'autres la lui ont révélée pour vous! Regardez en vous-même à qui vous vous en êtes découvert, car j'ai été en grand danger de la part de Madame de Touraine. Je lui ai promis et juré que, sauf cette fois-ci, je n'aurais jamais d'entretien avec vous et que je ne lui donnerais jamais plus aucun sujet de jalousie! » Le duc trouva ces paroles bien dures et bien cruelles pour les espérances qu'il avait conçues. « Ma belle dame, dit-il, je vous le jure par ma foi, plutôt de dire rien de ces choses à la duchesse, j'aurais mieux aimé perdre cent mille francs... Puisque vous avez juré, tenez votre parole... Mais quoiqu'il m'en puisse coûter, je saurai le fond de cette affaire et qui peut avoir révélé nos secrets!.»

Ils se séparèrent et le duc ne pensa qu'à découvrir celui qui avait livré à Valentine le mystère de ses amours. Il faut croire qu'il manquait tout à fait de discrétion, car s'il n'avait parlé de sa passion qu'à un seul de ses amis, il aurait aisément trouvé à qui il fallait s'en prendre de sa déception. Ses souvenirs étaient sans doute imprécis parce que ses confidences avaient été nombreuses et abondantes. Aussi suivit-il une autre voie. Il dissimula tout le jour sa préoccupation et vint le soir souper avec sa femme. Tous deux ayant fini, il lui montra plus d'amour que jamais auparavant : et cependant, il lui en avait souvent montré beaucoup! Enfin, il fit tant, par ses aimables paroles, par ses douces caresses, qu'il l'amena aux plus intimes aveux. La duchesse lui parla de tout ce qu'elle avait sur le cœur et lui nomma celui qui l'avait instruite. C'était Pierre de Craon.

Le duc sembla n'attacher aucune importance à la découverte qu'il venait de faire. Il tourna toute l'histoire en une joyeuse plaisanterie et bientôt, du reste de la nuit, n'en parla plus. Mais en réalité, il était profondément blessé d'avoir été trahi de la sorte et il méditait sa vengeance. Dès neuf heures du matin, il était à cheval et s'en venait de Saint-Pol au Louvre, où il trouva le roi qui se préparait à entendre la messe. Charles, qui aimait beaucoup son frère, l'accueillit avec joie, mais s'aperçut bientôt qu'il était fort courroucé. « Qu'avez-vous? lui dit-il. Je vois

bien que vous êtes tout troublé. » Et le duc de répondre : « Monseigneur il y a cause pour que je le sois. » — « Pourquoi? dit le roi. Je veux le savoir. » Le duc lui conta toute l'affaire, insistant sur la délation de Pierre de Craon et il ajouta : « Monseigneur, par la foi que je vous dois, si ce n'était pour la sauvegarde de mon honneur, je le ferais tuer! » — « Vous ne le ferez pas, s'écria vivement le roi, mais je lui ferai dire que je n'ai plus besoin de son service, que je ne veux le revoir et vous lui ferez aussi vider votre hôtel. »

Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Le jour même Bureau de la Rivière et Jean Le Mercier vinrent dire à Pierre de Craon que le roi n'avait plus besoin de ses services; deux autres seigneurs lui dirent la même chose de la part du duc de Touraine. Furieux, désespéré de son renvoi, Pierre de Craon paraît avoir attribué ce honteux traitement à une autre cause que sa révélation. Il espérait sans doute que celle-ci n'était point connue du prince et que sa disgrâce venait de quelque autre motif, de quelque accusation dont il pourrait se justifier. Car en lui signifiant les volontés du roi et de son frère, on ne lui avait donné de leur courroux aucune explication. Il demanda d'être admis devant le roi et devant le duc, afin de savoir la raison des rigueurs déployées contre lui. Tous deux lui firent répondre qu'ils ne voulaient aucunement l'entendre. Alors, il quitta Paris et se retira en Anjou, à son château de Sablé. Mais il s'y ennuyait : il regrettait les hôtels du roi et de Mgr de Touraine. Il s'en alla raconter ses malheurs au duc de Bretagne, son cousin, et reçut de lui un fort bon accueil. Il avait la nostalgie des cours et c'en était une encore que celle du duc de Bretagne; mais elle se tenait en ce moment à Vannes et ne fit point oublier au malheureux Pierre de Craon celle du roi de France (1).

Voilà comment Valentine apprit — n'en soupçonnait-elle rien auparavant? — les infidélités de son époux.

Cette aventure eut des répercussions inattendues sur notre

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxi.

histoire. Le duc de Bretagne avait en grande haine le connétable de Clisson qui occupait alors une situation prépondérante dans le gouvernement de la France. Il sut persuader à Pierre de Craon que sa disgrâce était due au connétable. Quelques mois plus tard, Pierre tenta, comme on l'a vu, d'assassiner Clisson. Ce crime amena l'expédition de Charles VI contre le duc de Bretagne, dès le début de laquelle se déclara la folie du roi. Ainsi s'enchaînent les événements d'une manière imprévue et mystérieuse.

Jouvenel des Ursins, écrivant d'après le religieux de Saint-Denis, attribue à une autre cause que Froissart la disgrâce de Pierre de Craon. Celui-ci aurait reproché au duc d'Orléans de recevoir des gens qui passaient pour sorciers et le prince se serait irrité de ce reproche. Il faut certainement préférer le récit de Froissart. Le religieux est souvent mal renseigné sur les choses de la Cour. Froissart, au contraire, est précieux à l'endroit de tout ce qui s'y passe quand il n'est pas égaré par ses préventions. Mais, de plus, il a mentionné et appelé l'attention sur ce point, qu'au moment de l'assassinat de Clisson, il s'est renseigné d'une façon toute spéciale, auprès des personnes qui pouvaient et devaient le mieux connaître la vérité, sur les faits qui avaient motivé la disgrâce de Pierre de Craon. Et c'est ainsi qu'il connut dans tous ses détails l'histoire du duc de Touraine, de la duchesse et de la jolie Parisienne qui refusa les mille couronnes.

CHAPITRE VIII

L'HISTOIRE DE JEAN LE MERCIER ET DE COLETTE LA BUQUETTE

Un « Marmouset » : les origines de Jean Le Mercier. — Ses relations avec le duc de Touraine : il est conseiller et Chambellan du prince. — Un enfant abandonné dans une cour; arrestation de Colette la Buquette; elle raconte son histoire; ce qui s'est passé à l'hôtel de l'Epée; Colette recherche le père de son enfant : ses voyages à Paris; les aveux de Jean Le Mercier; nouvel interrogatoire de Colette : ses variations; Jean Le Mercier et Jean du Bois la condamnation de Colette.

Il arriva vers cette époque à l'un des familiers de Louis de Touraine une assez fâcheuse histoire. Ce seigneur était, du reste, en même temps qu'attaché à la maison du frère du roi, l'un des grands personnages du royaume. Il s'agit de Jean Le Mercier, sire de Nouvion, membre du Grand Conseil. Le récit de cet épisode de la vie de ce conseiller de Charles VI est un chapitre assez curieux et très caractéristique de l'histoire des mœurs françaises au temps dont nous nous occupons. On pourrait l'intituler : une recherche de paternité il y a cinq cents ans.

Le sire de Nouvion était l'un de ces hommes à qui Charles avait confié le gouvernement lorsque, à la veille de sa vingtième année, il avait résolu de délivrer ses sujets et de se délivrer lui-même de la tyrannie de ses oncles. Montagu, Bureau de la Rivière, Jean Le Mercier, — les « Marmousets », comme les appelaient les princes dépossédés — gouvernèrent alors le royaume avec le connétable de Clisson. La période où s'exerça leur autorité fut la meilleure du règne de Charles VI.

On a dit que Jean Le Mercier était originaire d'Écosse. Ce n'est guère probable. Son nom indique des origines à la fois françaises et modestes. « Le roi Charles V, dit d'ailleurs le religieux de Saint-Denis, l'avait tiré du plus humble peuple pour en faire, à cause de son incomparable capacité, un de ses principaux officiers (1). » Il avait été secrétaire du roi et diverses missions, habilement remplies, l'avaient mis en relief. Devenu trésorier des guerres, puis « général conseiller sur le fait des aides de la guerre », il avait été anobli et désigné par Charles V comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. La fin de sa vie, quand Charles VI devint fou et que les ducs reprirent le pouvoir, fut singulièrement accidentée. Mais, en 1391, il avait une très grande situation et une puissance qui semblait devoir défier tous les orages (2).

Les relations de Jean Le Mercier avec le duc de Touraine étaient fréquentes et intimes, malgré la différence de leurs âges. Le jeune prince, je l'ai dit, s'était constitué auprès du roi le protecteur des « Marmousets ». Nous avons de nombreuses preuves des bons rapports qu'il entretenait tout spécialement avec Jean Le Mercier (3). Celui-ci lui prêtait de l'argent lorsqu'il en était dépourvu, ce qui arrivait assez souvent. Ainsi, le 18 février 1389, Louis mande à son trésorier Poulain de rembourser 1600 francs d'or que Le Mercier lui a prêtés « pour en faire nostre voulenté ». Le 11 avril 1390, c'est une somme de mille francs d'or que rend le frère du roi « pour cause de prêt à nous fait ». A d'autres moments, Louis se trouvant en une meilleure situation, faisait à son « amé et féal conseiller et chambellan » des présents pécuniaires considérables ou plutôt lui faisait verser de riches appointements. Des cadeaux de toute sorte s'échangeaient entre eux : Jean Le Mercier envoyait au duc « une couple de

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, liv. III, chap. XIX.

(2) H. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean Le Mercier*. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, etc... — Douet d'Arcq, *Pièces inédites, relatives au règne de Charles VI*.

(3) H. Moranvillé, *Jean Le Mercier*, passim.

lévriers » et Louis répondait par l'octroi de cent francs d'or destinés à fournir une robe à son fidèle conseiller. Au mois d'août 1389, Le Mercier eut un fils : Charles VI et Louis de Touraine tinrent l'enfant sur les fonts baptismaux. Le 18 de ce même mois, lendemain du mariage de Louis, le duc de Touraine est à Paris avec Jean Le Mercier (1) probablement pour surveiller les préparatifs de l'entrée solennelle d'Isabeau et de Valentine qui va avoir lieu. Le Mercier a, du reste, un rôle dans les cérémonies de l'entrée : lorsque la reine fut arrivée à Notre-Dame et qu'elle y eut fait offrande de quatre draps d'or et de la couronne qu'un peu auparavant, à la seconde porte Saint-Denis, des anges lui avaient placée sur la tête, « messire Jehan de la Rivière et messire Jehan Le Merchier... lui en baillèrent une plus riche assez que celle ne fuist (2) ». Quelques jours après, Le Mercier est présent à l'inventaire des joyaux de Valentine (3) ; il est chargé aussi de traiter au nom du duc de Touraine avec Jean Galéas au sujet de l'évaluation des revenus d'Asti.

Voici maintenant quelle fâcheuse aventure troubla momentanément la vie de ce personnage, au mois de juin 1391 (4).

Jean Le Mercier possédait et habitait un hôtel dans la rue Paradis, — qui fait aujourd'hui partie de la rue des Francs-Bourgeois. Le quartier du Marais, on ne l'ignore pas, était alors la région aristocratique de Paris : le roi à l'hôtel Saint-Pol, la reine à l'hôtel Barbette, beaucoup de princes et de seigneurs y avaient leur logis. Or, un jour de ce mois de juin, une femme s'introduisit dans la cour de l'hôtel de la rue Paradis, conduisant avec elle un enfant de sept à huit ans. Puis tout à coup, laissant cet enfant seul, elle disparut. On s'approcha du pauvre abandonné et l'on trouva, cousu sur la manche de son vête-

(1) Bibl. nat. Pièces originales *Craon :* 35.

(2) Froissart, *Chroniques,* liv. IV, chap. 1er.

(3) Archives nationales, KK 896 : 36-39 (*Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois*).

(4) *Registre criminel du Châtelet de Paris,* de 1389 à 1392, publié par Duplès-Agier.

ment, un écriteau avec cette inscription : « Cet enfant est fils de messire Jean Le Mercier, sire de Novion. »

Il est facile de comprendre que cet incident, relatif à un si haut personnage, produisit quelque sensation lorsque le bruit s'en répandit dans la population parisienne. L'émotion ou tout au moins la surprise ne fut sans doute pas aussi grande parmi les habitants de l'hôtel. Car la mère de l'enfant était déjà venue chez Jean Le Mercier et avait déjà fait diverses démarches pour que son fils fût reconnu comme étant celui du conseiller du roi, ou subsidiairement, pour obtenir des secours pécuniaires. Nous verrons même qu'elle avait réussi à rencontrer le sire de Nouvion. Aussi, on n'hésita point à désigner l'auteur de cette nouvelle et bizarre tentative. Il est probable d'ailleurs que la pauvre femme ne cherchait pas à se cacher. Arrêtée, elle fut conduite à la prison du Châtelet. On la nommait Colette la Buquette : elle était originaire de Normandie et avait toujours habité Caudebec avec son père et sa mère. Depuis deux ou trois mois seulement, elle avait quitté cette ville pour venir à Paris.

*
* *

Le 26 juin, Colette comparut devant maître Dreux d'Ars, un des lieutenants du prévôt et divers autres personnages siégeant ce jour-là au Châtelet. Interrogée, voici ce qu'elle raconta :

Quelques années auparavant, messire Jean Le Mercier était venu à Caudebec. Il était logé à l'hôtel de l'Épée, en face duquel demeuraient Colette et ses parents. Comme il est naturel, Colette fréquentait les jeunes filles de cette maison, filles de l'hôtelier ou chambrières ; elle allait causer et se divertir avec elles. Un jour, dans l'après-midi, comme elle était à l'hôtel, occupée à « s'esbattre » avec ses amies, Le Mercier l'ayant aperçue, l'embrassa. Puis, comme pour jouer, il la prit et la porta dans la chambre que l'on avait préparée pour lui. Là, tous deux seuls, il abusa d'elle. Colette donna les détails les plus précis. La chose, assurait-elle, n'avait eu lieu qu'une seule fois. D'ailleurs,

elle affirma que jamais auparavant rien de semblable ne lui était advenu et que, jusqu'à ce moment-là, elle s'était conservée absolument vertueuse. Son acte de violence accompli, le sire de Nouvion lui avait donné en présent un anneau d'or qu'il portait à l'un des doigts. Hélas! ce cadeau n'était pas le seul qu'il lui eût fait! Bientôt, elle s'était aperçue qu'elle était enceinte. Il avait fallu révéler son aventure à son père et à sa mère, qui l'en avaient fort gourmandée. Puis l'enfant était venu au monde. Elle l'avait élevé et s'était toujours honnêtement comportée. Cependant, la vie lui était difficile : elle était pauvre, sans ressources. Sur le conseil de quelques amis, elle résolut d'entreprendre le voyage de Paris. Le bruit public lui avait souvent apporté des nouvelles de Jean Le Mercier. On parlait de sa haute position, de la faveur dont il jouissait auprès du roi, de sa puissance et de sa richesse. Colette décida de venir le trouver. Arrivée à Paris, elle s'adressa, toujours d'après son récit, à un prêtre, messire Jean Remoire, attaché à la maison de Jean Le Mercier. Lui ayant raconté son aventure, elle lui avait exposé sa misère, son impuissance à élever l'enfant, l'avait prié de dire toutes ces choses au sire de Nouvion, de le supplier de l'aider, elle et leur fils ; elle avait pris Dieu à témoin et juré sur le salut de son âme que son petit garçon était bien l'enfant de Jean Le Mercier. Pourquoi elle ne l'avait pas amené plus tôt? C'est que la situation du conseiller du roi l'intimidait et que, d'autre part, elle avait voulu que leur fils fût assez grand pour se présenter honnêtement avec elle et se tenir décemment vis-à-vis de son père.

Le récit de Colette n'avait rien d'absolument invraisemblable. Le Mercier avait été envoyé à diverses reprises en Normandie, soit par le roi Charles V, soit depuis l'avènement de Charles VI. En 1383 notamment, à une époque concordant assez avec celle qu'indiquait la jeune femme et avec l'âge de l'enfant, il avait été chargé, en compagnie de Jean Pastourel, président de la Chambre des Comptes et de l'amiral Jean de Vienne, de punir la sédition des Rouennais. La répression avait même été cruelle

et avait laissé de longs souvenirs dans le pays. Au cours de ce voyage, Le Mercier était allé à Caudebec. D'autre part, ses mœurs n'étaient pas plus sévères que celles des autres seigneurs de son temps. L'agression dont Colette disait avoir été victime avait été, d'après sa déclaration, empreinte d'une grande brutalité. Mais bien que le sire de Nouvion fût un administrateur, un financier et non pas un homme de guerre, ce n'était point une raison pour ne l'en point croire capable. Les habitudes des uns et des autres n'étaient pas si différentes. Il n'était plus jeune; il n'en aimait pas moins les femmes. Le prévôt, messire Jean de Folleville, décida que le seigneur de Nouvion serait interrogé.

Naturellement, on ne recueillit pas la déclaration de ce grand personnage comme celle d'un simple mortel. L'un des lieutenants du prévôt et un avocat du roi au Châtelet, maîtres Jean Truquan et Martin Double, furent désignés peur aller l'interroger en son hôtel, ce qu'ils firent sans tarder, les 26 et 27 juin. Le premier jour, après les avoir écoutés, Le Mercier leur demanda un répit de vingt-quatre heures pour rassembler ses souvenirs. Le second jour, la mémoire lui étant revenue, il leur fit sa confession. Huit ou neuf ans auparavant, il se rappelait bien être allé à Caudebec, avoir logé à l'hôtel de l'Épée, avoir eu des relations, une seule fois, avec une jeune fille qui lui avait semblé demeurer en l'hôtel et y être chambrière? Avait-il pris cette jeune fille de force? Il ne s'expliqua pas sur ce point ou, tout au moins, les deux délégués du prévôt semblent n'en avoir rien dit dans leur rapport. Ce qu'il tint à faire remarquer surtout, c'est qu'à ce moment, il était veuf, point encore remarié et que, par conséquent, sa seconde femme, Jeanne de Vendôme, dont il paraissait avoir quelque appréhension, n'avait pas lieu de s'émouvoir de son aventure.

Jusque-là, en définitive, la déclaration du sire de Nouvion confirmait les dires de Colette. Mais ensuite, ce qui était l'important, il s'efforça de repousser loin de lui la paternité de l'enfant. Il avait fait la part du feu : il entendait sauver le reste.

Il débuta par une affirmation de nature à toucher les repré-

sentants du prévôt : « Je voudrais, dit-il, qu'il m'en coûtât deux cents livres de rente — la « forte somme » de l'époque, — et être certain que le fils de cette femme est le mien ! » Et il ajoutait qu'alors, il aurait de grand cœur pris avec lui et élevé l'enfant. Par malheur, continuait-il, c'était tout le contraire qui était la vérité. La pauvreté de Colette et sa richesse, à lui, étaient les vraies causes de la réclamation qu'elle formulait. N'était-il pas évident, en effet, que si l'enfant avait été de lui, elle ne l'aurait pas gardé jusqu'à présent sans lui faire connaître même sa naissance et sans lui demander au moins quelque argent pour l'élever. Le sire de Nouvion conclut à ce que l'on recherchât qui avait incité Colette à lui attribuer l'enfant, et en tout cas, à ce que l'on ne manquât point de la punir. C'était peut-être montrer bien peu de générosité vis-à-vis d'une femme avec laquelle il ne contestait pas avoir eu des relations et qui, en définitive, malgré l'argumentation du conseiller du roi, pouvait être la mère de son enfant.

Nouvel interrogatoire de Colette. Le prévôt la fait extraire de sa prison et amener devant lui. Il lui fait connaître la déposition de Jean Le Mercier. Il lui ordonne de dire la vérité sur toute l'affaire et de révéler qui l'a conseillée à cet égard. Il ajoute que si elle ne dit point cette vérité, on la lui fera dire par force. On sait ce que cela signifiait : c'était la forme en laquelle le juge menaçait les inculpés de les mettre à la question — et les inculpés ne s'y trompaient pas.

Et l'on voit alors Colette modifier considérablement ses premières déclarations. Au sujet de l'acte de violence accompli par Le Mercier, elle ne varie pas. Elle affirme toujours que jusqu'à ce moment, personne n'aurait pu lui rien reprocher. Jamais elle n'avait failli. Seulement, ensuite, il n'en fut plus ainsi. Et « ensuite », c'est, chose bien étrange, la nuit même qui suivit l'acte coupable du sire de Nouvion : elle aurait passé cette nuit en compagnie de Jean du Bois, clerc de Guillaume d'Anfernet, trésorier des Guerres, et naturellement ne lui aurait rien refusé. Auquel des deux — Jean Le Mercier ou Jean du Bois —

appartenait l'enfant qui naquit neuf mois plus tard? Colette déclare maintenant ne le pas savoir. On le comprend de reste.

Il y a plus. Lorsqu'elle accoucha et depuis, elle dit que l'enfant était le fils de Jean du Bois. Celui-ci le considéra, en effet, comme lui appartenant et, tant qu'il vécut, subvint aux besoins de la mère et de sa progéniture. Il mourut, mais le fait de sa paternité semblait tellement certain que Guillaume d'Anfernet, au service duquel était Jean du Bois, par suite du bon souvenir qu'il avait conservé de son clerc, continua à s'intéresser à Colette et à l'enfant et leur fournit ce qui leur était nécessaire pour vivre. Par malheur, Guillaume d'Anfernet vint, lui aussi, à mourir et Colette se trouva de nouveau fort embarrassée.

Malgré son travail et bien qu'elle habitât avec son père, il lui était impossible de gagner sa vie et celle de son enfant. C'est alors, raconte-t-elle, qu'à force d'entendre ses voisins, les gens de son quartier, dire et affirmer que son fils ressemblait fort au sire de Nouvion, elle décida de faire le voyage de Paris. Après tout, l'enfant pouvait aussi bien être à Nouvion qu'à Jean du Bois et, s'il ressemblait au premier, c'est qu'elle s'était sans doute trompée jusqu'à présent en l'attribuant au second. Et puis, Jean du Bois était mort et Nouvion était bien vivant, ce qui lui constituait sur son ancien remplaçant auprès de Colette un avantage notable. Non seulement il était vivant, mais il était un grand seigneur, puissant et riche. Colette résolut donc d'aller le trouver, de le faire ressouvenir du passé, de l'amener, s'il était possible, à se charger d'elle et de son enfant. L'entreprise était difficile, périlleuse peut-être. Mais si elle réussissait, quel changement dans la vie de la pauvre fille! Il n'y avait pas à hésiter : l'enfant devait lui être venu du sire de Nouvion.

Les choses s'étaient même compliquées récemment et toujours au préjudice de l'infortunée Colette. Elle avait eu, paraît-il, un fiancé . on se doute de ce que dissimulait cet euphémisme. Mais ce fiancé, au lieu de lui venir en aide, ne faisait que dépenser ce qu'elle gagnait, mener une vie scandaleuse et même la battre. Il l'avait amenée à commettre un petit larcin. Enfin il

l'avait abandonnée, il avait disparu. Que devenir? Plus que jamais, l'enfant devait appartenir au seigneur de Nouvion. Lui seul pouvait réparer tous les désastres d'une existence aussi fâcheusement accidentée.

Colette était donc venue à Paris. Comme l'indiquait sa première déclaration, elle avait vu le chapelain de Jean Le Mercier, mais ensuite, elle avait vu celui-ci lui-même. Son accueil n'avait été ni aimable, ni encourageant : il l'avait fortement rabrouée, lui avait défendu de jamais parler de toute cette histoire et surtout de revenir à son hôtel. Néanmoins, elle ne s'était pas découragée, loin de là ! Elle se figura que son fils étant un très bel enfant et ressemblant au sire de Nouvion, celui-ci, s'il le voyait, en viendrait sans doute à modifier la sévérité de ses premières résolutions. Repartant donc pour la Normandie, elle alla chercher son petit garçon qui était demeuré chez le grand-père, l'amena à Paris et le conduisit chez le conseiller du roi. Hélas! cette nouvelle démarche n'eut pas plus de succès que l'autre. Le Mercier la rabroua plus fortement encore que la première fois.

C'est alors, ou plutôt après une tentative encore, faite par l'intermédiaire de Jean Jouvenel, prévôt des marchands et neveu du sire de Nouvion, que Colette, prenant une résolution désespérée, fit faire l'inscription que l'on connaît, la cousit sur la manche de son fils, le conduisit et le laissa dans la cour de l'hôtel de la rue Paradis, espérant de la sorte forcer la main à Nouvion et l'obliger à se charger de l'enfant. On sait quel déplorable résultat eut pour elle cette fâcheuse inspiration.

*
* *

Le 1er juillet, le jugement fut prononcé. Le prévôt prit l'avis de ses lieutenants, du procureur du roi, des examinateurs et des divers personnages qui siégeaient ce jour-là au Châtelet, notamment de messire Baude de Vauvillers, chevalier du Guet. Comme tous n'avaient pas assisté à toutes les audiences, on leur

avait d'abord lu d'un bout à l'autre la procédure de l'affaire. La sentence fut prononcée à l'unanimité. Colette fut condamnée à être tournée au pilori et bannie de la prévôté de Paris. En définitive, la peine n'était pas, pour ce temps, très rigoureuse. Les condamnés au pilori étaient attachés à un poteau pour être exposés aux regards — et souvent aux insultes — de la foule. Ils y passaient d'ordinaire deux heures, tournés successivement aux quatre côtés de l'horizon. C'était une peine plus infamante qu'afflictive, comme nous disons aujourd'hui. Quant au bannissement, les conséquences n'en eussent été redoutables que si Colette avait rompu son ban, si elle était revenue dans la prévôté de Paris : elle eût alors risqué d'être enfouie vivante. Comme on peut le croire, les condamnés au bannissement ne s'exposaient guère à cet effroyable supplice. Le sire de Nouvion était désormais bien protégé contre Colette la Buquette.

Le jour même où le jugement avait été prononcé, il fut exécuté. Colette fut tournée au pilori. Elle avait quinze jours pour quitter la région où s'exerçaient les pouvoirs du prévôt de Paris.

Telle fut la décision des juges du Châtelet. Peut-être est-il permis de se demander, même après leur sentence, jusqu'à quel point Colette était vraiment coupable. Eux-mêmes semblent avoir hésité à trancher d'une façon précise la question délicate qui se posait dans ce procès. Les considérants de leur jugement ne disent pas d'une manière formelle que Colette a voulu attribuer au sire de Nouvion un enfant qui n'était pas de lui : ils indiquent plutôt certains faits qui peuvent le donner à penser. On reproche surtout à l'inculpée « les paroles injurieuses et diffamatoires par elle dites de la personne dudit sire de Nouvion, qui est seigneur de tel état que chacun sait et du grand Conseil du roi... » Voilà évidemment son plus grand crime, le seul qui soit bien démontré. Assurément, les juges n'ont pas ajouté foi à l'invraisemblable histoire qu'elle a racontée en dernier lieu : une jeune fille d'une vertu immaculée prise de force par Jean Le Mercier et se donnant de son plein gré, la nuit suivante, à Jean du Bois. Mais sans que les événements se soient succédé

avec une aussi foudroyante rapidité, sans que Colette ait passé d'une façon si étrange de la sagesse à la grossesse, il n'en est pas moins certain qu'elle a eu, vers le même temps, des relations avec Jean Le Mercier et avec Jean du Bois. Lequel des deux fut le père de l'enfant? Les juges du Châtelet, s'ils eussent formellement prétendu résoudre cette question, auraient vraiment assumé un rôle difficile. Et nous n'avons pas aujourd'hui beaucoup plus de lumières que nos bons aïeux pour éclairer des obscurités de cette sorte.

CHAPITRE IX

LA FOLIE DU ROI. — LE BAL DES SAUVAGES

L'expédition de Bretagne. — Le roi fou. — Une enquête pour savoir si Charles VI a été empoisonné ou ensorcelé : le témoignage des médecins et des échansons; un mot du duc de Berry; les vraies causes de la maladie du roi. — Les soupçons d'empoisonnement et d'ensorcellement se répandent et persistent malgré tout. — On tente de guérir le roi; médecins et sorciers : maître Guillaume de Harselly, médecin et Arnaud Guillaume, sorcier; Charles est toujours malade; on le traite par le plaisir, et surtout par la danse.

Une grande fête à l'hôtel Saint-Pol : le troisième mariage de Catherine de Fastavarin, « chambellane » et « compagne de la reine ». — Le bal : danses et mascarades; les « hommes sauvages »; une catastrophe; la duchesse de Berry préserve le roi; terreur de la reine; les Parisiens veulent voir Charles VI, leur colère; une procession à travers Paris; fondation de la chapelle d'Orléans, au couvent des Célestins.

L'attentat de Pierre de Craon contre le connétable Clisson eut des suites bien autrement graves qu'il n'était possible de le prévoir. On sait comment Charles VI, entraîné à la fois par la nécessité de venger l'autorité royale outragée et aussi par sa passion des aventures, entreprit une expédition contre le duc de Bretagne, complice et protecteur de Pierre de Craon. Tout le monde connaît l'histoire lamentable dont les péripéties se déroulèrent dans la forêt du Mans : le fou qui saisit brusquement la bride du cheval du roi et annonce au prince une grande trahison; puis, quelques instants plus tard, par ce jour de lourde chaleur, sous le coup persistant de cette émotion, la maladie dont Charles avait déjà subi les atteintes, qui se réveille et qui le jette dans un terrible accès de furie. Il frappe à droite, il frappe à gauche, tue ou blesse ses serviteurs les plus

dévoués (1). A un moment, il lance son cheval contre son frère. Celui-ci n'a garde de se défendre : il s'enfuit et se dérobe, met son cheval au galop, le fait tourner adroitement de côté et d'autre, échappe à l'épée menaçante du roi, le fatigue et le harasse. Charles est enfin saisi par derrière, désarmé, couché dans une litière. Il était fou, comme l'homme qui l'avait arrêté dans la forêt, beaucoup plus peut-être, car bien des gens soupçonnèrent que cet homme avait été envoyé là pour effrayer le roi et pour le décourager d'une expédition à laquelle ses oncles étaient hostiles.

L'aventure de la forêt du Mans devait avoir d'effrayantes répercussions sur les destinées de la France : elle la livra d'abord à la guerre civile et à la conquête anglaise ensuite. Cette même malheureuse aventure devait aussi avoir des suites cruelles pour la destinée de Valentine. Ces conséquences ne furent point immédiates. Mais il importe, pour n'en être point surpris, de mentionner ce qui se passa lorsque l'on ne put garder de doutes sur l'état du roi et à quelles causes sa folie fut attribuée.

Les princes et les seigneurs qui vivaient à la Cour ne durent pas être extrêmement étonnés de le voir en cet état. Depuis plusieurs semaines, il était abattu et presque malade. Il y avait autre chose encore. A la conférence d'Amiens, réunie pour traiter de la paix entre la France et l'Angleterre, en cette même année 1392, Charles avait déjà été pris de fièvre et de « chaude maladie (2) ». Il avait fallu le mettre dans une litière et l'emmener à Beauvais, puis à Gisors : il n'était rentré qu'à l'Ascension à Paris, à l'hôtel Saint-Pol où l'attendaient la reine et Valentine. Peut-être même, les symptômes de sa folie remontaient-ils à plusieurs années auparavant. En 1389, lors de son séjour à Avignon, il avait fait exécuter son image en cire, de grandeur naturelle et cette représentation de sa personne avait été placée en ex-voto devant le tombeau du bienheureux Pierre de Luxembourg. Il espérait,

(1) Froissart dit que personne ne fut tué. Les *Grandes Chroniques* et le Religieux de Saint-Denis indiquent quatre ou cinq morts.

(2) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxix.

pense-t-on, obtenir ainsi sa guérison de la maladie dont il se sentait atteint (1).

Mais on était à peu près parvenu à dissimuler, surtout en dehors de la Cour, ce qu'il y avait de menaçant dans l'état du roi. Aussi, dès que Charles eut été ramené au Mans, les bruits les plus étranges se répandirent dans l'armée. Beaucoup disaient avec l'air d'en savoir très long, que « on avait le roy, au matin avant qu'il issit hors du Mans, empoisonné et ensorcelé pour détruire et honnir le royaume de France (2) ». Les princes s'inquiétèrent de ces rumeurs. Ils procédèrent à une sorte d'enquête.

Les médecins chargés de veiller sur la santé de Charles furent appelés par eux et interrogés par le duc de Bourgogne. Ils répondirent qu'ils savaient bien que depuis longtemps, cette « faiblesse de chef » travaillait le roi et qu'il devait fatalement un jour advenir ce qui était arrivé. On ne pouvait s'étonner de cette réponse après l'alerte d'Amiens. Mais le duc ne s'en tint point là. « Dites-nous maintenant, continua-t-il, si ce matin, avant qu'il montât à cheval, vous avez assisté à son dîner. » Ils répondirent qu'ils y avaient assisté. — « Et comment a-t-il bu et mangé? » — « Si peu, vraiment, que ce n'était presque rien : il ne faisait que penser et songer. » — « Et qui est-ce qui, après le dîner, lui a donné à boire? » — « Nous ne savons, car, aussitôt la table ôtée, nous nous en allâmes pour nous préparer et monter à cheval. Mais vous pourrez être renseigné par les bouteillers ou par les chambellans. »

Les médecins congédiés, le premier échanson est appelé. On le nommait Robert de Tenques et il était de Picardie. Tout comme les médecins, il paraît éprouver quelque inquiétude de cette enquête à propos d'un si grave événement. Il désire vivement n'y être point compromis et s'empresse de désigner mes-

(1) Vallet de Viriville, *Magasin de librairie*, t. VII. — *Archives de l'art français*, 1858, p. 342. — Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales : 2435 (dossier 54723, pièce 14).

(2) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxix.

sire Hélion de Lignac, comme ayant en dernier lieu donné à boire au roi. On fait donc venir messire Hélion et on lui demande où il a pris le vin dont le roi a bu dans sa chambre, avant de monter à cheval. « Messeigneurs, répond-il, voici Robert de Tenques qui l'apporta et en fit l'essai, comme je l'ai fait aussi en la présence du roi. » Ramené un peu malgré lui en scène, le pauvre Robert de Tenques confirme la déclaration du sire de Lignac. Mais il s'empresse d'ajouter : « En tout cela, il ne peut y avoir ni doute, ni soupçon; car il y a encore du même vin dans les bouteilles du roi. Eh bien, nous en boirons, nous en ferons très volontiers l'essai devant vous! » L'écuyer picard s'alarmait à tort. Les princes savaient bien que cette enquête ne pouvait aboutir. « Nous nous débattons et travaillons pour rien », conclut le duc de Berry. Et il ajouta ces paroles si souvent citées : « Le roi n'est empoisonné, ni ensorcelé, fors de mauvais conseils. » Les mauvais conseillers du roi, c'était évidemment, pour le duc de Berry, ceux qui les avaient, lui et son frère, écartés du gouvernement, Clisson, Le Mercier, Le Bègue de Vilaines, Montagu. La folie de Charles allait livrer le royaume aux ducs de Bourgogne et de Berry et leur livrer d'abord, presque sans défense, les conseillers du roi.

Mais si les princes ne croyaient ni au poison, ni à l'ensorcellement, s'ils connaissaient les causes très naturelles de l'état de leur neveu — la vie de fatigue, de plaisirs et de débauches qu'il menait depuis sa jeunesse, — il n'en était pas de même dans le peuple. L'expédition de Bretagne abandonnée, l'armée revenant en arrière, les oncles de Charles résolurent de le conduire au château de Creil, sur l'Oise, dans une région qui avait la réputation d'être très saine et où il devait respirer un air très pur. On ne voulut pas d'abord faire connaître au pays toute la vérité sur sa maladie. Il fallait expliquer cependant pourquoi la guerre était finie avant d'avoir commencé, pourquoi le roi, naguère si ardent à marcher sur la Bretagne, revenait maintenant aux environs de Paris. On envoya donc aux villes importantes des messagers, avec la mission de faire savoir que le roi « n'était pas

bien disposé » et que ceux qui avaient la garde de ces villes, devaient veiller à leur sûreté avec plus de soin que jamais. Comme bien on pense, les populations, inquiètes de ces nouvelles, informées d'une portion de la vérité, ne tardèrent pas à en connaître le reste. Tout le monde sut bientôt que le roi était tombé « en frénésie » (1), et, comme les raisons naturelles et vraies des événements sont celles qu'acceptent le moins facilement les imaginations populaires, les bruits de trahison, d'empoisonnement et d'envoûtement se répandirent par toute la France.

A la Cour même, beaucoup en vinrent à partager les soupçons du peuple. Et il arriva ceci : suivant que les gens raisonnables ou les gens superstitieux l'emportaient, l'infortuné Charles VI fut traité par les médecins ou par des sorciers. Quand il paraissait démontré que les premiers n'arrivaient pas à le guérir, on le mettait aux mains des seconds, sauf à le rendre aux médecins quand, à leur tour, les sorciers n'avaient pas réussi, — et à le conduire en pèlerinage quand tout avait échoué.

A Creil, on appela d'abord un médecin, maître Guillaume de Harselly. Il n'était point attaché à la Cour, mais demeurait et pratiquait à Laon. Guillaume était fort aimé du sire de Coucy, sur les terres duquel il était né. En apprenant la maladie de Charles, il avait dit : « Cette maladie est venue au roi de coulpe : il tient trop de la « muisteur (2) » de sa mère. » Parole assez énigmatique, mais qui, cependant, lorsqu'elle fut rapportée aux princes du sang par le sire de Coucy, les décida à faire venir auprès du roi un personnage qui parlait avec tant d'assurance. Il est probable d'ailleurs que les médecins ordinaires de la Cour se montraient fort découragés en présence d'une maladie de guérison aussi incertaine que la folie. Guillaume s'installa donc à Creil et eut la haute main sur tout ce qui touchait à la santé royale. Bientôt on se réjouit de cette dé-

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxix.
(2) Moiteur, faiblesse (?).

cision. Sa science faisait merveille. Le roi allait beaucoup mieux : son intelligence redevenait lucide, il retrouvait la mémoire. La reine et le petit dauphin vinrent à Creil. Tout à coup, l'habile médecin demanda à retourner en sa ville de Laon. La reine et les princes voulaient le retenir. Il refusa, alléguant qu'il était un vieil homme, faible et impotent, incapable de supporter la vie de la Cour. Ne prévoyait-il pas aussi que son succès n'était que momentané et que son œuvre était fragile? Peut-être. Quoi qu'il en soit, il fallut le laisser partir. On fut reconnaissant et libéral à son égard : il reçut mille couronnes d'or. En partant, il conseilla aux parents du roi de ne lui causer ni courroux, ni mélancolie, car il n'était pas encore « bien ferme de tous ses esprits... Encore a-t-il et aura toute celle saison le chef foible et tendre (1) ». Et il ajoutait : « Déduits, oubliances et déports par raison lui sont plus profitables que autre chose. » Plaisirs et divertissements, ce régime était facile à faire accepter au roi. On suivit les conseils de maître Guillaume, on les suivit trop bien. Plus que jamais, quand on revint à Paris, les fêtes se succédèrent à l'hôtel Saint-Pol. « A la fois, nous dit Froissart, le roi allait esbattre à l'hostel du Louvre, quand il lui plaisait, mais le plus il se tenait à Saint-Pol; et toutes les nuits qui sont longues en yver, il y avait audit hostel de Saint-Pol danses et caroles et aussi moult d'esbattemens devant le roy et la royne et la duchesse de Berry et la duchesse d'Orléans et les dames et passaient ainsi le temps et les longues nuits d'yver (2). » Le duc d'Orléans, éloigné par ses oncles du gouvernement, sous le prétexte qu'il était trop jeune, se consolait aisément alors — il n'en sera pas de même un peu plus tard — du rôle effacé auquel il était réduit. Il s'en consolait en dansant. Valentine, on vient de le voir, prenait part à ces fêtes, quand ses grossesses successives le lui permettaient. Mais ce fut d'une autre manière et par des soins différents, nous le verrons, qu'elle s'efforça de

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxx.
(2) *Ibid.*, liv. IV, chap. xxxi.

guérir le roi et qu'elle parvint du moins à diminuer les souffrances et les tristesses de sa maladie.

Car bientôt il fallut reconnaître que la guérison de Charles n'était pas définitive. La folie le reprit en 1393. Guillaume de Harselly, très âgé quand il était venu traiter le roi, fatigué peut-être par la vie nouvelle qu'il avait été obligé de mener à la Cour, s'était laissé mourir. On pensa qu'un sorcier exercerait peut-être sur la santé royale une action moins passagère. Des seigneurs de la Cour firent donc venir de Guyenne un prétendu magicien, appelé Arnaud Guillaume qui, bien qu'il fût de mauvaise mine, fort ignorant et d'un extérieur presque sauvage, était très réputé dans sa province. Séduits par son audacieux verbiage, beaucoup de gens dévoués au roi conçurent de l'arrivée de ce personnage les plus vives espérances. Il ne négligeait rien, pas même les jeûnes et les macérations, pour leur donner confiance. Il était muni d'un certain livre qui lui conférait, disait-il, un pouvoir absolu sur le monde et sur tous les êtres qui l'habitent. Le Religieux de Saint-Denis, avec le scepticisme qu'il professe parfois au sujet de la magie et des magiciens, donne ces détails sur ce guérisseur fantaisiste : « Il prétendait, à l'aide de son livre, avoir une parfaite connnaissance des planètes. S'il y en avait une dont l'influence néfaste dût causer cette année une grande mortalité, il assurait qu'il en ferait paraître une autre, ignorée des astrologues, dont l'influence contraire neutraliserait, au moins en partie, les mauvais effets de la première. Il débitait mille autres contes ridicules et qui ne valent pas la peine d'être rapportés, sur l'efficacité de ce livre qu'il appelait « Smagorad » et dont l'original avait été, suivant lui, envoyé par Dieu même à notre premier père (1). » Quant à l'état du roi, le magicien déclarait sans hésitation que l'on avait ensorcelé Charles et que les auteurs de ce maléfice travaillaient de toutes leurs forces à empêcher l'effet de ses propres tentatives pour rétablir la santé du malheureux monarque. Nous verrons plus tard quelles consé-

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XIV, chap. VI.

quences eurent ces paroles et d'autres semblables sur la destinée de Valentine.

Après un semblant d'amélioration, la maladie du roi reparut, aussi terrible qu'auparavant. Il en devait être ainsi jusqu'à la mort de Charles. Le sorcier fut puni pour ne l'avoir pas guéri, dit Jouvenel des Ursins (1); cependant, le Religieux ne parle pas de cette prétendue punition. Mais la croyance que le roi avait été ensorcelé était si générale que ceux-là même qui le pensaient revenu à la santé par la seule puissance et miséricorde de Dieu, adressaient des prières au ciel afin que les auteurs du maléfice dirigé contre la personne royale fussent connus et châtiés (2).

Les médecins, eux aussi, du reste, n'étaient pas à l'abri du soupçon de se livrer à quelque sorcellerie. Quand le roi retomba malade après l'intervention d'Arnaud Guillaume, ils furent consultés. Mais, un peu plus tard, voyant qu'ils n'arrivaient à rien, on les expulsa de la Cour. Parmi eux figurait maître Renaud Fréron contre qui le roi conçut tant d'animadversion qu'il le fit éloigner de Paris. Or, à peine Fréron était-il arrivé à Cambrai, où il avait le dessein de se retirer, que le roi fut repris d'un accès de folie. Cette coïncidence parut suspecte à beaucoup de gens et le médecin fut l'objet des plus fâcheux soupçons (3).

Une dangereuse atmosphère de suspicion enveloppait, pénétrait et affolait la France entière.

(1) Jouvenel, *Histoire de Charles VI*, année 1393.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XIV, chap. VII.

(3) La *Chronique des quatre premiers Valois* parle d'un médecin qui procura à Charles VI un soulagement temporaire : « En cel an (1393), le duc de Bourbon retourna d'Ytalie, du roy Louis, filz de Monseigneur d'Angou, lequel luy aida en sa guerre. Et en retournant, il amena de Lyon sur le Rhône, ung fisicien ou médecin très excellent, lequel médicina le roy et lui fit purgacion par la teste. Par quoi, il assouaga. Dont tout son peuple oult merveilleusement grant joye. » Il est probable que l'amélioration momentanée dont il s'agit se serait produite même sans l'intervention du médecin et de sa « purgacion par la teste ».

*
* *

Valentine assista-t-elle au fameux « bal des Sauvages » qui se termina, comme on le sait, de façon si tragique? D'après Froissart et le religieux de Saint-Denis, elle y était ainsi que les duchesses de Bourgogne et de Berry (1). Tout au contraire, cette sorte de note don j'ai déjà parlé, qui résume les événements des premières années du règne de Charles VI, écrite par un contemporain de ces événements, indique qu'elle n'y fut point présente (2) : « L'an 1392 (1393), mardi, vingt-huitième jour de janvier (3), le roy à Saint-Pol et furent ce jour les nopces de Madame de Hainceville où estoient la royne, Berry, Bourgoigne, Orléans, Bourbon, Madame de Berry, Madame de Bourgogne, et plusieurs grans seigneurs et dames... » Il est évident que, pour le rédacteur anonyme de cette note, la duchesse d'Orléans n'était pas au bal : sans cela, il l'aurait nommée. Si elle n'y vint point, quel fut le motif de son absence? On l'ignore tout à fait. Quant à Louis, il y assista malheureusement : sa venue y fut la cause d'une véritable catastrophe qui plus tard — et même sans doute dès après l'événement — fut d'une manière odieuse exploitée contre lui.

Le roi et les jeunes seigneurs dont il était entouré avaient cru trouver dans le mariage de l'une des dames de la reine, au mois de janvier 1393, un excellent motif de se divertir. Une circonstance particulière devait même donner à ce divertissement un caractère de gaieté plus vive, de folie sans contrainte. La « chambellane », comme la qualifient les comptes de l'Hôtel royal, déjà deux fois veuve, se remariait pour la troisième fois. Or, les épousailles des veuves ont toujours été, si loin que l'on

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxxii. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XIII, chap. xvi.

(2) Bibl. nat. Mss. lat. 14669 : 101 v°.

(3) Rappelons qu'en ce temps, l'année commençait à Pâques : le mois de janvier 1392 était donc notre mois de janvier 1393.

remonte dans l'histoire du mariage, l'occasion d'une joie extraordinaire pour le public et des plus fâcheuses plaisanteries pour les mariés. On résolut de ne point déroger à l'usage, c'est-à-dire de se réjouir follement, car on ne pouvait guère, dans la circonstance, s'attaquer aux mariés eux-mêmes.

La noble dame qui avait trouvé un gentilhomme disposé à devenir son troisième époux était en effet l'amie bien chère de la reine Isabeau. Allemande comme la reine, Catherine de Fastavarin était probablement venue à Paris avec elle. Ayant les mêmes souvenirs d'enfance, ou tout au moins des souvenirs analogues, toutes deux s'entretenaient en allemand du pays où elles avaient passé leurs premières années. On conçoit de quelle faveur particulière Catherine devait, dans ces conditions, jouir auprès d'Isabeau. Les comptes de l'argenterie, c'est-à-dire des finances, en même temps qu'ils la nomment « Catherine l'Allemande » lui donnent volontiers la qualification de « compagne de la reine ». On remarque dans les mêmes comptes, que certains objets sont partagés entre Isabeau et elle seule : ainsi, quatorze douzaines de souliers découpés (1). En 1388, Catherine avait épousé un sire de Campremy, chevalier : le roi l'avait richement dotée et la reine lui avait fait présent d'un superbe trousseau. Devenue promptement veuve, Catherine s'était remariée avec le sire de Hainceville ou de Hesseville (2). Mais une sorte de fatalité la poursuivait ou plutôt poursuivait les époux qu'elle avait choisis. En 1393, elle était encore veuve. Le Religieux de Saint-Denis dit même qu'elle l'était pour la troisième fois (3) et la « Chronographie » semble confirmer cette assertion en nommant le mari qu'elle venait de perdre Robinet de Beauchien (4). Quoi qu'il en soit, Charles VI ne voulut pas la lais-

(1) Archives nationales KK. 18 : 182 v°. — Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, p. 90.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. X, chap. ii. — M. Thibault, *ouvr. cit.*, p. 113.

(3) *Chronique*, liv. XIII, chap. xvi.

(4) *Chronographia regum francorum*, t. III, p. 107.

ser dans cette situation de veuve qu'elle semblait n'aimer point conserver trop longtemps. Il lui trouva un nouveau mari, un riche seigneur d'Allemagne, dit le Religieux, un seigneur du Vermandois, dit Froissart (1).

On décida donc d'entourer les solennités du mariage d'un éclat extraordinaire. Ce fut au propre logis du roi, à l'hôtel Saint-Pol que le bal dut avoir lieu. Les invitations furent faites au nom du roi lui-même. Le duc et la duchesse d'Orléans avaient donné à la mariée un riche présent de vaisselle d'argent doré (2). La fête, qui eut lieu le 28 janvier, le mardi avant la Chandeleur, fut merveilleuse. Jusqu'au milieu de la nuit, on exécuta les danses les plus vives et les plus entraînantes. Des mascarades de toute sorte mêlaient au plaisir une certaine apparence de mystère... Comme on était au paroxysme de la joie, il se produisit une catastrophe.

Le roi et quelques-uns des jeunes seigneurs qui vivaient le plus familièrement avec lui avaient organisé une mascarade dont ils attendaient un succès tout particulier. Il s'agissait de représenter des sauvages qui, naturellement, en leur qualité de sauvages, devaient jouir de la plus grande liberté et ne se pas refuser quelque licence. Le jeune Hugonin de Guisay avait réglé cette partie de la fête. Sur ses indications, six vêtements de toile avaient été confectionnés, soigneusement ajustés au corps de ceux à qui il les destinait, — quelque chose comme nos maillots d'aujourd'hui. Sur ces vêtements, à l'aide de poix, on colla des étoupes. Le soir du bal venu, le roi revêtit un de ces costumes; le comte de Joigny, Charles de Poitiers, le fils du sire de Nantouillet, le bâtard de Foix et Guisay lui-même revêtirent les autres. Quand ils furent tous entrés dans ces sortes de sacs, ils les firent coudre sur eux. Ils étaient, dit Froissart « chargés de poil, du chef jusqu'à la plante des pieds, » — ce qui, on le sait, a été de tous temps, avec des plumes sur la tête, la caractéris-

(1) *Chroniques*, liv. IV, chap. XXXII.
(2) *Inventaire des archives de Joursanvault*, p. 121.

tique des sauvages les plus authentiques. Masqués, attachés les uns aux autres, ils se précipitèrent dans la salle où se donnait le bal, excitant, comme de juste, la plus vive curiosité. Ils couraient de tous côtés, poussant des cris affreux et imitant les hurlements des loups. Le Religieux de Saint-Denis, peu favorable naturellement aux réjouissances de cette espèce, ajoute que leurs gestes et leurs mouvements étaient d'une fâcheuse inconvenance et qu'ils « dansèrent la Sarrazine avec une frénésie vraiment diabolique ». « L'ennemi du genre humain, assure le Religieux, pouvait seul les pousser à des excès de cette sorte. »

Mais tout à coup, hélas! le spectacle changea et, de joyeux, devint terrible, effroyable...

Le roi et ses compagnons avaient bien prévu le danger possible d'un incendie. Avant d'entrer au bal, Charles avait fait venir un huissier d'armes qui se tenait à la porte de la chambre où il venait de se déguiser avec ses amis : « Va-t'en à la salle où sont les dames, lui avait-il dit, et commande, de par mon ordre, que tous les porteurs de torches se retirent à part et que nul d'entre eux n'approche de six hommmes sauvages qui vont venir! » L'huissier fit ce qui lui était ordonné, les porteurs de torches se placèrent en ligne contre les murs et il ne demeura au milieu de la salle que les dames, damoiselles, chevaliers et écuyers qui dansaient.

Par malheur, le duc d'Orléans arriva en ce moment, mais ne sachant rien, ni de la défense du roi, ni de la venue des sauvages. Ceux-ci se livraient à leurs folies et captivaient tellement l'attention que personne n'eut l'idée d'avertir le duc de la défense royale. Le jeune prince qui s'était mis à danser lui-même, intrigué de cette mascarade, curieux de savoir qui étaient ces gens déguisés, approcha imprudemment de l'un d'eux la torche que tenait un valet. Mouvement irraisonné qui eut d'épouvantables conséquences! Les poils s'enflammèrent, la poix devint brûlante, et l'on vit en un clin d'œil flamber les vêtements et les corps des malheureux sauvages. Ils ne pouvaient arracher ces vêtements puisqu'ils les avaient fait coudre sur leurs corps.

Ils ne pouvaient même d'abord se séparer puisqu'ils s'étaient fait attacher ensemble. Aux cris de joie avaient succédé les cris de douleur, une fuite éperdue à travers le bal, un désordre et une épouvante inouïs. Les infortunés compagnons du roi s'efforçaient de séparer leurs maillots de leurs corps et ne faisaient que se brûler et se calciner les mains. Tout d'abord, personne n'avait osé les approcher. Après un instant, le sang-froid revenu à quelques-uns des assistants, ils essayèrent d'arracher les vêtements embrasés. Ils n'arrivèrent, eux aussi, qu'à se brûler horriblement. La poix liquéfiée ruisselait sur les corps des victimes et pénétrait dans leurs chairs saignantes. Cette scène dura, dit-on, une demi-heure. Parfois les flammes s'élevaient jusqu'au plafond. Un manuscrit de Froissart conservé à la Bibliothèque nationale nous a gardé, dans une miniature, le souvenir impressionnant que laissa aux contemporains cet effroyable événement.

Mais le roi? Par un hasard vraiment merveilleux, il avait échappé à la mort. Un peu après son arrivée à la fête, il avait rompu les liens qui l'attachaient à ses compagnons et, se séparant d'eux, il était allé vers un groupe de dames pour leur faire admirer son déguisement. Il passa devant la reine et vint à la duchesse de Berry qui était sa tante — puisqu'elle avait épousé son oncle, — mais une tante jeune et gracieuse à l'égal d'une cousine. Voyant ce seigneur masqué, devinant peut-être que c'était le roi, la duchesse voulut savoir qui réellement s'approchait ainsi d'elle et l'arrêta en lui demandant son nom. Il refusa de se faire connaître. « Alors, s'écria la jeune femme, vous ne m'échapperez pas jusqu'à ce que je sache ce nom! » Et elle le retint... Ce fut à ce moment que se produisit la catastrophe. Le roi était en grand péril, puisqu'il était couvert de poix et d'étoupes. Qu'une flammèche volât de son côté et il était perdu. La duchesse de Berry fit preuve en cet instant d'un merveilleux sang-froid. Elle le couvrit de la jupe très ample qu'elle portait. Le roi à la vue de ce qui se passait, refusait de se laisser préserver et voulait s'échapper, peut-être pour aider ceux qui s'efforçaient de secourir ses compagnons. La duchesse

le retint encore. « Où voulez-vous aller, lui dit-elle. Vous voyez que vos compagnons brûlent... Qui êtes-vous? Il est temps que vous vous nommiez! — Je suis le roi... — Ah, monseigneur, allez vous montrer à la reine, car elle doit être terriblement inquiète de vous! » Il sortit de la salle, on lui enleva son déguisement et on lui remit ses vêtements.

Un autre seulement des six avait été sauvé avec lui, le jeune Nantouillet. Quand le feu prit à son costume, il eut l'heureuse fortune de se souvenir que la bouteillerie était proche et qu'il y avait là une cuve pleine d'eau où l'on rinçait les tasses et les hanaps. Il y courut et se jeta dans cette cuve. Il avait été grièvement brûlé et souffrit longtemps, mais il guérit enfin.

La reine Isabeau, comme l'avait dit la duchesse de Berry, était fort en peine du sort de son mari. Elle savait qu'il était l'un des sauvages. Quand elle vit le feu dévorer ceux-ci, elle pensa qu'il était mort et, n'ayant jamais été héroïque, elle s'enfuit avec ses dames dans une pièce éloignée, où elle tomba à terre, à demi morte de frayeur et d'émotion. Isabeau, à cette époque, aimait encore le roi; puis, la mort de Charles, c'était pour elle la perte de la couronne. Elle s'évanouit. Revenue à elle, on ne put d'abord lui dire si le roi avait échappé au péril, car la confusion était effroyable. La duchesse de Berry la tira enfin de son épouvante. « Vous allez voir le roi, lui dit-elle, je viens de lui parler! » Charles parut bientôt. La reine semblait près de se pâmer encore. On la porta dans sa chambre où la présence de son mari finit par la réconforter tout à fait.

Mais, sauf Charles et celui qui avait eu la présence d'esprit de se jeter dans l'eau, tous les « hommes sauvages » étaient morts ou mourants. Le comte de Joigny expira, selon le Religieux de Saint-Denis, au milieu même de la terrible scène; suivant Froissart, à son hôtel où l'on avait pu le porter. Le bâtard de Foix qui, tout en brûlant, criait : « Sauvez le roi! » et Aimery de Poitiers moururent au bout de deux jours. Henry de Guisay s'éteignit le troisième jour, comme les autres, dans d'horribles douleurs. Froissart dit cependant que deux des victimes suc-

combèrent dans la salle même de la fête. Il ajoute que, vers minuit, il y régnait une odeur affreuse, une abominable « pestilence ». Les défunts étaient des jeunes gens qui donnaient paraît-il, de belles espérances — pour le temps où leur fougue de plaisir serait un peu apaisée, — sauf Henry de Guisay, homme cruel qui traitait « comme des chiens » ses serviteurs et les gens du peuple, et dont la mort ne fut aucunement regrettée.

Le duc d'Orléans n'hésita pas à prendre la responsabilité du malheur qu'il avait causé. « Que nul ne soit inculpé de cette aventure! s'écria-t-il, car ce qui est arrivé, c'est par moi et j'en suis le seul auteur... » Et il demanda pardon au roi qui, malgré le grand chagrin que lui causait la perte de ses amis, lui accorda ce qu'il sollicitait.

Le peuple de Paris n'était, depuis longtemps, guère satisfait de la façon dont il était gouverné et il attribuait volontiers la responsabilité des maux dont il souffrait aux oncles du roi. Il montra en cette occasion ses sentiments. Le bruit de la mort de Charles VI s'étant répandu dans le voisinage de l'hôtel Saint-Pol dès que la catastrophe se fut produite, une foule de gens accoururent. On leur dit que le roi n'était ni mort, ni blessé. Ils ne voulurent point le croire et, de force, se firent ouvrir les portes, menaçant, s'il était arrivé malheur à Charles, de venger sa mort sur les princes et les seigneurs de la Cour. Pour apaiser leur colère, pour les empêcher de se livrer à des excès, il fallut que le roi se montrât.

Le duc de Berry ne se faisait pas d'illusions à cet égard. Il n'avait pas été témoin de la catastrophe, ayant quitté le Palais avec le duc de Bourgogne, au moment où l'on se préparait à danser. Lorsque, le lendemain matin, les deux frères vinrent voir le roi : « Le royaume de France, lui dit Berry, a été par cette aventure en grand péril d'être perdu : car les gens du populaire ne cachent pas que si le malheur fût tombé sur vous, ils nous eussent tous occis. » Le duc s'exagérait peut-être les dangers que sa mort aurait fait courir à la France. Sa vie était

moins précieuse au royaume qu'il ne le pensait. Mais il est certain que le peuple de Paris ne cachait pas son mécontentement de tout ce qui se passait. On disait que Dieu venait de donner un avertissement au roi, que celui-ci faisait des choses indignes d'un roi de France, qu'il lui fallait abandonner maintenant sa vie déréglée et les habitudes de jeune homme où ses oncles, pour gouverner à sa place, se plaisaient à le maintenir.

Inquiets de cet état d'esprit, les princes voulurent apaiser au plus tôt l'émotion populaire et calmer une effervescence qui pouvait se propager rapidement dans la ville entière. On résolut d'organiser aussitôt une grande cérémonie religieuse, un pèlerinage à Notre-Dame où l'on remercierait le Ciel d'avoir préservé les jours du roi. La chose se fit promptement. Vers neuf heures Charles sortit à cheval de l'hôtel Saint-Pol ; une foule de seigneurs le suivaient. On parcourut une partie de la ville pour que le peuple vît bien le roi et sût, à n'en pas douter, qu'il ne lui était personnellement rien arrivé de fâcheux. Les ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne marchèrent les pieds nus, s'il faut en croire la « Chronique » du Religieux de Saint-Denis. A Notre-Dame une messe fut dite, après quoi l'on revint à Saint-Pol où l'on déjeuna.

Ce fut alors que, pour expier son imprudence, Louis fit construire aux Célestins de Paris une chapelle que l'on appela de son nom « chapelle d'Orléans ». Il décida qu'il y serait inhumé et Valentine prit la même résolution (1).

Il avait été assurément heureux pour le roi de n'être pas

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 174 : « Acte par lequel les Prieur et Couvent des Célestins de Paris reconnaissent avoir reçu de l'abbé et couvent de Sainte-Geneviève de Paris, l'acte de transport et d'amortissement fait au profit du duc d'Orléans, d'une place qu'ils lui ont vendue, joignant l'église des Célestins, pour y construire une belle et notable chapelle et un cimetière. Sous leurs sceaux, le 18 novembre 1395 ». — Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 216 : Louis d'Orléans fait payer à l'abbé et couvent de Sainte-Geneviève, de Paris, deux cents francs d'or, pour la place sur laquelle il a fait construire une chapelle et un cimetière, place qui leur appartenait. — V. aussi Bibl. nat. Mss. f., 26026 : 1912 et pièces originales 2152 : 161.

brûlé et l'on conçoit qu'il ait remercié Dieu de l'avoir tiré de cette aventure. Mais les bonnes gens de Paris qui s'émotionnaient tant à la fausse nouvelle de sa mort, qui tinrent à le voir de près pour être bien assurés qu'il vivait, qui, avec lui, remercièrent le ciel de l'avoir préservé, avaient-ils aussi raison qu'ils le pensaient d'en agir ainsi? Peut-être bien des malheurs eussent été épargnés à la France si Charles VI avait eu, ce soir-là, le même sort que ses amis!

CHAPITRE X

NAISSANCE DE CHARLES D'ORLÉANS. — UN MEURTRE UN ENLÈVEMENT

Erreur presque générale au sujet de la date de la naissance de Charles d'Orléans : il est né en 1394 et non pas en 1391 ; preuves. — Le père de Valentine devient duc de Milan. — Un meurtre à l'hôtel Saint-Pol : les chiens du duc d'Orléans ; un coup de couteau trop bien lancé. — L'enlèvement de Claire des Essars ; la poursuite ; le bâtard de Vendeuil et Pierre Cheval ; délivrance de Claire.

Le 24 novembre 1394, naquit à l'hôtel Saint-Pol le quatrième enfant de Louis et de Valentine. J'ai dit qu'on l'avait souvent confondu avec celui de ses frères qui était venu au monde trois années auparavant, en 1391. Ce fut le religieux de Saint-Denis qui, le premier, commit cette erreur : elle a été depuis pieusement reproduite par un grand nombre d'historiens. « Le 26 mai (1391), écrit le Religieux, Madame Valentine, femme de Monseigneur le duc de Touraine, mit au monde dans l'hôtel royal de Saint-Pol, à Paris, un fils qui fut baptisé deux jours après, avec beaucoup de solennité. Il fut tenu sur les fonts par Monseigneur le duc de Bourbon et nommé Charles (1). »

C'est dans ces derniers mots qu'est l'erreur. L'enfant de 1391 fut, comme je l'ai dit, nommé Louis : il devait mourir en septembre 1395. L'enfant de 1394 est Charles, le futur duc d'Orléans, le gracieux poète du quinzième siècle.

On peut dire que le Religieux lui-même, sans s'apercevoir de

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XII, chap. 1er.

son erreur, l'a en quelque sorte corrigée. Dans son récit des faits de l'année 1394, il écrit : « Vers le milieu de novembre, Madame la duchesse d'Orléans accoucha, en l'hôtel royal de Saint-Pol, d'un fils que le roi de France, Charles, tint sur les fonts de baptême et auquel il donna son nom (1). » Si l'enfant de 1394 fut appelé Charles, il est bien certain que celui de 1391, qui vivait encore, ne portait pas ce prénom. Il n'était pas plus qu'aujourd'hui dans les habitudes, on le conçoit de reste, d'appeler deux frères du même nom.

Jouvenel des Ursins est très précis sur le point en question. Il dit, en énumérant les faits de 1394 : « En ladite année, la duchesse d'Orléans eut un fils nommé Charles, et à le baptiser, y eut grande solennité. »

L'enfant né en 1391 s'appelait Louis. Il portait, comme il était d'usage, le nom de son parrain, le duc Louis de Bourbon, son grand-oncle.

Faut-il en donner encore une preuve décisive? Voici une pièce dans laquelle, en 1391, Valentine désigne sous le nom de Louis l'enfant né cette année même, — le seul qu'elle eût en ce moment : « Nous, Valentine, duchesse de Touraine, comtesse de Valois et de Beaumont, certifions avoir eu de Jehan Poulain, valet de chambre de Monseigneur et garde de ses finances, la vaisselle d'argent dont la déclaration s'ensuit, laquelle vaisselle nous avons par ledit Jehan fait bailler et délivrer à notre très chère et bien amée la dame de Maucouvent, pour le fait de Loys notre très cher et très amé fils... » Jeanne d'Hierville, dame de Maucouvent, était la gouvernante à qui l'enfant avait été confié. Suit, dans cette décharge donnée à Jean Poulain, l'énumération de la vaisselle en question : deux grands pots d'argent blanc, de la vaisselle de Paris (2), « signés à nos armes », cinq tasses d'argent, des écuelles d'argent, une aiguière d'argent verrée « en façon de chaufferette (3) ». La pièce est datée du 6 novembre 1391.

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XV, chap. XIII.
(2) La vaisselle que la ville de Paris avait donnée à Valentine en 1389.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales, 2152 : 134.

A la fin de 1391, l'enfant qu'avait Valentine était donc bien Louis.

Près de trois ans après, quelques mois avant la naissance de l'enfant de 1394, le 16 août de cette année, la même indication nous est donnée par une autre pièce. La dame de Maucouvent reçoit du garde des deniers du duc cinquante francs d'or, pour les services qu'elle a rendus au prince « en la nourriture de Louis Monsieur, son fils » et autrement (1).

Et maintenant, à quelle époque apparaît dans les documents le nom de Charles? Seulement après la naissance de l'enfant de 1394. On achète alors des vêtements à Charles. On en achète aussi à Louis. Mais lorsqu'il est parlé des deux enfants dans le même acte, Louis est toujours placé le premier, comme l'aîné, comme né en 1391 (2).

Si Charles fut, dans les lettres patentes qui l'émancipèrent, indiqué en 1408 comme « aagié de seize ans accomplis et qui est entré au XVIIe an », c'est assurément une erreur, et sans doute volontaire : on a dû trouver qu'il était trop jeune, à quatorze ans à peine, pour être émancipé et on lui en a donné deux de plus pour les besoins de la situation. Remarquons d'ailleurs que, s'il était né le 26 mai 1391, il aurait eu, en décembre 1408, date de l'émancipation, non pas seize ans, mais dix-sept, et il aurait été dans sa dix-huitième année et non pas dans sa dix-septième.

Les historiens ou annalistes du temps, qui ont eu l'occasion de mentionner l'âge de Charles d'Orléans, l'indiquent d'une manière qui place sa naissance en 1394. On le fiance en 1403; c'était l'usage, on le sait, dans les familles princières, de fiancer les enfants au sortir du berceau et quelquefois avant qu'ils en fussent sortis : le Religieux de Saint-Denis dit qu'il avait alors neuf ans (3). On le marie en 1406 : Jouvenel des Ursins dit qu'il avait alors onze ans (4). Le greffier du Parlement de Paris, Ni-

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1287.
(2) *Ibid.* Mss. fr. 10431 : 269 et 740.
(3) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XXVII, chap. v.
(4) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI,* année 1406.

colas de Baye, consigne dans son registre qu'en 1407, il avait quatorze ans (1). Enfin, un des familiers de Charles, Antoine Astésan, qui écrivait bien plus tard, dans le second tiers du quinzième siècle, mais alors que le prince vivait encore, s'exprime ainsi : « Madame Valentine enfanta un fils qui fut nommé Charles et qui est aujourd'hui mon seigneur, en l'an du Christ 1394, le 24e jour de novembre, à la quatrième heure de la nuit, sous un astre que je pense favorable (2). »

N'est-il pas assez étrange, dans ces conditions, que la plupart des historiens modernes, sauf cependant M. Jarry (3), fassent naître le célèbre poète du quinzième siècle en 1391? La question peut être, ce me semble, considérée comme résolue dans le sens opposé.

*
* *

Au milieu de l'année 1395, un écuyer « du pays de Lombardie » arriva à Paris, apportant au duc et à la duchesse une nouvelle qui les réjouit fort. Jean-Galéas, le père de Valentine, venait d'être créé duc de Milan par le roi des Romains, Venceslas.

Louis et Valentine manifestèrent leur satisfaction de cet événement qui consacrait et fortifiait la situation prépondérante du comte de Vertus dans le nord de l'Italie, en offrant au messager deux magnifiques gobelets d'argent doré (4).

Valentine s'intéressait toujours, du reste, aux nouvelles qui lui arrivaient de son pays d'origine et elle y conservait d'affectueuses relations. C'est ainsi que, vers la même époque, au mois d'août 1395, elle recevait un autre écuyer, porteur de lettres qui lui apprenaient la naissance d'un enfant de la mar-

(1) Archives nationales, X1A 4788 : 7 v°.

(2) Antonii Astesiani, *Historia mediolanensis* (Bibl. nat. Mss. fonds latin, 6166 : 62).

(3) Jarry, *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 75.

(4) Bibl. nat. Mss. fr., 10431 : 551.

quise de Montferrat. L'heureux écuyer repartit pour l'Italie avec un hanap d'argent doré, valant vingt-sept livres tournois (1). Les gobelets du messager du duc de Milan avaient coûté trente-cinq francs d'or. Hanaps et gobelets avaient au quatorzième siècle, on le voit, l'utile fonction de nos vases de Sèvres.

*
* *

Le gouvernement des nombreux officiers et serviteurs qui, à un titre quelconque et avec des fonctions plus ou moins distinguées, faisaient alors partie de la maison d'un prince, n'était pas une petite affaire. Les jalousies, les haines, les querelles, étaient fréquentes parmi eux. Parfois les suites en étaient graves. Voici une tragique aventure qui se déroula vers ce temps dans une dépendance de la demeure de Louis et de Valentine à l'hôtel Saint-Pol.

Le prince était fort passionné pour la chasse. Il avait des chiens nombreux et superbes et, attaché à la garde et au soin de ces animaux, tout un personnel de serviteurs qui, avec les chiens, lui coûtait fort cher.

Un nommé Martin Dimanche avait la garde des grands lévriers. Un soir, Martin enferma ces animaux dans une des salles de la Conciergerie de Saint-Pol. Or, dans cette salle, logeait un écuyer d'écurie du prince. Il arriva que Jean de Vaulx, serviteur de cet écuyer, entra à plusieurs reprises en ce lieu et par malheur en laissa la porte ouverte. Naturellement, les lévriers en profitèrent. Ils « s'en partirent et eslongnèrent bien loing ». Lorsqu'il constata le fait, Dimanche fut effrayé de l'irritation que son maître ne manqnerait pas d'éprouver de la fuite de ses chiens. Il se mit à leur recherche et, n'épargnant point la dépense, parvint à les retrouver. Il les ramena au plus vite et les réintégra dans leur logis. Mais voici que Jean de Vaulx, malgré les recommandations qui lui avaient été faites,

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 206-207.

laissa encore la porte ouverte. Cette fois, les lévriers paraissent n'en avoir pas profité. Dimanche n'en fut pas moins ému à la pensée de la nouvelle escapade qu'ils auraient pu facilement se permettre. Il se mit à injurier Jean de Vaulx. Celui-ci lui répondit sur le même ton et bientôt, passant des paroles aux actes, le frappa. Martin Dimanche — c'est lui qui plus tard raconta ainsi la chose (1) — prit la fuite et se retira dans une écurie où, par le plus fâcheux des hasards, il trouva juste sous sa main un couteau. Il s'en arma, — pour se défendre. On se doute de ce qui arriva. Jean de Vaulx le poursuivait. Toujours pour se défendre, Dimanche lui donna un coup de son couteau... Il faut croire que le coup avait été bien lancé, car le blessé en mourut. L'auteur du meurtre paraît être demeuré longtemps inconnu. Ce ne fut que dix ans plus tard que quelque hasard révéla sa culpabilité. Il fut enfermé dans la prison du Châtelet. Mais, probablement par l'intercession du duc d'Orléans, il obtint des lettres de rémission et recouvra sa liberté.

*
* *

Un autre drame, mais d'une nature très différente, se déroula vers le même temps, en partie dans l'un des domaines de Louis et de Valentine et se termina d'heureuse façon, grâce à l'un de leurs officiers. Il s'agit d'un enlèvement, délit des plus fréquents au moyen âge.

A Lusancy (2), non loin de la ville de Meaux, vivait paisiblement une damoiselle, Claire des Essars, qui était dame de ce lieu : elle était veuve d'un nommé Huguenin du Boys. Un certain bâtard de la maison de Vendeuil s'éprit d'elle — ou de sa fortune. N'espérant point l'obtenir en mariage par les voies régulières, il pensa qu'il arriverait à son but en l'enlevant. Il

(1) Archives nationales, *Trésor des Chartes*, JJ 160 : 182. — Douet d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 188.

(2) Aujourd'hui commune du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de la Ferté-sous-Jouarre.

réunit donc vingt-cinq hommes, les arma et, se mettant à leur tête, les conduisit au moustier de Lusancy où Claire se trouvait alors. La jeune veuve n'étant point consentante — au contraire de ce qui, à toute époque, est arrivé parfois dans les enlèvements, — on la porta « contre son gré et volonté et à force (1) » jusqu'à la rivière et, par un bac, on la fit passer sur l'autre rive. Arrivés là, les ravisseurs coupèrent les cordes du bac, afin qu'on ne pût les poursuivre, et toujours emmenant avec eux l'infortunée Claire, marchant jour et nuit, ils arrivèrent, à une lieue de Coucy, dans une maison où ils s'arrêtèrent. L'enlèvement avait fait du bruit. Les gens de justice avaient été prévenus. Le bâtard de Vendeuil et ses compagnons virent bientôt arriver le bailli de Valois. Celui-ci, nommé Pierre Cheval, était parmi les officiers de Louis qui, on ne l'a pas oublié, possédait le comté de Valois, un des plus actifs et des plus énergiques. Il exerçait les fonctions de « bailli des comtes de Valois et de Beaumont et des terres qui y sont adjointes ». Aussitôt averti, il avait rassemblé quelques hommes et s'était lancé avec eux à la poursuite de la bande qui emmenait Claire des Essars. Mais sa troupe était moins nombreuse que celle du bâtard et, lorsqu'il rejoignit celui-ci, dans la maison où il s'était arrêté, le bailli n'eut pas l'avantage. Plusieurs de ceux qui l'accompagnaient furent « battus et navrés ». Le bâtard et sa bande continuèrent donc leur route avec Claire. On l'emmena de la sorte jusqu'à Cateau-Cambrésis. Mais là, tout vint à changer. Les ravisseurs se trouvèrent pris entre Pierre Cheval qui n'avait pas abandonné leur poursuite et « la justice du lieu ». Le bâtard rendit Claire et le bailli la ramena chez elle. Quelques-uns des ravisseurs furent pris et pendus. Quant à leur chef, l'histoire ne dit pas ce qu'il devint. Un de ses complices s'était enfui, avait quitté le pays : en 1401, il obtint des lettres de rémission qui racontent l'aventure et c'est ainsi que nous la connaissons (2). La grâce qui lui

(1) Lettres de rémission accordées à Ernoulet Waubert, en janvier 1401.
(2) Archives nationales, *Trésor des Chartes*, JJ. 155 : 381.

fut accordée ne le fut cependant pas sans conditions : il dut, un jour de fête solennelle, à l'heure de la grand'messe, offrir en l'église où Claire avait été enlevée et en sa présence, une torche de cire pesant quatre livres et, de plus, demeurer un mois en prison, au pain et à l'eau. L'aventure n'avait d'ailleurs pas nui à Claire, car elle avait épousé Dans de May, écuyer, pannetier du duc d'Orléans.

Le prince ne manqua pas de récompenser Pierre Cheval et ses compagnons avec sa générosité ordinaire (1) : il leur donna trois cents livres tournois, — une dizaine de mille francs d'aujourd'hui.

(1) V. de Beauvillé, *Documents inédits concernant la Picardie*, t. Ier, p. 72.

CHAPITRE XI

VALENTINE CALOMNIÉE. — ENVOÛTEMENTS ET PROCÈS DE SORCIÈRES. — VALENTINE ÉLOIGNÉE DE PARIS

Isabeau et Valentine : la reine travaille à la ruine de Jean-Galéas, Valentine le défend; Isabeau traite avec Florence et s'efforce d'entraîner le roi. — On veut se débarrasser de Valentine : on l'accuse d'avoir envoûté le roi. — L'opinion, les juges et les sorciers à la fin du quatorzième siècle; l'envoûtement; on vole les corps des pendus.

Le procès de Marion la Droiturière et de Margot du Coignet; Marion amoureuse; les conseils de Margot; Marion envoûte son ami infidèle; Margot et elle sont arrêtées; le jugement.

Le procès de Macette et de Jeanne de Brigue; Macette, battue par son mari, l'envoûte; Jeanne de Brigue veut se faire épouser à l'aide de sortilèges; l'intervention du diable; le rôle des crapauds; les deux femmes sont arrêtées; le jugement.

Isabeau et la duchesse de Bourgogne liguées contre Valentine; l'influence de celle-ci sur Charles VI : elle apaise ses accès de fureur; on attribue son influence aux sortilèges; les passions populaires excitées contre elle; les tavernes et les « caymans » ; on répand le bruit qu'elle veut la mort du roi et du petit dauphin; l'histoire de la pomme empoisonnée; les calomniateurs de Valentine l'emportent : elle est obligée de s'éloigner de Paris.

Valentine avait éprouvé déjà bien des tristesses, elle avait déjà versé bien des larmes. Elle avait eu des enfants, et elle en avait vu mourir plusieurs. Plus d'une fois aussi sans doute, elle avait connu ou soupçonné de la part de son mari tant aimé, trop aimé, — mais il n'était point dans la nature de la duchesse de modérer ses sentiments, — des infidélités semblables à celle que Pierre de Craon lui avait révélée naguère. Nous arrivons cependant à une période plus sombre et plus douloureuse de son existence.

Je n'ai pas à redire quels événements semblaient avoir, dès avant l'arrivée de Valentine à la Cour de France, créé un obstacle presque insurmontable à la sympathie de ces deux jeunes femmes, Isabeau, petite-fille de Bernabo Visconti et Valentine, fille de Jean-Galéas (1). La haine que la maison de Bavière portait à Jean-Galéas passa dans l'âme de la reine, aveuglément dévouée aux intérêts de sa famille, et s'étendit à la fille du seigneur de Milan, quand Isabeau la trouva résolue à défendre son père et à servir sa cause auprès de Charles VI.

Ce fut sans doute avec un sentiment d'irritation que la reine vit la fille de Jean-Galéas, bien innocente cependant des passions et des violences qui avaient divisé sa famille, venir occuper à la Cour de France une place si voisine de la sienne. Néanmoins, ainsi que je l'ai dit, les deux belles-sœurs vécurent plusieurs années en bonne intelligence. Toutes deux habitaient l'hôtel Saint-Pol. La même argenterie — c'est-à-dire la même bourse, celle du roi — subvenait à leurs dépenses. Charles et son frère voyageaient beaucoup : durant leurs absences, les deux jeunes femmes se retiraient ensemble dans quelque château des environs de Paris, comme nous les avons vues à Vincennes et à Saint-Germain. Valentine n'avait évidemment point de haine contre Isabeau. Celle-ci dissimulait sa passion contre Jean-Galéas et sa fille, ou plutôt, uniquement occupée de ses plaisirs, de la pensée de plaire au roi et de le distraire, n'éprouvait peut-être pas encore, du moins avec l'intensité qu'ils eurent ensuite, les sentiments qui devaient plus tard inspirer sa conduite. Alors enfin, elle n'avait aucune influence politique.

Il en fut autrement lorsque éclata la folie du malheureux Charles VI. Isabeau se préoccupa des questions extérieures, de celles surtout qui touchaient directement aux intérêts et aux passions de sa famille de Bavière. A la haine que son père et ses parents portaient à Jean-Galéas, elle s'efforça d'assurer l'appui de la politique et des armes de la France. Lancée dans cette voie,

(1) V. ci-dessus, chap. v.

elle rencontra devant elle, lui faisant obstacle, entravant ses projets et déjouant ses desseins, le duc d'Orléans et Valentine. Louis d'Orléans songeait à se créer un royaume en Italie. Pour cela, il lui fallait maintenir la puissance de Jean-Galéas, son beau-père, le défendre contre les intrigues et les attaques de la maison de Bavière, lui donner l'alliance de la France. Valentine était naturellement toute dévouée à cette politique, à la fois favorable à son mari et à son père.

Pendant plusieurs années, les efforts de Louis l'emportèrent, dans le Conseil du roi, sur les désirs de la reine, — d'autant plus que Philippe de Bourgogne, sympathique, lui aussi, à la maison de Bavière, mais satisfait de voir le duc d'Orléans occupé des questions italiennes, n'appuyait que mollement la politique d'Isabeau. Celle-ci, avec la persévérance passionnée qui lui était habituelle lorsqu'il s'agissait de ses intérêts personnels ou des intérêts de sa famille allemande, n'en continuait pas moins ses menées et ses intrigues. La république de Florence, inquiète pour sa liberté et pour sa puissance, était l'ennemie acharnée de Jean-Galéas qui visait, on le sait, à réunir sous son autorité soit le nord de l'Italie, soit, s'il le pouvait, la péninsule tout entière. Isabeau, en secret, « entretenait avec Florence des négociations, d'abord par messager, puis, en 1395, elle eut, à Paris même, de fréquentes entrevues avec Buonacorso Pitti, l'ambassadeur florentin. Le résultat de leurs conciliabules fut un projet de traité contre Jean-Galéas que Buonacorso Pitti se chargeait de soumettre au Conseil des Dix, promettant que, s'il était approuvé, une nouvelle ambassade florentine viendrait le ratifier à Paris (1) ». La reine s'engageait à obtenir l'assentiment royal (2).

Mais pour que de tels projets triomphassent, il fallait qu'Isabeau eût le champ libre. Or, il était peut-être possible ou de neutraliser l'opposition du duc d'Orléans, ou d'affaiblir, en lui

(1) Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, p. 339.

(2) E. Jarry, *la Vie politique de Louis de France*, p. 167. — A. Leroux, *Relations politiques de la France avec l'Allemagne*, p. 37-54.

donnant des compensations, ses sympathies pour Jean-Galéas. Mais il n'était pas possible de vaincre de la sorte l'opposition de Valentine. Pour rien au monde, elle n'eût abandonné son père aux intrigues haineuses d'Isabeau et des Bavarois. D'autre part, son influence était grande sur Charles VI...

Il fallait venir à bout de la duchesse d'Orléans par d'autres moyens, par des moyens spéciaux. On en trouva. On l'accusa de sorcellerie : on l'accusa d'avoir envoûté le roi.

*
* *

Les accusations de sorcellerie étaient alors en grand honneur. Sous Charles VI, les procès pour faits de ce genre furent nombreux, comme d'ailleurs pendant tout le moyen âge.

A la fin du quatorzième siècle, les poursuites contre sorciers et sorcières passent, du moins en partie, de la juridiction des cours ecclésiastiques à celle des juges royaux. La chose ne se fait pas d'un coup et sans opposition. Les évêques réclament vivement contre cette jurisprudence nouvelle qui empiète sur leurs droits antérieurs. Parmi les magistrats séculiers eux-mêmes, il en est qui pensent ne pouvoir soustraire les inculpés au jugement de l'autorité ecclésiastique sans être arrêtés par les scrupules de leur conscience et sans forfaire à leur devoir. Mais la plupart d'entre eux maintiennent ou attribuent ces causes à la justice royale. Le Parlement de Paris, lorsqu'il lui est fait appel, est très décidé à cet égard.

D'ailleurs, les accusés n'y gagnent rien : ils y perdent plutôt. Les juges civils considèrent la pratique de la sorcellerie comme un crime aussi grave que le feraient les juges ecclésiastiques et la punissent parfois plus sévèrement. Je parle du plus grand nombre des juges royaux. Car au milieu d'eux, il s'élève des voix qui protestent. Peut-être ceux qu'indignent les condamnations terribles dont les accusés de sorcellerie, hommes et femmes, sont menacés, ne considèrent-ils pas que ces malheureux soient innocents, victimes seulement des préjugés de leur

époque. Tout au moins, ils ne le disent pas. Ce serait chose difficile et imprudente. Mais aux peines barbares dont ces accusés vont être frappés, ils s'efforcent d'en faire substituer d'autres plus modérées, plus humaines. Nous verrons ce mouvement de pitié, de bon sens et de justice se manifester au cours de deux procès dont il va être parlé. On peut voir plus encore, à cette époque lointaine : les effets de la sorcellerie contestés, niés absolument par des hommes, laïques ou religieux, en avance sur leur temps, en contradiction avec l'opinion publique, précurseurs de ceux qui, bien plus tard, après des siècles, effaceront de nos lois pénales le crime de sorcellerie.

La maladie de Charles VI donna une force nouvelle — il n'en était guère besoin — à toutes les histoires, à tous les soupçons, à toutes les accusations de sorcellerie. Le roi est ensorcelé! disait le peuple. Mais combien d'autres passaient pour être ou pour avoir été ensorcelés! La médecine était dans l'enfance, procédait par des moyens qui n'avaient rien de scientifique, usait de remèdes souvent inefficaces et parfois dangereux. On voyait dépérir et s'éteindre des hommes jeunes, forts, qui semblaient destinés à vivre de longues années. La cause de leur mort, c'était souvent qu'une maladie de peu de gravité avait été traitée de façon à être aggravée plutôt qu'à être guérie. La pensée populaire ne s'arrêtait pas aisément à une explication de cette sorte. Et combien de gens des classes supérieures, d'hommes réputés instruits, partageaient à cet égard les préjugés populaires! Lorsqu'il s'agissait d'un personnage, d'un grand seigneur, d'un prince, on n'admettait guère qu'à moins d'une maladie très connue ou d'une vieillesse avancée, il ait pu disparaître naturellement. Il devait avoir été empoisonné ou victime des maléfices de quelque sorcier. Le nombre des personnages historiques de ce temps — et de bien d'autres époques, — sur la mort desquels ont plané des soupçons de ce genre, est considérable. Le nombre de ceux qui succombèrent réellement aux effets du poison est infiniment moindre. Il serait inutile d'ajouter que le nombre des victimes des sorciers est plus modeste encore.

Parmi les pratiques habituelles des prétendus sorciers, l'envoûtement figurait en première ligne. Le mécanisme en est connu. On faisait une statuette de cire, à la ressemblance, plus ou moins parfaite, de celui que l'on voulait atteindre. On tâchait de faire baptiser cette figure par un prêtre qui lui donnait le nom de la personne qu'elle devait représenter. Si l'on perçait alors la statuette d'une aiguille, à l'endroit du cœur, par exemple, si on la frappait aux sources de la vie, la personne à la ressemblance de laquelle l'image avait été faite devait, pensait-on, endurer des maux correspondant aux blessures infligées à l'objet qui la représentait — au voult, comme l'on disait (1) — et elle ne manquait point de mourir promptement.

Une information qui eut lieu en 1401 à la requête de Bernard d'Armagnac, neveu du duc de Berry, contre son parent Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac, nous a conservé, comme d'ailleurs bien d'autres procès criminels, le détail de faits de ce genre. Une violente inimitié existait entre ces deux cousins. Un témoin déposa qu'au mois de mai 1400, Géraud s'était enfermé dans une chambre du château de la Plume avec un licencié en droit, Guillaume de Carlat et, après avoir fait prêter serment à celui-ci de l'aider en ce qu'il lui demanderait et lui avoir promis sept mille francs d'or, il lui avait dit : « Je cherche la mort de celui qui se fait comte d'Armagnac. Je veux avoir ses biens, sa femme, ses enfants et ses nièces, pour en disposer à mon plaisir. » Et lui montrant trois images de cire, de couleurs et de tailles différentes, il avait ajouté : « C'est pourquoi j'ai fait faire ces trois images à Milan, en Lombardie, par des gens habiles et je vous ordonne de les faire consacrer au château de Montlezun (2) par Jean d'Astarac, qui demeure à Montgiscard (3) et qui a le livre consacré... J'ai fait faire cette image brune contre Bernard d'Armagnac et, quand elle aura été con-

(1) De *vultus*, visage.

(2) Aujourd'hui dans le département du Gers.

(3) Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, arrondissement de Villefranche.

sacrée et qu'il sera mort, nous viendrons aux autres, comme nous jugerons à propos (1). » Il paraît que, malgré la confiance que Géraud mettait en Jean d'Astarac, celui-ci ne lui rendit pas le service qu'il en attendait. Ce ne fut pas Bernard qui mourut, ce fut Géraud. Bernard avait employé contre lui des moyens qui ne procédaient aucunement de la magie, mais qui n'en furent pas moins efficaces. L'ayant assiégé dans un château de Bigorre et l'ayant fait prisonnier, il l'enferma dans une de ses forteresses où Géraud mourut promptement (2).

Pour se livrer aux pratiques de la sorcellerie, on utilisait fréquemment les corps des défunts. Il était assez difficile de s'en procurer. Aussi, ne reculait-on devant aucun moyen. On lit dans le *Journal* de Nicolas de Baye, greffier du Parlement (3), qu'au mois de février 1408, le prévôt de Paris fit à la Cour une singulière communication. Des inconnus dépouillaient les fourches patibulaires installées autour de Paris, des « charoignes » de ceux qui y avaient été pendus. On s'adressait aussi à des femmes pour obtenir des corps d'enfants mort-nés. Il y a grande et vraisemblable présomption, faisait remarquer le prévôt, que ce sont là des actes de « gens criminels et sorciers ». Le Parlement lui ordonna de faire emprisonner et de punir les auteurs de faits de cette sorte, malgré toute réclamation de la justice ecclésiastique, si elle prétendait se réserver le droit de les poursuivre et de les châtier.

Mais, bien mieux que tout ce qu'il serait possible d'indiquer à cet égard, le récit des deux procès que l'on va lire montrera quels étaient encore, à la fin du quatorzième siècle, les préjugés de nos aïeux à l'endroit de la sorcellerie. Ces deux procès ont été jugés au Châtelet de Paris, durant les années 1390 et 1391. Les pièces authentiques nous en ont été conservées en un des registres de ce tribunal qui ont échappé à la destruc-

(1) D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 416.

(2) Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la Couronne*, etc., t. III, p. 421, 433 et suiv.

(3) T. I, p. 221.

tion (1). Par ces deux dramatiques aventures, on verra quelle foi demeurait en la puissance des sorciers et des sorcières, quelles terreurs ils inspiraient et combien il était redoutable d'être soupçonné de participation à leurs étranges pratiques.

*
* *

Marion la Droiturière était, en 1389, une jeune femme, jolie, mince, élancée, qui vivait à Paris. Elle n'avait, que l'on sache, aucune profession. Mais bien faite comme elle était, les amis ne lui manquaient point et cela lui suffisait. Par malheur elle vint à s'amouracher d'un nommé Hainsselin Planite et conçut pour lui la plus vive et la plus folle passion. Ce n'était pas une affection comme celles qu'elle avait éprouvées auparavant. Plus tard, elle déclarera devant la justice qu'elle a eu et qu'elle a encore pour Hainsselin « le plus grand amour qu'elle eut jamais pour homme qui soit au monde ou qui y sera ». Hainsselin ne fut point insensible à une pareille tendresse. Il l'aima, — jusqu'à l'année suivante.

Alors l'envie le prit de se marier, naturellement avec une autre que Marion. La pauvre amoureuse en fut informée et son désespoir fut grand. Que faire pour retenir son ami? Que faire pour l'empêcher d'en épouser une autre? Marion connaissait une femme bien plus âgée qu'elle, Margot de la Barre, dite Margot du Coignet : elle recourut à son expérience.

Margot avait mené une existence agitée. Originaire de Beaune en Gâtinais, elle en était partie au temps de sa jeunesse, il y avait plus de quarante ans, avec un homme; elle avait vécu avec lui, s'abandonnant en même temps à tous ceux qui voulaient d'elle, dans les grandes villes, dans les petites et « aux champs où elle a été assise longtemps avec les autres filles de vie et de péchié ». Trop âgée maintenant pour continuer cette existence,

(1) *Registre criminel du Châtelet de Paris de* 1389 *à* 1392, publié par Duplès-Agier.

elle avait recours pour vivre à d'autres moyens : elle semble avoir reçu chez elle les amoureux en peine d'un gîte momentané; elle s'adonnait d'autre part aux pratiques de la sorcellerie : elle savait notamment le secret d'obliger les hommes à rester fidèles à leurs amies...

C'était ce qu'il fallait à Marion. Elle alla donc trouver Margot et lui raconta son malheur. Celle-ci se fit un peu prier, puis enfin, après lui avoir fait promettre par de grands serments de ne jamais révéler à personne ce qu'elle allait lui dire, voulut bien la conseiller. Il fallait prendre un coq blanc, l'étouffer, enlever une certaine partie de l'animal, la brûler et en faire une poudre qu'elle mettrait dans un oreiller de plume. Son ami devait dormir sur cet oreiller, tandis qu'elle se garderait bien d'y poser la tête : si elle l'y posait, tout serait perdu. Il fallait ensuite mélanger cette poudre au vin que son ami voudrait boire ou à la viande qu'il voudrait manger.

Marion suivit de point en point les indications qui lui étaient données. Hainsselin, sans en rien savoir, coucha sur la poudre de coq, en but et en mangea. Marion, par d'habiles subterfuges, parvint à ne point mettre la tête sur l'oreiller. Le résultat ne fut pas tout à fait celui qu'elle attendait : son ami l'aima, paraît-il, d'une aussi grande ardeur d'amour qu'auparavant, mais non pas plus — et continua de vouloir se marier. Il avait choisi une jeune fille du nom d'Agnesot. Bientôt le jour de noces fut arrêté.

Nouveau désespoir de Marion qui va retrouver Margot. Elle n'espère plus empêcher le mariage de Hainsselin, mais voici ce qu'elle voudrait : il faudrait que, par la vertu des secrets de Margot, son ami lui revînt après le mariage et qu'en attendant, ni ensuite, il ne pût être vraiment le mari de sa femme. Il y avait encore et dans une certaine mesure, ceci : Marion, emportée par son amour, avait fait, paraît-il, de grandes dépenses pour Hainsselin, notamment en de graves maladies où elle l'avait gardé et soigné : elle aurait bien voulu être remboursée de l'argent qu'elle avait ainsi sacrifié. Mais, il faut le dire, cette consi-

dération paraît avoir été tout à fait secondaire dans ses plaintes et doléances... Et la pauvre Marion expliquait, au milieu de ses larmes, « qu'elle ne pouvait vivre, ni durer à cause de la grande ardeur d'amour qu'elle avait pour Hainsselin et qu'elle ne savait que faire, que dire, ni que devenir »... Et elle s'arrachait les cheveux et déchirait sa robe, semblant tout à fait être folle. Margot se laissa persuader et promit à Marion de mettre toute sa science à son service.

Le mariage devait se faire un dimanche, vers le commencement du mois de juillet. Deux ou trois jours auparavant, Marion vint dans l'après-dînée au logis de Margot. Sans doute d'après les conseils de celle-ci, elle avait acheté aux halles, la veille de la Saint-Jean, deux chapeaux — c'est-à-dire deux couronnes — de roses d'outremer, dont les jeunes femmes s'ornaient volontiers la tête et des herbes dont elles avaient coutume, le jour de la fête, de se ceindre le corps. Il y avait en particulier de « l'herbe aumonière », qu'elle laissa chez Margot. Ce fut de cette aumonière et d'herbe « terrestre » que celle-ci se servit pour satisfaire aux désirs de Marion. Elle en fit deux chapeaux — deux couronnes ou guirlandes — et lui dit de revenir, le jour même du mariage, dans l'après-midi. Marion ne manqua pas au rendez-vous.

Ce jour-là, elle était naturellemement plus triste que jamais. De grand matin elle s'était levée, elle avait vu Hainsselin passer dans la rue où elle demeurait, elle l'avait salué, le cœur bien gros et, à l'heure où il devait aller se marier, elle s'était mise sur son chemin, l'avait vu passer encore et ensuite la jeune fille qu'il devait épouser. Elle les salua tous deux « bien et doucement », les suivit à l'église et les reconduisit jusqu'à l'hôtel d'Alençon où ils festoyèrent — tandis qu'elle s'en allait toute seule dîner en sa pauvre chambre. Puis, elle se rendit chez Margot. Un témoin qui la vit alors a raconté qu'elle était bien affligée, qu'elle avait en quelque sorte perdu la raison... Elle était comme toute idiote, a dit Margot.

Voici maintenant comment celle-ci essaya de la consoler.

Elle invoqua le diable : « Ennemi, dit-elle, je te conjure, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, que tu viennes à moi ici. » Trois fois sans s'arrêter, elle répéta cette invocation et, aux deux couronnes qu'elle avait faites trois jours auparavant, en joignit une petite, d'herbe aumônière, qu'elle venait de confectionner. Dans son procès, Margot déclara qu'alors un diable lui apparut, du genre de ceux que l'on voit aux jeux de la Passion, sauf qu'il n'avait pas de cornes. « Que demandes-tu? » dit le diable. Sans s'émouvoir, Margot lui donna, raconte-t-elle, la petite couronne qu'elle avait fabriquée et, l'ayant ainsi apprivoisé, lui transmit la requête de Marion. Une fenêtre était ouverte dans la chambre : le diable en profita pour s'en aller avec sa couronne d'herbe, au milieu d'un grand bruit et comme un tourbillon de vent, ce qui fit très peur à Margot. Il est noter que Marion, qui était présente, ne vit point le diable. Alors Margot « conjura » les deux chapeaux qui restaient : elle fit sur eux le signe de la croix, en disant : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, diable, viens ici! » Puis elle donna les deux chapeaux à Marion en lui disant de les cacher sous sa robe, de les porter au bal qui allait avoir lieu et, lorsqu'elle verrait danser l'époux et l'épousée, de placer ses couronnes à terre, de telle sorte qu'ils dussent passer et marcher dessus. Moyennant cela, il serait fort difficile à son ami de devenir vraiment le mari de sa femme et il ne manquerait point de retourner à Marion.

Ainsi fit la pauvre amoureuse, après s'être assurée toutefois que les deux couronnes n'auraient point de mauvais effets vis-à-vis d'autres personnes que les mariés. Mettant les chapeaux sous sa robe, elle s'en fut à l'hôtel d'Alençon où les danses avaient déjà commencé. Un instant elle y prit part, sans doute pour ne point attirer les soupçons, et dansa avec Thomas le Borgne, familier et serviteur du duc de Touraine. Puis elle regarda les couples qui s'agitaient autour d'elle et aperçut Hainsselin et sa femme qui dansaient ensemble en se tenant par les mains... Le moment était venu d'accomplir ce que lui avait enseigné Margot : elle fit donc semblant de « relier sa chausse »

et mit à terre les deux couronnes d'herbe de telle sorte que les mariés dussent presque forcément les fouler aux pieds. Il ne manqua point d'en arriver ainsi et Marion, après l'avoir constaté, s'en alla.

Quelques jours après, des amis lui dirent que Hainsselin et Agnesot étaient malades et que son ancien ami « n'avait point eu de compagnie avec sa femme ». Il est vrai qu'on lui dit aussi tout le contraire. Indécise entre ces nouvelles différentes, elle alla trouver Margot, son refuge dans ses malheurs. Celle-ci lui affirma que ses sortilèges avaient évidemment produit leur effet.

Qu'arriva-t-il ensuite? Le procès de Margot et de Marion laisse subsister ici quelque obscurité. Hainsselin et Agnesot étaient vraiment malades. D'autre part, il est probable que les manœuvres dont ils avaient été l'objet n'étaient pas demeurées tout à fait secrètes. Quelqu'un avait parlé, l'une des deux femmes assurément... Les amis des mariés, soupçonnant tout au moins les sortilèges de Margot, vinrent la chercher pour désenvoûter Agnesot. Celle-ci éprouvait, paraît-il, de très grands maux de tête et « la cervelle de sa tête lui tombait sur les yeux, sur le nez et en la bouche ». Une affection aussi étrange n'intimida pas Margot : elle désenvoûta la jeune mariée aussi facilement qu'elle l'avait envoûtée. L'ayant trouvée au lit, elle lui mit une couronne d'herbe sur ses coiffes, en faisant des prières et des signes de croix et en prononçant des paroles magiques. Margot avait même voulu guérir aussi Hainsselin qui avait la fièvre et lui avait donné, pour qu'il les mît en sa bourse, des herbes sur lesquelles elle avait également dit des prières et fait des signes de croix.

Le jour même où elle avait désenvoûté Agnesot, Margot fut arrêtée. Ses succès faisaient sans doute trop de bruit. Marion fut emprisonnée presque aussitôt et leur procès s'instruisit rapidement au Châtelet.

On les mit à la question. Margot qui savait probablement à quoi s'en tenir sur les conséquences des aveux qu'elle pourrait

faire, résista énergiquement. Ce ne fut qu'étendue pour la cinquième fois sur le chevalet qu'elle se décida à parler. Marion avait succombé dès la seconde fois et le récit qu'elle avait fait de ce qui s'était passé rendait impossible la défense de Margot. Des témoins les accablèrent aussi. Margot avait soutenu en effet que la veille du mariage d'Hainsselin, elle était allée à Pontoise avec trois hommes conduisant une charrette pour enlever des meubles appartenant à sa fille, qu'ils avaient passé la nuit à Pontoise et que, le jour même du mariage, ils n'étaient revenus à Paris que vers le soir. S'il en était de la sorte, les aveux de Marion étaient donc mensongers et seulement arrachés par la torture. Mais le témoignage des hommes qui avaient accompagné Margot renversa ce système de défense. Voici la déposition assez curieuse dans ses détails et dans sa précision de l'un de ces hommes, appelé Ancel Gohier. Je la traduis en français d'aujourd'hui.

« Ancel Gohier, cardeur de laine, demeurant en la rue du Coq, âgé de cinquante ans, à ce qu'il déclare, examiné le vendredi, cinquième jour d'août, l'an 1390, dit et dépose sur son serment qu'il se souvient bien et sait que, il y aura demain un mois (1), à l'heure de midi environ, lui, Margot du Coignet, un charretier, nommé Symonet, et un domestique dont il ignore le nom et qu'il ne connaît pas, quittèrent Paris avec la charrette et trois chevaux dudit charretier et allèrent coucher à Pontoise, à côté du port, à la Lusche, un hôtel qu'il ne sait désigner autrement. Et le lendemain, qui était un jour de dimanche, ils chargèrent de très grand matin la charrette de deux lits, de deux huches, de vaisselle d'étain et autres biens appartenant à la fille de ladite Margot, comme celle-ci le leur disait et a dit depuis lors. Cette charrette chargée, ils partirent de Pontoise vers le moment du soleil levant, s'arrêtèrent pour boire à Saint-Denis et arrivèrent à Paris, douze heures sonnant comme ils étaient sous la porte Montmartre, par laquelle ils entrèrent en ville.

(1) C'est-à-dire quatre semaines.

« Il dit encore que, lorsque la charrette eut été déchargée et les meubles mis en la chambre de la fille de ladite Margot en la rue Saint-Marcel, il sonna une heure après midi : après laquelle heure, ils burent et le charretier partit et emmena sa charrette et ses chevaux. Et lui qui dépose demeura en la chambre avec Margot et sa fille et les aida à placer les meubles jusqu'à trois heures de l'après-midi environ, moment de son départ de ladite chambre où Margot et sa fille l'avaient laissé une demi-heure auparavant pour planter des clous dans les murs et arranger les meubles, comme il l'a déjà dit. En partant, elles lui avaient déclaré qu'elles allaient chercher de l'argent, parce que Margot lui devait et lui doit encore son salaire dudit voyage, dont il n'a eu depuis denier ni maille : et elle devait aussi de l'argent au charretier.

« Il dit encore, sur interrogation, qu'il ne vit plus Margot ce dimanche jusqu'aux vêpres ou environ, moment où elle passa seule devant sa maison, à lui, portant il ne sait quoi en son giron.

« Et requis de dire si, tandis qu'ils étaient dans la chambre ou alors qu'ils déchargeaient la charrette, une jeune femme ou d'autres personnes vinrent parler à Margot ou à sa fille, il répond que, pendant qu'ils étaient dans la chambre, après qu'ils eurent bu et que le charretier fut parti, une jeune femme, grande, mince, bien vêtue d'habits dont il ne se rappelle pas la couleur, jeune femme dont il ne sait le nom, mais qu'il reconnaîtrait bien s'il la voyait, survint dans la chambre, toute désespérée, comme on s'en apercevait facilement et comme elle le disait, en ajoutant que son chagrin était si grand qu'elle en perdait le sens. Margot la réconfortait, lui disant de se taire et de prendre confiance en elle... Et après qu'elles eurent parlé ensemble, à part et en secret, pendant longtemps... elles quittèrent la chambre en y laissant le témoin comme il en a déjà déposé. Et plus n'en sait. »

Cette déposition de Gohier établissait donc, non seulement que Margot était à Paris le dimanche, jour du mariage de

Hainsselin, à partir de midi, mais aussi qu'elle avait dans la journée reçu la visite de Marion. Les aveux de celle-ci étaient, hélas! vérifiés et reconnus absolument exacts.

Toutes deux furent condamnées à être brûlées. Margot de la Barre fut menée au bûcher le 11 août 1390 et Marion la Droiturière, le 23 août seulement. Il y avait eu des hésitations en faveur de celle-ci chez certains de leurs juges : six d'entre eux auraient voulu qu'elle fût simplement tournée au pilori et ensuite bannie de la prévôté de Paris. Ils ne formaient qu'une minorité. Le jugement impitoyable fut prononcé.

Il est en ce procès une chose bien extraordinaire que l'on retrouve d'ailleurs en nombre d'affaires du même genre. Margot ne se contente pas d'avouer, ce qui était vrai, qu'elle avait conjuré et invoqué le diable, elle déclare qu'il a répondu à son appel, qu'elle l'a vu et qu'ils ont conversé ensemble. Étrange déclaration — celle qui l'enverra le plus sûrement à la mort! La fait-elle, la sachant mensongère, parce qu'elle craint encore la torture, parce qu'elle ne se sent plus de force à résister, à répondre négativement à aucune des interrogations qui lui sont adressées? Agit-elle par orgueil, ne voulant pas avouer la vanité des pratiques employées par elle, le ridicule des actes qu'elle accomplissait, le néant des résultats qu'elle réalisait? Au contraire, croit-elle, par une sorte de suggestion, à force d'avoir invoqué l'esprit malin, qu'il a vraiment répondu à son appel et qu'elle l'a réellement vu? Est-elle l'auteur d'une imposture? Est-elle la victime d'une hallucination? Mystérieuses questions qu'il serait curieux d'élucider, mais auxquelles il semble singulièrement difficile de répondre avec une certitude suffisante.

*
* *

Vers le même temps, se déroulait au Châtelet un autre procès de sorcellerie où nous voyons en jeu des croyances et des superstitions analogues à celles que nous avons rencontrées dans le procès de Margot et de Marion. Cette fois, ce n'est plus

à Paris que les faits se passent : c'est dans un village de la Brie. L'une des accusées appartient, du moins par son mariage, à un milieu social plus élevé que les malheureuses suppliciées du mois d'août 1390. Je m'appuie, comme pour le précédent récit, sur les procès-verbaux de l'affaire.

En 1389 et les années précédentes, une jeune paysanne, Jeanne de Brigue, dite la Cordière, avait, dans les villages avoisinant Guérart et Crécy-en-Brie, la réputation d'être une « divine », ou, comme nous disons aujourd'hui, une devineresse. Elle faisait retrouver les objets perdus, indiquait les voleurs de ceux qui avaient été dérobés, guérissait les malades et, au besoin, rendait malades les gens qui se portaient bien. La rumeur publique lui attribuait au moins ces multiples talents. Il faut dire que cette réputation était si bien établie que parfois les voleurs, informés qu'elle les recherchait, venaient lui avouer leurs méfaits, la suppliant de ne les point dénoncer et lui indiquant eux-mêmes où l'on retrouverait le produit de leurs larcins, — ce qui ne laissait pas de faciliter sa tâche et d'accroître sa renommée. A Villeneuve-Saint-Denis, dans une hôtellerie, elle avait fait retrouver une tasse en argent. L'hôtelier accusait sa femme d'avoir soustrait cette tasse pour la donner à quelqu'un de ses galants. Jeanne fit connaître la voleuse — c'était une chambrière du voisinage — et le lieu où la tasse était cachée : on la retrouva en effet en ce lieu. Le clergé même s'adressait parfois à elle. Il avait été dérobé une forte somme d'argent au curé de Guérart et une croix à son église. Le curé envoya auprès de Jeanne qui prétendit qu'un notaire de Meaux avait reçu seize francs pour étouffer l'affaire. Quelque temps après, la croix fut rapportée. On ne dit pas que l'argent du curé l'ait été également. Néanmoins l'autorité ecclésiastique s'inquiéta des succès de la « divine ». La pauvre fille fut arrêtée et enfermée dans la prison de l'évêque de Meaux : elle y passa un an, même elle y accoucha. Puis l'évêque la fit mettre en liberté, après l'avoir fait comparaître devant lui et lui avoir défendu de continuer ses pratiques de divination, sous peine d'être emprisonnée

derechef. La justice civile ne devait pas être aussi clémente pour elle que l'évêque de Meaux.

Il y avait en ce temps à Guérart un nommé Hennequin de Ruilly qui semble avoir été, dans le bourg où il habitait, un personnage assez important. Il était possesseur de terres qu'il cultivait, il avait eu à ferme les impôts de la prévôté de Guérart, il tenait ou il avait tenu une taverne et hôtellerie. Cet Hennequin, « beau jeune homme, riche, puissant et de grands amis », mais un peu simple et naïf, semble-t-il, avait, quelques années auparavant, demeuré à Paris, où il logeait à la porte Baudoyer. A cette époque, il avait rencontré une jeune femme, nommée Macette, qui avait mené jusqu'alors une existence des plus aventureuses. Née à Rilly, en Anjou, elle avait été enlevée — sans résistance de sa part — et amenée à Paris par un pelletier, Jeannin Cotin, qui, peu de temps après, l'y avait abandonnée ; chambrière à l'hôtel de la Nef, en Grève, elle avait été une seconde fois enlevée, toujours sans la moindre violence, par un nommé Chrétien, avec qui elle avait vécu un certain temps. Lorsque ce Chrétien s'en fut allé « au service de Mgr de Berry », l'oncle du roi, un nommé Guyot de Lisle lui avait succédé dans les affections de Macette et se chargea d'elle pendant quatre ans. Il partit à son tour et ce fut alors qu'elle rencontra Hennequin de Ruilly. Au bout de six semaines, ils se fiancèrent l'un à l'autre. Par malheur, Hennequin s'en fut en Espagne et y passa six mois. C'était beaucoup pour la fidélité de Macette qui, ayant retrouvé Guyot de Lisle, ne lui tint pas rigueur de son abandon. Mais Hennequin étant revenu d'Espagne, Macette revint, elle aussi, à lui et fit tant qu'elle le décida à l'épouser. C'était, semble-t-il, une rusée commère. Le mariage fut célébré à Paris, en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs (1). Ruilly, comprenant bien que son union avec Macette paraîtrait assez étrange, n'avait pas voulu, par crainte de sa famille et de ses amis, la faire célébrer en un lieu où il fût connu.

(1) L'église Saint-Pierre-aux-Bœufs était située dans la rue du même nom quartier de la Cité.

Ce mariage ne fut pas très heureux, comme on pouvait le présumer. Au cours de son procès, Macette a raconté que son mari la battait. Peut-être avait-il quelques sérieuses raisons pour cela. Il a été question, dans ce même procès, du dessein qu'elle aurait formé de s'enfuir vers des pays très lointains, avec un nouvel ami; mais la réalité de ce projet n'a pas été établie. Quoi qu'il en fût, les deux époux ne s'entendaient pas et leur existence était une suite de querelles et de scènes violentes. Sur ces entrefaites, quatre ou cinq ans après le mariage, Hennequin tomba sérieusement malade. C'est ici que nous allons revoir Jeanne de Brigue, la « divine » qui trouvait les objets perdus.

Hennequin de Ruilly connaissait Jeanne de Brigue. Tout le monde d'ailleurs la connaissait dans la région. C'était même lui qui avait été chargé, naguère, par le curé de Guérart de la consulter au sujet de la croix volée. Un jour, Jeanne vit arriver chez elle, à Besmes, près de Crécy-en-Brie, la mère d'Hennequin que l'on appelait Lucette. Cette femme lui demanda de venir voir son fils et, par ses connaissances spéciales, de lui rendre la santé. Jeanne ne refusa point et toutes deux s'en furent ensemble à Guérart. La « divine » allait y rencontrer quelqu'un aussi occupé qu'elle, pour le moins, de sortilèges et d'enchantements.

Cette sorcière, c'était Macette. On se doutait un peu dans le pays qu'elle se livrait à des travaux de ce genre, et un ami d'Hennequin, un ménestrel, avait dit au mari que sa maladie venait de ce qu'une femme l'avait envoûté, en lui laissant comprendre que cette femme pouvait bien être la sienne. Inquiète de cette accusation à peine dissimulée, Macette avait aussitôt organisé un plan de défense.

C'était elle qui avait persuadé à Lucette, sa belle-mère, d'aller chercher Jeanne de Brigue. Aussitôt celle-ci arrivée, elle la prit à part et, l'ayant mise au courant de ce qui se passait, elle la supplia de dire à Hennequin, s'il lui demandait les causes de sa maladie, qu'il était envoûté par une nommée Gilette la Verrière. Cette Gilette demeurait à Paris, vers la porte Baudoyer, où Hennequin avait demeuré lui-même. Il l'avait connue en cet

endroit et elle avait eu de lui deux enfants. L'accusation, comme on le voit, était vraisemblable, dirigée contre une femme qui avait des raisons pour vouloir se venger d'Hennequin et, si l'on y croyait, Macette se trouvait libérée de tout soupçon. Pour décider Jeanne à suivre ses instructions, elle lui fit cadeau de dix-huit sous parisis en or : c'est du moins ce qu'elle a déclaré, car Jeanne prétendit n'avoir rien reçu que des promesses. La divine fit d'ailleurs ce qui lui avait été demandé : elle accusa Gilette.

Une autre fois, elle revint encore, Macette l'ayant envoyée chercher par le valet de la maison. Elle reçut alors des confidences infiniment plus complètes qu'à la première visite. Macette lui déclara, après que le serment de ne se point trahir eut été échangé entre les deux femmes, que si son mari était malade, c'était bien parce qu'elle-même l'avait envoûté et elle lui expliqua comment elle procédait. Dans une petite poêle, de forme ronde, elle avait mis de la cire vierge et de la poix mélangées. Voulait-elle que son mari fût malade, elle plaçait la poêle sur le feu, remuait la cire et la poix avec une cuiller : aussitôt Hennequin se sentait — elle assurait au moins qu'il le lui avait dit — le corps entier comme traversé d'une foule d'aiguilles. Ce n'était pas tout : elle avait dans sa chambre, dans un pot de terre, un ou deux crapauds qu'elle nourrissait de lait de femme; le jour où elle voudrait que l'état de son mari empirât, elle n'aurait, à l'aide d'une longue pointe, qu'à piquer ces animaux et la chair d'Hennequin ressentirait toutes les douleurs qu'elle aurait infligées aux crapauds.

Il va sans dire que tout cela ne se faisait point sans cérémonies magiques. Macette raconta, au cours de son procès que, mettant en pratique des enseignements reçus dès sa première jeunesse, elle avait appelé par trois fois Lucifer, le suppliant de mettre son mari dans un tel état qu'il ne pût point la tourmenter et la battre : ce disant, elle tenait dans ses mains la cire vierge et la poix, sur lesquelles elle avait récité trois fois l'Évangile de saint Jean, trois fois le Pater et trois fois l'Ave Maria;

elle avait ensuite fait le mélange de la cire et de la poix, appelé de nouveau Lucifer à son aide et redit trois fois l'Évangile, le Pater et l'Ave. Alors, elle avait façonné le mélange en forme de « voult » — de figure humaine, — elle avait tracé à la surface trois croix à l'aide de la pointe d'un couteau, avait mis le voult avec de l'eau dans la poêle et l'avait fait chauffer, le piquant parfois de son couteau, — tout cela mélangé d'invocations et de prières. Chaque fois qu'elle voulait mettre à mal son mari, il fallait qu'elle recommençât toutes ces cérémonies.

Quant aux crapauds, elle les avait cherchés dans son jardin, un jour que les piqûres au voult de cire avaient été impuissantes à l'empêcher d'être battue... Toujours avec des invocations au diable et des prières, s'étant recouvert la main d'un gant, elle avait saisi les crapauds par le pied, les avait introduits chacun dans un pot, avait placé une tuile sur chaque pot et les avait installés dans sa chambre, au pied du lit conjugal. Par les nourrices du village, elle avait du lait de femme; le mêlant à du lait de vache et à de la mie de pain, elle faisait vivre de la sorte les deux animaux. Le résultat pour Hennequin de toutes ces conjurations fut celui-ci, au dire de Macette : « Dans les compagnies où il allait, il sentait et endurait beaucoup d'angoisses, de maladies et espointures qui lui survenaient. » Enfin, comme l'on sait, il tomba sérieusement malade.

A plusieurs reprises et à plusieurs jours différents, Macette et Jeanne firent ensemble l'expérience de la cire et de la poix. Il n'est pas indiqué dans le procès quelle fut la conséquence spéciale de ces conjurations, qui devaient être les dernières. Car, soit qu'elle craignît les suites de toute cette aventure, soit qu'elle prît au sérieux la mission qui lui avait été confiée de guérir Hennequin, Jeanne conseilla à Macette de renoncer à ses enchantements, lui fit fondre le voult et jeter les crapauds dans le jardin. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Jeanne ayant dit d'abord à Hennequin que son mal menaçait de s'aggraver, il fut plus malade en effet; et qu'ensuite, la divine lui ayant annoncé

que le voult par lequel il souffrait — celui de Gilette la Verrière, bien entendu — était détruit, Hennequin avait commencé à sentir une amélioration dans son état et que, peu à peu, il guérit complètement. Se sentant entre des mains aussi puissantes que celles de la divine, il reprit sans doute courage, se rassura et fut sauvé.

Ce n'est pas tout. Tandis que le malade admirait la puissance de Jeanne, celle-ci de son côté s'émerveillait de la science de Macette. Et répondant à ses aveux par une confiance analogue, elle la mettait au courant de sa situation, lui demandait de la conseiller et de l'aider. Jeanne avait, en effet, plusieurs enfants d'un homme qui, malgré son affection pour elle, refusait absolument de l'épouser. C'était, assurait-il, par crainte de ses amis qui étaient « de plus grand lignage » que la pauvre Jeanne. « Macette, disait Jeanne, je vous prie de me conseiller, parce que mon ami Hennequin, — il s'appelait aussi Hennequin, — l'homme du monde que j'aime le mieux et dont j'ai eu plusieurs beaux enfants, ne me veut absolument pas épouser, parce qu'il est d'un plus grand monde que je ne suis. Et pour cela, s'il était voie ou manière par laquelle je puisse, pour l'amour de mes beaux enfants, l'amener à m'épouser sans que cette voie ou manière le mît en danger de mort, je vous prie et requiers par toute l'affection qui est entre nous deux que vous me l'appreniez. »

Jeanne s'adressait bien. Macette n'avait pas seulement le moyen de rendre les gens malades : elle savait les décider au mariage. Et ce qui ne laisse pas d'être assez surprenant, c'était par les mêmes moyens, la poix, la cire, — et les crapauds. « Puisque tu aimes tant ton ami, répondit-elle, je t'apprendrai et te montrerai la manière comment, avant qu'il soit quinze jours, qu'il le veuille ou non, il t'épousera. » La chose était simple : il fallait que Jeanne fît fondre de la cire dans la poêle et quand son ami dormirait, l'en frottât doucement entre les deux épaules; elle procéderait à cette opération pendant neuf jours. Si, après ces neuf jours, elle n'était pas épousée, elle

reviendrait chez Macette qui lui fournirait un crapaud : elle piquerait ce crapaud, recueillerait son venin, mettrait ce venin dans la poêle et le ferait frire avec la cire et la poix; elle ferait enfin manger le mélange à son ami — sans qu'il s'en doutât, bien entendu, — ce qui n'aurait aucun inconvénient pour sa santé. C'était d'ailleurs grâce à la cire et à la poix fondues que Macette — elle le racontait du moins — s'était fait épouser par Hennequin de Ruilly. Jeanne se trouvait tout encouragée de ce succès et en espérait un pareil.

Aussi ne tarda-t-elle pas à faire usage de la recette. Un jour qu'elle avait apporté à Guérart des fromages pour les vendre, elle emprunta la poêle, la cuiller, la cire et la poix de Macette; elle apprit aussi les formules et les prières dont il fallait se servir, fit le mélange nécessaire et dit les paroles indispensables, puis, durant la nuit, frotta son ami entre les deux épaules, comme le lui avait enseigné Macette. Est-ce parce qu'elle ne réitéra l'opération que pendant deux nuits? Le sortilège n'opéra aucunement et son ami ne manifesta pas plus qu'auparavant la volonté de l'épouser... Elle se résolut donc à user du moyen décisif — l'intervention des crapauds — et elle se préparait à venir en demander un à Macette lorsque, l'affaire de la maladie et de la guérison d'Hennequin ayant attiré l'attention, elle fut arrêtée et emprisonnée au Châtelet.

Le procès fut long, entravé par des causes de toute sorte, par les dénégations des accusées, — car Macette fut arrêtée aussi — par l'examen de faits accessoires imputés à la divine, par une grossesse présumée de celle-ci, par un appel au Parlement, enfin par l'intervention des évêques de Paris et de Meaux qui prétendirent qu'à eux seuls appartenaient l'instruction et le jugement de cette affaire.

Tout d'abord, Jeanne qui avait promis à Macette, en prêtant les serments les plus sacrés, de ne jamais la trahir, tint résolument sa promesse. Tout ce qui lui était reproché, soit dans l'affaire de la maladie d'Hennequin de Ruilly, soit en d'autres occasions, comme la découverte de la tasse de Villeneuve-Saint-

Denis ou celle de la croix de Guérart, elle prétendit l'avoir fait avec l'aide d'un diable, appelé Haussibut, qui, à son appel et moyennant diverses cérémonies, se mettait à son service. Sa marraine lui avait appris, disait-elle, à évoquer ce personnage de l'autre monde. Pour cela, il lui fallait prendre un tison, décrire avec ce tison un cercle autour d'elle, demeurer au milieu du cercle et dire : « In nomine patris et filii et spiritus sancti, amen... Haussibut, Haussibut, Haussibut, viens à moi ici, dis-moi et enseigne-moi ce que je te demanderai! » Le diable en question lui répondait alors et la renseignait. Comme récompense de ses services, il n'était pas difficile : il se contentait de peu. Un jour, elle lui jeta une poignée de chènevis qu'elle avait dans la main; une autre fois, elle lui donna une poignée de cendres qu'elle prit dans son foyer.

Malgré les détails précis et interminables dont Jeanne de Brigue parsemait et entourait son récit, les juges ne se contentèrent pas de l'histoire de Haussibut. Ils ne contestaient guère la réalité de son intervention. Mais ils avaient la pensée que tout ne s'était pas accompli par son seul intermédiaire. Ils firent donc mettre Jeanne à la question; presque aussitôt, dit le procès-verbal de ses interrogatoires, elle supplia « qu'on la mît hors de ladite question », assurant qu'elle ferait connaître toute la vérité. Ce fut alors qu'elle accusa Macette.

Celle-ci prétendit n'être coupable de rien, n'avoir jamais fait la moindre invocation aux esprits malins, n'avoir point songé à ensorceler son époux et n'avoir eu aucune conversation particulière avec la divine. On la confronta avec celle-ci qui dit à Macette qu'elle avait fait ses dernières déclarations, contrainte par la justice, mais que ces déclarations étaient vraies. Macette nia encore. Enfin, mise à la question, elle faiblit comme Jeanne et confirma à peu près tout ce que celle-ci avait avoué.

Si l'on tient compte des idées de l'époque, après ces aveux les deux jeunes femmes étaient perdues. Il y eut cependant, de la part de certains de leurs juges, de l'opposition à un arrêt sans pitié et, quand il eut été rendu, une hésitation générale avant

qu'il fût exécuté. Le premier interrogatoire de Jeanne de Brigue avait eu lieu le 29 octobre 1390. Le 9 février 1391, elle avait été condamnée à périr par le feu, mais il ne lui avait point été donné connaissance du jugement qui pouvait encore être modifié. Le premier interrogatoire de Macette, arrêtée postérieurement à la divine, est du 4 août 1391. Le 5, elle est condamnée à mort, mais dans les mêmes conditions. Après la condamnation de Jeanne, on surseoit à l'exécuter parce qu'on la croit enceinte, puis il est reconnu qu'elle ne l'est point. Lorsqu'elle apprend sa condamnation, elle en appelle au Parlement. Sur l'ordre de celui-ci, le procès est en quelque sorte recommencé. Une fois encore, Jeanne est condamnée à être brûlée. Mais deux des membres du Parlement qui avaient été, pour ce nouveau procès, adjoints aux juges ordinaires du Châtelet, les conseillers Nicole de Buyencourt et Robert Broisset, votèrent contre l'application de la peine de mort; le second voulait même que l'accusée fût seulement tournée au pilori et tenue six mois prisonnière au pain et à l'eau. Pour Macette, il en fut de même; Buyencourt et Broisset s'opposèrent vainement à ce que la peine de mort fût prononcée.

Et ce n'est pas fini. On hésite encore à procéder à l'éxécution. Le 12 août, le prévôt de Paris fait venir au Châtelet trois « honorables hommes et sages maîtres », le célèbre Jean Jouvenel, avocat en Parlement et prévôt des marchands, Jean Cuignot et Pierre de Vé, tous deux aussi avocats : on leur lit toute la procédure de l'affaire; Jean Jouvenel et Pierre de Vé sont partisans de la condamnation a mort, mais Cuignot ne veut infliger aux deux femmes qu'une longue peine d'emprisonnement. Les juges se trouvent encore insuffisamment éclairés. Ils décident que l'on aura « plus à plein conseil et avis à sages, afin de faire et procéder en cette matière qui est grande et pesante, et dont les cas ne sont aucunement advenus dont ils aient eu connaissance, ni vu le jugement advenu, le plus sûrement et mûrement que l'on pourrait pour bonne équité de raison ». Le 16 août, le prêvôt de Paris expose une fois de plus l'affaire à un maître des

requêtes, un conseiller, un avocat et un procureur au Parlement et à un avocat au Châtelet qui se prononcent pour l'exécution du jugement.

Enfin, le lendemain 17, le lieutenant du prévôt, Jean Truquan, et un examinateur au Châtelet se transportent à Guérart et interrogent encore Hennequin de Ruilly. On avait retrouvé les deux crapauds — les deux botereaux dans le langage du temps — qui avaient servi aux maléfices de Macette. Hennequin raconta que ces animaux, ayant été tourmentés par lui et par un voisin à l'aide d'un bâton, le crapaud agacé par le voisin n'avait pas l'air de s'en inquiéter beaucoup, tandis que celui auquel s'adressait Hennequin s'avançait toujours contre lui, la gueule ouverte et menaçante : d'où il fallait conclure sans doute que ce crapaud était animé contre lui d'une forte haine insufflée par sa femme. Par malheur, Hennequin ne saisit pas immédiatement les deux animaux. Le lendemain, quand il voulut les retrouver, l'un, dit une pièce du procès « s'était absenté », en quoi d'ailleurs, il avait eu parfaitement raison, car son camarade, une fois retrouvé, fut mis à mort et transpercé d'un bâton. Le lieutenant du prévôt et l'examinateur ne manquèrent point du reste de saisir son cadavre et de le transporter au Châtelet. Ils s'emparèrent aussi, à titre de pièces à conviction, de pain bénit, de trois feuilles de pervenche, d'un charbon et de deux brins de sénevé, trouvés dans le lit de Macette; de deux échaudés et d'une certaine quantité de cire vierge et de poix, trouvés dans son coffret. Tous ces objets furent montrés à Macette qui dit ne point connaître les herbes : elle avait gardé les échaudés de la Cène d'un jeudi saint, comme il était coutume de le faire; le pain bénit était celui qui lui avait été donné à ses noces avec Hennequin; à l'égard de la cire et de la poix, elle déclara les avoir « pour faire ses sourcils et plusieurs autres choses secrètes qui sont à usage de femmes, sans que d'aucune de ces choses elle eût fait, ni eût l'intention de faire aucun mal ».

Malgré tout, les jugements prononcés contre les deux femmes furent exécutés. Le 19 août 1391, elles furent conduites de la

prison du Châtelet aux Halles, la tête couverte d'une mitre sur laquelle étaient écrits ces mots : « Je suis ensorcelleresse. » On les tourna au pilori, puis on les conduisit à la place aux Pourceaux (1), où elles furent brûlées. Jeanne de Brigue persévéra dans ses aveux. Macette au contraire retira les siens et protesta qu'elle n'avait participé, ni consenti à rien de ce qui lui était reproché.

*
* *

Les crimes qu'expièrent ces deux malheureuses ne nous apparaissent guère sérieux, ni réels aujourd'hui. A la divine, nous ne trouverions à peu près rien à reprocher. Macette eut assurément de fâcheuses intentions à l'égard de son époux, mais elle ne pécha que par intention. Dans le procès que j'ai exposé auparavant, Marion la Droiturière et Margot de la Barre étaient, s'il est possible, moins coupables encore. L'horrible supplice qui fut infligé à ces quatre femmes était immérité.

Faut-il cependant accuser leurs juges d'iniquité, de passion et de barbarie?

Comme Jeanne de Brigue allait être brûlée, elle raconta dans une confession dernière, un fait qui montre bien la puissance des idées et des préjugés qui la conduisaient au supplice. Pendant la durée de son emprisonnement au Châtelet, une tasse d'argent fut volée au geôlier. Tout le monde s'adressa aussitôt à elle, accusée, peut-être condamnée déjà, pour lui demander de retrouver l'objet disparu. Voyant cela, le voleur, un petit valet de la geôle, vint la supplier, pour l'amour de Dieu, de ne pas révéler son méfait dont, pensait-il, elle le savait assurément l'auteur, grâce à sa science de toutes choses... Ces croyances étaient

(1) *Le Marché aux Pourceaux* était situé entre la butte des Moulins et l'enceinte de la ville, bâtie par Charles V. On sait que la butte des Moulins était un espace surélevé, peut-être ancien dépôt d'immondices, qui s'étendait entre nos rues Saint-Honoré, Saint-Roch et des Petits-Champs. (V. le plan de Paris, en 1380, par H. Legrand, dans l'*Histoire générale de Paris*.)

à peu près générales. Les juges étaient aussi persuadés que le petit valet de la geôle de la puissance des divines et des ensorcelleresses — même de celle des crapauds. Les magistrats du Châtelet firent, dans ces deux procès criminels, ce qu'ils pouvaient et ce qu'ils devaient faire. Ils voulurent arriver à connaître la réalité des choses, des actes accomplis et il semble bien qu'ils y soient parvenus. Ils cherchèrent, à l'aide de délais, de conseils pris de toute part, si les lois ne les autorisaient pas à modérer la peine et ils ne trouvèrent rien, ni dans la législation de l'époque, ni dans la jurisprudence, qui le leur permît. Les lois sont la résultante des idées et des croyances du temps où elles sont en vigueur. Ces mêmes idées, ces mêmes croyances possèdent et dominent les magistrats. Il serait naïf de vouloir juger les hommes d'il y a cinq cents ans avec les pensées d'aujourd'hui.

Et cependant, à cette même époque, quelques hommes, plus éclairés que le temps où ils vivaient, pressentant et devançant en quelque sorte l'avenir, protestaient déjà, je l'ai dit, contre la rigueur de pareils châtiments pour de pareils faits.

Dans le premier des deux procès criminels qui viennent d'être racontés, des magistrats, Pierre de Lesclat, conseiller au Parlement de Paris, Robert de Tuillières, Nicolas Chaon, Geoffroi Le Goybe, Robert de Pacy, examinateurs au Châtelet, même un homme de guerre, messire Baude de Vauviller, chevalier du guet, voulaient que l'une des accusées fût frappée de peines infiniment moins graves que celle qu'elle a subie. Ils demandaient qu'elle ne fût punie que de l'exposition au pilori et du bannissement. Dans le second de ces procès, nous voyons le conseiller au Parlement Robert Broisset et l'avocat Jean Cuignot vouloir que Jeanne de Brigue et Macette ne subissent qu'un simple emprisonnement. Nous voyons les autres juges, en partie tout au moins, hésiter à leur appliquer la peine terrible qui va les frapper. N'est-il pas assez naturel de penser que les magistrats qui se prononçaient pour des châtiments si singulièrement atténués, ne devaient pas croire beaucoup à la sorcellerie, qu'ils devaient au

moins avoir à cet égard des doutes considérables. S'ils avaient cru que ces femmes étaient véritablement en rapport avec les puissances infernales, que, par leur intermédiaire, elles pouvaient à leur gré semer la maladie et donner la mort, ils n'auraient évidemment pas considéré leurs actes comme constituant une sorte de délit d'ordre inférieur.

D'autres hommes de la même époque avaient les mêmes doutes et les mêmes incroyances.

L'historien de Charles VI, le religieux qui écrivit la « Chronique » de Saint-Denis échappe, à certains moments au moins, à la force des préjugés de son temps (1). « Pour moi, dit-il, je suis loin de partager l'opinion vulgaire à l'égard des sortilèges, opinion répandue par les sots, les nécromanciens et les gens superstitieux. Les médecins et les théologiens s'accordent à dire que les maléfices n'ont aucune puissance. » Un autre homme d'église, le bénédictin Serizy, dans le célèbre discours qu'il prononça en 1408, au Louvre, contre Jean Petit, déclarait « que la sorcellerie n'est que mensonge et qu'il n'en résulte aucun effet ». Ces sciences abusives, ajoutait-il, « ne contiennent rien de vérité ou d'effet ». Et il concluait par le souvenir dépourvu d'illusions, d'un fait qui s'était passé récemment : « Maître Jean de Bar, disait-il, fort expert en cet art maudit, lequel fut brûlé avec tous ses livres, avoua en sa dernière confession que le diable ne lui apparut jamais et que ses invocations ou sorcelleries n'eurent jamais d'effet, bien qu'il eût dit auparavant le contraire à plusieurs personnes et spécialement aux grands seigneurs pour avoir leur argent (2). »

L'auteur du « Ménagier de Paris » qui écrivait sous Charles VI ne paraît pas, lui non plus, avoir confiance dans la sorcellerie et les sortilèges.

On voit quel était, à l'endroit de la magie, l'état d'âme de nos ancêtres à la fin du quatorzième siècle. Quelques esprits supé-

(1) Liv. XVI, chap. xx.
(2) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap xliv.

rieurs, quelques hommes d'étude et de réflexion, échappaient aux préjugés du moyen âge. Mais les foules — comprenant d'ailleurs la plus grande partie de la classe moyenne et du monde féodal, — croyaient à l'intervention diabolique dans toutes les choses de la terre et jugeaient légitime de s'en préserver par les poursuites criminelles, les condamnations et les supplices.

*
* *

Il est facile maintenant de concevoir avec quelle odieuse habileté avait été choisi le terrain sur lequel on allait attaquer Valentine. On répandit le bruit qu'elle avait ensorcelé le roi, qu'elle avait causé sa maladie et qu'elle empêchait sa guérison.

Que pouvait-on imaginer de mieux, inventer de plus perfide? La duchesse était irréprochable. Elle était fidèle à son mari, plus que fidèle, car elle éprouvait pour lui un amour passionné que les manquements du prince à la foi conjugale ne purent même diminuer. Elle était bonne mère, attachée à tous ses devoirs. On se rejeta sur cette accusation vague, insaisissable, de pratiquer la magie (1), qui, déjà plus d'une fois, avait été employée pour assouvir des haines inavouables et pour justifier des condamnations d'innocents. On ne pouvait assurément trouver à sa charge aucun fait du genre de ceux sur lesquels s'appuyait d'ordinaire une accusation de sorcellerie. Qu'importait cela? Il n'était guère besoin de prouver les accusations de cette sorte : leur nature mystérieuse semblait les faire échapper aisément à la nécessité d'une preuve directe, d'une démonstration formelle. On s'en passait. Il y avait alors dans les villes et dans les campagnes bon nombre de gens que l'on désignait comme sorciers, contre lesquels on n'avait aucune preuve du prétendu crime qu'on leur imputait et qui n'en gardaient pas moins, toute leur vie, la réputation d'être en rapports avec les puissances de l'autre monde.

(1) Jouvenel des Ursins, année 1393.

La méfiance générale les entourait, la haine populaire les poursuivait. Ils étaient dans leur cité, dans leur village, souvent au milieu de leur famille, regardés comme des étrangers, comme des êtres maudits et dangereux.

On n'avait donc pas besoin de preuves contre Valentine. Il ne s'agissait évidemment pour ses ennemis de la faire condamner par aucun tribunal. Ce que l'on voulait, c'était la dépouiller de toute influence, l'empêcher d'avoir jamais sur le roi, sur les princes, sur le peuple, sur la conduite des affaires, aucune action qui pût contrarier les projets de la reine. Il s'agissait de l'écarter de la Cour, de l'éloigner de Paris, de la reléguer loin du centre où s'agitaient les ambitions et se prenaient les décisions politiques. De la sorte, elle serait réduite à l'impuissance de s'opposer aux desseins d'Isabeau, de sa famille et de ses alliés.

Pour en arriver là, il suffisait de répandre des accusations vagues contre Valentine, de les lancer avec adresse, de les propager avec ardeur à la Cour et parmi le peuple. La calomnie ferait son œuvre, sans que la victime de cette calomnie pût s'en défendre, sans que personne eût à en prendre la responsabilité.

Cette responsabilité, les contemporains, sauf quelques personnages particulièrement renseignés, purent ne pas savoir qui la devait porter. Aujourd'hui que nous connaissons les sentiments d'Isabeau, le rôle qu'elle a joué dans notre histoire, ses ambitions, ses haines, ses lâchetés, il n'est guère possible de méconnaître sa main, ses efforts, son habileté dans la persécution organisée contre Valentine. M. Marcel Thibault qui, dans son remarquable ouvrage sur Isabeau de Bavière, a tenté d'écarter d'elle plus d'une des accusations que l'histoire lui adresse, n'a pas cru pouvoir essayer de la justifier à cet égard (1). M. Jarry ne doute pas de son intervention : « Isabeau, dit-il, n'oubliait pas l'influence de la duchesse d'Orléans, toute puissante sur l'esprit du roi. Son plan était tracé : il fallait, à tout prix, éloigner la fille du duc de Milan. Ce résultat

(1) Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, p. 340.

fut obtenu par la voie la plus lâche. Le déchaînement d'opinion qui se manifesta alors contre Valentine arriva trop à propos pour n'être pas fomenté par les intéressés (1). »

Les intéressés... Car Isabeau n'agit pas seule. La maison de Bourgogne porte, elle aussi, la responsabilité de l'odieuse persécution dirigée contre Valentine. Il semble bien que la femme de Philippe le Hardi, la duchesse Marguerite, fut en cette occasion la fidèle alliée de la reine.

Tout d'abord, les relations paraissent cependant avoir été cordiales entre la maison de Bourgogne d'une part, Louis et Valentine, de l'autre. Nous avons vu la duchesse de Touraine, à son arrivée en France, somptueusement reçue par sa tante au château de Villaines-en-Duesmois. Les jeunes mariés recevaient en ce temps, tout comme aujourd'hui, des cadeaux de leurs parents et amis. Philippe de Bourgogne offrit à Valentine au jour de son mariage, une superbe aiguière d'or, garnie de pierres précieuses et magnifiquement travaillée, avec un gobelet et un anneau, également en or. Au mois de janvier 1390, Valentine reçoit de Philippe un fermail d'or, garni de neuf grosses perles; Louis, un fermail « à une dame esmaillée », garni de balais, perles et diamants (2). Et dès lors, aux jours consacrés par l'usage, des cadeaux se font de part et d'autre. Les années passent, l'échange des présents continue et les bons rapports semblent continuer aussi. En 1395, Valentine envoie son chirurgien, maître Fasse de Saint-Séverin, traiter le fils de Philippe de Bourgogne, le futur Jean-sans-Peur, alors comte de Nevers, qui s'est rompu l'épaule.

Mais les réalités ne répondaient guère à ces apparences. Le duc de Bourgogne, je l'ai indiqué déjà, s'efforçait d'écarter le duc d'Orléans de toute participation au gouvernement. La duchesse de Bourgogne, femme hautaine, sèche, jalouse de son rang, frémissait à la pensée qu'un jour, elle pourrait être obli-

(1) E. Jarry, *ouvr. cit.*, p. 167.
(2) Bibl. nat. *Collection Bourgogne*, t. XXI : 20.

gée de céder à Valentine la première place à la cour. Installée à Paris auprès d'Isabeau, elle la régentait et la gouvernait — elle s'en était fait d'ailleurs donner une sorte de mandat par le Conseil du roi, — et d'une façon si absolue que personne ne parvenait à la reine et ne lui parlait que par son entremise et avec son autorisation (1). Valentine constatait ces choses avec amertume. Des princesses, elle était la plus proche du trône et, entre elle et la reine, se plaçait sans droit, injustement, la femme du duc de Bourgogne. « Je ne sais pourquoi, disait la jeune duchesse, elle s'avance de prendre les honneurs et nous met derrière. » Il aurait été naturel en effet que la belle-sœur du roi régnant eût le pas sur la belle-sœur d'un roi défunt et, dans les choses de son ressort, l'influence et l'autorité.

On a accusé Valentine d'une ambition exagérée. Froissart nous a transmis cette accusation et, dans sa passion contre le duc et la duchesse d'Orléans, ne s'est sans doute pas gêné pour l'amplifier. En réalité, il n'existe pas le moindre indice de cette prétendue ambition. D'accord avec son mari, Valentine a voulu maintenir contre les usurpations de la duchesse de Bourgogne, la situation et les droits que son mariage lui avait donnés. Ce n'était ni un crime, ni même une faute... Marguerite de Bourgogne en jugea autrement. Froissart qualifie la femme de Philippe le Hardi de « crueuse et haute dame (2) ». Elle s'était acharnée naguère, quand le roi devint fou, contre ses conseillers Bureau de la Rivière et Jean le Mercier qu'elle haïssait; si on l'eût écoutée, dit le chroniqueur, « on les eût exécutés honteusement et sans déport ». Ils avaient jadis écarté son mari du gouvernement! Une atteinte à son autorité personnelle devait assurément lui paraître plus coupable encore. Le moment semblait approcher où les droits de la duchesse d'Orléans pourraient l'emporter sur ceux qu'elle s'était attribués. Une telle déchéance de sa situation, Marguerite de Bourgogne ne l'eût admise à

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. xxx.
(2) *Ibid.*

aucun prix : elle ne devait reculer devant rien pour y échapper.

Peut-être enfin, n'était-ce pas tout encore et la duchesse de Bourgogne fut-elle aussi animée contre Valentine par une autre cause. Marguerite n'avait jamais été jolie, tant s'en faut (1). Philippe ne s'était décidé à l'épouser que par le désir de posséder la Flandre et les autres domaines qu'elle devait lui apporter. Maintenant, elle approchait de la cinquantaine : Valentine était dans tout le rayonnement de sa jeunesse. Il dut se faire à la Cour des comparaisons peu favorables à Madame de Bourgogne : c'était là une de ces injures qu'une femme de son caractère ne pouvait pas supporter aisément et ne devait guère pardonner.

La longue lutte des maisons de Bourgogne et d'Orléans commençait : Valentine en fut la première victime.

*
* *

L'abominable complot ourdi contre la duchesse d'Orléans fut exécuté avec une suprême habileté. Tout fut employé à la perdre, même ce qui devait surtout lui être favorable. On lui reprocha l'influence heureuse et bienfaisante qu'elle avait sur le roi.

Ce qu'était cette influence, on le sait. Autant Charles VI avait passionnément aimé la reine, autant, alors que le prenaient ses accès de frénésie, il éprouvait maintenant à son égard d'éloignement et de haine. Lorsqu'elle s'approchait de lui, il la repoussait en disant à ses serviteurs : « Quelle est cette femme dont la vue m'est odieuse? Si elle a besoin de quelque chose, donnez-le-lui, mais délivrez-moi de ses importunités et de ses persécutions... Qu'elle ne me suive pas plus longtemps (2). »

(1) M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne,* dit que Charles V refusa d'épouser Marguerite, la trouvant trop laide. C'est là une erreur assurément, car en 1350, alors que Charles V épousa Jeanne de Bourbon, Marguerite de Flandre avait à peine un an.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XIV, chap. v.

Pensée irraisonnée et inexplicable d'un fou? Souvenir de quelque faît dont il avait été offensé et blessé? On ne le sait.

Il en était bien différemment, s'il s'agissait de Valentine. Elle était douce pour le malheureux monarque, elle savait le distraire, l'éloigner pour un temps des sombres pensées dont son esprit était assiégé. Il ne put bientôt plus se passer d'elle. Si elle ne venait point le visiter chaque jour, il s'en plaignait et se désolait. Si elle était empêchée de venir le voir, il allait chez elle (1). Présente, il l'appelait sa chère sœur. Absente, il la réclamait sous ce même nom (2). Lorsque, dans ses plus furieux accès, il ne reconnaissait personne, il la reconnaissait cependant, et se laissait approcher et apaiser par elle. Rien, ce semble, ne pouvait être plus favorable à Valentine. Rien ne pouvait indiquer avec plus d'évidence combien sa présence était nécessaire à la Cour. Ce fut là, tout au contraire, dans cette influence salutaire exercée par elle sur le roi que l'on trouva des motifs pour l'accuser et pour l'éloigner.

Si la reine Isabeau eût vraiment aimé son époux, si elle avait placé au-dessus de tout l'espoir de sa guérison, si elle eût été capable de quelque pensée noble et généreuse, elle n'aurait songé qu'à se servir, pour le salut de Charles, de cette action si naturelle d'ailleurs, qu'exerçaient sur l'esprit du malade la parole sympathique et le doux aspect de Valentine. Mais Isabeau était incapable de tels sentiments. Dans ces conjonctures comme dans tous les actes de sa vie, elle ne s'inquiéta que d'elle-même : elle dut voir avec colère, avec un redoublement de passion haineuse, cette préférence accordée par le roi à sa belle-sœur. Charles qui avait eu pour sa jeune femme une affection si passionnée, qui l'avait, dès après leur entrevue d'Amiens, désirée avec une si impatiente ardeur, qui, après les infidélités dont il s'était rendu coupable, était toujours revenu à elle comme au

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XIV, chap. v.
(2) *Ibid.,* liv. XVI, chap. xx.

plus grand amour de sa vie ; qui avait voulu l'honorer merveilleusement par cette entrée solennelle à Paris, dont le luxe et l'éclat effacèrent tous les souvenirs de cérémonies analogues, c'était lui qui maintenant la méconnaissait, lui qui l'outrageait et la chassait... Et celle qui paraissait la remplacer dans l'affection de son époux, à la voix de laquelle les douleurs de celui-ci s'apaisaient, ses tristesses étaient consolées et sa volonté obéissait, c'était Valentine, la fille de l'ennemi de la famille d'Isabeau, celle dont l'influence protégeait, à la Cour de France, Jean-Galéas Visconti contre les projets de vengeance de la maison de Bavière... A ces pensées, la haine d'Isabeau dut grandir, excitée à la fois par ses souvenirs de famille, par ses desseins politiques et par cette blessure à son affection conjugale peut-être, et à coup sûr, à son orgueil de femme et de reine, que la duchesse d'Orléans, bien malgré elle et involontairement lui faisait souffrir (1). La perte de Valentine en fut plus certaine.

Tous ceux qui à la Cour avaient lié leur fortune à celle d'Isabeau agirent avec passion, partout, dans le peuple même, contre la duchesse. Cette influence qu'elle exerçait sur le roi, c'était assurément, expliquait-on, aux sortilèges et aux maléfices qu'elle en était redevable. N'était-elle pas la fille du seigneur de Milan, une cité connue parmi celles où l'on cultivait les sciences magiques, un lieu réputé, comme nous l'avons vu à propos de la querelle des deux membres de la maison d'Armagnac, pour la fabrication des images qui servaient aux envoûtements. On ré-

(1) Est-il nécessaire de dire que les rapports de Charles et de Valentine restèrent toujours au-dessus de tout soupçon? Brantôme seul a osé, non pas les incriminer absolument, mais y consacrer une phrase équivoque. C'est une abominable calomnie. Valentine a donné trop de preuves de son amour conjugal, plus fort que la mort même, pour que puisse naître le moindre doute à l'égard de sa fidélité. Pas un historien du temps, si ennemi qu'il pût être — comme Froissart — de Louis et de Valentine, n'a formulé contre elle d'accusation de cette sorte. Quel autre sentiment que celui de la pitié pouvait d'ailleurs inspirer le fou qui portait la couronne de France? Brantôme, venu plus d'un siècle après ce temps, a audacieusement inventé cette histoire, sortie, comme tant d'autres, de son imagination dépravée.

pandit même le bruit que Jean-Galéas, le père de Valentine, était un fervent adepte de la magie.

Ces insinuations lancées contre la jeune duchesse avaient d'autant plus de chance d'être accueillies par le peuple qu'en réalité, on avait eu, à certains moments, recours aux sorciers pour guérir le roi.

Nous avons vu que les princes et les seigneurs de l'entourage de Charles avaient fait venir du fond d'une province reculée le prétendu magicien Arnaud Guillaume. Froissart nous donne sur les moyens de cette sorte employés pour combattre la folie du roi, une note singulièrement expressive. Certains médecins, dit-il, s'étaient bien vantés de le guérir et de le remettre en bonne santé ; mais quand ils avaient essayé et fait tous leurs efforts, ils reconnaissaient avoir travaillé en vain, « car la maladie du roi ne se cessait pour prières, ni pour médecines ». On appelait alors les devins et sorciers. Ceux-ci ne se décourageaient pas comme les médecins. Sans doute, ils ne réussissaient pas mieux, mais ils savaient la cause de leur insuccès. Les uns disaient que le prince avait été empoisonné, d'autres qu'il était victime de sorts et de charmes. Le diable, ajoutaient-ils, leur avait révélé le secret de cette affaire. Et ce secret, c'était que Valentine avait jeté un sort au roi. C'était là, évidemment aussi le secret d'Arnaud Guillaume, l'homme du « Smagorad ». Des gens inconnus le disaient mystérieusement d'abord, puis ouvertement dans les tavernes de Paris. On les voyait se glisser partout où le petit peuple se rassemblait, dénoncer la belle-sœur du roi et disparaître pour aller continuer ailleurs l'œuvre malfaisante dont ils étaient chargés. En province, c'était beaucoup par les mendiants que se répandaient alors les nouvelles. Ils étaient innombrables, sillonnant les routes du royaume, rapportant de leurs pérégrinations des récits qui les faisaient accueillir et parfois rechercher, semant les bruits vrais ou faux qui leur venaient de leur passage dans les grandes villes, répétant et faisant accepter les histoires les plus invraisemblables et les contes les plus fantaisistes. Ils contribuaient pour une large part à créer l'opinion publique de

l'époque. On les appelait les « caymans » d'où est venu notre verbe « quémander ». On les vit en ce temps colporter par les chemins, par les auberges, les maisons isolées et les villages de France, ce qui à Paris s'était inventé et se disait de la duchesse d'Orléans.

Et tout cela fut tellement redit et répandu que « commune renommée courait parmi le royaume de France qu'elle jouait de tels arts, et que tant qu'elle serait près du roi, que le roi la verrait et l'entendrait parler, il n'en aurait autre chose (1) ». On voit la conséquence : il fallait pour sauver Charles, éloigner Valentine. C'était ce que voulaient Isabeau, Louis de Bavière, frère de la reine, et leurs alliés de la maison de Bourgogne. Ce n'était assurément pas le diable en personne qui avait révélé aux sorciers le mystère de la maladie royale et le moyen d'en venir à bout: mais il avait rencontré à la Cour des gens disposés à parler pour lui.

Naturellement les ennemis de Valentine ne se contentaient pas de l'accuser, de la calomnier et de propager leurs calomnies dans le peuple : ils précisaient la cause des méfaits imputés par eux à la duchesse d'Orléans. Si elle avait ensorcelé le roi, disaient-ils, si elle l'empêchait de guérir, c'est qu'elle voulait sa mort. Dévorée d'ambition, ne pouvant souffrir la supériorité de rang d'Isabeau, elle voulait arriver au trône. On expliquait que son père l'y poussait : c'était pour cela qu'il l'avait mariée au frère du roi. Un jour, racontait-on, le seigneur de Milan recevait par un messager des lettres de Charles VI : il aurait demandé à cet envoyé comment le roi se portait. Le messager répondit qu'il se portait fort bien. Et alors, le père de Valentine aurait repris : « C'est donc le diable? Comment se peut-il faire qu'il soit en si bonne santé? » On ajoutait — ce sont toujours les calomniateurs de Valentine qui parlent — que Jean-Galéas aurait dit à sa fille, lorsqu'elle lui fit ses adieux, le quittant pour venir se marier : « Adieu, belle fille! Je ne vous

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. LIV.

veux point revoir que vous ne soyez reine de France! (1) » On oubliait que, lorsque Valentine, revenant des fêtes de Milan, passa par Pavie, résidence de son père, et qu'elle voulut lui faire ses adieux, elle ne l'y trouva point (2). Il était parti, ne voulant pas, paraît-il, qu'on le vît pleurer, — ce qui devait, en effet, tel qu'on le connaît, ne pas lui arriver souvent. On oublie encore qu'au moment où le mariage de Valentine avec Louis de Touraine fut décidé, le roi n'avait pas vingt ans, qu'il venait d'épouser Isabeau et que tout le monde pensait que sa jeune femme lui donnerait de nombreux enfants, ce qui ne manqua pas d'arriver.

Les calomnies ne s'arrêtaient pas là. Si dénuées de toutes preuves, si invraisemblables, si folles que fussent ces accusations, on allait encore plus loin. On accusa la duchesse, toujours par des voies détournées, par des bruits jetés dans le peuple, hypocritement, de vouloir faire périr le fils du roi, le petit dauphin. Et l'on racontait l'histoire suivante. Un jour, l'enfant royal et le fils de Valentine, le petit Louis, jouaient ensemble dans la chambre de la duchesse. Celle-ci jeta par terre une pomme empoisonnée, du côté du dauphin, espérant qu'il s'en saisirait et la porterait à sa bouche. Ce fut tout le contraire qui advint. Le fils de la duchesse courut après la pomme, s'en empara et, sitôt qu'il la tint, se mit à y mordre. La duchesse ne put l'en empêcher. L'enfant était empoisonné et mourut (3).

A cette ridicule histoire, il y avait des variantes. Un enfant aurait été chargé de donner la pomme au dauphin, avec recommandation de ne la laisser prendre à nul autre. Comme il emportait le fruit empoisonné à travers les jardins de l'hôtel Saint-Pol, il rencontra la nourrice du fils de la duchesse d'Orléans, qui tenait cet enfant dans ses bras. La nourrice voulut

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xxxix. — P. Cochon, *Chronique normande*, chap. ix.

(2) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xliv.

(3) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. l. — *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, dans les *Chroniques belges*.

prendre la pomme qui lui semblait appétissante. Le petit porteur du fruit se défendit, mais n'y réussit pas. Le fils de la duchesse porta la pomme à sa bouche et mourut (1). C'était le même conte avec quelques détails modifiés. Il n'y avait de vrai dans tout cela que la mort, en septembre 1395, du fils de Valentine, Louis, l'enfant né le 26 mai 1391, et il n'était pas mort empoisonné. Il ne lui était arrivé aucune aventure extraordinaire. Deux médecins qu'il l'avaient soigné déclarèrent qu'il avait succombé à une maladie qui, en ce temps, avait également emporté beaucoup d'autres enfants de toute condition (2).

Mais qu'importait cela? Contre Valentine, il n'existait pas l'ombre d'une preuve, rien qui pût justifier le moindre soupçon, rien de quoi pût s'armer la mauvaise passion de ses ennemis. La duchesse était douce, bienveillante, bienfaisante. Tout dans son caractère, dans sa nature, protestait invinciblement contre les accusations dont elle était l'objet. Qu'importait encore? On ne cherchait ni preuve des accusations que l'on colportait contre elle, ni vraisemblance dans ces mêmes accusations. Il s'agissait vraiment bien de cela! Il s'agissait uniquement d'exciter le peuple et ceux des seigneurs qui partageaient les préjugés populaires contre la pauvre duchesse. La chose se fit facilement. Ces histoires d'envoûtement et d'empoisonnement plaisaient trop aux imaginations du moyen âge, même du moyen âge finissant, pour n'avoir pas le succès que l'on en attendait. Les personnages qui avaient la garde du dauphin saisirent cette occasion de montrer leur zèle pour l'accomplissement de leur mission : ils empêchèrent désormais l'enfant d'entrer dans les appartements de Valentine. Là peut-être, à la Cour, gardait-on encore un demi-silence sur les causes de cette méfiance. Mais dans le peuple, il en allait différemment. On accusait nettement Valentine. Le peuple n'a pas besoin de preuves, ni de vraisemblance pour croire à une accusation, surtout si elle flatte sa jalousie

(1) Monstrelet, *Chronique,* liv. Ier, chap. xxxix.
(2) *Ibid.*, liv. Ier, chap. xxxxiv.

contre ceux qui sont au-dessus de lui, et plus encore, si elle met en jeu son goût pour l'inconnu, son attrait pour le mystérieux. Les Visconti n'avaient-ils pas pour armes une couleuvre engloutissant un enfant? Voilà une preuve, s'il en était besoin. A Paris, il fut bientôt avéré que la duchesse ensorcelait le roi et travaillait à faire disparaître ses enfants. Et de la capitale, comme je l'ai dit, ces accusations se répandaient par tout le royaume. Le peuple de Paris ne se contenta même bientôt plus d'accuser Valentine : il devint menaçant. Le bruit courait que si l'on n'éloignait pas la duchesse de la demeure et de la vue du roi, les Parisiens iraient eux-mêmes la chercher à l'hôtel Saint-Pol, qu'ils en feraient justice, qu'ils la tueraient (1). Ces rumeurs prirent une telle consistance, un si redoutable orage semblait se former et être près d'éclater contre l'infortunée princesse, une si vive émotion se répandait de proche en proche au sujet de ces mystérieuses et misérables inventions que Louis d'Orléans finit par s'inquiéter et prendre peur pour Valentine... Lui aussi d'ailleurs était suspecté de s'adonner à la magie, aux sciences occultes et d'ambitionner le trône. Le bruit courait dans le peuple que le roi se portait bien ou retombait dans ses accès de frénésie, suivant que le duc d'Orléans le voulait. On racontait qu'alors que Charles VI était parti pour la guerre de Bretagne, son frère lui avait remis une épée, sans doute ensorcelée et que, dès qu'au Mans, il lui était arrivé de la toucher, il avait été pris de folie furieuse. Le conseil fut donné au duc d'éloigner pour un temps Valentine, de l'envoyer hors de Paris jusqu'à ce que les préjugés populaires se fussent dissipés. Le maréchal de Sancerre, un des familiers du prince, insista vivement à cet égard. Le départ de la duchesse fut enfin résolu (2). On dit qu'elle allait visiter les

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. L.

(2) D'après Froissart, Jean-Galéas, quand il apprit quel traitement était infligé à sa fille, envoya à la cour de France des ambassadeurs pour la défendre. On évita naturellement de leur donner une réponse précise. Alors, il aurait défié tous ceux qui oseraient accuser Valentine. Personne ne releva le défi. On préférait s'abriter derrière les accusations populaires, — la rumeur publique, comme l'on dirait aujourd'hui.

domaines de son mari, ne les connaissant pas tous encore.

Valentine sortit de Paris en grande pompe (1) avant le mois d'avril 1396. Ce fut le château d'Asnières, dans son comté de Beaumont, qui devint la première résidence de ses années d'exil.

(1) *Cum magnifico apparatu,* dit le Religieux de Saint-Denis, liv. XVI, chap. xx.

CHAPITRE XII

VALENTINE EN EXIL

Les écrivains contemporains de Valentine n'ont pas cru aux accusations dirigées contre elle ; Eustache Deschamps et Honoré Bonnet la défendent courageusement. — Visites fréquentes de Louis à Valentine. — Les relations de la duchesse avec la famille royale ; le testament de la reine Blanche. — Valentine gracie un voleur.

Naissance de Philippe, du second Jean, de Marie et de Marguerite d'Orléans ; Valentine et Louis les entourent de soins ; femmes attachées à leur service ; leurs précepteurs ; leurs vêtements et leurs livres ; influence de Valentine sur la formation intellectuelle de Charles d'Orléans.

La duchesse mêlée à des négociations politiques. — Eustache Deschamps envoyé en Bohême. — Venceslas, roi des Romains, vient en France ; il rend visite à Valentine ; l'entrevue d'Épernay ; la toilette de Marie d'Harcourt et des dames de la duchesse ; projet de mariage entre Charles d'Orléans et la nièce de Venceslas ; le roi des Romains à Reims : pourquoi il ne put assister au repas auquel Charles VI l'avait convié. — Le duc de Hereford en France ; projet de mariage avec Marie de Berry ; une entrevue probable au château d'Asnières ; opposition du roi Richard d'Angleterre ; Marie de Berry épouse le comte de Clermont. — Le duc de Gueldre, que Louis a détaché de l'alliance anglaise, tient une fille de Valentine sur les fonts du baptême ; son frère, lui ayant succédé, épouse Marie d'Harcourt. — Charles d'Orléans, marié à Isabelle de France, la « petite reine » d'Angleterre ; les fêtes de Compiègne ; Valentine n'assiste pas au mariage de son fils.

La santé du roi ; Pierre et Lancelot, magiciens, prétendent le guérir ; venus à Paris, ils se livrent à une vie de débauches ; leurs relations avec la maison de Bourgogne ; ils dénoncent et font emprisonner un serviteur de Louis ; leurs méfaits sont connus ; leur supplice. — L'aventure de Poinçon et de Briquet ; un étrange moyen de guérir Charles VI ; douze habitants de Dijon dans un cercle de fer ; méfiance du bailli ; échec de Poinçon et de Briquet ; leur supplice.

Les résultats de la machination ourdie contre Valentine.

Valentine est éloignée de Paris, de la Cour, de son mari. Est-il besoin de dire, telle qu'on la connaît et que l'histoire nous a

gardé son attachante figure, que cette dernière séparation est la plus triste et la plus douloureuse des épreuves qui lui sont imposées? Car une chose ne pouvait guère être douteuse pour elle : c'est que ce jeune époux qu'elle aimait avec tant d'ardeur et de fidélité, aurait désormais de plus nombreuses et de plus faciles occasions d'oublier la foi qu'il lui devait et de porter à d'autres l'offre, toujours acceptée, souvent recherchée, d'une affection aussi passionnée qu'elle était éphémère. Tous deux à Paris, vivant ensemble, il l'avait bien oubliée, trahie et plusieurs fois. Il n'y avait point de doute à cet égard et elle n'en conservait pas. Que serait-ce, maintenant que de grandes distances allaient les séparer, qu'ils seraient de longs mois sans se voir, elle, dans la solitude de ses châteaux de province, et lui, au milieu des plaisirs et des tentations d'une Cour affamée de toutes les voluptés, dénuée de tous les scrupules? Il s'abandonnerait assurément à de nombreuses et coupables amours. N'avait-elle rien à craindre de plus? N'arriverait-il pas un jour, dominé par quelque enchanteresse, à l'abandonner entièrement? Qui donc, si le caprice de Louis le portait à quelque résolution de ce genre, la défendrait d'un tel délaissement? Le roi fou? La reine ennemie? Les princesses jalouses? Les princes hostiles ou indifférents? Le peuple affolé qui la prenait pour une sorcière? Et cependant, elle ne fut jamais abandonnée. La jeunesse et la légèreté de Louis le laissèrent succomber à bien des reprises aux tentations d'amours irrégulières. Mais jamais il ne délaissa Valentine. Le plus souvent qu'il le put, il se rapprocha d'elle. Il lui fit dans les résidences provinciales où elle était reléguée, des visites aussi fréquentes que le permettaient la distance qui les séparait et les événements politiques auxquels il était mêlé. Quatre enfants vinrent encore resserrer les liens qui, malgré tout, les unissaient. Jamais entre les deux époux ces liens ne furent ni rompus, ni vraiment relâchés. Le charme, l'intelligence et la vertu de Valentine opérèrent sans doute cette sorte de miracle.

Lorsqu'elle se trouva seule dans son château d'Asnières-sur-Oise, la duchesse comprit qu'une vie bien différente de ce

qu'avait été jusqu'à ce moment son existence, allait commencer pour elle. Attachée à tous ses devoirs envers son mari et ses enfants, elle avait cependant été mêlée, nous l'avons vu, à toutes les fêtes, aux bruyants plaisirs, aux émotions incessantes de la vie agitée de la Cour. Il lui fallait maintenant renoncer à tout cela. Elle se fit une existence nouvelle, s'occupant de l'éducation de ses enfants, administrant ses domaines et satisfaisant plus que jamais dans toute la mesure possible, à ses goûts de délicate intellectualité. Ce furent là les consolations de son esprit, tandis que la pensée de son époux, tour à tour inconstant ou fidèle, parfois attristait, parfois réjouissait, mais toujours agitait son cœur.

J'ai qualifié d'exil la situation de Valentine pendant les années qui vont s'écouler. L'expression est juste, puisqu'en fait la duchesse ne pouvait revenir à Paris, reprendre à la Cour et dans la maison de son époux, la place qui lui appartenait. Cependant, comme je l'ai dit, aucun ordre royal, aucune décision souveraine ne l'en écartait. Il avait fallu faire cette concession à la folie du peuple parisien, habilement excité. Mais nous verrons Valentine maintenue dans les prérogatives de sa haute situation, conserver ses droits et ses affections dans la famille royale, mêlée même aux choses de la politique. Elle était loin de Paris. C'était tout, mais c'était assez, — assez pour qu'elle ne pût contrecarrer ni les volontés d'Isabeau, ni les projets de la maison de Bavière, ni les desseins ambitieux de la maison de Bourgogne, pour qu'elle ne pût exercer sur l'esprit du roi par sa douceur, sa bonté, son charme, l'influence que redoutaient la reine, sa famille, Philippe le Hardi et Marguerite de Bourgogne.

*
* *

Les accusations des ennemis de Valentine ne manquèrent cependant pas de contradicteurs, — même parmi les hommes qui croyaient à la fureur malfaisante des sorciers et à la puissance de leurs sortilèges. L'historien Jouvenel des Ursins refuse de s'associer à la sottise populaire : « L'une des plus dolentes et

courroucées qui y fust (de la maladie du roi), c'estoit, dit-il, la duchesse d'Orléans. Et n'est à croire ou présumer qu'elle l'eust voulu faire ou penser (1). » « Les bruits répandus contre elle n'avaient aucun fondement », dit le religieux de Saint-Denis. Et il ajoute : « Que cette généreuse duchesse ait commis un si grand mal, c'est un fait dont aucun homme n'a jamais eu la moindre preuve et personne n'a le droit de la diffamer à ce sujet. Pour moi, continue-t-il, je rejette entièrement cette accusation vulgaire de sortilège, portée contre elle par des gens extravagants, sorciers ou autres hommes superstitieux (2). » Et il explique — comme on n'en doute guère aujourd'hui, — que, d'après les médecins, la véritable cause de la maladie du roi fut l'excès de la débauche, à laquelle il se donna dès sa jeunesse. Froissart lui-même, si haineux à l'égard de Valentine, n'ose prendre à son compte ces ridicules accusations et se retranche à peu près derrière les bruits populaires et les racontars des nécromanciens (3).

Les poètes que Valentine a aimés, qu'elle a protégés, lui restent fidèles. Ils sont de la Cour ou du voisinage de la Cour : ils savent ce qu'a toujours été la duchesse. Ils la défendent contre la haine des princes et contre l'imbécillité de la foule. Ils ne le font peut-être pas sans danger. Savait-on ce qui allait se passer et jusqu'où les persécuteurs de Valentine seraient un jour emportés par la passion qui les animait? Où s'arrêterait leur victoire? Néanmoins, elle fut défendue avec ardeur, avec enthousiasme. Jamais au temps de sa puissance, il ne lui avait été décerné de louanges, il ne lui avait été adressé d'hommages, comme les hommages et les louanges qu'elle reçut, lorsque calomniée, chargée d'accusations odieuses, elle se fut réfugiée dans un douloureux exil. C'est la gloire d'Eustache Deschamps d'avoir été fidèle à cette heure décisive. Il n'avait pas toujours été très fier devant les grands. Le rayonnement du vaillant cœur de la

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1393.
(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. IV, chap. xx.
(3) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. L et LIV.

duchesse semble avoir transfiguré le poète. Il eut de la fierté et du courage. L'œuvre qu'il écrivit alors reste à son éternel honneur autant qu'à celui de Valentine. J'ai eu l'occasion d'en citer quelques lignes en faisant le portrait de la duchesse de Touraine. Voici le morceau tout entier :

A bon droit doit de tous estre louée
Celle qui tant a des biens de nature,
De sens, d'onnour, de bonne renommée,
De doulx maintien, l'exemple et la figure
D'umilité, celle qui met sa cure
A honorer un chascun en droit li,
Qui gent corps a, juene, fresche, joly,
De hault atour, de lignie royal.
Celle n'a pas à manière failly :
A bon droit n'est d'elle un cuer plus loyal.

Elle aime Dieu, elle est de tous amée,
Car plesir fait à toute créature,
De son pays est forment regretée,
Et où elle est, se maintient nette et pure ;
Pité la suit, elle het toute injure,
Aux povres gens a le cuer amoly ;
Les orguilleux fait tourner à mercy.
Tout cuer felon het, mauvaiz, desloyal,
Elle aime paix, loyaulté, et ainsy
A bon droit n'est d'elle un cuer plus loyal.

Et se tu veulz savoir dont elle est née,
Ovide voy, en lisant l'escripture
Où Saturnus ala soyer la blée :
Lors trouveras sa propre norreture·
Et en après en la doulce pasture
Pourras trouver fil de roys son mary,
En la cité du grant règne ennobly
Qui n'a pareil de ceptre impérial ;
Dont par ces poins puis bien conclure aussy :
A bon droit n'est d'elle un cuer plus loyal (1).

(1) *Œuvres* d'Eustache Deschamps, t. IV, édit. de Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, ball. 771.

La dernière strophe de cette ballade est assurément un peu obscure. En voici

Honoré Bonnet, prieur de Salon, fut aussi l'un des défenseurs de la duchesse. C'était un personnage qui fut très mêlé à certains moments aux choses de la politique et qui avait une grande réputation de science et d'intégrité. Vers les dernières années du quatorzième siècle, il composa un curieux ouvrage « l'Apparicion de Maistre Jehan de Meun », une vive critique de la société d'alors, avec indication des remèdes qu'il conviendrait d'apporter aux maux qu'il signalait. C'est dans un exemplaire de ce très intéressant ouvrage que se trouve, on se le rappelle, une miniature représentant l'auteur offrant son manuscrit à Valentine. A la fin du volume, on lit les vers suivants, dans lesquels il s'adresse directement à elle (1). Il la compare à la chaste Suzanne de l'Écriture, si connue et si populaire au moyen âge :

Belle Suzanne par sa grant sainteté
Fut diffamée sans nulle vérité
Et condempnée pour treffaulx jugement
A prendre mort assez vilainement.
Mais Dieu du Ciel qui fait vrais jugemens
Tourna la mort sur les faulx accusans.
Pour quoy tout saiges doit pasiemment porter
Les mensongiers et leur faulx diffamer.
Car jà mensonges non durront longuement,
Ne sont que songes, ou l'Ecripture ment.
C'est vraye chose, vraye conclusion
Que tous baras sormonte léauté.
Très haulte dame, entendez ma chançon,
Après yver revendrons en esté.

Et par une lettre adressée à Valentine, Honoré Bonnet la prie de demander au duc d'Orléans de vouloir bien examiner et faire

le sens : « Si tu veux savoir où elle est née, vois dans les œuvres d'Ovide où Saturne alla cultiver le blé (en Italie) ; là, tu verras le pays où elle fut nourrie. Puis tu pourras trouver quel est son époux, fils de roi, dans un doux pays, dans la capitale de ce grand et illustre royaume qui n'a de pareil que la puissance impériale. » Cette obscurité est l'habituel défaut ou plutôt l'un des habituels défauts des poètes du temps.

(1) Dans un autre exemplaire de cet ouvrage conservé également à la Bibliothèque nationale, ces vers sont placés au folio 8.

appliquer, s'il y a lieu, les remèdes qu'il propose aux maux dont la société lui paraît affligée. Il la prie, malgré son exil, malgré les accusations dont il la sait poursuivie, d'intervenir dans le gouvernement de France.

*
* *

Lorsque la duchesse d'Orléans quitta Paris, elle alla d'abord, comme on l'a vu, au château d'Asnières-sur-Oise. L'église qui subsiste aujourd'hui dans ce village date du douzième et du treizième siècle. Nous pouvons penser que Valentine vint plus d'une fois y faire monter vers le ciel les tristesses de son cœur et les supplications de sa prière.

Quelque temps après, à Châteauneuf-sur-Loire (1), Valentine est dans son duché d'Orléans. Là, sur la rive droite du grand fleuve de la France centrale, s'élevait un castel qui fut fort aimé des Capétiens. Un ancien auteur (2) qualifie ce lieu de « plaisant et agréable » et célèbre la belle vue dont il jouit : la Loire au midi, des bois avec de superbes échappées sur la campagne. Saint Louis y vint souvent. Les historiens de la région prétendent que lorsque mourut Charles IV, le dernier des Capétiens de la branche aînée, Jeanne d'Évreux, sa femme, étant enceinte, vint accoucher à Châteauneuf. Des devins auraient déclaré, dit-on, que si elle faisait ses couches en cette demeure, elle ne manquerait point d'avoir un fils. Les devins, comme il leur arrive parfois, se seraient trompés. La reine eut une fille, Blanche de France, qui fut duchesse d'Orléans, « Blanche l'ancienne » dont j'ai parlé précédemment (3). Mais il semble qu'en réalité, elle naquit au château de Vincennes. Valentine résida souvent à Châteauneuf. Louis fit réparer et agrandir cette habitation que les Anglais avaient dévastée. La duchesse, toujours passionnée pour les desseins de son mari et les intérêts de

(1) Aujourd'hui, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans.
(2) Le Maire, *Antiquités d'Orléans*.
(3) V. chap. iv.

ses enfants, s'occupa activement de cette œuvre de restauration (1), ce qui a même fait dire qu'elle avait rebâti cette belle demeure (2).

Dans la même région, Valentine résida à Blois et au château des Montils. De Blois, comme d'une autre de ses résidences, le château de Coucy, nous aurons à nous occuper plus tard. Quant aux Montils, c'était un château fort qui s'élevait au sommet d'une rangée de hautes collines, parallèles au cours du Beuvron et qui dominait un agréable paysage. Les anciens comtes de Blois y avaient souvent résidé et Valentine semble s'y être plu également. Elle y fit faire quelques agrandissements. Jadis, on voyait l'écusson de la duchesse sur les murs en plusieurs endroits. Seule, ensuite, la tour du donjon a résisté aux atteintes du temps. Tout le reste n'est que ruines. On a trouvé dans ces ruines un souvenir de Valentine, un curieux plat d'argent portant ses armoiries (3).

A d'autres moments, la duchesse est à Villers-Cotterets, à Château-Thierry, à Gouvieux, ailleurs encore, suivant les circonstances et les incidents de l'existence étrange qui lui est faite.

Revenait-elle quelquefois à Paris? On l'a prétendu. Le contraire me semble à peu près certain. Il existe bien une pièce de comptabilité, une quittance d'où il résulte qu'en 1398 ou 1399, elle passa quelque temps à Chaillot. Se trouvant en ce lieu, elle emprunta vingt écus d'or à Jean de Roussay, chambellan de son mari, pour aller faire ses dévotions à Saint-Denis (4). Mais

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1650 : Acte par lequel le maître des œuvres du duc au duché d'Orléans, certifie que Thomas Rogeret, coustellier et ouvrier de forges, a fait le reloige (horloge) de Châteauneuf « scavoir les mouvements et roues, et tout excepté la cloche, et que le tout a été parfait et fait au contentement de la duchesse d'Orléans, pour laquelle noble homme Messire Guillaume de Senlis, son maître d'hôtel, a fait marché avec ledit Rogeret, pour la somme de trente-six écus d'or du coing du Roy. » Cette pièce est du 13 mars 1396 (1397).

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 830. — L'abbé Bardin, *Châteauneuf*.

(3) Bernier, *Histoire de Blois*, p. 328. — M. de la Saussaye, *Blois et ses environs*.

(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 589.

Chaillot où le duc et Valentine avaient un hôtel, était en dehors de l'enceinte de Paris et rien ne nous prouve que, même simplement pour aller à Saint-Denis, la duchesse ait franchi cette enceinte. Nous aurons l'occasion de constater, du reste, avec quel succès ses ennemis réussirent à l'éloigner de la Cour et du roi, dans les moments où il eût été le plus naturel qu'elle s'en rapprochât.

*
* *

Nous avons vu le prieur de Salon demander à Valentine d'aider à l'exécution des réformes qu'il considérait comme utiles à la France. Il n'y a pas à s'étonner beaucoup de cette demande, bien qu'adressée à une exilée. Car les relations — les bonnes relations — de la duchesse avec la famille royale ne cessent pas durant son exil.

J'ai parlé des visites que Louis ne cessa de lui faire. Les luttes politiques où il s'engage en ce moment ne l'empêchent pas de venir, parfois presque chaque mois, passer plusieurs jours auprès d'elle. A peine est-elle installée au château d'Asnières qu'il s'y rend aussi. Partout où elle mènera ensuite sa vie errante, il la rejoindra. Et jusqu'à la fin, ces visites se répéteront affectueuses, plus longues et plus fréquentes encore lorsque seront plus graves les événements auxquels il sera mêlé. Tous les ans, au premier janvier et à d'autres époques, il lui apportera ou lui enverra des bijoux, des présents de toute sorte (1). Il continuera ainsi de lui donner toutes les marques d'une affection dont il pourra être distrait plus d'une fois, mais dont rien ne le détachera jamais.

Le roi, de son côté, n'oublie pas Valentine. Charles VI

(1) En 1397, Louis donne comme étrennes à Valentine « six hanaps d'or, à chacun un émail au fond, aux armes de la duchesse. » (Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2742). En 1398, Valentine reçoit « un drageoir d'or à un arbre d'or au milieu, à une terrasse émaillée de vert. » (Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2388.)

demeure large et généreux à son égard comme il l'a été dès les premiers jours de sa venue en France. A Paris, je l'ai indiqué déjà, les finances de la duchesse — son argenterie — n'étaient pas distinctes de celles du roi et de la reine. Exilée, elle touche chaque année six mille francs d'or, — deux cent quarante mille francs environ (1). Avant et après son éloignement de Paris, le roi lui fait ainsi qu'à Louis de nombreuses libéralités et subvient aux difficultés pécuniaires auxquelles elle peut se trouver exposée.

Il est une preuve intéressante des sentiments gardés à Valentine par celles des princesses de la famille royale que quelque passion personnelle n'animait pas contre elle. La reine Blanche, la veuve de Philippe VI, mourut en 1398. Le 18 mars 1396, elle avait fait son testament ; le 20 du même mois, elle y ajouta un codicille ; le 10 septembre 1398, elle en ajouta un second. Dans le premier de ces codicilles, elle avait dit au sujet de Valentine : « A notre très chère fille la duchesse d'Orléans, une émeraude en un annel, que nous donna notre fils de Berry ; et un livre d'oraisons et dévotions qui fut à nos très chères dames la reine Marie et ladite Madame la reine Jeanne d'Évreux ; et le nous donna la duchesse d'Orléans, sa fille, dernièrement trépassée ; et se commence après le calendrier « Gloria in excelsis Deo. » Puis vient le codicille de 1398. Les attaques dirigées contre Valentine ont pris corps, les calomnies ont été formulées, répandues, elles ont produit leur effet : la duchesse est bannie de la Cour. Mais la veuve de Philippe VI n'a pas changé de sentiments à son égard : Valentine reste la « très chère fille » de la vieille reine qui distribue autour d'elle, au moment de s'en séparer pour toujours, les souvenirs de sa vie. Voici les deux articles qui se réfèrent à elle : « Pour et en lieu du livre d'oraisons et dévotions que nous laissions en notre dit premier codicille à notre très chère fille la duchesse d'Orléans, lequel fut à nos très chères dames la reine Marie et la reine Jeanne, nous

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 988 ; 10432 : 248 et 973.

voulons et ordonnons que notre dite fille ait notre bréviaire à l'usage de Rome, qui est en deux volumes, qui fut à ma dite la reine Jeanne ; et néanmoins voulons que, avec ce, elle ait l'émeraude en un annel que nous donna notre fils de Berry (1). » L'affection de la vieille reine pour Valentine n'a pas diminué, les termes par lesquels elle l'exprime ne se sont pas modifiés.

Avec ceux-là enfin des membres de la famille royale qui l'ont persécutée, la duchesse d'Orléans garde des relations dont l'apparence n'a rien d'hostile.

Nous connaissons les sentiments de la reine pour Valentine. Ceux de Valentine à l'endroit de la reine, nous pouvons les soupçonner. Pour conserver envers l'ennemie acharnée de sa famille quelques sentiments de bienveillance, il lui eût fallu une mansuétude angélique : et Valentine était une femme d'un cœur noble et courageux, mais très accessible aux impressions vives et aux passions ardentes. Cependant leurs rapports ne cessent pas. Ainsi, les Comptes de l'Hôtel indiquent qu'en 1401, au mois de mars, un messager d'Isabeau va porter des lettres « à Madame d'Orliens, à Coucy, en Picardie (2) ». Le mois suivant la reine adresse à la duchesse deux autres envoyés (3). En juin, un messager d'Isabeau prend encore la même route (4). En ce temps, la reine a aussi une correspondance active avec le duc d'Orléans : elle lui écrit à Coucy, à Pierrefonds, elle l'envoie même chercher à Nanteuil. Comme elle s'informe, en janvier et en avril, par un chevaucheur, s'il ne règne pas d'épidémie à Crécy et à Saint-Fiacre en Brie, ses communications à cette époque avec le duc et la duchesse d'Orléans peuvent avoir le même but. Des cadeaux s'échangent aussi entre les deux belles-sœurs. Valentine donne à Isabeau « un tableau d'or à une image de saint Jean, garni de neuf balays, un saphir et vingt et une

(1) Léopold Delisle, *Le Testament de Blanche de Navarre, reine de France.*

(2) *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux quatorzième et quinzième siècles,* publiés par Douet d'Arcq, p. 145.

(3) *Ibid.*, p. 146.

(4) *Ibid.*, p. 146.

perles (1) ». Aux étrennes de 1398, elle lui donne « deux bassins d'or à laver, à chacun un émail au fond, d'un tigre (2) ». Une des années suivantes, Isabeau reçoit de Valentine « une nef d'argent doré, assise sur quatre chiennes blanches (3) ». La duchesse donne aussi des étrennes « aux femmes de Madame la Reine » et à Femmette, femme de chambre d'Isabeau (4). Valentine reçoit aux mêmes époques des cadeaux de la reine (5). Les apparences sont bien sauvegardées.

La maison de Bourgogne, elle aussi, demeure en relations avec la duchesse d'Orléans. Valentine fait des présents, elle en reçoit. Nous la voyons, par exemple, acheter un gros diamant pour le donner au duc de Bourgogne (6). Le comte de Nevers, le futur Jean-sans-Peur, qui doit jouer plus tard un rôle si terrible dans la destinée de la duchesse, va lui faire une visite à sa première résidence d'exil, au château d'Asnières : il reçoit des bijoux en guise de remerciement (7).

*
* *

Valentine avait conservé toutes les prérogatives de son rang. Voici une preuve qu'entre bien d'autres on en peut donner.

Pour la première fois, étant déjà exilée depuis plusieurs années, elle venait de visiter Soissons. Or, les princes et les princesses de la famille royale avaient le privilège de pouvoir délivrer les prisonniers détenus dans les villes où ils entraient pour la première fois. Valentine ne manqua pas d'user de cette prérogative. Le préambule de l'ordre de mise en liberté qu'elle signa précise toute l'étendue du droit qu'elle exerce : « Valentine, duchesse d'Orléans, comtesse de Valois, de Blois et de

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1619.
(2) *Ibid.* Mss. fr. 10431 : 2388.
(3) *Ibid.* Mss. fr. 10432 : 900.
(4) *Ibid.* Mss. fr. 10431 : 1807.
(5) *Ibid.* Mss. fr. 10431 : 2294.
(6) *Catalogue des Archives de Joursanvault,* n° 752.
(7) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 34.

Beaumont, scavoir faisons à tous présents et advenir, comme en nostre première advenüe et entrée ès cités, villes et chasteaux et autres lieux quelconques du royaume de Monseigneur le Roy, nous puissions de nostre droit et autorité royal, à cause de nostre joyeux advènement, faire délivrer et mettre hors de prison, s'il nous plaist, tous prisonniers estans auxdits lieux, en quelques prisons pour quelconque cas criminels qu'ils y soient détenus, en iceulx cas leur quitter, remettre et pardonner plainement, et nommément nous soyons venüe en ceste ville de Soissons où paravant nous n'avons point esté (1) »...

Le détenu qui bénéficia de la présence de Valentine était « prisonnier en la cour espirituelle ». Il avait commis une longue suite de méfaits que l'ordre de sa mise en liberté énumère avec soin : il avait volé un calice d'argent doré et l'avait vendu à Paris, sur le Grand Pont, la somme de dix francs sept sols parisis; à Messire Nicole, un curé du diocèse de Soissons, il avait enlevé son bréviaire et il l'avait vendu trois francs; à Paris, il avait rompu « par mauvais art » l'armoire de Pierre du Ru et s'était emparé des heures de la femme de celui-ci. Comme on le voit, il avait un faible pour les objets de piété. Cette préférence n'était cependant pas exclusive : car, dans la même armoire, il n'avait pas négligé de s'emparer de douze francs d'or et, dans une maison villageoise, de quatorze écus d'or, que leur propriétaire avait cependant cachés sous son lit : ces précautions naïves et maladroites sont de tous les temps. Il y avait encore à la charge du prisonnier un certain nombre d'autres méfaits : si bien que l'on est tenté de se demander pourquoi ce fut à lui que s'intéressa la bienveillante duchesse. Peut-être se trouvait-il seul dans la geôle de Soissons; car, en ce temps, les instructions judiciaires n'étaient pas d'ordinaire fort longues. On ne poursuivait guère que des gens arrêtés en flagrant délit ou à peu près, et alors ils avaient grande chance d'être promptement pendus.

(1) *Analecta juris pontificii,* XIV, p. 115.

*
* *

Les occupations de la maternité vinrent bientôt aider Valentine à supporter les tristesses de sa situation.

Lorsqu'elle fut exilée de la Cour, il ne lui restait qu'un seul des quatre enfants qu'elle avait mis au monde. Pendant les années qui suivirent son éloignement de Paris, elle fut encore quatre fois enceinte.

Peu de temps après son arrivée au château d'Asnières, on trouve dans les comptes de la maison ducale, datée du 20 juillet 1396, une quittance d'un peintre de Paris, Jean Parchet qui a reçu vingt livres tournois pour avoir peint deux berceaux, l'un grand et l'autre petit, « pour l'enffant de la gésine dont ladite dame duchesse d'Orliens est à présent grosse, dont Dieux lui envoie joie » (1).

L'enfant en question — plus tard le comte de Vertus — naquit vers la fin de ce même mois. Il fut appelé Philippe, du nom de son grand-oncle, le duc de Bourgogne, qui le tint sur les fonts du baptême et lui fit présent de « trois goubelets d'or à couvercle, six esguières de mesme..., un fermail garny de trois gros saphirs, un balay, un gros diamant et une grosse perle (2) ». Dès sa naissance, comme pour les autres enfants de la famille royale, plusieurs femmes s'occupent de lui : Thibaut de Cuissot, drapier, fournit à la duchesse de l'écarlate vermeille pour l'envelopper, du « drap blanchet de Malines » pour l'emmailloter; des étoffes pour faire des « couvertoirs de lit » à la nourrice, à la damoiselle et à la « berceresse » du petit Philippe, du drap « gros cordelier » pour en confectionner une veste à la nourrice. Le médecin même, Pierre d'Arreth, reçoit un habit (3). Et l'année suivante, en 1397, la couturière Perrette reconnaît par une quittance avoir reçu le prix de la façon de

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1126.

(2) Bibl. nat. *Collection de Bourgogne,* t. LXV : 66. — Petit, *Itin. de Philippe le Hardi,* p. 552.

(3) *Catalogue des Archives de Joursanvault,* n° 604.

huit paires de drap pour « gésir » (1) la damoiselle, la nourrice, la berceresse et la femme de chambre du jeune prince. On lui paie en même temps deux fonds de bain pour « la cuve à baigner » de la duchesse (2).

Trois années et demie après Philippe, naquit Jean, le sixième fils de Louis et de Valentine, plus tard comte d'Angoulême. On place souvent sa naissance à l'année 1404 : c'est une erreur. Comme le fait remarquer M. Jarry (3), Jean reçut sa part des biens familiaux dans le testament de son père, fait en 1403. Mais il y a plus : l'enfant devait être né ou sur le point de naître au commencement de l'année 1400; car, au 1er janvier de cette année, Louis donna des étrennes à sa nourrice : un anneau orné d'une perle ronde (4). Le 5 mai 1400, des « braceroles » sont commandées pour Jean (5). En 1402, la quittance d'un drapier indique l'achat d'une aune et demie d'écarlate vermeille de Londres qui sert à confectionner pour le même enfant « un manteau à relever la nuit (6) ». Mais en octobre 1399, il n'était pas né, puisque un mandement de ce mois qui énumère les femmes de la duchesse, nomme seulement celles qui étaient attachées à Charles et à Philippe (7). Jean est donc né à la fin de l'année 1399 ou aux premiers jours de 1400.

En avril 1401, Valentine, qui n'avait eu que des fils, accoucha d'une fille. Cette enfant ne vécut sans doute pas longtemps. Le 8 août 1401, Ymblot de Lyon, mercier à Paris, reconnut par une quittance avoir reçu de la duchesse le paiement de « six aulnes de froch blanc, porté à Coucy devers elle, pour envelopper Madamoiselle Marie d'Orlians (8) ». Après cette date,

(1) Coucher.
(2) *Catalogue des Archives de Joursanvault,* n° 715.
(3) *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans,* p. 231-232.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 986.
(5) *British Museum, Add. Charters :* 2367.
(6) *Catal. des Arch. de Joursanvault,* n° 615.
(7) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1613. — *Collection Jarry.*
(8) *Catal. des Arch. de Joursanvault,* n° 547. — Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1506 et 1695.

il n'est plus question de l'enfant. Le duc de Gueldre qui, au moment de sa naissance, concluait, comme nous le verrons plus loin, une alliance avec le duc d'Orléans, avait été son parrain.

Enfin, quelques années plus tard, en 1406, une seconde fille vint au monde, Marguerite qui, elle, devait avoir une plus longue vie. Mariée au comte d'Etampes, Richard de Bretagne, elle fut mère du dernier possesseur de ce grand fief, François II, dont naquit la célèbre Anne de Bretagne qui l'apporta à la couronne de France.

Des enfants qu'elle conserva et qu'elle avait auprès d'elle pendant les années de son exil, Valentine s'occupa avec un dévouement bien naturel et, on peut le croire aussi, avec l'ardeur passionnée qu'elle portait en ses affections.

Ce sont d'abord, il n'est pas besoin de le dire, des soins tout matériels qui leur sont donnés. On les entoure des femmes qui doivent les allaiter, les porter, les vêtir et les bercer. On s'occupe de se procurer, avec l'abondance qui était dans les usages du temps, ce qui, au point de vue de l'habillement, leur est nécessaire. Mais, dans les provinces où Valentine est reléguée, on ne trouve pas avec facilité tout ce dont les jeunes princes ont besoin. Aussi, le duc d'Orléans, resté à Paris, est-il chargé dans une assez large mesure d'y faire des achats pour sa femme et pour ses enfants. C'est ainsi qu'à un moment où ils sont encore tout jeunes, il fait acheter de Thomassin Le Borgne, marchand à Paris et envoyer « à la duchesse, sa compaigne » deux pièces de toile de Reims « pour faire deux paires de grands draps pour Charles et Philippe, ses enfants, et du restant faire chemises, couvrechefs, drapeaux et béguins pour ses dits enfants (1) ». Plus tard, leurs toilettes habituelles sont simples : les comptes de dépenses nous les montrent vêtus de drap noir, avec chaperon d'écarlate vermeille. Un compte de 1403 mentionne les brassières de Charles et de Jean, « l'une, celle du mois de mai, est de toile blanche pointée sur coton ; l'autre, celle du mois de

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 119.

novembre, est en toile de Reims escarlatte vermeille (1) ». Il va sans dire qu'ils ont aussi des habits de cérémonie : après la mort du dauphin, Louis leur fait confectionner trois houppelandes de fin drap noir (2). Ils ont des houppelandes, peliçons et autres vêtements richement fourrés d'un nombre considérable de « ventres d'écureux (3). » Un jour, Louis fait payer, pour deux de ses enfants, à Jehan de Saumur, cordonnier, quarante-trois paires de souliers sans compter cinq paires de hautes bottines feutrées pour les femmes de chambre de Charles (4).

Au point de vue intellectuel et moral, Valentine entoure ses enfants de la plus vigilante sollicitude, qu'ils soient encore dans leurs premières années, ou que leur raison commençant à se développer, leur permette de recevoir et de comprendre des enseignements plus élevés. Même alors qu'ils sont encore tout petits, elle n'oublie point d'ailleurs, dans l'œuvre de leur éducation, ses propres goûts artistiques. Ce n'est pas en des livres vulgaires que ces enfants apprendront à lire. Voici, à la Chambre des Comptes de Blois, une quittance de Huguet Foubert, « enlumineur de livres » à Paris, qui a reçu de la duchesse soixante sols parisis, « pour avoir enluminé d'or et d'azur et de vermeillon, deux petits livres pour M. S. d'Angoulesme (5) et pour Philippe M. S. d'Orléans » et aussi « pour yceux avoir liez entre deux aiz, couvers de cuir de Cordoan vermeil (6) ». On dirait plus simplement aujourd'hui : pour les avoir reliés. Les lettres religieuses sont cultivées à côté des lettres profanes : on achète aux enfants un psautier ; Nicolas Le Bescq, écrivain, le vend moyennant vingt et un écus d'or (7). Ce n'était point assurément un psautier ordinaire, celui que l'on payait de cette forte somme.

(1) Le Roux de Lincy, *Les Femmes célèbres de l'ancienne France.*

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1572.

(3) *Ibid.* Mss. fr. 10431 : 518.

(4) *Ibid.* Mss. fr. 10431 : 59 et suiv.

(5) Charles d'Orléans avait alors ce titre qui fut plus tard celui de son frère Jean.

(6) *Catalogue de la Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois, rédigé en* 1427, publié par Le Roux de Lincy.

(7) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 322, *Le Bescq :* I.

Les précepteurs des aînés des enfants sont choisis avec soin. Ce sont des hommes de valeur, au courant de la science de leur époque, versés dans la connaissance de l'antiquité et qui ont laissé un nom dans l'histoire littéraire. C'est pour Charles, Nicolas Garbet maître ès arts, bachelier en théologie, secrétaire du duc d'Orléans, et à qui nous devons un Térence que conserve la Bibliothèque nationale (1). En 1404, Nicolas Garbet, qui alors est à la fois précepteur de Charles et de Philippe, touche cent livres tournois de traitement annuel (2). Pour Jean, c'est Oudard de Fouilloy (3), un poète, dont nous trouvons quelques œuvres, des vers latins, à la même bibliothèque (4).

Avant les précepteurs, une femme en qui le duc et la duchesse avaient la plus grande confiance, Jeanne d'Hierville, dame de Maucouvent, avait été successivement chargée de s'occuper de Louis (5), le second enfant de Valentine, celui qui mourut à quatre ans, puis de Charles, le futur duc d'Orléans (6). Mais que les enfants fussent encore sous l'autorité de leur gouvernante ou qu'ils eussent passé sous celle de leur précepteur, Valentine garda assurément la haute main sur leur éducation. Comment ne pas voir, en particulier, son influence sur Charles, l'aîné de ceux qu'elle conserva? On connaît sa vie accidentée. N'est-ce pas de Valentine qu'il tint cet amour des lettres qui diminua les tristesses de sa longue captivité en Angleterre? Comme elle, il aima les livres et protégea les poètes. Il fut lui-même, personne ne l'ignore, un gracieux poète. Bien avant d'être fait prisonnier par les Anglais au désastre d'Azincourt, il se donnait déjà à la poé-

(1) Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. Ier, p. 103.

(2) « A Maistre Nicolas Garbet, maistre ès ars, bachellier en théologie, secrétaire de Monseigneur le duc et maistre d'écolle de Messeigneurs Charles et Philippe, enfans de mondit seigneur, à C l. t. de pension chascun an... » (Arch. nat. K K. 267 : 65 (*Trésorerie de Louis, duc d'Orléans*).

(3) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales. *Fouilloy* : 6.

(4) Bibl. nat. Fonds latin, 9684. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. Ier, p. 560.

(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1287.

(6) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2299.

sie (1). Son instruction était aussi complète que celle de ses contemporains les plus instruits (2). Qui lui avait fait donner et même donné dans une certaine mesure, les connaissances variées qu'il possédait? D'où lui venaient ces goûts délicats qui firent de lui le premier poète de son temps, si ce n'est de sa mère, auprès de laquelle s'écoula sa jeunesse? Valentine l'avait frappé à son empreinte, à celle de ses sentiments, de sa nature, de ses origines. Les années qu'il avait passées auprès d'elle influèrent sur toute sa vie.

*
* *

Dès l'année qui suivit son éloignement de la Cour, Valentine se trouva mêlée à de graves combinaisons politiques. Il s'agissait des rapports de la France et de l'Allemagne. C'est là un des traits caractéristiques de l'étrange situation qui lui était faite. Exilée, séparée du roi, persécutée ou abandonnée des princes, écartée de la Cour, elle est cependant, et cela d'accord avec le roi, les princes et la Cour, mêlée aux plus importantes négociations politiques.

Un rapprochement s'opérait entre la France et l'Allemagne qu'avaient séparées d'assez nombreuses causes de mésintelligence. Des incidents de frontière s'étaient produits : il fallait les régler. D'autre part, Charles VI et son frère désiraient ardemment la fin du grand schisme qui divisait l'Église et ils espéraient amener le roi des Romains, Venceslas — que l'on appelle parfois l'empereur d'Allemagne, mais qui ne fut jamais couronné, — à leur faciliter l'obtention de ce résultat. A ces questions politiques ou religieuses, il se joignait une affaire de

(1) « Alors de beau parler trouvoye,
« A bon marchié, tant que vouloye. »

(Poésies de Charles d'Orléans, ball. LXXXV.)

(2) Dans la ballade CXXV, Charles d'Orléans se vante de connaître les sept arts. — Valentine lui avait fait apprendre ou peut-être appris elle-même l'instrument dont elle jouait, la harpe.

famille, qui pouvait d'ailleurs en faciliter la solution. Il s'agissait de marier le fils aîné de Louis et de Valentine, Charles, le futur duc d'Orléans, avec la nièce de Venceslas, Élizabeth, fille de Jean de Gœrlitz qui, à un certain moment, on se le rappelle peut-être, avait dû devenir l'époux de Valentine (1). Charles n'avait pas trois ans : jadis, on avait songé à marier son père à peu près à ce même âge. De nombreux envoyés du duc d'Orléans allèrent pour ces négociations diverses trouver le roi des Romains. Parmi eux, figure Eustache Deschamps qui ne fut pas seulement poète, mais aussi huissier d'armes du roi, écuyer de Louis de Touraine et de Valentine (2), bailli de Senlis, maître des eaux et forêts et, comme on le voit, quelque peu ambassadeur. Parti en janvier 1397, il demeura plusieurs mois en Allemagne et en Bohême. De fâcheuses aventures de toute espèce lui arrivèrent même au cours de cette mission : il fut dévalisé par des voleurs, abandonné de ses guides, arrêté comme suspect, blessé à l'œil dans un tournoi. Ses vers nous ont transmis le souvenir des déplorables impressions que lui laissèrent les dîners et les nuits des régions qu'il parcourut, la cervoise, le poisson, les lits puants et habités par une abondante vermine (3).

(1) V. chap. III.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 666, dossier 15570, n° 11.

(3) « Poulz, puces, puour (*a*) et pourceaulx,
« Est de Béhaingne la nature,
« Pain, poisson sallé et froidure,
« Poivre noir, choulx pourriz, poreaulx,
« Char (*b*) enfumée, noire et dure.
« Poulz, puces, puour et pourceaulx,
« Vingt gens mangier en deux plateaux,
« Boire servoise amère et sure,
« Mal couchier, noir, paille et ordure,
« Poulz, puces, puour et pourceaulx,
« Est de Behaingne la nature.
« Pain, poisson sallé et froidure. »

(Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, édition de Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, t. VII, p. 90.)

(*a*) Puanteur.
(*b*) Chair.

Enfin, en 1398, Venceslas vint en France pour traiter en personne avec Charles VI, les conseillers du roi et le duc d'Orléans, les diverses questions discutées jusqu'alors par envoyés et par correspondance. Il fut convenu que le roi des Romains ferait une visite à Valentine qui lui présenterait le petit Charles. La duchesse était alors depuis une année environ à Villers-Cotterêts avec Charles et Philippe, ses deux fils. Elle se rendit accompagnée de ses enfants et d'une suite brillante à Épernay où devait avoir lieu l'entrevue. Le roi et Venceslas devaient se rencontrer à Reims.

On remarquera ces deux entrevues organisées dans deux villes voisines. Il ne fallait pas laisser Valentine approcher du roi : elle aurait pu reprendre sur lui son influence de naguère. La reine ni la maison de Bourgogne n'y pouvaient consentir.

Ce fut le duc d'Orléans qui reçut le roi des Romains à son entrée en France. Venceslas arriva par Mouzon (1) où l'on passa presque un mois en négociations et en fêtes. Le 30 mars, enfin, le duc et son hôte arrivèrent à Épernay. Valentine les y attendait.

De grands préparatifs avaient été faits pour que la réception de Venceslas par la duchesse eût toute la magnificence possible. Valentine était entourée d'une foule de grandes dames, au premier rang desquelles brillait sa cousine, la jeune et charmante Marie d'Harcourt (2), puis les vicomtesses de Meaux et de Breteuil, les dames d'Attichy, d'Offémont, de Varennes, de la Prugne et bien d'autres. La duchesse, comme il était d'usage, leur avait fourni de magnifiques habillements, appropriés au rôle qu'elles avaient à remplir dans cette circonstance solennelle (3). Tous les grands drapiers de Paris avaient fourni leurs plus splendides étoffes que mit en œuvre Jean de Savoie, le

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton des Ardennes, arrondissement de Sedan.

(2) Il ne faut pas confondre Marie d'Harcourt avec sa parente, Mlle d'Harcourt, dont il a été question au chapitre v, à propos d'un incident qui se produisit lors des relevailles de la reine, après la naissance du dauphin.

(3) *Catalogue des Archives de Joursanvault*, n° 2048.

propre « tailleur de robes » de Valentine. Douze longues houppelandes, dix de velours vert sur soie et deux de drap de damas, fourrées de menu vair furent offertes à ces nobles personnes. Pour les demoiselles d'honneur de Valentine, Jean de Savoie fit quatre surcots (1) de drap vert de Rouen, également fourrés. La dame de Maucouvent, gouvernante des petits princes, eut, elle aussi, un surcot fourré de menu vair. La nourrice de Philippe et sa berceresse furent habillées de neuf, ainsi que Jeanne la brune qui remplissait de modestes fonctions auprès de Valentine (2).

La toilette de Marie d'Harcourt paraît avoir été particulièrement soignée, ou plutôt renouvelée de fond en comble. On lui fit une houppelande comme aux dames de la duchesse. Mais, de plus, une quittance de Pierre Buignet, drapier à Paris, nous apprend que Valentine a payé à ce marchand douze livres dix-neuf sols parisis « pour deux aunes et un quartier de drap yraigne (3) de Bruxelles achetés de lui pour faire une cote simple et deux paires de manches pour Mlle Marie de Harcourt; pour une demi-aune d'écarlate vermeille de Bruxelles pour faire deux paires de manches pour cote simple pour ladite demoiselle; et trois aunes et un quartier de drap morel, de Rouen, pour faire une cote simple et deux paires de manches et quatre paires de chausses pour ladite demoiselle (4) ». Ce n'est pas tout. Voici une quittance de Pierre Boileau, mercier à Paris, qui nous a encore conservé le souvenir de « six coiffes de soie jaune, rondes, étoffées ainsi qu'il appartient, pour porter devers madite dame (la duchesse), à Villers-Cotterets, pour l'atour du chef de Mlle de Harcourt (5) » et une autre de Colin Marc, marchand de toile à Paris qui a livré quinze aunes de fine toile de Reims, au

(1) Le surcot étoit un vêtement serré, sorte de corsage, boutonné ou agrafé par devant et arrondi sur les hanches.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 38.

(3) Drap léger comparé à la toile de l'araignée (Yraigne).

(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2313.

(5) L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne,* t. III, n° 5811.

prix de huit sols parisis l'aune, « pour faire douze couvre-chefs pour ladite demoiselle » et dix-huit aunes de toile de Hainaut, au prix de six sols parisis l'aune, pour lui faire des chemises (1).

A la duchesse elle-même, Jean de Savoie fit une houppelande et un chaperon de velours vert fourré de létisses (2).

Les robes et surcots confectionnés à Paris ne furent point expédiés à Villers-Cotterets, mais directement à Épernay. On loua pour le transport « une charette » à quatre chevaux : deux valets l'accompagnaient, l'un s'occupant de la voiture et des chevaux, l'autre spécialement chargé de la protection des toilettes. Ils mirent cinq jours pour aller à Épernay et revenir à Paris (3).

Toutes ces choses accomplies, Valentine reçut la visite et les hommages de Venceslas : elle lui présenta le petit prince que l'on pensait devoir être un jour son neveu (4). Le duc et la duchesse offrirent à leur hôte des cadeaux, des diamants et un anneau (5). A Mouzon Louis d'Orléans lui avait donné déjà une « image » en or de Charlemagne (6). On répandit aussi les présents parmi les seigneurs et gens de sa suite : un diamant et un anneau à son chancelier; des fermeillets ornés de loups d'or à beaucoup de ses officiers. On envoya même des cadeaux à ceux des familiers de Venceslas qui étaient restés chez eux. Il s'agissait évidemment de bien disposer tout le monde pour les projets du roi et de son frère (7).

L'entrevue semble s'être passée sans incidents extraordinaires. Il aurait pu en être autrement : car c'était un prince bien singulier que ce Venceslas. Il mangeait et buvait d'une effrayante façon, d'où toutes les conséquences que l'on peut aisément présumer. L'histoire l'a enregistré sous le nom de Venceslas

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2464.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2313.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 38.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 38.
(5) *Catal. des Arch. de Joursanvault,* n° 763.
(6) *Ibid.*, n° 765.
(7) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2431 et 2432; 10432 : 92, 1325, 1361.

« l'Ivrogne ». Ce qui lui arriva lors de sa visite à Charles VI peut édifier sur ses mœurs et coutumes.

Le 23 mars, d'après le Religieux de Saint-Denis, le 31, si l'on s'en réfère à d'autres indications, il arriva, toujours accompagné de Louis d'Orléans, à Reims où devait avoir lieu l'entrevue avec le roi de France. Charles alla au-devant de lui à deux lieues de la ville. Ensemble, ils y entrèrent au milieu d'un somptueux cortège de princes, de seigneurs et de prélats. Le roi de Bohême — c'était la possession la plus assurée de Venceslas — fut logé à l'abbaye de Saint-Remy. Le lendemain, les ducs de Berry et de Bourbon vinrent solennellement l'y chercher pour dîner avec Charles VI. Mais ils ne le ramenèrent pas : ils l'avaient trouvé abominablement ivre. On mangea le repas sans celui en l'honneur duquel il avait été commandé. « J'ai entendu dire aux gens de la Cour, rapporte naïvement le moine de Saint-Denis, que son absence avait causé beaucoup de frais inutiles. » Comme on espérait du voyage de Venceslas d'importantes conséquences politiques, ce petit incident n'eut pas de suites. Charles le reçut le lendemain avec sa courtoisie habituelle : et même, connaissant de plus en plus les goûts de son hôte, il lui fit servir un dîner de quarante plats (1), accompagnés sans doute de vins choisis et abondants. L'Allemand promit ce que l'on voulut, mais n'eut guère le temps de tenir ses promesses, ayant été, comme on le sait, déposé peu après.

La réception de Valentine l'avait sans doute également satisfait, car il renouvela son acquiescement à l'union de Charles d'Orléans et d'Élizabeth de Gœrlitz, que l'on espérait alors devoir joindre à la succession de son père l'héritage des rois de Bohême, de Hongrie et de Pologne. C'était beaucoup. Les combinaisons de la politique sont changeantes et les événements ne réalisent guère des desseins conçus si longtemps d'avance. Le mariage projeté ne devait jamais se faire (2).

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XVIII, chap. x. — Froissart, *Chroniques,* liv. IV, chap lxii.

(2) Les choses furent cependant poussées assez loin, comme l'indique la note

*
* *

Il semble que Valentine se soit occupée, la même année, d'un autre mariage qui, non plus, ne se réalisa pas.

Le duc de Hereford, cousin du roi Richard d'Angleterre, était exilé de son pays et résidait à Paris. En France, bien que Richard eût épousé une des filles, encore enfant, de Charles VI, on se passionna pour le banni. Le duc d'Orléans devint son ami et conclut avec lui une sorte de traité, ce que l'on appelait « des alliances ». Plus tard, on prétendit qu'il l'avait poussé à renverser Richard, parce que celui-ci aurait dit que la folie de Charles VI était due à des opérations magiques pratiquées par son frère : ce n'était plus Valentine, c'était son mari que la sottise publique accusait maintenant, ou plutôt on les confondait tous deux dans la même accusation. Le roi Richard ne paraît d'ailleurs avoir dit rien de semblable et les bonnes relations de Louis avec le duc de Hereford n'eurent assurément pas une pareille cause. Le duc d'Orléans avait excepté de ceux contre lesquels il soutiendrait l'exilé, tous les alliés de Charles VI, par conséquent Richard, qui était son gendre. Plus tard enfin, quand le duc de Hereford, devenu duc de Lancastre, eut détrôné Richard, Louis s'efforça de défendre, puis de venger le malheureux souverain.

Mais à l'époque où nous sommes, il ne s'agissait de rien de semblable. Le duc anglais était l'objet des sympathies générales à la Cour de France et l'on n'y soupçonnait guère ses projets ambitieux. On imagina de le marier à la fille du duc Jean de

suivante : « Quittance de Hubert, sire d'Autelz, sénéchal de Luxembourg, au trésorier de M. le duc d'Orléans, de la somme de cent francs d'or que ledit seigneur duc a envoyée par MMes Pierre Beaublé, son conseiller, et Jean Gile, son secrétaire, pour donner à la chancellerie du roi des Romains, pour cause des lettres du traité de mariage fait entre Charles Monsieur, fils ainé dudit seigneur duc et la nièce dudit roi des Romains et de certaines autres lettres faites entre lesdits seigneurs, dont ledit sire d'Autelz avait répondu pour ladite chancellerie. — Sous son scel, le 25 avril 1398. » (Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 296.)

Berry : elle avait vingt-trois ans et avait été déjà deux fois mariée; le duc de Hereford avait trente-deux ans. Les choses paraissaient marcher à souhait, lorsque Richard, en ayant eu quelque connaissance, envoya, fort irrité, un de ses fidèles en France, pour empêcher la conclusion du mariage : il y réussit (1).

Il semble qu'une entrevue ait eu lieu, en vue de ce projet d'union, au château d'Asnières, par les soins de Louis et de Valentine. En avril 1399, Marie de Berry vint voir Valentine : des pièces conservées en Angleterre établissent que le 16 de ce mois, un hanap fut donné par la duchesse à Mlle de Dreux qui accompagnait Marie dans cette visite. Le duc de Hereford était vers le même temps au château d'Asnières : car une quittance du 6 mai 1399 se réfère à l'achat de trois diamants qui furent donnés à lui-même et à deux seigneurs de sa suite, lorsqu'il vint à Asnières pour voir Valentine (2). Il reçut aussi, toujours à Asnières, un fermail d'or garni de rubis et de perles, don de la duchesse d'Orléans (3). La coïncidence probable des visites de Hereford et de Marie permet naturellement de croire à une entrevue matrimoniale. Mais le duc anglais n'était point destiné à devenir le troisième époux de Marie de Berry : l'année suivante, elle se mariait au comte de Clermont, fils de l'un des oncles du roi, le duc de Bourbon. Ce mariage fut célébré le 24 juin 1400, à Paris, au Palais, qui était demeuré le lieu des grands actes de la famille royale. L'empereur d'Orient, Manuel, y assistait : il était venu pour implorer le secours de Charles VI contre les Turcs qui démembraient ses États et menaçaient de les conquérir entièrement. Les souverains voyageaient alors moins qu'aujourd'hui assurément, en dehors de leur royaume, mais ils le faisaient néanmoins assez fréquemment, comme on peut s'en rendre compte dans ce chapitre même.

(1) Froissart, *Chroniques*, liv. IV, chap. LXIX.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1310.
(3) *Catalogue des Archives de Joursanvault*, n° 765.

*
* *

Quelques années plus tard, un autre mariage — qui, celui-ci, s'accomplit, — occupa encore Louis et, à coup sûr, Valentine.

On a vu qu'à Épernay, lors de la visite de Venceslas, la duchesse était accompagnée de sa cousine Marie d'Harcourt. Marie était la cousine germaine du duc d'Orléans, étant fille de Jean VI d'Harcourt et de Catherine de Bourbon, dont la sœur, Jeanne de Bourbon, était la mère de Charles VI et de Louis. Elle vivait dans une grande intimité avec le duc et la duchesse, comme en témoignent cette note des comptes de Valentine, en 1396 : Joyaux donnés « à belle cousine, la petite de Harecourt (1) » et beaucoup d'autres mentions analogues. Nous l'avons vue complètement habillée aux frais de la duchesse, lors du voyage d'Épernay. Ce fut son mariage que l'on célébra, en mai 1405, avec le duc de Gueldre.

Dès 1401, Louis d'Orléans s'était efforcé de détacher le frère de celui-ci, le duc Guillaume de Gueldre, l'un des plus puissants seigneurs du Nord, de l'alliance de l'Angleterre et il l'avait amené à faire hommage à Charles VI, — moyennant la forte somme de cinquante mille écus. A ce moment, en mai 1401, Valentine était au château de Coucy avec ses trois fils : elle venait d'accoucher d'une fille. On fit servir cet événement à rendre plus forte et plus intime l'alliance que Louis et le duc négociaient. Guillaume, comme je l'ai indiqué plus haut, fut prié de tenir sur les fonts du baptême l'enfant qui venait de naître : il accepta et l'appela Marie. Des fêtes lui furent données, à lui et à deux cents de ses chevaliers que Louis avait conduits à Coucy et qu'il y hébergea durant leur séjour. En 1405, le mariage de Renaud, devenu duc de Gueldre par la mort de son frère, avec Marie d'Harcourt, vint encore resserrer l'alliance de 1401.

Les cérémonies du mariage eurent lieu au mois de mai, à

(1) *Catalogue des Archives de Joursanvault*, 756.

Crécy en Brie, où le roi, qui chassait dans les environs, avait voulu qu'il fût célébré. Charles donna en l'honneur de sa cousine un somptueux festin. Louis la dota de trente mille écus. Au milieu du repas un incident se produisit qui indiquait, d'une façon solennelle et théâtrale, les sentiments de la maison de Bourgogne à l'égard des amis du duc d'Orléans, — il serait plus juste de dire à l'égard du prince lui-même. Le frère de Jean-sans-Peur, le comte de Limbourg, voisin du duc de Gueldre, lui avait déclaré la guerre et était entré sur le territoire du duché. Pendant le festin des noces, un héraut d'armes se présenta et remit au nouvel époux, de la part du comte, un cartel qui le défiait en le qualifiant de traître et de déloyal. Le duc partit le lendemain pour aller défendre ses sujets et sa jeune femme le suivit bientôt (1).

Cette politique d'alliances du côté du Nord et du Rhin, avec accroissements de territoire par suite d'hommages féodaux, politique au succès de laquelle Valentine s'efforçait d'aider son mari, est bien celle dont l'intérêt de la France faisait une loi à ses gouvernants d'alors.

*
* *

Est-il besoin de dire que lorsque Louis travaillait d'une manière plus spéciale à la défense et à l'élévation de la maison d'Orléans, dans sa lutte contre le duc de Bourgogne, Valentine était aussi de cœur et d'efforts avec son mari?

L'un des épisodes de cette lutte des maisons d'Orléans et de Bourgogne est l'affaire des mariages que Louis d'Orléans et Philippe le Hardi travaillèrent à réaliser entre leurs enfants et les fils ou filles de Charles VI. Les mariages princiers avaient en ce temps une bien plus grande influence qu'aujourd'hui sur la destinée des peuples. Puis, comme l'on avait l'habitude de fiancer, même de marier des enfants en bas âge, — sauf à les sépa-

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XXVI, chap. IV.

rer, une fois la solennité du mariage accomplie, — on n'éprouvait guère de résistance de leur part et l'on pouvait les faire servir, sans la moindre difficulté, aux combinaisons politiques les plus variées.

En 1401, Louis obtint de son frère la promesse de marier le dauphin, Louis de Guyenne, à sa fille Marie qui naquit cette année même. Aussitôt avertie, la maison de Bavière s'émut : il ne fallait évidemment pas laisser Valentine, la fille de Jean-Galéas que cette maison voulait dépouiller, il ne fallait pas la laisser obtenir, par un semblable mariage, de l'influence dans le gouvernement et dans la politique de la France. Robert de Bavière, le successeur de Venceslas comme roi des Romains, expédie aussitôt un prêtre de Nurenberg à Isabeau : il est chargé de la décider à empêcher cette alliance et Robert lui-même indique trois moyens de faire annuler la promesse royale : la parenté des deux fiancés qui sont cousins germains ; leur parenté spirituelle, le duc d'Orléans étant le parrain du fils du roi ; enfin, l'irrégularité d'un engagement contracté au sujet d'une personne incertaine, Marie n'étant pas encore née, disait Robert, au moment où la promesse avait été faite (1). Et il excitait Isabeau à marier le dauphin à une princesse de la maison de Bourgogne, comme il arriva d'ailleurs.

En 1403, le dauphin fut fiancé à Marguerite de Bourgogne, fille de celui qui sera Jean-sans-Peur et Philippe de Bourgogne le fut à Michelle de France, fille du roi. C'était la réalisation des projets de la maison de Bourgogne, d'Isabeau et de Robert de Bavière. Cependant quelques jours plus tard, le 7 mai, le roi annulait le consentement qu'il avait donné aux mariages bourguignons. Mais le duc de Bourgogne revenait à la charge et ramenait à ses décisions primitives la volonté chancelante du monarque : les mariages bourguignons étaient de nouveau décidés.

Louis et Valentine eurent cependant une compensation. En

(1) Jarry, *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 253.

1404, Charles VI promit à Louis, pour son fils aîné Charles d'Angoulême, la main de sa fille, Isabelle de France, veuve du roi Richard d'Angleterre (1).

C'est une touchante histoire que celle de cette petite princesse (2) — une veuve qui ne l'était que de nom et qui devait apporter à son second époux toutes les grâces de son innocence junévile et tous les charmes de sa pureté inviolée. Née en 1389, on l'avait mariée en 1396, à sept ans, au roi Richard, qui en avait trente. Emmenée en Angleterre, elle y avait grandi sous la surveillance et la direction de la dame de Courcy. Elle avait dix ans, lorsque Richard fut détrôné par Henri de Lancastre, — l'ancien duc de Hereford; emprisonné, il fut enfin assassiné dans sa prison. En 1401, après de longues négociations, les Anglais rendirent la petite reine à ses parents et, trois ans plus tard, elle était fiancée à son cousin, Charles d'Orléans, alors comte d'Angoulême. Le roi lui constituait comme dot trois cent mille francs qui restaient à payer sur la dot promise lors de son précédent mariage. D'autre part, il avait été décidé tout d'abord que Charles VI abandonnerait à son frère tous les droits qu'il pouvait avoir lui-même à exercer contre Henri de Lancastre, par suite des stipulations de ce même mariage (3). Mais cette clause du contrat ne fut pas maintenue : le roi donna en échange à son frère deux cent mille francs d'or, à prendre sur les impôts d'un certain nombre de villes de Normandie (4).

Comme on peut bien le présumer, la maison de Bourgogne s'indigna et s'efforça d'obtenir du roi qu'il revint sur sa promesse. Déjà auparavant, d'ailleurs, elle avait eu son candidat à la main d'Isabelle. A peine la petite reine était-elle rentrée en France que des envoyés de Robert de Bavière étaient venus demander à Isabeau de marier sa fille au second fils de Robert,

(1) Archives nationales, J. 359 : 25, 26.

(2) Voir *Isabelle de France, reine d'Angleterre, duchesse d'Orléans,* par Léon Mirot.

(3) Archives nationales J. 359 : 25.

(4) Archives nationales K. 55 : 30.

Jean, comte palatin. La maison de Bourgogne, alliée des princes bavarois, dut soutenir cette proposition, que la défaite de Robert, descendu en Italie pour se faire couronner empereur et vaincu par Jean-Galéas, fit décliner par la Cour de France.

Soit à cause de l'opposition haineuse de la maison de Bourgogne, soit parce que le futur époux, né en 1394 (1), n'avait que dix ans, le mariage fut retardé jusqu'en 1406. Dans l'intervalle, surgit une demande assez bizarre. Le 22 mars 1406, une députation composée de l'évêque de Winchester et de divers seigneurs anglais fut envoyée par Henri de Lancastre pour établir la paix avec la France et, en même temps, chargée de demander Isabelle pour le fils aîné du roi. S'il faut en croire Monstrelet, Henry déclarait même qu'aussitôt le mariage consommé, il abdiquerait en faveur de son fils (2). Les Anglais avaient-ils entendu parler des regrets que, dit-on, la jeune princesse éprouvait d'abandonner son titre de reine? S'ils s'en rapportèrent aux bruits qui couraient à cet égard, s'ils crurent que l'ennui éprouvé par Isabelle de changer sa couronne royale, — marque d'une royauté aussi platonique que son mariage, — contre une couronne ducale, Charles VI ayant érigé le Valois en duché en faveur de son neveu, la disposerait, elle et sa famille, à consentir à la demande de leur roi, ils se trompaient. On en avait assez, à la Cour de France, des mariages anglais : on y avait éprouvé sur le sort de la petite princesse, au moment de l'emprisonnement de Richard, de terribles angoisses... On ne pouvait songer vraiment à la livrer à celui qui avait détrôné et probablement assassiné son mari. D'ailleurs, la promesse faite au duc d'Orléans et à Valentine était formelle et définitive. Les Anglais furent congédiés.

Le mariage eut lieu à Compiègne, en juin 1406. Fut-ce le 29 comme l'affirme le Religieux de Saint-Denis? L'adoption de cette date paraît difficilement conciliable avec ce que l'on sait des dé-

(1) Voir plus haut, chap. x.
(2) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xxvi.

placements des princes à la fin de ce mois. Il semble plutôt que ce fut le 6. Un autre mariage était en même temps célébré : le roi avait accordé une satisfaction à la maison de Bourgogne en faisant épouser à Jean de Touraine, son quatrième fils, Jacqueline de Bavière, fille et héritière du comte de Hainaut — deux enfants (1). Des fêtes magnifiques suivirent ces unions princières — « grandes festes et esbatemens, tant en boires et mangers, comme en danses, joustes et autres joieusetez », dit Monstrelet (2). Le duc d'Orléans était vêtu d'un brillant costume dont il nous a lui-même donné la description : dans un document adressé à sa Chambre des Comptes de Blois, il mentionnera, quelques semaines plus tard, les perles, pierres précieuses et diamants qu'il a fait mettre, explique-t-il, « sur les manches d'un pourpoint de drap de Dampmas noir que nous avons fait faire pour nous aux nopces, nagaires faictes à Compiègne, de nostre très chier et très amé filz Charles, duc de Valois, et de belle niepce Isabel, ainsnée fille de M. S. le roy (3) ». Son manteau de velours cramoisi était garni de sept cent quatorze perles.

Valentine n'était pas présente. Les chroniqueurs énumèrent les grands personnages qui assistèrent à ces fêtes : la reine, les ducs d'Orléans et de Bourgogne, la comtesse de Hainaut, « dont le pompeux équipage surpassait en magnificence celui des rois (4) », le légat du pape, des prélats, une foule de seigneurs « lesquels estoient en moult grant appareil et bien accompaignez (5) ». Valentine avait été écartée même du mariage de son fils.

*
* *

On peut bien s'en douter, le roi ne se portait pas mieux qu'auparavant parce que Valentine avait quitté Paris. Rien

(1) Voir Le Blant, *les Quatre mariages de Jacqueline de Bavière.*
(2) Monstrelet, *Chronique,* livre Ier, chap. xxvii.
(3) L. de Laborde, *ouvr. cit.,* n° 6056.
(4) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XXVII, chap. v.
(5) Monstrelet, *Chronique,* livre Ier, chap. xxvii.

n'était changé en lui. Mais l'absence de la duchesse dut plus d'une fois l'étonner et l'attrister. Elle savait si merveilleusement, par son aimable visage, son gracieux caractère et ses douces paroles apaiser ses fureurs, abréger ses moments de folie, atténuer ses souffrances... Maintenant, comme auparavant, il passait des mains des médecins à celles des sorciers, pour revenir ensuite des sorciers aux médecins. Ni les uns, ni les autres ne le guérissaient. Il était bientôt repris de son mal, se livrait à des excentricités de toute sorte; puis les crises diminuaient de fréquence et cessaient. Pendant quelque temps il avait son bon sens, rendait grâces au ciel d'être guéri, s'occupait des choses du gouvernement. Le peuple se réjouissait. Mais le malheureux monarque retombait dans une frénésie nouvelle et c'était toujours à recommencer. Les crises étaient affreuses. Courant à travers l'hôtel Saint-Pol, il le remplissait du bruit de ses gémissements ou plutôt de ses hurlements. Plus que jamais, il repoussait loin de lui sa femme lorsqu'elle osait s'approcher : « Que me veut cette femme? s'écriait-il, tout comme avant l'exil de Valentine. Quelle est-elle? Sa vue m'obsède! » Et Isabeau était contrainte de s'éloigner... Un jour eut lieu au Palais une scène vraiment émouvante. La veille, Charles avait beaucoup souffert. Le duc de Bourgogne et divers seigneurs vinrent prendre de ses nouvelles. Il leur déclara en pleurant qu'il préférerait mille fois la mort aux tourments qu'il endurait et il leur arracha des larmes à tous, en répétant à plusieurs reprises : « Au nom de Jésus-Christ, s'il en est parmi vous qui soient les auteurs du mal que j'endure, je les supplie de ne point me torturer plus longtemps et de me faire promptement mourir (1). »

Pour apaiser la colère du ciel, on fit une ordonnance contre les blasphémateurs. On accorda un confesseur aux condamnés à mort. On fit encore autre chose. Une des portes de Paris s'appelait la « Porte d'Enfer » : on la débaptisa et on lui donna le nom de « Porte Saint-Michel ». Sa dénomination primitive

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XVIII, chap. XI.

venait, paraît-il, de ce que, jadis, elle conduisait à une prairie, où habitait le démon en personne, sous la figure d'une séduisante courtisane. Ces diverses mesures, comme on le peut penser, n'améliorèrent en rien la situation du malheureux prince.

*
* *

Ce fut alors que se présentèrent, venant du midi de la France, de la Guyenne, deux audacieux escrocs que le Religieux de Saint-Denis appelle Pierre et Lancelot. Ils cultivaient à la fois la médecine et la magie. On ne savait plus à quel saint se vouer : ils furent accueillis à bras ouverts. C'était un brave guerrier, le maréchal de Sancerre, qui les avait introduits à la Cour : ils utilisèrent largement et sans se gêner ce haut patronage. Tous deux se disaient profès de l'Ordre des frères ermites de Saint-Augustin. Comme on les vit arriver, circuler en habits laïques, porter des armes, on s'étonna d'abord : ils expliquèrent qu'ils avaient dû se déguiser et s'armer à cause des périls de leur long voyage et pour échapper aux embûches de ceux qui voulaient empêcher la guérison du roi. Du reste, bientôt l'engouement qu'ils excitaient fut si grand que plus rien de leur part n'étonna. Ils furent logés au château royal de Saint-Antoine, à la Bastille; toutes choses nécessaires à leur subsistance leur furent fournies aux frais du roi; ils reçurent tout l'argent qu'ils demandèrent. Ils profitèrent de cette agréable situation pour mener une vie joyeuse, mangeant, buvant et se livrant à la débauche. Ils devinrent bientôt le scandale et la terreur de la région qu'ils habitaient.

Cependant, ils s'occupaient aussi parfois de la maladie de Charles VI et ce n'était pas là le moins étrange de leur aventure. Ils firent réduire des perles en une poudre fine que l'on versa dans de l'eau distillée : le tout fut mélangé aux aliments et à la boisson du roi. S'il faut en croire Robert Gaguin (1), ils

(1) Robert Gaguin (1425-1501), religieux, général des Mathurins, ambassadeur et historien.

pratiquèrent même des incisions sur le crâne du malheureux prince. Enfin et surtout, ils se livrèrent à des invocations magiques.

A cette dernière façon de procéder, ils trouvaient, on le conçoit, divers avantages. Ils échappaient à la critique des médecins qui les regardaient d'assez mauvais œil. S'ils ne réussissaient pas, personne ne pouvait les convaincre, ils devaient du moins l'espérer, de ne pas avoir employé pour guérir le roi, les meilleurs moyens possibles : le diable seul serait responsable de leur insuccès. Enfin, ils entraient tout à fait dans la voie indiquée par les triomphateurs du moment, par tous ceux qui soutenaient que Charles VI avait été ensorcelé, sinon empoisonné; ils satisfaisaient le populaire, l'opinion publique telle que l'avaient créée les ennemis de Valentine.

Aussi se lancèrent-ils résolument dans une voie aussi sûre. Ils allèrent trouver le duc de Bourgogne et eurent avec lui de fréquents entretiens. Ils proclamaient hautement et devant tous que la maladie du roi n'était pas naturelle et que son triste état provenait de criminels maléfices. C'était bien là ce que l'on avait répandu dans le peuple contre Valentine, c'était bien ainsi que l'on avait provoqué son exil. Ce n'était pas encore assez : il fallait la désigner, elle et son mari, comme les auteurs de ces maléfices. Ainsi seraient confirmées les accusations de ses persécuteurs et son éloignement n'aurait plus de fin. Les prétendus religieux n'y manquèrent pas.

Après une crise violente qui tortura le roi, ils désignèrent comme étant coupables d'aggraver et de prolonger sa maladie, deux hommes, l'un, son barbier, Mellin, qui l'avait coiffé la veille, et l'autre, un concierge de l'hôtel du duc d'Orléans. On emprisonna ces malheureux. Les deux Augustins avaient-ils quelque motif particulier de dénoncer le premier, on ne le sait. On fit courir le bruit qu'il aurait été vu plusieurs fois seul, durant la nuit, près du gibet où des condamnés avaient expié leurs crimes : c'était assurément, disait-on, pour y préparer des sortilèges et s'y mettre en relations avec le diable. Mais il est

bien facile de se rendre compte de la raison qu'ils eurent — qu'on leur suggéra — d'incriminer le second de ces hommes, le portier de l'hôtel d'Orléans. C'était un moyen de rappeler les accusations dirigées contre Valentine, de les faire revivre, de les fortifier, de les aggraver et, si elle avait la pensée de revenir à la Cour, d'y rendre son retour difficile ou impossible. Bientôt d'ailleurs, ils laissèrent entendre, puis ils dirent ouvertement que le duc lui-même était coupable. Malheureusement pour eux, on ne trouva rien absolument qui compromît ni le barbier du roi, ni le portier du prince, ni d'autres serviteurs de la maison d'Orléans qui semblent aussi avoir été incarcérés (1), et, après les avoir maintenus longtemps en prison, il fallut bien les remettre en liberté.

Ce fut le signal de la perte des deux Augustins. Ils s'étaient vantés de pouvoir commander aux éléments et aux démons et, après avoir assuré que le roi était ensorcelé, ils n'étaient aucunement parvenus à le délivrer de son mal. En de moindres choses, ils n'avaient pas mieux réussi. Une foule de malades s'étaient confiés à leurs soins et ils leur avaient prodigué les belles paroles et les ordonnances médicales : par malheur, aucun de leurs remèdes ne guérissait. Ils s'étaient vantés de découvrir les auteurs des vols les plus mystérieux et le lieu où était caché le produit de ces vols : ils ne purent rien découvrir, ni voleurs, ni objets volés. En même temps, ils avaient fait du château royal où on les avait logés un lieu d'abominables débauches. Il y recelaient des femmes enlevées à leurs maris, des jeunes filles enlevées à leurs parents. On finit par s'apercevoir qu'ils se livraient tout simplement à une vaste et fructueuse escroquerie. Ils furent arrêtés, enfermés d'abord dans les prisons de l'évêque de Paris, puis remis à la justice séculière. Auparavant, ils avaient été conduits à la place de Grève. Là, les mains liées, la tête surmontée de mitres en papier, portant sur les épaules des feuilles de parchemin qui rappelaient leurs méfaits,

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1397.

installés sur un échafaud, ils avaient entendu un long discours de Gilles d'Apremont, docteur en théologie. L'évêque de Paris les avait déclarés hors de la communion de l'Église et on les avait dépouillés des vêtements ecclésiastiques. Ces cérémonies achevées, les sergents du prévôt s'emparèrent des deux misérables. Ils les menèrent à travers la ville, faisant lire par un héraut, à chaque carrefour, le récit de leurs crimes. Enfin, ils furent décapités. On plaça leurs têtes sur deux piques et leurs membres furent suspendus au-dessus des portes de la ville (1).

*
* *

Ce ne fut pas la seule aventure de cette sorte. Quelques années plus tard, on signale celle de Poinçon et de Briquet, autres sorciers. Mais dans l'intervalle on s'était naturellement adressé aux médecins. Jouvenel des Ursins nous raconte qu'en 1399, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon « avoient grand désir de scavoir d'où venoit la maladie du roy et firent assembler tous les physiciens de l'université de Paris, et autres, dont il estoit mémoire ». On leur demanda si la maladie de Charles « venoit de choses et causes intrinsèques ou par accidens extrinsèques ». Les médecins discutèrent et argumentèrent longtemps les uns contre les autres. Mais finalement ils ne surent que décider, « dont les seigneurs ne furent pas bien contens (2) ».

Et ce n'était pas le roi seul que l'on pensait victime d'accidents extrinsèques, c'est-à-dire de maléfices. En 1401, le roi perdit son fils, le dauphin Charles. L'enfant devint « ectique et tout sec, » puis il mourut. « Et disait-on, fait remarquer Jouvenel, plusieurs et diverses paroles à la grande charge d'aucuns seigneurs (3). » Je l'ai indiqué déjà : lorsqu'en ce temps, survenait une mort, surtout celle d'un grand personnage, sans qu'elle

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XIX, chap. x.
(2) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI,* année 1399.
(3) *Ibid., ouvr. cit.,* année 1400.

eût pour cause la vieillesse, ou quelque blessure, ou une maladie bien connue des médecins, c'était l'habitude de l'attribuer au poison ou aux sortilèges : ainsi fit-on pour le petit dauphin.

L'aventure de Poinçon et de Briquet prouve qu'en 1404, douze ans après que la folie du roi se fut déclarée, on pensait encore qu'elle avait des causes de cette sorte. Le Religieux de Saint-Denis et Jouvenel des Ursins nomment des personnages différents comme les héros de cette aventure, mais sont d'accord sur le fond de l'histoire.

Le Religieux raconte que deux hommes, sur la situation et le passé desquels il ne fournit aucune indication, appelés Poinçon et Briquet, tentèrent la guérison du roi par des moyens encore plus bizarres que ceux qu'avaient employés les Augustins. Il ne s'agissait plus de faire prendre aucune poudre au malade, ni de lui ouvrir le crâne. Il s'agissait d'une guérison à distance, opérée par de magiques interventions.

Dans le voisinage de la ville de Dijon, dans un bois, on vit s'élever un jour une construction extraordinaire. C'était un cercle de fer d'un poids énorme, que soutenaient des colonnes du même métal, élevées à la hauteur d'un homme de stature ordinaire et auxquelles étaient attachées douze chaînes, également de fer. On fut longtemps à préparer l'appareil. Lorsque ce fut fini, les deux sorciers écrivirent à douze personnes choisies parmi les chevaliers et les écuyers, les clercs et les bourgeois de Dijon, leur demandant de venir dans ce cercle magique et de s'y laisser charger de chaînes; moyennant cette complaisance de leur part, le roi ne manquerait point d'être promptement guéri... Les Dijonnais montrèrent-ils un grand empressement à répondre à l'invitation de Poinçon et de Briquet? Ils semblent s'y être prêtés assez volontiers. Le bon sens de leur race leur faisait penser sans doute que les invocations des deux sorciers, si elles ne produisaient pas grand bien, ne pourraient pas faire grand mal non plus à ceux qui auraient consenti à les aider. Cependant, le jour venu, il restait une place vide dans le cercle : quelqu'un s'était esquivé. Poinçon et Briquet ne se troublèrent pas pour cela : ne doutant de rien,

ils envoyèrent quérir le bailli de la ville, pour qu'il complétât, en se joignant à eux, le nombre des gens dont ils avaient besoin. Le bailli paraît n'avoir pas été très satisfait de cette idée. Il ne voulut pas refuser cependant, — il aurait paru responsable de la prolongation de la folie royale. Il vint donc, mais en déclarant que tout ce qui se passait n'était qu'une momerie et que, s'il sortait sain et sauf du cercle, il ferait brûler les deux imposteurs. On sut bientôt à quoi s'en tenir sur les résultats de l'opération. Les douze personnes étaient entrées dans le cercle, avaient été attachées avec les chaînes de fer, l'un des sorciers s'était livré à des invocations magiques, — le tout sans aucun effet, sans qu'il se fût produit aucune manifestation diabolique ou autre. Le roi, comme bien on pense, n'était pas guéri. L'un des sorciers fut arrêté, l'autre ne fut rejoint que vers Avignon. Ils prétendirent vainement n'avoir échoué que parce que les Dijonnais, en entrant dans le cercle, avaient fait le signe de la Croix. Ils furent brûlés (1).

D'après Jouvenel des Ursins, les sorciers auraient été au nombre de quatre : un prêtre, appelé Yves Gilemme, un clerc, Guillaume Floret, une damoiselle et un serrurier. Ils semblent avoir opéré, non pas en Bourgogne, mais à Paris ou aux environs. Ils invoquaient le diable et Gilemme prétendait avoir trois démons à ses ordres. A un moment où les médecins n'étaient sans doute pas en faveur à la Cour, on permit à Gilemme et à ses compagnons d'user de leur prétendue science diabolique pour la guérison du roi.

Le reste de l'histoire ressemble fort à celle de Poinçon et de Briquet, y compris la conclusion : le prêtre, le clerc, la damoiselle et le serrurier furent « ars et brûlés (2) ». Il est évident que c'est la même aventure qui, avec certains détails différents, a été rapportée aux deux chroniqueurs.

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XXIV, chap. XIII.
(2) JOUVENEL DES URSINS, *ouvr. cit.*

*
* *

L'odieuse machination ourdie par les ennemis de Valentine eut-elle les résultats qu'ils en espéraient?

Il faut, pour répondre à cette question, distinguer entre les événements sur lesquels pouvait influer l'exil de la duchesse d'Orléans.

La politique extérieure du royaume en fut-elle modifiée? Vit-on se réaliser la ruine des Visconti et le triomphe de la maison de Bavière, espérés par Isabeau et par la maison de Bourgogne?

On put croire tout d'abord qu'il en serait ainsi. Jean-Galéas parut abandonné à ses ennemis, livré même par le roi de France. En septembre 1396, en cette année qui avait vu l'éloignement de la duchesse, Charles VI traitait avec les ennemis acharnés des Visconti, avec les Florentins. Deux mois plus tard, l'ambassadeur de Florence, Buonacorso Pitti était autorisé à réunir en France des bandes de mercenaires destinées à marcher contre le père de la duchesse d'Orléans. On allait descendre en Italie, lorsque se répandit la nouvelle du désastre de Nicopolis. Avec le roi de Hongrie, l'élite de la noblesse française avait été écrasée par les Turcs de Bajazet. Jean de Nevers, le fils de Philippe de Bourgogne était prisonnier du Sultan. L'expédition italienne fut abandonnée et Jean-Galéas signa une trêve avec les Florentins.

Mais Isabeau ne considéra pas la partie comme définitivement perdue. Venceslas avait été remplacé, ainsi qu'on l'a vu, par un membre de la famille de la reine, Robert de Bavière. Celui-ci envoya le duc Étienne, le père d'Isabeau, à Paris et, dans les entretiens du père et de la fille, il fut convenu que l'on mènerait plus activement que jamais le complot contre les Visconti. Robert devait descendre en Italie et tomber sur Jean-Galéas, qu'une nouvelle expédition, préparée en France, attaquerait d'un autre côté. D'ailleurs, vers le même temps, on s'efforçait de détourner les soupçons de Jean-Galéas. Il avait

demandé que l'une des filles du roi fût mariée à son fils aîné : des ambassadeurs envoyés à Milan devaient lui faire espérer que ce mariage se ferait et lui donner à croire que la reine elle-même y était favorable (1). Tout semblait merveilleusement combiné pour la perte du duc de Milan. Tout échoua. Robert de Bavière attaqua Jean-Galéas, fut battu et revint piteusement en Allemagne. Le duc d'Orléans, en travaillant à unir contre Robert, Venceslas et le roi de Hongrie, Sigismond, n'avait pas été étranger à ce résultat (2). Enfin, lorsque, le 3 septembre 1402, Jean-Galéas mourut, il venait de joindre Bologne à ses possessions, et de traiter avec Florence, il était victorieux des Allemands et maître du nord de l'Italie. Il légua ses États à ses fils, sans que Robert pût intervenir et réaliser contre eux ce qu'il avait tenté vainement contre leur père.

De ce côté, à l'extérieur, les intrigues ourdies contre Valentine, la persécution dirigée contre elle, tout avait été inutile.

A l'intérieur, il en fut autrement. Dans la lutte engagée, autour du roi fou, entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, entre le frère du roi d'une part, et Philippe le Hardi, puis Jean-sans-Peur, de l'autre, l'influence de Valentine aurait pu être toute-puissante pour soutenir et faire prévaloir les droits de son mari. On se rappelle quelle puissance bienfaisante elle avait acquise sur l'esprit de Charles VI. Celui-ci aimait son frère et, chaque fois qu'une absence de Philippe le Hardi le laissait seul avec Louis, il lui donnait les moyens de combattre son puissant rival. Mais Philippe reparaissant, l'esprit malade du roi s'apeurait, s'épouvantait et Charles reprenait le lendemain ce qu'il avait accordé la veille. Seul, le charme pénétrant de Valentine aurait peut-être pu lutter contre l'adroite ambition et la volonté tenace de Philippe et, après lui, contre l'audace astucieuse et brutale de Jean sans Peur. On sut priver la maison d'Orléans

(1) *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI,* publiées par L. Douet-d'Arcq, t. Ier, p. 204.

(2) Alfred Leroux, *Relations politiques de la France avec l'Allemagne de* 1378 *à* 1461, p. 64.

du secours qu'elle avait rencontré déjà, qu'elle aurait continué de trouver dans le caractère énergique et doux à la fois de la duchesse.

Ici, l'exil de Valentine eut une influence désastreuse sur les événements, sur ceux qui s'accomplirent à l'intérieur du royaume, qui préparèrent les sombres années de la fin du règne de Charles VI et qui faillirent mener la France à sa perte.

CHAPITRE XIII

LA VIE PRIVÉE DE VALENTINE EN EXIL

La maison de la duchesse : ses « dames » et « damoiselles » ; femmes de chambre, nourrices, « berceresses », etc. ; Pierre Poquet, receveur des finances; Surien des Quesnes, chevalier d'honneur; « pensions » et gages; les étrennes; cadeaux de mariage, présents de toute sorte. — Les méfaits d'un « varlet de la Garde-robe » : bienveillance de la duchesse; son « tailleur de robes » en prison : elle l'en fait sortir.

Les lectures de Valentine : « Guiron le Courtois », le « Roi Artus », les livres pieux, les livres de Blois; la duchesse fait enluminer ses heures et les livres de ses enfants. — Ses relations avec les écrivains continuent : elle fait dire une messe pour Eustache Deschamps que l'on avait cru mort; elle lui donne un reliquaire; remerciements du poète.

Les bijoux et les vêtements de Valentine : robes, houppelandes, surcots, manteaux, fourrures, corsets, chaperons, « atours du chef ». — Les meubles : tapisseries, fauteuils et « chaières », écrins et coffres, jeu d'échecs, jeux de cartes « de Lombardie » et « sarrazines » ; les chiens de chambre.

Valentine monte à cheval et chasse; ses « manteaux courts à chevaucher » ; selles et harnais; la chasse avec éperviers. — Un « char branlant ».

Les médecins de la duchesse: Pierre d'Arreth, Pierre de Vaulx, maître François; voyage de médecins de Paris à Asnières; l'eau médicinée; Jeanne la Goutière, sage-femme. — Les bains; la propreté au moyen âge.

Pèlerinages, fondations pieuses; Valentine représentée sur un vitrail.

Nous avons vu à quelles négociations, à quels actes politiques Valentine fut mêlée durant les années de son exil. Je voudrais maintenant reconstituer, dans la mesure du possible, ce que furent pendant le même temps sa vie habituelle, ses occupations quotidiennes. Assurément il restera, à côté de ce que je dirai — ne voulant dire que ce que je puis prouver — plus d'une lacune impossible à combler. Les chroniqueurs ne nous ont aucunement renseignés à cet égard. On peut néanmoins, ce me semble,

à l'aide des documents qui nous sont parvenus, se faire une idée assez exacte de ce que fut, à partir de 1396, dans ses châteaux de province, l'existence de la duchesse d'Orléans.

*
* *

Comme auparavant à Paris, Valentine est entourée de nombreux officiers et serviteurs. La belle-sœur du roi, même éloignée de la Cour, persécutée, dans l'exil, doit maintenir son rang et l'état de sa maison est l'une des marques distinctives et nécessaires de sa grande situation.

Au château d'Asnières, à Gouvieux, à Villers-Cotterets et dans ses autres résidences, Valentine est accompagnée de ses dames, Catherine d'Angoussoles, dame de la Prugne, qui semble avoir été d'origine italienne, les dames de Clarcy et d'Anneville, et de ses damoiselles, Marguerite de Neufmoulin, Jeanne de Soisy, Jeanne de Houdetot, Marguerite du Solier (1). Marie d'Harcourt est auprès d'elle, comme parente et comme amie, sans fonctions. La dame de Maucouvent l'accompagne aussi, chargée de veiller sur le petit Charles. Un chambellan de Louis, Surien des Quesnes, est le chevalier d'honneur de la duchesse et réside constamment auprès d'elle (2). Gilles Malet, chevalier, maître d'hôtel du roi, est aussi celui du duc et de la duchesse (3). Frère Victor de Camerin est le confesseur de Valentine (4).

Dans le personnel inférieur, dans la domesticité attachée à la personne de Valentine et à ses enfants nous trouvons Marie la Payenne, femme de chambre de la duchesse; Jeannette de Vaulx ou Jeannette l'ouvrière, chargée de ses atours; Jeanne la Pertuise, sa lavandière; Jeanne la Brune, berceresse de Charles; les femmes de chambre et berceresses de tous les enfants. D'autre part, un assez grand nombre des officiers et valets atta-

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2309 et 2399; 10432 : 968, etc...
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1492.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 879; 10432 : 1086.
(4) Bibl. nat. 10432 : 317.

chés au service de l'hôtel et dont j'ai donné l'énumération dans un précédent chapitre (1), devaient avoir suivi Valentine et fonctionner successivement dans ses diverses résidences.

Comment tout cet entourage de la duchesse était-il rétribué? Pendant longtemps, les dépenses de Valentine furent payées sur les fonds de l'argenterie royale. Mais cet état de choses ne pouvait durer lorsque la duchesse fut contrainte de quitter Paris. Des lettres-patentes de Charles VI, en date du 22 mai 1396, prétextant que « sadite argenterie étant tellement chargée tant pour lui que pour la reine et ses enfants, elle ne peut plus fournir à la dépense de sadite sœur », donnent à Valentine en remplacement de ce qui était payé pour elle par la caisse royale, une somme de six mille francs d'or par an, — à prendre sur les aides pour la guerre (2). Louis a une pension aussi, plus des dons royaux assez fréquents. C'est sur ces fonds, sur les revenus de l'apanage et des domaines du prince, sur ce qui est versé de la dot de Valentine que sont payées les dépenses du duc et de la duchesse. Dès le 13 avril 1396, Louis, par un mandement daté d'Asnières, avait mis à la disposition de sa femme deux mille francs d'or « pour avoir du linge et autres objets de ménage (3) ». Le 3 juin, il nommait par lettres-patentes « son bien amé, Me Pierre Poquet » receveur des finances de la duchesse d'Orléans. Pierre Poquet remplit sa charge à la satisfaction de Valentine. Les dépenses que faisait la duchesse paraissent avoir été assez régulièrement payées. Parfois cependant, elle ne touchait la pension que lui faisait son mari qu'avec certains retards : ainsi, en 1396, nous la voyons recevoir le 16 juin ce qui lui était dû pour février, mars, avril et mai et souvent il en est ainsi (4).

Les archives de la Chambre des Comptes de Blois nous ont conservé l'indication des traitements — des pensions, comme

(1) Chap. v.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 988.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 841.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1513, 1514, 2397.

l'on disait — des dames, damoiselles et femmes attachées à la personne de Valentine et de ses enfants. Les dames de la Prugne, d'Anneville et de Clarcy, recevaient deux cents livres tournois par an; Marguerite de Neufmoulin, Jeanne de Soisy, Jeanne de Houdetot et Marguerite du Solier, quatre-vingts livres; la dame de Maucouvent, cent livres; Marie la Payenne, quarante livres; Jeannette l'ouvrière, trente; Jeannette la Pertuise, vingt; Jeanne la Brune, quatre-vingts; la femme de chambre de Charles, vingt; la nourrice de Philippe, soixante; la berceresse du même, trente, et sa femme de chambre vingt (1). Cette liste est extraite de lettres de Valentine, données à Gouvieux, « le pénultième octobre » 1399 (2). Bientôt viendront la berceresse de Jean, cinquante livres; la nourrice, trente livres, et la femme de chambre, vingt livres (3). On peut, dans une certaine mesure, par la comparaison du montant de ces « pensions », se rendre compte de l'importance respective alors attribuée aux fonctions de chacune de ces personnes; d'autres considérations, — parmi lesquelles, sans doute, l'ancienneté dans le service de la maison, — semblent cependant être intervenues dans la fixation de certains de ces traitements.

Le chevalier d'honneur, Surien des Quesnes, touche trois cents livres par an.

Mais à ces traitements il faut joindre de très nombreux cadeaux, soit en argent, soit en bijoux, dont le duc et la duchesse comblaient leur entourage. Toutes les circonstances leur sont bonnes : étrennes, mariages, événements de famille de toute sorte, pour faire quelque présent à ceux qui les servent. Ils s'intéressent à tout ce qui leur advient, ils s'associent à leurs joies et les aident dans les moments difficiles.

Aux étrennes de l'année 1400, par exemple, Marguerite de

(1) La valeur intrinsèque de la livre tournois est en ce temps de sept à huit francs; la valeur d'achat peut être évaluée à trente francs. Un traitement de deux cents livres tournois représente donc six mille francs environ.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 968.

(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1600.

Neufmoulin, Jeanne de Soisy et Jeanne de Houdetot reçoivent chacune un anneau orné d'un saphir; Marguerite du Solier, Jeanne la brune, la berceresse et la nourrice de Philippe, ainsi que la nourrice de Jean ont des anneaux ornés d'une perle; les femmes de chambre reçoivent d'autres anneaux; deux douzaines et demie de verges d'or (1) sont données à plusieurs « jeunes enfants », écuyers, pages et valets (2).

Une autre année, nous voyons Valentine payer à des orfèvres les bijoux qu'elle a donnés en étrennes à ses officiers et serviteurs. Surien des Quesnes, le chevalier d'honneur, et Gilles Malet ont reçu un hanap couvert, en argent doré. Guillaume de Senlis, chevalier, « un gobelet couvert, d'argent doré, de belle façon » ; quatre anneaux d'or émaillés, chacun avec une grosse perle ronde, ont été donnés à quatre des officiers de la duchesse; quatre fermeillets (3) d'or, garnis de perles « et au milieu de chacun une émeraude » l'ont été à ses écuyers; vingt-cinq autres fermeillets d'or, garnis de perles, à autant de ses serviteurs; douze verges d'or à d'autres, — et la liste continue : personne n'est oublié, les plus modestes varlets viennent à leur tour, comme les dignitaires de l'hôtel (4). D'autres années encore, ou pour d'autres catégories d'officiers ou de serviteurs, la duchesse distribue comme étrennes une somme d'argent (5).

Gilles Malet marie son fils : Valentine s'empresse d'acheter, pour donner à la jeune femme, le jour de ses noces, « un annel d'or garni d'un gros diamant (6) ». Aux étrennes de 1398, la dame de Maucouvent, personne grave et pieuse à qui les bijoux seraient indifférents, reçoit « unes patenostres d'or (7) dont les signaux sont en manière de violettes émaillées de blanc (8) ».

(1) Anneaux.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 986.
(3) Agrafe, boucle.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2719.
(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 188.
(6) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1086.
(7) Chapelet.
(8) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2299.

Frère Victor, confesseur de la duchesse, reçoit cent francs d'or; cette fois, il ne s'agit pas d'étrennes : la somme en question lui est donnée « pour avoir robes et habits pour lui et son compagnon (1) ». L'échanson de la duchesse, Jean Baguerot, reçoit, lui aussi, cent francs « afin qu'il puisse la servir plus honorablement (2) ». A Jeanne de Soisy, il est fait un don de cinquante livres tournois « en considération de ses services (3) ».

Nous avons vu Valentine acheter des étoffes et faire confectionner des vêtements pour les dames qui l'accompagnèrent à Épernay : elle renouvelle des libéralités de ce genre en plus d'une autre occasion. Une quittance du drapier Pierre Buignet, datée du 30 septembre 1399, nous la montre faisant encore habiller Marie d'Harcourt, puis achetant une cotte hardie (4) de drap gris brun de Neufchâtel pour sa « petite harperesse » et une autre pour une fille de l'hôtel; une cotte hardie de drap gris pour « la petite Marguerite, dite la Grimaude, un chaperon et deux paires de chausses pour ladite Grimaude; » des vêtements noirs pour la nourrice de Philippe « pour le trépassement de son mari » ; du drap brun pour faire un corset et un chaperon pour Sedillon la Castille, sa couturière (5).

La bienveillance de Valentine pour toutes les personnes de sa maison, les relations presque familières qui existaient entre elle et son entourage ne la préservèrent pas toujours de quelques mésaventures. L'écho de l'un de ces incidents est venu jusqu'à nous.

La duchesse avait, semble-t-il, une grande confiance en l'un de ses serviteurs, nommé Raoul ou Raoulet Pasquier, — les diminutifs de prénoms étaient fort dans les habitudes du temps. Elle l'avait fait « varlet de sa garde-robe ». Nous le voyons,

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 563; 10432 : 317.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 990.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2183.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 . 1774.
(5) Cotte hardie ou cotardie, vêtement plus long que le surcot qu'il pouvait recouvrir.

dans des quittances ou autres pièces, employé par elle à des achats de diverse sorte. Au moment de la naissance de Philippe, c'est lui qui est chargé d'aller chercher à Paris et de conduire au château d'Asnières ce dont la duchesse a besoin, en fait de vêtements, de linges, de meubles et autres choses « pour le fait de sa gésine et de son enfant (1) ». Mais Raoulet Pasquier ne méritait pas la confiance que l'on avait en lui. Un jour, il mit en gage chez Gauvain Trente, mercier à Paris, deux des « grands couvertoirs » de la duchesse, fourrés de menu vair et il emprunta sur ce dépôt soixante-neuf francs d'or, — représentant une valeur de deux mille sept cents francs environ. L'argent dépensé, vint sans doute le moment de se servir des « couvertoirs ». On ne les trouva pas, on sut bientôt ce qu'ils étaient devenus. Le procureur de la maison d'Orléans au Châtelet poursuivit Raoulet Pasquier qui fut emprisonné et détenu. Mais il tomba malade et la duchesse, apitoyée, le fit remettre en liberté. Quelque temps après, il mourut, sans avoir pu dégager les « couvertoirs » que Gauvain Trente ne voulait naturellement restituer que contre le paiement des soixante-neuf francs d'or qu'il avait prêtés. Respectueuse des droits du marchand, bien qu'il eût quelque imprudence à se reprocher, Valentine paya et rentra en possession de ses « couvertoirs (2) ».

Un autre de ses serviteurs fut un peu plus tard en prison et alors encore elle montra toute sa bienveillance naturelle pour ceux qui la servaient. Cette fois, il s'agissait de Jean de Savoie, l'habile tailleur de ses robes. Pour quelque méfait auquel il s'était laissé entraîner, il avait été, lui aussi, emprisonné au Châtelet. Il y fut un temps qui lui sembla bien long « en très grande povreté et misère ». Valentine le tira de ce mauvais pas : elle lui fit don de cinquante livres tournois « en considération des longs services qu'il lui a faits et pour l'aider à sortir des prisons du Châtelet (3) ».

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1799.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2211; 10432 : 1598.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1754.

*
* *

Valentine dont nous connaissons l'intelligence ouverte et les goûts littéraires, dut lire beaucoup dans sa retraite. De cela, nous avons de nombreuses preuves.

Ainsi, le 18 janvier 1399, Pierre Poquet, son receveur des finances, paie la somme de vingt-quatre sols parisis au libraire Jean d'Arras qui a réparé « un livre appelé Guiron le Courtois ». C'était un roman célèbre au moyen âge et composé vers le milieu du treizième siècle, sur le demande du roi Henry II d'Angleterre, par Hélie de Borron. Le volume de Valentine avait dû être beaucoup lu, car le libraire déclare avoir « recousu la plus grant partie des caiers d'icellui qui chéoient, et le covrir de bon cuir vermeil et mis quatre fermoirs, deux devant et aux deux costés autres deux, ainsy qu'il appartient (1) ». Voici encore, le 14 février 1402, le même Pierre Poquet qui paie quarante-huit sols parisis au libraire Jacques Richier. Celui-ci a « relié un grant livre en françois, faisant mencion du roy Artus, et garny de deux ays nuefs et couvert d'un cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, garny de dix clous et de quatre fermoirs et chappitulé de plusieurs soyes aux deux bous » : il s'agit, on le voit, d'une reliure à la fois élégante et solide pour l'un des nombreux romans, alors si populaires, qui contaient les choses merveilleuses advenues au roi Artus ou Arthur de Bretagne et les prouesses par lui accomplies (2).

Les ouvrages de ce genre étaient, on le sait, avec les livres de piété, les Évangiles, les vies de saints, la lecture préférée des dames lettrées de ce temps. Valentine lisait les uns et les autres : « Guiron le Courtois » et les aventures du roi Artus avaient évidemment été souvent feuilletés par elle. Pour les livres pieux,

(1) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne,* preuves, t. III, n° 5871.

(2) L. de Laborde, *ouvr. cité,* n° 5940. Le manuscrit en question est celui dont il est parlé à notre chapitre vi et que mentionne, en 1427, le catalogue de la bibliothèque de Blois.

elle ne se contentait pas de les lire : elle y faisait peindre de ces délicieuses miniatures, dont les pareilles font aujourd'hui la joie des bibliophiles. Ses goûts artistiques ne pouvaient plus se satisfaire à surveiller les peintures que Colart de Laon exécutait naguère à l'hôtel de Béhaigne (1). Mais les œuvres des miniaturistes sont d'un transport aisé jusqu'à ses résidences de province et, en 1398, elle paie à Angelot de la Presse, peintre et enluminneur à Blois, douze livres dix sols pour avoir fait vingt miniatures ou « histoires » à ses heures en français. De même, nous l'avons vue faire illustrer par un artiste connu les livres de ses enfants.

Enfin, j'ai indiqué dans un chapitre précédent (2) les ouvrages de toute sorte que l'on sait avoir été réunis et possédés par elle, ceux qu'elle avait fait transporter à Blois : il est bien certain que ces livres et plus d'un de ceux de la bibliothèque de son mari lui servirent à diminuer la longueur des journées de son exil.

Les relations de la duchesse avec les écrivains continuaient d'ailleurs. Eustache Deschamps, en particulier, n'avait point cessé d'être le familier de Louis et de Valentine et de remplir ses fonctions auprès d'eux. C'est de l'une des années d'exil que date un assez singulier incident de la vie du poète. Il était bailli de Senlis. En 1404, il n'était plus jeune et sa succession à cette place était fort ambitionnée. En ce temps-là, les Français avaient déjà un goût très vif pour les fonctions publiques. Or, l'un des aspirants à la place d'Eustache imagina de le faire passer pour mort. On le crut et on lui donna la succession. Valentine ne douta pas plus que les autres de la mort du poète : elle fit dire pour lui une messe solennelle, une messe chantée et y assista avec les dames de sa maison. En réalité, Eustache n'avait pas même été malade. Il réclama d'être réintégré dans ses fonctions

(1) Le 19 octobre 1395, Colart de Laon, « peintre et valet de chambre du roy et du duc d'Orléans », reçoit soixante-dix francs d'or, « pour la peinture qu'il fait en l'hostel du duc d'Orléans qu'on appelle l'hostel de Behaingne ». (Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 178.)

(2) Chap. VI.

et remercia Valentine et ses dames par deux ballades. A la duchesse, il disait :

Ma très chière et redoubtée dame
Je vous merci trèsamoureusement
Quant pleu vous a à souvenir de l'âme
D'Eustace, moy, vostre povre servent
Qu'on disoit mort, et si bénignement
En avez fait chanter de vostre grâce...

Aux « dames et damoiselles » de Valentine, il adressait de même de vifs remerciements. Il leur promettait de les servir toujours, de célébrer en tous lieux « leurs grands biens », leurs vertus et leur beauté

Plus que ne fis oncques jour de ma vie.

C'est aussi sans doute à la période de l'exil qu'il faut rapporter la « chanson royale » par laquelle Eustache remercie Valentine du don d'un reliquaire. La duchesse paraît, si l'on en juge par quelques expressions du poète, avoir travaillé elle-même à la confection de cet objet, où elle avait réuni, avec un morceau de la vraie Croix, des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Mathieu, de saint Antoine et de sainte Madeleine. Si Valentine a voulu, comme on peut le croire, fortifier et grandir la dévotion de son poète, elle put penser qu'elle y avait réussi : car le remerciement d'Eustache déborde de pieux sentiments. Il termine en demandant pour elle au Seigneur la vie éternelle. Il aurait pu profiter de sa conversion pour prier pour lui-même : car beaucoup de ses œuvres ne sont assurément pas de nature à lui mériter le ciel.

*
* *

On pense bien que les desseins politiques et la lecture mélangée des romans et des Pères de l'Église, même peut-être avec celle de certains écrivains de l'antiquité, ne furent point, durant

les années de son exil, les seules occupations de la duchesse d'Orléans. Elle était femme, elle s'occupait aussi de sa parure. Le nombre et la diversité de ses robes, manteaux, surcots et houppelandes, la richesse et la variété de ses bijoux, établis par les inventaires qui en furent dressés en 1408, et par les comptes de ses fournisseurs, peuvent nous édifier à cet égard. C'était là, du reste, une des nécessités de sa condition. Installée dans les possessions de son mari, entourée de familles nobles dont il était le brillant suzerain, ayant autour d'elle une maison considérable, recevant la visite des membres de la famille royale et des seigneurs de la région, — quand la saison propice et l'état des chemins le permettaient, — elle dut être souvent en représentation.

Il serait aisé de fournir de longues listes, extraites des sources que j'ai indiquées, des joyaux et des vêtements que posséda Valentine. Je ferai seulement, pour donner une idée de ce côté de sa vie, quelques emprunts à ces divers documents.

Nous avons vu quelle était la richesse des bijoux, couronnes, colliers, bagues, ceintures, apportés par elle d'Italie. Les cadeaux qu'elle recevait de Louis, du roi, des princes et des princesses, même de ceux et de celles qui lui étaient le plus hostiles, augmentèrent singulièrement cette portion de sa parure. Voici, par exemple, une quittance de septembre 1396, par laquelle nous voyons le duc d'Orléans payer neuf cents francs d'or — une valeur d'environ trente-six mille francs — « un collier d'or, rond, à petites cosses émaillées de blanc et de rouge clair, à un fermelet d'or pendant audit collier, garni de trois grosses perles, trois gros diamants et un fin rubis au milieu, lequel il a donné à la duchesse son épouse (1) ». Je pourrais, dans les acquisitions faites par Louis chez un grand nombre d'orfèvres, trouver encore beaucoup d'objets de valeur, relatifs à la parure féminine : je n'ose cependant utiliser ce moyen de renseignement parce que je ne suis pas absolument

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 871.

persuadé, hélas! que tous ces objets aient été destinés à Valentine.

En fait de vêtements, les houppelandes de toute sorte, de toutes étoffes et de toutes couleurs, houppelandes de drap de soie vermeil fourrées de menu vair, houppelandes d'écarlate vermeille, houppelandes doublées de cendal blanc (1), houppelandes de satin, houppelandes de drap d'or, robes de velours vermeil, robes ornées et doublées de fourrures de toute espèce, défilent avec une merveilleuse abondance, dans les inventaires et pièces dont j'ai parlé. Ce devait être une charge redoutable que la garde et la conservation de tous ces précieux vêtements (2). Une quittance de Damain Le Chien, marchand de pelleteries à Paris, nous montre Valentine faisant acheter dix-huit cent soixante-dix-sept ventres de menu vair et les faisant délivrer à son « fourreur de robes » pour être employés « aux fourures de deux houppelandes pour ladite dame (3) ». Un autre jour, elle fait acheter à la foire de Compiègne, d'un pelletier de Mons en Hainaut, six mille six cents dos de fin gris et deux mille cinq cents autres gris moyens « pour mettre ès garnisons (4) d'icelle dame (5) » : ce qui lui coûte trois cent quatre-vingt-huit livres tournois.

Ses surcots, ses chappes, ses manteaux parmi lesquels un long manteau de drap d'or (6) sont des plus riches étoffes et le plus souvent confectionnés, malgré son éloignement de Paris, par les meilleurs artistes parisiens : l'expression que j'emploie est moderne, mais le fait qu'elle exprime est de tous les temps. Plu-

(1) Le cendal était une étoffe légère de soie unie qui paraît avoir été analogue au taffetas. (Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*)

(2) Arch. nat. KK 268. — Bibl. nat. *Pièces orig.* 2154 : 282 (Compte de Hennequin le Fixeau, dit Estudiant, tailleur d'habits, demeurant à Paris... de toutes les façons de robes, hoppelandes et autres habiz faits pour Madame la duchesse d'Orléans).

(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2499.

(4) Approvisionnements.

(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1574.

(6) Arch. nat. KK 268 et Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 412.

sieurs de ces habiles ouvriers, d'ailleurs, comme souvent leur nom l'indique, venaient de l'étranger, appelés, accueillis et enrichis en France.

Valentine porte des chaperons d'écarlate vermeille, doublés de cendal ou fourrés de létisses (1). Ses corsets sont énumérés et décrits avec soin dans l'inventaire de 1408 : on y voit mentionnés un corset de satin noir, un autre de drap de soie, un corset de drap d'or blanc, plusieurs corsets de velours vermeil, dont l'un « ne fut oncques parfait ». Les « atours du chef » ne sont pas une des parties les moins importantes de la toilette de la duchesse. On achète, le 2 août 1399, « pour l'atour du chef de ladite dame » une pièce de « toile de soie » et, en même temps une pièce de toile de treize aunes pour lui en faire des couvre-chefs : le tout coûte seize livres seize sols parisis (2). Nous avons aussi une quittance de Gilles Morel, bourgeois de Chartres et notaire de la Cour de l'évêque, à Pierre Poquet, le receveur des finances de la duchesse, de la somme de dix francs d'or, « pour la vente de six douzaines de coëffes, livrées audit maitre Pierre ou à son certain commandement (3) ». Nous avons même la quittance du prix des épingles destinées à « l'atour du chef » de Valentine. Elle se fournissait chez Jehan le Braconnier, épinglier à Paris, qui, en 1400, lui faisait porter à Château-Thierry, quatre milliers de grandes et fortes épingles « pour l'atour du chef de madite dame la duchesse » : le prix était de douze sols parisis le millier (4). N'omettons pas enfin l'acquisition faite chez Jehan le Conte, orfèvre à Paris, moyennant soixante-huit sols parisis de « quatre tissus de fine soye azurée » : ces quatre tissus sont destinés à confectionner deux paires de jarretières pour la duchesse et

(1) Peau d'hermine sans aucune moucheture. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* dit que c'était aussi la fourrure d'une belette blanche.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1076.

(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1751.

(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1752.

l'orfèvre les garnit de quatre boucles et de quatre mordants d'argent doré, plus pour les orner, de seize petits besants, également d'argent doré (1).

Pour enfermer ceux de ces « biens » qui s'y prêtent, Valentine possède des meubles spéciaux. En 1397, Jehan Boucher, « escrinier », a fabriqué deux écrins de bois peint « pour mettre les couvre-chiefs et treçons de ladite dame (2) ». La même année, Jacquet Lescot, escrinier à Paris, lui a livré « un bel escrinet de bois, couvert de cordouan vermeil » pour y loger ses joyaux (3) et Robin Garnier, coffrier à Paris, trois coffres de bois, couverts de cuir, ferrés et cloués, fermant chacun à deux clés, pour le même usage (4). Deux vastes « escrins » de bois « paré fin vermeil, ferrez et bandez de bandes de fer-blanc sur estain, fermant à clef » et bien d'autres sans doute sont confiés aux soins de Jean de Savoie.

*
* *

Dans les châteaux qu'elle habite successivement, la duchesse a naturellement de vastes chambres, majestueuses à la mode du temps, hautes de plafond, ornées de tapisseries, les meubles assez rares, comme il était d'usage. J'ai déjà eu l'occasion de mentionner certaines des tapisseries de Louis et de Valentine (5). L'inventaire de 1408 nous a conservé la mention de plusieurs autres, depuis « une chambre de haute lice, faicte d'or et de soye, où il y a des dames qui jouent de la harpe et petiz enfans » jusqu'à la représentation du Jugement dernier, à celle de « l'Arbre de Vie, » à celle des sept vices et des sept vertus (6)... Quelquefois, ces belles tapisseries venaient à laisser voir qu'elles avaient

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1753.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2531. — « Treçons », tresses, rubans ornant la tête.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2528.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 99.
(5) Chap. v.
(6) Arch. nat. KK 268.

besoin d'être réparées, soit par le fait de la vétusté, soit par suite de quelque accident. Heureusement les tapissiers prêts à leur rendre leur lustre primitif ne manquaient pas à Paris. Ainsi, un compte de Jean de Jandoyne expose qu'il a « rappareillé et mis à point la chambre des serges vertes, brodée à V. V. et à branches d'arbres coupées, qui est à ladite dame, en laquelle... il a refait et rentrait plusieurs grands trous et petits, et garni le ciel d'icelle d'une pièce et deux aunes de toile d'Allemagne et retaintes en plusieurs lieus où elles étaient détaintes... (1) » Le style des tapissiers ne s'est guère modifié depuis le quatorzième siècle.

Des meubles de la duchesse, qui sont ceux de toutes les demeures princières de l'époque, je citerai seulement quelques-uns.

Voici un fauteuil qu'un « sellier » a fabriqué pour elle : « une chaière de chambre, de quatres membreures, peinte fin vermeil, dont le siège et acoutouères (2) sont garnis de Cordouan vermeil ouvré, escorchié (3) à solaux (4), oiseaux et autres devises, garnie de franges de soye et cloués de clous de latton, achetée à Jehan de Troyes, sellier, quatorze livres tournois (5) ». Notons aussi un jeu d'échecs (6) et, dans un autre ordre d'idées, un hanap de madre (7) blanc fin, couvert, acheté « pour boire vin nouvel en cette saison d'hiver (8) ». La quittance du vendeur est en effet du 28 novembre 1397. Ce hanap doit être particulièrement précieux, car, pour le préserver de tout malheur, on confectionne, le mois suivant « un étuy de

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 974.

(2) Les accoudoirs.

(3) Gravé, portant des empreintes.

(4) Soleils.

(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1089.

(6) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2562 (La duchesse fait payer, le 5 février 1398, 41 sols parisis « pour deux cannettes de fils d'or de Chypre et pour un tablier de bois garni de tables et d'Eschais »).

(7) Madre, l'agate-onyx et quelquefois, croit-on, une imitation de cette précieuse substance.

(8) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2540.

cuir bouilli, couvert, poinçonné et armoyé des armes de ladite dame, feutré de feutre par dedans (1) ».

J'ai parlé d'un jeu d'échecs que possédait la duchesse. L'invention de ce divertissement laborieux n'était point récente, puisqu'on la fait remonter à Palamède, l'un des héros grecs de la guerre de Troie. Mais il en est autrement des cartes, du moins on l'a prétendu. On a dit qu'elles avaient été imaginées sous Charles VI et pour distraire la folie du pauvre monarque. Or, Valentine en possédait deux jeux par lesquels cette légende paraît fort contredite. Ces jeux sont, en effet, ainsi désignés dans l'inventaire auquel je me suis plusieurs fois référé (2) : « Unes (3) quartes de Lombardie » et « Un jeu de quartes sarrazines ». Si Valentine avait apporté des cartes de Lombardie ou si on lui en avait envoyé, si on en trouvait de particulières chez les Sarrazins, c'est qu'il y en avait un peu partout et qu'elles avaient évidemment été inventées bien avant Charles VI.

Enfin les grands appartements de la duchesse étaient égayés par la présence d'êtres vivants : elle avait des chiens « de chambre », deux pour le moins, car une quittance de Jehan de Pont, « corroyer », demeurant à Paris, constate qu'il a reçu vingt-six sols parisis « pour la façon de deux colliers de velours, à la devise de ladite dame pour les chiens de chambre de ladite dame (4) ». Cette quittance est du 7 décembre 1397.

*
* *

Une châtelaine du moyen âge montait à cheval et chassait volontiers. Nous savons que Valentine montait à cheval : c'est ainsi qu'elle avait fait son entrée à Paris. Reléguée en province, elle ne négligea point ce noble exercice. Dans ses comptes, dans les inventaires de ce qu'elle posséda, nous trouvons indiqués

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 930.
(2) Arch. nat. KK 268.
(3) Des.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2561.

des « mantels courts à chevaucher » dont certains étaient d'écarlate et doublés d'écarlate (1); des « éperons à femme, dorés, acouroyés de soie vermeille (2). » Elle a des haquenées, dont l'une « grise, à longue queue (3) ». En mai 1397, son écuyer d'écurie reconnaît qu'elle doit cent soixante-dix livres tournois au sellier Jean de Troyes. Ce personnage a fait à la duchesse « une riche selle de broderie, à chevaucher, garnie et étoffée bien, duement et richement, ainsi qu'il appartient,... frangée de franges de soie, rubannée de rubans d'or tout autour ». Il a également confectionné un harnais « fait de broderie et cloué de clous d'or fin », un mors et des étriers dorés d'or fin (4). Il s'agit évidemment ici d'objets destinés aux jours de grande cérémonie. Le duc d'Orléans avait engagé en 1397 les négociations qui devaient, l'année suivante, amener en France le roi des Romains : il est bien possible que tout ce magnifique harnais ait été exécuté en prévision de l'entrevue d'Épernay. Mais d'autres objets confectionnés pour Valentine nous la montrent se livrant au plaisir de la chasse et nous indiquent même un des genres de chasse qu'elle pratiquait.

En 1398, son receveur des finances paie à un marchand cent sols parisis « pour cinquante paires de sonnettes de la façon de Milan, pour éperviers (5) ». Au mois d'août 1400, son écuyer pannetier — un Italien dont le nom était Antonio Zavatarello, que l'on francisait en Antoine de Savatarel, — fait payer cent huit sols parisis pour « six thouretz d'argent doré pour éperviers et pour six longes de soie, de plusieurs sortes, à gros boutons et franges de soie pour éperviers, pour madite dame (6) ». De Villers-Cotterets, on voit un jour Valentine envoyer à son mari huit éperviers (7). On sait comment se pratiquait cette chasse :

(1) Arch. nat. KK 268 et Bibl. nat. pièces originales 2154 : 282.
(2) Arch. nat. KK 268.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1915.
(4) L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne, preuves,* t. III, n° 5773.
(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 549.
(6) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1509.
(7) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 622.

elle se faisait à cheval et les dames y prenaient part. On portait l'oiseau sur le poing, la main couverte d'un gant, jusqu'au moment où il allait être lancé sur sa proie. Jusqu'à ce même instant, il avait la tête enveloppée d'une coiffe qu'on lui enlevait alors. Les tourets étaient des anneaux de métal dans lesquels on passait les lanières des jets de l'animal. Plus d'une fois, en prenant part aux grandes chasses qu'elle menait dans les vastes forêts de ses domaines, la duchesse exilée dut se souvenir — avec quelles pensées? — de ces chasses lointaines qui, en Lombardie, avaient jadis égayé sa jeunesse.

Pour de plus paisibles courses, la duchesse avait, comme à Paris, des chars que ses multiples déplacements durent lui rendre plus nécessaires que jamais. En 1396, dès la première année de son éloignement de la Cour, son mari lui en fait fabriquer un : il est à quatre roues, couvert de drap vert, avec un tapis de laine au fond et naturellement orné des armes de Valentine que Girart de Baumeteau, peintre, a représentées et entourées des initiales de la duchesse (1). Ce char est « branlant », c'est-à-dire suspendu, — dans la mesure que permettait l'industrie de l'époque. Pierre du Solier, écuyer d'écurie, a fait marché, pour la construction de ce véhicule, avec les différents fournisseurs qu'elle doit mettre en œuvre (2) et l'on a fait l'acquisition d'un cheval gris à courte queue pour l'y atteler (3). Le char, ancêtre lointain des somptueux carrosses des derniers siècles, aujourd'hui à Versailles ou au musée de Cluny et de nos élégantes voitures de luxe, coûta deux cent cinquante-deux livres tournois, douze sols et six deniers (4). Le cheval fut payé cent livres tournois.

(1) British Museum : 2740.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 853, 1275, 1385, 1397, 2513, 2515; 10432 : 1259.

(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1206.

(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 784.

*
* *

Parmi les nombreux officiers et serviteurs qui entouraient la duchesse, son médecin — son physicien, comme l'on disait alors — tenait une place importante. Le livre du prieur de Salon dont j'ai parlé représente, on se le rappelle, dans l'un des deux dessins dont il est orné, Valentine recevant quelque élixir des mains de ce « physicien ». Si l'on songe qu'en seize années, Valentine eut huit enfants, on ne s'étonnera pas de l'importance de ce personnage. Des accouchements répétés ne vont point sans être suivis dans les intervalles qui les séparent de quelques souffrances ou maladies.

En 1396, ce médecin était Pierre d'Arreth, maître en médecine, naturellement qualifié de « vénérable et discrète personne », comme on doit l'être en sa profession (1). En 1397, Pierre de Vaulx, maître ès arts et en médecine, est indiqué avec le même titre que Pierre d'Arreth. Sans doute exerçaient-ils concurremment auprès de la duchesse. A la fin de 1397, le duc d'Orléans, appréciant ses services, « retint » Pierre de Vaulx pour son physicien (2) et, sans doute afin de lui permettre d'être à certains moments auprès de lui et à d'autres auprès de Valentine, il lui fit donner cent francs d'or « pour acheter des chevaux pour faire son service (3) ». Valentine a aussi un chirurgien, maître François ou François de Serin (4). « Baillé neuf livres tournois à maître François, notre cirurgien », indiquent les comptes de la duchesse, le 20 novembre 1397.

Puis, à côté, des médecins ordinaires, il y en a d'extraordinaires. Ainsi aux premiers jours de juillet 1396, Louis envoie à Asnières deux médecins, Guillaume Boucher et Jean de Beaumont, escortés d'un apothicaire, et suivis d'un clerc et de trois

(1) L. de Laborde, *les Ducs de Bourgogne, preuves,* t. III : n° 5748.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2739.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2286 et 2490.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 832.

valets, tous les sept à cheval; ils avaient même un huitième cheval, sans doute pour porter leurs bagages. Ils vont « pour veoir et visiter nostre très chère et très amée compagne la duchesse et nostre très cher et très amé filz Charles, qui estoient mal disposés (1) ». Leur absence de Paris dura huit jours. Comme la duchesse mit au monde son fils Philippe à la fin de juillet 1396, il est assez facile de comprendre qu'elle ait eu besoin de médecins au commencement de ce mois. Quant au petit Charles, on ignore de quelle indisposition il souffrait.

Comment tous ces praticiens, occupés de la santé de Valentine, la traitaient-ils? Nous avons peu de détails sur les remèdes et les médicaments qu'ils lui ont fait absorber. La médecine du temps en avait parfois de bien singuliers et il n'était souvent pas très bon de tomber entre les mains de ses représentants. Nous n'avons à cet égard que quelques quittances d'une malheureuse brièveté. A la fin de 1399 et au commencement de l'année 1400, « Jehançon Derppy, appoticaire, demourant à Paris », fournit à la duchesse, pour la somme de neuf livres et douze sols parisis, sept pintes d'eau médicinée, sur ordonnance de « Me Pierre Daret (2), phisicien et de Me François, chirurgien (3) ». Quand la provision est épuisée, un autre apothicaire, Jean Chevalier, lui en procure à son tour (4) et, l'année suivante, le 31 mars, elle fait payer à Jean Vaillant, épicier et apothicaire, une somme de cent un sols trois deniers parisis « pour certaines parties de médecine et apothicairerie achetées de lui le 10 mars dernier pour ladite duchesse et portées devers elle à Coucy (5) ». Le prix de la pinte est de trente-deux sols parisis. Quelle était cette eau médicinée, assez chèrement payée, semble-t-il? Les termes vagues employés par l'apothicaire ne permettent guère de préciser.

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1828 et 1829.
(2) Pierre d'Arreth, dont il a déjà été parlé.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1242.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1748.
(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1683.

Enfin, pour ses couches, la duchesse employait soit avec ses médecins et son chirurgien, soit en dehors d'eux, une sage-femme, Jeanne la Gouttière. Une quittance de cette personne, en date du 10 mai 1397, établit que Valentine lui a donné — « à sa bien amée Jehanne la Gouttière, dite la sage-femme », — cent francs d'or « en considération des services qu'elle lui a rendus en plusieurs de ses gésines, et spécialement en celle qu'elle a fait dernièrement à Asnières, de Philippe Monsieur (1) ».

Les bains jouaient un grand rôle dans l'hygiène de la duchesse. Dans les comptes de ses dépenses, on lit : « Dix aulnes de drap de Malines pour couvrir la cuve à baigner de madite dame... Une paire de draps contenant dix aulnes pour couvrir les baings... Deux paires de draps à mettre au fond des cuves à baignier... Deux paires de toilles à couvrir les baings (2). »

Du reste, malgré ce qu'en ont dit certains écrivains, les bains étaient d'un usage courant au moyen âge, dans les hautes classes et dans les villes. Pour les campagnes, il ne devait pas y avoir de grandes différences avec ce qui s'y passe aujourd'hui.

Dans les hôtels des princes, il y avait des étuves. Celles de l'hôtel du roi, à Saint-Pol, sont bien connues (3). A Châteauneuf, cette résidence dont Valentine s'occupa d'une façon particulière, un ancien auteur indique les étuves comme l'un des avantages du lieu : « Ayant anciennement, proche le logement, des salles, bains et étuves pour les hommes et les femmes, dont ils usaient, estimant que la santé se coulait dans les eaux (4). » La duchesse de Bourgogne, femme de Philippe le Hardi, fit construire des étuves à Dijon, dans le palais ducal (5). Lorsqu'elles voyageaient, les dames avaient, parmi les nombreux

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1095 et 2655.

(2) L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, n° 5490.

(3) Voir Bournon, *l'Hôtel royal de Saint-Pol* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. VI (1879).

(4) Le Maire, *Antiquitez d'Orléans*.

(5) Voir Canat de Chizy, *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne* (Mémoires de l'académie de Dijon, 2e série, VII).

bagages dont elles se faisaient suivre, des baignoires en bois, fort encombrantes à cause de leur volume considérable.

Dans les villes, à Paris notamment, il y avait de nombreuses étuves publiques. Dans une foule de documents, il en est parlé. L'auteur de « l'Apparicion de maistre Jehan de Meun » reproche même aux jeunes gens d'aller trop souvent se baigner aux étuves. Il est vrai que l'on ne se contentait pas de s'y baigner et que certains de ces établissements étaient devenus des lieux de débauche. Avant de dîner, on se lavait les mains : les chroniqueurs nous signalent ce fait sans y attacher d'importance, comme une chose habituelle.

*
* *

On voit quelle fut, à partir de 1396, la vie de la duchesse d'Orléans... Existence emplie du soin de ses enfants, des lectures les plus variées, des occupations de toute sorte exigées par sa grande situation, d'affaires de famille et de desseins touchant aux choses de la politique. Ajoutons-y les dévotions et œuvres de piété. Nous avons vu, dès les premiers temps de sa venue en France, Valentine fonder une chapelle à Brie-Comte-Robert. Elle va aux pèlerinages, animée de la foi et de l'ardeur qui y entraînaient et les princes et les foules populaires. On la voit acheter du drap d'or pour les chasubles des prêtres de sa chapelle (1), et en offrir à l'église de Royaumont (2). Elle s'occupe des fondations pieuses que réalise son mari. On sait que les bienfaiteurs d'une église se faisaient peindre d'ordinaire sur les vitraux de l'une des fenêtres de l'édifice. C'est ainsi que Valentine fut représentée dans une chapelle que Louis et elle-même avaient fait construire « joignant l'église des religieux Célestins du mont de Chastres, en la forêt de Cuise ». Cette chapelle était située près de Pierre-

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 573.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1010.

fonds (1). A l'un des vitraux, au-dessus de l'autel, figurait le duc, à genoux, « armoyé de ses armes » ; au-dessus de lui, le Christ mis au Sépulcre et les quatre Marie autour du tombeau. A un autre vitrail, on voyait sainte Catherine et, devant la sainte, Valentine à genoux : « En la seconde forme ens, qui est au costé d'icelle chapelle, dessus l'huys dudit oratoire, a ung ymaige de Ste Katherine, le personnaige de madame la duchesse à genoulx devant ledit ymaige et l'imaige de Ste Marie Magdelène qui la présente (2). » Comme on le pense bien, cette fragile représentation de Valentine a depuis longtemps disparu.

(1) Les actes datant de la fin du quatorzième siècle désignent ce lieu sous le nom de « Saint-Pierre au Mont de Chastes-les-Pierrefons ».

(2) Arch. nat. KK 266.

CHAPITRE XIV

LE DUC D'ORLÉANS PENDANT L'EXIL DE VALENTINE

Le livre des Cent ballades : la réponse du duc d'Orléans; conseils édifiants peu mis en pratique; le peuple reproche au duc son amour du jeu et des femmes; il joue de fortes sommes et perd souvent; eut-il des relations coupables avec la reine? Le « Pastoralet »; Louis et Isabeau à Saint-Germain : ils manquent d'être précipités dans la Seine; un séjour à Melun; le duc a de nombreuses « amies »; « Maret « qui le mieux dansait »; Louis se vante et se félicite de ses amours.

Le duc fait de nombreuses libéralités aux églises, aux religieux et aux pauvres. — Il continue de réunir des manuscrits, de protéger les écrivains et les « escholiers »; il établit sa « librairie » dans un hôtel de la rue Saint-Antoine. — Il fait de grandes dépenses, achète des bijoux, des tapisseries, des objets de luxe : un curieux inventaire. — Il est très généreux et fait des présents sans compter. — Il dépense beaucoup en constructions d'hôtels et de forteresses; le château de Coucy : les preux et les « preuses »; la reconstruction de Pierrefonds.

La rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne; le rôle de Valentine dans les entreprises politiques de son mari; la lutte s'engage et se poursuit entre Louis et Philippe de Bourgogne : à diverses reprises, la guerrre civile semble près d'éclater; Louis acquiert Coucy et le Luxembourg; ses alliances; mort de Philippe le Hardi; Jean sans Peur lui succède; encore des menaces de guerre civile : réconciliation apparente; campagne de Guyenne; nouveaux différends et nouvelle réconciliation : les ducs d'Orléans et de Bourgogne s'embrassent et communient ensemble.

Le « Livre des Cent ballades » est un peu oublié aujourd'hui. Il fut célèbre dans le grand monde — à la fin du quatorzième siècle. Ce « livre » est tout entier consacré à discuter une des questions délicates et bizarres que le moyen âge aimait à se poser. Vaut-il mieux n'aimer qu'une seule femme, l'aimer loyalement et toute la vie, ou bien voler de belle en belle,

trahir l'une pour conquérir l'autre et continuer de la sorte aussi longtemps que la chose sera possible? Ce procès entre l'austère constance et l'aimable infidélité est plaidé dans chaque sens par cinquante ballades dont l'auteur est inconnu. Plusieurs personnages ont été indiqués comme ayant composé toute cette poésie, mais sans preuves décisives pour aucun. Puis après ces cent ballades, viennent les réponses, également en vers et en ballades, de treize princes ou seigneurs qui travaillèrent aussi à résoudre le problème. Le duc d'Orléans fut l'un de ces treize. Il ne se contentait pas d'aimer les poètes, il l'était lui-même. Sa réponse, comme la plupart des autres d'ailleurs, est favorable à la solution la plus morale. En voici quelques vers :

Il est bien vray que j'ay servy
De cuer, de corps, très loiaument,
Une dame que j'aime sy... (1)
Plus n'en diray quant à présent.
Mais aucuns si m'en vont blasmant
Disans que plus seroie eureux
Se de beaucoup fusse amoureux;
Mais, par mon serement, je tien
Que ce n'est pas très bon conseulx (2),
Car il n'en peut venir nul bien...

Par Dieu, je suis bien esbaÿ
Comment tel manière de gent
Sont devant bonne gent oÿ,
Quant vont Amours si desprisant
De mentir leur foy si souvent,
A prier puis une, puis deux.
Tel conseil est bien dangereux
A donner; mais créez (3) le mien.
Ne créez l'autre gracieux,
Car il n'en peut venir nul bien.

(1) Que j'aime tant...
(2) Conseil.
(3) Croyez.

Prenez à vostre cuer l'autrui (1),
Je vous en pri très chièrement.
Se vostre Dame, par ennuy,
En prenoit XX ou XXX ou cent,
L'ameriez-vous? Trop meschant
Vous tendroie, s'estiez tielx (2).
Je n'en tien nul si fol perilleux
Qui de ce faire face rien.
Nul ne croie ces faulx jengleurs,
Car il n'en peut venir nul bien...

On le voit, le duc donne à ses contemporains les conseils les plus édifiants. Par malheur, il s'est contenté de les donner et s'est dispensé de les suivre. Il est en amour loyal et fidèle, — quand il fait des vers. Dans la prose de la vie, il oublia singulièrement les belles maximes qu'il avait mises en ballade. Il ne servit pas « de cuer, de corps, très loïaument une dame » : il fut, tout au contraire, « de beaucoup amoureux ». Nous avons eu l'occasion de nous en apercevoir déjà, nous aurons celle de le constater encore. Il est bien certain que l'exil de Valentine ne pouvait qu'aider à la légèreté de mœurs et aux dérèglements de conduite de son époux.

Il la visita fréquemment, on le sait, s'occupant beaucoup d'elle, de leurs enfants, de son état de maison. Nous pouvons connaître celles de ces visites qui eurent lieu à l'occasion de quelque fait politique ou qui se trouvent, pour cause de quelque paiement, indiquées par les comptes de dépenses. Mais le souvenir de bien d'autres, que rien de spécial ne signalait, ne nous a certainement pas été conservé. Néanmoins, ces voyages de Louis auprès de sa femme ne représentent en définitive qu'un petit nombre de jours par année. La lutte pour conserver la place à laquelle sa naissance lui donnait droit et que lui disputait l'ambition de ses oncles, Bourgogne et Berry, tint, d'autre part, beaucoup de place et de temps dans sa vie. Tout cela, c'est la

(1) Unissez à votre cœur, le cœur d'autrui.
(2) Je vous tiendrais pour trop mauvais, si vous étiez tel, si vous faisiez cela.

portion sérieuse de son existence, avec les heures qu'il donne à l'étude et aux travaux intellectuels. Il lui en restait beaucoup encore pour le jeu et pour d'irrégulières amours.

*
* *

Dès avant son mariage, Louis avait eu la passion du jeu : il ne la perdit point quand les années et surtout les événements, le rôle qu'il pouvait être appelé, d'un moment à l'autre, à remplir dans l'État, auraient dû l'amener et l'attacher uniquement à des occupations plus sérieuses. Il jouait aux dés, à la paume, aux cartes, aux échecs. Peut-être gagnait-il quelquefois : les comptes de son trésorier, le fidèle Poulain, n'en disent naturellement rien. Mais à coup sûr, il perdait souvent : et ici, nous trouvons dans les mêmes comptes les preuves les plus certaines de sa malechance, — des ordres de payer, avec l'indication de la cause du paiement. Un jour, avec Mahieu Regnault, trésorier de Saint-Martin de Tours, il joua et perdit aux échecs « une aulmuce de gris à chanoine (1) ». Ce n'était pas bien grave et il ne lui était probablement pas difficile de faire face à cette dette. Mais il n'en était pas toujours ainsi et on le voit se libérer par fractions de ce qu'il avait perdu au jeu (2). Un jour de l'année 1396, il fait payer par son trésorier « à son très cher et amé cousin le comte d'Ostrevan, trois mille livres tournois qu'il a perdues avec lui à l'esbattement du jeu de la paulme (3) ». Il perd mille francs d'or en jouant à la paume avec le comte de Saint-Pol et deux mille avec un chevalier anglais, le comte de Cornouailles (4). Ses partenaires ne sont pas toujours de si grands seigneurs. Il joue avec son écuyer tranchant, son échanson et son pannetier, et il perd (5). Il joue avec un huissier

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 605 et 606.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1072 et 1073. — Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 80.

(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1456.

(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1651.

(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1526.

d'armes du roi ou bien se fait prêter par lui une somme qu'il a perdue au jeu.

Le peuple ne se faisait pas à cet égard d'illusions sur le frère du roi et savait très bien par où ce prince, si intelligent et aimable, était répréhensible et pouvait être attaqué. Des lettres de rémission accordées en 1398, mentionnent ces paroles prononcées quelques années auparavant par un habitant de Beaugency : « Nous sommes bien tailliez d'avoir assez à faire et souffrir : le roi n'est pas en son bon sens et est folz, et monseigneur le duc d'Orléans est jeune et joue volontiers aux dés et aime les filles (1). » Ce dernier mot n'est pas absolument celui dont s'était servi l'homme en question : il en avait employé un autre, plus vif, que l'on prononçait alors sans se gêner, mais que l'on imprime aujourd'hui le moins souvent possible. De quelque mot que l'on veuille se servir, la chose n'était que trop vraie.

C'est aussi à l'entraînement immodéré de Louis pour les femmes que faisait allusion, un peu auparavant, un juif converti, Charlot « le Convers ». Dans une discussion avec un de ses coreligionnaires sur les mérites respectifs du roi et de son frère, il s'écria que celui-ci n'était qu'un homme de rien et un « putier » qui n'aurait pas de quoi vivre si le roi ne lui donnait. Il lui en coûta cher de s'être exprimé avec cette liberté. Ses paroles furent rapportées à quelque sergent. Charlot eut la langue percée et fut banni du royaume (2). Son langage trop sincère n'en reste pas moins un témoignage de l'opinion populaire et des bruits, très fondés d'ailleurs, qui couraient dans le peuple sur le duc d'Orléans.

Eut-il des relations coupables avec sa belle-sœur, la reine Isabeau? Il n'existe de ce fait aucune preuve décisive. Le bruit s'en répandit lorsque, devenu son allié politique, il eut avec elle, sur la marche des affaires, une influence prépondérante. Un poème satirique, quelque peu postérieur, le *Pastoralet,* a longuement

(1) Arch. nat. JJ. 153 : 430 *(Trésor des Chartes).*
(2) *Registre criminel du Châtelet de Paris.*

raconté leurs prétendues amours. Mais les auteurs satiriques ne se gênent guère avec la vérité et le *Pastoralet* est une œuvre composée pour la défense du parti bourguignon. Ce présent livre, dit l'auteur, « est fait principalement à l'honneur et louange de très noble et très excellent prince Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, qui, en son temps, fut moult preux et vaillant, et aima si loyalement le roi Charles sixième, le royaume et le bien de la chose publique ». Roman satirique ou pamphlet en vers, écrit en l'honneur de l'ennemi et de l'assassin de Louis d'Orléans, cet ouvrage ne peut guère compter comme une preuve sérieuse, de quelque chose qu'il s'agisse, contre le mari de Valentine.

Voici, pour donner quelque idée de cette œuvre — politique plus que poétique — le portait qui y est tracé du duc d'Orléans, « Tristifer », car c'est sous ce nom qu'on le désigne :

Tristifer, tristièce portans
Estoit, et tout fust-il jolis,
Trop bien sembloit mérancolis ;
Car il avoit ung pensement
Malvais, qui lui faisoit tourment,
Qui lui faisoit au cœr destresse
Sy qu'en apparoit la tristesse.
Un pensement malvais avoit
D'amer ce qu'amer ne debvoit :
D'amer, amer. Ne debvoit mie
Amer de son ami l'amie.
Las ! il l'amoit ; il l'amoit, las !
. . . . . .
En siévant la commune fame.
Il m'estoet dire le diffame
Des foles amours Tristifer,
Qui le cœr a plus dur que fer
Et de desraison tout noirchy (1).

A ce portrait de Louis, peu flatté — au moral, car, à un autre point de vue, le duc, on vient de le voir, est reconnu « jolis »,

(1) Le *Pastoralet*, vers 190-201 et 207-211.

— succède celui de Jean-sans-Peur, que l'auteur appelle Léonet. Ici, les couleurs changent. Léonet est « plains de grant loialté » ; il est débonnaire pour ses amis et fier contre ses ennemis; il est « au besoing à cœr de lyon ». D'une œuvre aussi partiale, il est impossible de rien conclure de sérieux.

Restent, pour établir l'intimité excessive de Louis et d'Isabeau, un séjour qu'en 1405, ils firent ensemble à Saint-Germain et ce fait que, la même année, durant la lutte entre les factions d'Orléans et de Bourgogne, la reine passa deux mois à Melun avec son beau-frère. Rien de cela n'est vraiment décisif.

Le religieux de Saint-Denis, en général très hostile au duc d'Orléans, et Jouvenel des Ursins parlent du séjour à Saint-Germain, mais ne donnent aucun détail dont on puisse inférer de coupables relations entre le duc et la reine. Ils s'en occupent surtout à propos de l'orage du 12 juillet où Louis et Isabeau manquèrent de périr. Ils étaient allés voir à Poissy Madame Marie de France, une fille de la reine, que l'on avait mise toute jeune au couvent. Au retour, on chassa dans la forêt, le duc, sa suite et plusieurs dames à cheval, la reine et ses demoiselles suivant la chasse dans un char. Soudain un effroyable orage éclate. Des torrents de pluie, le vent, la grêle forcent le duc d'Orléans à chercher un abri dans la voiture d'Isabeau. Mais un coup de tonnerre plus fort épouvante les chevaux qui s'emportent : ils prennent au galop la direction de la Seine; vers le pont du Pecq, ils descendent tout droit au fleuve. La reine, ses demoiselles et le duc vont y être précipités. A ce moment, un homme, le cocher ou un autre, parvient à couper les traits et tout le monde est sauvé (1).

Quant au séjour à Melun, il eut des motifs essentiellement politiques. Jean-sans-Peur occupait Paris, était maître du roi et voulait avoir sous sa main, dans la capitale, la reine et les princes, afin de gouverner sous le nom de Charles VI et de décourager

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* livre XXVI, chap. x. — Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI,* année 1405.

d'avance toute tentative de résistance à son autorité. La reine et le duc d'Orléans, naturellement alliés contre de telles prétentions, purent se retirer à Melun, où ce dernier s'occupa aussitôt de réunir des troupes contre le duc de Bourgogne. Il est difficile de trouver en cette affaire la moindre trace de préoccupations amoureuses.

Je n'ai la pensée naturellement de défendre des accusations dirigées contre eux, à cet égard, ni la reine, ni son beau-frère. Il n'est pas besoin du fait en question pour que l'on puisse affirmer les mœurs dissolues d'Isabeau. Il n'en n'est pas besoin non plus pour que l'on sache à quoi s'en tenir sur les fâcheux entraînements auxquels céda, durant toute sa vie, le mari de Valentine. Ce que l'on doit dire seulement, c'est qu'aucune preuve précise, aucun témoignage autorisé n'établit la vérité des rumeurs qui firent de Louis l'amant d'Isabeau et qui, à travers cinq siècles, sont parvenues à nous avec l'apparence d'établir un fait historique. M. Marcel Thibault, dans son bel ouvrage sur la reine, obligé par son sujet à traiter cette question avec plus de développement que je n'avais à le faire ici, est également arrivé à cette conclusion. Rappelant les différentes attitudes politiques d'Isabeau durant la période dont il s'agit, il ajoute : « Ces revirements de l'ondoyante Isabeau, supportés d'ailleurs avec indifférence par Louis, font douter que des liens très étroits aient uni ces deux personnages : tout bien examiné, ils font beaucoup plus l'effet de partenaires que d'amants (1). »

Un mystère analogue enveloppe d'ailleurs tous les amours de Louis d'Orléans. Nous avons vu que l'on ne nomme point cette Parisienne, désirée par lui, dont les dires indiscrets de Pierre de Craon ne lui permirent point d'achever la conquête et qui fut si effrayée de la colère de Valentine. Nous voyons un jour le duc offrir un hanap d'argent doré « à la fille de Catherine de Villiers, damoiselle de la reine, pour certaine cause » : ainsi s'exprime le mandement par lequel il ordonne de payer l'objet

(1) Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, p. 426.

en question (1). Cette cause mystérieuse est-elle licite? Permet-elle au contraire quelque supposition fâcheuse pour la jeune personne qui reçut le hanap d'argent doré? On ne sait trop. Et sur les femmes que le duc aima certainement et qui l'aimèrent, on n'est guère mieux renseigné. Le « Pastoralet » nous nomme Maret « qui le mieux dansoit (2) ». Un peu plus loin, le même « Pastoralet » l'appelle la « touse mignote ».

Lors Tristifer vault son penser
Par Pompal (3) mander à sa mie
Qui Belligère (4) n'estoit mie,
Mais Maret, la touse mignote.
Tristifer mie ne s'assote
De seule amie, car toudis
En a, ce dist-l'en, noef ou dix,
Ou plus, sic'on n'en scet le conte (5).

Mais tout cela ne nous dit point qui fut Maret. Nous savons qu'elle dansait bien, qu'elle était mignonne, élégante, et qu'elle était « touse », c'est-à-dire qu'elle portait les cheveux coupés court. De ces aimables détails à un acte de naissance, il y a loin et, quoi que l'on ait pu faire, il n'a pas été possible d'identifier de façon certaine « Maret, qui le mieux dansait ». On a dit qu'elle était Mariette d'Anguin ou d'Anguien (6), femme d'Aubert de Cany, et la mère de Dunois. C'est chose probable, mais non pas absolument démontrée. En revanche, ce qui est

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2728.

(2) Le *Pastoralet*, vers 284.

(3) Surnom dans le *Pastoralet* de l'amiral Clignet de Brébant, ami de Louis d'Orléans.

(4) La reine Isabeau.

(5) Le *Pastoralet*, vers 386-393.

(6) Le duc d'Orléans possédait la seigneurie d'Épernay. « Les étangs et les bois d'Epernay s'appellent encore aujourd'hui les étangs d'Orléans et la forêt d'Enghien, de Louis d'Orléans et de Mariette d'Enghien, sa maîtresse. » (Fiévet, *Histoire d'Épernay*). — On lit dans l'*Extrait de l'Inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Blois* (Bibl. nat. Mss. fr. 5980 : 84, *Champagne et Brie*) : « Don fait par le duc d'Orléans à Maritte, fille de M. d'Anguien, de la seigneurie de Faiolle, sa vie durant. » Cette mention se réfère à l'année 1407.

fort bien établi, c'est le nombre considérable des « amies » de Louis d'Orléans. Le *Pastoralet* nous dit, on vient de le voir, qu'il en a neuf ou dix, même plus et qu'en définitive, on n'en sait pas le compte. Il s'est vanté, du reste, en une assez singulière correspondance, de ses multiples succès amoureux. Lorsque la petite reine Isabelle revint en France après la mort de Richard II, Louis se déclara son champion et envoya une lettre de défi à Henri IV, — cet Henri de Lancastre dont, avant son usurpation, il avait été l'ami et l'allié. Le 7 août 1402, il le provoquait à un combat, pour lequel chacun serait accompagné de cent chevaliers ou écuyers. Henri, sous divers prétextes, déclina toute rencontre. Mais la correspondance se prolongea fort longtemps. Louis reprocha au roi sa rigueur et sa cruauté envers Isabelle, qui avait été un certain temps retenue en Angleterre dans une sorte de captivité et à laquelle on avait refusé le douaire auquel elle avait droit, ainsi qu'une partie de ce qui lui apppartenait en propre. Henri nia tout ce qui lui était reproché et se permit d'ajouter, parlant de la petite reine Isabelle : « Pleust à Dieu que vous n'eussiez jà fait rigueur, cruaulté, ne villenie devers nulle dame, damoiselle ne autre personne que n'avons fait devers elle : nous créons que vous en vauldriez mieulx (1). » C'est alors qu'en réponse à cette attaque assurément imméritée, le duc d'Orléans répondit par cette déclaration au sujet des femmes de France : « Je tieng, de la plus grand jusques à la plus petite qui soit au monde, que elle ne se plaint de moy. Se j'ay aimé et on m'a aimé, ce a faict amours (2) ; je l'en mercie ; je m'en repute bien eureux (3) ».

*
* *

Passionné pour les femmes, Louis était en même temps fort attaché à la religion... Cela, sans la moindre hypocrisie, tout le

(1) Monstrelet, *Chronique,* livre Ier, chap. ix.
(2) C'est l'amour qui l'a fait, qui en est cause.
(3) Bibl. nat. Fonds de Brienne, 34 : 239.

prouve. Mais, de la religion, il acceptait et pratiquait ce qui ne le gênait pas trop, laissant le reste à qui se sentait la force de s'y soumettre. Ce qui ne le gênait pas, c'était l'assistance aux offices, au besoin les pèlerinages, les retraites chez les Célestins, surtout les dons aux églises et la construction coûteuse d'édifices religieux. Nous le voyons, en 1392, payer deux cents francs (1) à un orfèvre pour un fermail d'or que le jour de la fête de l'abbaye de Saint-Denis, il offrit à la châsse de Saint-Louis (2). Un des comptes de l'année suivante, sur sept articles, en mentionne quatre inspirés par la dévotion : achat de deux petites bourses en satin noir pour enfermer les reliques que le duc porte sur lui; offrandes à la messe aux « bons hommes du bois de Vincennes » ; offrandes faites à la Sainte-Chapelle, le jour de la Saint-Louis; enfin, quarante francs d'or donnés « aux filles et serviteurs, servans les povres de l'Ostel Dieu de Paris (3) ». Nous l'avons vu, après l'affreux accident du bal des Sauvages, fonder une chapelle à l'église des Célestins (4).

Lorsque, pendant l'exil de Valentine, il est abandonné à lui-même, ses ardeurs religieuses ne s'atténuent pas. Ses libéralités pieuses ne diminuent pas. Il achète encore des bourses « de veloux noir » pour ses reliques et une petite bourse « à mettre la vraie croix qu'il porte à son col (5) ». Il donne largement aux pauvres, aux moines, aux ermites. A l'Hôtel-Dieu, il laisse

(1) Environ 8 000 francs d'aujourd'hui, valeur d'achat.

(2) L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne,* n° 5535.

(3) *Id.*, n°s 5558a, 5559, 5560, 5562.

(4) Colart de Laon peignit, pour être placé au-dessus de l'autel de cette chapelle, un tableau de bois dont la description nous a été conservée par une sorte de contrat assez curieux, comme il s'en concluait alors en de semblables occasions et par lequel la liberté de l'artiste était fort limitée. Il devait exécuter « un tableau de bois qui fait ciel et dossier : sur ledit dossier, un crucifiement, Notre Dame et saint Jean, l'un de fin azur, l'autre de fin pourpre, et au ciel une Trinité et le champ d'or, le tout le plus richement et notablement que faire se pourra, » pour la somme de cent francs d'or. Au-dessus de la porte de la chapelle, les armes de la maison d'Orléans en désignaient le fondateur (Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1191, 1320 et 1354).

(5) L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne,* n° 5714.

soixante francs d'or « le vendredi benoit (vendredi saint) qu'il visita les povres malades (1) ». Il laisse tomber dix livres tournois, seize sols et trois deniers dans la main « d'un povre hermite. » Comme on le peut remarquer ici, il arrive parfois que ses libéralités dépassent la somme qu'il s'est fait donner avant de quitter son hôtel : les dix livres sont empruntées à Jean Bernard, dit Racaille, son valet de chambre. Il donne de l'argent aux Chartreux de Dijon pour la fondation d'une « Chapelle aux Anges (2) ». Il envoie deux mille livres à Avignon « pour faire fonder une chapelle au lieu où le corps du feu cardinal de Luxembourg fut posé (3) ». Il accorde cent livres tournois à l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, du diocèse de Chartres « pour la grant fortune du dommaige du grant vent qui nagaires a abatu le clocher d'icelle église (4) » ; il fonde et fait décorer une chapelle à l'abbaye de Cluny (5), une à l'église Saint-Paul, à Paris, une autre « joingnant de l'église des religieux Célestins du Mont de Chastres, en la forest de Cuise (6) » et d'autres encore. A Saint-Eustache, il en fait décorer une; il fait installer des verrières dans l'église des Célestins, à Villeneuve-les-Soissons (7). Il serait difficile d'énumérer toutes ses libéralités en cette matière.

*
* *

Louis d'Orléans est demeuré l'ami des livres et de la science qu'il avait été tout jeune, avant et surtout depuis son mariage. Il continue d'acheter des manuscrits, d'en faire copier, d'en faire traduire. D'innombrables quittances de libraires existent, datant de cette époque et indiquant les sommes considérables

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1773.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2408 et ssv.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2113.
(4) L. de Laborde, *ouvr. cité*, n° 5764.
(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2107 et 2113.
(6) Arch. nat. K. 266. — C'est à cette chapelle que figuraient sur des vitraux les images de Louis et de Valentine.
(7) L. de Laborde, *ouvr. cité*, n° 6023.

qu'ils ont reçues pour des livres vendus au frère du roi. Il veille toujours à la traduction de la Bible. Frère Jean Nicholas, docteur en théologie, frère Guillaume Vivian, qui n'est que bachelier, frère Jean de Chambly, tous de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Simon Domont, maître ès arts et étudiant en théologie et d'autres encore reçoivent chacun et à de fréquentes reprises, vingt écus d'or pour « labourer » comme nous l'avons vu précédemment, à cette œuvre de longue haleine (1). Gilles Malet vend au duc cent écus d'or un Valère-Maxime traduit en français (2). « Honorable homme et discret maître Jean Doche, maître ès ars » lui vend, moyennant soixante-dix écus d'or, une traduction des « Problèmes » d'Aristote (3). Augustin Damasse, « du pays de Lucques » lui cède, pour la forte somme de quatre cents francs d'or, une Bible en français dont doivent s'aider sans doute les frères Nicholas, Guillaume Vivian, Jean de Chambly et l'étudiant Simon Domont, les traducteurs énumérés plus haut (4). On pourrait citer bien d'autres achats de Louis d'Orléans. En 1398, il emprunte aux écoliers du collège de Presles (5) la « Cité de Dieu » de saint Augustin « pour y étudier (6) » : il paie dix francs de louage, — ce qui n'est pas un loyer modique : cent francs environ de valeur intrinsèque ou quatre cents francs, valeur d'aujourd'hui.

Ce n'est pas pour lui seul d'ailleurs que Louis reconnaît l'utilité de l'instruction et ce n'est pas à lui seul qu'il s'efforce d'en assurer le bénéfice. Il paie la pension d'un enfant ou d'un jeune homme désireux de « s'entretenir à l'escole (7) ». A un bachelier en théologie, demeurant au collège de Sorbonne, il donne vingt francs d'or « pour son avancement en l'étude (8) ». Il donne

(1) L. de Laborde, *ouvr. cité*, nos 5783, 5786, 5791, 5797, 5828.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2698.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 583.
(4) L. de Laborde, *ouvr. cité*, no 5796.
(5) Un des nombreux établissements de l'Université de Paris. Fondé en 13 .3 ce collège était situé rue Saint-Hilaire ou des Carmes.
(6) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 826.
(7) L. de Laborde, *ouvr. cité*, no 5667.
(8) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 304.

vingt écus d'or aux « Escholiers de la Petite Sourbonne de Paris (1) ». Il aide les étudiants à conquérir leurs grades et à célébrer leurs triomphes universitaires. Jean Troullet a été reçu licencié : il lui donne vingt livres tournois « pour faire sa fête en théologie (2) ». Il en octroie autant à beaucoup d'autres. Mahieu Regnault, son aumônier, — celui qui un jour lui gagna une aumusse de chanoine — est reçu maître en théologie : le duc célèbre son succès par un festin. Il y perd même une écuelle d'argent doré « aux armes de feue nostre très chière et très amée tante la duchesse d'Orliens », écuelle qu'on lui vola. Nous l'avons remarqué déjà, on entrait avec une singulière facilité dans les hôtels des princes : quelques jours plus tard, le 1er décembre 1398, comme il donnait un dîner en l'hôtel de Guillaume d'Orgemont, on lui vola encore un plat d'argent (3).

Les livres de Louis d'Orléans étaient réunis dans un hôtel qu'il acheta de Pierre de Giac. Cet hôtel qui avait appartenu jadis au fameux prévôt de Paris, Hugues Aubryot, était situé rue de Jouy, où s'ouvrait sa principale entrée, s'étendait le long de la rue Percée, allait jusqu'aux anciens murs de la ville, vers la Seine et avait une issue rue Saint-Antoine (4). L'acte d'acquisition est du 16 décembre 1397 (5) : le prix fut de huit mille écus d'or, plus deux maisons que le duc possédait dans la rue Saint-Antoine. Louis fit immédiatement aménager une partie de l'hôtel pour sa « librairie (6) ». L'architecte Raymond du Temple, « sergent d'armes et maçon du roi », et le peintre

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2265.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 628.

(3) L. de Laborde, *ouvr. cité*, n° 5907.

(4) La rue de Jouy — qui existe encore aujourd'hui — était, au voisinage des murs de la ville, désignée sous le nom de rue de la Poterne-Saint-Pol, ou continuée par cette rue.

(5) Archives nat. KK 896 : 311 v°; Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2029 et 2133; 10432 : 594.

(6) L'hôtel n'était que partiellement occupé par la « librairie » du duc d'Orléans : ainsi une quittance signée de Perrin de Saint-Venant indique qu'il a livré, pour y être installés en la cuisine, sept étaux à boucher et un garde-manger (Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1292.)

Colart de Laon furent chargés de la direction des travaux (1).

Mais le duc ne gardait pas jalousement ses livres pour lui seul. Une superbe Bible que Charles V avait fait exécuter pour son usage personnel et dont Louis avait hérité fut donnée par lui aux Célestins : ce manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. Deux autres ouvrages, pour le moins, de la bibliothèque des Célestins venaient également de lui (2). Il donna des livres au duc de Berry et à divers personnages (3).

*
* *

A d'autres égards encore, les goûts de Louis n'avaient point été modifiés par l'éloignement de Valentine. Il aimait toujours passionnément le luxe, et achetait des bijoux, de l'argenterie, des tapisseries, sans trop s'inquiéter du prix de ses acquisitions. Ainsi, le 15 février 1397, il fait régler les dettes qu'il a contractées chez six orfèvres, à Paris, pour « dyamans, perles et saffirs en anneaulx » qu'il a fait « prendre et achater d'yceulx orfèvres (4) ». Certains de ses ordres de paiement constatent des achats d'objets, artistiques peut-être, mais singulièrement compliqués : par exemple « un joyau d'or, en forme d'une fiole à eau rose, à deux tigres et deux damoiselles en haut, deux miroirs au milieu et deux loups en la patte (5) garny en haut de huit ballays, six saffirs, vingt-quatre perles et de soixante autres plus petites (6) ». Ce bijou singulier ne coûtait d'ailleurs pas moins de quatre cent vingt-cinq francs d'or, ce qui représenterait aujourd'hui une valeur de dix-sept mille francs.

Un inventaire dressé en 1403 et arrêté par le duc le 25 septembre de cette année, indique un nombre considérable d'objets

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2029 et 2534; 10432 : 998, 999 et 1293.

(2) Franklin, *Les Anciennes bibliothèques de Paris,* t. II, p. 90-91.

(3) L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits,* t. Ier, p. 59.

(4) L. de Laborde, *ouvr. cité,* n° 5803.

(5) Le duc, trouvant une partie de son nom dans le mot « loup », avait pris cet animal pour l'un de ses emblèmes.

(6) L. de Laborde, *ouvr. cité,* n° 5694.

de ce genre. Ainsi un joyau d'or « de la gésine (1) Notre-Dame et des trois rois de Conlomgne (2), à plusieurs personnaiges de chevaulx et brebis ». Le mobilier dont ce document donne la description est aussi d'une grande richesse et d'une extrême abondance. L'énumération en est faite avec une réjouissante naïveté : « Une chambre verte dont le ciel est à angels et le dossier à bergiers et bergières faisans contenance de mangier noiz et cerises... Une chambre d'or, de soye et de lainne, à devise de petitz enfans en une rivière et le ciel à oiseaulx... Un tappiz de cerisiers où il y a une dame et un escuier qui cueillent cerises en un panier... Une chambre de tapiccerie vert à un chevalier et une dame jouant aux eschès en un paveillon... Un grant tapiz ystorié de la destruction de Troye la Grant... Une autre chambre à la devise de dames et d'enfans et une dame qui vest un chien... Une chambre de tapisserie à la devise d'une dame qui regarde en une fontaine; item, une à devise de cerfs, dains et lieppards et d'autres bestes. »

Parfois, le duc se donne des satisfactions un peu juvéniles. Il rétribue un homme qui lui amène un « papegault » — un perroquet — acheté cinquante écus d'or à Avignon et un autre qui lui apporte à Lyon des « trompettes de terre (3) ».

Mais s'il dépense pour lui sans guère compter, Louis d'Orléans est en même temps très généreux pour tous ceux qui l'approchent, grands seigneurs, gens d'état moyen, petits et pauvres hères. J'ai déjà indiqué quelques-unes de ses aumônes ou libéralités : on pourrait en citer beaucoup d'autres. Il donne de l'argent à Godeschaut, dit le Roy, garde de son petit hôtel de la rue Saint-Antoine « afin de lui aidier à nourrir sa femme et ses enfans » ; à Henri, qui garde ses lapins, six écus « pour lui aidier à avoir ses nécessitez » ; au petit Guillaume, qui surveille

(1) L'accouchement.

(2) Les trois rois mages, dont le Moyen Age croyait que les corps avaient été transportés à Cologne.

(3) L. de Laborde, *ouvr. cité*, nos 5974 et ssv.

(4) Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 252.

ses lévriers et qui voudrait avoir des souliers, il donne ce qu'il faut pour qu'il puisse satisfaire à son désir (1); à Jeanne de Saint-Quentin, « povre femme », dix francs d'or pour l'aider à marier Isabelet et Guillemette ses filles (2). Comme un jour, il est en l'hôtel de l'un de ses familiers, Messire Jean Braque, il arrive un accident à l'un des serviteurs de celui-ci : il se casse la jambe; le duc lui donne dix écus « pour l'aidier à se faire guérir de la jambe qu'il eut cassée en allant hâtivement à la cave (3) ». Il s'occupe de la santé de ceux qui l'entourent. A Jehannin, clerc de sa chapelle, il donne « pour payer deux sirops ordonnés par le physicien, à cause d'une maladie qu'il avait ». Il paie deux sirops et trois cataplasmes « pour mettre sur la tête de Perrin », un de ses valets. Son confesseur a besoin d'un sirop et d'une médecine : il les lui offre aussitôt (4).

Tout lui est prétexte pour faire des cadeaux à une foule de gens. On se marie parmi ses officiers, ses serviteurs ou dans leur famille : naturellement, il offre un présent; mais souvent aussi, il complète la dot (5). Nous avons vu qu'il en agit de la sorte pour faciliter le mariage de la fille d'Eustache Deschamps (6). Le mariage est naturellement suivi de la naissance d'un enfant : il fait un présent au nouveau-né, généralement un hanap dont il se servira plus tard et les parents en attendant (7). On part pour un voyage : il équipe le voyageur ou, pour le moins, lui achète un cheval. Un simple écuyer est fait chevalier : le duc donne encore un cheval (8). On achète une maison : le duc en paie une partie (9). On perd au jeu : cela arrivait parfois dans son entourage à d'autres que lui, mais c'est lui qui paie. Le

(1) L. de Laborde, *ouvr. cité*, n°s 5715 et ssv.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 923.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1935.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 826.
(5) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 656, 1266, 1422; 10432 : 992, etc...
(6) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1178.
(7) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2476.
(8) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 960.
(9) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 471.

sire de Miraumont perd jusqu'à son cheval en jouant aux cartes avec messire Gaudifer de la Salle : Louis verse trente francs pour remettre en selle ce cavalier démonté. Le nombre des hanaps, des houppelandes et des chevaux qu'il a durant sa vie distribués aux uns et aux autres est vraiment prodigieux. Quand une princesse accouche, même une princesse lointaine, elle s'empresse de faire part à Louis et à Valentine de cet heureux événement et ceux-ci font au messager un présent proportionné à la joie qu'ils sont censés en éprouver. L'annonce des morts importantes est également rémunérée : Louis donne vingt francs d'or à Simonnet de Buys, barbier, « pour lui avoir apporté en diligence, nouvelle de la mort du comte de Blois ». Une dame allemande lui envoie un anneau d'or renfermant des reliques (1) : il s'empresse de lui faire porter « unes patenostres d'or » et un fermail également d'or. Une autre dame lui envoie un cheval (2) : je ne sais ce qu'il lui offrit en échange, mais il est à croire qu'il ne demeura point son débiteur. Si le roi reçoit un ambassadeur, le duc ne manque point de lui envoyer un souvenir. C'est ainsi qu'il donne un hanap et une aiguière « à un chevalier blanc vêtu, du pays de Grèce, venu ambassadeur vers le roi, en la compagnie de l'oncle de l'Empereur de Constantinople (3) ». De ce chevalier ou d'un autre, le trésorier du prince ne put avoir de reçu parce que l'ambassadeur ne savait pas le français et que personne, autour de Louis, ne savait le grec. Le duc fait des cadeaux au Pape lui-même : il lui envoie un joyau d'or « en manière du chief de sainte Catherine... tenu par deux anges d'or », garni de balays, saphirs et perles (4).

Parmi les présents auxquels le duc est obligé, il y en a d'assez curieux. Aux membres de sa Chambre des Comptes de Blois, par exemple, il fait donner chaque année des chapeaux de roses. Voici l'énumération qu'en fait, en 1398, Margot la Baudée,

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1544.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 1570.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 2457.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 531.

chargée de les fournir : « Premièrement, à Monsieur le Chancelier, le jour de la Trinité, trois chapeaux et un bouquet; à maître Hugues de Guingant, trois chapeaux et un bouquet; à maître Jehan Munier, un chapeau et un bouquet; à maître Louis de Cepoy, deux chapeaux et un bouquet; à maître Guillaume Pisaur deux chapeaux et un bouquet, etc. (1). »

Enfin, vis-à-vis des princes et des grands seigneurs, Louis se montre magnifique, de façon à n'être dépassé par personne en générosité. Bijoux, vêtements, fourrures, argent, il n'épargne rien. Au sire de Coucy, par exemple, et à Henry de Bar (2), il fait présent de deux mille francs d'or. On peut remarquer que, parmi les princes de la famille royale, le fils de Philippe le Hardi, Jean, comte de Nevers, qui sera bientôt son ennemi acharné, est vraiment comblé de ses marques d'amitié (3). En 1398, notamment, il lui donne deux mille francs d'or « pour s'habiller pour aller avec lui et en sa compaignie ès parties d'Avignon (4) ».

*
* *

Louis fit des dépenses considérables pour l'entretien et la réparation de ses hôtels, châteaux, et pour les constructions nouvelles qu'il édifia. Des travaux s'exécutèrent à l'hôtel de Behaigne (5), à son hôtel de Chaillot (6), à celui de la rue de la Poterne, près Saint-Pol (7). Ce n'eut rien été encore, sans les lourdes de dépenses de Coucy, de Pierrefonds et d'autres châteaux de ses divers domaines.

Valentine séjourna parfois à Coucy. C'était une vraie forteresse, mais qui présentait aussi les agréments d'une belle habitation seigneuriale. Le duc en fit l'acquisition en l'année 1400.

(1) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 172.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. 10431 : 1318 et 1342.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 119, 121, 504, etc...
(4) Bibl. nat. Mss. fr. 10432 : 707.
(5) L. de Laborde, *ouvr. cité*, n°s 6026 et 6027.
(6) *Ibid.*, n° 6028.
(7) *Ibid.*, n°s 5910, 5916, 5927.

Situé à l'extrémité de la Picardie (1), au sommet d'une colline escarpée, Coucy se composait d'une forte enceinte, munie de quatre tours; au centre de l'espace délimité par l'enceinte, un donjon haut de cinquante-cinq mètres. Du haut de ce donjon, la vue s'étend sur un magnifique panorama de terres fertiles et de forêts, des hauteurs de Laon à la forêt de l'Aigue, à Noyon et à Chauny. Un formidable système de défense, les tours, des fossés profonds, un passage voûté, la position même du château en faisaient sur la frontière une imposante place forte. Mais après les réparations que Louis y fit effectuer, les bâtiments d'habitation furent pourvus de toutes les élégances connues à cette époque. Dans la salle d'apparat, quatre tribunes étaient établies, magnifiquement sculptées et ornées : deux de ces tribunes étaient destinées à recevoir des musiciens, les deux autres étaient réservées aux seigneurs et aux dames, qui voulaient regarder les danses et les jeux de la foule réunie dans la salle. Puis voici une des grandes curiosités de Coucy, les statues des neuf preux : trois d'origine juive, Josué, David, Judas Machabée; trois païens, Hector, César et Alexandre; trois chrétiens, Artus, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Louis d'Orléans, grand admirateur de Duguesclin, fit ajouter sa statue à celles des neuf héros primitifs. Et dans une autre salle, sont les neuf « preuses ». Nommons ces personnes, fort oubliées aujourd'hui et que le moyen âge admirait un peu de confiance, sur les renseignements parfois assez incertains que lui fournissaient ceux qu'il connaissait des écrivains de l'antiquité : Sémiramis; Thomyris, reine des Scythes, qui passe pour avoir vaincu Cyrus, plongé sa tête dans un baquet plein de sang et tué deux cent mille Perses; Penthésilée, qui secourut les Troyens contre les Grecs, si belle qu'Achille, qui la tua, versa des larmes sur sa cruelle victoire; Déiphile, qui se crut condamnée par les dieux à épouser un sanglier et fut heureuse de voir qu'il s'agissait simple-

(1) Aujourd'hui, département de l'Aisne, arrondissement de Laon. — Le château de Coucy appartient maintenant à l'Etat. C'est l'un des plus beaux restes de l'architecture militaire du moyen âge.

ment d'un homme revêtu de la peau d'un sanglier; Hippolyte qui donna au héros Thésée ce fils, célèbre par sa chasteté, qui porta le nom de sa mère et fut victime des fureurs d'un monstre marin; et enfin, quatre reines des Amazones. A ce château, l'une des résidences seigneuriales les plus importantes de France, Louis fit des améliorations considérables et coûteuses : en outre des bâtiments d'habitation, les salles des Preux et des Preuses furent reconstruites « en un style beaucoup plus riche et plus ornementé qu'auparavant ».

A Pierrefonds, ce ne furent pas des réparations qu'entreprit le duc d'Orléans, mais une reconstruction complète. L'ancien château était construit sur le plateau même : celui que Louis fit édifier s'éleva à l'extrémité de ce plateau, dont les escarpements lui donnèrent une force de défense des plus redoutables. Nous verrons plus loin la raison des constructions militaires dont le frère du roi s'occupait avec un soin extrême. Mais en même temps, il faisait bâtir en homme de goût. « Ce fut lui, a écrit Viollet le Duc, qui reconstruisit presque entièrement le château de Coucy, qui éleva les résidences de Pierrefonds, de la Ferté-Milon et augmenta celles de Crépy et de Bethisy. Toutes les constructions entreprises sous les ordres de ce prince sont d'une exécution et d'une beauté rares. On y trouve ce qu'il est si difficile de réunir dans un même édifice, la parfaite solidité, la force, la puissance avec l'élégance et cette richesse de bon aloi qui n'abandonne rien aux caprices (1). » Quant à Pierrefonds, ce fut, dit le même auteur « une des plus somptueuses résidences de cette époque et une forteresse construite de manière à défier toutes les attaques (2) ».

*
* *

A ses plaisirs, légitimes ou illicites, à ses lectures, à ses études, à ses constructions d'habitations de plaisance ou de châteaux

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. IV, p. 253.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 150.

forts, Louis mêla constamment et avec une singulière activité les soucis de la politique, soit intérieure, soit étrangère.

On ne saurait douter que Valentine ait toujours été à cet égard d'accord avec son mari. Nous l'avons vue s'occuper avec lui, dès les premières années de son mariage, de la défense de Jean-Galéas contre les bandes du comte d'Armagnac. Plus tard, nous l'avons vue encore mêlée avec Louis aux négociations relatives à l'alliance avec l'Allemagne, à l'hommage porté par le duc de Gueldre à Charles VI, au mariage français de son successeur, à une tentative d'union entre le futur roi Henri IV d'Angleterre et la fille du duc de Berry. Il n'est pas besoin de dire que le mariage de leur fils Charles avec Isabelle de France fut aussi, pour les deux époux, l'objet de communes préoccupations.

Comment d'ailleurs Valentine serait-elle restée, durant son exil, étrangère ou indifférente à une politique et à des actes qui, à l'intérieur, avaient pour but de reconquérir, pour son mari et pour elle, leur place légitime auprès du roi et d'accroître à l'extérieur, la puissance et la grandeur du royaume? Si Louis la visita si souvent, loin de Paris — et souvent à la veille de prendre une résolution politique, — il est bien probable qu'avec d'autres causes plus sentimentales, les voyages du duc d'Orléans avaient aussi pour but de lui permettre de conférer avec la duchesse, de prendre ses conseils, de recevoir ses encouragements et de n'agir que d'accord avec elle. Ainsi, en 1403, alors qu'il se préparait à une grande expédition au delà des Alpes, expédition qui demeura en projet, mais qui préoccupa toute l'Europe, ce fut à Châteauneuf-sur-Loire, auprès de Valentine, qu'il vint passer un mois presque entier. Ce fut là qu'il écrivit son célèbre testament.

Je n'ai pas à entrer dans le détail, ni à faire le récit des entreprises de Louis d'Orléans. Sa vie politique a été exposée dans un ouvrage de très haute valeur que j'ai déjà cité souvent (1). Il importe seulement d'indiquer ici les grandes lignes de son action,

(1) E. Jarry, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans.*

avec les principaux faits qui en marquèrent le développement et préparèrent le drame où sombra sa fortune et où se termina son existence.

*
* *

A l'intérieur, comme je viens de l'indiquer, l'activité politique de Louis d'Orléans tendit à reprendre la situation que lui donnait sa naissance et dont ses oncles l'avaient écarté. Frère du roi, héritier de la couronne si celui-ci venait à mourir sans enfants mâles, il était plus qualifié que les ducs de Berry et de Bourgogne pour exercer une influence dirigeante sur la marche des affaires, lorsque Charles VI ne pouvait gouverner par lui-même, lorsqu'il était absent, — c'est le mot qui servait officiellement à désigner l'état du roi pendant les crises de sa maladie... Et néanmoins, on l'avait privé de toute autorité dans l'État.

Louis était jeune, alors que Charles VI devint fou et ses oncles invoquèrent son âge pour se substituer à lui. Ils se saisirent du gouvernement et jetèrent en prison ou obligèrent à s'enfuir ses protégés, les Marmousets, les meilleurs conseillers qu'ait eus Charles VI. On fut cependant obligé de reconnaître son droit à la régence, si le roi venait à mourir en laissant un fils mineur : le testament du roi le désigna, en janvier 1393, comme régent si ce cas se présentait. Inquiet, Philippe le Hardi eut alors l'habileté de pousser son neveu à des entreprises italiennes qui l'occupaient et laissaient le champ libre à l'ambition de ses oncles. Tandis qu'il travaillait à la création du royaume d'Adria, il ne pouvait guère disputer aux ducs le gouvernement et l'administration de la France.

Mais les années s'écoulèrent et, lorsqu'en 1396, Valentine fut exilée, Louis avait vingt-quatre ans. Il voulait posséder en France la situation qui devait lui appartenir. La politique française prenait dans sa pensée une place prépondérante. S'il s'occupa encore et beaucoup des choses de l'étranger, ce fut surtout

au point de vue de leur influence sur la politique intérieure de la France.

Quelques années encore, il se contint. Puis la lutte devint plus vive et plus passionnée qu'auparavant entre lui et Philippe de Bourgogne, — car le duc de Berry n'eut en ces démêlés qu'un rôle intermittent, parfois d'ailleurs difficile à déterminer. Des lettres de Charles III, roi de Navarre, le fils de Charles le Mauvais, adressées en octobre 1401, au roi de Castille, signalent la vivacité des dissentiments des princes français. « Voici deux mois passés, écrit-il, que j'étais sur mon départ, pour aller en mon royaume, et par suite de débats et de discussions qui ont éclaté entre mes très chers cousins les ducs d'Orléans et de Bourgogne, mon voyage s'est trouvé retardé. J'ai été occupé à pacifier et accorder ces dissentiments qui maintenant, grâce à Dieu, sont apaisés (1). » Charles de Navarre se trompait quelque peu : les conflits qui l'occupaient ne faisaient guère que commencer.

La cause en était qu'à ce moment, le frère du roi semblait l'emporter sur son oncle. Le duc d'Orléans, dit avec quelque exagération peut-être Guillaume Cousinot, « par la voulonté et ordonnance du roy, lui occuppé de maladie, avait prééminence et autorité ez faiz du roy, de la royne et de leurs enffants, et, représentant le roy, tenoit l'estat royal en grande haultesse ». Et le chroniqueur ajoute que les deux ducs furent « en haultes paroles (2) ».

On ne s'en tint pas tout à fait aux paroles. En décembre 1401 Philippe de Bourgogne, venu à Paris, y reçoit des troupes levées dans ses possessions du Nord. Le duc d'Orléans en réunit de son côté. Les soldats de Philippe le Hardi sont logés dans les rues voisines de l'hôtel d'Artois (3). Ceux de Louis d'Orléans occu-

(1) Por cierta contienda et movimento qui fue entre nuestros muy caros cohermanos los ducques d'Orlians y de Bourgonna... » (Pièces inédites relatives au règne de Charles VI.)

(2) G. Cousinot, *la Geste des Nobles*, ch. LXXXI.

(3) L'hôtel d'Artois, résidence à Paris des ducs de Bourgogne, était situé rue Mauconseil.

pent les environs de son hôtel de la rue Saint-Antoine et les villages de ce côté de la capitale. La reine, les ducs de Berry et de Bourbon, effrayés de l'orage qui semblait près d'éclater, s'efforcèrent de rétablir la paix. On invitait les deux adversaires à de grands dîners, pensant qu'ils y seraient plus traitables qu'ailleurs. Mais ils n'y venaient qu'avec des bandes de soldats qui se prenaient de querelle, se battaient et menaçaient de faire naître des difficultés nouvelles (1). Enfin, une réconciliation eut lieu. Ce ne devait pas être la dernière.

En 1402, autre conflit. Le duc de Bourgogne était à Arras, célébrant le mariage de son fils Antoine avec la fille du comte de Saint-Pol. Le roi, soustrait à la tutelle de son oncle, nomma son frère « souverain gouverneur des aides pour la guerre » en Langue d'Oïl (2). C'était mettre entre ses mains une grande puissance financière et, par conséquent, une grande puissance politique. Une reprise de la guerre avec les Anglais était à craindre : le duc d'Orléans fit décider la levée d'une aide. Ce fut l'occasion pour le duc de Bourgogne, très habile à saisir tous les moyens de se rendre populaire, de protester avec éclat. Il arriva en toute hâte aux environs de Paris et l'ordonnance qui avait autorisé la levée de l'aide fut retirée. Le roi donna au duc de Bourgogne des pouvoirs égaux à ceux qu'il avait accordés au duc d'Orléans, puis, pour mieux assurer leur accord, il leur retira ces pouvoirs à tous deux. On les leur rendit d'ailleurs en 1403, — momentanément, comme tout ce qui se faisait alors.

*
* *

Au cours des mêmes années, la lutte entre les deux princes s'était aussi poursuivie sur le terrain de la politique extérieure. Dans la question du schisme qui divisait le monde chrétien, le duc d'Orléans était un défenseur résolu du pape d'Avignon ; les

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, livre XXII, chap. IV.
(2) *Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p. 494.

ducs de Bourgogne et de Berry étaient partisans de la « soustraction d'obédience », c'est-à-dire de la renonciation, jusqu'à ce qu'un accord fût intervenu entre les papes de Rome et d'Avignon, à l'obéissance que la France gardait à ce dernier. Avec l'Angleterre, les oncles du roi voulaient prolonger les trèves antérieurement conclues et renouvelées; sans s'y refuser, le duc d'Orléans était très hostile à Henri de Lancastre, son ancien ami, qui venait de détrôner et sans doute d'assassiner Richard, le gendre de Charles VI. Enfin, en Allemagne où, comme on l'a vu précédemment, Robert de Bavière remplaça Venceslas en 1400, le duc de Bourgogne était l'allié de la maison de Bavière et le duc d'Orléans était l'allié de Venceslas, demeuré roi de Bohême et qui n'avait pas renoncé à l'Empire germanique.

Ce fut surtout du côté de l'Allemagne que s'exerça, avec une activité parfois étonnante, l'action du mari de Valentine. Il sut dans cette direction, par une série d'entreprises hardies et habiles, à la fois affaiblir la puissance de la maison de Bourgogne et, au contraire, fortifier et étendre non pas seulement la sienne, mais surtout celle du roi.

Comme on le sait, Philippe le Hardi, outre ses possessions de Bourgogne, duché et comté, possédait, du chef de sa femme, l'Artois et la Flandre. Cette puissance territoriale de son rival était assurément un danger et une cause de faiblesse pour le duc d'Orléans; mais elle constituait en même temps un péril et une cause de faiblesse pour le royaume. Or, à partir de 1400, Louis, par une suite de conventions ou d'achats, soit pour son compte personnel, soit pour le roi, parvint à élever une sorte de barrière entre les possessions bourguignonnes de Philippe le Hardi et ses possessions du Nord, tandis que, d'autre part, il pénétrait « comme un coin » au milieu des États des alliés allemands du duc de Bourgogne.

A cette politique, se rattache l'acquisition de Coucy en 1400. C'était une des quatre grandes baronnies de France, une des clefs du royaume. Étienne de Bavière, père d'Isabeau, avait formé le projet d'épouser la veuve du dernier des sires de Coucy :

ne serait-il pas parvenu ensuite, après avoir épousé la femme, à s'emparer de la terre? On n'en peut pas répondre. Louis d'Orléans acheta la baronnie au prix de quatre cent mille livres tournois et, comme je l'ai dit, fit du château une place de guerre formidable. Or, Coucy était situé entre les deux groupes de provinces appartenant au duc de Bourgogne.

L'année suivante, Louis obtenait, moyennant cinquante mille écus, l'hommage du duc de Gueldre, voisin des possessions de la maison de Bavière (1). Nous avons vu ce prince venir à Coucy où il fut reçu par Valentine, et accepter d'être le parrain de la fille dont la duchesse venait d'accoucher : le 2 juin 1401, conduit par le duc d'Orléans, il fit à Paris hommage au roi. Divers autres seigneurs de pays voisins imitèrent le duc de Gueldre. Toul se mit sous la protection de Charles VI et Louis fut chargé de la garde de la ville. En 1402 enfin, il acheta pour cent mille ducats, dont il devait payer dix mille chaque année, le duché de Luxembourg, la plus menaçante, à coup sur, de ses acquisitions, pour Robert de Bavière et pour le duc de Bourgogne.

Il serait trop long d'énumérer les seigneurs qui, sur les limites de la France et de l'Allemagne, apportèrent alors leur hommage au duc d'Orléans et, par conséquent, se mirent sous sa protection (2). Il défendait d'ailleurs résolument ses alliés. L'un d'eux, le marquis de Bade, ayant été attaqué par Robert de Bavière, il arma pour le protéger et l'on put se croire à la veille d'une grande guerre. La paix se rétablit cependant. C'est que la mort du père de Valentine avait créé une situation singulièrement troublée dans le Nord et dans le Centre de l'Italie et que Louis pensait avoir à y intervenir. Malgré des préparatifs

(1) Les cinquante mille écus devaient être payés par le roi; mais le duc prêta une portion de cette somme et donna en gage pour le reste une partie de ses joyaux et de ceux de Valentine. — Jarry, *ouvr. cité*, p. 273; comte de Circourt, *Documents luxembourgeois*, n° 113.

(2) Il existe aux Archives nationales un très grand nombre de ces traités. V. surtout K 57ª.

considérables, le « Voyage de Lombardie », comme l'on disait, n'eut pas lieu. Mais l'annonce seule en avait produit un effet considérable. Le bruit courut, durant l'année 1403, à travers toute l'Europe, que le duc d'Orléans avait le projet d'installer de force à Rome le pape d'Avignon, Benoît XIII, et de se faire lui-même couronner empereur.

Malgré la folie de Charles VI, la France jouait encore un grand rôle dans le monde et, des princes français, le mari de Valentine, plus occupé qu'aucun autre des questions extérieures, était celui qui excitait le plus les espérances ou les craintes et toujours retenait l'attention des chefs d'États et des peuples de l'Europe.

Conquêtes pacifiques et préparatifs militaires, tout cela ne se faisait que moyennant des sommes considérables. Plus d'une fois, afin de les payer, comme dans l'affaire de Gueldre, Louis fit engager, vendre ou fondre une partie de ses joyaux. Parfois le roi cherchait à compenser les dépenses faites par son frère en lui octroyant un don d'argent, le droit de percevoir un impôt ou la possession de territoires : ainsi, en 1400, il lui donnait Château-Thierry. Dès le moins de juin de cette année, Valentine en faisait une de ses résidences. Déjà, cette même année, Louis avait reçu le Périgord. Dans la politique suivie avec persévérance par le duc d'Orléans, politique dont le succès eût été avantageux au pays et à la royauté, se trouvent les causes de beaucoup des libéralités du roi envers son frère et, malgré ces libéralités, une des causes aussi du désordre des finances de Louis d'Orléans.

*
* *

En 1404, Philippe le Hardi meurt. Son fils, Jean, lui succède. Intelligent, surtout adroit, rusé, dénué de tout scrupule, il était dévoré d'ambition. Mais sa volonté était incertaine, hésitante. Il paraît avoir eu de vastes projets et n'osa jamais en essayer la complète réalisation. Au physique, il était laid, mas-

sif de tête et de visage, de taille moyenne, de mine cauteleuse, peu soigné dans ses vêtements et dans sa personne. L'histoire lui a donné le nom de Jean sans Peur qu'il justifia surtout par l'audace momentanée d'un grand crime. Avec lui, la lutte contre le duc d'Orléans est plus âpre, plus violente, plus haineuse qu'elle ne l'avait été du vivant de Philippe. Tout diffère entre les deux cousins : cœur, tournure d'esprit, aspect physique. Tout porte le nouveau duc de Bourgogne à détester le duc d'Orléans : il lui en veut de ses desseins politiques, mais il lui en veut tout autant de ses succès auprès des femmes.

Louis poursuit dans l'Est sa marche inquiétante pour la maison de Bourgogne et pour ses alliés allemands. Il crée, il répare, il arme toute une série de forteresses, Coucy, La Fère, Oulchy, Pierrefonds, Villers-Cotterets, la Ferté-Milon, Neuilly Saint-Front, Château-Thierry. Des luttes s'engagent ou continuent contre ceux des princes allemands de la frontière qui demeurent hostiles; d'autres se soumettent. Le duc d'Orléans conclura plus tard avec un certain nombre d'habitants de Metz, expulsés de leur pays, un traité qui aurait pu amener la réunion de leur ville au royaume (1).

Assurément, le duc de Bourgogne voit avec irritation toutes ces choses se réaliser ou se préparer. Mais c'est à l'intérieur, à Paris surtout, que la lutte continue et s'envenime entre les deux rivaux.

A Paris, Jean s'efforce de s'acquérir une grande popularité. Il y travaille sans s'inquiéter des moyens, fussent-ils dangereux pour la sécurité du pays. Il emploie principalement celui qui servit si bien son père : il proteste contre les impôts, même utiles, même nécessaires. Puis, il est familier avec les petites gens. Il flatte le peuple de Paris. Il réussit dans son dessein de le conquérir. Il est très populaire.

A un autre point de vue encore, il rappelle son père. Celui-ci, qui avait fait le mariage d'Isabeau avec Charles VI, avait

(1) Bibl. nat. Mss. fr. *Collection de Lorraine,* vol. 223, Metz cité : 28.

conservé sur la reine une très grande influence : dans les affaires publiques, elle agissait beaucoup par ses conseils. Le duc mort, il n'en fut plus de même avec son fils qui déplaisait à Isabeau. Elle devint l'alliée, plus ou moins fidèle, de Louis d'Orléans. Et alors, des moyens d'action familiers à la maison de Bourgogne sont employés contre elle. On répand dans les tavernes des bruits outrageants à son endroit. Il n'est guère besoin de dire que ces bruits ne sont pas toujours mensongers : ils n'en produisent que mieux leur effet. Les mendiants qui courent les routes, qui s'en vont, portant les nouvelles d'un bout à l'autre du royaume, sont chargés de l'attaquer dans leurs propos, de la diffamer dans leurs conversations, toujours écoutées avec intérêt, puisqu'ils viennent de Paris. Louis n'est naturellement pas épargné dans les mêmes lieux et par les mêmes émissaires. C'est peut-être dans cette campagne contre la reine et le duc que se trouve l'origine des rumeurs qui les accusèrent de relations coupables. En tout cas, on vit alors employer contre Isabeau par Jean de Bourgogne les armes dont Philippe de Bourgogne, sa femme et Isabeau elle-même s'étaient servis contre Valentine.

L'occasion s'offrit à Jean sans Peur, dès 1405, de pratiquer sa politique du refus des impôts. On se battait de divers côtés avec les Anglais, en Picardie, en Guyenne, en Limousin. Une guerre générale pouvait commencer d'un moment à l'autre. La perception d'une nouvelle aide fut décidée en Conseil, Jean sans Peur étant absent. Aussitôt qu'il apprit ce qui avait été résolu, il fit entendre des protestations indignées. Au mois d'août, il marche sur Paris avec une véritable armée. Le duc d'Orléans se retire à Melun avec la reine, convoque ses vassaux et, de son côté, réunit des troupes. Le petit dauphin, sorti trop tard de Paris, est rejoint par Jean et ramené dans la capitale. On croit que la guerre civile va éclater. Il n'éclate qu'une guerre de récriminations réciproques, dont le Parlement est le champ de bataille. Les princes combattent à coups d'écrits, de mémoires et de remontrances. Enfin, la paix est rétablie une fois encore et

les troupes sont licenciées après qu'elles se sont livrées, suivant la coutume, à des pillages désastreux. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans, nous dit le Religieux de Saint-Denis, se saluèrent, s'embrassèrent et se jurèrent de vivre désormais en bonne intelligence (1). Un autre chroniqueur ajoute même que, pour mieux montrer combien ils étaient d'accord, ils couchèrent dans le même lit.

En juin 1406, nouvelles démonstrations d'amitié. A ce moment, comme nous l'avons vu, le fils de Louis et de Valentine, Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, épousa Isabelle de France, veuve de Richard d'Angleterre, tandis qu'un des fils de Charles VI, Jean de Touraine, épousait Jacqueline de Bavière, nièce du duc de Bourgogne. Chacun des ducs donna son ordre à l'autre et lui en passa affectueusement les insignes au cou (2). Jean sans Peur se livra même à une manifestation toute spéciale d'amitié pour Louis. Le premier jour des fêtes, il se montra vêtu d'une robe lamée d'or et d'argent et semée de rabots d'or Puis, le lendemain, sa robe était semée de bâtons noueux. Or, ces bâtons étaient une sorte d'emblème que Louis avait adopté, à l'adresse, disait-on, de son rival. Le rabot avait été de même adopté par Jean, pour « planer » le bâton de Louis. Il y joignait une devise flamande : « Ich houd », « je le tiens ». Porter les couleurs ou l'emblème d'autrui était alors lui donner une marque de grande affection et se déclarer son serviteur.

Au commencement de cette même année, Louis avait donné une autre preuve de son amour de la paix. Philippe de Bourgogne était parvenu, en 1403, à lui faire retirer par Charles VI son droit à la régence, au cas où le roi laisserait en mourant un fils mineur. Il avait été décidé que, dans ce cas, il n'y aurait pas

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, livre XXVI, chap. xx.

(2) Le duc d'Orléans avait créé un ordre de chevalerie, celui du « Porc-Épic », dont les membres portaient, suspendu au cou par une chaîne d'or, un porc-épic, également d'or, avec la devise : *Cominus et eminus* (de près et de loin). On supposait, en effet, alors, ou l'on avait supposé auparavant que cet animal, lorsqu'il se trouvait en grand danger, pouvait se défendre en lançant, comme des flèches, ses piquants sur son agresseur.

de régent : le gouvernement devait être exercé au nom du jeune roi par sa mère, la reine Isabeau, et par les quatre ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Louis avait alors essayé, mais en vain, d'empêcher l'adoption de cette mesure. Pendant une absence de Philippe le Hardi, il avait obtenu du roi le retour aux dispositions arrêtées en 1393, qui reconnaissaient son droit à la régence; mais Philippe revint, reprit son empire sur le roi et l'emporta définitivement. En janvier 1406, lorsque Jean sans Peur demanda d'être formellement investi des droits qui, soit pour un temps de minorité royale, soit durant les crises de la maladie de Charles VI, avaient été attribués à son père, il l'obtint et le duc d'Orléans ne paraît pas s'y être opposé.

On se battait toujours, même avec quelque ardeur de plus qu'auparavant, contre les Anglais. Les deux princes furent chargés de conduire des expéditions aux deux extrémités de la France. Le duc de Bourgogne avait à combattre dans le Nord et le duc d'Orléans, dans le Midi, en Guyenne. Mais au moment où le premier se préparait, après avoir perdu un temps précieux, à marcher sur Calais, il fut rappelé par le Conseil du roi. Louis, de son côté, dont l'armée était décimée par les maladies que produisit un hiver exceptionnellement malsain, ne put s'emparer de la place de Bourg (1). Il revint malade lui-même. Dans ces événements, le duc de Bourgogne trouva une raison nouvelle d'attaquer son rival : il prétendit n'avoir été rappelé par le roi que sur les instances du duc d'Orléans. Tout démontre que ce grief n'est pas plus sérieux que tant d'autres, destinés seulement à justifier la haine du duc de Bourgogne et à exciter contre Louis les passions populaires : le duc d'Orléans était dans le midi, lorsque Jean fut invité à ne pas poursuivre son expédition et il n'existe aucune trace d'une intervention de sa part en cette affaire. Le duc de Bourgogne savait d'ailleurs dissimuler ses sentiments les plus passionnés. Louis étant

(1) Bourg-sur-Mer, aujourd'hui département de la Gironde, arrondissement de Blaye.

malade au château de Beauté-sur-Marne, près de Paris, les ducs de Berry, de Bourbon, le roi de Sicile vinrent le voir. Jean de Bourgogne vint aussi, ne voulant pas qu'on le pensât moins affectionné que les autres pour son cousin d'Orléans : il lui montra « tous signes d'amour que frères, cousins, parents et amis devaient et pouvaient porter et montrer l'un à l'autre (1). »

Louis étant rétabli, les querelles reprirent. Au Conseil, les deux ducs échangèrent des paroles irritées. Leur animosité parut tellement violente, que le duc de Berry et les autres princes de la maison royale en conçurent de vives alarmes. Inquiets, ils travaillèrent à les rapprocher. Par leurs conseils, par leurs prières, une nouvelle réconciliation s'opéra : elle fut plus solennelle que les autres, consacrée par l'acte religieux le plus impressionnant. Le dimanche 20 novembre 1407, les ducs de Bourgogne et d'Orléans se rendirent avec le duc de Berry à l'église des Grands-Augustins. Au pied de l'autel ils se jurèrent « bonne amour et fraternité (2) ». Puis ils entendirent la messe et communièrent ensemble. Ils revinrent chez le duc de Berry, à l'hôtel de Nesle, où ils dînèrent. Les trois princes s'embrassèrent, paraît-il, avec des larmes de joie (3).

Le mardi, 22 novembre, après le Conseil où avaient siégé Louis d'Orléans et Jean de Bourgogne, ils mangèrent et burent ensemble, en présence du roi et des princes : ils partagèrent des épices et burent le vin de congé (4). Louis invita le duc de Bourgogne à venir dîner chez lui le dimanche suivant. Jean s'empressa d'accepter...

Au moment où il promettait d'aller dîner chez son rival, comme alors qu'il avait juré au pied de l'autel d'avoir pour lui « amour et fraternité », comme lorsqu'il avait communié avec lui, il s'occupait des derniers préparatifs pour le faire assassiner.

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI.* — D. Plancher, *ouvr. cité,* III, preuves, p. 278.

(2) Jouvenel des Ursins, *ouvr. cité,* année 1407.

(3) *Mémorial* de Hannotin de Clérioux, dans la *Geste des Nobles,* éd. Vallet de Viriville, chap. xc, note.

(4) Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne,* t. III, preuves, p. 278.

CHAPITRE XV

L'ASSASSINAT DE LOUIS D'ORLÉANS

Le courtier Jean d'Asignac et Jean Cordelant, clerc de l'Université; la vieille rue du Temple; la maison de l'Image Notre-Dame; Cordelant la loue; des gens mystérieux et suspects s'y établissent; ce que voit Driette, femme de Nicolas Labbé, le soir du 23 novembre 1407.

L'assassinat du duc d'Orléans; le récit de Jaquette, femme de Jean Griffart : elle a vu de sa fenêtre assassiner le prince; le récit de Drouet Prieur : l'incendie de la maison de l'Image Notre-Dame; autres témoins : Jean Pagot, clerc de procureur, Simon Cayn, boulanger, Amelot Lavelle, fleuriste; la fuite des assassins : on les voit rue Saint-Martin et rue aux Oies, prenant le chemin de l'hôtel d'Artois; Raoul d'Auquetonville; le lieu précis où le crime fut commis.

L'information du prévôt de Paris; réunion des princes; les portes de la ville fermées; fausses pistes : Aubert de Canny. — Les obsèques du duc d'Orléans : à l'église des Blancs-Manteaux et aux Célestins. — Le prévôt de Paris demande d'être autorisé à visiter les hôtels des princes; le duc de Bourgogne avoue son crime; il s'enfuit de Paris; la poursuite; le pont de Sainte-Maxence; Jean se glorifie d'avoir ordonné l'assassinat.

Il y avait à Paris en ce temps, un homme âgé, que l'on appelait François d'Asignac. Cet homme était fort connu dans la rue Saint-Martin qu'il habitait, ainsi que dans les rues avoisinantes et cela pour deux raisons : comme il était boiteux, on le remarquait plus qu'un autre, alors qu'il parcourait le quartier et, de plus, il le parcourait souvent parce qu'il était « couratier public de maisons, de rentes et héritages ». Il y avait en effet à cette époque des courtiers ou agents d'affaires, tout comme aujourd'hui. Celui-ci était Lombard, c'est-à-dire Italien. François d'Asignac se tenait volontiers, soit pour y attendre des clients, soit par un sentiment de piété, à Saint-Merri, — l'église qui existe encore dans cette même rue Saint-Martin.

Un jour qu'il s'y trouvait, — c'était le 24 juin 1407, — il vit venir à lui un jeune homme qu'à son habit, il pensa être un écolier. En ce temps, les écoliers — les étudiants — se distinguaient quelque peu par leur costume du commun des mortels. L'Université tenant à l'Église, beaucoup d'entre eux portaient la robe plutôt longue et d'une couleur effacée, grise ou sombre. S'adressant au courtier, le jeune homme lui demanda s'il ne connaîtrait point de maison à louer du côté de l'hôtel Saint-Pol, de l'hôtel qu'habitait le roi, par exemple dans la rue Saint-Antoine ou aux environs. Mais François d'Asignac n'avait connaissance d'aucune maison qui fût à louer dans cette région. Il le dit, offrant d'ailleurs de se renseigner plus amplement à cet égard. L'écolier le pria d'en agir ainsi et annonça qu'il reviendrait s'informer du résultat des recherches. Quelque temps écoulé, il reparut en effet. Le courtier n'avait rien trouvé. Alors l'écolier lui demanda de chercher dans la vieille rue du Temple — celle que nous appelons aujourd'hui la rue Vieille-du-Temple, — près de l'hôtel Barbette.

Cet hôtel Barbette était celui qu'habitait la reine Isabeau : il s'étendait en face de l'endroit où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de l'Imprimerie Nationale. Il avait de vastes jardins et dépendances arrivant jusqu'au voisinage de notre rue des Francs-Bourgeois, peut-être sans l'atteindre tout à fait. Une rue de ce quartier a reçu, on le sait, le nom de rue Barbette : elle n'existait pas en 1407 et la propriété de la reine englobait le terrain sur lequel elle a été bâtie. Ce que l'on appelait souvent alors rue Barbette, c'était la partie de la rue Vieille-du-Temple qui longeait l'hôtel d'Isabeau. La reine, désireuse d'avoir un logis à elle, dont elle fût la maîtresse absolue, soit pour y mener à l'aise ses intrigues politiques, soit pour s'y donner librement des plaisirs qui, à l'hôtel Saint-Pol, dans la demeure même du roi, eussent scandalisé sans doute le bon peuple parisien, s'était fait acheter cet hôtel. Jean de Montagu, qui en était propriétaire, le lui avait vendu en 1401. S'y trouvant bien, Isabeau l'avait agrandi et embelli.

Pour exciter le zèle de François d'Asignac, le jeune homme lui promit, outre la commission d'usage, de « lui payer bon vin ». Redoublant d'ardeur malgré son âge et sa boiterie, le courtier se mit à parcourir le nouveau quartier qui lui était indiqué. Cette fois, ses recherches et démarches furent plus heureuses et quand l'écolier vint le retrouver, toujours à l'église Saint-Merri, il put lui désigner une maison qui n'était point habitée et dont il serait sans doute satisfait. Cette maison était située dans la vieille rue du Temple, un peu plus bas que l'hôtel de la reine. Elle appartenait à Robert Fouchier, sergent d'armes et maître des œuvres de charpenterie du roi. Robert Fouchier demeurait au Chantier du roi et louait, quand il le pouvait, son immeuble de la vieille rue du Temple que l'on appelait l'hôtel de l'Image Notre-Dame parce que, sur la façade, était placée dans une niche une statuette de la Vierge, portant l'enfant Jésus dans ses bras. A la Saint-Jean dernière, un chirurgien, qui occupait le maison, l'avait quittée pour s'en aller demeurer en la rue Sainte-Croix, toute voisine, et depuis ce temps elle restait inoccupée. Ce logis de l'Image Notre-Dame, destiné à une célébrité inattendue et tragique, était situé sur l'emplacement actuel de l'une des maisons de la rue Vieille-du-Temple, qui portent les numéros 42, 44 et 46, à l'angle ou presque à l'angle de la petite rue des Rosiers.

Les explications nécessaires données au jeune homme et après qu'il eut, en compagnie du courtier, visité l'immeuble en question, il se décida, sans tarder autrement, à traiter avec Robert Fouchier. Toujours accompagné de François d'Asignac, il alla aux Chantiers du roi, trouver le maître des œuvres de charpenterie. On était alors au 15 novembre. L'affaire avait traîné, comme on le voit. Les deux compagnons ne rencontrèrent pas maître Robert, mais seulement sa femme Marie, et son petit-fils, Perrin Labbé, un jeune homme de vingt-deux ans, qui dînait avec elle. Le courtier se montra seul d'abord. Il demanda si le maître des œuvres de charpenterie du roi n'avait pas à louer une maison dans la vieille rue du Temple. La femme ne manqua

point de répondre avec empressement qu'il en avait une en effet. Le courtier lui fit savoir qu'il connaissait un homme tout disposé à la louer. « Qu'il soit le bienvenu! » dit-elle. Cependant elle ajouta : « Mais nous ne voulons louer qu'à de bonnes gens. Nous sommes accoutumés à ne louer qu'à de fort honnêtes personnes. » Le courtier l'assura qu'il s'agissait de très bonnes gens et fit l'éloge des futurs locataires — qu'il ne connaissait pas. Puis, il s'en alla vers la porte de la maison, appela l'étudiant et le fit entrer. « Il était vêtu d'un habit long, à la façon des clercs, expliqua plus tard la femme du maître charpentier. Il était fort grand et, ce me semble, habillé de brun. » Le nouveau venu, sans se nommer d'abord, déclara qu'il voulait louer le logis de la vieille rue du Temple pour lui et pour un compagnon, un de ses parents, qu'il ne nomma, du reste, pas davantage. C'était afin d'y déposer, disait-il, du blé, du vin et autres marchandises. A ces mots, la propriétaire conçut une assez vive émotion. « Il ne faudrait pas y placer, dit-elle, quelque chose qui puisse détériorer la maison : il ne faudrait pas, par exemple, trop charger les greniers! » L'écolier répondit que l'on se garderait bien de toute chose qui ne fût point à faire et, en particulier, de surcharger les greniers. Alors, on aborda la question du prix. La femme de maître Robert demanda pour la location jusqu'à la Saint-Jean vingt livres parisis. L'écolier trouva que c'était un peu cher et sembla hésiter. Le courtier, craignant de voir le bénéfice de la négociation lui échapper, le prit à part et, après un moment de conversation, le ramena, faisant une offre au-dessus de laquelle il déclara qu'il n'irait point : seize livres parisis. La femme, qui avait sans doute exagéré un peu ses prétentions réelles, déclara que, de son côté, elle ne descendrait pas au-dessous des seize livres, mais qu'elle voulait bien accepter cette somme. Le courtier s'empressa de prendre acte de la location, en versant aussitôt un « denier à Dieu » d'une livre parisis. La maison de l'Image Notre-Dame était désormais à la disposition de son client.

Celui-ci demanda où étaient les clefs du logis. La bonne

femme lui répondit qu'elles se trouvaient chez son gendre, maître Nicolas Labbé, en la vieille rue du Temple, tout à côté du logis en question et que dès lors, il pouvait les y prendre. Il se retira donc avec le courtier, auquel il versa, sans se faire prier, la commission qu'il lui devait.

Le lendemain l'écolier revint, muni des clefs. Il apportait à la femme de maître Robert la moitié du prix convenu. Celle-ci refusa d'abord de rien recevoir, la maison n'étant point encore occupée. Il insista disant qu'il allait s'absenter — et, sans doute, aussi son compagnon, — pendant trois semaines ou un mois, mais que néanmoins la maison serait bien garnie. Voyant cela, elle accepta l'argent et alors demanda au jeune homme quel était son nom, afin que maître Robert Fouchier, quand il rentrerait, pût rédiger ou faire rédiger une quittance de la somme reçue. Il déclara qu'il s'appelait Jean Cordelant. Curieuse d'en savoir un peu plus que ce nom qui lui était inconnu, elle s'informa s'il était clerc de l'Université. Il répondit qu'il l'était en effet et s'en alla. Lorsque, le soir, maître Robert revint, sa femme lui raconta la négociation qu'en son absence elle avait menée à bien et lui dit qu'elle avait loué à de fort bonnes gens, puisqu'ils avaient déjà versé la moitié du prix de location. Maître Robert approuva ce qui avait été fait, dit à son clerc de rédiger une quittance au nom de Jean Cordelant et la scella de son sceau.

Le lendemain, nouvelle visite de l'écolier qui vient chercher sa quittance. La maîtresse du logis était encore seule, sans son mari du moins, que ses affaires retenaient presque tout le temps hors de la maison. C'était un peu avant l'heure du dîner. Occupée dans sa chambre, la femme du maître charpentier demanda au jeune homme s'il ne lui déplairait point de passer dans la salle où il rencontrerait la chambrière qui lui remettrait la quittance : on trouverait celle-ci sous un hanap de marbre placé sur le dressoir. S'informant encore si son nom était bien, comme elle l'avait fait écrire, Jean Cordelant, elle lui dit de vérifier si on l'avait correctement porté sur la quittance. L'étudiant passa

dans la salle. Au lieu de la chambrière, il y trouva le petit-fils de Fouchier, Perrin, celui qui avait assisté à la conclusion du marché. Il se fit remettre la cédule constatant le paiement qu'il avait effectué. Puis, il s'en alla et, de ce jour, ni la femme de maître Robert, ni Perrin, son petit-fils, ne revirent jamais Jean Cordelant, clerc de l'Université.

*
* *

Pendant la semaine qui suivit, il se passa diverses choses, dont quelques-unes assez étranges, dans la maison de la rue Vieille-du-Temple.

Le gendre de Robert Fouchier, Nicolas Labbé, occupé comme lui de travaux de charpenterie et de construction, habitait, je l'ai indiqué plus haut, une maison tout à fait voisine de l'Image Notre-Dame. Or, le mercredi, 16 novembre, vers huit heures du soir, la femme de Labbé, la fille de maître Robert, que l'on appelait Driette, — diminutif d'Andrée — était dans son logis. Tout à coup, elle entendit le pas d'un certain nombre de chevaux, à l'intérieur de la maison de maître Robert. Ayant signalé à ses enfants ce changement survenu dans leur voisinage immédiat, ceux-ci, mieux renseignés qu'elle, lui dirent que, ce jour même, ils avaient vu amener dans cette maison une charretée d'avoine, du bois et du foin. Moins occupés que leur mère, ils avaient été tout de suite frappés du mouvement qui se faisait en un lieu depuis plusieurs mois désert et silencieux, s'étaient sans doute mis aux aguets et avaient tout le jour suivi d'un œil intéressé ce qui se passait chez maître Robert. Ces nouvelles contentèrent fort Driette : elle se flatta d'avoir enfin de bons voisins avec lesquels elle pourrait nouer d'agréables relations. Mais sa joie fut de courte durée : ses nouveaux voisins lui parurent bientôt avoir de singulières habitudes.

Les deux jours qui suivirent, elle ne vit pas s'ouvrir une seule fois la porte de la maison de son père : elle n'y vit entrer personne, elle n'en vit sortir personne. Le bruit des chevaux

avait complètement cessé. Le vendredi soir, toujours vers huit heures, — et comme on était au mois de novembre, c'était en pleine nuit, — elle entendit de nouveau entrer huit ou dix chevaux. Plusieurs jours s'écoulèrent encore sans que personne semblât pénétrer dans la maison, ni qu'il en vînt aucun bruit. Le lundi, à huit heures, nouvel arrivage de chevaux... Tout cela, naturellement, l'étonnait et l'intéressait. Que se passait-il donc chez maître Robert? La maison de l'Image Notre-Dame paraissait avoir été louée de bien singulière façon. Driette éprouvait un vif désir de se renseigner, tant à cause d'une certaine inquiétude que par suite de la curiosité naturelle à son sexe. L'occasion s'en présenta le mercredi, 23 novembre.

Ce jour-là, comme elle venait de dîner, vers six heures, sa fille aînée, Blanche, qui avait alors douze ans, l'avertit qu'un peu auparavant elle avait vu sortir de la maison huit chevaux que l'on menait boire, ajoutant que parmi ceux qui conduisaient les chevaux, elle avait reconnu un homme vêtu d'un mauvais manteau blanc qui, la semaine précédente, était venu demander à Driette si le logis de maître Robert était à louer : trouvant à cet homme une mine fort suspecte, Driette l'avait éconduit. Pour le coup, elle n'y tint plus. Accompagnée de sa fille, elle monta dans le grenier de son logis, d'où l'on avait vue sur la maison voisine. Dans une salle, éclairée par une chandelle, on apercevait, allant et venant, huit ou neuf « compagnons », les uns vêtus de blanc et les autres de noir. Si elle avait pu voir au delà de cette salle et parcourir du regard la maison tout entière, elle aurait constaté que ces hommes se contentaient d'une installation bien sommaire et que les meubles que l'on avait apportés ne garantissaient guère la partie du loyer qui restait encore due à maître Robert. Un procès-verbal dressé le lendemain par un examinateur au Châtelet nous a conservé la liste des objets et provisions que l'on trouva dans ce logis : un tonneau vide, une table et deux bancs de bois, une vieille chaise, une vieille nappe et une serviette, quatre petits lits, quatre paires de draps tout déchirés, un panier d'osier, un demi-quarteron de foin et un

demi-cent de bûches de bois. C'était peu de chose pour le nombre de personnes qu'apercevait Driette, sans compter qu'il pouvait y en avoir d'autres dans le reste de la maison. Que faisaient donc là ces hommes de mauvaise mine, qui ne sortaient point de jour, que l'on n'entendait remuer que la nuit? Elle pensa que sa mère n'avait pas loué, comme elle se l'était figuré, à de bonnes gens, mais tout au contraire, à de très mauvaises gens et elle ressentit pour son propre compte une grande peur de pareils voisins, — ce qui ne l'empêcha point, l'heure étant venue, d'aller se coucher.

On était, je l'ai dit, au mercredi, 23 novembre. Tout était prêt, dans la maison de maître Robert Fouchier, pour l'accomplissement du crime qui allait se commettre dans la vieille rue du Temple.

*
* *

Ce jour-là même, le duc d'Orléans s'était rendu chez la reine Isabeau, à l'hôtel Barbette.

Cette demeure avait été le théâtre d'événements historiques. Appartenant autrefois à Étienne Barbette, qui fut voyer de Paris, maître de la monnaie et prévô des marchands en 1298 et 1314, elle avait été pillée en 1306 dans une des émeutes que suscitaient alors les altérations de monnaies. Sous Charles VI, l'hôtel nouvellement rebâti appartenait au fameux Jean de Montagu. La veille de son départ pour l'expédition de Bretagne dont il devait revenir fou, le roi, accompagné des seigneurs de sa suite, y avait soupé et couché. Puis la reine, comme je l'ai dit, se l'était fait donner.

Au mois de novembre 1407, Isabeau venait d'accoucher en cet hôtel d'un enfant qui mourut le lendemain de sa naissance. On dit qu'elle fut extrêmement affligée de sa mort. Le duc d'Orléans se montra fort sensible à son affliction. Il lui fit de nombreuses visites et s'efforça de la consoler.

Le 23 novembre, il soupa chez elle. Vers sept heures et

demie du soir, il y était et il y serait sans doute demeuré longtemps encore. Mais soudain, un valet de chambre du roi, appelé Thomas Courteheuse, est annoncé. Il vient trouver le duc de la part de son frère. « Monseigneur, lui dit-il, le roi vous mande que sans délai veniez devers lui et qu'il a à parler à vous hastivement, et pour chose qui grandement touche à lui et à vous. » C'était là un mensonge : le roi n'avait chargé son valet de chambre d'aucun message pour son frère.

Le duc n'eut aucun soupçon. Il fit préparer sa mule, l'enfourcha et prit naturellement pour aller à l'hôtel Saint-Pol, — rue Saint-Antoine — la vieille rue du Temple. Quelques instants plus tard, dans cette rue, entre l'hôtel de Rieux et la maison de l'Image Notre-Dame, l'attentat était perpétré, pour la préparation duquel cette maison avait été louée huit jours auparavant. L'hôtel de Rieux s'élevait sur le terrain où existe aujourd'hui, au numéro 47 de la rue Vieille-du-Temple, l'hôtel de Hollande.

Des témoins qui furent entendus dans l'enquête judiciaire relative à ce crime, aucun n'a donné de détails plus précis et plus saisissants qu'une jeune femme sous les yeux de laquelle les assassins accomplirent leur œuvre de mort. Elle se nommait Jaquette, elle était femme du cordonnier Jean Griffart et demeurait vieille rue du Temple, en l'un des « louages » de l'hôtel du maréchal de Rieux. Voici sa déposition, reçue le 24 novembre par Guillaume Marescot, examinateur au Châtelet. Sans y rien changer, je la traduis seulement en français de notre temps. Aucun récit n'en saurait égaler le caractère d'indiscutable vérité.

« Jaquette... dit par son serment que, hier au soir, entre sept et huit heures, étant à sa fenêtre haute sur la rue, regardant si son mari ne venait point et aussi prenant à une perche un drapeau pour son enfant, lequel drapeau elle y avait mis sécher, elle vit et aperçut un grand seigneur qui était à cheval, accompagné de cinq ou six hommes à cheval, de trois ou quatre hommes à pied et de deux ou trois torches que l'on portait devant. Ils venaient de l'hôtel de la reine ou de son voisinage,

c'est-à-dire des environs de la Porte Barbette. Le grand seigneur était sans chaperon et jouait avec un gant ou une moufle : elle croit qu'il chantait. Après qu'elle l'eut un peu regardé, elle s'éloigna de la fenêtre pour aller coucher son enfant. Mais aussitôt, elle entendit crier : « A mort! A mort! » Elle retourna en hâte à la fenêtre, tenant encore son enfant et vit alors le grand seigneur à genoux au milieu de la rue, devant la porte de l'hôtel du maréchal de Rieux. Il n'avait toujours point de chaperon sur la tête. Autour de lui étaient sept ou huit compagnons, le visage couvert, armés d'épées et de haches. Le témoin ne vit pas que ceux-ci eussent des chevaux. Ces hommes frappaient sur le seigneur. Le témoin le vit mettre une fois ou deux le bras au-devant des coups, en disant : « Qu'est ceci? D'où vient ceci? » A quoi on ne répondit rien et il tomba aussitôt tout étendu au milieu de la rue. Les hommes continuèrent à frapper sur lui, d'estoc et de taille, tant qu'ils pouvaient. On ne peut dire lequel frappait le plus : il semblait que l'on frappât sur une couste (un matelas)... Le témoin ajoute que pendant que cela se passait, elle cria tant qu'elle put : « Au meurtre! » A quoi, un homme qui se trouvait vers le milieu de la rue, elle ne sait au juste à quel endroit et ne le vit point, lui dit : « Taisez-vous, mauvaise femme, taisez-vous! »

« Pendant que tout cela se passait, on tenait deux ou trois torches allumées pour éclairer ceux qui frappaient le seigneur... Quand on l'eut ainsi frappé, elle aperçut et vit sortir de la maison de l'Image Notre-Dame, qui est en face du lieu où la chose se passa, un grand homme qui avait un grand chaperon de couleur vermeille, le visage caché par la pointe du chaperon. Il s'approcha des compagnons qui frappaient encore et leur dit : « Éteignez tout! Allons-nous-en, il est mort! Ayez cœur d'homme! » Et incontinent, ces hommes laissèrent là ledit seigneur, qui ne remuait plus, avec une torche qui brûlait à terre auprès de lui et, s'en allant en toute hâte avec l'homme au chaperon vermeil, ils se jetèrent dans la rue des Blancs-Manteaux. A l'entrée, elle les vit éteindre dans la boue de la rue les

torches qu'ils avaient encore. Pendant que l'affaire se passait, deux ou trois autres compagnons se tenaient dans la rue, à la porte de la maison où est l'image de Notre-Dame et regardaient s'accomplir ce qui vient d'être raconté.

« Le témoin dit que lorsque les malfaiteurs s'en furent allés, elle vit et aperçut qu'auprès du grand seigneur, était par terre un compagnon qui, aussitôt après leur fuite, leva la tête en criant : « Haro, mon maître! » ou : « Monseigneur! » ; elle ne sait lequel des deux mots. Et elle ajoute qu'elle criait et cria par plusieurs fois : « Au meurtre! » ce que fit aussi une autre femme dont elle ne sait le nom, mais qui demeure en la rue des Rosiers et qui survint alors. Les entendant, plusieurs personnes accoururent et alors, elle, qui ne connaissait pas Monseigneur d'Orléans, ouit dire par ces personnes que c'était Monseigneur d'Orléans qui était mort et que celui qui était demeuré près de lui était son valet. Bientôt après, le seigneur et son valet furent transportés à l'hôtel de monseigneur le maréchal de Rieux.

« Interrogée sur ce point, le témoin déclare qu'elle ne sait où allèrent ensuite les malfaiteurs, si ce n'est qu'ils se jetèrent, comme elle l'a dit, en la rue des Blancs-Manteaux, et cela, à pied : elle n'a point vu qu'ils eussent des chevaux. Elle dit qu'elle n'a reconnu, ni remarqué aucun de ces gens, qu'elle n'en reconnaîtrait aucun, si elle les voyait, qu'elle ne saurait dire comment ils étaient vêtus, ni si leurs habits étaient longs ou courts, car il faisait bien obscur et elle était tellement éperdue de ce qui se passait qu'elle ne savait que faire, ni que dire. Cependant, elle a vu que celui qui portait le chaperon vermeil et qui emmena les autres, était — elle le croit du moins fermement — le plus grand de tous.

« Lui ayant été demandé encore si elle n'a entendu personne indiquer les auteurs du meurtre, elle déclare avec serment n'en avoir rien entendu dire.

« Interrogée sur le pays dont devait être le grand homme qu'elle a entendu parler et qui a emmené les autres, elle dit

avec serment qu'elle n'en sait rien, mais qu'il parlait bien français.

« Requise de dire ce qu'elle sait encore, elle ajoute que, depuis la dernière Saint-Jean-Baptiste, la maison de l'Image Notre-Dame est restée vide, qu'il n'y a demeuré personne qu'elle sache, qu'elle l'a vue parfois ouverte et d'autres fois fermée, qu'ellen e sait d'ailleurs à qui cette maison appartient. Interrogée sur les gens qu'elle y a vu demeurer, elle dit qu'elle n'y a vu demeurer, ni loger personne depuis ladite Saint-Jean; quelquefois seulement, des voisins y portaient sécher leur linge. Elle se rappelle cependant que, le dimanche précédent, le soir, à peu près vers six heures, comme elle allait chercher un pâté au four, elle rencontra à la porte de sa maison un grand homme, long vêtu ainsi que le sont les prêtres, d'un habit dont elle n'a pas remarqué la couleur, la tête couverte d'un chapeau de fourrure; cet homme lui dit : « Belle dame nourrice, vendez-nous une cruchée d'eau... » Elle répondit qu'elle n'avait pas d'eau à vendre et aussitôt s'en alla, sans parler autrement à cet homme, dont elle ne sait rien, ni d'où il était venu, ni où il est allé et qu'elle ne reconnaîtrait pas, si elle le voyait. »

Tel fut le récit de Jaquette, femme de Jean Griffart. Comme on l'a remarqué, elle n'a pas assisté absolument à toute la scène du meurtre. Elle a vu arriver le duc d'Orléans; elle s'est alors retirée de la fenêtre et, lorsqu'elle y est revenue, entendant les cris des assassins ou des victimes, le duc était déjà renversé de son cheval, ou plutôt de sa mule, — car il montait une mule, que Jaquette n'a pu reconnaître dans l'obscurité. Il était à genoux dans la rue, essayant de parer avec le bras les coups de hache et de poignard dont le frappaient ses agresseurs. Sauf ce commencement de l'attaque, Jaquette a tout vu.

D'autres témoins ont vu, eux aussi, mais, excepté l'un d'eux, ont été loin de suivre, comme cette jeune femme, la scène presque entière de l'attentat.

De l'hôtel du maréchal de Rieux, un varlet, Drouet Prieur, qui se trouvait à huit heures environ au rez-de-chaussée de cet

hôtel, entendit tout à coup dans la rue « grand cliquetis comme d'épées et autres armes » et les cris de « A mort! A mort! ». Montant en toute hâte dans la chambre de son maître, Henry du Chastelier, qui logeait chez le maréchal de Rieux, son oncle, il l'y trouva à la fenêtre avec son page, son barbier et un ami, Jean de Rouvray, écuyer. Tous regardaient ce qui se passait dans la rue. Drouet Prieur se mit, lui aussi, à une fenêtre. A la lueur d'une torche qui brûlait dans la rue, il vit des hommes — douze ou quatorze, pense-t-il, — tenant, les uns des épées nues, les autres des haches, d'autres des becs de faucon et des massues de bois armées de piquants de fer, et frappant sur d'autres hommes en criant comme il l'avait déjà entendu en bas : « A mort! A mort! » Puis, pour mieux voir, il abandonna sa fenêtre et redescendit au rez-de-chaussée. Une porte de l'hôtel donnait sur la rue Vieille-du-Temple, en face de l'Image Notre-Dame. Il en ouvrit le guichet — la petite porte pratiquée dans la grande. Mais aussitôt, comme il n'avait pas encore entièrement ouvert, quelqu'un essaya d'engager du dehors un bec de aucon entre la porte et le guichet. Effrayé, il repoussa le guichet violemment et, en toute hâte, remonta à la chambre de son maître et se remit à la fenêtre. A ce moment, il aperçut dans la ue, devant la maison de l'Image Notre-Dame, des gens à cheval et il en vit sortir encore de cette maison cinq ou six autres, tous à cheval aussi. Il n'en connaissait aucun. Près d'eux, il vit un homme à pied, qu'il ne connaissait pas plus, qui frappa d'une massue de bois un seigneur vêtu d'une houppelande de damas noir fourrée de martre qui était étendu sur le sol. Quand il eut frappé, il monta sur un cheval et se mit avec les autres qui s'enfuirent par la rue des Blancs-Manteaux.

On voit combien ces deux récits du crime se confirment et se complètent. Sur un point seulement, on peut y trouver quelque désaccord, ou plutôt quelque apparence de désaccord. Jaquette n'a point vu que les assassins eussent des chevaux. C'est qu'ils n'en avaient pas au moment où ils ont attaqué le duc d'Orléans et que, vers la fin de l'affaire, on leur en amena de la maison de

l'Image Notre-Dame, — les chevaux que l'on avait signalés dans cette maison les jours précédents. Quand ils guettaient le prince, des chevaux dans la rue Vieille-du-Temple auraient trop attiré l'attention. Ils n'en ont eu besoin qu'ensuite, pour se sauver.

Drouet Prieur, une fois les assassins disparus, se sentant plus rassuré, descendit dans la rue. Un incendie venait d'éclater dans la maison de l'Image Notre-Dame. Pour détourner l'attention des gens que le meurtre commis par eux allait attirer dans la vieille rue du Temple, pour empêcher qu'on les poursuivît, les mystérieux locataires de maître Robert Fouchier avaient mis le feu à sa maison. Pendant que l'on s'occuperait d'éteindre l'incendie, ils pourraient gagner plus aisément le lieu où ils comptaient se réfugier. La déposition de Prieur ne manque pas ici d'intérêt. Étant encore dans l'hôtel, il vit sortir par les fenêtres d'en haut de l'Image Notre-Dame une grande fumée et il entendit plusieurs voisins qu'il ne connaît pas, crier : « Au feu! Au feu! » Lui, son maître et les gens qui étaient avec eux descendirent dans la rue. Là, il vit à la clarté d'une ou de deux torches allumées que des personnes tenaient à la main, le duc d'Orléans étendu « tout mort » sur les carreaux, n'ayant plus de poing au bras gauche. A la tête, il avait deux grandes plaies, l'une au travers du front, si profonde qu'on lui voyait la cervelle, l'autre derrière le sommet de la tête. A deux toises de distance, était étendu un des compagnons du prince, appelé Jacob, qui se plaignait fort, comme s'il eût été sur le point de mourir. Du reste, à peine Drouet l'eut-il vu, que des gens enlevèrent et emportèrent le blessé. On enleva aussi le corps du feu duc : le sire de Garencières, Henry du Chastelier, le maître de Drouet Prieur, et Jean de Rouvray, dont il a été parlé plus haut, le firent porter à l'hôtel de Rieux. On peut remarquer avec quelque étonnement qu'Henry du Chastelier, qui était échanson de Louis d'Orléans, demeura sans s'émouvoir, à la fenêtre, avec ses compagnons, pendant que l'on assassinait son maître. Il est à croire qu'ils ne reconnurent pas, avant d'être descendus, à qui l'on s'attaquait. Mais peut-être auraient-ils pu, quelle que fût la victime, essayer

de la défendre contre l'odieux guet-apens dressé à son encontre.

Un autre témoin de l'enquête, un autre habitant de la vieille rue du Temple, nous renseigne, comme l'ont fait Jaquette et Drouet Prieur, sur le soin avec lequel les meurtriers s'étaient arrangés pour demeurer maîtres de la rue, pour écarter tous ceux qui auraient pu, soit les gêner dans la perpétration de l'attentat, soit les reconnaître et les dénoncer ensuite. Celui-ci était un jeune clerc de procureur, âgé de dix-neuf ans, appelé Jean Pagot. Il avait été envoyé faire diverses courses en ville par son maître — par son patron, comme nous dirions aujourd'hui — et, vers huit heures, il revenait à la maison de celui-ci. A la porte, il trouva deux grands hommes de noir vêtus qui se mirent à le regarder « près du visage ». Étonné, il leur demanda ce qu'ils lui voulaient. On répondit qu'on ne lui voulait rien. Il entra donc dans la maison et en ferma la porte. Un quart d'heure après, il entendait crier très fort dans la rue : « Haro! Haro! » La maison n'avait pas de fenêtres sur la rue. Voulant savoir ce qui arrivait, il revint à la porte et l'ouvrit. Aussitôt, une flèche passa devant cette porte, « dont il fut moult ébahi ». Il s'empressa de refermer l'huis; mais, restant par derrière, il entendit des gens qui se plaignaient, les coups même que l'on frappait sur eux. Puis il se rendit compte qu'une grande quantité d'hommes, les uns à pied, les autres à cheval, s'en allaient vers la porte du Chaume, — c'est-à-dire prenaient le chemin déjà indiqué par les autres témoins, la rue des Blancs-Manteaux. Un instant après, regardant, toujours avec prudence, par un trou pratiqué dans la porte de la maison, il vit venir un homme tenant une torche allumée qui, lorsqu'il fut près d'un corps étendu dans la rue, s'écria douloureusement : « Hélas, monseigneur est mort! » A ce cri, accouraient plusieurs autres personnes qui, à mesure qu'elles arrivaient, se mettaient à se lamenter et à pleurer. Rassuré alors pour lui-même, Jean Pagot ouvrit la porte et se hasarda dans la rue. Il y vit deux hommes étendus à terre, l'un dans le ruisseau, l'autre près du ruisseau, tous deux avec de terribles blessures et

ne remuant, ni l'un ni l'autre, aucunement. Dans la boue, il aperçut la main de l'un d'eux qui avait été coupée tout net. Il entendit des gens qui disaient que celui-là était le duc d'Orléans et l'autre, un de ses serviteurs. Des écuyers survinrent, qui enlevèrent les corps, les transportèrent en l'hôtel de Rieux et, peu après, il entendit annoncer qu'ils étaient morts tous les deux. Pagot vit aussi l'incendie allumé à l'Image Notre-Dame, mais n'en dit rien que nous ne sachions déjà.

Un témoin encore déposa sur la scène même du meurtre; seulement, celui-ci était tellement épouvanté qu'il n'avait vu, pour ainsi dire, rien du tout. C'est le boulanger Simon Cayn, âgé de cinquante ans. Il demeurait vieille rue du Temple, en face de l'hôtel de Rieux, à côté de l'Image Notre-Dame. Vers huit heures, en homme rangé qu'il était, il se disposait à se coucher. Tout à coup il entend crier dans la rue : « Hélas! Hélas! » Le voisinage de l'hôtel de la reine lui fit penser que c'étaient des pages qui se battaient et, peu désireux de se mêler à leurs différends, tout d'abord il ne bougea pas. Le bruit et le tumulte ayant redoublé, il se décida cependant à ouvrir la porte pour savoir ce qui arrivait. Mais à peine eut-il ouvert, qu'il aperçut un corps étendu devant le seuil. Il en eut une si grande frayeur et en éprouva une si terrible émotion que, sans penser à vérifier s'il s'agissait d'un homme mort ou seulement blessé, sans rien demander de ce qui advenait, il repoussa brusquement la porte et s'enferma dans sa maison le mieux qu'il put. Il y resta, fort apeuré, jusqu'à ce qu'un demi-quart d'heure plus tard, on vînt frapper violemment à sa porte, en criant : « Boulanger, le feu est à votre maison! » Le feu n'était qu'à l'Image Notre-Dame, mais pouvait fort bien se communiquer au logis de Simon Cayn. Alors il sortit de sa torpeur, appela ses garçons boulangers qui n'étaient pas encore couchés, leur fit prendre tous les seaux que l'on put découvrir, les envoya puiser de l'eau à un puits commun qui se trouvait dans la rue, séparé seulement par deux maisons de la sienne, visita son immeuble, constata que le feu était simplement chez le voisin, et alla com-

battre l'incendie. Ce fut à ce moment qu'il apprit la mort de « Monseigneur d'Orléans, que Dieu absoille! ». Lui aussi, il avait entendu depuis une huitaine de jours des chevaux entrer le soir à l'Image Notre-Dame et en sortir au point du jour, mais il n'avait pas cherché à savoir pour quelle raison il en était ainsi. Sa femme, Jeannette, âgée de vingt-sept ans, en avait encore moins vu que lui.

Une pauvre fille, plus courageuse que certains des hommes dont je viens de rapporter la déposition, sauva la vie à l'un des compagnons du prince. Amelot Lavelle demeurait dans la rue des Rosiers qui s'ouvrait et s'ouvre encore aujourd'hui dans la rue Vieille-du-Temple, à peu près en face de l'endroit où le crime fut commis. Elle était âgée de trente-six ans et elle était chapelière, c'est-à-dire fleuriste, — travaillant à faire des chapels ou guirlandes de fleurs. Sa déposition peint avec une singulière vérité les mœurs, la foi religieuse de l'époque :

« Le jour d'hier, environ entre sept et huit heures de nuit, étant en une salle de sa maison où elle filait sa quenouille, elle entendit crier en la rue : Au meurtre! Pour savoir ce que c'était, elle ouvrit la porte de la maison sur ladite rue. La porte étant ouverte, entra un compagnon, vêtu de gris brun, blessé de deux plaies, l'une à la tête, au-dessus du front, et la seconde, au bras droit près du coude. Il lui demanda de lui sauver la vie, à quoi elle répondit qu'elle le ferait volontiers. Une fois qu'il fut entré, comme elle craignait que, par suite des coups et des blessures qu'il avait reçus, il mourût en son logis sans confession, elle sortit de ladite maison, pour aller chercher un prêtre à l'église des Blancs-Manteaux. Mais en y allant, quand elle fut en la vieille rue du Temple, devant l'hôtel de monseigneur le maréchal de Rieux, elle vit que quatre ou cinq hommes vêtus en habit d'écuyers enlevaient de dessus les carreaux et portaient en l'hôtel dudit maréchal, Monseigneur le duc d'Orléans qui était tout couvert de sang et mort, — au moins lui sembla-t-il. Et elle vit que, de dessus les carreaux de l'endroit d'où le duc avait été enlevé, un écuyer prit entre ses mains la

cervelle qui était saillie de la tête dudit Monseigneur le duc et la porta à l'hôtel de Rieux. Ceci vu, elle alla frapper à la porte de l'église, mais personne ne lui répondit, ce qui l'obligea de retourner à la rue des Rosiers où elle alla quérir maître Jean Vaillant qui y demeure, par lequel elle réussit enfin à faire confesser le compagnon blessé. La confession faite, elle demanda à celui-ci qui il était et par qui il avait été ainsi traité. Il lui répondit qu'il s'appelait Robinet, qu'il était de la fruiterie de Monseigneur d'Orléans, qu'il venait tout droit de l'hôtel de la reine en compagnie de son maître, que tout à coup il l'avait vu frappé, sans savoir par qui, ni pourquoi et que, parce qu'il avait crié : Au meurtre! quand on avait frappé le duc, on l'avait blessé lui-même. »

On ne saurait ajouter que peu de chose à ces dépositions de témoins sur la façon dont s'accomplit cet abominable meurtre. Le chroniqueur Monstrelet, qui, plus tard, recueillit sans doute les souvenirs d'acteurs ou d'autres témoins de la scène, nous les a conservés. Les assassins cachés à l'Image Notre-Dame, étaient, dit-il, au nombre de dix-huit. Quant aux hommes qui escortaient le duc, ils étaient seulement, d'après lui, six ou huit : deux écuyers sur le même cheval, comme il arrivait fort souvent que l'on montât à cette époque, et quatre ou six varlets devant et derrière, portant des torches. « Ses gens qui devaient suivre le duc ne se hâtaient point. Il était du reste allé chez la reine petitement accompagné, malgré qu'il eût bien en ce moment à Paris, tenus à son service et vivant à ses frais, six cents chevaliers ou écuyers. Quand il vint assez près de la porte Barbette, les dix-huit hommes, bien munis d'armes qu'ils dissimulaient, l'attendaient auprès d'une maison. La nuit était sombre. Et tout à coup ces hommes, exécutant leur audacieuse et criminelle résolution, se précipitèrent tous ensemble à la rencontre du prince... » C'est là cette première portion de la scène que les témoins de l'enquête n'ont pas vue. « Et il y en eut un, continue Monstrelet, qui s'écria : A mort! A mort! et frappa le duc d'une hache, tellement qu'il lui coupa le poing tout net. Se voyant ainsi

attaqué à l'improviste, le duc cria à haute voix : « Je suis le duc d'Orléans! » Mais quelques-uns répondirent, en le frappant encore : « C'est ce que nous demandons! » Et la plupart d'entre eux revenant à la charge, il fut en un moment, succombant à leur force et à leur nombre, jeté de sa mule à terre où on lui écrasa la tête, de telle sorte que sa cervelle coula sur la chaussée. Ils le retournèrent et le renversèrent et le martelèrent terriblement... Avec lui, fut tué un jeune écuyer, Allemand de nation, qui avait été autrefois son page et qui, lorsqu'il vit son maître abattu, se coucha sur lui pour essayer de le garantir, mais ne put le sauver (1). »

Qu'était-il cependant advenu des deux écuyers, montés sur le même cheval, qui marchaient devant le prince? Peut-être une malheureuse frayeur de leur cheval les emporta-t-elle loin du danger, les empêchant, bien malgré eux, de défendre glorieusement leur maître? Peut-être furent-ils volontairement moins héroïques, moins dévoués que le page Jacob? Voici ce qu'en dit le chroniqueur : « Le cheval qui allait devant, monté par les deux écuyers dont j'ai parlé, lorsqu'il sentit les bandits en armes près de lui, se mit à renifler et avança. Et lorsqu'il les eut passés, il se mit à courir et, assez longtemps les deux cavaliers ne le purent retenir. Étant parvenus à l'arrêter enfin, ils virent la mule du prince qui courait toute seule derrière eux et crurent qu'il était simplement tombé. Ils la prirent par la bride pour la ramener au duc. Mais quand ils arrivèrent près de ceux qui l'avaient tué, ils furent menacés et on leur cria que, s'ils ne s'en allaient, ils seraient mis dans le même état que leur maître. Alors voyant leur seigneur mis à mort, ils l'abandonnèrent et, s'en allant en toute hâte à l'hôtel de la reine, crièrent : Au meurtre! »

*
* *

L'assassinat est accompli. Que vont maintenant devenir les assassins?

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xxxvi.

Nous les avons vus, après avoir mis le feu à la maison de l'Image Notre-Dame, s'enfuir précipitamment, la plupart d'entre eux à cheval, et quelques-uns courant à pied par derrière, prendre la rue des Blancs-Manteaux et y disparaître à la faveur de l'obscurité. Les témoins qui avaient assisté à quelque partie de l'attentat les perdirent alors de vue. Mais bien des gens, dont les maisons étaient situées le long des rues qu'ils suivirent, remarquèrent, tout en ignorant ce qui venait de se passer, cette troupe de cavaliers et de piétons détalant à grand bruit à travers la ville à demi endormie déjà... D'autant mieux qu'ils ne se contentaient pas de s'éloigner aussi rapidement que possible. Pour assurer plus complètement leur fuite, pour que l'on ne sût pas où ils allaient se réfugier, ceux qui étaient à pied éteignaient toutes les lumières qu'ils apercevaient sur leur passage, fallût-il pour cela entrer dans les maisons.

Après les avoir vus prendre la rue des Blancs-Manteaux, on retrouve la trace de leur passage dans les rues Saint-Martin et aux Oies — celle que nous appelons aujourd'hui la rue aux Ours, — se dirigeant vers la rue Saint-Denis.

Dans la rue Saint-Martin, Gillet le Sellier, qui demeure en face de la rue aux Oies, travaillant entre huit et neuf heures dans sa boutique déjà fermée, entend tout à coup un grand bruit de chevaux. Il fait ouvrir la porte par son fils et vient voir ce qui se passe. Il aperçoit de douze à quinze hommes à cheval, vivement lancés et tournant déjà le coin de la rue aux Oies. Avant d'être arrivé à sa porte, il avait entendu quelqu'un de la bande crier aux gens d'une boutique voisine : « Éteignez vos chandelles! Fermez tout! » Et comme la chose ne se faisait pas assez vite, un des hommes qui couraient à pied par derrière éteignit lui-même la chandelle d'un coup de bâton.

Dans la même rue Saint-Martin, au coin de la rue aux Oies, les « varlets » du barbier Jean le Roy, malgré l'heure avancée, rasaient encore les clients de la maison. « Après couvre-feu sonné, lit-on dans la déclaration de l'un d'eux, Jean Porelet, dit Petit, le déposant qui faisait la barbe dans la boutique de son

patron, à l'un des clercs de maître Pierre de Fresnes, entendit un grand nombre de chevaux arrivant du côté de l'église Saint-Julien, le long de la rue Saint-Martin et crut d'abord que c'était le guet. Ces chevaux et ceux qui les montaient au nombre de douze à quatorze, comme il put s'en rendre compte à leur passage devant la boutique, allaient au très grand trot, mais sans galoper et entrèrent dans la rue aux Oies, se dirigeant vers la rue Saint-Denis. Après lesdits chevaux et les suivant de près, allaient, comme s'ils eussent été les valets des gens qui étaient à cheval, environ huit compagnons à pied. Desquels compagnons un ou deux, voyant des chandelles qui étaient en un chandelier pendant au milieu de la boutique, crièrent en passant qu'on les éteignît. Et ce disant, comme on ne les avait pas aussitôt éteintes, l'un d'eux, d'un bâton en forme de lance qu'il portait, frappa le chandelier tellement fort qu'il fit tomber les chandelles à terre et les éteignit. Peu après, le déposant et ses compagnons fermèrent leur boutique. Comme ils la fermaient, passèrent huit ou dix hommes que l'on reconnut être des sergents du guet, armés et à pied, qui, à l'aide de chandelles, cherchaient à terre des chausse-trappes, disant que les hommes qui étaient passés à cheval auparavant en avaient laissé tomber sur le sol afin qu'on ne pût les poursuivre. Ces gens du guet et d'autres demandaient si l'on savait qui étaient ces cavaliers et quel chemin ils avaient pris, à quoi le déposant et ses compagnons expliquèrent qu'ils étaient passés par la rue aux Oies. Le déposant n'entendit point parler alors de la blessure ni du meurtre de Monseigneur d'Orléans... Interrogé quand la mort de Monseigneur d'Orléans est venue à sa connaissance, il dit qu'une demi-heure ou environ après ce dont il a déposé, il a entendu dire à des gens qui passaient devant la maison et qu'il ne connaît pas, que Monseigneur d'Orléans était mort, qu'ils l'avaient eux-mêmes entendu annoncer; mais ils ne dirent point où ni comment, ni par qui il avait été tué. »

Arrivés à la rue Saint-Denis, quel chemin prirent les meurtriers? Germain Morizet, lui aussi barbier, demeurant dans la

rue aux Oies, au coin de la rue Quincampoix, et Jeannin de Bourc, son « varlet barbier », les avaient bien vus encore passer devant leur boutique; ils constatèrent que, parmi eux, il y avait plusieurs archers, munis de leurs arcs et de leurs flèches; ils entendirent les gens de pied crier : « Soufflez les chandelles! Éteignez, ribauds, éteignez! » et virent en effet éteindre la chandelle qui brûlait dans leur boutique. Mais ils n'en surent pas davantage et, comme les varlets de Jean le Roy, ils perdirent la bande de vue alors qu'elle arriva dans la rue Saint-Denis.

Seulement, comme les meurtriers — cela fut bientôt établi, ainsi que nous le verrons — se réfugièrent à l'hôtel d'Artois, demeure du duc de Bourgogne, situé rue Mauconseil, — aujourd'hui une partie de la rue Étienne-Marcel, — et que cette rue Mauconseil donnait dans la rue Saint-Denis, en face de la rue aux Oies, il est probable qu'ils passèrent, sans le moindre détour, de l'une à l'autre.

L'hôtel d'Artois s'étendait entre la rue Mauconseil, la rue Pavée, et celle du Petit-Lion, derrière l'hôpital des Pèlerins de Saint-Jacques. Jean-sans-Peur l'agrandit, explique Sauval, l'historien des *Antiquités de la Ville de Paris* (1) : « Le duc et sa femme l'accrurent d'un grand corps d'hôtel qui subsiste encore en partie... et l'accompagnèrent d'un petit pavillon que Monstrelet et les registres de la Chambre des Comptes nomment « Dongeon », avec une chambre toute de pierre de taille, que Jean lui-même, surnommé Sans-Peur, l'assassin du duc d'Orléans, fit bâtir tout exprès pour sa sûreté, la plus forte qu'il put et terminée de machecoulis, où toutes les nuits il couchait (2). »

Les noms des assassins ont été conservés par les chroniqueurs du temps.

Celui qui organisa l'affaire et en dirigea l'exécution fut incon-

(1) T. II, p. 64-65.

(2) Les restes de l'hôtel de Jean sans Peur subsistent rue Étienne-Marcel, au coin de la rue Française.

testablement Raoul d'Auquetonville. D'une famille noble de Normandie, après avoir suivi le parti des armes, il l'avait abandonné pour occuper dans les finances des emplois plus lucratifs. Membre du Conseil supérieur des finances, trésorier de Guyenne, il avait été poursuivi devant le Parlement par la reine Isabeau qui lui réclamait une somme de sept mille livres, tandis qu'il niait l'avoir reçue (1). Néanmoins le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, l'avait fait nommer en 1402 trésorier du roi. Mais, plus tard, le duc d'Orléans l'avait fait destituer de cet office pour malversation. De là, une haine violente contre le frère du roi. On a dit aussi que cette haine avait une autre cause. Le duc aurait séduit la femme de Raoul et, pour le punir de ses réclamations et de ses menaces, l'aurait fait destituer (2). Pure supposition, sans le moindre fondement. Si relâchées qu'aient été les mœurs de Louis d'Orléans, il n'est pas probable qu'il ait été coupable de tous les méfaits qu'on lui impute à cet égard. Tous ses ennemis ont été supposés avoir eu contre lui des griefs de cette nature. On prétendit aussi qu'il avait été l'amant de la duchesse de Bourgogne, femme de Jean sans Peur, et l'on expliqua de cette sorte l'animadversion passionnée de Jean contre lui. Rien absolument ne justifie cette accusation. La prétendue séduction de la femme de Raoul d'Auquetonville ne s'appuie d'aucune preuve plus réelle.

Après Raoul d'Auquetonville, les principaux chefs des meurtriers furent Thomas Courteheuse, celui qui, par un prétendu message du roi, avait fait sortir le duc de l'hôtel Barbette et l'avait livré, à l'heure voulue, aux conjurés qui l'attendaient; son frère Guillaume, venu, comme lui, du comté de Guines; Robin de Laictre qui commandait une partie des assassins; Jean de la Motte qui en dirigeait une seconde fraction. Des autres, on a seulement les noms : Berthet de Montonnes, dit Holinghet; les frères Jean et Huguenin Idier, Jean Lormois,

(1) Archives nationales, KK 41 : 260.
(2) *Chroniques de Wavrin*, t. Ier, p. 191, publiées par Mlle Dupont.

Jean Simonnet, Pierre Baillet, Guillaume de Montdidier, Jean Michel, Guillaume Séodané, Roillequin de Warl et Guillaume Berclou (1).

Lequel de ces hommes était l'écolier qui vint, avec François d'Asignac, louer de la femme de Robert Fouchier, la maison de l'Image Notre-Dame? Qui était le prétendu Jean Cordelant? Aucun indice sérieux ne nous permet de le préciser.

On a donné à tort, semble-t-il, un rôle considérable dans les préparatifs de l'assassinat du duc d'Orléans à ce riche marchand, banquier et familier des ducs de Bourgogne, que l'on appelait Dino Rapondi. Il était « Lombard », c'est-à-dire Italien : tous les Italiens en ce temps, étaient chez nous réputés Lombards. En réalité, il était originaire de Lucques. C'était un personnage important à la cour de Philippe le Hardi, puis de Jean sans Peur (2). Il était aussi, du reste, le bienvenu à l'hôtel Saint-Pol, auprès du roi. Il possédait un hôtel à Paris (3) et il trafiquait à la fois dans la capitale, à Bruges et à Montpellier. Sa carrière montre à quel degré de fortune et de faveur pouvait alors arriver un simple commerçant. On voyait encore au dix-huitième siècle sa statue à Dijon, dans la Sainte-Chapelle, à la construction de laquelle il avait participé, — en fournissant des fonds à Philippe le Hardi. Nous verrons plus loin de quelle façon il se trouva mêlé à l'assassinat du 23 novembre.

*
* *

Une opinion étrange et inattendue a été mise au jour, il y a quelques années, au sujet de l'endroit où le duc d'Orléans a été assassiné : elle s'est traduite presque aussitôt par l'inscription

(1) Vallet de Viriville, *Magasin de Librairie*, novembre 1859. — *Mémoires* de Bauyn d'après les archives de la Cour des Comptes de Dijon. (Mss. de la bibliothèque de l'Institut.)

(2) Kerwyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 107. — Labarre, *Mémoires de Bourgogne*, t. II, p. 47.

(3) Guillebert de Metz, *Description de Paris*.

suivante, placée au-dessus de la porte d'un passage qui s'ouvre au numéro 38 de la rue des Francs-Bourgeois :

DANS CE PASSAGE
EN SORTANT DE L'HOTEL BARBETTE
LE DUC LOUIS D'ORLÉANS
FRÈRE DU ROI CHARLES VI
A ÉTÉ ASSASSINÉ
PAR JEAN-SANS-PEUR
DUC DE BOURGOGNE
DANS LA NUIT DU 23
AU 24 NOVEMBRE 1407 (1).

Au dire des rares défenseurs de cette opinion, le duc, au lieu de sortir de l'hôtel Barbette par la porte principale donnant sur la rue Vieille-du-Temple, en serait sorti par derrière et par une porte ouvrant sur le passage en question. Il l'aurait fait « par mesure de prudence et de discrétion », pour que l'on ne sût point qu'il allait chez la reine, — sans doute pour ne point la compromettre (2).

Tout cela est absolument erroné. C'est, comme on l'a vu, dans la rue Vieille-du-Temple que fut perpétré l'assassinat. C'est au milieu de cette rue, entre la maison qui porte aujourd'hui le numéro 47 et la rue des Rosiers, que Louis d'Orléans a été frappé et qu'il est mort.

L'enquête dont on a lu l'analyse et de longues citations ne peut laisser l'ombre d'un doute sur le lieu où le drame se déroula. Jaquette, qui demeurait rue Vieille-du-Temple, a vu le crime s'accomplir presque sous sa fenêtre. De même Drouet Prieur. Jean Pagot et Simon Cayn entendent les coups des assassins et les cris des victimes dans la vieille rue du Temple. Jaquette, Drouet, Simon Cayn, Amelot Lavelle ont vu le corps du prince étendu à l'endroit même où il venait d'être frappé, vieille rue du Temple, en face de l'hôtel de Rieux. Des débris de cervelle gisaient encore sur le sol, dans la boue...

(1) Cette inscription a disparu au cours de l'année 1908.
(2) Ch. Sellier, *Le Quartier Barbette*.

D'où peut donc venir l'idée bizarre, contredite par des déclarations si décisives, que le frère de Charles VI aurait été tué dans le passage de la rue des Francs-Bourgeois? D'une seule phrase, presque d'un seul mot du chroniqueur Monstrelet — qui, d'ailleurs, ne dit rien de cela. Racontant l'assassinat du prince, Monstrelet écrit : « Et quant il vint assez près de celle porte Barbète, les dix-huit hommes dessusdiz, qui estoient couvertement armez, l'actendoient auprès d'une maison. » Il vint près de la porte Barbette ; donc, dit-on — et M. Ch. Sellier, dans son curieux ouvrage sur le quartier Barbette s'est fait le défenseur de cette thèse, — il n'y était pas encore arrivé... Remarquons d'abord que Monstrelet ne dit pas un mot d'un passage ou d'une ruelle, comme l'endroit où l'on prétend que l'assassinat aurait eu lieu. Puis l'expression « venir assez près » ne semble pas avoir eu alors le sens rigoureusement limité qu'on lui attribue : elle peut signifier seulement « être assez près » et paraît pouvoir s'appliquer à celui qui a dépassé un peu la porte en question aussi bien qu'à celui qui en approche seulement. Enfin quelle qu'ait été la pensée du chroniqueur, il serait impossible de préférer son récit, écrit bien postérieurement, aux dépositions si précises, si décisives de l'enquête. Ces dépositions ont été recueillies le lendemain même de l'assassinat. Faites par des gens dont la plupart sans doute ne se connaissaient pas, qui ne se sont certainement pas concertés, elles sont toutes en parfait accord sur l'indication du lieu où le crime a été commis. Du reste, pourquoi ces gens auraient-ils menti? On n'en trouve aucune raison. Un événement imprévu, inouï s'est produit tout à coup sous leurs yeux : ils l'ont raconté avec tout l'étonnement, toute l'émotion, les sentiments divers qu'il avait excités en eux, — sans cacher la frayeur qu'ils en avaient éprouvée. Et comment auraient-ils menti, sachant qu'une enquête sévère et minutieuse se faisait sur cet événement, que l'on arriverait à connaître la vérité, que leur mensonge serait infailliblement démontré (1)?

(1) On a cru pouvoir appuyer le système d'après lequel l'assassinat aurait été commis dans le passage sur la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*. Voici

En dehors de l'enquête, tout d'ailleurs confirme leurs déclarations.

Le greffier du Parlement, Nicolas de Baye, écrit dans son « journal » à la date du 23 novembre 1407 : « Ce jour, au soir, environ huit heures, messire Loiz, filz du roy Charles V^e^... marié à madame Valentine, fille de feu messire Galiache, duc de Milant dont avait trois filz et une fille, en revenant de l'ostel de la royne, qui est près de la porte Barbette, vers l'église des Blans Manteaus, accompaigné moult petitement selon son estat... devant l'ostel du maréchal de Reux, fu par huit ou diz hommes armez qui estoient mussez (cachés) en une maison appelée l'Imaige Nostre-Dame, estant devant l'ostel dudit mareschal, et où lesdiz hommes avaient habité et conversé repostement (s'étaient tenus cachés) par huit ou quinze jours, tué et murdry. »

On conçoit très bien du reste pourquoi les séides de Jean sans Peur ont été attendre leur victime dans la rue Vieille-du-Temple plutôt que dans le passage de la rue des Francs-Bourgeois. C'est que, postés dans ce passage — même s'il y existait une sortie de l'hôtel Barbette, — ils n'auraient pas été sûrs du tout de pouvoir accomplir leur crime. Le duc d'Orléans, qui ne se cachait pas pour se rendre chez la reine, devait le plus souvent sortir de l'hôtel, il pouvait en sortir en tout cas, par la porte

comment, dit-on, s'exprime celui-ci : « La veille donc de la Saint-Clément, *comme le duc sortait vers le soir de chez la reine,* où il avait soupé joyeusement et s'en retournait, accompagné de cinq personnes seulement, à l'hôtel Saint-Pol... *à peine le duc fut-il dans la rue* qu'il se vit enveloppé tout à coup par dix-sept assassins. » Or le Religieux ne dit pas cela. Il a écrit : « Die igitur prædicta, post noctis crepusculum, cum, cena jocunda facta in domo reginæ, quinque tantum consodalibus associatus, tenderet ad domum regiam Sancti Pauli... » Rien, on le voit, n'indique dans cette phrase que le drame se soit passé à l'instant même où le duc venait de sortir de l'hôtel de la reine. Il avait soupé avec Isabeau et il se dirigeait vers l'hôtel Saint-Pol : voilà tout. Poursuivons le récit du Religieux : « Media via a septemdecim insidiatoribus... repentè circumventus est. » Où voit-on dans cette phrase : « *A peine le duc fut-il dans la rue* » ? Le religieux dit seulement : « Il fut tout à coup enveloppé *au milieu de la rue* par dix-sept assassins. » C'est absolument ce qu'ont dit Jaquette et les autres témoins de l'enquête.

principale, c'est-à-dire par la rue Vieille-du-Temple. Mais allant rue Saint-Antoine, il devait forcément, de quelque côté qu'il fût sorti de l'hôtel Barbette, passer par la rue Vieille-du-Temple, devant l'Image Notre-Dame et le logis du maréchal de Rieux. Voilà pourquoi ce fut en cet endroit que les assassins se postèrent.

Notons ceci encore. Si le crime avait été commis dans le passage de la rue des Francs-Bourgeois, il est bien évident que pour se réfugier, comme ils le firent, à l'hôtel d'Artois, à la résidence de Jean sans Peur, les assassins auraient pris la rue de Paradis, autrefois continuation et aujourd'hui partie de la rue des Francs-Bourgeois, — où ils auraient eu peu de chances d'être remarqués. Ils ne seraient certes pas venus dans la rue Vieille-du-Temple, une voie populeuse, pour y chercher la rue des Blancs-Manteaux où ils n'auraient rien eu à faire. Pourquoi les a-t-on vus prendre pour s'enfuir cette rue des Blancs-Manteaux? Parce qu'elle était, dans la direction qu'ils voulaient suivre, la plus proche de l'hôtel de Rieux et de la maison de l'Image Notre-Dame, — entre lesquels ils venaient d'opérer.

Il ne saurait donc exister le moindre doute sur le lieu où fut assassiné Louis d'Orléans. Peu de faits historiques de cette époque ont été élucidés comme celui-là. Pas un témoin n'a indiqué que le crime ait été accompli dans le passage de la rue des Francs-Bourgeois, pas un chroniqueur contemporain ne l'a dit. Pendant des siècles, personne n'a eu cette pensée. C'est une idée de notre temps, dont l'originalité fait tout le mérite.

*
* *

Pendant que s'enfuyaient en toute hâte les assassins du frère du roi, leur crime, commis en présence de témoins, à proximité de l'hôtel de la reine, était bientôt connu des princes, des seigneurs, de la justice et de ceux des Parisiens qui habitaient dans le voisinage du quartier où ils l'avaient accompli.

Les deux écuyers montés sur le même cheval, qui avaient

accompagné le duc, étaient parvenus à rentrer à l'hôtel Barbette. Ils y avaient donné l'alarme. On avait couru sur le lieu du guet-apens... Il était trop tard. On n'y avait trouvé que les deux corps du prince et de son page.

Isabeau, épouvantée, craignant pour sa vie, se fit transporter à l'hôtel Saint-Pol. Nous avons vu qu'elle venait à peine d'accoucher. Cette circonstance ne l'arrêta point. Elle se fit placer en une litière par son frère Louis et par ses serviteurs et ne se crut en sûreté que lorsqu'elle fut installée dans la chambre voisine de celle de son époux. L'émotion et une vague terreur de ce qui pouvait arriver s'étaient d'ailleurs emparées de tout le monde. Nombre de gentilshommes s'armèrent et, pendant toute la nuit, gardèrent le roi.

Le connétable, Charles d'Albret, fut naturellement averti des premiers et fit prévenir Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris. Celui-ci commença immédiatement l'enquête dans laquelle furent entendus les témoins dont j'ai cité les dépositions.

Voici — en français d'aujourd'hui — comment le prévôt raconte ce qui se passa en ce moment :

« En l'an de grâce 1407, le mercredi, vingt-troisième jour du mois de novembre, entre huit et neuf heures de nuit, Monseigneur le connétable de France manda par Guillaume de Herville, dit Tétine, son écuyer, à nous Guillaume, seigneur de Tignonville, prévôt de Paris, qui étions en notre hôtel à Paris, à la Cave de Pontis (1), que Monseigneur d'Orléans avait été présentement tué et « murdry » en la vieille rue du Temple à Paris, au milieu de la rue, tandis qu'il y suivait paisiblement son chemin.

« Aussitôt informé de la sorte, accompagné de maître Robert de Tuillières, notre lieutenant et d'un grand nombre d'autres officiers du roi, notre sire, « armés et habillés » nous allâmes hâtivement pour savoir ce qu'il en était, connaître la vérité et

(1) La « Cave de Pontis » était l'ancien hôtel des comtes de Ponthieu, rue de Béthisy. Cette rue, placée entre les rues de l'Arbre-Sec et de la Monnaie, a disparu par suite du percement de la rue de Rivoli.

faire au surplus tout ce qui se trouverait à faire en ladite vieille rue du Temple, où l'on disait que le crime avait été perpétré.

« Dans cette rue et, pour préciser, en l'hôtel de Monseigneur le maréchal de Rieux, qui y est situé, près la porte Barbette, nous trouvâmes le corps dudit feu Monseigneur d'Orléans, mort et tout sanglant, étendu sur une table, vêtu d'une robe de drap de damas noir, blessé de plusieurs plaies : à savoir, de deux plaies à la tête, l'une prenant de l'œil gauche et allant jusqu'au-dessus de l'oreille droite et l'autre prenant de l'oreille gauche et allant jusque près de l'autre oreille. Ces plaies étaient telles et si énormes que la tête était toute fendue et que toute la cervelle en sortait. De plus, le poing gauche entre le pouce et la première jointure du bras était coupé et séparé du bras. Le bras droit était brisé, de telle sorte que le plus gros os sortait hors des chairs à l'endroit du coude et ce même bras avait encore une autre grande plaie. Enfin, nous trouvâmes audit hôtel le corps du page dudit Monseigneur d'Orléans, mort et tout sanglant, blessé de plusieurs plaies à la tête et ailleurs, ce page appelé Jacob de Merré. Il nous apparaît que de ces blessures leur mort s'est ensuivie. Il nous fut dit aussi par plusieurs personnes présentes que le varlet de pied dudit Monseigneur d'Orléans avait été très grièvement blessé dans la lutte et qu'il se trouvait en une maison de la ville, mais nous ne le vîmes point. Il nous fut dit encore par les personnes qui étaient présentes que ledit Monseigneur d'Orléans et ses gens avaient été ainsi tués et assassinés au milieu de ladite rue, devant ledit hôtel, comme ils allaient leur chemin et que ceux qui avaient fait cela s'étaient enfuis, laissant les corps des deux défunts dans la boue de la rue.

« Sachant que les choses étaient advenues de la sorte, nous envoyâmes plusieurs de nos gens chez Nosseigneurs de France qui sont à Paris, à savoir les uns chez le roi de Sicile, les autres chez Monseigneur de Berry, les autres chez Monseigneur de Bourgogne, les autres chez Monseigneur de Bourbon, pour leur apprendre ce qui était arrivé et afin qu'il nous fût mandé ce qu'ils voulaient que nous fissions en plus de ce que nous avions

fait. Des logis de Nosseigneurs, nos gens revinrent incontinent nous trouver où ils nous avaient laissé et nous rapportèrent que, pour pourvoir aux nécessités du moment, Nosseigneurs s'assemblaient tous en l'hôtel du roi de Sicile, appelé l'hôtel d'Anjou (1).

« Ayant ouï ce rapport, nous nous transportâmes auprès de Nosseigneurs de France, audit hôtel d'Anjou où nous trouvâmes assemblés le roi de Sicile, Monseigneur le duc de Berry, Monseigneur le duc de Bourgogne, Monseigneur le duc de Bourbon, Monseigneur le comte de Clermont, Monseigneur le comte de Nevers, Monseigneur le Connétable de France, Monseigneur le comte de Tancarville et plusieurs autres de Nosseigneurs de France et du Grand Conseil du roi, notre sire. Aussitôt que Nosseigneurs nous virent, ils nous appelèrent et nous demandèrent ce qu'il en était et si nous connaissions l'auteur du crime. Nous leur répondîmes que nous avions trouvé Monseigneur d'Orléans mort, assassiné, ainsi que son page, comme nous l'avons rapporté plus haut, mais que nous n'avions pas encore trouvé l'auteur du crime.

« Il fut alors ordonné par nosdits seigneurs qu'en grande hâte nous fissions fermer toutes les portes de Paris, afin que nul n'en pût sortir tant que la vérité ne serait pas connue, et aussi que nous placions des gardes dans les rues afin d'éviter toute commotion publique, enfin qu'en diligence nous fissions ouvrir une information sur le fait et sur ses auteurs et que tout cela fût fait avec le plus grand soin. »

Le prévôt accomplit aussitôt les ordres qu'il avait reçus et, revenant à la vieille rue du Temple, il commença son enquête (2). Les faits que nous avons exposés déjà lui furent

(1) L'hôtel d'Anjou était situé rue de la Tisseranderie. Cette rue s'étendait entre le carrefour Guillory et la place Baudoyer. A demi détruite pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville du côté du nord, elle a disparu lors de la création de la rue de Rivoli. Inutile de dire qu'elle devait son nom au grand nombre des tisserands qui l'habitaient.

(2) Guillaume de Tignonville était un homme instruit, un lettré, éloquent et de mœurs polies. Il faisait des vers et a traduit un ouvrage latin.

rapportés dans tous leurs détails. Il fut facile de connaître le chemin pris par les assassins après le crime, grâce aux chausse-trappes semées par eux le long de leur route, — ce qui, sans doute, aurait empêché de les poursuivre rapidement si l'on eût été aussitôt sur leurs traces, mais ce qui avait surtout en réalité marqué leur passage et indiqué le but de leur course éperdue. Il envoya son lieutenant à l'Image Notre-Dame pour y dresser ce que l'on appelle aujourd'hui « l'état des lieux ». On a vu plus haut ce qu'il y put constater. De son côté, ce lieutenant, Robert de Tuillières commit, pour entendre les témoins que l'on avait pu découvrir, un certain nombre d'examinateurs au Châtelet — de juges d'instruction — qui fonctionnèrent pendant la nuit et la journée du lendemain. Ce fut eux qui recueillirent les dépositions dont j'ai cité de nombreux passages. Cette information dont il existe deux copies à Paris, l'une à la Bibliothèque nationale, l'autre à celle de l'Institut, et dont l'original semble avoir été découvert par M. P. Raymond aux archives des Basses-Pyrénées, parmi des chartes qui appartinrent au connétable Charles d'Albret, — cette information est incomplète : elle s'arrête au vendredi 25 novembre. On verra pourquoi.

Notons seulement ici qu'un instant l'opinion publique et la justice s'égarèrent sur une fausse piste. On pensa que l'un des chefs des assassins pouvait bien être le sire de Cany, avec la femme duquel, on le sait, Louis avait entretenu des relations coupables. L'enquête se dirigea de ce côté. Dès le jeudi, le lendemain du crime, on amena au Châtelet Jean de la Rue, tavernier à l'enseigne du Mouton, en la grand'rue Saint-Denis, sa femme Étiennette et leur chambrière, Margot de Lespine. Le tavernier et sa femme avaient eu le fâcheux privilège de loger plusieurs fois en leur hôtel messire Aubert de Cany. On voulait savoir s'ils ne l'y avaient pas reçu vers le temps du meurtre. Heureusement pour eux, on ne l'avait pas vu en leur logis depuis plus d'un an. Quinze jours avant l'assassinat, un cuisinier d'Aubert était bien venu à leur auberge, mais il en était parti après un séjour de quarante-huit heures. C'était vraiment trop

peu pour incriminer le sire de Cany. Il allait être d'ailleurs entièrement justifié par les événements et il est à croire que Jean de la Rue, Étiennette et Margot de Lespine purent, sans que leur détention se fût trop prolongée, regagner la taverne du Mouton.

*
* *

Le corps de Louis d'Orléans ne resta pas longtemps à l'hôtel de Rieux. Sur l'ordre des princes, il fut porté, recouvert d'un linceul, en l'église des Blancs-Manteaux (1) qui s'élevait — et qui subsiste encore aujourd'hui sur un emplacement un peu différent — dans la rue par où s'étaient enfuis les assassins. On le plaça dans un cercueil de plomb. Les moines, des Guillemites ou religieux de Saint-Guillaume, le veillèrent et prièrent toute la nuit avec des serviteurs du défunt. Les membres de la famille royale vinrent, des seigneurs aussi, pleurer auprès de la dépouille mortelle du prince. Jean sans Peur s'y rendit comme les autres; seulement, ne sachant trop ce qui pourrait advenir, il s'était fait accompagner d'une escorte nombreuse et bien armée.

Dans la matinée du lendemain, quelques débris de cervelle furent encore trouvés dans la rue, recueillis et placés dans le cercueil.

Toute la ville connaissait maintenant l'assassinat. L'affluence dans l'église et aux alentours était considérable. On allait procéder à l'inhumation.

Ceux des princes qui étaient à Paris, sauf les enfants du roi, prirent part à la funèbre cérémonie. Seigneurs, gens d'église, une multitude de peuple se pressaient autour des Blancs-Manteaux. Jean de Bourgogne était encore là. Naturellement, il avait pris le deuil et il avait en hâte fait habiller de deuil toute sa maison (2).

(1) Enquête du prévot de Paris. — Monstrelet, *Chroniques*, liv. Ier, chap. xxxvi.

(2) Bibl. nat. *Collection Bourgogne*, t. XXI : 36. — Petit, *Itinéraire des ducs de Bourgogne*, p. 586.

Les officiers du duc d'Orléans prirent le cercueil et le transportèrent en dehors de l'église, entourés de ses écuyers portant un grand nombre de torches allumées. Le roi Louis de Sicile, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon tenaient de la main le drap qui était étendu sur le cercueil. D'innombrables seigneurs, puis la foule des gens du peuple suivaient, recommandant à Dieu l'âme du prince. On allait à l'église des Célestins qu'il avait affectionnée et enrichie. Par son testament, il avait déclaré, on le sait, qu'il voulait reposer, après sa mort, dans la chapelle qu'il y avait fondée. Il y fut, après qu'eut été célébré un service solennel, enterré avec la promptitude que l'on mettait en ce temps aux opérations de ce genre. Pendant le trajet, du cercueil, mal clos sans doute, il coula du sang. Or, c'était une croyance générale que les blessures d'un homme assassiné se rouvraient et se mettaient à saigner à l'approche de l'assassin. La vue de ce sang, qui paraissait crier vengeance, émut singulièrement la foule des assistants. Jean sans Peur, comme à l'église des Blancs-Manteaux, pleurait et gémissait plus que personne. Il avait encore l'espoir de détourner de lui les soupçons. Tout le monde connaît sa parole célèbre : « Jamais plus méchant et plus traître meurtre ne fut commis, ni exécuté en ce royaume ! »

*
* *

Il s'agissait maintenant de rechercher, de découvrir et d'arrêter les assassins. On savait quelle haine le duc de Bourgogne portait au duc d'Orléans, quelles causes nombreuses et profondes de rivalité existaient entre les deux princes. On avait constaté la direction prise par les meurtriers dans leur fuite. On pressentait tout au moins en quel lieu ils s'étaient réfugiés. Il n'était pas difficile dès lors de supposer d'où le coup était parti et quel avait été l'inspirateur du crime, le véritable auteur de l'assassinat. Dès que les faits furent connus, Jean de Bourgogne fut soupçonné.

Après l'enterrement, les princes eurent, à l'hôtel Saint-Pol, une réunion à laquelle assistèrent les membres du Conseil royal et les principaux magistrats. Ils recommandèrent à ceux-ci d'apporter à la découverte des meurtriers toute la vigilance possible, de maintenir fermées les portes de Paris, sauf deux où l'on s'enquerrait soigneusement de tous les gens qui sortiraient ou qui voudraient sortir.

Le lendemain, vendredi, nouveau Conseil, toujours à l'hôtel Saint-Pol. Cette journée allait être décisive. Les soupçons que le prévôt de Paris avait dû concevoir dès les premiers moments s'étaient précisés. Il n'allait plus craindre d'accuser au hasard. Tout ce que l'on savait du crime dénonçait le criminel. De nombreux seigneurs assistaient à la réunion. A peine la séance ouverte, le duc de Berry demanda au prévôt s'il était parvenu à connaître les assassins. Sans s'émouvoir, Guillaume de Tignonville répondit qu'il avait apporté à cette recherche la plus grande diligence possible, mais qu'il ne savait pas et ne pouvait pas encore savoir la vérité à cet égard. Et il ajouta — c'était là sa vraie réponse — que si on le laissait entrer dans les maisons des serviteurs du roi et, s'il le fallait, dans les hôtels des princes, il arriverait, pensait-il, à trouver les auteurs ou les complices du crime.

Ces paroles eurent sur ceux à qui elles étaient adressées des effets bien différents. Les ducs de Berry et de Bourbon, le roi de Sicile s'empressèrent de donner au prévôt l'autorisation de pénétrer dans leurs hôtels, partout où il lui semblerait utile. Mais il n'en fut pas de même du duc de Bourgogne. Épouvanté de la demande de Tignonville, atterré de voir ses oncles et son cousin donner l'autorisation qui leur était demandée, il savait qu'une perquisition opérée à l'hôtel d'Artois serait accablante pour lui : la plupart des assassins qu'il avait lancés contre le duc d'Orléans se trouvaient encore dans cet hôtel qu'il avait regardé comme inviolable. Ne sachant peut-être encore s'il se déciderait à s'humilier ou à payer d'audace, il tira à part le roi de Sicile et le duc de Berry et, en quelques mots, leur avoua tout. « Par l'intro-

duction du diable » qui l'avait tenté et surpris, il avait fait commettre cet homicide par Raoul d'Auquetonville et d'autres complices... Les deux princes semblèrent naturellement en proie à un profond étonnement en même temps qu'à une douloureuse tristesse. La tristesse pouvait être réelle. L'étonnement l'était probablement beaucoup moins. On prétend que le duc de Berry, peu compatissant de sa nature cependant, s'écria, les larmes aux yeux : « Je viens de perdre mes deux neveux ! » Quoi qu'il en soit, les princes adressèrent au criminel les paroles de réprobation qui convenaient, puis rentrèrent avec lui au Conseil. Ils ne parlèrent pas de la confidence qu'ils venaient de recevoir. Il était bon de réfléchir à ce qu'il y avait à faire, à l'attitude que l'on allait prendre vis-à-vis du duc de Bourgogne. Celui-ci était criminel, mais puissant. Les princes abrégèrent la durée du Conseil et s'en retournèrent en leur logis. On devait se retrouver le lendemain, à dix heures, à l'hôtel de Nesle qu'habitait le duc de Berry. Cet hôtel était situé, on le sait, sur la rive gauche de la Seine, vers l'endroit où s'élève aujourd'hui l'Institut.

Le duc de Bourgogne eut l'audace de se présenter. Il était accompagné du comte Valeran de Saint-Pol. Mais, comme il allait entrer, le duc de Berry vint à lui : « Beau neveu, dit-il, n'entrez pas au Conseil pour cette fois. Il ne plaît pas à tout le monde que vous y soyez. » Et le duc de Berry rentra dans l'hôtel, en faisant fermer les portes comme il avait été résolu d'avance. Jean de Bourgogne avait dû faire, depuis le crime et surtout depuis son aveu de la veille, d'assez émouvantes réflexions. Il était indécis — comme il le fut souvent au cours de sa carrière agitée — et fort inquiet. « Beau cousin, demanda-t-il à Valeran, qu'avons-nous à faire après ce que vous venez d'entendre? » Valeran paraît bien s'être un peu dérobé et n'avoir pas voulu à ce moment lier son avenir à celui de Jean. « Monseigneur, lui répondit-il, excusez-moi. Je vais vers Messeigneurs au Conseil où ils m'ont mandé. » Et il y alla.

Abandonné de la sorte, effrayé de son isolement, le duc retourna à son hôtel. Pendant le trajet, son parti fut pris. Crai-

gnant d'être arrêté, il monta à cheval, emmena seulement six de ses hommes avec lui, se dirigea précipitamment vers la porte Saint-Denis, sortit de la ville et, sans s'arrêter, prenant des chevaux frais quand les siens et ceux de son escorte étaient fatigués, il courut jusqu'à Bapaume.

Tel est à peu près le récit que fait Monstrelet de l'aveu de Jean de Bourgogne (1). Une autre chronique donne sur le même fait quelques détails un peu différents. « Il fut ordonné par les princes, dit l'auteur de cette chronique, pour savoir qui avait blessé et tué leur parent, de nommer des commissaires qui iraient à la maison d'où sortaient ceux qui l'avaient frappé, qui entendraient les voisins, instruiraient sur le crime et tenteraient d'en savoir la vérité. Pour cela furent nommés commissaires maître Pierre L'Orfèvre, conseiller du feu duc d'Orléans et maître Robert de Tuillières, conseiller du roi. Ils vinrent pour cela à la vieille rue du Temple, au lieu où le meurtre avait été commis. Or, par leur information, ils furent amenés à croire que l'un des coupables était un porteur d'eau qui, vers le moment du crime, allait et venait en la maison de l'Image Notre-Dame. Et ce porteur d'eau se tenait maintenant à l'hôtel d'Artois, au logis du duc de Bourgogne. Mais la loi ne permettait pas qu'à l'hôtel des princes du sang de France, on prît un malfaiteur sans la permission de celui à qui l'hôtel appartenait. Les commissaires se rendirent donc auprès du duc de Bourgogne, pour obtenir l'autorisation d'arrêter le porteur d'eau. Ils vinrent à l'hôtel de Nesle où se trouvaient au Conseil le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourgogne et ils frappèrent à la porte. On leur demanda ce qu'ils voulaient et ils dirent qu'ils venaient solliciter la permission d'arrêter un homme qui était en l'hôtel du duc de Bourgogne. Celui-ci les entendit. Il fut épouvanté : on le vit changer de couleur. Le roi Louis, son cousin germain, s'en aperçut. Il le tira aussitôt à part en lui disant : « Beau cousin, savez-vous quelque chose de cela? Dites-le-moi,

(1) *Chronique,* liv. Ier, chap. XXXVI.

« il le faut, car l'homme va être pris. » Le duc de Bourgogne se mit à pleurer et dit que c'était lui qui avait fait tuer le duc d'Orléans, son cousin. Le duc de Berry vit alors pleurer le roi et leur demanda ce qu'ils avaient. Le roi Louis répondit que son cousin de Bourgogne avait fait mourir son cousin d'Orléans. Entendant cela, monseigneur de Berry se mit à pleurer aussi, disant : « Je perds aujourd'hui mes deux neveux! » A ce moment, le duc de Bourgogne s'éloigna sans dire adieu. En descendant les degrés de l'hôtel, il rencontra le duc de Bourbon qui venait au Conseil et qui lui demanda où il allait... » Jean expliqua sa sortie par un motif des plus vulgaires, que le chroniqueur nous transmet du reste sans embarras ni réticence. « Quand le duc de Bourbon fut en la Chambre du Conseil, il trouva le roi de Sicile et le duc de Berry tout éplorés. Le duc de Berry lui dit quel aveu avait fait Jean de Bourgogne. « Alors, « dit le duc de Bourbon, pourquoi ne l'avez-vous pas retenu? Il « faut aller tout dire au roi, afin qu'il en soit ordonné comme « la raison le veut. » Le roi Louis et les ducs montèrent donc à cheval pour aller trouver le roi... Et le duc de Bourgogne monta de son côté sur un bon cheval et s'éloigna de Paris en toute hâte (1) ».

On voit les différences de ces deux récits : elles ne portent en définitive que sur des détails d'importance secondaire.

Le duc de Bourgogne fut poursuivi, mais non pas par la justice du roi, — les princes ne voulant pas se mettre mal avec lui. Il le fut par de fidèles amis de Louis d'Orléans. Aussitôt que l'on sut que le duc avait avoué sa participation au meurtre et qu'il avait fui pour se dérober aux conséquences de son crime, Clignet de Brébant, amiral de France, réunit une troupe de cent vingt chevaliers ou écuyers et, malgré la défense du roi Louis de Sicile, se mit avec eux à la poursuite de l'assassin. Il est probable que Jean, s'ils l'avaient atteint, ne serait pas sorti vivant

(1) La chronique à laquelle j'emprunte ce second récit a été publiée, en 1614, par Théodore Godefroy à la suite de la *vie de Charles VI*, de Jouvenel des Ursins.

de leurs mains. Mais il avait prévu la chose. Deux de ses serviteurs avaient été chargés de s'assurer que les chemins lui étaient ouverts jusque dans ses possessions du Nord. Dino Rapondi, l'Italien, le « Lombard » dont j'ai déjà parlé, avait été envoyé à Bruges pour y recruter une bande destinée à faciliter, s'il le fallait, la fuite et le retour de Jean (1). Il n'en fut pas besoin. A Pont-Sainte-Maxence, le duc, quand il eut traversé l'Oise, fit rompre le pont derrière lui. Clignet et ses compagnons furent obligés de s'arrêter. Les ponts, à cette époque, n'étaient pas nombreux. Le temps que l'on aurait mis à en gagner un autre rendait la poursuite inutile. Les fidèles d'Orléans revinrent à Paris la rage au cœur, désespérés de n'avoir pu venger leur maître. Le Pont-Sainte-Maxence avait sauvé le duc de Bourgogne. Douze années après, le pont de Montereau devait lui être moins favorable.

Pour le moment il n'avait plus rien à craindre. Vingt-quatre heures après son départ de Paris, il était à Arras, ayant, presque sans s'arrêter, fait quarante-deux lieues.

En même temps que lui ses séides, les assassins de la rue Vieille-du-Temple, s'étaient enfuis aussi. Raoul d'Auquetonville et ses complices se déguisèrent, sortirent de Paris, les uns d'un côté, les autres de l'autre, et gagnèrent le château de Lens, en Artois, que le duc leur avait assigné comme lieu de ralliement. Ils reçurent presque aussitôt leur paiement. Raoul d'Auquetonville, l'homme qui avait mené l'exécution matérielle de l'affaire, eut, comme de juste, la plus forte part : huit cents francs d'or; Guillaume Courteheuse en eut quatre cents, son frère en eut cent; Jean Idier, cent vingt. Les autres reçurent des sommes diverses. Mais personne ne fut oublié. Raoul d'Auquetonville et Guillaume Courteheuse furent attachés à la maison ducale, comme écuyers d'écurie, une charge à la fois honorifique et lucrative (2).

(1) Ser Cambio, *Annales de Lucques,* dans Muratori, t. XVIII, col. 881.

(2) Pierre de Fenin dit qu'Auquetonville et Guillaume Courteheuse « eurent toute leur vie grandes rentes du duc Jehan pour cette cause ». (*Mémoires*, année 1407.)

Si Jean de Bourgogne récompensait ouvertement ses complices, c'est que maintenant, non seulement il avouait l'assassinat, mais il s'en vantait : il le représentait comme un grand service rendu par lui au roi et à ses enfants. A Gand, capitale du comté de Flandre, il faisait déclarer par son chancelier qu'il avait agi « pour le bien de l'État ».

D'ailleurs, personne, ou à peu près, ne songeait déjà plus, dans l'incertitude de ce qui allait advenir, dans la crainte de s'aliéner un si puissant seigneur et d'encourir sa rancune, à venger le meurtre du 23 novembre. Le roi était dans l'impossibilité d'avoir une volonté suivie et persévérante. Les princes, quelques-uns peut-être malgré leurs sentiments intimes, ne pensaient qu'à traiter avec le meurtrier : ils avaient peur « qu'il ne se fît Anglais », c'est-à-dire qu'il appelât les Anglais à son aide. On négociait. Bientôt allaient s'ouvrir les conférences d'Amiens où Jean allait audacieusement soutenir sa prétention d'avoir bien servi le roi et la France.

Quant au peuple de Paris, après un moment d'étonnement et de stupeur, il était demeuré fidèle à sa sympathie pour le duc de Bourgogne. On appréciait ce qui venait de se passer avec une indifférence immorale, si ce n'est avec une satisfaction criminelle. « Le bâton noueux est plané ! » disait le peuple, faisant allusion à ce bâton et à ce rabot que Louis d'Orléans et Jean de Bourgogne avaient pris pour emblèmes. Dans la France entière, Jean par ses protestations contre les impôts — quand il n'en devait pas profiter — s'était créé une vraie popularité.

Les gouvernants, c'est-à-dire les princes, le Conseil du roi, ceux qui de leur naissance ou de leur charge avaient une part d'autorité, courbèrent la tête. Le vieux duc de Bourbon, qui ne voulut pas s'humilier devant le criminel, ne put faire qu'une chose : quitter la cour et rentrer dans son duché.

Valentine seule allait se montrer à la hauteur de sa situation difficile, accomplir sa tâche, ne rien craindre, tout braver. S'ins-

pirant et de son devoir d'épouse et de l'affection qu'elle avait malgré tout gardée au cœur pour le seul homme qu'elle eût aimé, elle allait, fière et passionnée, demander et poursuivre avec une inlassable constance, en son nom et en celui de ses enfants, le châtiment de l'assassin.

CHAPITRE XVI

VALENTINE POURSUIT L'ASSASSIN DE SON MARI

Valentine apprend la mort de son mari : sa douleur; elle se voue à obtenir le châtiment de l'assassin; son arrivée à Paris; l'hiver de 1407; la duchesse reçue par le roi, lui demande justice; seconde entrevue : on lui fait des promesses; elle va rejoindre ses fils à Blois ; le bruit se répand qu'elle a de nouveau envoûté le roi.

Les princes négocient avec Jean sans Peur : les conférences d'Amiens; le duc de Bourgogne entre à Paris avec quatre mille hommes, malgré la défense du roi; il se fortifie à l'hôtel d'Artois.

Valentine au château de Blois : elle le met en état de défense et y réunit des troupes; elle administre les possessions de la maison d'Orléans; elle traite avec le duc de Bretagne; elle s'occupe de payer les dettes de son mari; elle récompense les serviteurs de Louis.

Jean sans Peur fait enlever leurs charges aux amis de la maison d'Orléans : disgrâce de Clignet de Brébant et de Tignonville; deux clercs de l'Université voleurs, pendus et dépendus. — Le duc de Bourgogne fait glorifier l'assassinat du duc d'Orléans : le plaidoyer de Jean Petit; effet produit par ce discours; Jean sans Peur se fait donner par le roi des lettres de justification et de sauvegarde; la reine et les princes quittent Paris.

Valentine était à Château-Thierry lorsque lui arriva la nouvelle de l'assassinat de son mari. Le Religieux de Saint-Denis a fait de sa douleur un récit dramatique. Il la représente déchirant ses habits et s'arrachant les cheveux, apprenant à ses enfants par des cris le malheur qui vient de les frapper, versant des torrents de larmes et demeurant la voix éteinte, étouffée par les sanglots (1). Que l'annaliste du règne de Charles VI ait eu des renseignements particuliers sur ces cruels instants que vécut

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XXVIII, chap. XXXIII.

la duchesse ou qu'il ait tracé d'une plume en quête de littérature, le tableau en partie vrai, en partie conventionnel, de toutes les grandes afflictions, il est bien certain qu'à l'affreuse nouvelle, si étrange, si inattendue, qui vint tout à coup la frapper dans la plus passionnée de ses affections, la douleur de Valentine fut immense, au-dessus de ce que peuvent supporter les forces humaines.

Sans doute, elle avait bien souffert de l'inconstance, de la légèreté de cœur de celui qui venait de disparaître. A la première blessure par laquelle avait été atteint le grand amour qu'elle lui avait voué, lors de la révélation de Pierre de Craon, elle s'était révoltée, elle avait fait comparaître — on s'en souvient — sa rivale devant elle, en accusée, elle l'avait menacée. Depuis, découragée peut-être de la lutte contre tant d'autres, en reconnaissant l'inutilité, ensuite éloignée à la fois de la Cour et de l'époux qu'elle aimait, elle avait supporté sans vains éclats les tristesses de sa destinée. Mais il semble que son affection pour celui qui la délaissait si souvent n'en ait guère subi de diminution. Les chroniques de l'époque n'ont pas un mot, pas une insinuation qui puisse nous révéler, venant de ces causes, un différend, une mésintelligence entre les deux époux. Valentine souffrait, excusait et pardonnait : on ne peut expliquer sa vie que de cette sorte. Il faut bien d'ailleurs, pour qu'il en ait été ainsi, que Louis ait conservé aussi un véritable amour pour Valentine, que ses visites n'aient pas eu simplement pour but de sauvegarder les apparences — il aurait pu s'en dispenser si aisément! — mais bien de retrouver après de misérables aventures, l'affection profonde, ardente, sans limites, qu'il savait que rien ne pourrait jamais décourager, ni détruire. Et ce n'est pas seulement sur cette absence de dissentiments entre eux que l'on peut s'appuyer pour établir que, malgré tout, après dix-huit années écoulées, il subsistait chez l'un et chez l'autre — pour Valentine, personne ne songerait à le contester — beaucoup de l'amour vif et sincère des premiers jours de leur union. Nous l'avons vu dans tout le cours de ce récit, ils tenaient de la nature

et de l'éducation les mêmes goûts délicats, il existait entre eux une véritable affinité intellectuelle; ils ont, dans les choses qu'a enregistrées l'histoire, mêlés à la politique intérieure et extérieure de la France, toujours agi d'accord; ils se sont occupés avec une sollicitude égale de l'éducation et de l'avenir des enfants qui leur restaient. Tout, en un mot, depuis leur mariage, en dehors des folies de Louis, s'est trouvé réuni pour créer et maintenir entre eux les liens les plus forts, les plus durables, les plus indestructibles.

En novembre 1407, tous les enfants de Valentine étaient auprès d'elle, même la jeune femme de son fils aîné, Isabelle de France. C'était en ces terribles instants le plus puissant réconfort, presque le seul qui pût lui être donné. Si elle eût été accessible à une pensée de découragement, la vue de ses enfants l'en aurait sans doute préservée. Mais son vaillant cœur n'avait pas besoin d'être fortifié. Deux grands devoirs s'imposaient à elle. Il lui fallait demander justice de l'abominable assassinat qui l'avait rendue veuve. Il lui fallait aussi préserver l'avenir de ses fils, à la ruine desquels allait sans doute s'acharner l'assassin de leur père. Sa vie fut désormais donnée à l'accomplissement de ces deux devoirs.

*
* *

L'hiver de 1407 fut affreux. On n'en avait pas connu de pareil depuis plusieurs siècles. Les chroniqueurs nous en ont gardé des souvenirs effrayants. Il n'y avait aucun moyen, même dans l'intérieur des maisons, de se préserver du froid le plus extrême. Longtemps, le Parlement ne put siéger. Dans la campagne, les hommes sur les routes ou dans leurs habitations, les animaux dans les étables, tombaient glacés et mouraient. Les communications étant interrompues, la disette survint. Quand arriva la débâcle des glaces, les ponts de Paris furent emportés. Ce fut au cours de cet hiver, les tristesses de la nature s'unissant à celle qui torturait son âme, que Valentine, vêtue comme

sa suite d'habits de deuil, arriva le 10 décembre à Paris. Une nombreuse escorte l'accompagnait. Les fidèles de son mari s'étaient groupés autour d'elle, à la fois pour faire preuve de leur attachement à la veuve de leur prince et pour la protéger au besoin. Il était évidemment à craindre que quelque nouvel attentat fût essayé contre elle et contre ses enfants. Jean sans Peur avait quitté la capitale : il pouvait y revenir menaçant, avec une armée.

Valentine avait pensé à ce péril : elle connaissait trop Jean de Bourgogne pour croire qu'un scrupule tardif, un sentiment de pitié l'empêcherait d'ajouter un crime à celui qu'il venait de commettre. Le fils aîné de Louis, désormais duc d'Orléans, était jeune encore, il n'avait que treize ans; mais quelques années plus tard, il pouvait devenir dangereux pour la maison de Bourgogne. Jean ne voudrait-il pas se débarrasser de cette crainte, en frappant au plus tôt les enfants de son ennemi? Cette pensée se présenta naturellement à l'esprit de la duchesse. Malgré la consolation que lui donnait la présence de ses fils, elle ne voulut pas les exposer aux aventures criminelles que préparait peut-être le duc de Bourgogne : elle envoya les deux aînés, Charles et Philippe, accompagnés et gardés par de fidèles amis, à Blois, dans le château que leur père avait fortifié et qui pouvait leur offrir une solide retraite. Avec elle, la duchesse garda le dernier de ses fils, le petit Jean et la femme de son fils aîné : fille de Charles VI, cette jeune femme pouvait toucher le cœur de son père, influer sur ses décisions et aider Valentine à obtenir de lui la justice qu'elle allait réclamer.

L'entrée de Valentine à Paris fut solennelle. Les ducs de Berry et de Bourbon, le roi Louis de Sicile, le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le connétable Charles d'Albret, suivis d'une foule de seigneurs, allèrent au-devant d'elle, lui formant un magnifique cortège (1). Aussitôt dans Paris, elle se rendit à l'hôtel Saint-Pol.

(1) Monstrelet, *Chronique,* liv. Ier, chap. xxxvii.

Le roi était alors dans un des intervalles lucides que lui laissait sa maladie. Mais, dans ces intervalles mêmes, son esprit demeurait faible et incertain, entre les souffrances de la crise de la veille et la terreur de la crise du lendemain. On voudrait savoir quelles pensées éveilla en lui la vue de Valentine, de celle qui autrefois savait adoucir et apaiser les emportements de sa folie. Il semble bien qu'il ne l'avait pas revue depuis son départ pour l'exil, depuis plus de onze ans. Se souvint-il de ce qu'elle avait fait pour lui et de ce qu'elle avait souffert par lui? Se rappela-t-il quelles accusations le pur dévouement de sa belle-sœur avait fait surgir contre elle et de quelles armes empoisonnées on s'était servi pour la perdre? On ne sait : les annalistes du temps ne s'inquiétaient guère de ces questions sentimentales et psychologiques.

Introduite en la présence du roi, la duchesse se mit à genoux et lui demanda en pleurant de faire justice de l'horrible assassinat commis par Jean sans Peur. Le Religieux de Saint-Denis nous rapporte une sorte de discours qu'elle aurait prononcé. Il est bien certain que cette harangue, dont l'auteur s'est appliqué à faire de noble rhétorique, n'est jamais sortie de la bouche de Valentine. Il est possible qu'elle ait, à l'appui de sa demande, invoqué quelques-uns des arguments que le religieux s'est efforcé de traduire en beau langage. Sans doute, elle rappela au roi, comme le chroniqueur le lui fait dire, que son frère lui fut toujours fidèle et dévoué et que s'il a été assassiné, ce fut à cause de l'affection particulière que Charles lui portait, affection qui, chaque fois que celui-ci pouvait manifester sa volonté, le rapprochait de Louis et l'éloignait du duc de Bourgogne. Assurément, elle a invoqué sa triste situation de veuve et appelé sur ses enfants la protection du roi. Mais il est bien certain, malgré l'assertion du religieux, qu'elle ne s'est pas écriée : « Hélas! que l'esprit de l'homme est aveugle et qu'il est ignorant des malheurs qui s'approchent!... Quel cœur de fer, quelle âme plus dure que le diamant, ne se fût pas attendri en présence de ce bras mutilé, de ce corps couvert de blessures mor-

telles, de cette cervelle épandue à terre, de ce cadavre traîné ignominieusement dans la rue, près d'un amas de boue? » Toute cette éloquence ne vient point de Valentine. Comme jadis les historiens latins, les chroniqueurs du moyen âge font et composent volontiers les discours qu'ils n'ont pu recueillir. Il est bien probable que ce ne fut que par des larmes et par quelques phrases entrecoupées que Valentine put exposer sa requête au roi et lui demander pour ses enfants la protection dont ils avaient besoin.

Charles VI, je l'ai dit, était alors dans un des moments de lucidité qui lui laissaient, entre les crises de sa maladie, quelque repos de corps et d'esprit. Il parut touché de la plainte et de la douleur de Valentine. Il la releva, l'embrassa en pleurant et lui dit qu'en ce qui touchait à sa requête, son conseil s'en occuperait et qu'il agirait conformément à l'avis de ses conseillers. Ce n'était pas là quelque chose de très précis et la réponse que l'on avait inspirée au roi ne l'engageait guère. Mais Valentine devait le revoir quelques jours après et elle put espérer que les résolutions plus décisives qu'elle sollicitait seraient alors adoptées.

En réalité, la volonté du roi comptait pour bien peu de chose dans les décisions qui allaient être prises, — si l'on en prenait. Même parmi les princes, chacun pensait à soi, à ses intérêts, à son avenir... De Jean sans Peur, le puissant duc de Bourgogne, personne ne voulait risquer de se faire un ennemi mortel, parce que personne ne se sentait de taille à lui tenir tête et à en triompher.

*
* *

La seconde entrevue du roi et de sa belle-sœur eut lieu le 21 décembre. La duchesse se présenta avec celui de ses fils qu'elle avait gardé auprès d'elle, sa belle-fille Isabelle, le chancelier du duché d'Orléans, des membres de son conseil, des chevaliers qui avaient été attachés à son mari, tous vêtus de noir. Le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon, le chan-

celier de France étaient réunis auprès du roi, toujours à l'hôtel Saint-Pol. Introduite en présence de Charles VI par le comte d'Alençon, Valentine réitéra sa demande : elle supplia encore le roi de faire justice de ceux « qui traitreusement avaient murdry son seigneur et mary, Loiz, jadis duc d'Orléans (1) ». Ce fut alors que tout le récit du crime fut fait à Charles, mais non pas par Valentine, comme on peut bien le présumer. L'avocat de la duchesse, probablement Guillaume Cousinot, parla pour elle, guidé lui-même par Pierre L'Orfèvre, chancelier d'Orléans. Tout le sombre drame du 23 novembre fut exposé au roi, comment son frère avait été guetté, comment on l'avait faussement envoyé avertir que Charles l'appelait auprès de lui, comment les assassins l'avaient frappé, s'étaient acharnés sur lui, et s'enfuyant, avaient abandonné son cadavre mutilé. Le roi, conclut l'avocat, était plus atteint que nulle autre personne en France par un tel meurtre : c'était son frère qui avait été assassiné, sa belle-sœur et ses neveux lui demandaient de le venger en faisant justice du crime, la majesté royale enfin avait été méconnue et outragée : l'assassin ne pouvait donc manquer d'être puni... Ce fut le chancelier Montagu, archevêque de Sens, qui répondit par une phrase ambiguë : le roi, « au plus tôt qu'il pourrait, ferait bonne et briève justice ». Mais Charles, ému de cette scène, ajouta un mot qui put donner quelque espoir à Valentine. Il dit que ce qui venait de lui être exposé le touchait comme ayant été accompli contre son frère unique et qu'il le ressentait comme fait à lui-même. La duchesse et ses enfants se jetèrent de nouveau alors aux pieds du roi, le suppliant avec des pleurs de se souvenir de la justice qu'il leur promettait et lui demandant de les faire avertir lorsque viendrait l'heure de cette justice. Puis Valentine revint à son hôtel avec le cortège qui l'avait accompagnée.

On s'est demandé quel était cet hôtel où demeura la duchesse durant son séjour à Paris. Des historiens modernes ont cru

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xxxvii.

qu'alors elle habita l'hôtel Saint-Pol (1). C'est évidemment une erreur. Monstrelet ne manque pas, chaque fois que Valentine a été reçue par le roi, d'indiquer qu'elle a ensuite regagné son hôtel. Était-ce le grand hôtel de Béhaigne ou de Bohême dont on a lu plus haut la description (2)? L'auteur d'un ouvrage sur les enceintes de Paris (3) pense, qu'à ce moment, elle habita le « Séjour d'Orléans », dans la rue Saint-André-des-Arts, près de la porte de Bucy, hôtel qui appartenait en effet au duc d'Orléans et « où il y avait, dit Sauval, jardin, galleries, jeu de paulme, chapelle et autres commodités ». « J'ai lu que cet hôtel, écrit Bonnardot, s'étendait de cette porte (de Bucy) à la rue de l'Éperon et que Valentine de Milan y logeait lorsqu'elle demanda à Charles VI justice du meurtre de son mari (4). » Ce souvenir très vague d'une lecture est loin de trancher la question. Aucun chroniqueur contemporain des événements n'a indiqué le Séjour d'Orléans comme ayant été alors habité par Valentine. Il est plus naturel de croire qu'elle demeura à l'hôtel de Béhaigne; car il est certain qu'elle l'habita quelques mois après, lors de son second voyage à Paris : Jouvenel des Ursins précise ce point de la façon la plus formelle.

(1) Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.

(2) Chap. v.

(3) Bonnardot, *les Anciennes enceintes de Paris*, p. 242.

(4) Sur la façade de la maison portant le numéro 49 de la rue Saint-André-des-Arts, on lit cette inscription :

SUR CET EMPLACEMENT
S'ÉLEVAIT L'HOTEL DE NAVARRE
QUI FUT ENSUITE
LE SÉJOUR D'ORLÉANS

—

LOUIS XII
AVANT SON AVÈNEMENT AU TRONE
L'HABITA JUSQU'EN 1484.

La maison qui porte le numéro 49 est occupée par l'institut psycho-physiologique et par un dispensaire. Mais l'hôtel, ou tout au moins ses dépendances, s'étendait au delà, sur le terrain des maisons qui séparent le numéro 49 du lycée Fénelon et sur l'emplacement même de ce lycée.

*
* *

Si la duchesse put trouver quelque encouragement dans les paroles du roi, d'autre part une mesure avait été prise, dès avant son arrivée, qui dut lui révéler combien elle avait peu à compter sur les conseillers qui entouraient Charles VI et agissaient pour lui. Une partie des possessions que le roi avait données à Louis d'Orléans fut enlevée à ses enfants. Château-Thierry, le comté de Dreux, Montargis, Crécy-en-Brie, Châtillon-sur-Marne et d'autres terres et seigneuries furent réincorporés au domaine royal. L'ordonnance qui en décida ainsi fut enregistrée au Parlement le 12 décembre : elle est conçue en termes assez hostiles au duc d'Orléans et aurait été rendue, si la date qu'elle porte est exacte, dès le mois de novembre, c'est-à-dire en grande hâte, quelques jours à peine après l'assassinat (1).

Quant aux autres possessions de son mari, Valentine, qui avait le « gouvernement » de ses enfants, rendit hommage au roi le 4 janvier 1408 (2) et prêta le serment de fidélité qu'elle lui devait.

Rien n'avait d'ailleurs été fait, depuis les audiences qu'elle avait eues du roi, contre le duc de Bourgogne. Le bruit courait que celui-ci allait revenir à Paris. La duchesse résolut de rejoindre pour un temps ses enfants à Blois. Après ce qu'elle avait accompli, elle ne pouvait qu'attendre les décisions royales. D'autre part, elle voulait voir de ses propres yeux si ses fils étaient en sécurité au château de Blois. Leur ennemi pouvait d'un jour à l'autre devenir plus puissant et plus redoutable. Il fallait se préparer à toutes les éventualités. Ainsi en jugea Valentine. Ayant pris congé du roi qui lui donna le baiser de paix (3), elle partit pour Blois.

(1) Ordonnances des rois de France, t. IX, p. 261.

(2) Bibl. nat. Pièces originales 2156 : 381. La duchesse « le jour, dit-elle, que nous fismes hommaige à Mons. le Roy » donna dix écus d'or « aux varlets de porte de mon dit S^r le Roy ».

(3) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XXVIII, chap. XXXIII.

Alors se produisit un fait qui révèle combien le courage de Valentine avait effrayé le parti bourguignon. La venue de la duchesse en deuil, sa douloureuse situation, l'horreur du crime qui l'avait rendue veuve, les dangers suspendus sur sa tête et sur celle de ses enfants, sa fidélité à l'époux qu'elle avait perdu, ses supplications au roi pour obtenir justice, son courage, sa grande et noble attitude, tout cela lui avait conquis, dans une certaine mesure, la sympathie des Parisiens, jadis si excités, si acharnés contre elle. On la plaignait, on l'admirait. Les partisans de Jean sans Peur jugèrent qu'il ne fallait pas laisser se développer ces impressions et ces sentiments, dangereux pour leur cause. On chercha le moyen de rendre la duchesse odieuse au peuple. On ne chercha pas longtemps. Une première fois on avait si bien réussi qu'il n'y avait qu'à employer les mêmes moyens, à recommencer ou à continuer l'abominable campagne qui avait si merveilleusement servi et triomphé douze années auparavant... Et dès le lendemain du départ de Valentine, le bruit fut répandu dans la ville que le roi avait subi une rechute de son mal et que la duchesse en était la cause, qu'en un mot, elle l'avait de nouveau ensorcelé. Le fait de la rechute était-il réel? On n'en sait rien : il peut bien avoir été inventé, comme le fut certes le motif qu'on lui attribuait. Cette fois, Isabeau ne peut être accusée de s'être jointe, pour propager ces rumeurs, aux ennemis de Valentine. Le duc de Bourgogne, dont l'ambition ne se dissimulait plus et qu'elle voyait capable de tous les crimes, l'épouvantait. D'ailleurs, des accusations analogues étaient répandues contre la reine elle-même et, quelques semaines plus tard, comme le roi avait passé la nuit avec elle, les Bourguignons firent courir le bruit qu'elle l'avait rendu malade, plus malade qu'il ne l'avait été depuis dix ans (1).

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1407 (1408).

*
* *

Jean de Bourgogne allait rentrer à Paris. Un manifeste avait été publié par ses ordres, rédigé par son chancelier, Jean de Saulx. Il était dit dans cette pièce que c'était pour le bien de l'État qu'il avait fait tuer le duc d'Orléans. Le meurtrier n'avouait plus seulement son crime, comme à Paris ; il le déclarait maintenant un acte de salut public, il s'en vantait, il s'en glorifiait. En face des accusations dirigées contre lui, ce fut désormais son attitude.

Les princes, le duc de Berry, le roi de Sicile ne se sentirent pas détournés de lui par cette audacieuse bravade. Pendant que Valentine était à Paris et demandait justice, pendant qu'on lui faisait entendre que cette justice lui serait accordée, on négociait avec Jean sans Peur, par des envoyés d'abord, puis ouvertement et sans aucune honte. Le duc de Bourbon et son fils refusèrent de demeurer associés à ces étranges négociations ; on se passa d'eux. Il y eut des conférences à Amiens. Là, Jean lui-même se trouva en face du duc de Berry et du roi de Sicile : si l'on ne s'y entendit point, si son pardon ne lui fut pas accordé, c'est qu'il se refusa avec arrogance à toute concession et tout d'abord à solliciter aucun pardon (1). D'Amiens, il retourna dans son comté de Flandre, y réunit des troupes — quatre mille hommes environ — et prit le chemin de Paris. Il lui avait été, de la part du roi, défendu d'y venir. Il ne tint aucun compte de cette défense. Arrivé à Saint-Denis, il y retrouva le duc de Berry et le roi de Sicile qui négocièrent encore inutilement avec lui. Le 28 février, il entrait dans Paris, salué par les acclamations populaires. Les princes ne lui tinrent pas rigueur de son mépris des ordres du roi. Ceux d'entre eux qui étaient à Paris dînèrent avec lui, le jour même de son entrée, chez le duc de Berry.

Tout pliait devant le Bourguignon. Il avait pour lui l'enthou-

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xxxviii.

siasme du peuple et la faiblesse des princes. Il jugea que ce n'était pas assez. En son hôtel d'Artois ou de Bourgogne, rue Mauconseil, il fit construire cette chambre dont il a été parlé précédemment, dont les murs étaient formés d'énormes pierres, véritable forteresse dans une forteresse. Il ne coucha nulle part ailleurs que dans cette chambre. Son hôtel et les rues voisines furent emplis de troupes et il ne sortit qu'avec une escorte de gens solides et dévoués.

*
* *

Le château de Blois était à cette époque, selon Froissart, « bel, grand, fort et plantureux et un des beaux du royaume de France ». « Au-dessus de la ville de Blois, sur un plateau triangulaire, d'où l'œil embrasse le vaste panorama que déroule la rive gauche de la Loire, s'élevait autrefois, écrit l'érudit M. Loiseleur (1), une forteresse dont l'origine se perd dans la nuit des temps... Elle était redoutable entre toutes. Trois rampes étroites, assombries de chaque côté par de hautes murailles, y donnaient accès. Une double enceinte de fortifications précédait le donjon, dernier asile en cas de siège, du maître de cette formidable demeure. La première enceinte, qu'on appelait la basse cour ou l'avant-cour, forme aujourd'hui une place assez vaste, au fond de laquelle se dresse la façade bâtie par Louis XII. Des tours en ruines et d'épaisses murailles témoignent encore des précautions prises pour défendre cette première enceinte. De vastes communs, une église dont la fondation remontait au onzième siècle et qu'il ne faut pas confondre avec la chapelle qu'on voit dans la cour actuelle du château, des logements pour les chanoines desservants de cette église, formaient un vaste cercle de bâtiments autour de cette première cour, où se voyaient aussi des habitations pour les principaux officiers du comte... Le château bâti par Louis XII s'élève aujourd'hui à la place où com-

(1) Jules Loiseleur, *Les Résidences royales de la Loire*.

mençait la seconde enceinte. On y arrivait par un pont-levis jeté sur un fossé entre deux fortes tours... Une tour encore debout formait la jonction angulaire de deux faces du château fort, celle de l'Ouest et celle du Sud... Le manoir proprement dit était contigu à cette tour et à la chapelle... Aucune trace ne reste de ce manoir féodal. »

Tel était le lieu où Valentine s'établit avec ses enfants.

Aussitôt arrivée, la duchesse s'occupa d'en réparer les fortifications, de les augmenter, de faire du château, s'il ne l'était déjà, une place imprenable. Les travaux étaient commencés, du reste, d'après les ordres qu'elle avait donnés en se séparant de ses enfants, à ceux qui avaient été chargés de les conduire à Blois. Elle fit aussi travailler aux défenses de la ville même et y réunit des vivres (1). Il n'était pas improbable qu'elle eût à y soutenir un siège : en tout cas, elle s'y prépara sans hésitation.

Valentine avait amené ou retrouvé à Blois de fidèles serviteurs de celui dont elle portait le deuil. On peut citer parmi eux le gouverneur du duché d'Orléans, Pierre de Mornay, plus connu, parce qu'il était seigneur de Gaules, sous le nom de Gauluet (2), Archambault de Villars, Guillaume de Bracquemont et d'autres. Tous s'employèrent avec ardeur à pourvoir aux nécessités de la situation. Les gentilshommes du duché furent convoqués, des gens d'armes, des archers, des arbalétriers réunis et armés; les portes de Blois furent soigneusement gardées.

Il nous reste des témoignages palpables de ces préparatifs de défense, de cette activité militaire, des énergiques résolutions de Valentine : ce sont de nombreuses quittances constatant les sommes reçues pour leurs « gaiges » par les gens d'armes de la garde du château et des procès-verbaux de « monstres » ou revues passées par Guillaume de Bracquemont et Archambault de Villars. Ainsi Jehan des Marquais, écuyer, et neuf autres gentilshommes de sa compagnie sont passés en revue le 20 mai,

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XXVIII, chap. XXXIII.

(2) Voir Gauluet ou le sire de Gaules, par F. Guessard (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IX).

puis au mois de juin (1). Le 15 août, c'est le tour de Geoffroy de Mareuil, chevalier, et de sa compagnie (2), ainsi que de Guillaume de Vauvilliers, de deux autres chevaliers bacheliers et de huit gentilshommes (3). Tous ceux-ci font partie de troupes destinées à entrer en campagne et que nous verrons plus tard à Paris avec la duchesse. Le 1er septembre, est passée en revue la compagnie de Macé le Borgne qui probablement l'y rejoindra (4). Après la montre, Guillaume de Bracquemont requérait le paiement des gages des hommes dont il venait de constater la présence (5). Comme je l'ai dit, la garnison du château de Blois est, d'autre part, renforcée. En juillet, le gouver-

(1) Archives nationales K 56A : 19 1 et 2.
(2) Archives nationales K 56A : 19 11 et 12.
(3) Archives nationales K 56A : 19 17 et 18.
(4) Voici, comme exemple de ces « monstres », celle de cette compagnie :
« La monstre de messire Macé le Borgne, chevalier bachelier et quatorze escuiers de sa compagnie, receus à Blois, le 1er jour de septembre mil CCCC et VIII.

Ledit Chevalier
Escuiers :

Simonet Louvet.	Huguenot de Villars.
Guiot de Tillières.	Jehan Savary.
Bobin le Margerier.	Lois de Varennes.
Guiot Raillard.	Bridard de Dineille.
Saint-Ouen.	Jehan Potiau.
Bouchart de Mornay.	Guillot le Valois.
Jaquin Prunelle.	Cremagon.

(5) Voici une des lettres, toutes à peu près semblables, du reste, par lesquelles ce paiement était requis : « Guillaume, sire de Bracquemont, chevalier, commis de par madame la duchesse d'Orléans à recevoir les monstres et reveues des gens d'armes, archers, arbalestriers et autres gens de guerre estans au service de madite dame, à Guillaume Maigret, secrétaire de madite dame et païeur des gens d'armes, archers, arbalestriers et autres gens de guerre dessusdits, Salut. Nous vous envoions enclos sous nostre scel la monstre de messire Gieffroy de Mareul, chevalier et neuf autres gentilz hommes estans en sa compaignie, reveuz à Blois, le quinzième jour d'aoust mil CCCC et huit, pour servir aux gaiges de madite dame la duchesse en ses guerres, partout où il lui plaira et vous mandons que audit chevalier et autres neuf escuiers nommés en lad. monstre, vous faites prest et paiement de leurs gaiges pour quinze jours. Donné audit lieu de Bloys, l'an et jour dessusdits, sous nostre scel. » (Archives nationales K 56A 19 12).

neur du château est Gauluet qui touche, avec son écuyer, cinquante livres tournois « pour avoir vacqué à la garde dudit chastel le mois de juillet (1) ». Un des capitaines qui sont sous ses ordres est Bouchart de Mornay, avec treize archers, pour lesquels il lui est payé chaque mois quatre-vingt-dix-sept livres et dix sols tournois (2) : lui-même reçoit « pour ses gaiges » vingt livres par mois (3).

Les forteresses, même lointaines, sont mises en mesure de repousser une attaque : ainsi, le 1er août, Valentine charge Wautier de Cany de pourvoir à ce qui regarde l'artillerie de son château de Coucy (4).

Par les pièces qui ont subsisté jusqu'à nous, au milieu de tant d'autres qui ont disparu (5), il est facile de comprendre quels armements considérables, précipités, se firent alors sous l'impulsion de la duchesse, pour venger la mort de son mari, pour défendre ses enfants et pour préserver la France de tomber au pouvoir de son assassin.

En même temps, ne se laissant distraire par sa douleur d'aucun des devoirs qui s'imposaient à elle, Valentine s'occupait de l'administration du duché et des autres possessions, nombreuses et dispersées, de la maison d'Orléans. Par des lettres données à Blois, le 8 février 1408, elle avait maintenu Gauluet en la charge de gouverneur de son duché (6). Les portions éloignées de ses domaines n'échappaient pas à sa sollicitude : « Après la mort du duc, elle se comporta comme dame de Chauny », écrit dom Labbé dans son histoire de cette ville (7). Elle dut même

(1) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2057 : 53.
(2) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2057 : 55.
(3) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2057 : 56.
(4) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 587 : 4.
(5) Certaines pièces, montres ou quittances, portent la date des premiers mois de 1408 : elle sont en réalité de 1409, étrangères par conséquent à l'action de Valentine, l'année 1408 s'étant prolongée pour les gens du quinzième siècle jusqu'au 7 avril, jour de Pâques.
(6) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2057 : 43.
(7) Voir aussi G. Legocq, *Étude historique sur Valentine de Milan*.

s'occuper des questions extérieures auxquelles Louis était mêlé : elle transigea avec le marquis de Moravie « pour raison de forteresses (1) situées au pays de Luxembourg (2) ».

A ses enfants et à sa propre cause, elle cherchait partout des défenseurs. Le duc de Bretagne, Jean V, avait eu « des alliances » avec Louis d'Orléans. Valentine obtint que ces alliances fussent renouvelées et, le 1er mai 1408, le duc déclarait vouloir les continuer « avecques belle tante d'Orliens et avec beau frère, son filz... par la forme et manière que nous avions avecques très cher sires et oncles, dont Dieux ait l'arme (3) ».

La duchesse s'assure à Paris des appuis d'un autre genre. Le duc d'Orléans avait, comme conseillers et avocats au Parlement, deux hommes célèbres, Jean Jouvenel et Guillaume Cousinot. Valentine renouvelle leur mandat et décide, comme il est naturel, que les émoluments et avantages dont ils jouissaient leur seront conservés. Les émoluments consistaient, pour chacun d'eux, en vingt livres tournois de pension annuelle. De plus, ils avaient droit chaque année à la robe nécessitée par l'exercice de leur fonction. L'ordonnance de la duchesse est du 29 février 1408. Le préambule, comme celui de tous ses actes à cette époque, est celui-ci : « Valentine, duchesse d'Orliens, comtesse de Bloys et de Beaumont et dame de Coucy, aians la garde et gouvernement de nostre très cher et très amé ainsné filz, Charles, duc audit duché d'Orliens et de Valoiz, et de noz autres enfans... (4) »

Louis d'Orléans avait laissé de nombreuses dettes. Valentine chargea trois hommes de confiance, Gilles de Langres, Guillaume Sizain et Denis Mariette d'en faire un relevé et de les payer (5). On travailla au relevé, mais les dettes ne purent être

(1) Yvoy, Montmédy, Orchimont, etc.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. 5980 (Extrait... des layettes et matières contenues en l'inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Blois).

(3) Archives nationales K 57A.

(4) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 1593, doss. 36662 : 4.

(5) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 913 (dossier Coury : 2) : Nicolas Coury, marchand, demeurant à Paris, reconnaît avoir reçu de Gilles de Langres, Sizain et Mariette « comis de par ladite dame à paier les dettes de feu monsei-

payées, du moins en totalité : et l'année suivante, Charles d'Orléans faisait encore vendre des bijoux et joyaux pour continuer le paiement des sommes dues par son père (1). Durant son séjour à Blois, Valentine vendit au Dauphin, duc de Guyenne, son hôtel « sis à Paris, devant le château de la Bastille ». Il lui fut payé dix mille francs d'or (2), dont une partie passa assurément aux dépenses militaires que nécessitait la situation, mais dont une partie aussi fut probablement employée à payer quelque chose des dettes du feu duc.

La duchesse fit distribuer une somme importante — douze cents francs d'or, soit environ quarante-huit mille francs d'aujourd'hui — aux serviteurs de son mari. Nous avons le « rôle » de cette distribution (3). Deux notes de cette pièce se réfèrent à l'assassinat du prince. Parmi les quelques hommes qui accompagnaient le duc d'Orléans, alors qu'il tomba sous les coups de ses meurtriers, deux avaient été blessés : tous deux étaient attachés à la fruiterie de l'hôtel ducal. Nous avons vu l'un de ces hommes, Robin Huppe, se réfugier tout sanglant chez la chapelière Amelot Lavelle : il avait guéri de ses blessures. De l'autre, Guillaume Quidort, on ne connaît la présence au drame du 23 novembre que par l'une des deux notes dont je viens de parler. Robin Huppe « qui fut mutilé avec Monseigneur le duc » est inscrit pour dix francs d'or — une valeur de quatre cents francs environ — dans le « rôle » en question. Guillaume Quidort, « qui fut semblablement mutilé avec mondit seigneur », reçut, de son côté, douze francs d'or.

Un autre serviteur du prince reçut aussi une récompense pour une mission dont l'accomplissement dut à la fois consoler et attrister le cœur de la duchesse. Le duc avait un chien favori,

gneur le duc d'Orliens, dernièrement trépassé, que Dieu absoille » une somme due par le duc pour achat de draps de soie.

(1) Bibl. nat. Mss. fr Pièces originales 2156 : 407.

(2) Archives nationales K 56[A] : 18[8].

(3) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2156 : 382. Cette pièce est du 29 janvier 1408.

appelé « Doulcet ». Ce valet avait ramené Doulcet à la duchesse.

Tandis que ces faits, grands ou petits, d'importance sérieuse ou minime, se passaient à Blois, des événements s'accomplissaient à Paris, qui allaient bientôt y ramener Valentine.

*
* *

Depuis que Jean sans Peur était entré dans la capitale, il avait organisé contre les amis de la maison d'Orléans une véritable persécution. Appuyé sur le peuple parisien qu'il continuait de flatter et d'entretenir dans la pensée qu'il était l'ennemi des impôts et des charges fiscales et que s'il arrivait à gouverner la France, il les supprimerait en grande partie, — ce qui ne l'empêchait pas, malgré la détresse du Trésor, d'exiger et de se faire payer la dot de la fille de roi, Michelle de France, qui avait épousé son fils, le comte de Charolais, — inspirant au contraire les craintes les plus vives à la Cour et aux princes, il s'efforçait de grandir encore et de fortifier sa situation. Pour cela, il s'occupait de peupler de ses créatures l'entourage royal. Tous ceux, parmi les officiers du roi et du Dauphin, qui avaient été appelés à leurs fonctions par la protection du frère de Charles VI, tous ceux qui avaient quelques liens avec la maison d'Orléans furent exclus de leurs charges, écartés de la Cour. Le duc de Bourgogne choisit leurs successeurs parmi les gens qui lui étaient dévoués et les imposa aisément à la faible volonté de Charles.

Les plus retentissantes de ces disgrâces furent celles de l'amiral Clignet de Brébant et du prévôt de Paris Guillaume de Tignonville. La haine que leur portait le duc de Bourgogne s'explique aisément. Nous avons vu, quand il s'enfuyait de Paris, après l'assassinat, Clignet de Brébant se mettre à la tête d'une troupe de gentilshommes, le poursuivre, être près de le prendre ou de le tuer : ils ne furent arrêtés, on s'en souvient, que par la rupture d'un pont sur l'Oise. Clignet fut destitué de sa charge

d'amiral, qui fut donnée au sire de Châtillon, partisan de la maison de Bourgogne.

Quant au prévôt de Paris, on n'a pas oublié avec quel zèle et quelle habileté il s'était donné, dès le soir du 23 novembre, à la recherche de l'assassin de Louis d'Orléans. Ce fut lui qui vint demander aux princes l'autorisation de visiter leurs hôtels, se faisant fort de trouver en l'un de ces hôtels quelqu'un des meurtriers. C'était lui, en réalité, qui avait découvert et dénoncé le crime de Jean sans Peur. On juge si celui-ci brûlait de se venger. Il tenait en même temps à mettre la prévôté de Paris aux mains d'un homme qui fût à ses ordres. On se servit pour abattre Tignonville d'une vieille querelle qu'il avait avec l'Université.

On lui avait amené un jour deux clercs de l'Université qui étaient accusés de plusieurs larcins. Ils avaient volé sur les chemins publics et détroussé les passants. Le fait n'était pas très rare. Dans cette foule de jeunes hommes, venus de toutes les contrées de l'Europe pour suivre les cours et prendre les grades de l'Université de Paris, il se trouvait, on peut bien le penser, des gens de toute espèce, — notamment quelques-uns de sac et de corde. Les meurtres, les vols et autres crimes et délits étaient fréquents dans ce monde universitaire, besogneux et violent. Les deux personnages dont il s'agit en étaient de fâcheux échantillons. Les chroniqueurs nous ont transmis leurs noms de façons différentes : Olivier François et Jehan de Saint-Léger, dit le Religieux de Saint-Denis (1) ; Olivier Bourgeois et Roger de Montillel, rapporte Monstrelet (2). La *Chronique Normande* appelle l'un d'eux Mouchiel. En tout cas, l'un était Breton et l'autre Normand. Leurs méfaits n'étaient pas déniés, que l'on sache et, à ce point de vue, nul ne se fût étonné de les voir condamnés et pendus. Mais ils étaient clercs de l'Université et, comme on les menait au prévôt, ils avaient crié très fort, au milieu de la foule

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XXVIII, chap. XXIX.
(2) *Chronique* de MONSTRELET, liv. Ier, chap. XIII.

qui se pressait sur leur passage : « Clergie! Clergie! » indiquant par là qu'ils avaient le droit de n'être jugés que par un tribunal ecclésiastique. Ils le furent néanmoins par le Châtelet, qui les condamna et les fit exécuter. Alors se manifesta par toute la ville une grande émotion. Une foule considérable avait assisté au supplice des deux étudiants et en était revenue en répandant le bruit que les privilèges de cléricature étaient abolis. L'Université cita Tignonville devant le roi, et l'évêque de Paris l'excommunia. L'Université demandait que le prévôt fût contraint de dépendre les corps des suppliciés; qu'il les rendit à la justice ecclésiastique après les avoir baisés sur la bouche; qu'il demandât à genoux pardon de la liberté qu'il avait prise de faire pendre les deux larrons et, comme conclusion dernière, qu'il fût destitué de son office et déclaré indigne d'en exercer un autre (1).

Le prévôt n'avait été en définitive qu'un fidèle serviteur de l'autorité royale : la restriction de la justice ecclésiastique, l'extension de la justice du roi, c'était la politique voulue et pratiquée par la royauté. Aussi ne peut-on guère s'étonner que le Conseil du roi ait d'abord accueilli froidement l'exposé des prétentions de l'Université. Mais celle-ci avait, même en face du pouvoir royal, de puissants moyens d'action : elle ferma ses écoles, interrompit ses cours et suspendit ses prédications. L'hiver de 1407 à 1408 se passa de la sorte, cette querelle ajoutant encore à l'émotion populaire que tant de causes surexcitaient. L'Université menaça même de quitter Paris et d'aller établir son siège dans quelque autre ville.

Le duc de Bourgogne avait toujours travaillé à se rendre l'Université favorable, autant que le peuple parisien. Il ne fut pas long à voir dans cette affaire à la fois un moyen d'attacher plus encore à sa cause cette force considérable qu'était l'Université, d'enlever la prévôté à Tignonville et de la donner à l'une de ses créatures (2). Alors le Conseil du roi, docile aux volontés

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XXVIII, chap. XXIX.
(2) Cousinot, *la Geste des nobles*, chap. XCVI.

du véritable maître de Paris, décida que le prévôt avait agi avec légèreté et précipitation et qu'il ferait des excuses. Une telle décision entraînait naturellement pour Tignonville la perte de son office. Le duc de Bourgogne, bien qu'il ne fût point en apparence mêlé à l'affaire, triomphait en réalité. Il fit donner la prévôté à Pierre des Essars, — qu'il devait plus tard abandonner aux fureurs de la populace. Tignonville fut cependant nommé président de la Chambre des comptes : peut-être Jean avait-il tenu à ne pas s'aliéner complètement un homme que tous estimaient et qui, surtout, avait de nombreux et de puissants amis. Quant à l'Université, elle ne se contenta même pas de ce succès : il lui fallut une réparation publique. Les cadavres des deux voleurs furent enlevés de leurs gibets et rendus par Pierre des Essars à l'évêque de Paris. Une grande et solennelle procession se déploya à travers les rues de la ville, conduisant les corps à l'église de Saint-Mathurin, où ils furent inhumés. Ce nous paraît et ce fut en effet une bien singulière cérémonie que cette sorte de glorification de deux bandits. Mais l'Université, d'ailleurs comme tous les autres corps privilégiés, mettait au-dessus de tout le maintien des droits qui lui avaient été concédés ou qu'elle s'était attribués et ne reculait devant rien pour les défendre et les sauvegarder.

*
* *

Cet épilogue de l'affaire Tignonville est du mois de mai 1408 : d'après Nicolas de Baye, c'est le 16 mai que les corps des écoliers furent promenés à travers Paris. A ce moment, depuis deux mois déjà, le duc de Bourgogne avait affirmé sa puissance par un acte qui, plus encore que les vengeances exercées par lui contre le parti d'Orléans, blessa et meurtrit le cœur de Valentine. Il s'agit, on l'a compris, de l'audacieuse, de l'incroyable justification de son crime, essayée, d'après ses ordres, par le cordelier Jean Petit.

Ce Jean Petit, docteur en théologie, était au Parlement l'un

des conseillers et avocats du duc de Bourgogne qui, à ce titre, lui faisait une pension annuelle. Il était Normand de naissance. Célèbre par ses discours d'une violence inouïe, il avait prêché en 1406, avec une grotesque insolence, contre Benoît XIII, le pape d'Avignon : il avait parlé des « farces et tours de passe-passe de Pierre de la Lune, dit Benoît ». Au fond il était à qui le payait. Pendant les conférences d'Amiens, mandé par le duc, il avait déjà déclaré et soutenu publiquement que celui-ci avait bien agi en faisant tuer Louis d'Orléans, qu'il avait en cela bien servi le roi et le royaume, et qu'il eût gravement péché s'il eût agi autrement.

C'était cette thèse que le duc de Bourgogne avait voulu faire soutenir et développer à Paris et ce fut naturellement à Jean Petit qu'il s'adressa pour cette abominable besogne.

Lorsqu'il annonça son dessein, la reine et les princes furent singulièrement embarrassés et irrités. Ils avaient été, au moins au cours des dernières années, plutôt les alliés de Louis que de Jean : beaucoup des arguments que l'on allait invoquer contre le duc d'Orléans ne sembleraient-ils pas dirigés contre eux-mêmes? On essaya de détourner le duc de Bourgogne de son projet. Ce fut en vain : il fallait que son innocence fût officiellement reconnue et proclamée. On se vit obligé de lui céder et cette étrange séance, fixée au 8 mars, dut avoir lieu à Saint-Pol même, dans la grande salle de l'hôtel royal.

Le roi n'y put cependant assister : il était dans une des crises de sa maladie. Son fils, le duc de Guyenne, le remplaça : il n'avait que onze ans. Mais autour de lui on voyait le roi de Sicile, les ducs de Berry, de Bretagne et de Lorraine, le cardinal de Bar, les membres du Grand Conseil du roi, ceux du Parlement, une foule de seigneurs, de chevaliers et d'écuyers, le recteur de l'Université, accompagné de docteurs et de clercs, des bourgeois, des gens de tous états, autant que la vaste salle en avait pu contenir.

Devant cet auditoire, Jean Petit lut, durant quatre heures, son plaidoyer pour le duc. Monstrelet nous en a conservé le texte qui, dans le premier volume de sa *Chronique,* occupe

soixante-quatre pages. On pense bien que je n'ai pas l'intention de le reproduire. Il est cependant à propos d'en faire une brève analyse et quelques citations. Ce morceau donne une idée de ce qu'était l'éloquence dans ces premières années du quinzième siècle. Mais il importe surtout de se représenter l'effet que dut produire cette monstrueuse harangue sur l'infortunée duchesse d'Orléans. On concevra la volonté passionnée qu'elle eut, dès ce moment, de faire répondre à cette glorification de l'assassin par la justification de la victime, — volonté qu'elle put réaliser, comme on le sait, quelques mois plus tard.

*
* *

En un long préambule, l'avocat de Jean sans Peur expliqua d'abord que le duc de Bourgogne venait « en grande humilité pour faire révérence et toute obéissance » au roi, comme il y était tenu par douze obligations que l'orateur énuméra tout au long : « c'est assavoir proche parent, vassal, sujet, baron, comte, duc, pair... Ce sont douze obligations par lesquelles il est obligé le servir, aimer, obéir et porter révérence, honneur et obéissance, le défendre de tous ses ennemis... » Et si « par aventure » le roi avait conçu quelque déplaisance envers lui « à cause du fait advenu en la personne du feu duc d'Orléans derrenier trépassé, lequel fait a été perpétré pour le très grand bien de la personne du roi, de ses enfants et de tout le royaume », il supplie le monarque d'ôter de son cœur cette déplaisance « et le tenir en amour, comme son loyal sujet et vassal ». Tel sera le but du discours de l'orateur aux gages du duc de Bourgogne, et il ne dissimule point du reste le véritable motif qui le fait parler : le duc, dit-il, « regardant que j'étais petitement bénéficié, m'a donné chacun an bonne et grande pension pour m'aider à tenir aux écoles, de laquelle pension j'ai trouvé une grande partie de mes dépenses et trouverai encore, s'il lui plaît de sa grâce (1) ».

(1) Jean Petit toucha d'abord vingt livres de gages par an ; son traitement fut

Après cet aveu sans artifice, Jean Petit annonça qu'il prenait comme texte de son discours ce mot de « Monseigneur saint Pol » : *Radix omnium malorum cupiditas*, qu'il traduisit : « Dame convoitise est de tous les maux la racine. » Et après l'avoir traduit, il en entreprit un interminable commentaire, — trente-huit pages de Monstrelet. Dans ce commentaire, il est parlé des choses les plus étranges et des personnages les plus inattendus en pareille matière : de Julien l'Apostat, d'une vision de saint Basile où l'on voit apparaître « le chevalier Mercure », du moine Sergius et de Mahomet, de Zambri « prince et duc de Siméon, qui fut une des douze lignées des enfants d'Israël », de Lucifer et de saint Michel, du roi David et d'Absalon, d'Athalie et d'Ochosias. Et Dieu sait quelles aventures sont contées de tous ces personnages et comment l'on comprenait alors leur histoire! Julien, par exemple, pour devenir empereur, se convertit « à la loi des Sarrazins »... Tout cela d'ailleurs pour arriver à cette conséquence qu'un sujet qui « par convoitise, barat (1), sortilège et malengin, machine contre le salut de son roi et souverain seigneur, pour lui tollir et soustraire sa très noble et haute seigneurie, il pèche si grièvement et commet si horrible crime... » qu'il mérite « double mort, c'est assavoir première et seconde... Par la première mort, j'entends mort corporelle, qui est séparation du corps et de l'âme, et par la mort seconde, je n'entends autre chose que damnation perdurable, de laquelle parle Monseigneur saint Jean l'Évangéliste... » Ici, nouvelle avalanche de preuves historiques, mêlées de citations tant païennes que chrétiennes : « Monseigneur saint Grégoire », « le docteur saint Thomas », Anaxagore, Cicéron, Boccace et bien d'autres sont invoqués tour à tour pour établir qu'un vassal qui conspire contre son suzerain mérite la mort.

Et qui peut la lui donner? Qui a le droit de le tuer? « Un chacun » le peut : et l'orateur s'efforce de le démontrer par un

élevé ensuite à cent, puis à cent cinquante livres. (Vallet de Viriville, *Magasin de librairie* de novembre 1859.)

(1) Tromperie, trahison.

long raisonnement dont cette phrase donnera une idée : « Il est licite à un chacun d'occire un larron, s'il le trouve en sa maison, de nuit, par la loi civile et impériale. Donc, par plus forte raison, est-il licite d'occire un tyran qui, par nuit et par jour, machine la mort de son souverain seigneur. Cette conséquence appert à tout homme de sain entendement. » Suivent les exemples de Moïse « qui, sans commandement ne autorité quelconques, occit l'Égyptien qui tyrannisait les enfants d'Israël », de Phinées « qui, sans commandement quelconque, occit le duc Zambri » et enfin celui, plus extraordinaire encore, de saint Michel qui « sans commandement de Dieu, ne d'autre... occit le tyran desléal à son roi et souverain seigneur, pource que ledit Lucifer machinait et tendait à usurper une partie de l'honneur et seigneurie de Dieu ». N'omettons pas cette curieuse distinction : Il est permis à « un chacun » de tuer celui qui veut détrôner son roi, mais il est plus honorable que ce soit un des parents du roi qui se charge de la besogne. Il est d'ailleurs, dans ce cas, permis de tuer de toute façon, notamment « par aguet, espiements et cautèle ».

Il est facile de pressentir maintenant la suite du discours. Celui qui agit contre son roi est digne de mort, il peut être tué par n'importe qui, mais il vaut mieux qu'il le soit par un parent du roi : il ne reste plus, pour justifier Jean sans Peur, cousin du roi et meurtrier « par aguet », qu'à prouver que Louis d'Orléans était l'ennemi de Charles VI, conspirait contre lui et voulait le détrôner. Et en effet, la seconde partie du plaidoyer est destinée à établir que le duc d'Orléans s'est rendu coupable du crime de lèse-majesté — et d'une foule d'autres en même temps. C'est une accumulation monstrueuse, insensée, de forfaits imputés au duc, sans la recherche même d'une preuve. Tout ce qu'ont pu imaginer et inventer ses ennemis, ses « haineux », comme l'on disait, est transformé en indiscutables vérités. Les bruits de taverne sont enregistrés comme paroles d'Évangile. Les histoires que l'on a, douze années auparavant, forgées contre Valentine reparaissent au jour, embellies et développées à la fois contre son mari et contre elle.

C'est même par les plus ridicules de ces inventions que commença l'avocat de Jean sans Peur. Il exposa que le duc d'Orléans avait essayé de tuer le roi par maléfices et sortilèges. L'histoire qu'il raconta longuement à ce sujet — et que je vais fort abréger — peut nous donner une idée de la valeur de son acte d'accusation tout entier.

D'après Jean Petit, le duc d'Orléans s'était mis — on ne sait à quelle époque — en relations avec quatre personnes : un moine apostolat, un chevalier, un écuyer, et un « varlet ». Il leur avait confié son épée, sa dague et un anneau pour faire consacrer le tout au nom du diable. Comme la chose ne pouvait s'opérer qu'en un lieu désert et retiré, ils portèrent les trois objets en question à la tour de Montjay, près de Lagny-sur-Marne et s'établirent dans cette tour, où, à plusieurs reprises, le moine apostat évoqua les démons. Un dimanche, en particulier, de grand matin, sur une montagne voisine, il se mit à genoux, vêtu de sa seule chemise, plaça l'épée et la dague la pointe en terre, l'anneau à côté des armes et appela les esprits infernaux. Il en vint deux, tout semblables à des hommes, vêtus de brun-vert et qui se nommaient, paraît-il, l'un Hérémas et l'autre Estramain. « Il leur fit, rapporte le docteur en Sorbonne, honneur et grande révérence, aussi grande que l'on pourrait faire à Dieu. » Les diables prirent l'épée, la dague et l'anneau, puis disparurent. Un peu plus tard, ils revinrent et rapportèrent fidèlement le tout ; l'anneau était devenu d'un rouge écarlate. Le diable qui l'avait rapporté dit au moine apostat : « C'est fait, mais il faut encore que tu le mettes en la bouche d'un mort, de la manière que tu sais. » Le moine, l'écuyer et le varlet se rendirent donc, de nuit, au gibet de Montfaucon. Là, ils avisèrent l'un des plus récents pendus, ils le dépendirent et l'installèrent sur un cheval. Revenus à Paris, ils placèrent le mort dans l'écurie de l'hôtel du chevalier, lui mirent l'anneau dans la bouche et lui enfoncèrent l'épée et la dague dans le corps « depuis le fondement jusqu'à la poitrine ». Après quelques jours, les deux armes et l'anneau ainsi consacrés au diable furent remis au duc d'Orléans afin qu'il

s'en servît pour tuer le roi. On y ajouta même, pour plus de sûreté, « de la poudre des os du lieu deshonnête » du mort dépendu, poudre que le duc devait porter plusieurs jours dans un sachet entre sa chair et sa chemise.

Voilà les billevesées qu'avec un sérieux imperturbable et devant l'assemblée que l'on sait, débita Jean Petit, docteur en théologie.

Mais ce n'est pas tout. « Le criminel duc d'Orléans » fit pratiquer par le même moine un autre sortilège. Il imbiba une verge (1) de bois de cornouiller du sang d'un coq rouge et d'une poule blanche. Cette verge devait posséder une vertu singulière : celui qui la porterait sur soi « ferait sa voulenté de toutes les femmes qu'il toucherait ». Le moine protestait même qu'il avait éprouvé les merveilleux effets de cette verge. Une fois qu'elle eut été bénie durant la semaine sainte, le duc, au dire de Jean Petit, en prit possession. D'après ces prémisses, on pense assurément qu'il s'en servit pour favoriser ses amours et multiplier le nombre de ses conquêtes.. Erreur profonde! Ce sortilège eut un tout autre résultat : il causa les maladies dont le roi fut tour à tour atteint : « La première, dit l'avocat de Jean, fut à Beauvais, qui fut tant angoisseuse qu'il en perdit les ongles et les cheveux pour la greigneur partie (2). » La seconde fut sa crise de la forêt du Mans. Par quel étrange destin ce sortilège eut-il ses effets si curieusement modifiés? Maître Jean Petit a omis de nous l'expliquer.

On se demande vraiment si, après de telles sottises, il est nécessaire de poursuivre l'analyse du plaidoyer de l'avocat du duc de Bourgogne, de l'accusateur de Louis d'Orléans et de Valentine. Car, bien qu'il ne la nomme point, la noble duchesse est comprise dans l'incrimination odieuse et absurde que Jean Petit dirige contre son mari. Il rappelle avec soin les bruits que l'on a répandus douze années auparavant (3) et grâce auxquels

(1) Un anneau.
(2) La plus grande partie.
(3) V. chap. XI.

on est parvenu à éloigner, à exiler Valentine : l'étonnement et le courroux prétendus de son père quand il lui est donné de bonnes nouvelles de la santé de Charles VI ; les paroles qu'il aurait adressées à sa fille pour l'inciter à arriver au trône, sans doute par tous les moyens. Et l'avocat de Jean sans Peur ajoute naturellement : « Pour parvenir à ce, les dessusdits ducs d'Orléans et de Milan, par diverses voies, ont depuis continuellement machiné en la mort du roi et de sa génération. » J'ai montré le néant, la folie de toutes ces accusations (1), comme le fit, quelques mois après le plaidoyer de Jean Petit, l'avocat de Valentine, quand il fut enfin donné à la duchesse de défendre la mémoire de son mari. Tout cela est faux, impossible, ne se tient pas debout... Mais encore une fois qu'importe au défenseur de l'assassin du duc d'Orléans...

Sans entrer dans d'inutiles développements, suivons-le cependant jusqu'au bout.

Vient maintenant, dans son plaidoyer, une ridicule histoire de tentative d'empoisonnement. Si Louis eût tenté d'empoisonner le roi, — et celui-ci l'aurait su, d'après Jean Petit, — il est à croire que l'affection que Charles éprouva toujours pour son frère et dont il lui donna tant de preuves, avant sa maladie et depuis et jusqu'à la fin, en aurait été fort diminuée. Il est bien entendu que le malheureux accident causé par Louis au bal des sauvages est attribué à la volonté arrêtée du prince de faire périr son frère dans l'incendie.

La politique étrangère elle-même est mise à contribution pour fournir des armes contre le duc d'Orléans. Louis aurait machiné avec le duc de Lancastre la perte du roi Richard d'Angleterre, parce que celui-ci aurait dit à Charles VI que son frère et Jean-Galéas l'avaient ensorcelé et rendu malade. C'est toujours au fond la même et vieille histoire de l'envoûtement du roi par Valentine. Malheureusement pour la thèse de Jean Petit, il est certain que dès que Henri de Lancastre eut détrôné Richard,

(1) V. chap. XI.

Louis d'Orléans fut le plus résolu des ennemis de l'usurpateur.

Et voici, après l'histoire de l'ensorcellement, celle de la pomme empoisonnée, destinée au petit dauphin qui reparaît aussi. Seulement, douze années auparavant, c'était Valentine que l'on accusait. Maintenant, c'est le duc d'Orléans — ou tous deux, car il est parlé par Jean Petit de « ceux qui la pomme empoisonnèrent et la firent porter ».

On approche de la fin du plaidoyer. L'avocat du Bourguignon a cependant encore en réserve quelques incriminations contre le mari de Valentine. Ses voyages auprès du pape, pour arriver à la pacification de l'Église, auraient eu pour but secret de faire déclarer le roi et sa postérité inhabiles à régner... Enfin, le duc aurait même voulu séquestrer la reine Isabeau! Quant aux preuves, elles sont comme toujours absentes. L'orateur n'en donne pas, n'en cherche pas, et pour cause.

De sorte que l'on arrive tout naturellement à cette conclusion : « S'ensuit clairement que mondit seigneur de Bourgogne ne veut et ne doit en rien être blâmé, ne reprins dudit cas advenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans, et que le roi, notre sire, ne doit pas tant seulement être content, mais doit avoir mondit seigneur de Bourgogne et son fait pour agréables et l'autoriser en tant que mestier (1) serait. Et avec ce, le doit guerdonner (2) et rémunérer en trois choses : c'est à savoir en amour, en honneur et en richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à Monseigneur saint Michel l'Ange et au vaillant homme Phinées... » Mais ce ne serait pas encore assez : il faut encore que le roi fasse connaître la « loyauté et bonne renommée » du duc de Bourgogne « par tout le royaume et en dehors du royaume... par lettres-patentes, par manière d'épîtres ou autrement ». Et ce monstrueux morceau se termine par une pieuse invocation : « Iceluy Dieu veuille que ainsi soit fait *qui est benedictus in secula seculorum, Amen!* »

(1) Besoin.
(2) Récompenser.

Quel effet ce fatras de mensonges cyniques, d'inventions grotesques, d'imputations démenties par tout ce que l'on savait du caractère et de la vie du prince, cet amas d'histoires diaboliques, de citations bizarres, coupé de divisions innombrables et puériles produisit-il sur l'auditoire devant lequel il fut prononcé et sur le public qui en recueillit les échos? Les annalistes du temps nous le disent et surtout nous le laissent comprendre : « Si fut adonques fait grand murmure dedans la ville de Paris, dit Monstrelet, et y eut plusieurs et diverses opinions (1). » Le Religieux de Saint-Denis est plus net : « Je me souviens que plusieurs personnages recommandables et d'un éminent savoir qui y avaient assisté, trouvèrent ce plaidoyer repréhensible en beaucoup de points. Je serais disposé à partager leur avis (2) ». Jouvenel des Ursins, après avoir analysé le discours de Jean Petit, conclut : « Laquelle chose semblait bien étrange à aucunes gens, notables et clercs; mais il n'y eut si hardi qui en eut osé parler au contraire (3) ». C'est le même sentiment qu'exprime Cousinot : « Et ne fut nul qui à cette heure osât répondre », et il ajoute que le « commun du royaume » restait favorable à Jean de Bourgogne (4).

Si le peuple, dans son fol espoir d'une réduction des impôts opérée par le Bourguignon, restait de son parti, les princes et la Cour, qui ne l'aimaient guère, n'osaient pas protester contre sa tentative de justification. Ils vivaient dans la terreur du duc de Bourgogne, devenu le vrai chef du gouvernement et le maître du royaume. Le pauvre roi s'inclina comme les autres et ce fut certes le plus excusable de tous. Jean alla le trouver et dès le lendemain de la séance, le 9 mars, il en obtint des lettres, non pas de rémission, mais des lettres écrites sous sa dictée par lesquelles il faisait justifier et exalter son crime. Il y faisait dire par le roi que le duc d'Orléans « avait machiné et machinait de

(1) *Chronique,* liv. Ier, chap. XXXIX.
(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis,* liv. XXVIII, chap. XXXIV.
(3) *Histoire de Charles VI,* année 1407 (1408).
(4) *La Geste des nobles,* chap. XCV.

jour en jour » sa mort et celle du dauphin et qu'informé de cela, le duc de Bourgogne « avait fait mettre hors de ce monde notre dit frère ». En conséquence, continuait le roi, « nous avons ôté et ôtons de notre courage toute déplaisance... et voulons que iceluy notre cousin de Bourgogne soit et demoure en notre singulier amour comme il était paravant (1) ». Charles acquiesça à tout ce que l'on voulut. Plus tard, il dira — et c'est chose bien vraisemblable — qu'il ignorait tout à fait ce que contenaient ces lettres et qu'il ne les avait jamais lues. De ces lettres « moult de grands seigneurs, dit Monstrelet, et aussi autres sages furent moult émerveillés ». On conçoit de reste leur étonnement. Le Religieux de Saint-Denis raconte — mais l'anecdote n'est pas très vraisemblable, — qu'en donnant ces lettres au duc, le roi l'engagea à se prémunir contre les vengeances qui néanmoins pouvaient le menacer : à quoi Jean aurait répondu avec son audace habituelle que, tant que le roi lui garderait ses bonnes grâces, il ne craindrait personne sur terre.

Cependant la reine et les princes finirent par laisser voir les sentiments qu'ils éprouvaient à l'endroit du Bourguignon. Ils montrèrent ces sentiments de la façon la moins héroïque qui fût possible — en s'enfuyant de Paris. Peut-être d'ailleurs ne pouvaient-ils rien faire de plus, ni d'autre. Trois jours après le plaidoyer de Jean Petit, la reine quitta Paris, emmenant avec elle le jeune dauphin et ses autres enfants : elle se retira à Melun, y réunit des troupes et s'y fortifia. Les princes et les grands seigneurs suivirent : le duc de Berry, le roi de Sicile, le duc de Bretagne, Montagu, le connétable s'éloignèrent également de la capitale sous divers prétextes, la plupart d'entre eux pour rejoindre la reine.

(1) Archives nationales K 56A : 17.

CHAPITRE XVII

VALENTINE ET JEAN SANS PEUR

Jean sans Peur quitte Paris pour aller combattre les Liégeois; la reine rentre dans la capitale avec le dauphin et les princes; Valentine revient aussi à Paris; séance solennelle au Louvre : la duchesse y renouvelle sa plainte contre Jean sans Peur; Charles d'Orléans rejoint sa mère avec trois cents chevaliers et écuyers; nouvelle séance au Louvre : Valentine fait défendre par l'abbé de Saint-Fiacre la mémoire de son mari; Guillaume Cousinot prend, au nom de la duchesse et de ses enfants, des conclusions contre Jean sans Peur; Louis d'Orléans est justifié et déchargé des accusations portées contre lui : on promet encore à Valentine que justice sera faite de l'assassinat de son mari; les conclusions de la duchesse sont, au nom du roi, notifiées à Jean sans Peur, les lettres de justification qu'il avait obtenues sont révoquées; Valentine retourne à Blois.

Jean sans Peur remporte sur les Liégeois la grande victoire d'Hasbain : il marche sur Paris; le roi, la reine et les princes quittent la ville pour se retirer à Tours; le duc de Bourgogne entre à Paris; les espérances de Valentine anéanties.

Un événement survenu à l'extérieur changea une fois encore et pour un certain temps la face des choses. Les habitants de Liège avaient un assez singulier évêque, Jean de Bavière. Cet évêque n'avait par reçu les ordres, il n'était pas prêtre. Ses diocésains tenaient à ce qu'il se fît ordonner et leur prétention n'avait à coup sûr rien d'exagéré. Mais Jean de Bavière, bien moins ecclésiastique qu'homme de guerre, ne se sentant aucune vocation religieuse, se refusait absolument à leur donner satisfaction. Il voulait bien toucher les revenus de son évêché et y exercer ses droits de suzerain, mais c'était tout. Les Liégeois irrités s'étaient mis en pleine révolte et l'avaient chassé de sa ville épiscopale : ils avaient même élu un autre évêque, qui avait

été confirmé par le pape Benoît XIII. Or, Jean de Bavière était le beau-frère du duc de Bourgogne, qui avait épousé sa sœur, Marguerite de Bavière. Inquiet de la rébellion de Liège, qui pouvait, disait-il, « être exemple à telles manières de gens que sont communautés » et devenir le commencement « de rébellion universelle » (1), ou plutôt tout simplement inquiet pour ses possessions du Nord, le duc décida de marcher contre les Liégeois et de rétablir l'autorité de son beau-frère. Le 5 juillet, il quitta Paris avec ses deux frères et autant de soldats qu'il en put rassembler. L'effet de son absence ne tarda pas à se faire sentir. Malgré la sympathie que lui gardaient beaucoup de Parisiens, l'autorité que son audace lui avait donnée à Paris et dans le royaume s'écroula aussitôt. Ses ennemis, les princes en tête, triomphèrent. Tout était remis en question.

La reine rentra dans la capitale le 26 du mois d'août. Isabeau était plus irritée que jamais contre le duc de Bourgogne qui, avant de partir, avait convoqué les principaux bourgeois et leur avait fait entendre que lui seul, parmi les princes et ceux qui entouraient le roi, était en réalité son fidèle serviteur. Il n'était guère possible d'ailleurs de douter que son intention fût de s'emparer du pouvoir et de gouverner au nom du roi. Il avait commencé à le faire; son éloignement créait un obstacle momentané à l'exécution de ses desseins, mais il était bien certain qu'il les poursuivrait à son retour. Il fallait évidemment, si l'on voulait empêcher qu'il demeurât le maître du royaume, que ses adversaires profitassent de son absence pour s'unir et pour agir contre lui.

Ce fut ce qui arriva. Jusqu'à ce moment, on l'a vu, les princes, la reine, le conseil du roi avaient été singulièrement tièdes à accueillir la plainte de Valentine et son appel à la justice. On avait pu se demander si la courageuse duchesse n'était pas complètement abandonnée de ceux qui devaient naturellement l'aider et la soutenir. Lorsque Jean de Bourgogne fut parti,

(1) *Chronique* de Monstrelet, liv. Ier, chap. XLVII.

il n'en fut plus de même : la crainte de l'ennemi commun, de celui qui ne cachait plus ses projets ambitieux, que l'on savait capable de les réaliser, fût-ce par des crimes, cette crainte rallia la famille royale et l'entourage du roi à la cause de Valentine.

Ce fut d'abord la reine qui se déclara. Elle quitta Melun et revint à Paris, mais non pas avec le simple cortège qui l'avait accompagnée à son départ. Le dernier dimanche du mois d'août, dans un char doré, une sorte de carrosse, elle fit dans Paris une entrée solennelle. Les ducs de Berry, de Bourbon, de Bretagne, les comtes d'Alençon, de Clermont, de Vendôme, le connétable, les officiers de la maison du roi, une foule de seigneurs l'avaient rejointe et lui faisaient une brillante escorte. Trois mille hommes, chevaliers, écuyers, gens d'armes, la précédaient et la suivaient. On leur imposa dans la ville une stricte discipline. Le petit dauphin, duc de Guyenne ou d'Aquitaine, sur un cheval blanc, suivait sa mère et, comme c'était la première fois qu'il montait, en public tout au moins, quatre hommes entouraient et conduisaient le cheval. La foule acclama la reine, le dauphin, les princes, comme elle avait, quelques mois auparavant, acclamé Jean de Bourgogne. Comme pour lui, on cria Noël! Isabeau, son fils et Louis de Bavière, frère de la reine, allèrent s'installer au Louvre.

Cette entrée militaire était destinée à frapper l'imagination des Parisiens et à leur faire savoir que l'autorité avait changé de mains, qu'elle n'appartenait plus au duc de Bourgogne. On s'apprêta ensuite à leur faire comprendre que, s'il en était ainsi, c'est que Jean de Bourgogne, qui n'avait aucun droit à gouverner, s'était de plus rendu indigne d'avoir la moindre part dans le gouvernement, par le crime abominable qu'il avait commis. Les supplications de Valentine, écartées lors de sa venue par la crainte que l'on avait du duc de Bourgogne, marchant sur Paris, étaient maintenant servies, au contraire, par les espérances que faisait naître son départ pour une entreprise peut-être hasardeuse.

*
* *

La nouvelle politique de la reine et des princes répondait trop aux désirs de la duchesse d'Orléans pour qu'elle ne s'y associât pas de tout son cœur et de toute son énergie. On peut pressentir quels avaient été ses sentiments lorsque étaient arrivés à elle les échos du discours de Jean Petit. On proclamait que l'assassinat de son mari avait été une œuvre méritoire, accomplie pour le bien du roi et de la France. On le représentait cherchant à usurper la couronne de son frère et s'efforçant de réaliser son dessein par le meurtre de ce frère. On avait montré Valentine associée à cette œuvre de mort. Tous deux, lui ouvertement, et elle hypocritement, on les avait outragés, calomniés, dénoncés à la haine des honnêtes gens et à la vindicte publique. La volonté de venger son mari, de voir justice faite de son assassin grandit encore et s'affermit, s'il était possible, dans l'âme de la duchesse...

A ce moment, Isabeau lui fit savoir qu'elle pouvait revenir à Paris et que les satisfactions que vainement elle demandait depuis la mort de Louis, allaient lui être accordées. Un éclair de joie, le premier depuis qu'à Château-Thierry la fatale nouvelle lui était parvenue, dut illuminer ce moment de sa vie et faire tressaillir tout son être. Savait-elle bien la part qu'Isabeau avait eue à son exil, à la proscription dont elle avait été frappée? Avait-elle connu tous les détails de l'habile et misérable intrigue dont elle avait été la victime? On n'a pas de renseignements à cet égard. Mais, quoi qu'il en fût, tout s'effaça dans son esprit devant une seule pensée : son mari tant aimé allait être défendu, lavé des odieuses imputations dirigées contre lui, réhabilité dans sa loyauté, dans son honneur, dans sa fidélité au roi son frère; son assassin allait être condamné, flétri, châtié, il porterait la peine de son crime... Devant de telles perspectives, tous les mauvais souvenirs qu'elle avait pu garder de la reine disparaissaient! Qu'importait à Valentine la haine dont Isabeau l'avait poursuivie

autrefois? Qu'importaient la proscription dont elle avait été frappée, l'exil qu'elle avait souffert, son influence ruinée, les calomnies lancées contre elle? Rien de tout cela ne comptait désormais : elle allait pouvoir accomplir l'œuvre qu'elle avait au lendemain du 23 novembre, donné pour but à sa vie, venger son mari, faire frapper son assassin. Sans hésiter, elle répondit à l'appel d'Isabeau.

Le 28 du mois d'août (1) « à l'heure de vêpres » la duchesse d'Orléans, accompagnée de sa belle-fille, Isabelle de France, fit son entrée à Paris. Ce fut à travers les rues de la ville, une marche solennelle et triste. Valentine en grand deuil, était dans une litière, traînée par quatre chevaux : litière et chevaux étaient couverts de draperies noires. Des chars suivaient où avaient pris place les dames de la duchesse, puis les femmes attachées à son service et ces chars étaient également recouverts de noir. Venaient enfin nombre de seigneurs et une partie des gens d'armes que la duchesse avait réunis à Blois, — notamment les compagnies des sires de Mareuil et de Vauvilliers (2). Les princes qui étaient revenus avec la reine allèrent à la rencontre de Valentine et se joignirent à son cortège. Elle descendit à son hôtel de Béhaigne.

Le 5 septembre, une grande cérémonie eut lieu au Louvre. Il s'agissait de faire connaître les pouvoirs que le roi ou plutôt le Conseil du roi venait de conférer à la reine et au dauphin pour les moments où Charles VI était « empêché » ou « absent ». C'était Isabeau qui devait alors présider le Conseil. Les princes, les grands seigneurs, le connétable, le chancelier, le grand-maître de l'hôtel du roi, des archevêques, des évêques, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, une centaine de notables bourgeois, assistaient à cette solennité. Jean Jouvenel lut les lettres royales (3).

Une fois cette partie de la séance achevée, Valentine renou-

(1) Archives nationales X^{1A} 1479 : 41.

(2) Braquemont passa, le 1er septembre, ces deux compagnies en revue, à Paris même (Archives nationales, K 56^{A} : 19$^{9-10-13-14-15-16}$.)

(3) *Journal* de N. de Baye, t. Ier, p. 240.

vela sa plainte, demandant que justice fût faite de la mort de son mari et qu'il lui fût donné un jour pour réfuter les calomnies que le duc de Bourgogne avait fait répandre et propageait encore contre lui. On assura la duchesse qu'elle était la bienvenue et qu'il lui serait donné une prompte réponse (1).

Le jeune duc d'Orléans était resté à Blois avec ses frères et sa sœur. Valentine avait sans doute voulu juger par elle-même, n'exposant qu'elle seule, des dispositions de la reine, des princes et du Conseil du roi. Ayant vérifié que son fils pouvait sans danger venir à Paris, elle dut lui en faire tenir l'avis et, le 9 septembre, Charles d'Orléans fit à son tour son entrée dans la capitale. Trois cents chevaliers ou écuyers l'accompagnaient.

Le duc entra dans Paris par la porte Saint-Antoine. Il vit le roi, à son hôtel Saint-Pol. Au Louvre, il alla saluer Isabeau et le dauphin. Puis, il se rendit à l'hôtel de Béhaigne, où il trouva sa mère et sa femme. Il avait demandé, lui aussi, à la reine qu'une séance solennelle fût tenue pour la réhabilitation de son père. Isabeau ne voulait rien d'autre, les princes non plus, puisque cette manifestation leur semblait un moyen de démasquer le Bourguignon, de le dépopulariser, de le réduire à l'impuissance. Dès avant l'arrivée du fils de Valentine, la chose était accordée, la date même était arrêtée.

La séance eut lieu au Louvre, le mardi 11 septembre. Comme le 8 mars précédent, le duc de Guyenne présidait l'assemblée. Les mêmes personnages à peu près que le jour où Jean Petit avait prononcé son odieuse diatribe, les mêmes ducs, beaucoup des mêmes seigneurs, le recteur de l'Université avec ses docteurs et ses clercs, des bourgeois importants se trouvaient réunis dans la grande salle du château. Il y avait cependant quelques assistants de plus et d'autres, qui étaient venus le 8 mars, ne se montrèrent pas le 11 septembre, ayant suivi Jean sans Peur ou trop publiquement attachés à son parti. La reine, qui n'était pas

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1408. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. XXIX, chap. xvii.

venue à la séance du 8 mars, assistait à celle-ci ; de même, le duc de Bourbon et le comte de Clermont, son fils. Mais il y avait surtout celle qui, par son invincible énergie, par son inlassable courage, était parvenue à obtenir cette réparation publique des outrages adressés à son époux, Valentine, le cœur brisé sans doute, le corps brisé aussi par les douleurs et par les désillusions des dix mois lugubres qui venaient de s'écouler, mais trouvant à sa mortelle tristesse quelque apaisement dans la venue, dont elle avait désespéré si longtemps et qui semblait maintenant ne plus devoir tarder, de l'heure de la justice et du châtiment. Tous les regards durent se porter sur elle et contempler à la fois avec pitié, avec étonnement, avec admiration, celle qui, en ce moment et depuis le crime du 23 novembre, semblait avoir gardé pour elle seule l'antique vaillance de la maison royale.

Auprès de Valentine et de son fils, le duc d'Orléans, de son chancelier, Pierre L'Orfèvre, de son avocat, Guillaume Cousinot, étaient rassemblés de nombreux amis et serviteurs.

Le bénédictin Serizy, abbé de Saint-Fiacre, était l'orateur choisi pour répondre à Jean Petit (1).

*
* *

Le discours que lut Serizy ne fut pas moins long que celui de Jean Petit. Comme celui-ci, il paie un tribut au mauvais goût de l'époque. Dans son œuvre touffue, les divisions abondent, les citations se pressent, les exemples se succèdent empruntés à l'histoire sacrée ou profane. Mais, à la place de l'impitoyable scolastique de Jean Petit, se satisfaisant de mots, de paroles creuses et de syllogismes bâtis sur ces paroles et sur ces mots, le raisonnement de Serizy est simple, humain, d'autant plus fort. Au contraire de la harangue de Petit où tout était dur en la forme et barbare au fond, il y a dans celle de son contradicteur

(1) Il est appelé « l'abbé de Chézy » dans le registre du Parlement qui mentionne cette séance.

des morceaux d'une véritable éloquence, des passages où se révèle une émotion réelle, sincère et profonde.

L'invocation au roi par laquelle il débute ne manque pas de grandeur : « Prince très chrétien, s'écrie-t-il, très noble et souverain seigneur, chef de la justice, c'est à toi que mes paroles vont s'adresser, car c'est à toi qu'il appartient de faire justice à tous les sujets du royaume de France, sur lequel non seulement les contrées et les nations voisines, mais les hommes des nations lointaines prennent exemple... C'est à toi, en ta qualité de justicier et aussi à la partie de ton renommé conseil qui t'assiste en ce point, que je vais adresser mes paroles au nom de ma très noble dame, madame la duchesse d'Orléans et de Messeigneurs ses enfants qui, déconfortés, font entendre leurs plaintes, au milieu des lamentations et des larmes, voyant qu'après le secours de Dieu, ils n'en ont d'autre à espérer que celui de ta puissance et de ta compassion. » Il y a certes dans ce début, que j'ai simplement traduit en français de notre temps, une éloquence dont on ne rencontrerait l'équivalent dans aucune partie de la harangue de Jean Petit.

Mais bientôt, pour démontrer au roi qu'il doit faire justice, l'orateur accumule les exemples les plus hétéroclites. C'est Cambyse qui aimait tant la justice qu'il fit écorcher un « faux juge » ; C'est « Androniche, cruel persécuteur et homicide », condamné à mort, au lieu même où il avait occis le prêtre de la loi ; c'est « le roi Dayre, qui bailla à dévorer aux lions ceux qui mauvaisement avaient parlé du prophète Daniel » ; ce sont les deux vieillards persécuteurs de la chaste Suzanne ; c'est Caïn et Abel, que l'on s'étonne moins de trouver en ce procès que « le roi Dayre » et « Androniche ».

Le duc d'Orléans est censé parler au roi : « O mon seigneur, mon frère ! regarde comment pour toi, j'ai reçu la mort. Ce fut pour la grant amour qui était entre nous... Regarde mes plaies, regarde mon corps battu, foulé, abandonné dans la boue... Regarde mes bras coupés et ma cervelle répandue hors de mon chef... »

Qu'adviendrait-il d'ailleurs, continue Serizy, d'un État où les crimes resteraient impunis? Chacun recourrait à la force, les querelles particulières troubleraient la paix publique, l'audace des criminels impunis n'aurait pas de bornes. N'est-ce pas ce qui est arrivé du duc de Bourgogne? Malgré le roi, il est venu à Paris, entouré de soldats « ainsi que s'il voulait conquérir ce royaume », en « sujet tendant à malfaire contre le roi ». Et l'auteur s'écrie : « O domination de France, si tu le veux ainsi souffrir, en brief temps tu décherras de ta joie. »

La seconde partie du discours est consacrée à montrer la grandeur du crime de Jean. Rien ne l'excuse. Louis d'Orléans n'avait rien d'un tyran, ni d'un usurpateur et, d'autre part, quelle autorité, pour le juger et le condamner, Jean de Bourgogne avait-il donc sur lui?

Enfin, Serizy justifie le mari de Valentine des accusations dont on s'est efforcé de le flétrir. On a prétendu qu'il a machiné la mort du roi. Comment? Par des sortilèges? Or, le moine apostat, dont a parlé Jean Petit, a été jugé et il a été constaté au contraire que le duc d'Orléans lui avait défendu de continuer ses pratiques superstitieuses et surtout de rien faire contre le roi... En essayant de l'empoisonner? Mais personne n'a jamais dit un mot d'une pareille histoire, uniquement inventée pour justifier l'assassinat du 23 novembre. Quand le duc d'Orléans est allé trouver le Pape, ce fut toujours pour rétablir la paix de l'Église, d'après les ordres et pour le service du roi.

Jean Petit avait reproché au duc d'Orléans, les tailles qu'il aurait fait mettre sur le peuple. Son contradicteur lui répond que les tailles furent décidées, non par le duc d'Orléans, mais par le Grand Conseil et, prenant à partie Jean sans Peur, il lui rappelle que les plus lourds impôts levés depuis longtemps l'ont été pour payer sa propre rançon, quand il se laissa faire prisonnier par les Turcs à Nicopolis.

Il faudrait, pour analyser plus longtemps le plaidoyer de l'abbé de Saint-Fiacre, revenir sur des accusations qui ont été exposées et refutées déjà : par exemple sur les paroles que

Galéas Visconti aurait adressées à Valentine au cours d'une entrevue qui n'eut pas lieu, puisqu'il s'éloigna de Pavie afin de ne pas voir sa fille à son départ pour la France; sur l'histoire ridicule de la pomme destinée au fils du roi ou sur l'alliance que Jean Petit avait accusé le duc d'Orléans d'avoir gardée avec Henri de Lancastre, usurpateur du trône d'Angleterre, alors que Louis le provoqua au contraire à un combat singulier. Ce serait chose inutile et fastidieuse. Du libelle écrit par Jean Petit, son adversaire ne laissa rien debout. Tâche facile d'ailleurs, puisque à l'appui de ses dires, l'avocat stipendié de Jean sans Peur n'avait, pour ainsi dire, pas donné une preuve, — par la bonne raison qu'il n'y en avait point — et qu'il s'était borné à réunir et à répéter les racontars inventés contre Louis d'Orléans par les partisans de la maison de Bourgogne.

Ce discours, empreint à la fois d'une logique précise et d'une émotion réelle, s'adressant à l'esprit et au cœur de ceux qui l'entendirent, produisit sur eux un effet considérable. Jamais plus grande faute, disaient-ils, n'aurait été commise en France, si justice n'était faite du duc de Bourgogne et l'on pourrait dire alors qu'il était devenu le vrai maître de la France (1).

Après que l'abbé de Saint-Fiacre eut terminé sa harangue, la parole fut donnée à l'avocat de la duchesse et de ses enfants, Guillaume Cousinot, pour faire connaître les conclusions qu'ils avaient l'intention de prendre au point de vue des réparations civiles. Quant aux peines que pouvait avoir encouru le duc de Bourgogne, il n'appartenait pas à d'autres qu'aux gens du roi d'en requérir l'application. Pour ce qu'il y aurait à faire à cet égard, le chancelier de France avait été délégué par le roi.

Le conseiller de la duchesse ne se borna point cependant à prendre des conclusions et à demander qu'elles lui fussent adjugées. Il les appuya d'abord d'un discours, celui-ci assez bref, dans lequel il s'efforça de prouver que la situation de la duchesse et de ses enfants était infiniment triste et qu'il était du devoir

(1) Jouvenel des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1408.

du roi de rendre à tous une impartiale justice. Ces choses, à vrai dire, n'avaient guère besoin d'être démontrées. Ce n'était point parce que l'on doutait de ces vérités que la duchesse n'avait pas encore obtenu justice. Il eût mieux valu ôter du cœur des assistants la crainte de Jean de Bourgogne. Mais l'avocat ne pouvait rien de semblable. Sa harangue, de caractère à la fois ecclésiastique et judiciaire, débuta comme celle de l'abbé de Saint-Fiacre, par un texte emprunté à l'Écriture : « Quand le Seigneur eut vu cette veuve, il fut touché de miséricorde à son égard. » Il s'agissait, on le voit, de la veuve de Naïm. L'application de cette parole à l'infortunée duchesse était facile.

Enfin, vinrent les conclusions elles-mêmes. Valentine et ses enfants demandaient que le duc de Bourgogne fût amené au Louvre et que là « sans ceinture et sans chaperon », s'agenouillant devant eux, il confessât publiquement et à haute voix « que malicieusement et par aguet, il a fait occire monseigneur d'Orléans, par haine, envie et convoitise... » Il déclarerait ensuite que pour « justifier et couvrir son péché », il a fait soutenir contre la vérité tout ce qu'a allégué maître Jean Petit. Il dirait qu'il se repent de tous ces méfaits, en demanderait pardon à la duchesse et à son fils et les supplierait de vouloir bien lui pardonner. Il serait alors conduit dans la cour du Palais, puis à l'hôtel Saint-Pol. Là, placé sur une estrade, il répéterait publiquement ce qu'il aurait avoué à la duchesse et à son fils. Conduit ensuite à l'endroit même où le crime fut commis, il écouterait à genoux les psaumes de la Pénitence et les litanies que des prêtres diraient pour le repos de l'âme du défunt. A l'endroit où tomba le duc d'Orléans, Jean baiserait la terre et demanderait encore pardon à la duchesse et au jeune duc. Des lettres royales seraient adressées aux « bonnes villes » et publiées pour faire connaître à tous, même en dehors du royaume, les aveux du coupable et les peines dont il aurait été frappé. Les hôtels et les maisons qu'il possédait à Paris seraient rasés et, sur leur emplacement, comme au lieu du crime, serait élevée une grande croix de pierre rappelant le crime et son expiation. La maison de la

vieille rue du Temple où se cachèrent les assassins, serait détruite : le duc de Bourgogne serait tenu d'en acheter l'emplacement et celui des maisons voisines et d'y établir un chapitre de chanoines qui diraient chaque jour des messes pour le salut de l'âme de sa victime. Il édifierait deux chapelles, l'une à Rome et l'autre à Jérusalem, au Saint-Sépulcre, où des messes seraient également dites chaque jour, pour la même cause. Le duc serait condamné à payer un million en or « non mie au proufit de Madame d'Orléans, ni de ses fils, mais à faire hôpitaux, collèges de religieux, chapelles, aumônes et autres œuvres de pitié pour le salut et remède de l'âme dudit défunt ». Tant que tout cela ne serait point fait, Jean serait condamné « à tenir prison fermée ». Puis, il serait envoyé outre-mer, soit pour y demeurer à tout jamais, soit pour y rester vingt années au moins.

On voit par ces conclusions, empreintes au plus haut degré de la marque de leur temps, quelles pensées possédaient et dominaient l'esprit de Valentine. Il fallait avant tout, que celui qui avait été traîtreusement assassiné, fût justifié, par l'aveu même de son assassin, de tous les outrages qui avaient été adressés à sa mémoire; que l'on reconnût qu'il n'avait commis aucun des actes criminels dont Jean sans Peur l'avait fait accuser pour obtenir l'absolution de son propre crime. Il fallait que la vérité sur l'assassinat du 23 novembre fût connue et proclamée dans le royaume et au dehors. Et, avec cette préoccupation, Valentine en a une autre. Son mari, tué par surprise, en quelques instants, n'était peut-être pas en état de grâce, il n'a peut-être pas pu se repentir de ses fautes... Aussi veut-elle que des prières, nombreuses, incessantes, venues de partout, de Paris, de Rome, de Jérusalem, du sanctuaire le plus vénéré des chrétiens, le Saint-Sépulcre, s'élèvent vers le ciel et demandent pour celui qu'elle a tant aimé la miséricorde et le pardon du Seigneur (1). Enfin, on ne peut songer à le contester, et qui s'en

(1) Cette préoccupation du salut de Louis d'Orléans se montre aussi dans le discours de Serizy. L'orateur, s'adressant au duc de Bourgogne, lui dit : « Il s'ensuit donc, puisque tu l'as privé de temps et d'espace de pénitence selon ton

étonnerait? Princesse de la maison royale de France, Valentine a la fierté légitime de son rang et de la grande race à laquelle elle appartient. Cruellement atteinte par le meurtre de son époux et par les insultes à l'aide desquelles, depuis sa mort, le duc de Bourgogne a essayé de justifier son attentat, elle veut que les outrages qu'elle et ses enfants ont subis, soient effacés par l'humiliation du coupable. Elle est femme, chrétienne et princesse féodale : dans ses demandes, on trouve tout ce qu'à ce triple titre, elle devait naturellement réclamer de la justice du roi.

Il s'est rencontré un historien, — un seul, il est vrai, — pour lui reprocher d'avoir si ardemment poursuivi la vengeance du meurtre de son époux (1). Singulier reproche, il le faut avouer, adressé à une femme, que celui d'avoir désiré le châtiment de l'assassin de son mari... Ce que Valentine a demandé au roi, c'est que justice fût faite du meurtre de Louis d'Orléans. Cela, elle l'a désiré, espéré jusqu'à son dernier moment : elle a supplié le roi d'accomplir cette œuvre mille fois légitime et elle a demandé à ses propres enfants de la poursuivre après elle. « On ne te demande fors que justice », dit Serizy au roi dans son discours pour la duchesse. Et plus loin, il insiste sur cette idée : « Madame d'Orléans ne peut avoir remède que par voie de justice, laquelle elle requiert. En vérité, elle ne la requiert point par voie de fait (2) ou de vengeance... Cette voie de justice, le roi ne peut la lui refuser (3). » Pour blâmer la duchesse d'avoir agi de la sorte, il faudrait d'abord condamner et détruire toutes les lois instituées pour saisir et pour châtier les criminels. Il lui était d'autant plus nécessaire d'agir comme elle l'a fait, que le meurtrier n'avait cessé de se glorifier de son crime et que son impunité demeurait, pour les enfants de sa

pouvoir, que ton péché en est plus lourd et plus inexcusable. Notre Seigneur veuille lui octroyer par sa pitié qu'il soit trépassé en état de grâce, comme je crois qu'il le fut, car peu de temps auparavant, il s'était dévotement confessé. » (Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xliv.)

(1) L'abbé Bordas, *Histoire du Dunois, de ses comtes et de sa capitale.*

(2) Voie de violence.

(3) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap xlv.

victime, une perpétuelle menace, en même temps qu'elle marquait, par l'impuissance de la justice royale, l'élévation de la maison de Bourgogne et l'abaissement de la maison d'Orléans.

Lorsque les conclusions de Valentine eurent été lues et développées ainsi qu'on l'a vu, tout le monde sortit de la salle, où demeurèrent seuls, à délibérer, les princes et les membres du Conseil. On fit connaître au dauphin — on le lui avait sans doute dit une première fois avant la séance — ce qu'il allait avoir à faire. La délibération finie, la duchesse et ses enfants revinrent. Le duc de Guyenne chargea le chancelier Arnaud de Corbie de leur donner la réponse faite à leur plainte. Le dauphin, les princes et les membres du Conseil tenaient, aux termes de cette réponse, le duc d'Orléans pour complètement déchargé et justifié des accusations qui avaient été dirigées contre lui. Quant aux demandes que la duchesse et ses enfants avaient formulées, il y serait promptement répondu, conformément à la justice et de telle sorte qu'ils en seraient satisfaits (1).

*
* *

Le moment semblait donc venu où Valentine allait atteindre, enfin, le but qu'elle avait depuis dix mois donné à sa vie. Bien des obstacles restaient cependant à surmonter et la duchesse ne se méprenait pas à cet égard. Aussi, après que son fils Charles eut fait hommage au roi du duché d'Orléans et de ses autres possessions et qu'il fut retourné à Blois, elle demeura en l'hôtel de Béhaigne pour y suivre de plus près les événements et pour presser la réalisation des promesses qui lui avaient été faites.

Les princes paraissaient cependant disposés à lui donner satisfaction. « Ils portaient au duc de Bourgogne une haine implacable », dit le Religieux de Saint-Denis. Le chroniqueur paraît en cela ne pas se tromper beaucoup. Il semble bien que les princes détestaient Jean de Bourgogne. Seulement, la haine

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xlv.

qu'ils lui avaient vouée était, on le sait, mélangée d'une très grande crainte. Puis, les Parisiens, émus peut-être tout d'abord de la douleur et du courage de Valentine, restaient en grande majorité, dans les classes inférieures surtout, fidèles au duc de Bourgogne. Ils « ne désiraient que autre eût le gouvernement du royaume, ne du roi, sinon lui, dit Monstrelet, parce qu'ils entendaient et leur avait-on donné à entendre que, au cas qu'il aurait ledit gouvernement, il mettrait jus (1) par tout le royaume toutes gabelles, impositions, quatrièmes et autres subsides qui couraient au préjudice du menu peuple (2) ».

Il fut néanmoins procédé d'abord avec vigueur contre le duc. La reine, les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne, le roi de Sicile et le roi de Navarre, les princes du sang se réunirent à plusieurs reprises dans la grande salle du Louvre. Pour parer à tout danger du côté des Parisiens, de nombreux chevaliers, écuyers, et gens d'armes avaient été rassemblés au château. Ce n'était point là quelque chose d'inutile, car les partisans de Jean sans Peur, un moment découragés par la venue de la reine et des princes, puis demeurés un certain temps silencieux, avaient repris courage et commençaient à s'agiter. Ils répandaient de fausses nouvelles, de nature à émouvoir la population. Les chaînes des rues que les Parisiens regardaient comme leur sauvegarde contre la cavalerie féodale, allaient, disait-on, être enlevées. La crainte de cette mesure suscita de sourdes colères. Le prévôt des marchands, qui passait pour être aux ordres de la reine, fut menacé par des lettres où l'on prétendait lui parler au nom du peuple tout entier de Paris : on lui rappelait le sort fatal d'Étienne Marcel, le plus fameux de ses prédécesseurs. Il fallut qu'il se fît accompagner dans les rues par une escorte armée. Ce qui contribuait à donner du crédit à ces rumeurs, ce qui excitait l'animosité des Parisiens contre les princes, c'est que ceux-ci avaient mis des gardes aux portes de

(1) Il supprimerait.
(2) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xlix.

la ville. C'étaient aussi les bruits qui circulaient sur les résolutions prises aux conseils du Louvre.

Il avait été décidé d'abord que des envoyés iraient trouver le duc de Bourgogne au milieu des troupes qu'il avait réunies, pour l'inviter à soumettre au roi son différend avec les Liégeois. D'autre part, les mêmes envoyés, parmi lesquels figurait Tignonville, l'ancien prévôt de Paris, étaient chargés de notifier à Jean la poursuite que Valentine et ses enfants avaient intentée contre lui et la réponse qu'ils avaient faite à sa tentative de justification. En l'avertissant de la requête de la duchesse, on lui laissait entendre que le roi pourrait bien donner satisfaction à sa belle-sœur. Jean était en face de l'ennemi : il allégua cette situation pour se dispenser de revenir. Quant à ce qui touchait à la duchesse d'Orléans, il répondit qu'une fois son affaire avec les Liégeois terminée, « il irait devers le roi et ferait envers lui et tous autres tout ce qu'à bon sujet et si proche parent du roi, comme il était, il appartiendrait de faire ». Ce n'était pas s'engager beaucoup. Tignonville et le chevalier qui l'accompagnait se contentèrent de cette réponse, n'ayant du reste aucun moyen d'en obtenir une autre. Même, voyant qu'on allait livrer bataille et ne voulant pas perdre une si bonne occasion, ils restèrent auprès de Jean et combattirent les Liégeois avec lui. On se rappelle que Tignonville avait été destitué de ses fonctions de prévôt sur la demande du duc de Bourgogne. La passion de la bataille l'emporta sur sa rancune, — à moins qu'il n'ait trouvé habile de saisir cette occasion de se rapprocher de son ancien ennemi.

Mais la sommation de comparaître adressée à Jean sans Peur n'était pas la seule mesure qui eût été décidée à son endroit. La reine et les princes avaient pris des résolutions plus décisives. On devait procéder contre lui en justice sans aucun ménagement et si, comme il était vraisemblable, il ne comparaissait pas, des troupes seraient levées pour l'y contraindre par la force. Déjà, le roi, dans un grand conseil auquel assistaient les princes et le dauphin — l'enfant de onze ans qui était le gendre de Jean sans

Peur, — avait révoqué (1) sur la poursuite de Valentine, les lettres de justification et de sauvegarde qu'il avait accordées au duc de Bourgogne, ou plutôt que celui-ci lui avait arrachées alors qu'il était maître de Paris. De nouvelles lettres furent expédiées, le replaçant sous l'autorité des lois criminelles. Cette fois, la duchesse pensa qu'il n'y avait plus de rapprochement possible entre les princes et Jean sans Peur, que la lutte entre eux était proche et certaine et, pour s'y préparer, elle revint à Blois avec sa belle-fille Isabelle et y continua ses préparatifs de guerre.

*
* *

Et jamais cependant, Valentine n'avait été plus loin de voir luire ce jour de la justice qu'elle attendait. A peine était-elle rentrée à Blois, que le bruit se répandit dans Paris et lui arriva bientôt, d'une grande victoire que venait de remporter le duc de Bourgogne. La nouvelle était vraie : l'armée des Liégeois avait été anéantie à Hasbain, le 23 septembre; le beau-frère de Jean sans Peur, assiégé dans Maestricht, avait été délivré et de terribles vengeances assuraient pour longtemps sa domination sur ses vassaux révoltés.

Les envoyés du roi qui avaient assisté à la bataille, revinrent à Paris. Le duc de Bourgogne avait pris les devants : il avait déjà expédié un chevaucheur qui, en guise de réponse à la sommation du roi et de son conseil, leur apportait des lettres par lesquelles il leur annonçait sa victoire. Tignonville et ses compagnons ajoutèrent les détails de l'affaire... La consternation fut extrême à la Cour. On avait évidemment compté ou sur un échec de Jean ou, tout au moins, sur des embarras prolongés qui paralyseraient longtemps son action et empêcheraient son retour à Paris. Tous ces espoirs étaient anéantis.

Pendant un certain temps, d'énergiques résolutions furent

(1) Archives nationales K 56[A] : 17.

cependant prises et reçurent un commencement d'exécution. Les portes de Paris étaient gardées comme on l'a vu. On fit venir des troupes pour occuper et défendre les passages de l'Oise et de l'Aisne par lesquels le duc de Bourgogne pouvait franchir ces rivières et marcher sur Paris. Le roi lui fit porter par des messagers la défense formelle, s'il rentrait dans la capitale, d'y venir accompagné d'autres gens que ceux de son hôtel. Dédaigneux, le duc répondit qu'il y viendrait en telle compagnie qu'il lui semblerait bon (1). Après délibération des princes et du Conseil, on envoya aux villes de la région du Nord l'ordre de ne recevoir dans leurs murs aucun membre de la famille royale, sauf le roi lui-même et son fils, à moins d'un mandement exprès du souverain. On avait évité de la sorte de sembler prendre une mesure spéciale contre le duc de Bourgogne, ce qui ne faisait que révéler la faiblesse de ses ennemis. Cette défense fut d'ailleurs inutile. Toutes les villes de Picardie ouvrirent leurs portes au duc. Entre Lille et Paris, il fut bientôt certain qu'il ne rencontrerait pas un obstacle. Du reste, à Paris même, ses ennemis étaient démoralisés, ses partisans pleins de joie triomphaient ouvertement. La plus grande partie de la population s'apprêtait à le recevoir avec enthousiasme. Parmi ses adversaires les plus déterminés quelques jours auparavant, les pensées et le langage changeaient à mesure que se modifiaient les circonstances. Beaucoup de ceux qui avaient réclamé qu'il fût rigoureusement procédé à son égard « commencèrent à baisser les testes et estre d'opinion contraire que paravant avoient esté ».

Les princes ainsi abandonnés, sentant leur faiblesse et leur impuissance, en furent réduits à suivre le courant. Il ne fut plus question de poursuites judiciaires. « Toutes les conclusions qui avoient été prinses contre lui furent mises à néant et dérompues » dit Monstrelet (2). Les gens de guerre que l'on avait réunis et envoyés du côté du Nord pour marcher à sa rencontre ou tout au moins pour lui barrer le chemin, reçurent l'ordre d'abandonner

(1) Cousinot, *La Geste des nobles*, chap. xcix.
(2) *Chronique*, liv. Ier, chap. xlviii.

les postes qu'ils occupaient. Du reste, le duc profitait habilement de sa victoire, annonçant très haut qu'il combattrait sans hésitation tous ceux, quels qu'ils fussent, qui se feraient ses adversaires, mais il accueillait ceux qui, au contraire, se rapprochaient de lui...

La reine et les princes ne pouvaient songer à se défendre dans Paris quand il lui plairait d'y venir. La populace se serait soulevée en sa faveur et lui aurait livré ses ennemis. On résolut de quitter Paris et naturellement d'emmener le roi qui, s'il était demeuré dans la capitale, aurait servi à légitimer les usurpations d'autorité auxquelles se préparait le duc de Bourgogne. Mais pour réaliser ce dessein, pour emmener Charles et les troupes qui occupaient Paris et les environs, avec l'aide desquelles on pourrait soutenir la guerre contre Jean sans Peur, il fallait de l'argent et l'on n'en avait pas. Isabeau essaya d'en trouver : le prévôt des marchands et les principaux bourgeois furent convoqués à Saint-Pol. Mais, malgré l'affabilité que la reine leur montra et qui ne lui était pas très habituelle, malgré sa déclaration qu'elle n'avait jamais pensé à faire enlever les chaînes des rues de Paris et que, s'ils le voulaient, ils pouvaient en mettre deux au lieu d'une, les Parisiens refusèrent le prêt qui leur était demandé.

Le départ du roi s'effectua néanmoins, le 2 novembre selon Cousinot (1), le 3 suivant Jouvenel et le 10 seulement d'après le Religieux de Saint-Denis (2). De ces trois dates, les deux premières seules peuvent être retenues, car le 11, comme nous le verrons, le roi était à Orléans (3). Les bourgeois se seraient vrai-

(1) *La Geste des nobles,* chap. XCIX.

(2) *Chronique,* liv. XXIX, chap. XXIII.

(3) V. aussi le *Journal* de Nicolas DE BAYE. Le 12 novembre, le chancelier Arnault de Corbie informa le Parlement qu'il avait été mandé par le roi, alors à Gien-sur-Loire, — l'ordre du roi remontant, on le conçoit à plusieurs jours. Du reste Nicolas de Baye indique quelques lignes plus bas que le roi, la reine, le dauphin et leur suite étaient « depuis quinze jours sortis de Paris », ce qui démontre bien, par l'exagération même où s'est laissé aller le greffier du Parlement, que le départ n'avait pas eu lieu le 10, c'est-à-dire l'avant-veille.

semblablement opposés à ce départ. Aussi s'accomplit-il mystérieusement. Malade en ce moment, Charles fut enlevé de son hôtel, sur l'ordre de la reine et transporté sur un bateau qui l'attendait au port des Célestins. Le duc de Bourbon et le grand-maître de l'hôtel royal, Jean de Montagu, l'accompagnaient. On traversa la Seine et le roi fut conduit par terre jusqu'à Gien. Il était escorté d'une petite armée. Les Parisiens n'avaient pas voulu donner l'argent avec lequel on aurait pu payer les soldats; ceux-ci n'en vécurent pas moins à leurs dépens : ils pillèrent leurs maisons de campagne et leurs fermes des environs de Paris.

Deux jours après, par la porte Saint-Antoine, toute voisine de l'hôtel Saint-Pol, partirent la reine, le dauphin, sa jeune femme, fille de Jean sans Peur, les rois de Sicile et de Navarre, le duc de Berry et un grand nombre de seigneurs. A Gien, les deux cortèges, celui du roi et celui de la reine se réunirent et s'embarquèrent sur la Loire pour gagner Tours.

Le nord de la France était momentanément abandonné au duc de Bourgogne. La royauté se retirait derrière la Loire pour y rassembler ses forces et tenter ensuite de reconquérir Paris. Le 24 novembre, Jean sans Peur entrait dans la capitale : la veille, deux mille hommes à lui s'y étaient installés. Comme la première fois il y fut accueilli au cri de Noël! — cette acclamation qui jusque-là semblait réservée à saluer la personne du roi.

CHAPITRE XVIII

LA MORT DE VALENTINE

Valentine à Blois; ses angoisses, son courage; nouveaux préparatifs de défense. — « Rien ne m'est plus. » — Le roi, la reine et leur suite à Orléans; Valentine ne peut aller les recevoir. — Sa maladie; elle recommande à ses fils d'obtenir justice de l'assassinat de leur père; son affection pour Dunois enfant. — Mort de Valentine.

Ses funérailles; son monument aux Cordeliers de Blois; son corps transporté plus tard en l'église des Célestins de Paris; le tombeau de Louis et de Valentine; violation des sépultures de l'église des Célestins.

Triomphe momentané de la maison de Bourgogne; sa ruine sous Charles le Téméraire. — Les descendants de Valentine sur le trône de France.

Valentine était rentrée à Blois. Les désastreuses nouvelles de ces dernières semaines étaient venues l'y trouver.

Au moment de voir ses espérances se réaliser enfin, l'assassin de son mari flétri et châtié, ses enfants désormais en sûreté, l'avenir sauvegardé de sa maison, elle voyait au contraire le criminel triomphant, ceux qui lui étaient chers menacés de catastrophes nouvelles, la maison d'Orléans vaincue et humiliée par la maison de Bourgogne.

Ce nouveau coup lui fut terrible.

Il est évident que, depuis la mort de Louis, elle ne s'était soutenue que par des prodiges d'énergie. Sa vie, dominée par une seule pensée, s'était écoulée depuis ce temps dans une activité fébrile : première venue à Paris, supplications au roi, départ pour Blois, administration des possessions de son fils, mise en défense de la ville où elle s'était réfugiée, rassemblement de troupes, retour à Paris, séances solennelles du Louvre, obtention des lettres qui abolissaient la rémission et la sauve-

garde accordées à Jean sans Peur, toutes ces choses accomplies dans le court espace de dix mois, étaient assurément de nature à épuiser les forces d'une femme. Lorsqu'elle était arrivée pour la seconde fois à Paris, se montrant au peuple avec le cortège sombre et lugubre qu'exigeaient son deuil et sa dignité de princesse du sang royal, lorsqu'ensuite elle avait à deux reprises assisté au Louvre, au milieu des princes et de la Cour, à ces longues séances qui lui brisaient le cœur et ruinaient ses dernières forces, elle n'avait pu agir, paraître, se dépenser de la sorte, braver ces fatigues écrasantes, qu'animée par l'ardeur de sa résolution et la puissance de sa volonté. Cette existence, si dissemblable de celle que l'exil lui avait faite, cette incessante agitation, les terribles émotions au milieu desquelles s'écoulait désormais sa vie, elle avait supporté tout cela, exaltée par le désir passionné d'accomplir son devoir tout entier et d'atteindre le but qu'elle s'était marqué... Et voici que tout s'effondrait autour d'elle. Tous l'avaient abandonnée, peuple, princes et roi ; le peuple, touché peut-être de sympathie pour elle au lendemain de l'assassinat de son mari et lorsqu'on la vit à la fois si désespérée et si courageuse, plus grande que son infortune, le peuple s'était laissé reprendre par Jean sans Peur ; les princes étaient impuissants et terrorisés ; la reine ne songeait qu'à elle et le roi fou était en fuite. Tout était perdu...

« Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien ! » Dès son premier séjour à Blois après son veuvage, Valentine avait fait inscrire sur les murs tendus de draperies noires des vastes appartements du château, cette devise dont le souvenir est demeuré si inséparablement uni à son propre souvenir (1). Depuis le crime de la

(1) A cette devise étaient jointes des armes parlantes à la mode du temps, une chantepleure, sorte d'arrosoir, entre deux S, initiales des mots « Soupir » et « Soucy ».

Cette devise et cet emblème se peuvent voir encore sur des manuscrits ayant appartenu à Marie de Clèves, la troisième femme de Charles d'Orléans, fils de Valentine, notamment en tête du « Roman de Troille et de Criseida ». « Le frontispice de ce manuscrit, écrit M. Léopold Delisle, porte tous les attributs que Marie de Clèves s'était choisis : une chantepleure, des larmes, des pensées

rue Vieille du Temple, tout était fini pour elle en effet. Ce que, depuis ce moment, elle avait voulu, ce qu'elle avait tenté, ce n'était pas pour elle, dénuée désormais pour cette vie de toute espérance. Ce qu'elle avait fait, elle l'avait accompli pour le cher mort auquel son cœur était aussi fidèle que jamais et pour les enfants qu'il lui avait donnés... Mais pour elle, comme le disait la devise, rien ne lui était plus.

Et cependant, à cette heure où ont sombré tous ses espoirs, le courage de la duchesse ne défaille pas. Entourée de ses enfants, sur lesquels s'étend, plus inquiète et plus émue, sa sollicitude accoutumée, elle ne néglige aucun des devoirs qui lui incombent. Le fidèle Gauluet que nous avons vu l'accompagner à Blois, est toujours auprès d'elle. Des documents qui subsistent encore, établissent l'activité guerrière qui règne autour de Valen-

et la devise : Rien ne m'est plus. Ces attributs sont tous mentionnés comme propres à Marie, duchesse d'Orléans, dans plusieurs documents des années 1455 à 1457 : « Une chantepleure d'or à la devise de Madame... ; deux jartières d'or pour la duchesse esmaillées à larmes et à pensées... ; la devise de madame, c'est assavoir : « Rien ne m'est plus » en escript à chantepleures. » (Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale*, t. Ier, p. 120.)

Marie de Clèves avait donc emprunté à Valentine la devise et l'emblème que la veuve de Louis d'Orléans avait choisis. Si cet emblème et cette devise ne figurent sur aucun des livres de Valentine, c'est qu'elle ne les adopta naturellement qu'après l'assassinat de son mari et n'eut guère le loisir, ni la pensée, durant les quelques mois qu'elle vécut encore, de s'occuper de sa bibliothèque. Mais on ne saurait douter que cet emblème et cette devise n'aient été les siens avant de passer à Marie de Clèves. Claude Paradin qui publia, en 1561, à Anvers ses *Devises héroïques*, le dit formellement. (V. aussi Brantôme, t. VII, p. 350, et *l'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 711.) La troisième femme de Charles fut sans doute séduite par la touchante renommée qui avait promptement popularisé la devise de Valentine. On ne peut s'expliquer que de cette manière qu'elle l'ait faite sienne. Car Marie de Clèves n'éprouva, que l'on sache, de grande douleur d'aucune sorte. De la citation rapportée plus haut de M. L. Delisle, il résulte qu'en 1455 et 1457, elle portait la devise « Rien ne m'est plus », s'ornait de la chantepleure qu'elle avait fait monter en bijou, et décorait ses jarretières de larmes d'émail. Mais en ce temps-là, elle ne pleurait aucunement son époux qui était bien vivant ; du reste, quand il fut mort, loin de trouver que « rien ne lui était plus », elle le remplaça par un simple gentilhomme, le sire de Rabodanges, gouverneur et bailli de Saint-Omer. La devise et l'emblème que portent ses livres ne peuvent donc se comprendre que comme une sorte d'héritage de Valentine.

tine, surveillée et dirigée par elle. Le château est gardé avec vigilance, il serait au besoin défendu avec résolution. En novembre, Archambaud de Villars passe la revue de la garnison (1). Valentine, nous l'avons constaté déjà, se préoccupait d'ailleurs de la défense de tous les domaines de ses enfants : ainsi, en septembre, elle avait fait acheter par Guillaume Maigret, maître de son artillerie, « pour envoyer hâtivement en ses châteaux et forteresses de Valois, de Beaumont et de Champagne », trente canons, de la poudre, des plombées, des baudriers, des arbalètes, des lances et des haches. La duchesse en avait fait transporter une partie à la Ferté-Milon, une autre au château de Vertus : Bracquemont et Guillaume de Trie étaient chargés de diriger ces armes et munitions sur les points où ils étaient utiles (2).

On a vu plus haut que le roi, la reine, les princes et leur suite s'étaient embarqués à Gien sur la Loire, pour gagner Tours. Ils devaient donc traverser le duché d'Orléans et le comté de Blois. Le 11 novembre, le bateau qui les portait s'arrêta devant Orléans. Valentine avait été naturellement prévenue de l'arrivée et du séjour qui devait être fait dans la capitale de son duché. Déjà malade assurément, très malade sans doute, elle n'alla point elle-même recevoir ses hôtes royaux : elle se fit représenter par Gauluet. On a de celui-ci deux rapports dans lesquels il rend compte à la duchesse de certains détails de la mission dont elle l'avait chargé (3). Le roi et la reine étaient en ce moment accompagnés du dauphin, de sa jeune femme, la duchesse de Guyenne, des ducs de Bretagne et de Bourbon et d'un grand nombre de seigneurs. Le duc de Berry qui était sorti de Paris avec la reine, ne l'accompagnait plus.

Conformément aux ordres de Valentine, Gauluet alla à la rencontre des voyageurs royaux — des fugitifs serait le vrai mot à employer — et s'occupa de les loger et de les héberger. Le roi

(1) Archives nationales K 56A : 19³.

(2) Bibl. nat. Mss. fr. Pièces originales 2156 : 396.

(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. IV : F. Guessard, *Gauluet ou le sire de Gaules*.

ne quitta pas le bateau qui l'avait amené : il était, je l'ai dit, dans une des crises de sa maladie et ne pouvait guère être montré. La reine et le dauphin furent logés à l'hôtel de Valentine; la duchesse de Guyenne avec ses dames à l'hôtel du Domaine. Si l'on se souvient que le dauphin n'était âgé que de onze ans, cet arrangement n'aura rien qui puisse étonner. Dans l'une et l'autre des habitations, il fallut procéder en toute hâte à quelques réparations. Gauluet s'y employa avec activité « pour l'honneur de madite dame » comme il l'écrit en son rapport. La reine, les princes et leur suite passèrent à Orléans les journées du 11 et du 12 novembre. Ils y étaient encore le 13 au matin, car des lettres de rémission accordées par le roi, portent cette date : « Donné sur la rivière de Loire, devant Orléans, le XIIIe jour de novembre, l'an de grâce mil quatre cent et huit. » Le cortège passa devant Blois sans s'arrêter.

Cet envoi de son fidèle serviteur pour recevoir à Orléans Charles VI et Isabeau, est le dernier acte connu de Valentine.

Apprit-elle les pourparlers qui, le roi et la reine à peine arrivés à Tours, furent engagés avec Jean sans Peur? Peut-être et ce fut alors un dernier coup qui lui fut porté.

*
* *

On n'a pas de renseignements sur la nature, ni sur les progrès de la maladie dont, vers ce moment, Valentine était atteinte. Sa santé avait sans doute été altérée par huit grossesses, se succédant parfois à de très courts intervalles. Mais la vraie cause de la maladie qui allait l'emporter, c'était, est-il besoin de le dire, la mort de son mari : en faisant assassiner Louis d'Orléans, Jean sans Peur avait aussi frappé et tué Valentine. Depuis ce moment, elle avait vécu, elle avait agi dans une fièvre qui l'exaltait, lui communiquait une force factice, une énergie momentanée, mais qui devait bientôt la laisser brisée, anéantie, n'ayant plus la force de vivre. Quand elle eut perdu son dernier espoir de venger son mari, elle sentit qu'elle était depuis un an frappée

à mort et que le devoir qu'elle avait si passionnément espéré d'accomplir, elle ne l'accomplirait jamais et ne pouvait plus que le léguer à ses enfants.

Durant ces derniers jours de la fin de novembre et du commencement de décembre 1408, alors que la famille royale en fuite et le duc de Bourgogne victorieux se préparaient mystérieusement à traiter — le duc imposant ses conditions, le roi et les princes s'inclinant devant le vainqueur, — la volonté, l'énergie, la force morale de Valentine ne l'abandonnèrent pas encore. Ce châtiment de l'assassin de son mari qu'elle avait réclamé avec une inlassable persévérance, qu'elle avait sollicité du roi, des princes, du grand Conseil, de tous ceux qui, en France, détenaient une portion de la puissance publique, elle conserva l'espoir qu'il serait accordé, enfin et malgré tout, non pas à elle qui allait mourir, mais à ceux qui, après elle, auraient le droit et le devoir de le requérir, à ses enfants. Ils étaient là tous : Charles, le jeune duc d'Orléans, Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême et sa fille, Marguerite ; le premier venait d'avoir quatorze ans, le second avait douze ans, le troisième huit et Marguerite n'avait que deux ans. Valentine les réunissait autour d'elle, et là, en de suprêmes entretiens, elle prescrivait à ses fils de travailler sans défaillance, après sa mort et dès que l'âge le leur permettrait, à cette œuvre de justice et de réparation qu'elle-même avait si douloureusement et si vainement poursuivie.

Et avec ses quatre enfants, il y en avait encore un autre, fils, lui aussi, de Louis d'Orléans et qui était destiné à jouer un beau rôle dans notre histoire. C'était le fils que le mari de Valentine avait eu, environ six années auparavant, de l'une des femmes qui, tant de fois, lui firent oublier pour un temps celle qui, elle, ne l'oubliait jamais. Sa mère était la dame de Cany. Cet enfant fut Dunois, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc ; on l'appelait alors le bâtard d'Orléans. Comme si elle avait eu la prévision de ses glorieuses destinées, Valentine s'était prise pour ce fils de son mari d'une singulière affection. C'était cependant l'enfant d'une

étrangère, d'une ennemie. Mais c'était aussi le fils de Louis et cette pensée suffit à faire de la duchesse d'Orléans la mère du petit abandonné. Où tant d'autres femmes d'un esprit moins élevé, d'un cœur moins généreux, trouvent de nouveaux motifs de colère contre celui qui les a délaissées, ne fût-ce qu'un instant, des pensées de haine contre l'enfant né de cette faute, elle s'inspira de sentiments plus doux et de pensées plus hautes. Louis avait sans doute aimé cet enfant : elle l'aima comme lui. Elle le recueillit ou lui continua l'asile qu'il avait déjà reçu de son père. Elle le fit élever avec ses enfants à elle. Il eut des soins égaux à ceux que recevaient les autres et, ce qui est plus, une semblable affection. Chacun sait le mot touchant par lequel la duchesse expliquait l'attachement qu'elle éprouvait pour lui : elle disait qu'il lui avait été « emblé » (volé). D'ailleurs si petit qu'il fut encore, il répondait merveilleusement aux sentiments de Valentine et elle ajoutait « qu'il n'y avait à peine des enfans qui fût si bien taillé de venger la mort de son père, qu'il estoit ».

Ce n'était cependant pas cette tâche-là qui était réservée au bâtard d'Orléans. Lorsque, onze années plus tard, Jean sans Peur tomba sur le pont de Montereau, il ne vit parmi ceux qui l'avaient frappé aucun des fils de sa victime et, s'il lui fut donné un instant pour jeter un regard sur sa vie, il put penser qu'une justice plus haute que celle à laquelle il avait su échapper jusqu'alors venait de s'abattre sur lui.

Malgré son courage, malgré sa piété, Valentine ne vit pas sans douleur et sans déchirement la vie lui échapper. « C'était grande pitié, dit Jouvenel des Ursins, d'ouyr avant sa mort ses regrets et complaintes... Et piteusement regrettait ses enfans. » Que de motifs n'avait-elle pas en effet, de songer avec de sombres pressentiments à l'avenir de ceux qu'elle allait, si jeunes encore, laisser après elle! Et puis pouvait-elle se détacher entièrement de son propre sort, ne pas s'émouvoir et s'attrister de cette destinée qui avait été la sienne, qui aurait dû, si les événements avaient suivi leur cours naturel et probable, être si belle et si heureuse et qui, à part de courtes années de bonheur, mélan-

gées même de bien des tristesses, s'était continuée dans la persécution et dans l'exil, pour s'achever à trente-huit ans dans la suprême douleur de son veuvage, de son impuissance, de ses angoisses maternelles.

Ce fut le 4 décembre 1408 qu'elle mourut, — un an et onze jours après la mort de son mari. « La veuve du duc d'Orléans, a dit Michelet, vécut ce que dura sa robe de deuil. » Sur ses derniers instants, sauf la phrase de Jouvenel des Ursins que j'ai citée plus haut, nul renseignement ne nous a été conservé. Valentine s'éteignit assurément dans les pensées de foi et d'espérance qui étaient celles de presque tous à cette époque et qui avaient inspiré sa vie entière. Là seulement, elle dut trouver quelque adoucissement aux regrets que lui inspiraient une existence si étrangement poursuivie par le malheur, une mort si hâtive et l'avenir si menaçant de ceux qu'elle aimait.

*
* *

Ce fut à l'église Saint-Sauveur que se célébrèrent, avec la solennité habituelle en de semblables circonstances, les funérailles de la duchesse d'Orléans. Saint-Sauveur était l'église paroissiale du château, pleine de grands souvenirs. Les comtes de Blois, les rois qui étaient venus les visiter s'étaient agenouillés sous ses voûtes. Deux des comtes, d'autres grands personnages étaient inhumés dans l'église. Souvent, Valentine avait dû y prier : elle y revint dans son cercueil (1).

D'après la volonté de la duchesse, son corps devait reposer en l'église des Célestins, à Paris, à côté de celui de son mari, près des enfants qu'elle avait perdus, dans cette chapelle que Louis avait fait construire et décorer. Mais en 1408, il n'était guère possible de penser au transport jusqu'à Paris et à l'inhumation solennelle des restes de la veuve de Louis d'Orléans.

(1) L'église Saint-Sauveur fut démolie en 1793. Plus tard, on éleva des maisons sur son emplacement : ce sont celles qui bordent le côté méridional de la place du château (Dupré et Bergevin, *Histoire de Blois*, t. Ier, p. 499).

Jean sans Peur était maître de la capitale : il fallait attendre.

On attendit même très longtemps. Le cercueil de Valentine avait été transporté au couvent des Cordeliers et placé au milieu de l'église, dans un monument de bronze que soutenaient quatre lions (1). Le cœur seul de la duchesse avait été déposé aux Célestins de Paris (2).

L'historien de Louis d'Orléans pense que le corps de Valentine et celui de son fils, le comte de Vertus, mort en 1420, furent en 1446 transportés à Paris et inhumés auprès de celui de Louis (3). Il appuie cette assertion sur une épitaphe en l'honneur du prince, que nous a conservée un manuscrit de la Bibliothèque nationale (4) et dont voici la partie qui se rapporte à cette question :

DIEU LUI FACE PARDON A L'AME
ET A VALENTINE DE MILAN, SA FEMME,
AU COMTE DE VERTUZ, LEUR FILZ,
LESQUIEULX DEPUIS, COMME ON REMEMBRE,
SUR LUY FURENT ENSEVELIZ,
LE VINGTIESME JOUR DE SEPTEMBRE
MIL QUATRE CENS QUARANTE ET SIX.

Cette épitaphe est précise et tout d'abord paraît décisive. On doit se demander cependant comment il se fait qu'un familier de la maison d'Orléans, des fils de Valentine, Antoine Astésan, écrivant en 1451 son poème en vers latins sur Paris et les grandes villes de France et décrivant le tombeau de Louis, semble ignorer absolument que depuis cinq années — si l'épitaphe a dit vrai — le corps de Valentine repose à côté de celui de son mari (5).

En tout cas, si les dépouilles mortelles de la duchesse et de

(1) V. Paradin, *les Devises héroïques*, p. 99 ; Bernier, *Histoire de Blois*, p. 57 ; le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. Ier, p. 206.

(2) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xlix.

(3) Jarry, *Vie politique de Louis de France*, p. 358.

(4) Bibl. nat. Mss. fr. 5061 : 130.

(5) V. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, p. 538-54...

son fils ne furent pas transportées en 1446 aux Célestins, elles le furent un peu plus tard. En 1498, comme on le sait, un petit-fils de Louis d'Orléans et de Valentine devenait roi de France, sous le nom de Louis XII : il voulut aussitôt leur donner une sépulture digne de leur rang et de sa fortune nouvelle.

Valentine avait commandé à un « imaigier » de Paris un monument pour la tombe de son mari. Avant que ce monument fût exécuté, peut-être commencé, la duchesse était morte. Son fils Charles s'adressa alors à un autre artiste, Jean de Thoiry, qui semble « avoir conservé au moins dans les parties principales, le projet de son prédécesseur (1) ». Voici la description qu'Astésan, dont j'ai parlé plus haut, donne du monument qui, vers 1451, existait dans la chapelle attenante à l'église des Célestins : « Là, repose dans un tombeau vraiment royal où il n'est entré comme matériaux que du marbre blanc et de l'or, Louis, duc d'Orléans, fils de roi (2). »

Néanmoins, en 1502, Louis XII fit commander à quatre sculpteurs de Gênes et de Florence, pour le substituer à ce tombeau, un nouveau monument. On le plaça, en 1504, au centre de la chapelle d'Orléans. Si les corps de la duchesse et du comte de Vertus n'étaient pas déjà aux Célestins, ce fut alors qu'on les y transporta. La dépouille mortelle de Charles d'Orléans, le fils aîné de Louis et de Valentine, mort en 1466, y fut portée aussi. Ce monument se composait d'un grand massif quadrangulaire, entouré de statuettes des apôtres, de saints et de saintes et portant les statues couchées de Charles d'Orléans et de Philippe de Vertus. Entre celles-ci s'élevait un sarcophage sur lequel étaient étendues les statues de Louis et de Valentine (3).

(1) Jarry, *Vie politique de Louis de France*, p. 358.

(2) Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, p. 541.

(3) H. de Tschudi. *Gazette archéologique*, 1885. — F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, t. Ier, p. 443.

Ce tombeau existe encore. Resté aux Célestins jusqu'à la Révolution, il fut alors démonté et recueilli par le « Musée des Monuments français » de Lenoir. En 1816, il fut transporté dans la basilique de Saint-Denis.

Mais, on le conçoit, ces statues, les deux dernières au moins, furent purement conventionnelles. Les sculpteurs italiens qui les exécutèrent, travaillant en Italie, un siècle après la mort de Louis et de Valentine, n'avaient absolument aucun moyen de donner à leur œuvre la ressemblance des personnages qu'elle devait représenter. Ils firent les statues d'un grand seigneur et d'une grande dame du commencement du quinzième siècle. Leur inspiration les servit d'ailleurs assez mal. Ils ne représentèrent ni le duc, ni la duchesse, mais produisirent deux statues sans élégance, sans finesse, lourdes et massives, ne rappelant en rien ce que l'on savait alors, ni ce que l'on a pu connaître depuis de l'apparence physique et des tendances intellectuelles de Louis et de Valentine.

Trois inscriptions, l'une en prose, les deux autres en vers avaient été placées sur les murs de la chapelle, dans des bordures armoriées des fleurs de lis de France et de la guivre des Visconti.

La première disait : *Ludovicus rex XII quieti perpetuæ et memoriæ perenni Illustrissimorum principum Ludovici avi, Valentinæ aviæ, Caroli patris, piissimorum pientissimorumque parentum, ac Philippi patrui feliciter.*

La seconde de ces inscriptions rappelait les droits à la possession du Milanais que Louis XII tenait de Valentine (1).

La troisième, composée de seize vers, renfermait notamment ceux-ci :

Quis jacet hìc? Magni heroes, Ludovicus et uxor
Alma Valentina, regia progenies...

. . . . . .

Quae mulier? Ducis insubrii pulcherrima proles,
Jus Mediolani sceptraque dote dedit.
Vivere debuerant propter fata inclita semper :
Debuerant, sed mors impia cuncta rapit (2).

(1) Ces deux inscriptions ont été transportées à la basilique de Saint-Denis.
(2) F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France,* t. Ier, p. 442 et suiv.

Enfin, vers l'autel un panneau était peint, reproduisant une tradition qui s'était conservée chez les Célestins. J'ai dit que le duc d'Orléans, à certains moments où la dévotion le possédait, faisait des retraites à la maison de ces religieux. Une nuit, prétendait-on, comme il allait à matines la Mort lui apparut. Quelques jours plus tard il était assassiné. C'était cette légende que le peintre avait rappelée. Armée d'un dard, la Mort menaçait le prince agenouillé devant elle. Sur une banderolle, une inscription portait ces mots : *Juvenes et senes rapio*...

La dépouille funèbre de Valentine reposa jusqu'à la Révolution dans la chapelle d'Orléans. Mais alors, l'église des Célestins, bien que le culte ne s'y célébrât plus depuis quelques années, fut, comme tant d'autres, dévastée. De nombreux tombeaux étaient venus se joindre, soit dans l'église, soit dans la chapelle d'Orléans, à ceux de Louis et de Valentine. Toute une population de morts, dont beaucoup avaient été illustres ou puissants, emplissait la fondation de Charles V. C'était assez pour la désigner aux insultes et aux dévastations. Les monuments furent enlevés, des tombeaux furent ouverts et fouillés, l'église fut louée à un charron et lui servit de magasin.

Plus tard, en 1848, les ossements qui étaient restés dans les caveaux furent exhumés à leur tour et, après d'étranges vicissitudes, transportés dans les Catacombes (1). Que sont devenus les

(1) Une caserne avait été, dès le temps de la Restauration, établie dans l'ancien couvent des Célestins. En 1847, on voulut en construire une neuve sur le même emplacement et, pour cela, supprimer ce qui restait du couvent. Les fouilles opérées pour l'exécution de ce projet amenèrent la découverte de corps et d'ossements contenus encore dans les caveaux. Une commission fut nommée pour recueillir ces restes funèbres ainsi que les divers objets qui y étaient joints. Cette commission accomplit de la manière la plus consciencieuse le travail qui lui avait été confié : un plan fut dressé, qui rétablissait l'ancienne église telle qu'elle avait existé avant 1789 ; les corps, les cercueils, les objets trouvés furent étudiés par les médecins et les archéologues qui faisaient partie de la commission, puis déposés près du bureau des architectes de la caserne. Malheureusement survint alors la révolution de février 1848. Une troupe de formation nouvelle, la première Garde républicaine, ayant été installée dans la caserne, tout fut bouleversé. Les corps déposés dans les cercueils en furent enlevés, les ossements que l'on avait recueillis çà et là furent mélangés, dispersés. On avait eu le projet de

restes de la duchesse d'Orléans et de son mari? Ont-ils été enlevés en 1793, en 1848? Sont-ils demeurés dans quelque portion que l'on aurait oublié de fouiller, de la terre où ils avaient été placés? Personne ne saurait le dire aujourd'hui.

*
* *

Jean sans Peur, comme il était facile de le prévoir, se réjouit de la mort de Valentine. Ses transports de joie se continrent assez peu pour que, plus de douze ans après, un ami de la maison de Bourgogne, Monstrelet, en ait pu recueillir les échos (1). On conçoit d'ailleurs la satisfaction de l'assassin de Louis d'Orléans. Il savait bien que ce rapprochement avec la famille royale qu'il poursuivait et auquel Valentine eût fait une opposition si passionnée, s'accomplirait promptement, maintenant qu'elle était couchée dans son cercueil. Seule, elle avait au cœur cette haine vigoureuse du crime et du criminel, par laquelle peut encore, en des temps troublés, triompher la justice. Le duc de Bourgogne était sauvé. Bien plus, il était maître du royaume.

Que pouvaient, en une telle situation, les fils de Valentine, des enfants? On leur donna des conseillers gagnés à la nouvelle politique de la famille royale, on leur imposa la misérable paix de Chartres. Puis un jour vint où l'ambition de Jean sans Peur, son despotisme, son avidité, des crimes nouveaux compromirent son autorité usurpée. Alors, éclatèrent ces guerres civiles où, avec l'appui des Anglais, la maison de Bourgogne s'efforça de perdre la France et la monarchie et fut près d'y réussir.

En définitive, le triomphe des Bourguignons ne dura pas longtemps. En 1419, Jean sans Peur est assassiné sur le pont

déposer les corps dans les caveaux de l'église Saint-Paul. On y renonça. Corps et ossements furent transportés à « l'ossuaire de l'ouest », c'est-à-dire aux catacombes. Cependant, le corps de la duchesse de Bedford, fille de Jean sans Peur, a pu être en partie recueilli et ses restes reposent dans une chapelle de l'église Saint-Bénigne, à Dijon (*Rapport au préfet de la Seine sur les fouilles des Célestins*, Paris, 1852).

(1) Monstrelet, *Chronique*, liv. Ier, chap. xlix.

de Montereau. En 1477, la puissance bourguignonne s'effondre lamentablement, après les défaites de Granson et de Morat, dans le désastre de Nancy.

Et quelques années plus tard, la branche aînée des Valois s'éteignant, les descendants de Valentine arrivaient au trône de France. La princesse sympathique et bienveillante, qui fut persécutée et qui jamais ne persécuta personne, à qui l'histoire ne reproche pas un acte d'injustice, allait donner à la France le roi Louis XII, le « Père du Peuple ». La princesse intelligente et lettrée, qui aima les livres et pensionna les écrivains, qui pressentit en quelque sorte la Renaissance, allait donner à notre pays le roi François Ier, le protecteur des lettres et des arts. C'était là, comme une revanche digne d'elle que les destinées françaises réservaient à Valentine.

TABLE DES MATIÈRES

Préface I

CHAPITRE PREMIER

L'ARRIVÉE A PARIS

Les fêtes des 22, 23 et 24 août 1389 ; l'entrée à Paris de la reine Isabeau et de Valentine Visconti, la marche du cortège de Saint-Denis à Notre-Dame; nobles spectacles et réjouissances populaires; Charles VI battu par les sergents; du haut d'une tour de Notre-Dame au pont Saint-Michel. — Le couronnement de la reine. — Le sacre. — Banquet royal; l'assaut d'Ilion; le festin interrompu. — Les présents de la ville de Paris. — Bals et joûtes 1

CHAPITRE II

LOUIS ET VALENTINE

Louis de Touraine, sa naissance, son éducation; la campagne de Gueldre. — Un prince charmant : les lettres, le cheval et la danse. — Bienveillance de Louis. — Sa « belle parleure ». — Un protecteur des « Marmousets ». — Jugements d'autrefois et d'aujourd'hui.

Valentine Visconti. — Son charme et sa beauté célébrés par la poésie. — « L'apparicion de maistre Jehan de Meun ». — Miniatures représentant Valentine. — Sa grâce, son intelligence, son esprit cultivé. — Douceur et passion. — Valentine jugée par les historiens 14

CHAPITRE III

VALENTINE EN ITALIE, SON MARIAGE, SA VENUE EN FRANCE

Les Visconti, seigneurs de Milan; le serpent qui dévore un enfant; Galéas II et Bernabo. — Un mariage d'argent : Isabelle de France et Jean-Galéas, deux époux enfants. — La naissance de Valentine : diffi-

culté d'en fixer la date précise. — L'éducation des filles en Italie au quatorzième siècle. — Une Cour italienne : le château de Pavie, fêtes, festins, chasses et tournois. — La bibliothèque et l'université. — Valentine élevée par Blanche de Savoie.

Jean-Galéas songe à marier sa fille : premiers projets : Carlo Visconti, Jean de Gœrlitz et Louis d'Anjou, roi de Sicile. — Pourquoi Jean-Galéas préféra Louis de Valois. — Un voyage en Hongrie qui s'arrête en Champagne; une fiancée enlevée par une armée. — Négociations matrimoniales entre Jean-Galéas et la cour de France : le mariage par procuration. — La dot de Valentine. — L'origine des guerres d'Italie.

Pourquoi Valentine ne vint en France que deux années après le mariage par procuration; les actes de Maubuisson. — La duchesse de Touraine quitte Pavie; l'émotion de l'Italie du Nord; Venise manque d'enthousiasme; Jean-Galéas évite de revoir Valentine. — Amédée d'Achaïe est chargé de conduire la duchesse en France et de sauvegarder sa dot; le « Corredo » ; la réception d'Alexandrie; la duchesse à Turin; la traversée du mont Cenis; les fêtes de Chambéry. — Valentine, au pont de Mâcon, est remise aux envoyés du roi et de son frère; le duc de Bourbon; le maire et les échevins dijonnais donnent leur vin et leurs épices, mais réservent leur argenterie. — Le mariage est célébré à Melun. — Isabeau et Valentine..... 24

CHAPITRE IV

LA COUR DE CHARLES VI

Une cour brillante et voluptueuse. — Le roi aimable, dépensier, débauché, agité. — La reine Isabeau : son portrait; elle aime son mari et ne s'occupe pas encore des affaires. — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Jean, duc de Berry. — La petite duchesse de Berry; histoire de son mariage; une princesse reconnaissante et courageuse. — Deux respectables dames : la reine Blanche, fiancée du fils, femme du père; la duchesse Blanche d'Orléans. — La reine de Sicile et son trésor. — Seigneurs et dames de la Cour.

Plaisirs légitimes et autres. — Le luxe des vêtements; les coiffures bizarres et les poètes satiriques; robes et manteaux, parures et bijoux.

Mœurs relâchées. — Les fêtes de Saint-Denis : chevalerie et débauche. — Superstition : des présages terrifiants. — Le roi et la Cour mystifiés par un faux patriarche..... 57

CHAPITRE V

LES PREMIÈRES ANNÉES DE MARIAGE. — LES ENFANTS. L'ERMITE EMPOISONNEUR

Le duc de Touraine accompagne le roi dans le Midi; Valentine et Isabeau à Vincennes, puis à l'hôtel Saint-Pol; le retour du roi et de son frère :

que faut-il penser du pari rapporté par Froissart? Valentine alla-t-elle attendre son mari à Dijon?

Les résidences de la duchesse de Touraine : l'hôtel Saint-Pol, l'hôtel de Béhaigne, la maison du bourg Saint-Marcel.

Le premier enfant de Louis et de Valentine; les conseils d'un poète; mort de l'enfant. — Valentine à Saint-Germain.

Jean le Porchier et les écoliers; un ermite sous une futaille; l'herbe aux poux; les courses d'un vagabond à travers le monde : Rome la Grant et le mont Sina; la confession d'un bandit : chevaliers et marchands assassinés; Jean le Porchier voulait-il empoisonner le roi et son frère?

Naissance de Louis et de Jean, second et troisième enfant de Valentine; Jean ne vit que quelques semaines : douleur de Valentine.

Voyage du duc de Touraine en Lombardie; la duchesse s'efforce de maintenir les bonnes relations de son père avec la Cour de France; elle avertit Jean-Galéas de l'expédition du comte d'Armagnac et contribue à la défaite de celui-ci. — Les projets de Louis en Italie : le royaume d'Adria; les affaires de Savone et de Gênes.

Valentine à Rouen; les vols de Jehannin et de Perrinet.

Le duc de Touraine achète le comté de Blois : pourquoi le comte le vendit. — Louis échange le duché de Touraine contre celui d'Orléans. — Fêtes chez le roi, le duc et les princes : on y pénètre aisément et l'on y vole. — La naissance d'un dauphin : Valentine assiste aux relevailles de la reine; l'aventure de Mlle d'Harcourt et de Girart de Sanceurre. — Joûtes à l'enclos Saint-Pol : la reine et Valentine décernent le prix au vainqueur. — Pierre de Craon tente d'assassiner le connétable de Clisson.

L'hôtel de la duchesse : officiers e serviteurs. — Les tapisseries; vaisselle d'or et d'argent; épreuves et fourchettes; litière et char de Valentine. — Finances embarrassées de Louis. — Libéralités pieuses des deux époux 85

CHAPITRE VI

LOUIS ET VALENTINE PRÉCURSEURS DE LA RENAISSANCE

Valentine et son mari protègent les écrivains. — Christine de Pisan reçue par Louis de Touraine; Eustache Deschamps, poète favori de Louis et de Valentine : il obtient la permission de rester l'hiver « chaperon en teste ». — Les bibliothèques du duc et de la duchesse; Louis fait copier des manuscrits, il en achète, il en fait traduire; le « Mandeville » de Valentine; Honoré Bonnet offre à la duchesse son « Apparicion de maistre Jehan de Meun ». — Libéralités aux ménestrels et aux « Joueux de personnages ». — Valentine a-t-elle présidé une cour d'amour?

Influence du mariage de Valentine sur le développement littéraire, artistique, économique de la France. — Valentine jugée par Ernest Renan. — Les Italiens en France aux quatorzième et quinzième siècles 121

CHAPITRE VII

UNE AVENTURE DE LOUIS DE TOURAINE

Les infidélités du duc de Touraine. — Encore le voyage de Languedoc : les dames d'Avignon, de Montpellier et de Toulouse. — Le voyage d'Italie et les dames de Pavie : une ballade d'Eustache Deschamps. — Les représentations de Jean Jouvenel. — Louis s'éprend d'une jolie Parisienne; la révélation de Pierre de Craon; douleur et colère de Valentine; la duchesse fait comparaître sa rivale devant elle; Louis parvient à savoir qui l'a trahi; il se venge; les suites de sa vengeance 140

CHAPITRE VIII

L'HISTOIRE DE JEAN LE MERCIER ET DE COLETTE LA BUQUETTE

Un « Marmouset » : les origines de Jean Le Mercier. — Ses relations avec le duc de Touraine : il est conseiller et chambellan du prince. — Un enfant abandonné dans une cour; arrestation de Colette la Buquette; elle raconte son histoire; ce qui s'est passé à l'hôtel de l'Epée; Colette recherche le père de son enfant ; ses voyages à Paris; les aveux de Jean Le Mercier; nouvel interrogatoire de Colette : ses variations; Jean Le Mercier et Jean du Bois ; la condamnation de Colette 151

CHAPITRE IX

LA FOLIE DU ROI. — LE BAL DES SAUVAGES

L'expédition de Bretagne. — Le roi fou. — Une enquête pour savoir si Charles VI a été empoisonné ou ensorcelé : le témoignage des médecins et des échansons; un mot du duc de Berry; les vraies causes de la maladie du roi. — Les soupçons d'empoisonnement et d'ensorcellement se répandent et persistent malgré tout. — On tente de guérir le roi; médecins et sorciers : maître Guillaume de Harselly, médecin, et Arnaud Guillaume, sorcier; Charles est toujours malade; on le traite par le plaisir, et surtout par la danse.

Une grande fête à l'hôtel Saint-Pol : le troisième mariage de Catherine de Fastavarin, « chambellane » et « compagne de la reine ». — Le bal : danses et mascarades; les « hommes sauvages » ; une catastrophe; la duchesse de Berry préserve le roi; terreur de la reine; les Parisiens veulent voir Charles VI, leur colère; une procession à travers Paris; fondation de la chapelle d'Orléans, au couvent des Célestins 162

CHAPITRE X

NAISSANCE DE CHARLES D'ORLÉANS. — UN MEURTRE. UN ENLÈVEMENT

Erreur presque générale au sujet de la date de la naissance de Charles d'Orléans : il est né en 1394 et non pas en 1391 ; preuves. — Le père de Valentine devient duc de Milan. — Un meurtre à l'hôtel Saint-Pol : les chiens du duc d'Orléans ; un coup de couteau trop bien lancé. — L'enlèvement de Claire des Essars : la poursuite ; le bâtard de Vendeuil et Pierre Cheval ; délivrance de Claire. 179

CHAPITRE XI

VALENTINE CALOMNIÉE. — ENVOÛTEMENTS ET PROCÈS DE SORCIÈRES. VALENTINE ÉLOIGNÉE DE PARIS

Isabeau et Valentine : la reine travaille à la ruine de Jean-Galéas, Valentine le défend ; Isabeau traite avec Florence et s'efforce d'entraîner le roi. — On veut se débarrasser de Valentine : on l'accuse d'avoir envoûté le roi. — L'opinion, les juges et les sorciers à la fin du quatorzième siècle ; l'envoûtement ; on vole les corps des pendus.

Le procès de Marion la Droiturière et de Margot du Coignet ; Marion amoureuse ; les conseils de Margot ; Marion envoûte son ami infidèle ; Margot et elle sont arrêtées ; le jugement.

Le procès de Macette et de Jeanne de Brigue ; Macette, battue par son mari, l'envoûte ; Jeanne de Brigue veut se faire épouser à l'aide de sortilèges ; l'intervention du diable ; le rôle des crapauds ; les deux femmes sont arrêtées ; le jugement.

Isabeau et la duchesse de Bourgogne liguées contre Valentine ; l'influence de celle-ci sur Charles VI : elle apaise ses accès de fureur ; on attribue son influence aux sortilèges ; les passions populaires excitées contre elle ; les tavernes et les « caymans » ; on répand le bruit qu'elle veut la mort du roi et du petit dauphin ; l'histoire de la pomme empoisonnée ; les calomniateurs de Valentine l'emportent : elle est obligée de s'éloigner de Paris 187

CHAPITRE XII

VALENTINE EN EXIL

Les écrivains contemporains de Valentine n'ont pas cru aux accusations dirigées contre elle ; Eustache Deschamps et Honoré Bonnet la défendent courageusement. — Visites fréquentes de Louis à Valentine. — Les relations de la duchesse avec la famille royale ; le testament de la reine Blanche. — Valentine gracie un voleur.

Naissance de Philippe, du second Jean, de Marie et de Marguerite d'Or-

léans; Valentine et Louis les entourent de soins; femmes attachées à leur service; leurs précepteurs; leurs vêtements et leurs livres; influence de Valentine sur la formation intellectuelle de Charles d'Orléans.

La duchesse mêlée à des négociations politiques. — Eustache Deschamps envoyé en Bohême. — Venceslas, roi des Romains, vient en France; il rend visite à Valentine; l'entrevue d'Epernay; la toilette de Marie d'Harcourt et des dames de la duchesse; projet de mariage entre Charles d'Orléans et la nièce de Venceslas; le Roi des Romains à Reims : pourquoi il ne put assister au repas auquel Charles VI l'avait convié. — Le duc de Hereford en France; projet de mariage avec Marie de Berry; une entrevue probable au château d'Asnières; opposition du roi Richard d'Angleterre; Marie de Berry épouse le comte de Clermont. — Le duc de Gueldre, que Louis a détaché de l'alliance anglaise, tient une fille de Valentine sur les fonts du baptême; son frère, lui ayant succédé, épouse Marie d'Harcourt. — Charles d'Orléans marié à Isabelle de France, la « petite reine » d'Angleterre; les fêtes de Compiègne; Valentine n'assiste pas au mariage de son fils.

La santé du roi; Pierre et Lancelot, magiciens, prétendent le guérir; venus à Paris, ils se livrent à une vie de débauches; leurs relations avec la maison de Bourgogne; ils dénoncent et font emprisonner un serviteur de Louis; leurs méfaits sont connus; leur supplice. — L'aventure de Poinçon et de Briquet; un étrange moyen de guérir Charles VI; douze habitants de Dijon dans un cercle de fer; méfiance du bailli; échec de Poinçon et de Briquet; leur supplice.

Les résultats de la machination ourdie contre Valentine..... 228

CHAPITRE XIII

LA VIE PRIVÉE DE VALENTINE EN EXIL

La maison de la duchesse : ses « dames » et « damoiselles »; femmes de chambre, nourrices, « berceresses », etc.; Pierre Poquet, receveur des finances; Surien des Quesnes, chevalier d'honneur; « pensions » et gages; les étrennes; cadeaux de mariage, présents de toute sorte. — Les méfaits d'un « varlet de la garde-robe » : bienveillance de la duchesse; son « tailleur de robes » en prison : elle l'en fait sortir.

Les lectures de Valentine : « Guiron le Courtois », le « roi Artus », les livres pieux, les livres de Blois; la duchesse fait enluminer ses heures et les livres de ses enfants. — Ses relations avec les écrivains continuent : elle fait dire une messe pour Eustache Deschamps que l'on avait cru mort; elle lui donne un reliquaire; remerciements du poète.

Les bijoux et les vêtements de Valentine : robes, houppelandes, surcots, manteaux, fourrures, corsets, chaperons, « atours du chef ». — Les meubles : tapisseries, fauteuils et « chaières », écrins et coffres, jeu d'échecs, jeux de cartes « de Lombardie » et « Sarrazines »; les chiens de chambre.

Valentine monte à cheval et chasse; ses « manteaux courts à chevaucher » ; selles et harnais; la chasse avec éperviers. — Un « char branlant ».
Les médecins de la duchesse : Pierre d'Arreth, Pierre de Vaulx, maître François; voyage de médecins de Paris à Asnières; l'eau médicinée; Jeanne la Gouttière, sage-femme. — Les bains; la propreté au moyen âge.
Pèlerinages, fondations pieuses; Valentine représentée sur un vitrail..... 270

CHAPITRE XIV

LE DUC D'ORLÉANS PENDANT L'EXIL DE VALENTINE

Le livre des Cent ballades ; la réponse du duc d'Orléans; conseils édifiants peu mis en pratique; le peuple reproche au duc son amour du jeu et des femmes; il joue de fortes sommes et perd souvent; eut-il des relations coupables avec la reine? Le « Pastoralet » ; Louis et Isabeau à Saint-Germain : ils manquent d'être précipités dans la Seine; un séjour à Melun; le duc a de nombreuses « amies » ; « Maret, qui le mieux dansait » ; Louis se vante et se félicite de ses amours.
Le duc fait de nombreuses libéralités aux églises, aux religieux et aux pauvres. — Il continue de réunir des manuscrits, de protéger les écrivains et les « escholiers » ; il établit sa « librairie » dans un hôtel de la rue de Jouy. — Il fait de grandes dépenses, achète des bijoux, des tapisseries, des objets de luxe : un curieux inventaire. — Il est très généreux et fait des présents sans compter. — Il dépense beaucoup en constructions d'hôtels et de forteresses; le château de Coucy : les preux et les « preuses » ; la reconstruction de Pierrefonds.
La rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne; le rôle de Valentine dans les entreprises politiques de son mari; la lutte s'engage et se poursuit entre Louis et Philippe de Bourgogne : à diverses reprises, la guerre civile semble près d'éclater; Louis acquiert Coucy et le Luxembourg; ses alliances; mort de Philippe le Hardi; Jean sans Peur lui succède : encore des menaces de guerre civile; réconciliation apparente; campagne de Guyenne; nouveaux différends et nouvelle réconciliation : les ducs d'Orléans et de Bourgogne s'embrassent et communient ensemble..... 292

CHAPITRE XV

L'ASSASSINAT DE LOUIS D'ORLÉANS

Le courtier Jean d'Asignac et Jean Cordelant, clerc de l'Université; la Vieille rue du Temple; la maison de l'Image Notre-Dame; Cordelant la loue; des gens mystérieux et suspects s'y établissent; ce que voit Driette femme de Nicolas Labbé, le soir du 23 novembre 1407.
L'assassinat du duc d'Orléans; le récit de Jaquette, femme de Jean Griffart : elle a vu de sa fenêtre assassiner le prince; le récit de Drouet

Prieur : l'incendie de la maison de l'Image Notre-Dame; autres témoins : Jean Pagot, clerc de procureur, Simon Cayn, boulanger, Amelot Lavelle, fleuriste; la fuite des assassins : on les voit rue Saint-Martin et rues aux Oies, prenant le chemin de l'hôtel d'Artois; Raoul d'Auquetonville; le lieu précis où le crime fut commis.

L'information du prévôt de Paris; réunion des princes; les portes de la ville fermées; fausses pistes : Aubert de Canny. — Les obsèques du duc d'Orléans : à l'église des Blancs-Manteaux et aux Célestins. — Le prévôt de Paris demande d'être autorisé à visiter les hôtels des princes; le duc de Bourgogne avoue son crime; il s'enfuit de Paris; la poursuite; le pont Sainte-Maxence; Jean se glorifie d'avoir ordonné l'assassinat. 326

CHAPITRE XVI

VALENTINE POURSUIT L'ASSASSIN DE SON MARI

Valentine apprend la mort de son mari : sa douleur; elle se voue à obtenir le châtiment de l'assassin; son arrivée à Paris; l'hiver de 1407; la duchesse, reçue par le roi, lui demande justice; seconde entrevue : on lui fait des promesses; elle va rejoindre ses fils à Blois; le bruit se répand qu'elle a de nouveau envoûté le roi.

Les princes négocient avec Jean sans Peur : les conférences d'Amiens; le duc de Bourgogne entre à Paris avec quatre mille hommes, malgré la défense du roi; il se fortifie à l'hôtel d'Artois.

Valentine au château de Blois : elle le met en état de défense et y réunit des troupes : elle administre les possessions de la maison d'Orléans; elle traite avec le duc de Bretagne; elle s'occupe de payer les dettes de son mari; elle récompense les serviteurs de Louis.

Jean sans Peur fait enlever leurs charges aux amis de la maison d'Orléans : disgrâce de Clignet de Brébant et de Tignonville; deux clercs de l'université voleurs, pendus et dépendus. — Le duc de Bourgogne fait glorifier l'assassinat du duc d'Orléans : le plaidoyer de Jean Petit; effet produit par ce discours; Jean sans Peur se fait donner par le roi des lettres de justification et de sauvegarde; la reine et les princes quittent Paris. 367

CHAPITRE XVII

VALENTINE ET JEAN SANS PEUR

Jean sans Peur abandonne Paris pour aller combattre les Liégeois; la reine rentre dans la capitale avec le dauphin et les princes; Valentine revient aussi à Paris; séance solennelle au Louvre : la duchesse y renouvelle sa plainte contre Jean sans Peur; Charles d'Orléans rejoint sa mère avec trois cents chevaliers ou écuyers : nouvelle séance au Louvre : Valentine fait défendre par l'abbé de Saint-Fiacre la mémoire de son mari; Guillaume Cousinot prend, au nom de la duchesse et de ses enfants, des

conclusions contre Jean sans Peur; Louis d'Orléans est justifié et déchargé des accusations portées contre lui : on promet encore à Valentine que justice sera faite de l'assassinat de son mari; les conclusions de la duchesse sont, au nom du roi, notifiées à Jean sans Peur; les lettres de justification qu'il avait obtenues sont révoquées; Valentine retourne à Blois.

Jean sans Peur remporte sur les Liégeois la grande victoire d'Hasbain : il marche sur Paris; le roi, la reine et les princes quittent la ville pour se retirer à Tours; le duc de Bourgogne entre à Paris; les espérances de Valentine anéanties. 398

CHAPITRE XVIII

LA MORT DE VALENTINE

Valentine à Blois; ses angoisses, son courage; nouveaux préparatifs de défense. — « Rien ne m'est plus. » — Le roi, la reine et leur suite à Orléans : Valentine ne peut aller les recevoir. — Sa maladie; elle recommande à ses fils d'obtenir justice de l'assassinat de leur père; son affection pour Dunois enfant. — Mort de Valentine.

Ses funérailles; son monument aux Cordeliers de Blois; son corps transporté plus tard en l'église des Célestins de Paris; le tombeau de Louis et de Valentine; violation des sépultures de l'église des Célestins.

Triomphe momentané de la maison de Bourgogne; sa ruine sous Charles le Téméraire. — Les descendants de Valentine sur le trône de France. 418

TABLE DES MATIÈRES. 433

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie
RUE GARANCIÈRE, 8

BINDING SLIP: OCT 21 1971

DC
101
.7
072C6
1911

Collas, Émile
Valentine de Milan

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY